

Sous la direction de
Isabelle Guérin,
Madeleine Hersent, Laurent Fraisse

Femmes, économie et développement

De la résistance
à la justice sociale

SOCILOGIE FÉMINISTE

IRD
Editions

érès



Collection « Sociologie économique »
dirigée par Jean-Louis Laville
avec un comité éditorial composé de
Mark Granovetter, Benoît Lévesque,
Enzo Mingione, Richard Swedberg

Les mutations contemporaines engendrent une reconfiguration des rapports entre social et économique, qu'il s'agisse des phénomènes de globalisation ou de passage à une société de services. Ces changements de grande ampleur posent de nouvelles questions aux sciences sociales. Ils incitent en particulier à la réactualisation d'une problématique fondatrice de la sociologie, l'étude des rapports entre économie et société.

S'inscrivant dans cette perspective, la collection a pour ambition :

- de questionner l'ordre économique et les risques toujours à l'œuvre de sa naturalisation en s'ouvrant à la pluralité des formes et logiques économiques observées empiriquement ;
- d'éclairer des sujets d'actualité à partir des points de vue, des outils et des théories sociologiques ;
- d'articuler analyses critiques et reconnaissance de pratiques sociales émergentes notamment dans le champ de l'économie solidaire, afin d'alimenter les débats publics.

Voir les titres déjà parus en fin d'ouvrage

Femmes, économie
et développement

Ont collaboré à cet ouvrage

Nedda Angulo
Sophie Charlier
Denyse Côté
Aurélie Damamme
Florence Degavre
Naila Kabeer
Santosh Kumar
Miriam Nobre
Benôit Prévost
Magalie Saussey
Pierrette Rita-Soumbou
Christine Verschuur
Táís Viudes de Freitas

Sous la direction de
Isabelle Guérin,
Madeleine Hersent
et Laurent Fraisse

Femmes, économie et développement

De la résistance à la justice sociale



Cette publication porte sur les initiatives économiques de femmes. Elle a pour objectif premier de rendre visible ces initiatives, encore mal connues et peu étudiées. Elle vise également à mettre en débat les questions multiples que ces initiatives soulèvent, leurs avancées, leurs potentialités ainsi que leurs contradictions et leurs limites.

Cette publication résulte aussi d'une démarche singulière de construction qu'il nous a semblé utile de préciser en préambule. La plupart des textes regroupés ici sont le fruit de nombreuses années de travail ainsi que d'analyses et de réflexions menées dans le cadre du chantier « Femme et économie¹ » du Pôle de socio-économie solidaire² soutenu par la Fondation du progrès de l'homme (FPH). Ils ont également été nourris par les débats menés à l'occasion de rencontres internationales comme les Forums sociaux mondiaux ou « Globaliser la solidarité ».

Nous remercions vivement la Fondation pour le progrès de l'homme, sans qui cette réflexion n'aurait pu voir le jour. Nous remercions également Jean-Louis Laville (directeur de la collection « Sociétés en changement » chez érés), Thomas Mourier (responsable des Éditions de l'Institut de recherche pour le développement) ainsi que deux relecteurs anonymes pour leurs commentaires précis et constructifs. Nous remercions enfin Michel Baffray, pour sa relecture extrêmement attentive.

1. Ce chantier a donné lieu à une synthèse : Isabelle Guérin (2005a), *Femmes et économie : quels enjeux ? Pratiques économiques solidaires : entre résistance et justice sociale*. Les différentes contributions de ce chantier sont disponibles sur le site <http://womeneco.socioeco.org/fr/>.

2. <http://www.socioeco.org/fr/>

Conception de la couverture :

Anne Hébert

ISBN : 978-2-7492-1298-2

CF - 1200

© Éditions érés 2011

33, avenue Marcel-Dassault, 31500 Toulouse

www.editions-eres.com

ISBN : 978-2-7099-1703-2

© Institut de recherche pour le développement

213, rue Lafayette, 75480 Paris cedex 10

editions@paris.ird.fr

Aux termes du Code de la propriété intellectuelle, toute reproduction ou représentation, intégrale ou partielle de la présente publication, faite par quelque procédé que ce soit (reprographie, microfilmage, scannérisation, numérisation...) sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

L'autorisation d'effectuer des reproductions par reprographie doit être obtenue auprès du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC),

20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris,

tél. : 01 44 07 47 70 / Fax : 01 46 34 67 19

Isabelle Guérin, Madeleine Hersent
et Laurent Fraisse

Introduction

Cet ouvrage est né d'un constat, partagé à la fois par des praticiens et des chercheurs : alors que les inégalités entre hommes et femmes font preuve d'une résistance remarquable, une multitude d'initiatives locales animées par des femmes mêlent actions économiques et solidarités en vue d'un accès plus juste aux droits économiques, sociaux et politiques de base. Les femmes créent des services collectifs de restauration : c'est le cas par exemple des *comedores populares* (cantines populaires) en Amérique latine et des restaurants collectifs mis en place en France dans les « quartiers ». Elles se regroupent pour épargner et accéder au crédit (exemple des *self-help groups* indiens). Elles animent des mutuelles de santé (exemple du Sénégal ou de l'Inde). Elles se mobilisent pour produire, transformer ou vendre : coopératives de beurre de karité au Burkina Faso, d'huile d'argan au Maroc, de commerce équitable en Bolivie, groupements d'intérêt économique féminins du Sénégal. Dans la plupart des métropoles, elles s'organisent pour prendre en charge les questions d'assainissement et de récupération des déchets. Les femmes se mobilisent aussi pour défendre l'accès à des emplois décents et à la protection sociale : Self-Employment Women Association (SEWA) en Inde, Self-Employed Women Union (SEWU) en Afrique du Sud, Kormojibi Nari (« Les travailleuses ») au Bangladesh, Movimiento de Mujeres Trabajadoras y Desempleadas « María Elena Cuadra » (MEC) au Nicaragua, Sahabat Wanita Friends of

Women et Tenaganita Women's Workforce Action Group en Malaisie, etc.

Dans de nombreux pays du Sud, ces formes d'action collective ne sont pas nouvelles. Pour faire face à leurs multiples tâches domestiques et agricoles ainsi qu'à leurs obligations rituelles et religieuses, les femmes se sont toujours organisées. Quelle que soit l'ampleur des dominations patriarcales et de l'invisibilité publique des femmes, l'histoire révèle des formes ancestrales d'opposition (Wieringa, 1997), même si elles sont parfois fondées sur la dissimulation, la ruse et le contournement (Agarwal, 1994 ; Granié et Guétat-Bernard, 2006). Au cours des dernières décennies, des travaux d'historien(ne)s et de féministes, au Nord comme au Sud, ont redonné leur place aux mobilisations de femmes. Ordinairement « oubliées » par l'histoire classique, elles ont pourtant joué un rôle souvent essentiel de réforme économique, sociale et politique (Coquery-Vidrovitch, 1994 ; Duby et Perrot, 1991 ; Naples et Desai, 2002 ; Verschuur, 2009).

Aujourd'hui ce sont d'autres formes d'actions qui sont menacées d'amnésie. Partout dans le monde, on observe que les femmes se mobilisent. Souvent en dehors des mouvements féministes reconnus et institutionnalisés, ces initiatives se veulent d'abord des réponses pragmatiques à des problèmes de vie quotidienne. Mais elles ont aussi pour spécificité de questionner les pratiques économiques, d'expérimenter des formes innovantes d'organisation et de production et de revendiquer des changements structurels.

Comment comprendre de telles initiatives ? Faut-il y voir uniquement de la résistance aux multiples discriminations dont les femmes font l'objet ou esquissent-elles un meilleur développement et une plus grande justice sociale ? Maintiennent-elles le *statu quo* ou luttent-elles contre certaines inégalités ? Sont-elles des palliatifs à l'égard des défaillances du marché et des échecs des politiques publiques ou amorcent-elles une réinvention de l'économie et du développement ? À partir d'exemples tirés d'Amérique du Sud, d'Afrique, d'Asie et d'Europe, cet ouvrage propose non pas une réponse monolithique mais un regard croisé sur ces différentes questions.

Tantôt couvertes d'opprobres, tantôt portées aux nues, ces initiatives font l'objet de jugements normatifs souvent excessifs. Certain(e)s n'y voient qu'un maigre antidote aux inégalités persistantes entre hommes et femmes. Le cantonnement à des pratiques de résistance et de contournement étoufferait toute perspective

réformatrice. D'autres, au contraire, considèrent que l'énergie, l'inventivité et la solidarité dont elles font preuve offrent un potentiel réel de renouvellement socio-économique et politique. C'est probablement faire fausse route que d'opter d'emblée pour le mépris ou la louange. Les condamner en arguant de leurs fragilités et de leurs ambiguïtés reviendrait à encourager le *statu quo* et l'immobilisme. Mais se laisser aveugler par un romantisme naïf n'est pas davantage souhaitable. Inspiré avant tout par une approche empirique, l'objectif premier de cet ouvrage consiste à prendre acte de ces formes d'action féminine : les décrire, les contextualiser, observer leurs dynamiques de fonctionnement et les processus dans lesquels elles s'inscrivent. Le deuxième objectif est d'ordre théorique : proposer une grille de lecture, en insistant sur leur dimension hybride et la nécessité de repenser nos catégories d'analyse. Le troisième est d'ordre normatif : proposer des pistes leur permettant d'exprimer pleinement leurs potentialités.

L'étude des initiatives locales de femmes n'est pas complètement inédite. Au cours de la dernière décennie, en France et ailleurs, plusieurs travaux y ont été consacrés et cette thématique continue de susciter des questionnements¹. En résumer la richesse, à la fois empirique et théorique, dépasse de loin l'objectif de cette introduction, mais on peut néanmoins noter plusieurs résultats convergents. Ont tout d'abord été mis en évidence le dynamisme de ces initiatives, leur capacité d'inventivité et de créativité et les canaux multiples à travers lesquels les femmes réagissent, s'organisent et défient à l'échelle territoriale l'hégémonie de la globalisation et les défaillances des politiques dites « de genre » (Granié et Guétat, 2006 ; Hainard et Verschuur, 2005 ; Naples et Desai, 2002 ; Verschuur, 2007). A été souligné leur rôle parfois décisif dans des actions plus larges grâce à une articulation avec les niveaux nationaux et transnationaux. Ont également été pointées du doigt les ambiguïtés de cette articulation, pour diverses raisons : imposition de modèles peu adaptés aux réalités locales, reproduction de relations hiérarchiques, « étouffement » du potentiel de revendication, etc. (Jarry-Omarova, 2010 ; Marteu, 2009 ; Naples et Desai, 2002 ; Ricciutelli et coll., 2005). Curieusement, la dimension économique a été négligée alors qu'elle nous

1. En France, voir en particulier les différentes contributions de l'atelier-séminaire de l'année 2010 « Le genre globalisé : cadres d'actions et mobilisations en débats », de l'École des hautes études en sciences sociales animé par Brigitte Frotiée, Anna Jarry-Omarova, Delphine Lacombe et Elisabeth Marteu.

<http://iris.ehess.fr/document.php?id=1071> (consulté le 10 juillet 2010).

semble être une fonction certes insuffisante, mais absolument nécessaire dans la conquête de l'égalité entre les sexes.

Les expériences décrites dans cet ouvrage s'inscrivent plus ou moins explicitement dans le champ de l'économie solidaire. Au cours de la dernière décennie, ce terme a fait l'objet de pratiques et de réflexions multiples, au Nord (Laville, 1994 et 2010) comme au Sud (Fraisse et coll., 2007b ; Hillenkamp, 2009). À l'exception de quelques travaux isolés (Guérin, 2003 ; Nobre, 2005), force est de constater que la place et le rôle des femmes sont absents des débats. Tant les chercheurs que les praticiens ne s'intéressent guère à cette question, alors même qu'une large part de ces initiatives s'adresse en priorité à des femmes et sont animées par des femmes.

Cet ouvrage a donc pour ambition de prolonger ces deux champs de réflexion, d'une part, en accordant une importance particulière au rôle *économique* des initiatives de femmes, d'autre part, en questionnant les enjeux des initiatives économiques solidaires du point de vue des rapports sociaux de sexe.

Cette introduction générale a pour objet de souligner à la fois la diversité et les similitudes de ces initiatives et de resituer leurs spécificités par rapport aux politiques actuelles dites « de genre ».

UN FOISONNEMENT D'INITIATIVES DIVERSES

Le choix du terme « initiatives de femmes » vise à situer le registre de l'action (Fraisse, 2009). Il désigne d'abord une capacité d'agir ou d'entreprendre, un pouvoir de prendre ou d'influer sur des décisions. Il indique ensuite un commencement, le point de départ (quel lieu, quel acteur ou groupe social) d'une action. Dans un certain sens, parler d'« initiative » suppose un certain degré d'autonomie de la ou des personnes qui agissent. L'origine, le sens et le contenu d'une action ne sont pas la simple résultante d'une adaptation fonctionnelle aux contraintes, et d'opportunités de l'environnement, telles que les injonctions des pouvoirs publics, les pressions économiques du marché ou le conformisme médiatique. Le terme « initiative » est très large (certains le qualifieront de trop flou), c'est-à-dire qu'il peut difficilement être circonscrit à un domaine précis de l'activité humaine. Les initiatives ne peuvent être réduites de manière préconçue à une dimension politique, économique, sociale ou culturelle. Parler d'initiative laisse indéterminé le registre de l'action. On trouve aussi bien des associations et des groupes d'entraide, des coopératives, des groupements d'intérêt écono-

mique ou encore des activités de nature syndicale. Les initiatives ne sauraient être assimilées a priori à des « entreprises », à des « groupes d'intérêt » ou à des « mouvements sociaux », bien qu'elles puissent adopter, ou intégrer selon les contextes locaux, certaines de leurs finalités, stratégies ou organisations. Bien que nombre d'initiatives aient une dimension économique, leur assimilation à des entreprises est souvent réductrice, car le motif de l'action ainsi que les résultats escomptés ne sont pas toujours matériels, monétaires et intéressés. Alors que parler d'« entreprise » prédétermine un type d'organisation ou de structure de décisions (modes de gouvernance, statuts juridiques), les initiatives maintiennent un cadre de l'action qui contient une dimension sociopolitique explicite, au sens d'une capacité à décider pour soi-même et à agir sur son environnement immédiat.

Insistons ensuite sur la diversité de ces initiatives, à la fois en termes de secteurs d'activité, mais aussi d'ancienneté, d'ampleur, de visibilité et d'évolution dans le temps. Les *comedores* latino-américains et les *self-help groups* indiens réunissent aujourd'hui plusieurs dizaines de millions de membres, principalement des femmes. Les coopératives féminines représentent un phénomène grandissant mais encore très marginal. Les autres exemples sont beaucoup plus difficiles à quantifier faute de terminologie commune et d'appartenance à des réseaux communs. Nous avons délibérément choisi le terme « initiative » pour insister sur la capacité d'agir et l'autonomie des actions menées. Mais ce terme laisse le futur ouvert, sinon incertain, quant à la pérennité de l'action dans la durée. Il s'agit d'une action en devenir dont la structuration et l'institutionnalisation sont en partie indéterminées. Certaines initiatives résistent très mal à l'épreuve du temps et finissent, plus ou moins rapidement, par perdre toute autonomie. Mais compte tenu de processus permanents « d'instrumentalisation réciproques » (Eme, 2005), la frontière entre ce qui est autonome et ce qui ne l'est pas est ténue et souvent difficile à percevoir. Bien des initiatives sont le fruit de rencontres entre des populations locales et des organismes d'appui, en particulier les organisations non gouvernementales (ONG), les autorités publiques, les organisations bilatérales et multilatérales, parfois les syndicats. Les *comedores* latino-américains et les *self-help groups* indiens sont nés d'initiatives locales puis ont rapidement été relayés, parfois « récupérés », par les autorités publiques et par d'autres mouvements institutionnalisés (en particulier religieux ou politiques). Ces évolutions, ces dérives, ne sont toutefois pas tota-

lement incompatibles avec des formes de réappropriation et de contournement susceptibles d'avoir des effets positifs.

UNE MISE EN PERSPECTIVE PAR LES POLITIQUES DE GENRE

Un bref aperçu du contexte contemporain des projets de développement en matière de genre permet de mieux saisir la particularité et les enjeux de ces initiatives. Le terme « genre » fait aujourd'hui pleinement partie du vocabulaire du développement (Verschuur, 2009). Selon une définition désormais couramment admise, le genre désigne la « construction sociale des rapports sociaux de sexe ». Rompant avec une vision biologique, naturaliste et essentialiste des inégalités hommes/femmes, le terme souligne le poids des normes sociales et culturelles et des rapports de pouvoir, leur caractère finalement très arbitraire ainsi que la diversité des trajectoires et des rapports de genre qui en découlent. Par contraste avec des mesures se contentant de cibler les femmes, les politiques dites « de genre » se donnent pour mission de se confronter à la complexité et à la multiplicité des rapports sociaux entre hommes et femmes, tout en s'adaptant aux spécificités locales et régionales.

Après avoir été source d'espoirs multiples, l'adoption, puis la banalisation, de la thématique « genre » au sein des politiques de développement suscite aujourd'hui surtout frustrations et désenchantements. Si l'ampleur et la radicalité des critiques varient selon les analyses², on observe un consensus quasi généralisé sur la liste des facteurs suivants : l'occultation des inégalités de pouvoir, le déni du rôle économique des femmes (au profit de leur rôle de reproduction et de contribution au capital humain), des moyens misérables par rapport aux objectifs annoncés, la résistance considérable des bureaucraties dans la mise en œuvre de véritables changements et, enfin, une conception universelle si bien ancrée qu'elle se montre aveugle aux particularités locales³.

L'institutionnalisation du genre s'est transformée en un « processus ahistorique, dépoliticisé, décontextualisé, limité à des

2. Pour une analyse radicale, voir par exemple Falquet (2008).

3. Voir, par exemple, les différents séminaires organisés par l'Institute of Development Studies, regroupant à la fois des chercheurs et des praticiens du développement (Cornwall et coll., 2007a ; Goetz et Sandler, 2007 ; Jackson et Pearson, 1998). Les réflexions et débats menés en Europe mènent à des constats similaires : voir par exemple le numéro spécial des *Cahiers du Genre* « Gender Mainstreaming » (Dauphin et Sénac-Slawinski, 2008).

dimensions techniques qui laissent intact le problème de l'asymétrie des relations de pouvoir » (Mukhopadhyay, 2007, p. 135). Non seulement la question du pouvoir est niée (Prévost⁴), mais dans un grand nombre de cas l'approche « genre » est finalement confondue avec un ciblage « femmes », celles-ci étant finalement considérées comme des simples outils pour contrôler l'augmentation de la population, atteindre le développement durable, alléger la pauvreté ou encore protéger l'environnement (Jackson, 1998). Les changements structurels tant espérés ne se traduisent que par de maigres palliatifs : adoption de cadres normatifs et d'accords sur les droits plutôt que des engagements massifs contre la violence et ceux qui la perpétuent, promotion de l'auto-emploi et de la microfinance au lieu d'emplois de qualité et de réformes des droits de propriété, mise en place de quotas électoraux plutôt que des campagnes sur les réformes fiscales et la démocratisation des partis politiques (Goetz et Sandler, 2007). La profusion de politiques nationales et institutionnelles, de plans, de stratégies, d'experts et d'unités spécialisées donne l'illusion du changement, mais aucune de ces initiatives n'engendre réellement d'initiatives durables et surtout de partage du pouvoir. Le concept d'*empowerment*, par exemple, porté par des militantes féministes de la première heure pour désigner un processus de redistribution du pouvoir et de changement social, s'est progressivement transformé en un « outil » non seulement strictement individuel et économique (l'*empowerment* comme maîtrise de sa propre force de travail) mais parfaitement compatible avec des préceptes néolibéraux (Falquet, 2008 ; Cornwall et coll., 2008 ; Guérin, Palier et Prévost, 2009 ; Prévost, 2005).

L'incapacité de ces politiques de genre à tenir compte de la diversité des contextes locaux est un autre élément (*Degavre*), alors même que le concept de genre avait précisément pour objectif de penser la diversité des inégalités hommes/femmes en termes de construits sociaux. L'institutionnalisation du genre s'est faite aux dépens de simplifications multiples, nourries de slogans de nature souvent essentialiste, du type : « les femmes sont plus solidaires », « les femmes préservent la nature », « les femmes sont moins corrompues » (Cornwall et coll., 2008). Le monde du développement est ainsi jalonné de descriptions souvent caricaturales, oscillant en fonction des projets et des causes entre la femme comme victime

4. Voir également Cornwall et coll. (2007a) ; Falquet (2008).

servile, sujet passif du développement ou, au contraire, héroïne sublime, dont les vertus et compétences protéiformes sont supposées indispensables au développement (Cornwall et coll., 2008, p. 4). L'extraordinaire diversité des « régimes de genre » continue d'être largement sous-estimée ou même ignorée aux dépens de modèles fixes et essentialisés dont se nourrissent les politiques de *mainstreaming* (Woodford-Berger, 2007).

Analyser les défaillances des politiques de genre permet de mieux comprendre l'enjeu des initiatives de femmes décrites dans cet ouvrage, que l'on peut résumer de la manière suivante.

Face au déni du rôle économique des femmes, ces initiatives ont précisément pour objectif de revaloriser leur indispensable mais trop souvent invisible contribution au fonctionnement de l'économie. Beaucoup plus fondamentalement, elles se proposent de repenser l'articulation entre sphères productive et reproductive, voire de repenser leur signification. La production de biens et de services en réponse à des besoins de la vie quotidienne est souvent le motif de l'initiative collective. Pour autant, l'organisation productive ne prend pas toujours une forme entrepreneuriale classique. Parce que les femmes, souvent, combinent travail rémunéré, travail domestique et travail bénévole, le lieu de production n'est pas un espace complètement séparé de la vie familiale ou communautaire. La production de richesse n'est donc pas confinée à une entreprise, lieu de division du travail et de création de profit, mais tente d'articuler non sans tensions des temps professionnel, militant et familial.

Face au caractère apolitique des politiques de genre, les initiatives présentent une dimension politique, au sens où elles cherchent à influencer sur les règles, les normes, les politiques publiques. Mais cette politisation des initiatives n'emprunte pas nécessairement le répertoire d'actions contestataires des mouvements sociaux.

Face au caractère décontextualisé et universaliste des politiques de genre, les initiatives visent à assurer l'ancrage local et territorial des actions menées.

Espaces de production, lieu de socialisation et de reconnaissance, parfois de revendications collectives, ces expériences ont donc pour particularité de combiner, de manière plus ou moins forte, activité économique et action politique. Comprendre la spécificité des initiatives de femmes revient donc à analyser leurs hybridations, constitutives de leur originalité et de leur ambivalence, entre sphère productive et sphère reproductive, entre logiques professionnelle et militante, entre contestation et contournement des pouvoirs, entre

action politique et démarche entrepreneuriale, entre ancrage local, soutiens et engagements internationaux.

LA DIMENSION ÉCONOMIQUE : L'ARTICULATION ENTRE SPHÈRES PRODUCTIVE ET REPRODUCTIVE

Les inégalités d'accès et de contrôle des sphères dites « productive » et « reproductive » sont au cœur des inégalités de genre. Fruit d'une longue construction historique et finalement très arbitraire, la sphère « productive » désigne l'ensemble des activités comptabilisées, enregistrées et susceptibles d'être échangées sur un « marché ». La marginalisation des femmes s'est nourrie de leur exclusion ou de leur difficulté d'accès à ces formes de richesse, qu'il s'agisse de l'emploi, de la propriété ou de la finance. Concernant l'emploi par exemple, alors que les femmes ont de tout temps et en tout lieu exercé des activités productives (même si c'est de manière très inégale), l'emploi féminin a toujours été et reste concentré dans des secteurs d'activité dévalorisés socialement et économiquement (Scott et Tilly, 1987 ; Elson, 2010a). Qui plus est, l'emploi féminin a toujours été et reste étroitement réglementé, au nom de la protection du bien-être familial et de celui des nations. Dans les pays européens et de l'Amérique du Nord, l'emploi féminin demeure une variable d'ajustement de l'emploi masculin (Silvera, 2002). Dans les pays du Sud la plupart des politiques officielles de lutte contre les inégalités de genre cantonnent les femmes à leur rôle de contribution au capital humain et de survie familiale. Sont privilégiées les questions d'éducation, de contraception, de santé et de microfinancements (Kabeer, 2003 ; Prévost), dont les montants sont bien trop limités pour amorcer de réels changements (Guérin, Palier et Prévost, 2009). Les politiques visant à faciliter l'accès des femmes à certaines ressources fondamentales, par exemple l'eau, cantonnent l'usage de ces ressources à une consommation domestique. Leur utilisation à des fins productives, en particulier l'irrigation des terres agricoles, est rarement considérée comme prioritaire (Paquerot, 2010). Concernant la terre, et en dépit d'avancées législatives indéniables, non seulement peu de femmes y ont accès du fait de l'inertie de normes sociales patriarcales, mais leur exclusion est parfois aggravée par les tensions foncières que connaissent certaines zones de la planète (Monimart, 2010).

Si l'amélioration du rôle et du pouvoir économique des femmes n'est pas une condition suffisante à leur émancipation en raison du

poids considérable des normes sociales et culturelles, elle en est une condition nécessaire. C'est ce que nous enseigne l'histoire (Fontaine, 2008). C'est ce que nous apprennent également les analyses contemporaines relatives à la diversité régionale des discriminations subies par les femmes (Kabeer, 2003). Les inégalités les plus extrêmes, c'est-à-dire celles qui représentent une menace pour la survie des femmes et des filles (et dont les répercussions se mesurent à la surmortalité féminine), se manifestent dans les régions qui offrent le moins de possibilités d'activités économiques aux femmes (Kabeer, 2003).

On sait par ailleurs que les femmes, même lorsqu'elles exercent une activité rémunérée, assument l'essentiel des activités dites « de reproduction ». Quels que soient les pays, y compris les plus progressistes, nombre d'enquêtes montrent que les hommes s'impliquent encore très peu dans le soin des personnes dépendantes, la préparation des repas et plus généralement l'ensemble des tâches ménagères (PNUD, 2007). À cela s'ajoutent parfois les tâches administratives, la collecte de bois et le puisage de l'eau. Depuis deux décennies, la question de la reproduction sociale soulève des défis inédits et fait émerger de nouvelles formes d'inégalités, en particulier Nord/Sud (Falquet et coll., 2010). Au Nord, l'implication croissante des femmes dans la vie active couplée à la contraction de politiques publiques dites « de conciliation » du fait de la libéralisation (crèches, politiques fiscales facilitant l'embauche de personnel à domicile, etc.) ont conduit à une « crise de la reproduction ⁵ ». Celle-ci a été en partie résolue au Nord par le recours massif à une main-d'œuvre féminine immigrée, tout en exacerbant le problème dans les pays d'origine ⁶.

Nul ne songe aujourd'hui à nier cette double inégalité (accès restreint des femmes à la sphère productive et au contraire féminisation très forte de la sphère reproductive) et sa résistance à l'épreuve du temps. Les actions à mener, en revanche, suscitent des avis contrastés. Sans prétendre à l'exhaustivité, la première partie de l'ouvrage illustre deux positions normatives très divergentes qui peuvent ensuite servir de fil directeur à l'analyse des études de cas.

La première, qui peut être qualifiée de « moderniste », illustre la position de la Banque mondiale telle que la décrit Benoît Prévost. Elle consiste peu ou prou à faire confiance aux mécanismes de

5. Pour une vision d'ensemble récente, voir Elson (2010*b*). Voir également Folbre (2001).

6. Pour une vision d'ensemble des travaux menés sur cette question, voir Falquet (2008, p. 53 et suiv.). Voir également Beneria (2010) ; Hersent et Zaidman (2004).

marché et à la « libération par le travail ». Il suffirait d'incorporer les femmes au « marché » pour supprimer le joug qui les opprime et pour considérer que les femmes « sont des hommes comme les autres » (Rousseau, 2008).

La seconde, beaucoup plus radicale, plaide pour une nouvelle conception de la richesse. Il s'agit non seulement de reconnaître le rôle économique des activités dites « de reproduction » (sans lesquelles celles de production ne pourraient avoir lieu), mais de faire valoir leur rôle fondamental en matière de cohésion sociale et d'épanouissement individuel et collectif. C'est ce que revendique le *local feminism* décrit par Florence Degavre : ce courant de pensée, développé par des chercheuses du Sud, pense le « reproductif » comme ressource du développement, à la fois comme source d'émancipation possible pour les femmes et comme contribution au développement socio-économique des territoires.

Les études de cas présentées dans le reste de l'ouvrage oscillent entre ces deux pôles. Certaines illustrent assez fidèlement la perspective « moderniste » et se focalisent sur l'amélioration de la position économique des femmes dans des filières d'activité ou le développement « d'activités génératrices de revenus » par le micro-crédit. C'est le cas par exemple des coopératives d'argan au Maroc (*Damamme*) et de karité au Burkina Faso (*Saussey*) ainsi que des *self-help groups* indiens (*Guérin et Kumar*). Quelles que soient les ambitions affichées, ces initiatives ont finalement pour point commun de se focaliser sur les questions économiques sans réellement interroger les rapports sociaux de sexe. Les revendications des mouvements féministes de l'économie sociale et solidaire québécoise et des cantines populaires péruviennes et argentines, en revanche, agissent pour la socialisation des activités de reproduction sociale tout en revendiquant la revalorisation du travail invisible des femmes (*Angulo ; Côté ; Nobre et Freitas*). Au Pérou, les cantines populaires mutualisent la préparation des repas, contribuant ainsi à la sécurité alimentaire des familles tout en soulageant une partie du temps de travail domestique des femmes (*Angulo*). En Argentine et au Brésil, même si c'est à une échelle moindre, des initiatives similaires existent (*Nobre et Freitas*). Au Québec, une multitude d'initiatives locales visent à améliorer le quotidien des femmes et de leurs familles : garderies communautaires, appuis aux victimes d'agression sexuelle, aide au logement, insertion professionnelle, etc. (*Côté*). Ces initiatives ont également pour point commun de lutter en faveur de la rémunération et du soutien public de ces activités, arguant de leur renta-

bilité « sociale », de leur contribution fondamentale à l'intérêt général et de la nécessité d'adopter une nouvelle conception de la richesse. En combinant activisme, coopératives et prestations de services aux femmes et aux familles, les formes inédites de lutte syndicale qui émergent dans plusieurs régions du monde visent à permettre aux femmes de mieux concilier leurs rôles de travailleuses et de mères, et d'améliorer leur accès aux droits (*Kabeer*). Sans aller jusqu'à en faire un objet de revendication politique, d'autres initiatives expérimentent des formes innovantes d'organisation permettant aux femmes de mieux concilier leurs différentes activités. Ceci passe par la redéfinition des frontières entre la sphère domestique privée et la sphère publique, entre monétaire et non monétaire, « tradition » et « modernité ». En France par exemple, les restaurants de quartier sont des espaces « intermédiaires », situés sur les lieux de vie des femmes et misant sur l'organisation collective des tâches (*Hersent et Soumbou*). En Bolivie, les coopératives de commerce équitable permettent aux femmes de se positionner sur les marchés nationaux et internationaux tout en leur offrant des espaces de rencontres et de discussions (*Charlier*). Les coopératives de couture, de recyclage ou encore de logement, recensées dans plusieurs pays latino-américains, vont dans le même sens (*Nobre et Freitas*).

LA DIMENSION POLITIQUE : L'ACCENT SUR LA DISCUSSION PUBLIQUE

La spécificité des initiatives décrites ici réside aussi dans leur dimension sociopolitique. Au-delà de leur rôle en matière de production, transformation, commercialisation ou financement, ces initiatives se caractérisent par une volonté, même si elle n'aboutit pas nécessairement, de faire évoluer les modes de régulation. Mais l'action politique épouse rarement la rhétorique contestataire des mouvements sociaux⁷. Face à une volonté d'action plus que de revendication, face à une posture militante trop risquée pour de nombreuses femmes, les initiatives proposent des stratégies plus pragmatiques misant sur le dialogue et la discussion.

L'opposition frontale, quels que soient les interlocuteurs (époux ou hommes de la famille, employeurs, autorités publiques), est une prise de risque que les femmes ne peuvent pas toujours se permettre. Lorsqu'il y a opposition, celle-ci a d'ailleurs un coût moral et psychologique parfois lourd à assumer (*Guérin et Kumar*, pour l'Inde ; *Char-*

7. Au sens décrit par Tilly et Tarrow (2008).

lier, pour la Bolivie). Naila Kabeer, lorsqu'elle analyse les nouvelles formes d'action syndicale, insiste fortement sur ce point. Elle décrit l'intimidation des femmes référée au « style agressif traditionnel des syndicats à dominance masculine », leur « fatigue » par rapport aux formes habituelles de confrontation et aux licenciements qui en découlent. Les mobilisations qu'elle décrit se distinguent des activités syndicales classiques de deux manières : elles privilégient la voie législative et la négociation de mesures de protection sociale avec les États plutôt que l'amélioration des conditions de travail à négocier directement avec les employeurs ; elles fondent la mobilisation syndicale sur des activités concrètes visant à soulager le quotidien des femmes (santé, garde d'enfants, sécurité, éducation populaire, etc.), avec par conséquent des formes d'organisation basées sur les liens de voisinage plutôt que sur des liens professionnels⁸.

Délibération et dialogue sont également au cœur du fonctionnement interne des initiatives : les actions économiques sont ancrées dans des espaces de discussion et de socialisation. Cette caractéristique peut sembler anecdotique. Un groupe de femmes qui discutent, c'est convivial et sympathique, certes, mais on voit mal quel peut en être l'impact, argueront certains. Il nous semble pourtant que ce type de processus offre une solution concrète à l'un des problèmes de fond des inégalités : l'intériorisation des mécanismes de domination. « Si nos préférences s'adaptent à notre situation, comment pouvons-nous formuler des choix qui échappent à une gangue inégalitaire ? » (Prévoist). Le problème est abordé depuis longtemps par les féministes à travers la distinction entre intérêts pratiques (*practical needs*) et intérêts stratégiques (*strategic needs*) des femmes (Molyneux, 1985) : les premiers désignent des questions de survie quotidienne tandis que les seconds renvoient aux facteurs structurels des inégalités et comportent une dimension intrinsèquement politique et transformatrice. Face aux contradictions fréquentes entre intérêts pratiques et stratégiques, Maxine Molyneux suggère que la combinaison entre « dialogue, praxis et discussion » est une issue possible (Molyneux, 1998). Les études de cas illustrent comment, concrètement, ces registres de l'action s'articulent et entrent en synergie. Elles montrent également le rôle moteur de ces espaces de délibération et de ces moments d'échanges dans les trajectoires individuelles et collectives. L'appartenance à un groupe permet de se construire une identité, de se

8. Sur ce point, voir également Beneria (2010, p. 76).

projeter dans l'avenir. Dans un contexte de forte domination, la prise de parole et l'échange de points de vue permettent de lutter contre l'isolement (*Angulo ; Charlier*), de remettre en question les stéréotypes et de bousculer les mécanismes identitaires (*Charlier ; Verschuur*), d'enclencher des prises de conscience et « d'ouvrir des espaces de possible » (*Hersent et Soumbou*). Ce sont des opportunités de partage et de mutualisation d'expériences et d'informations, d'acquisition de compétences (*Charlier*), de construction « d'intelligences collectives » (*Hersent et Soumbou*) et d'invention de solutions collectives (*Charlier*).

LA DIMENSION TERRITORIALE : UN PRAGMATISME PAR LA CONTEXTUALISATION DES BESOINS ET DES ACTIONS

Les initiatives ancrées dans le local sont souvent accusées d'inefficacité par les mouvements qualifiés de « féministes » : insuffisamment radicales et sans réel pouvoir transformateur, elles ne feraient que maintenir le *statu quo*. Lorsqu'elle analyse la nature et la diversité des mouvements dits « féministes », Maxine Molyneux (1998, p. 70) pose la question suivante : « D'où vient l'autorité pour définir les objectifs, priorités et initiatives des femmes ? » Cette question reste une source de débats passionnés et souvent houleux, source de nombreuses tensions entre féministes du Sud et féministes du Nord. Deux sujets ont tendance à dominer les débats : comment définir un mouvement « féministe » et comment définir les intérêts « stratégiques » des femmes ? Les féministes du Nord inclinent à penser la lutte comme un processus nécessairement organisé, formalisé et autonome à l'égard d'autres mouvements, cette autonomie étant un gage d'authenticité et de légitimité quant aux intérêts dits « de genre ». Prenant le contre-pied de ce type d'approche, de nombreuses féministes du Sud plaident pour une définition à la fois respectueuse des diversités locales et bien plus large des engagements et de la mobilisation des femmes : des actions ouvertement contestataires ou préférant des formes de subversion plus discrètes, indépendantes ou reliées à des partis ou à des luttes politiques ; des engagements temporaires ou inscrits dans la longue durée, s'appuyant sur une assise sociale étroite ou sur de larges coalitions ; des mobilisations limitées à l'espace local ou bien parties prenantes de mouvements nationaux ou transnationaux (Basu, 1995).

C'est à la lumière de ces débats que l'on peut apprécier le sens et la portée des initiatives décrites dans cet ouvrage. Certaines se

qualifient de « féministes », d'autres non, la priorité étant accordée davantage à des enjeux spécifiquement locaux et ayant du sens dans la vie ordinaire des personnes. La définition et la forme des actions à mener varient au cas par cas, en fonction des priorités. Les politiques de genre des organisations internationales, on l'a vu plus haut, pèchent par leur universalisme et leur incapacité à saisir les spécificités locales. Chaque territoire, chaque espace vécu modèle les normes sociales comme les rapports de pouvoir. L'ancrage sur le terrain, c'est-à-dire une proximité spatiale, sociale et culturelle, peut permettre d'identifier les besoins, les carences et les facteurs de blocage puis d'inventer avec pragmatisme des réponses, des formes d'organisation et de revendication ainsi que des modalités d'action « contextualisées », adaptées et réalistes.

Inversement, les expériences fondées sur des cadres normatifs imposés de l'extérieur suscitent plus de contournements que d'adhésions. C'est ce que met en évidence l'exemple des programmes d'*empowerment* indiens, dont les visées émancipatrices s'accommodent très mal des contraintes que vivent les femmes au quotidien et de leur dépendance matérielle mais aussi identitaire au monde masculin (*Guérin et Kumar*). Au Maroc et au Burkina Faso, on observe aussi les effets pervers de programmes aveugles à la complexité des circuits locaux d'échange et à leur dimension sociale symbolique et culturelle (*Damamme ; Saussey*).

La définition et la forme des actions à mener varient en fonction des priorités, des identités et des enjeux locaux. Or la remise en question de la domination masculine n'est pas toujours un moteur de l'action. L'appartenance de sexe se combine, voire se dilue, dans une multiplicité d'autres appartenances, héritées ou choisies.

Miriam Nobre et Tâis Viudes de Freitas montrent qu'en Amérique latine, les revendications féministes dans les mouvements d'*economía solidaria* s'inscrivent dans des enjeux beaucoup plus larges, en particulier ceux liés à la question de l'intégration régionale, le *lobbying* contre la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA, ou ALCA : *Área de libre comercio de las Américas*) et la dénonciation de l'impérialisme américain. En Bolivie, les coopératives de productrices font partie d'un mouvement plus large de revendication de l'identité indigène et de lutte contre l'ultralibéralisme des organisations internationales, en particulier de l'Organisation mondiale du commerce (*Charlier*). En France, les initiatives de femmes des banlieues ne se battent pas contre la domination masculine. Elles revendiquent le droit de produire et d'entreprendre autrement, et

elles méritent d'être resituées par rapport à la triple discrimination dont elles font l'objet : elles sont à la fois femmes, immigrées et pauvres et elles initient des projets « là où elles "vivent", au sens plein du terme » (*Hersent et Soumbou*). Dans la même veine, les luttes urbaines visent d'abord et avant tout à améliorer le quotidien des habitants et à faire valoir l'accès réel aux droits de base, qui sont simultanément ignorés et bafoués. Christine Verschuur parle de « réinvention culturelle du politique » : les initiatives qu'elle décrit ne visent à renverser ni l'ordre patriarcal ni le système « capitaliste » mais se présentent comme « des lieux où les sujets (femmes et hommes) construisent de l'intérieur, sur ce territoire-là, des solutions et l'ébauche de nouveaux rapports entre hommes et femmes, sans plus attendre » (Verschuur, 2005, p. 52). Au Pérou, les cantines populaires autogérées luttent contre l'invisibilité du travail féminin mais aussi contre l'insécurité alimentaire que vit le pays depuis plusieurs décennies (*Angulo*). Les femmes impliquées dans les nouvelles formes de luttes syndicales sont « plus intéressées à trouver des solutions aux problèmes qu'à manifester » (*Kabeer*).

Ici encore, l'approche en termes de *local feminism* offre une grille de lecture. En plaidant pour l'ancrage territorial, le *local feminism* ne vise pas à opposer « territoire » et « mondialisation » ou encore « local » et « global », mais le cadre qu'il offre permet « d'éviter de faire disparaître, dans l'analyse du développement, les conditions très locales de la reproduction d'un territoire de vie et le rôle économique, social et politique qu'y jouent les femmes » (*Degavre*).

COMPROMIS ET DÉRIVES : ENTRE RÉSISTANCE, JUSTICE ET TRANSFORMATION SOCIALE

Résumons-nous. Il nous semble que les initiatives décrites dans cet ouvrage offrent plusieurs pistes permettant de repenser les rapports sociaux de sexe. La première consiste à revaloriser la position des femmes dans la sphère économique et productive mais aussi à repenser l'articulation entre ces deux sphères grâce à la socialisation et à la revalorisation d'une partie des activités de soin à autrui. La deuxième piste est celle du renouvellement de l'action politique : dans bien des cas les femmes privilégient la discussion à l'opposition radicale – avec certes des risques de *statu quo* et d'immobilisme – mais les mécanismes d'oppression et de construction des identités rendent l'opposition radicale difficilement envisageable. La mise en œuvre d'espaces de discussion et de délibération représente

également une piste susceptible de bousculer les normes, les identités et de contrer les résistances diverses (des hommes et des femmes). La troisième piste est celle de l'ancrage territorial, qui permet une contextualisation des formes d'action en fonction à la fois des besoins, des enjeux et des identités locales.

D'un autre côté, ces expériences sont d'une grande faiblesse. Nombre des spécificités mentionnées à l'instant relèvent parfois plus de l'idéal à atteindre que d'une réalité achevée. Fruits d'alliances inédites, ces initiatives connaissent nécessairement des trajectoires chaotiques, faites d'essais-erreurs, de compromis et parfois même de retours en arrière. Une prise de risque excessive peut susciter des oppositions qui inhibent ensuite toute forme d'action. Ailleurs, au contraire, trop de prudence et d'hésitations finissent par avoir raison de la dynamique collective, qui s'essouffle faute de résultats tangibles. Les initiatives, dont le poids politique est aujourd'hui reconnu, mettent dix ans, vingt ans et parfois plus pour se faire entendre à l'échelle nationale et internationale. Concilier action sociale, économique et politique repose sur un dosage subtil et suppose une recherche permanente d'équilibre.

Le renforcement des inégalités entre femmes est un risque permanent. Les inégalités entre hommes et femmes, on le sait, sont imbriquées dans des inégalités de classe, de caste, de localisation, etc. Et certaines initiatives les renforcent plus qu'elles ne les abolissent. L'implication des femmes est très disparate, pour des raisons de temps, de ressources, tant sociales, cognitives que financières. L'action collective ne se décrète pas, elle repose sur un compromis habile entre intérêts individuels et collectifs – altruisme et compassion, lorsqu'ils existent, sont subtilement articulés avec la satisfaction d'intérêts personnels bien compris. Les bénéfiques, qu'ils soient matériels ou intangibles, ne profitent parfois qu'à une minorité. En même temps ces femmes leaders sont susceptibles de jouer le rôle de « modèles » (*Guérin et Kumar*), de participer à l'évolution des systèmes de représentation et de faire remonter des revendications spécifiques sur la scène politique (*Charlier ; Angulo*).

Les difficultés auxquelles se heurte la revalorisation du rôle productif des femmes et de leur positionnement au sein des filières d'activité sont un point d'achoppement récurrent. Les études de cas montrent à quel point il est difficile de sortir les femmes de secteurs d'activités peu capitalistiques et à très faible rentabilité. Celles qui parviennent à un certain succès économique courent le risque permanent d'une récupération par des entités de plus grande taille, souvent

dirigées par des hommes (*Saussey ; Verschuur ; Nobre et Freitas*). Si elles sont nombreuses à souhaiter être évaluées autrement qu'à l'aune de critères purement économiques, ces derniers continuent de monopoliser le champ de l'évaluation. En l'état actuel des choses, les initiatives sont donc tiraillées entre la volonté de renouveler les pratiques économiques et celle d'accéder à une certaine forme de pouvoir économique, que ce soit en termes de capacité de production et/ou d'accès direct aux marchés, nationaux et internationaux. Or ceci suppose des performances minimales en matière de rentabilité qui ne sont pas toujours compatibles avec le maintien de modèles alternatifs de production misant sur le lien social, la solidarité et le « bien-vivre » (*Charlier ; Nobre et Freitas*). L'opposition entre vision « moderniste » et « réformatrice » n'est pas seulement d'ordre normatif : au sein des initiatives, elle se manifeste également au quotidien et suppose des compromis permanents (*Charlier*).

Enfin, ces initiatives se heurtent toutes et sans exception, plus ou moins rapidement, plus ou moins violemment, à un contexte économique, social et politique qui leur est très défavorable, y compris de la part de mouvements et réseaux qui cherchent eux aussi à promouvoir des modèles alternatifs, et y compris de la part des mouvements féministes et des mouvements de l'économie solidaire (*Côté ; Hersent et Soumbou*). En l'absence de relais à des niveaux plus larges, l'ancrage dans le local peut rapidement être une source d'enfermement et de dispersion des initiatives. La volonté délibérée d'éviter la confrontation peut finir par provoquer de l'immobilisme. Inversement, et comme déjà observé dans d'autres contextes (*Batliwala et Dhanraj, 2007 ; Sélim, 1998*), les initiatives efficaces en termes de mobilisation courent un risque permanent de récupération par d'autres réseaux, qu'ils soient politiques ou religieux.

Dans le contexte actuel de néolibéralisation exacerbée, où le développement est réduit en « miettes », où la lutte contre la pauvreté se limite à l'incorporation des pauvres aux mécanismes de marché (*Rist, 2007*), où on observe, certes, une diminution de la pauvreté monétaire mais une montée des inégalités, ces initiatives ont bien du mal à exister, à se pérenniser et tout simplement à se faire entendre. Certaines d'entre elles ont déjà démontré leur capacité à impulser de véritables transformations sociétales, tandis que d'autres se font instrumentaliser et perdent leur mission initiale.

Les effets produits par ces initiatives sont ambigus et équivoques, du fait notamment de difficultés de fonctionnement multiples liées à un environnement nuisible et malveillant. La manière

dont elles véhiculent ou reproduisent, bien souvent à leur insu, les logiques néolibérales⁹ voire patriarcales¹⁰ mérite évidemment d'être étudiée. Les effets produits peuvent sembler bien maigres par rapport à l'immensité du chemin à parcourir. Mais c'est aussi leur *invisibilité*, du fait de catégories d'analyse inadaptées, qui provoque déceptions et frustrations. Plaider pour une démarche possibiliste, ce que revendique cet ouvrage, suppose de s'affranchir de nos paradigmes habituels, lesquels biaisent l'analyse et la compréhension des faits et des actions faute de catégories analytiques adéquates. Cette « passion du possible », pour reprendre les termes d'Albert Hirschman (1971), suppose d'être attentif aux « astuces » et aux « malices » du changement. Elle tend à articuler une vision du changement social aux possibilités concrètes des sociétés étudiées. Elle induit également une vision « raisonnable » du changement social, plus proche du « bricolage » et du compromis permanent que de la révolution radicale (Frobert et Ferraton, 2003). Le compromis ne signifie pas nécessairement résignation, capitulation ou compromission : il est inhérent aux initiatives solidaires. Comme toute alternative, ces expériences méritent d'être étudiées, non pas pour leur contribution quantitative au changement mais pour leur capacité à expérimenter de nouvelles formes d'agir et de penser et à construire un futur possible (Servet, 2010). Si l'on considère que le rôle de la recherche ne consiste pas à dégager des lois intangibles et universelles, mais plutôt à repérer des innovations, des ressources et des potentiels insoupçonnés, à repousser les limites de ce qui est perçu comme réalisable dans un contexte donné, alors le regard porté sur ces initiatives devient tout autre (Laville, 2010).

PRÉSENTATION DE L'OUVRAGE

L'ouvrage se décompose en trois parties. La première propose un cadrage théorique, en offrant deux visions très différentes de la manière dont le savoir économique envisage aujourd'hui les questions de genre et de développement. En s'appuyant sur l'exemple de la Banque mondiale, le texte de Benoît Prévost revient sur les soubassements théoriques des politiques actuelles de développement en matière de genre. Il démontre leurs avancées, leurs limites

9. Voir par exemple Ferguson (1994), Bagayoko-Penone et Hours (2005) ; Bourdarias et coll. (2003).

10. Voir par exemple Falquet (2008) ; Jarry-Omarova (2010).

et leurs contradictions, en particulier leur incapacité à appréhender la question du pouvoir et leur croyance aveugle en la capacité du marché à résorber naturellement les inégalités. Le texte de Florence Degavre est consacré quant à lui à la pensée féministe. Elle nous offre un balayage historique des principales théories élaborées depuis un demi-siècle, des travaux pionniers d'Ester Boserup visant à ouvrir le système capitaliste aux femmes jusqu'au *local feminism* et à d'autres pensées alternatives. Offrant une tout autre vision de la richesse et du développement, celles-ci proposent de prendre appui sur l'idée de « reproduction » comme support d'émancipation et non pas uniquement comme contrainte et source d'aliénation.

La deuxième partie est une succession d'études de cas : les coopératives de production d'huile d'argan au Maroc (Aurélié Damamme) et de beurre de karité au Burkina Faso (Magalie Saussey), les *self-help groups* indiens (Isabelle Guérin et Santosh Kumar), les coopératives de productrices boliviennes (Sophie Charlier), les organisations populaires en milieu urbain (Christine Verschuur). Les trois premières études de cas illustrent en quelque sorte l'approche « moderniste » type Banque mondiale. Elles mettent en évidence les incohérences de pratiques imposées de l'extérieur, tout en révélant de nouveaux espaces du possible. Les deux dernières proposent des formes d'action renouvelées plus ambitieuses et qui semblent beaucoup plus prometteuses en termes de changement social. Cela étant dit, toutes les études de cas ont leurs ambigüités et leurs paradoxes, et c'est déjà un premier résultat. Elles nous enseignent à quel point il est simpliste d'opposer « bonnes » et « mauvaises » pratiques. Elles démontrent que tout processus d'émancipation est nécessairement chaotique et conflictuel (le constat de Sophie Charlier vaut également pour les autres contextes), et que l'*empowerment* des un(e)s se traduit souvent par le « *disempowerment* » des autres... Les études de cas révèlent également à quel point l'analyse suppose une contextualisation, seul moyen de saisir les enjeux de ces expériences au regard de spécificités locales.

La dernière partie aborde l'épineuse question de l'institutionnalisation de ces initiatives : comment parviennent-elles, ou pas, à résister à l'épreuve du temps et à sortir d'horizons locaux pour impulser de véritables changements sociaux ? Madeleine Hersent et Pierrette Soumbou décrivent les difficultés rencontrées par les initiatives de femmes en migration dans l'économie sociale et solidaire française. Elles insistent sur le contraste entre leur contribution majeure à l'intérêt collectif et général, et le déni dont elles font l'ob-

jet de la part des autorités publiques. Nedda Angulo décrit l'histoire puis les enjeux actuels des cantines populaires péruviennes. Outil essentiel de sécurité alimentaire pour des centaines de milliers de familles pauvres, les cantines sont aujourd'hui reconnues officiellement par le gouvernement péruvien. Malgré une lutte obstinée, elles peinent toutefois à obtenir une revendication déjà ancienne : un soutien financier public qui permette de rémunérer à leur juste valeur l'engagement des femmes. Naila Kabeer passe en revue plusieurs formes de syndicalisme contemporain et le rôle des initiatives locales dans l'émergence de nouvelles formes de protection sociale. Elle met en évidence la pertinence de modèles qu'elle qualifie d'« hybrides », au sens où ils combinent action de développement et luttes sociales. Miriam Nobre et Tais Viudes de Freitas décrivent les enjeux des initiatives d'économie solidaire en Amérique latine d'un point de vue féministe. Les auteurs analysent en quoi ces actions participent à un renouvellement des formes de production et d'échanges, tout en plaidant pour un renforcement des alliances avec les pouvoirs publics et les mouvements sociaux. Denyse Côté analyse le rôle des groupes de femmes dans l'économie sociale et solidaire québécoise. Alors qu'ils ont joué un rôle décisif dans l'institutionnalisation et la reconnaissance publique de l'économie sociale et solidaire, aujourd'hui reconnue comme un champ de l'économie à part entière, les groupes de femmes ont fini par s'en faire évincer. Leur revendication principale – reconnaissance du travail invisible féminin et prise en compte de la rentabilité « sociale » d'activités diverses – a été évacuée des agendas politiques. L'exemple québécois illustre l'attitude finalement très paradoxale de mouvements qui cherchent à promouvoir un monde plus juste et solidaire tout en restant aveugles à la question des rapports sociaux de sexe.

Le texte de conclusion de Madeleine Hersent, Isabelle Guérin et Laurent Fraisse revient sur les multiples défis des initiatives de femmes et propose plusieurs pistes d'action. Les auteurs plaident pour une politique de la reconnaissance, ce qui suppose des alliances multiples, en particulier avec les mouvements féministes, les réseaux de l'économie solidaire, les chercheurs et les médias. Ils plaident également pour un renouvellement de nos conceptions de la richesse : c'est, semble-t-il, la seule voie pour avancer efficacement dans la transformation des rapports sociaux de sexe mais aussi, plus globalement, dans la construction d'un monde plus juste et plus durable.

**FEMMES, GENRE ET
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE :
LES RENOUVELLEMENTS RÉCENTS
DE LA THÉORIE**

Benoît Prévost

Le genre dans les nouvelles stratégies de lutte contre la pauvreté : de Sen à la Banque mondiale

Le genre est devenu une clef d'entrée incontournable et consensuelle des nouvelles stratégies de lutte contre la pauvreté. Cette transformation notoire à partir du milieu des années 1990 a été plus marquée encore avec l'élaboration des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) à l'aube du XXI^e siècle. L'intérêt pour la question du genre est certes bien antérieur à cette période¹ puisque les travaux pionniers (en particulier ceux d'Ester Boserup) remontent aux années 1970. Mais les raisons de son succès et, surtout, la manière dont elle a été intégrée aux débats des années 1990 doivent être analysés dans le contexte plus global d'une évolution du discours des institutions internationales. Un contexte qui

1. Voir dans cet ouvrage la contribution de Florence Degavre. Voir également l'ouvrage édité par Parpart et coll. (2000), et plus précisément les contributions de Rhoda Reddock (2000) et de Patricia Connelly et coll. (2000). *Development and Change* a consacré à la question du genre et du féminisme dans les questions de développement un numéro spécial coordonné par Andrea Cornwall (voir notamment Cornwall et coll., 2007b), qui est riche d'enseignements sur de nombreuses critiques que nous évoquerons ici.

permet également de comprendre les frustrations occasionnées par une évolution qu'une littérature critique considère comme insuffisante sinon illusoire.

Le succès de l'approche du développement par le genre s'est traduit par celui de l'*empowerment* féminin, devenu en quelques années un concept incontournable que l'on retrouve décliné dans des registres extrêmement divers. De l'accès à la propriété foncière à la participation politique en passant par l'engagement au sein de la collectivité et l'expansion du microcrédit, la préservation de l'environnement et l'amélioration des services publics, l'*empowerment* est un élément charnière autour duquel s'articule une approche multidimensionnelle de la pauvreté et du développement durable. L'idée que le développement et la réduction de la pauvreté passeraient par un pouvoir accru des femmes fait nécessairement écho à des préoccupations économiques et sociales. Elle renvoie ainsi à une évolution de l'analyse standard des facteurs économiques et sociaux de la pauvreté féminine et de la domination masculine, tout en proposant que l'amélioration des conditions de vie des femmes soit non seulement un objectif mais aussi le moyen du développement. Cette évolution s'inscrit dans une prise en compte croissante du rôle des institutions dans le développement, que ce soit *via* le corpus habituel de l'économie standard ou à travers de véritables innovations théoriques comme l'approche par les capacités d'Amartya Sen.

Mais limiter la lecture de ces évolutions à l'aune des seules sciences sociales risque d'engager dans une vision trop étroite et de laisser de côté le cadre plus général du renouveau des théories du développement : celui des débats qui ont marqué la philosophie politique contemporaine et accompagné un renouveau et une transformation du libéralisme. Ainsi, la question du genre appliquée au développement doit être analysée à partir des questions de justice sociale que John Rawls a profondément influencées à partir des années 1980. Deux raisons au moins viennent justifier que l'on y prête attention. La première est liée à la philosophie politique féministe dont les différents courants sont unis par « une aspiration commune à l'élimination de la subordination des femmes » (Kymlicka, 2003, p. 255) : penser l'*empowerment* suppose donc de savoir comment penser la subordination des femmes, ou la domination masculine, et donc de savoir en quoi elle concerne la justice sociale et les débats de la philosophie contemporaine. En matière de développement, ce point est d'autant plus essentiel que nombre des

mouvements féministes du Sud ont pris corps dans les mouvements d'émancipation nationale et ont été souvent associés à une critique de l'impérialisme et du capitalisme (Rai, 2002). Le caractère libéral des nouvelles stratégies et leur inclusion dans un mouvement global de pénétration des structures capitalistes au Sud, tout en ouvrant de nouvelles voies d'émancipation, semblent également en fermer d'autres : quelles sont les armes intellectuelles dont disposent les défenseurs de l'*empowerment* pour comprendre et dépasser les relations de pouvoir qui se nouent dans ces nouveaux contextes et leur influence sur la justice sociale ? Le second argument tient à l'importance croissante des questions éthiques dans les analyses et les stratégies de développement. *Équité et développement*, le rapport de la Banque mondiale (BM) sur le développement dans le monde, en 2006, est exemplaire de cette évolution et illustre la convergence des cadres d'approche de la question du genre entre les grandes institutions internationales, le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) ayant fait sienne, depuis plus longtemps, la perspective éthique. Or, les fondements d'une nouvelle éthique du développement restent particulièrement flous, voire contradictoires et, en tout cas, se réfèrent rarement à la philosophie féministe : la référence à Amartya Sen semble suffisante pour garantir une approche genrée de qualité...

L'objectif de ce chapitre est relativement simple : il consiste à montrer en quoi l'approche du développement par le genre, et en particulier *via l'empowerment*, constitue un progrès indéniable, mais limité à la fois par la recherche d'un consensus qui en réduit la portée opérationnelle et par des faiblesses dans l'analyse de certaines relations de pouvoir pourtant responsables de nombreuses situations de pauvreté.

Les avancées les plus notables sont liées à l'introduction de la notion de « capacités » dont nous exposerons les principes et les apports aux théories du développement, après avoir rappelé le contexte dans lequel les institutions internationales se sont saisies de la question de la pauvreté et du genre dans les années 1990. Amartya Sen propose de penser la pauvreté comme la privation de libertés relevant des différentes dimensions de la vie : non seulement économiques, mais aussi sociales et politiques. Les trappes à pauvreté dont les populations les plus démunies n'arrivent pas à s'arracher résultent d'un cumul de privations qui sont enracinées dans les institutions. À ce titre, les femmes sont victimes d'organisations sociales, de normes et de contraintes, qui les empêchent de mener

une vie normale, c'est-à-dire satisfaisant leurs libertés élémentaires et leur permettant de formuler et de réaliser les choix de vie qu'elles valorisent. Leur *empowerment* passe donc par une lutte contre les inégalités dont elles souffrent. Nous verrons que l'essentiel des progrès à réaliser, du point de vue des institutions internationales, concerne l'accès des femmes à l'autonomie financière. Plusieurs arguments sont avancés, qui se justifient :

- d'un point de vue substantialiste, comme un bien en soi qui améliore directement la condition féminine. L'autonomie financière doit donner la possibilité aux femmes de gagner en pouvoir au sein de leur couple et de choisir librement la vie qu'elles souhaitent mener. L'accès à l'emploi formel, qui est un moyen élémentaire d'acquérir un revenu individuel, se complète alors d'un accès aux ressources financières (microcrédit), productives et patrimoniales (propriété foncière) qui doit permettre aux femmes à la fois d'acquérir une autonomie décisionnaire au sein du couple et une autonomie économique sous la forme d'activités favorisant l'auto-emploi ;

- d'un point de vue instrumental, comme le moyen de réaliser des objectifs plus vastes qui dépassent la simple condition féminine. Les femmes sont en effet censées jouer un rôle d'agent : leurs actions sont déterminées par le bien-être de leur famille, en particulier de leurs enfants et, à ce titre, l'amélioration de leur situation économique se traduit par une amélioration de la santé et de l'éducation des enfants ; santé et éducation qui sont supposées améliorer la croissance économique. L'autonomie économique des femmes vient compléter et renforcer les actions menées en faveur d'une amélioration de la santé et de l'éducation dans les pays en voie de développement.

Nous dresserons finalement différentes pistes de critiques à l'encontre du nouveau paradigme de l'équité comme égalité d'opportunités, en montrant notamment qu'il s'inspire de sources trop contradictoires et, surtout, qu'il laisse de côté des questions essentielles pour la réduction des inégalités.

LE CONTEXTE

C'est à la fin des années 1990 qu'est mis en place ce que BM et Fonds monétaire international (FMI) ont appelé « les réformes de seconde génération ». L'initiative « Pays pauvres très endettés » (PPTTE) et la conception des premiers documents stratégiques de réduction de la pauvreté (DSRP) constituent à ce titre une étape marquante dans le recentrage des institutions de Bretton Woods

autour de l'élimination de la pauvreté². Les principes d'inclusion, de participation, et de responsabilisation étaient au cœur de ces nouvelles stratégies :

- inclusion des plus pauvres dans les processus de décision ; participation des populations défavorisées à l'élaboration des politiques dont elles sont censées être les premières bénéficiaires ;
- responsabilisation des gouvernements censés rendre des comptes aux populations comme aux bailleurs de fonds qui ne voulaient plus apparaître comme imposant de l'extérieur des politiques économiques « standard, archaïques et inadaptées » (Stiglitz, 2002, p. 22).

Cette reformulation poursuivait la dynamique enclenchée par les enquêtes dites « *Poor Voices* », dirigées par Deepa Narayan. Celles-ci ont joué un rôle important dans la prise de conscience que la pauvreté se caractérisait avant tout par un déficit de pouvoir. La vulnérabilité caractérisant les populations les plus défavorisées se manifeste aussi bien face aux aléas de la vie économique et sociale que face au pouvoir politique qui, lorsqu'il ne les oppresse pas, ignore les besoins des pauvres (Kanbur et Squire, 2001). *Combattre la pauvreté*, le rapport annuel sur le développement dans le monde 2000-2001 (BM, 2001a), fera ainsi de la vulnérabilité et du renforcement des capacités des pauvres son principal argument, en identifiant les lignes de fracture qui définissent les populations fragiles, le genre figurant alors en bonne place. C'est ainsi que, dans l'agenda de la BM, émergera véritablement l'idée d'*empowerment*. Cette réflexion a ainsi conduit les institutions à favoriser l'implication des gouvernements et des populations dans l'élaboration des stratégies suivies, depuis l'élaboration jusqu'au contrôle des politiques publiques.

Les nouvelles orientations de la BM s'inscrivaient dans un processus de refondation idéologique et théorique impulsé par James Wolfensohn, président du groupe à partir de 1995, rapidement secondé par Joseph Stiglitz. Ce dernier était porteur de ce qu'il appelait lui-même un véritable changement de paradigme, qui a trouvé son expression dans l'élaboration du *Comprehensive Development Framework*³ auquel Amartya Sen fut également associé

2. Voir Cling et coll. (2002), pour une présentation des nouvelles stratégies de réduction de la pauvreté.

3. Les fondements du *Comprehensive Development Framework* sont : « Assurer un environnement macroéconomique stable et ouvert ; construire des institutions publiques (légalles, financières et politiques) responsables et inclusives ; investir dans la santé, l'éducation et les programmes de sûreté sociale » (Ritzen, Easterly et Woolcock, 2000, p. 2).

(Apsan Frediani, 2007 ; Wolfensohn et Sen, 1999 ; Sen, 2003, p. 172). Ici se joue un premier mouvement de convergence avec le PNUD. En effet, si Mahbub Ul Haq reste pour tous le pionnier du concept de développement humain, c'est à Sen que l'on attribue les approfondissements théoriques les plus marquants (McNeill, 2007).

Les raisons de l'évolution de la BM et du FMI sont nombreuses, mais l'échec (encore discuté) des plans d'ajustement structurel a joué un rôle fondamental en obligeant les deux institutions à répondre aux multiples critiques dont elles ont fait l'objet à partir du début des années 1990. Ces critiques venaient tout d'abord du Sud, de la société civile (montée en puissance du mouvement altermondialiste et structuration de mouvements contestataires et alternatifs) et des gouvernements, premières victimes des difficultés rencontrées et du rejet de ces plans par les populations. Elles ont été rapidement relayées par les gouvernements des pays de l'Organisation de coopération et développement économiques (OCDE) et du G7, autrement dit par les principaux bailleurs de fonds, eux-mêmes confrontés non seulement à la remise en cause de leurs responsabilités dans la situation des pays pauvres mais aussi aux résistances à la vague néolibérale. La victoire de Bill Clinton qui nomma Wolfensohn et propulsa à la BM l'un de ses économistes les plus proches (Stiglitz) a ainsi constitué un tournant, de même que l'influence croissante du socialisme libéral au Royaume-Uni et en Allemagne⁴. Les campagnes en faveur d'un marché totalement débridé marquaient le pas au profit de débats croissants sur les rôles respectifs du marché et de l'État, ce qui a eu pour conséquence d'obliger le discours néolibéral à changer de tonalité et de permettre au courant néokeynésien, dont Stiglitz est le plus connu des représentants, de trouver un écho politique. Les partisans des réformes de seconde génération ont pu trouver plusieurs terrains propices à une reformulation du paradigme des institutions internationales. Nous en citerons quatre :

- le néokeynésianisme s'appuyant sur l'analyse des défaillances des marchés (en particulier en matière d'information, voir Stiglitz : 1998a ; 1998b et 2002) pour justifier une intervention des pouvoirs publics et analyser le rôle des institutions ;
- la nouvelle économie institutionnelle (Chavance, 2007), elle-même subdivisée en deux branches : l'une s'intéressant avant tout au fonctionnement des organisations et à l'équilibre sur les marchés (à

4. Nous y reviendrons, Sen est lui-même souvent rapproché du socialisme libéral (Audier, 2008).

partir de l'hypothèse de rationalité limitée : Coase, 2000 ; Williamson, 1985) et l'autre appliquant à l'histoire économique un ensemble d'hypothèses issues de la théorie standard amendée avant de s'en éloigner de plus en plus (North, 2005). C'est cette seconde branche qui a soutenu un renouvellement de l'analyse des liens entre les institutions et le développement (Prévoist, 2008) ;

– la nouvelle économie classique qui a renouvelé les analyses de la croissance standard en introduisant la notion de capital humain dans les modèles dynamiques. Ce corpus doctrinal a nourri de nouvelles réflexions sur le développement, s'intéressant elles aussi au rôle des institutions, notamment pour ce qui concerne les liens entre éducation, démocratie et croissance (Barro, 2000) ;

– enfin, l'approche par les capacités, dont Sen est le fondateur, qui a permis un renouvellement profond de l'analyse de la pauvreté et a justifié, également, que les institutions soient considérées comme un élément clé des processus de développement.

On le voit, les sources de renouvellement théorique étaient diverses et toutes s'accordaient à voir dans les institutions des facteurs d'échec ou de réussite des politiques de développement, mais dont les explications de causalité sont sensiblement différentes les unes des autres. L'influence de Stiglitz et de Sen ne doit pas masquer l'importance des courants libéraux qui se sont appuyés sur les théories de la nouvelle économie institutionnelle et de la nouvelle économie classique. La production intellectuelle et stratégique des institutions internationales relève d'ailleurs souvent de l'hybridation de diverses influences théoriques, reflétant aussi bien des pesanteurs idéologiques (Kanbur, 2002) que des processus d'élaboration des documents les plus importants, résultant de transactions et de relations de pouvoir entre les différents départements de recherche. Qui plus est, les années 1990 sont marquées par un renouveau de la pensée critique à l'égard des dogmes néolibéraux à partir des outils de la théorie standard elle-même. Ces travaux ont enrichi les débats sur le rôle de l'État, des institutions et sur les impacts du libre-échange, comme l'illustrent ceux de Dani Rodrik (2008) ou de Paul Krugman (2000). Mais la cartographie des différents courants économiques peut sembler relativement brouillée.

L'échec des plans d'ajustement structurel a été un facteur important d'évolution et permet d'établir un nouveau lien avec la question du genre. En effet, très rapidement, l'accent va être mis sur le fait que les femmes ont été les premières et principales victimes des plans d'ajustement structurel (Rai, 2002 ; Beneria,

2003 ; PNUD, 1995). En particulier, les femmes en subissent de plein fouet les effets sur le marché du travail (premières victimes du chômage), la réduction des dépenses sociales (transfert des charges d'éducation et de santé) et la réduction des revenus des ménages (inégalité dans la distribution domestique). Les travaux montrant que « la pauvreté a un visage de femme » (PNUD, 1995, p. 4) vont se multiplier, donnant ainsi une nouvelle chambre d'écho à des travaux initiés depuis les années 1970 et dans les années 1980. D'une certaine manière, les plans d'ajustement structurel ont contribué à reformuler certaines questions déjà anciennes autour des liens entre croissance, développement et réduction de la pauvreté. Le rôle des inégalités revient sur le devant de la scène (Kanbur et Lustig, 1999) pour expliquer la remise en question de nombreux mythes fondateurs de la pensée développementaliste. Parmi ceux-ci, la thèse de Kuznets (souvent utilisée avec peu de prudence) postulant une réduction des inégalités avec l'accroissement du produit intérieur brut par habitant (Ehrhart, 2008), mais aussi la thèse du *trickle-down effect* affirmant la diffusion systématique de la croissance de telle sorte qu'elle bénéficie, bien qu'inégalement, à toutes les couches de la population (Latouche, 2004). L'idée que le niveau de vie moyen augmenterait et que les inégalités de revenus diminueraient avec la croissance s'accompagnait de la croyance que les inégalités entre hommes et femmes diminueraient également mécaniquement (BM, 2001b ; PNUD, 1995⁵). Autant de croyances que les années 1970 et 1980 vont mettre à mal avant que l'ajustement structurel ne vienne surajouter de nouveaux problèmes : ce n'est plus de la diffusion de la croissance qu'il s'agit désormais dans les pays du Sud, mais de la gestion des conséquences sociales de politiques particulièrement coûteuses à court et moyen terme. À tel point que la BM et le FMI seront chargés, en 1995, par les Nations unies, de se consacrer à cette nouvelle question sociale. Il en résultera la naissance du département de recherche sur le développement social, qui jouera un rôle important dans le succès, au sein de l'institution, de la notion d'*empowerment* (Palier et Prévost, 2007a).

L'année 1995 marque ainsi une inflexion pour les institutions de Bretton Woods, mais aussi pour le PNUD qui inaugure cette année-là ses indicateurs sexo-spécifiques (ou sexo-différenciés) à travers un

5. On notera que cette croyance était partagée par un très large éventail de courants politiques.

Rapport mondial sur le développement humain (RDH) consacré aux femmes et notamment à « La révolution de l'égalité entre les sexes ». Le *Rapport* s'inscrit dans la continuité de la *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes* (CEDEF ou CEDAW) de 1979 et de la déclaration de Vienne, signée le 25 juin 1993 et affirmant le principe de l'égalité entre hommes et femmes :

- accès égal aux services sociaux fondamentaux, dont l'éducation et la santé ;
- égalité des chances de prendre part aux décisions politiques et économiques ;
- égalité des rémunérations à travail égal ;
- égalité devant la loi ;
- élimination des discriminations sexuelles et de la violence à l'encontre des femmes ;
- égalité des droits des citoyens dans toutes les sphères de la vie, qu'elles soient publiques (par exemple, le lieu de travail) ou privées (par exemple, le foyer).

Ce rapport est l'occasion d'affiner la définition et la mesure des inégalités dont souffrent les femmes, mais aussi de recadrer les objectifs du développement humain conçu à partir des questions de genre. En effet, compte tenu de progrès indiscutables en matière d'éducation et de santé, il semble impératif d'élargir les indicateurs non seulement à une mise en lumière des inégalités de genre (indicateur sexo-spécifique de développement humain, ISDH, ou *gender-related development index*, GDI) mais aussi à la prise en compte d'éléments laissés de côté par l'indice de développement humain (IDH). Les inégalités les plus criantes relèvent en particulier de la participation des femmes à la vie politique, sociale et économique, que l'indicateur de participation féminine (IPF, ou *gender empowerment measure*, GEM) doit mesurer. L'ONU dans son ensemble, et à travers le PNUD en particulier, s'inscrit dans une dynamique de long terme en ce qui concerne l'intégration des problèmes de genre qui renvoient aux débats sur les droits de l'homme et la justice sociale. D'emblée, la notion de « développement humain » a été étroitement associée à celle des « droits de l'homme », même si elle s'en distingue (PNUD, 2000). L'introduction d'indicateurs sexo-différenciés permet également de l'associer à des problèmes d'inégalités et de justice sociale qui reflètent plus précisément des problèmes d'égalité d'opportunités offertes aux femmes. C'est d'ailleurs dans ce contexte que s'inscrit de façon explicite la problématique du RDH 1995 : « Si les portes de

l'éducation et de la santé s'ouvrent rapidement aux femmes, les portes des opportunités économiques et politiques s'entrouvrent à peine » (PNUD, 1995, p. 3.) On trouve ici deux composantes essentielles des débats de la philosophie politique contemporaine⁶. L'égalité des chances apparaît nettement comme un idéal démocratique défendu sur la scène internationale aussi bien par le PNUD que par la BM qui, en 2006, définit l'« équité » comme « égalité des opportunités⁷ ». Celle-ci est également étroitement associée à l'idée d'égalité liberté et à celle d'égalité de droits. Les débats qui nous intéressent ici sont les suivants : que signifie l'égalité des chances ? Dans quelle mesure les droits et libertés sont les conditions pour que cette égalité soit assurée ?

Nous allons voir comment Amartya Sen a contribué à ces débats et comment on en retrouve l'écho dans les questions de développement et de genre.

L'APPROCHE PAR LES CAPACITÉS ET LE GENRE

Pour dire les choses simplement, on peut considérer qu'il existe un « plateau » (Dworkin, 1995), ou une « plate-forme » (Kymlicka, 2003), égalitaire partagé par tous les philosophes politiques contemporains, la question étant essentiellement de savoir en quoi les hommes doivent être égaux. Le titre de l'intervention de Sen, dans le cadre des *Tanner Lectures*, en 1980, *Equality of What ?*, illustre parfaitement la teneur de ces débats. Ceux-ci s'enracinent dans la critique de la doctrine utilitariste du « plus grand bonheur pour le plus grand nombre ». Cette critique constitue également une plate-forme commune, en particulier à partir de l'idée que l'utilitarisme tend à négliger les libertés individuelles. Quelle est la singularité de Sen⁸ ?

Sen a contribué à une critique de l'économie politique standard en s'attaquant à ses fondements ontologiques (Martins, 2007 ; Robeyns, 2005). Ces fondements se déclinent en plusieurs hypo-

6. Véronique Munoz-Dardé (2000) propose une présentation limpide de ces débats. Voir aussi Kymlicka (2003).

7. Pour les débats autour de ce rapport, voir Morrisson (2008) ; Cling et coll. (2006) ; Roemer (2006) ; Collier et Dercon (2006).

8. La littérature sur Sen est trop abondante pour être citée ici. On retiendra les contributions les plus significatives : Anderson (2003) ; Putnam (2002) ; Robeyns (2005) ; Walsh (2000 et 2003)... Dans la littérature francophone, pour une présentation synthétique de l'approche, voir Munck (2008).

thèses sur la nature de l'homme, de son rapport à ses semblables et au monde. Le principe fondamental de l'utilitarisme, la recherche du plaisir et l'évitement de la peine, se retrouve appliqué à l'économie sous la forme de la maximisation de l'intérêt individuel, ce qui suppose que chacun dispose d'un ensemble de préférences ordonnées et qu'il use d'une rationalité instrumentale lui permettant de choisir les meilleurs moyens pour satisfaire cet ordre de préférences. Depuis le XIX^e siècle, les débats font rage autour de l'idée que l'*homo œconomicus* des utilitaristes serait mû par des objectifs à la fois purement égoïstes et purement matériels. Il est intéressant de noter que l'un des fondateurs de l'utilitarisme, John Stuart Mill, fustigeait lui-même une théorie du comportement qui limiterait les aspirations humaines aux « plaisirs du porc » (Mill, 1871, p. 14, 17, 96⁹). Ainsi, lorsque Sen entreprend de rompre avec la représentation que les économistes se font du comportement individuel (l'*homo œconomicus* n'étant qu'un « idiot rationnel »), il ne fait pas particulièrement preuve d'originalité. L'intérêt de son travail ne tient donc pas à expliquer, fort justement, que les aspirations individuelles s'étendent à des manières d'être et d'avoir dépassant la vision restreinte qu'en ont les économistes. Pourtant, c'est un argument de poids pour fonder une critique de la manière dont l'économie du bien-être entend évaluer les réussites des politiques publiques en matière de justice sociale. En effet, l'idée que les individus valorisent des modes de vie que le marché (et donc la monnaie) ne peut évaluer permet d'emblée de rompre avec une vision trop étroite du développement : la croissance du produit intérieur brut ne saurait en aucun cas, à elle seule, être un objectif des politiques de développement. Nous reviendrons sur cet argument, mais il est nécessaire de considérer également les autres aspects de l'ontologie de Sen. L'argument le plus puissant à l'encontre de l'économie standard consiste à rejeter l'hypothèse selon laquelle les individus seraient dotés de préférences qu'il suffirait ensuite de maximiser comme le font les utilitaristes. Deux éléments étayent cette position.

Le premier tient à « l'interprétation personnelle du bien-être que procure l'utilité » et à « l'influence des circonstances contingentes sur la mesure de l'utilité » (Sen, 2001 a, p. 44). Les préférences sont adap-

9. « Il vaut mieux être un homme insatisfait qu'un porc satisfait, il vaut mieux être Socrate insatisfait qu'un imbécile satisfait. Et, si l'imbécile et le porc sont d'opinions différentes, c'est seulement parce qu'ils ne connaissent qu'un côté de la question » (Mill, 1871, p. 17).

tatives, autrement dit, elles évoluent en fonction de la situation dans laquelle se trouvent les individus : cela signifie que ce qui peut être valorisé varie en fonction des situations individuelles et du contexte socio-économique. Cette adaptation des préférences est clairement présentée par Sen comme une réponse naturelle permettant à chacun de survivre dans les situations les plus difficiles :

Une personne qui a enduré le malheur pendant toute sa vie, qui a eu très peu d'opportunités et assez peu d'espoir, sera peut-être plus disposée à accepter des privations que d'autres personnes habituées à des conditions plus heureuses et plus aisées. Prendre le bonheur comme unité de mesure, c'est donc risquer de déformer la gravité des privations, d'une manière spécifique et assortie de préjugés. [...] Le même problème se pose dans l'autre interprétation de l'utilité, celle de la satisfaction des désirs, car ceux qui sont privés de tout n'ont pas le courage de désirer beaucoup et, sur l'échelle de la satisfaction des désirs, leurs privations sont rabaisées et perdent toute valeur. (Sen, 2001 a, p. 44.)

Le second élément tient à ce que nos préférences ne sont pas autonomes : elles se construisent dans l'interaction sociale, dans le sens où c'est le rapport aux autres qui nous permet de savoir ce qu'il convient, ou non, de valoriser. Ici, Sen emprunte à Adam Smith (comme à bien d'autres égards) le principe de formation des sentiments moraux. De cette hétéronomie des préférences, on peut déduire deux affirmations essentielles. D'une part, les individus sont enclins à valoriser des modes d'être et de faire qui incluent nécessairement les sentiments moraux des autres individus et la manière dont ils peuvent être affectés par nos décisions. D'autre part, les préférences sociales ne peuvent pas être la simple somme des préférences individuelles : elles se construisent par le jeu de confrontations sociales, de débats qui, en même temps qu'ils font émerger des modes d'être et de faire majoritairement valorisés, font évoluer les modes d'être et de faire que chacun valorise. Nous le verrons plus en détail, cette critique a des conséquences immédiates en matière de détermination des critères de la justice sociale :

Toutefois, pour parvenir à une plate-forme commune pour l'évaluation sociale (dans les cas d'études sur la pauvreté, par exemple), il est nécessaire d'établir un consensus raisonné sur les poids, ou, au moins, sur une gamme de poids. Il s'agit là d'un exercice de choix social qui exige un débat public et un processus démocratique de compréhension et d'acceptation. [...] À ce point, la sélection des poids nous confronte à une alternative non dépourvue d'intérêt entre technocratie et démocratie. Une procédure de choix, inspirée par l'exigence

démocratique d'un accord partagé ou d'un consensus, peut être assez désordonnée pour inspirer de l'horreur aux technocrates et les inciter à rêver d'une formule magique, capable de leur livrer des poids prêts à l'usage et d'une légitimité indiscutable. (Sen, 2003, p. 111.)

Arrêtons-nous sur les implications de ces critiques pour l'approche des questions de genre. En premier lieu, nous noterons que l'exemple des femmes est régulièrement utilisé par Sen pour étayer ses propos et ses analyses de la pauvreté. Ainsi, lorsqu'il évoque les préférences adaptatives :

Le mendiant désespéré, l'ouvrier agricole aux conditions de vie précaires, la femme soumise à son mari, le chômeur endurci et l'homme de peine à bout de forces peuvent tous trouver du plaisir dans de petits bonheurs, et arriver à endurer d'intenses souffrances pour assurer leur survie, mais ce serait une grave erreur morale d'attacher une valeur très faible à la perte de leur bien-être en raison de cette stratégie de survie. (Sen, 2001a, p. 44.)

On trouve ici un argument très fort que la pensée féministe peut mobiliser contre l'économie standard. Ce que les femmes valorisent est le résultat de distorsions liées à des inégalités de genre (Nussbaum, 2003, p. 34) et l'utilitarisme ne peut que renforcer ces inégalités. À cet argument s'en ajoutent d'autres.

Le processus de formation des préférences individuelles implique que nos aspirations sont fortement dépendantes de la connaissance que nous pouvons avoir des possibilités s'offrant à nous. L'ensemble des contraintes qui peuvent peser sur les femmes et qui limitent leur participation à la vie sociale jouent en défaveur de leur apprentissage de ce qu'elles pourraient valoriser ou non.

En poursuivant dans cette voie, la participation sociale nous confronte à la valorisation collective. Or, la domination masculine ne s'exprime pas seulement dans une inégalité formelle empêchant les femmes d'accéder à certaines positions sociales (emploi, rémunération, fonctions politiques et sociales, etc.), mais, aussi, dans la définition des valeurs attribuées aux diverses activités sociales. Comme le rappelle Will Kymlicka :

Le critère de différence a contribué à une plus grande impartialité dans l'accès aux – et la concurrence pour – les positions et avantages sociaux existants. Mais ces mérites ont leurs limites, car ce critère ignore les inégalités sexuelles qui sont impliquées dans la définition même des positions concernées. La démarche fondée sur le critère de

différence conçoit l'égalité des sexes en termes de capacité des femmes de participer à la compétition pour l'accès aux rôles définis par les hommes sur la base de règles sexuellement neutres. Mais les femmes n'obtiendront pas l'égalité si elles commencent par laisser les hommes construire les institutions en fonction de leurs intérêts, pour ensuite adopter une position de neutralité face aux candidats susceptibles de remplir les rôles définis par ces institutions. (Kymlicka, 2003, p. 258.)

Pour finir, dernier élément de l'approche par les capacités, les femmes seraient particulièrement sensibles, dans la formation de leurs préférences, au bien-être des autres et, en premier lieu, à celui de leur famille et de leurs enfants plus particulièrement. C'est le rôle d'agent (« *agency* ») qui retient l'attention de Sen :

Une personne peut avoir divers buts et objectifs autres que la poursuite de son propre bien-être. C'est l'aspect « agent » de l'individu qui est le plus influencé par son sens des obligations et sa perception d'un comportement légitime. Ces perceptions – tout en étant influençables par la politique et l'éducation – peuvent avoir une pertinence propre (même dans leur existence contingente), mais il ne faut pas les confondre avec le bien-être de la personne ni les prendre pour preuve de non-viabilité de toute notion personnelle de bien-être. (Sen, 2001 b, p. 235.)

DES CAPACITÉS AU DÉVELOPPEMENT

À l'approche en termes d'utilité s'oppose celle en termes de libertés qui, lorsque Sen entreprend de répondre à la question « *equality of what ?* », se décline dans des versions très différentes, même si on les réduit souvent à la perspective de John Rawls d'un côté, et à celle des libertariens, principalement Robert Nozick, de l'autre.

Schématiquement, les libertariens défendent une égale liberté qui s'appuierait sur une conception « négative » de la liberté (Sen, 2003, p. 93-95), constitutive, de manière plus générale, de l'approche « néolibérale » (Nussbaum, 2003, p. 38). Sen y oppose une définition « positive » des libertés. La distinction tient ici à ce que l'approche négative se caractérise par le fait de « ne pas être empêché de », ce qui revient, lorsqu'on l'applique aux interactions sociales, au principe de « non-empiétement » (Sen, 2005) et à insister sur la justice des procédures plutôt que sur les libertés réelles. L'appréciation de la situation des individus ne tient donc pas compte

de ce que les individus peuvent ou non réellement faire, autrement dit les chances qu'ils ont, effectivement, de réaliser les actions qu'ils valorisent.

L'approche de Rawls, qui entend défendre l'égalité et l'égalité des chances (Maric, 1996), propose, pour y satisfaire, que les individus soient dotés de biens premiers, perspective dont Sen se rapproche (Sen, 2000, p. 49-50 ; 2003, p. 90-93), tout en précisant que la conception des biens premiers en termes de droits manque son but dans la mesure où elle ne tient pas compte de la capacité que les individus ont, ou non, d'utiliser réellement leurs droits.

C'est pour ces raisons que Sen élabore la notion de « capacités » ou « capabilités » :

Le concept de fonctionnement [...] recouvre les différentes choses qu'une personne peut aspirer à faire ou à être. Selon sa situation, telle ou telle personne privilégiera des fonctionnements divers, depuis les plus élémentaires – se nourrir convenablement, jouir de la liberté d'échapper aux maladies évitables – jusqu'à des activités ou des états très complexes – participer à la vie de la collectivité, jouir d'une bonne estime de soi. (Sen, 2003, p. 105.)

La capacité d'une personne définit les différentes combinaisons de fonctionnements qu'il lui est possible de mettre en œuvre. Il s'agit donc d'une forme de liberté, c'est-à-dire de la liberté substantielle de mettre en œuvre diverses combinaisons de fonctionnements (ou pour le dire de façon plus concrète, la liberté de mener des modes de vie divers). (Sen, 2003, p. 106.)

Malgré les critiques adressées dans ce sens à la théorie des capacités¹⁰, il est possible de comprendre comment elle se démarque à la fois de l'approche individualiste et des autres théories défendant la liberté, en distinguant trois niveaux différents des capacités (Munck, 2008, p. 23 et suiv.) :

- « *la capacité de choix* » ou liberté réelle de choisir les vies que l'on veut mener, qui renvoie à la liberté et à la rationalité de l'acteur ; malgré des proximités importantes avec la théorie standard, cette acception n'est pas une version sophistiquée du libéralisme, car elle se complète de deux autres ;
- « *la capacité comme potentiel d'épanouissement* » renvoie « aux visées concrètes de l'existence », dépassant ainsi le caractère formel de la première acception ;

10. Voir par exemple Emmanuelle Bénicourt (2007) pour une présentation de ces critiques.

– « *la capacité de réalisation* » qui suppose la conversion des capacités en accomplissements.

Pour les analyses du développement, l'approche par les capacités opère des modifications substantielles. En premier lieu, le développement se définit comme « un processus d'expansion des libertés réelles dont jouissent les individus » (Sen, 2003, p. 14). La théorie des capacités glisse d'ailleurs progressivement, sur le plan lexical, en une approche par les libertés, en particulier à partir de *Development as Freedom*, ce glissement impliquant parfois des confusions plus ou moins problématiques (Alkire, 2002 ; Nussbaum, 2003). Parallèlement, la pauvreté n'est plus définie à partir de privations simplement matérielles ou d'une utilité insuffisante : elle devient synonyme de privation de capacités (ou libertés) élémentaires (Sen, 2003, p. 123 et suiv.). Cette évolution est importante, car elle suppose de penser la pauvreté comme un phénomène multidimensionnel, comme le résultat de privations dans les dimensions diverses de la vie sociale. C'est une conséquence de la définition des préférences dans de multiples espaces. Mais c'est aussi une évolution analytique, la pauvreté se comprenant désormais comme le résultat de l'interaction de facteurs non plus seulement économiques, mais aussi sociaux et politiques. Sen apporte ainsi des réponses nouvelles et surtout *systématiques*, dans le sens où elles ne concernent pas quelques aspects de la pauvreté pris séparément. L'approche par les capacités, en proposant une analyse intégrée de la pauvreté, permet d'en penser et d'en comprendre les cercles vicieux dans une perspective bien plus riche et opérationnelle que ne le suggèrent ses critiques¹¹. L'opérationnalisation est certes difficile et a suscité les premières critiques importantes (Farvaque, 2008), mais elle est possible et riche d'enseignements, comme le montrent les travaux de pionniers comme Alkire (2002) et de très nombreux autres, notamment autour des concepts de vulnérabilité et de résilience (par ex. : Ballet et coll., 2004 ; Gondard-Delcroix et Rousseau, 2003 ; Palier et Prévost, 2007a). Affirmer le caractère multidimensionnel de la définition de la pauvreté comme privation de libertés dans différents espaces de la vie sociale permet de saisir la complexité des mécanismes conduisant à des trappes à pauvreté ou à inégalités (BM, 2006, p. 52). Cela implique également d'identifier l'ensemble des facteurs qui se renforcent mutuellement : que les

11. Voir Thirukodikaval Nilakanta Srinivasan (Sen, 2003, p. 111), par exemple.

féministes¹² se soient saisies de Sen s'explique donc notamment par le fait que lui-même se sert régulièrement de cet exemple, et propose les inégalités de genre comme inacceptables et symptomatiques du cumul de privations et de handicaps (Beneria, 2003, p. 39), au même titre que la caste, la classe ou la communauté (Sen, 2005).

L'économiste du développement doit donc utiliser les apports d'autres sciences humaines et sociales pour saisir la complexité de la pauvreté et du développement. La critique ontologique conduit ainsi à un *réencastrement disciplinaire* de l'économie au sein des autres sciences humaines et sociales.

LA LIBÉRATION PAR LE TRAVAIL ?

Les inégalités subies par les femmes sont donc exemplaires des mécanismes de production et de reproduction de la pauvreté et du sous-développement. Tout l'intérêt des travaux qui vont se multiplier dans les années 1990 et contribuer à l'évolution du discours et des stratégies de développement tient à ce que les femmes sont montrées comme étant les premières victimes du sous-développement, en même temps qu'il est affirmé qu'elles sont le moteur du développement : les injustices qu'elles subissent sont donc une cause majeure de sous-développement. Le discours sur le genre va donc articuler deux registres de justification à l'intérêt porté aux femmes : un registre substantialiste – lutter contre les inégalités et les injustices est une fin qui se justifie par elle-même en tant que recherche du bien un registre instrumental – lutter contre les inégalités et les injustices revient à œuvrer pour le développement (Kabeer, 2005). C'est cet aspect qui retiendra essentiellement notre attention ici, même si les deux registres sont souvent confondus. L'emploi occupe une place essentielle dans les travaux des institutions internationales (par exemple : PNUD, 1995 ; BM, 2001b¹³). La question

12. Il est difficile ici de recenser tous les travaux féministes qui ont utilisé Sen, d'autant plus qu'il existe une réelle diversité dans la pensée féministe. On notera principalement les travaux de Nussbaum (2000a ; 2000b ; 2001 et 2003), Beneria (2003), Kabeer (2004), qui sont les plus connus et qui offrent une série de références précieuses. Voir aussi le numéro spécial de *Feminist Economics* consacré à Sen en 2003.

13. L'essentiel des réflexions qui suivent s'inspirent, sauf mention explicite, de ces deux documents officiels dont on peut considérer qu'ils illustrent la position des deux institutions.

permet d'envisager toute une série de difficultés rencontrées par les femmes et qui ont un impact direct à la fois sur leur condition et sur le développement.

Premier problème, les femmes sont le plus souvent cantonnées à des activités domestiques ou à des activités productives non rémunérées ni valorisées, que ce soient monétairement ou socialement : « Faut-il le rappeler ? Le travail domestique, si éreintant soit-il, est rarement respecté ou même reconnu – et jamais rémunéré. La privation du droit de travailler hors du foyer n'en est qu'une plus grave atteinte à la liberté des femmes » (Sen, 2003, p. 158). Ici, Sen déploie deux types d'arguments : cette privation est « un obstacle à leur responsabilisation économique » dont la violation est grave (argument substantialiste) et une cause majeure du maintien d'inégalité (argument instrumental) au sein du ménage, en limitant leur indépendance économique et leur part dans le revenu familial. Le premier problème posé ici relève donc de l'égalité au sein des couples et de la capacité que les femmes ont de participer, à jeu égal, aux processus de négociation et de coopération qui fondent la vie familiale.

Une réévaluation du travail des femmes bouleversera les conventions actuellement en vigueur. Pour les maris, partager leur revenu avec leur épouse deviendra un acte de partage d'un droit plutôt qu'un acte de bienveillance. La base du droit de la propriété immobilière, des règlements de divorce, des garanties pour les crédits bancaires, pour ne citer que quelques aspects, devra changer du tout au tout. Les hommes devront également assumer une part plus importante du fardeau des tâches ménagères et du travail communautaire. (PNUD, 1995, p. 6.)

Qui plus est, les femmes souffrent, lorsqu'elles peuvent exercer une activité salariée, de conditions plus défavorables que les hommes (Kabeer, 2004 ; PNUD, 1995). Elles sont souvent cantonnées au secteur informel donc sans aucune protection sociale. Lorsqu'elles accèdent au secteur formel, c'est pour des activités moins bien rémunérées que les hommes, à la fois à cause de leur plus faible qualification (conséquence directe des inégalités dans l'accès aux études) et de leur plus faible capacité de négociation, mais aussi dans des conditions de travail marquées par la domination et la violence masculines. Face à cette situation, la BM insiste sur la nécessité de favoriser le développement d'un marché du travail moderne, supposé accroître la part du travail formel et des règles qui lui sont associées en termes de droits sociaux : « Là où il existe un marché du travail actif, le travail salarié offre un substitut au travail

familial féminin, qu'il soit agricole, d'entretien du ménage ou d'activités de santé. Cela permet aux ménages d'utiliser leur temps de manière plus efficace et peut-être de réduire la charge de travail subie par les femmes. Là où il n'y a pas de marché du travail ou qu'il ne fonctionne pas bien, de telles substitutions sont impossibles » (BM, 2001*b*, p. 19). On voit quel raisonnement est à l'œuvre et l'on ne peut que rester perplexe devant l'idée que le travail salarié réduirait le temps de travail domestique, sachant que les femmes sont souvent, même dans les pays les plus riches, victimes de la « double journée de travail ».

Sen vante à plusieurs reprises les vertus libératrices du salariat, invoquant aussi bien Smith que Marx. Plusieurs arguments sont avancés dans le cadre de la théorie des capacités. L'expansion du salariat est censée jouer un rôle décisif dans la fragilisation des rapports sociaux de domination hérités des cultures précapitalistes (Sen, 2003, p. 164 et suiv.). Ces obstacles peuvent être de différentes sortes : « L'interdiction faite aux femmes de travailler est parfois imposée par des moyens brutaux et démonstratifs (par exemple en Afghanistan aujourd'hui). Dans d'autres cas, elle s'exerce par les voies tacites de la convention et du conformisme. Il se peut qu'en l'absence de tout interdit formel, les femmes élevées dans les valeurs traditionnelles se montrent elles-mêmes réticentes à rompre avec la tradition et craignent de choquer » (Sen, 2003, p. 158). L'idée de Sen est que le gain d'un revenu salarié modifie les rapports au sein du couple, mais aussi la perception que les hommes et les femmes elles-mêmes peuvent avoir de la valeur des activités féminines et du bien-être qui peut leur être attaché :

Il existe des variations considérables dans la perception de l'individualité même au sein d'une telle société traditionnelle, et l'absence de perception individuelle du bien-être, là où elle existe, n'est ni immuable ni particulièrement résistante au développement social. À vrai dire, le processus de politisation lui-même – notamment la reconnaissance politique de la discrimination sexuelle – peut considérablement modifier ces perceptions, de même que les processus d'évolution économique tels que la participation des femmes à l'emploi rémunéré et au travail à l'extérieur du foyer. (Sen, 2001*b*, p. 234.)

Il est important de noter que l'approche par les capacités invite à saisir pourquoi les actions peuvent être valorisées aussi bien pour leurs conséquences (ici, l'obtention d'un revenu) que pour leur sens en soi (ici, l'exercice de l'autonomie et de la liberté). L'exercice de la liberté peut donc avoir une importance aussi sinon plus considé-

nable que le niveau de revenu obtenu ou les conditions réelles de travail, quand bien même ceux-ci pourraient sembler inadmissibles¹⁴, ce qui explique de nombreux résultats d'enquêtes sur les conditions de travail féminines et la perception qu'en ont les femmes (Kabeer, 2004). En outre, la participation à une activité salariée à l'extérieur du domicile implique une activité sociale nouvelle, une ouverture sur de nouveaux possibles, qui modifient sans aucun doute ses modes de valorisation et donc ses aspirations, ce qui doit, nécessairement, modifier ses comportements à la fois au sein du ménage et au niveau social. L'apprentissage social de la liberté et des modes de vie qui peuvent avoir de la valeur prend ici tout son sens. Et l'on peut le mettre en parallèle avec les différentes catégories de pouvoir le plus souvent retenues dans la littérature (Alsop, 2004 ; Csaszar, 2004) : *power to, within, with* et *over*. Le pouvoir « de », dont nous venons de voir plusieurs aspects, se conçoit aussi à partir du pouvoir « en soi » et « avec ». Le premier nous renvoie à la conscience individuelle de ses propres intérêts et de la capacité à les satisfaire. Le second suppose que cette conscience et la capacité effective à le faire passent par une action collective qui elle-même aide à la prise de conscience. Il n'est donc pas étonnant que l'*empowerment* ait été rapidement associé aux pratiques de microfinance s'appuyant sur des groupes de femmes (Guérin, Palier et Prévost, 2009). À ce titre, la participation sociale et politique des femmes est essentielle, car la prise de conscience de leurs propres intérêts ne suffit pas. Encore faut-il qu'elle soit relayée par la possibilité d'une action sociale (la revendication) et politique (la participation active aux processus de décisions et aux instances du pouvoir). Se pose alors l'épineuse question d'une redistribution du pouvoir. Celle-ci concerne aussi bien le couple que l'ensemble du corps social. Or, si le PNUD entend mesurer cette participation, dès 1995, et si la BM en affirme elle aussi la nécessité (BM, 2001 b), les formes que doivent prendre ces transformations restent indéterminées. On retrouve là un débat féministe autour de l'*affirmative action*, et il semble que les mesures telles que celles prises en Inde pour imposer 30 % de femmes dans les *panchayats* emportent l'adhésion d'une lecture féministe de l'approche par les capacités (Nussbaum, 2003).

14. Naila Kabeer (2004) s'intéresse à l'impact des normes et des clauses sociales ainsi qu'aux regards croisés Nord/Sud sur la question.

L'expansion du salariat n'est pas, néanmoins, la seule voie d'émancipation économique et d'*empowerment* féminin. L'accès à la propriété et l'accès au crédit jouent aussi un rôle essentiel (BM, 2001a et 2001b) :

- de protection contre la domination qui favorise une appropriation purement masculine ; par exemple, la possibilité pour les femmes de posséder des terres en propre (BM, 2001b, p. 23) leur fournit des actifs mobilisables en cas de difficultés et permet, également, une meilleure productivité des sols¹⁵ ;
- de protection contre les aléas de la vie économique et sociale, grâce aux actifs qui permettent de gérer les risques mais aussi de s'endetter le cas échéant (Palier et Prévost, 2007a ; 2007b) ;
- et de promotion de l'auto-emploi et de la petite entreprise *via* le microcrédit qui est ainsi censé jouer un rôle déterminant pour l'*empowerment* économique (Guérin, Palier et Prévost, 2008).

En soi, l'amélioration de la condition économique des femmes, par un meilleur accès à l'emploi et aux ressources, constitue (ou constituerait) une avancée directe en matière de justice et de réduction de la pauvreté. Mais les approches en termes de genre ne s'arrêtent pas à ces effets directs et mettent en avant (voire privilégient) les effets indirects de cet *empowerment* économique.

Un premier type d'argument s'inscrit dans la plus classique des analyses standard en matière d'incitation par les prix : si le travail féminin est mieux valorisé et si le marché du travail est efficient (à savoir qu'une meilleure qualification implique une meilleure rémunération), alors il devrait mécaniquement s'opérer de nouvelles répartitions dans l'usage des revenus des couples, en faveur de l'éducation des jeunes filles. On peut voir ainsi se mettre en place des mécanismes intergénérationnels et durables d'amélioration de la condition féminine. Cette amélioration aurait une traduction automatique en termes de productivité du travail puisqu'une meilleure qualification permet une plus grande production de valeur ajoutée, donc une répercussion en termes de croissance du produit intérieur brut par habitant. À ces arguments s'ajoute le rôle d'agent que les femmes sont censées jouer. Plus soucieuses du bien-être familial, de l'éducation, de la santé de leurs enfants, les femmes devraient consacrer l'accroissement des revenus à une amélioration des condi-

15. « Au Ghana, comme les femmes n'ont pas la sécurité de jouissance de la terre, les périodes de jachère sont rares, ce qui est inefficace et entraîne une perte de productivité du sol » (BM, 2006, p. 9).

tions de vie de l'ensemble du ménage (à la différence des hommes). Ce qui signifie qu'une meilleure répartition interne des revenus du ménage (du point de vue de l'égalité) se traduit également par une efficacité accrue de ces revenus en termes de conditions de vie et donc de développement humain :

Permettre aux femmes à faible revenu d'accéder aux ressources financières représente un des facteurs-clés du développement humain. [...] L'expérience montre cependant que lorsque les femmes entrepreneurs et producteurs accèdent aux services financiers aux taux du marché, elles économisent, remboursent leurs prêts et utilisent les bénéfices obtenus pour investir dans la santé, l'éducation et le logement de leur famille. L'accès aux ressources productives offre à ces femmes à faible revenu de nouvelles opportunités et développe leur aptitude à réorganiser la société. (PNUD, 1995, p. 122.)

Comme le souligne la BM (2001*b* et 2004), les politiques publiques jouent ici un rôle essentiel, non seulement pour favoriser l'expansion du salariat et d'un marché du travail efficient, mais aussi pour décharger les femmes d'une partie des contraintes qui pèsent sur leur emploi du temps, à travers des politiques d'infrastructures (conditions sanitaires, transports), de services publics (éducation et garde des enfants) et de protection sociale (santé). L'accès des femmes aux instances décisionnaires est donc important pour infléchir les politiques publiques et les orientations en matière de répartition des ressources publiques. Leur participation est d'autant plus essentielle qu'elles sont réputées agir avec de meilleures dispositions morales que les hommes, soit que l'on se place dans une perspective féministe spécifique postulant une morale féminine (Gilligan, 1982), soit que l'on considère sans plus d'explications qu'elles sont, par exemple, moins enclines à la corruption (BM, 2001*b*¹⁶).

Force est de constater, finalement, que le genre est récurrent dans les textes officiels des institutions internationales et qu'il a débordé du cadre étroit dans lequel aurait pu le confiner la formation de départements de recherche sans impact sur la conception des stratégies. Plus qu'un problème spécifique, le genre est ainsi intégré aux problèmes de développement en général. Reste que cette présence ne s'accompagne pas d'innovations théoriques particulières et l'on ne peut s'empêcher d'éprouver l'impression de la répétition

16. Voir Cornwall et coll. (2007*b*) pour la critique des mythes et fables du nouveau discours sur le genre et le développement.

à l'envi des mêmes arguments dont les principaux restent instrumentaux. On rencontre ici une limite propre aux institutions internationales : au-delà des chartes et des bonnes intentions, manque le pouvoir d'infléchir véritablement les problèmes de genre, notamment parce qu'il ne relève pas des agences d'aide au développement de contraindre les gouvernements, par exemple, à une *affirmative action* ou à l'adoption de droits qui garantiraient les libertés des femmes. Les espaces d'influence des institutions restent donc essentiellement bornés à des projets économiques, sanitaires et sociaux, dont on ne peut qu'espérer qu'ils finiront par produire des effets en matière de participation politique. Et même, encore, la capacité des institutions internationales à réaliser des progrès notoires dans les domaines économiques, sanitaires et sociaux reste relativement limitée, si l'on en juge à partir des difficultés à satisfaire les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Objectifs dans lesquels la place des femmes était pourtant primordiale, aussi bien comme cibles directes que comme moyen de les réaliser. On notera d'ailleurs que les OMD ont soulevé des critiques autour de la perte de substance en matière de lutte contre les inégalités (Servet, 2006), ainsi que sur leur répercussion effective dans les stratégies mises en place et dont le contenu genré est faible par rapport aux objectifs annoncés (Buvinic et coll., 2008).

Il y a donc ici, indéniablement, une source d'insatisfaction liée à la nature même des institutions internationales et de leur champ d'action. Mais on peut aller au-delà, pour s'interroger sur les fondements mêmes des nouvelles stratégies et de leur capacité à penser le développement avant même de pouvoir aider à le faire. On retrouve à ce stade un problème évoqué en amont qui concerne le caractère relativement flou de la manière dont une institution comme la BM réalise la synthèse de ses différentes sources d'inspiration.

L'APPROCHE INTÉGRÉE ET LE GENRE : LA QUESTION DE L'ÉQUITÉ

Il faut bien sûr considérer comme un progrès que, au cours des dix dernières années, une institution comme la BM ait intégré à son discours des considérations sociales et politiques qui en semblaient absentes et que cette intégration l'ait conduite à se poser la question de la justice sociale. Mais comment la question est-elle précisément posée ? Le rapport 2006 *Équité et développement* peut nous éclairer sur la question. Nous proposons un commentaire de ses passages les plus importants.

En premier lieu, la définition de l'équité :

Dans le cadre de ce rapport, nous considérerons que l'équité se définit à partir de deux principes de base :

Des chances égales. La situation d'un individu, dans ses diverses dimensions, doit refléter principalement ses efforts et ses talents, et non pas ses origines. Le contexte préétabli, c'est-à-dire le sexe de la personne, son appartenance raciale, son lieu de naissance, ses origines familiales et le groupe social au sein duquel elle est née ne devraient pas permettre de déterminer si cette personne peut réussir économiquement, socialement et politiquement.

Le fait d'être à l'abri de la privation absolue. L'aversion pour la pauvreté extrême, ou une forme d'aversion pour l'inégalité au sens de Rawls au niveau des conditions de vie, fait qu'une société est susceptible de décider d'intervenir pour protéger les conditions de vie de ceux de ses membres qui sont le plus dans le besoin (ceux qui se trouvent au-dessous d'un certain seuil absolu de besoin) même si le principe d'égalité des chances est déjà adopté. Des chances aux résultats, le chemin peut être tortueux. La situation d'un individu peut être mauvaise par suite de malchance, ou même à cause de ses propres échecs ou de ses propres manquements. Pour des raisons d'assurance ou de compassion, la société peut décider de ne pas laisser ses membres dépérir, même s'ils ont eu droit à leur part de chance avant que, d'une manière ou d'une autre, les choses tournent mal pour eux. (BM, 2006, p. 24.)

D'où vient une telle définition de l'équité ? D'une synthèse réalisée à partir de Rawls, Sen, Dworkin, Nozick et Roemer, les deux premiers constituant la source principale (BM, 2006, p. 90 et suiv.). On ne peut que s'étonner d'une telle démarche synthétique : ces différents auteurs ont élaboré des doctrines très différentes les unes des autres et souvent inconciliables entre elles, comme la BM le reconnaît d'ailleurs elle-même. Il y a donc une difficulté constitutive de cette définition à produire un cadre cohérent pour penser les structures de base d'une société juste, et les politiques de distribution qui pourraient s'y épanouir. Ainsi :

Des moyens d'action moins inégaux, des processus équitables et le fait d'être à l'abri des privations ne vont pas toujours de pair. Au niveau politique, des arbitrages entre ces exigences peuvent se révéler nécessaires. En fait, une politique ou une institution conçue pour servir l'un de ces principes peut très bien contredire l'autre. Ainsi, par exemple, une politique de discrimination positive, visant à corriger les iniquités héritées du passé au niveau de l'accès d'un groupe aux opportunités

d'éducation scolaire – dans le but d'égaliser les moyens de réussir – peut aboutir à l'exclusion d'individus méritants (appartenant à un autre groupe), d'où des processus injustes. Autre exemple, les impôts nécessaires pour accroître les recettes de l'État afin de réaliser des transferts en faveur des pauvres (une mesure désirable pour éviter qu'ils souffrent de privations) privent des hommes et des femmes qui travaillent dur d'une partie du fruit de leurs efforts. On pourrait considérer cela comme une violation des droits de propriété ou des droits de s'approprier les fruits de son propre travail : là encore, on crée des processus injustes. Chaque fois qu'existe ce genre de dilemme, c'est-à-dire la plupart du temps, il n'est pas possible d'appliquer une recette bien déterminée à l'avance. C'est à chaque société de décider l'importance relative à accorder à chacun des principes d'équité et au développement efficient de la production totale (ou d'un autre agrégat). Ce rapport ne prescrira pas des mesures équitables pour toutes les sociétés. Il s'agit là de prérogatives des membres de chaque société concernée, dont la politique doit être choisie et appliquée au moyen de processus de décision qui y seront considérés comme justes. (BM, 2006, p. 25.)

Une telle formulation des problèmes de choix collectifs pourrait faire écho au passage que nous avons cité plus haut à propos de Sen et son refus d'une « formule magique » dont pourraient disposer les technocrates lorsqu'il s'agit de faire des choix en matière de politique publique. À la base, cette position est essentielle pour se prémunir contre certains arguments défavorables à la démocratie (Prévoist, 2005). À ceux qui pensent que des priorités économiques peuvent s'imposer aux choix collectifs et qui, dans le même temps, affirment que la démocratie n'est en rien nécessaire aux politiques de développement, Sen rétorque :

- que la notion de priorité ne peut émerger que d'un processus démocratique ;
- que les libertés sont constitutives du développement.

Mais on se heurte, également, à plusieurs limites de cette approche.

1. La définition démocratique de priorités implique-t-elle que les libertés élémentaires constitutives de la pauvreté ne puissent être que situées socialement ? Le risque est alors que les inégalités soient intégrées par ceux qui les subissent, de telle sorte que les priorités émergeant des processus démocratiques ne seraient que le reflet d'une domination acceptée par les plus démunis. C'est une contradiction interne de la théorie des capacités : si nos préférences s'adaptent à notre situation, comment pouvons-nous formuler des

choix qui échappent à une gangue inégalitaire ? Ce problème est crucial pour les femmes et leur émancipation. Contre cette limite, Martha Nussbaum (2003) propose de fixer une liste universelle des libertés élémentaires.

2. La défense des libertés suppose de saisir aussi l'incompatibilité de certaines libertés (Gasper et Staveren, 2003). Sen, dans ses travaux sur les famines, a démontré que les libertés économiques, comme la liberté de spéculation, pouvaient conduire à la négation de certaines libertés élémentaires (se nourrir). Or, il n'en tire pas la conclusion qu'il est nécessaire d'établir une hiérarchie des libertés. L'approche par les capacités permettrait pourtant une telle hiérarchie et la possibilité de faire émerger, d'un processus démocratique, que certaines libertés sont collectivement jugées comme contraires à l'intérêt collectif. Une telle démarche est incompatible avec la défense de certaines libertés économiques jugées pourtant fondamentales dans la perspective libertarienne, ce qui montre bien l'impossibilité d'établir une théorie de la justice qui s'inspire de différentes sources par trop contradictoires. Cette contradiction n'est d'ailleurs pas propre à la définition de la BM : Sabina Alkire (2002) insiste sur le fait que Sen lui-même essaie d'élargir sa théorie de la justice au-delà des capacités en intégrant des libertés négatives issues de la doctrine libertarienne. John Rawls, de son côté, s'attaque concrètement à ces questions et propose par exemple que la propriété privée des moyens de production ne puisse pas faire partie des libertés de base, dans la mesure où elle peut s'opposer aux principes de la justice sociale (par exemple : Rawls, 2003, p. 240 ; Munoz-Dardé, 2000, p. 87 et suiv.).

3. La défense de procédures démocratiques d'élaboration des préférences collectives reste indéterminée dans ses formes, laissant ainsi la place aux interprétations diverses, socialement situées, de ce qu'est la démocratie. Or, il est difficile d'affirmer la volonté d'aider à l'émancipation des femmes sans concevoir les réformes institutionnelles indispensables, dans la mesure où l'ensemble du cadre institutionnel dans lequel les femmes sont dominées a été pensé par des hommes : penser l'égalité dans des institutions par nature inégales ne peut conduire qu'à une évolution des inégalités et non pas à leur disparition.

Cela nous renvoie à une question fondamentale. Que peuvent signifier, pour la BM, des processus « honnêtes » ou « équitables » (2006, p. 24-25) ? On se heurte ici à une sorte d'impensé des théories contemporaines de la justice ou, pour le dire plus précisément,

à un ensemble de croyances informulées qui laissent planer des doutes sérieux sur la portée des réflexions sur l'équité. L'égalité des chances, en soi, ne se préoccupe pas des résultats de la coopération sociale ; une telle approche n'est pas conséquentialiste par essence¹⁷, et elle suppose deux niveaux de réflexion. Le premier porte sur un ensemble de dotations individuelles qui doivent être égalisées afin de permettre à chacun de jouer avec les mêmes chances le jeu de la coopération sociale. Ces dotations peuvent être définies dans des espaces très différents les uns des autres (biens premiers, libertés élémentaires, droits fondamentaux, etc.). Se pose ensuite la question des procédures qui permettent à chacun de bénéficier du résultat de ses efforts dans la coopération sociale. Or, si de nombreuses discussions alimentent les réflexions sur le premier niveau, peu est dit sur le second. Pourtant ce dernier a fait, dans l'histoire de la pensée économique, l'objet de débats réguliers, en particulier autour de l'idée, reprise par la BM, d'une récompense des talents et des mérites : c'est le problème du juste salaire, de la juste rémunération du travail (efforts et talents), qui remonte à Aristote (Légé, 2005). La position des économistes sur cette question reste particulièrement floue. John Stuart Mill considérait la rémunération au mérite comme « une idée si chimérique que l'on peut la ranger parmi les contes pour enfants » (cité par Légé, p. 1833). Pourtant, elle est au cœur du système de Léon Walras, qui tente de démontrer que les procédures de détermination des prix en concurrence pure et parfaite satisfont le critère de rémunération au mérite (Chantrel et Prévost, 2004) dans la mesure où le salaire est égal à la productivité marginale du travail (autrement dit, à la contribution individuelle à la richesse sociale).

L'impensé des théories contemporaines de l'égalité des chances est bien, fondamentalement, la nature des procédures marchandes et de la manière dont se fait l'allocation des ressources en concurrence pure et parfaite : il semble admis que celles-ci sont conformes au respect de l'égalité des chances. Or, il y a ici une confusion entre deux idées très différentes. D'une part, on peut affirmer que le marché, tel que le définissent les économistes standard est,

17. Ce qui explique d'ailleurs que Sen s'écarte de cette simple perspective pour s'intéresser aux libertés réelles dont jouissent finalement les individus. Ce qui explique aussi que l'équité définie par la BM propose, en s'inspirant de Rawls et du principe de différence, de compléter l'égalité des chances par un souci pour les plus démunis qui auraient été lésés, pour des raisons diverses, lors du jeu de la coopération sociale.

par essence, une procédure juste dans le sens où elle laisse à chacun une égale liberté qui est constitutive de la définition de la concurrence. Tautologiquement, les individus sont également libres dans un marché de concurrence pure et parfaite parce que la concurrence pure et parfaite se définit par l'égle liberté des agents. On est face à ce que Rawls qualifie de justice procédurale : la justice procédurale « s'exerce [lorsque c'est] une procédure correcte qui détermine si un résultat est également correct ou équitable, quel qu'en soit le contenu, pourvu que la procédure ait été correctement appliquée » (Rawls, 1997, p. 118). Mais cette idée est très différente de celle qui affirme que les procédures permettent à chacun d'obtenir ce qu'il mérite ! L'un des penseurs les plus radicaux du libéralisme contemporain, Friedrich Hayek, ne s'y trompe d'ailleurs pas : « Nous ne sommes certes pas dans l'erreur en constatant que les effets sur les divers individus et groupes du processus économique d'une société libre ne se répartissent pas selon quelque principe reconnaissable de justice. Où nous nous trompons, c'est en concluant que ces divers effets sont injustes » (Hayek, 1982, p. 100).

L'idée d'une justice assurée par le marché dans la distribution des richesses, autrement dit, l'idée que le marché assurerait l'égalité des chances, est effectivement une chimère pour les défenseurs les plus âpres du libre marché. Mais une chimère que l'on retrouve, implicitement, dans la plupart des raisonnements affirmant que l'égalité des chances sera assurée lorsque seront respectées :

- une égalité des conditions initiales dans lesquelles les individus agissent (correction des inégalités liées à des circonstances inacceptables, comme le sexe, l'origine ethnique, la caste, etc.) ;
- des procédures économiques garantissant l'égle liberté de chacun (le marché, l'accès au crédit et à la propriété) ;
- des procédures politiques assurant l'égle liberté de chacun (la démocratie et l'État de droit).

Certes, on sort ici du cadre d'une réflexion limitée aux inégalités de genre. Mais c'est pour mieux replacer la question dans son contexte général. Les stratégies soutenues en particulier par la BM, en ayant intégré la question du genre, se sont concentrées sur des inégalités considérées comme « précapitalistes », pour reprendre les termes de Sen. On peut ainsi se concentrer sur les obstacles sociaux issus de traditions réputées archaïques et qui opposent une résistance à l'entrée définitive dans la modernité. Obstacles qui, du coup, expliquent pourquoi l'ajustement structurel et la transition ont échoué sans nécessairement s'interroger sur les faiblesses inhé-

rentes à l'ajustement, hors de tout contexte social archaïque... L'échec de l'ajustement, dont les femmes ont été les premières victimes, serait lié à l'absence d'accompagnement institutionnel et à une attention trop faible portée aux conditions socioculturelles traditionnelles. On se détourne ainsi d'autres questions fondamentales concernant la nature de la modernité proposée par les nouvelles stratégies.

CONCLUSION

L'approche du développement par les problèmes de genre est aujourd'hui largement répandue au sein des institutions internationales. C'est, en soi, un progrès considérable qui a infléchi les stratégies de lutte contre la pauvreté et produit incontestablement des effets. Ce progrès correspond bien plus souvent à des réflexions sur les femmes que sur le genre, et les approches par le genre ne peuvent être assimilées à des approches féministes. Celles-ci sont d'ailleurs diverses mais, dans le champ plus spécifique de l'économie du développement, elles se sont appuyées sur les théories de Sen et ont ainsi contribué au renouvellement des analyses. Ces avancées sont néanmoins limitées. Nous retiendrons pour conclure deux grands types de limites.

Premier type de critique : les limites liées à l'application et à la traduction de la question du genre dans les stratégies et politiques de développement. De nombreux auteurs ont souligné que les OMD insistent sur les questions de santé et d'éducation et laissent trop peu de place à l'économie. Dans ce cas, le problème tient à une inflexion instrumentale : l'autonomie économique et financière des femmes n'est pas recherchée en soi, elle n'est pas un objectif, car ce n'est qu'un moyen parmi d'autres de réaliser les objectifs de réduction de la pauvreté. À cette critique on pourrait ajouter que, finalement, cette approche instrumentale de l'amélioration de la situation économique des femmes reste assez limitée. En effet, ce n'est pas aux effets directs de cette amélioration sur la croissance que s'intéressent les économistes mais surtout à ses effets indirects *via* la santé et l'éducation des enfants, le contrôle de la natalité et autres facteurs pensés hors du champ direct de l'économie. Il serait pourtant essentiel de s'intéresser à ces effets directs, notamment parce que cela supposerait de modifier l'évaluation des programmes qui, tel le soutien à la microfinance, sont censés permettre une croissance bonne pour les pauvres. Il faudrait mieux cerner et évaluer

comment les pauvres se saisissent réellement des opportunités économiques et évaluer leur contribution effective à la croissance et à la lutte contre la pauvreté. Non que ces évaluations ne soient pas faites (en particulier sur l'usage de la microfinance), mais elles se limitent à une approche souvent microéconomique et ne s'intéressent pas aux phénomènes macroéconomiques. On rencontre ici l'un des travers propres aux nouvelles stratégies. Le niveau « macro » concerne les institutions, les politiques de santé et d'éducation, d'infrastructures. L'économie est reléguée au niveau « micro », à savoir la capacité des individus à saisir les opportunités d'une croissance exogène (stimulée par les exportations et les investissements étrangers) via l'auto-emploi et la création de microentreprises ou l'accès à un marché formel du travail. Il n'est plus question de politiques macroéconomiques qui soutiendraient activement la croissance et le développement, par exemple par le biais des stratégies industrielles de long terme impliquant la participation active de l'État à la vie économique.

Une autre limite tient à la traduction concrète, dans les politiques de développement, de l'approche par les capacités/libertés : il semble que la question de la formalisation de celles-ci sous forme de droits soit relativement peu abordée. Cette limite peut s'expliquer par la nature même des institutions internationales qui ne sont pas habilitées à faire des recommandations dans ce domaine, en particulier la BM et le FMI. On peut imaginer quelles réactions susciteraient des obligations d'ordre législatif associées aux programmes d'aide. En revanche, ces mêmes institutions évaluent la qualité des institutions et, à ce titre, il est à la fois légitime et indispensable d'approfondir la critique des critères et méthodes d'évaluation pour voir quelles libertés sont, concrètement, mises en avant (Prévoist, 2005 et 2008). Pour autant, cette limite tient peut-être également à la théorie des capacités elle-même : les libertés qui seront prioritairement valorisées et les formes par lesquelles elles le seront sont censées émerger des processus démocratiques et, ainsi, être propres à chaque société. Nous avons déjà évoqué cette limite qui a été reprochée à Sen, en particulier par Martha Nussbaum. Cela nous conduit aux limites liées aux fondements idéologiques de l'approche par le genre dans les nouvelles stratégies.

Second type de critique : les limites intrinsèques des nouvelles approches. D'une part, la plupart des travaux des institutions internationales semblent tenir pour acquis que les transformations économiques et sociales permises par l'expansion du marché et de la

démocratie emporteront avec elles les traditions archaïques qui maintiennent les femmes dans des situations de domination. C'est faire trop peu de cas de la capacité des institutions, formelles et informelles, inégalitaires, à s'adapter à ces changements pour faire perdurer les inégalités qui profitent à ceux qui définissent les institutions.

D'autre part, les nouvelles stratégies de lutte contre la pauvreté reposent sur trop d'impensés et de croyances informulées à l'égard de la nature même des libertés et de l'égalité que le marché et la démocratie peuvent promouvoir. La modernité des démocraties libérales n'est pas porteuse, en soi, d'une réduction systématique et complète des inégalités sociales inacceptables du point de vue des théories de la justice.

Il convient donc de continuer un travail critique indispensable pour contribuer à faire avancer ces réflexions dans une démarche constructive consistant à mesurer les avancées et à identifier les pesanteurs qui les freinent. C'est à quoi participent des ouvrages comme celui-ci.

Florence Degavre

La pensée
« femmes et développement »
Critique des fondements
et pistes pour reconstruire
un point de vue féministe croisé Nord/Sud

Les années 1960, marquées par la guerre froide et par la lutte entre blocs pour la domination des pays anciennement colonisés, voient apparaître les premières critiques à l'égard des théories du développement. Il s'agissait dans un premier temps de critiques « internes » dans la mesure où elles ne remettaient pas fondamentalement en question le paradigme de la modernisation qui leur était sous-jacent. Dans les années 1970, ces critiques se gonflent d'un autre courant, qui vise le manque d'intérêt porté à la place des femmes et aux conséquences pour elles des politiques de développement. On assiste alors sur le plan international à l'émergence d'un sujet « femmes du Sud », théorisé à partir d'une représentation des femmes décrites comme insuffisamment insérées dans le processus de modernisation. C'est cet intérêt pour les femmes du Sud, ce qu'il a inspiré comme théories, puis les critiques qui leur furent adressées, dont cet article traitera. Il s'inscrit dans la réflexion pour une nouvelle conceptualisation des rapports entre « femmes » et « développement ». Les guillemets apposés à ces termes indiquent que ces notions sont problématiques. L'objectif, à travers une revue

des différents courants « femmes et développement », est bien de montrer en quoi elles le sont et comment certaines réflexions faites au sein du féminisme peuvent contribuer, aujourd'hui, à un renouvellement de ces catégories de pensée.

Le courant Women in Development (WID), initié par la réflexion de l'économiste danoise Ester Boserup (1919-1999), fera l'objet de la première partie. Par son ampleur, ce courant a marqué les théories du développement. Il est donc utile d'en rappeler les sous-basements dont certains aspects marquent encore aujourd'hui la pensée sur les femmes dans les pays de la périphérie¹. Ses limites, pointées au sein même de la pensée féministe, seront abordées dans un deuxième temps ainsi que son renouvellement, à travers des versions plus critiques de l'articulation « femmes » et « développement » comme Gender and Development (GAD) ou Women, Environment and Development (WED). Dans une troisième partie, l'article présentera le courant du *local feminism* qui constitue selon nous une rupture fondamentale par rapport à la tradition de pensée issue de WID. La conclusion fera le point sur la contribution de quelques autres pensées critiques contemporaines à la reconstruction d'une pensée alternative sur le développement, plus que nécessaire aujourd'hui. Cette reconstruction ne doit pas simplement être une version plus favorable aux femmes de la modernisation de type capitaliste, mais doit prendre au contraire appui sur l'idée de « reproduction » comme source du développement.

L'INTÉGRATION DES FEMMES AU PROJET DE MODERNISATION

L'essai de Boserup marque le début d'un nouveau genre d'études sur le développement (Boserup, 1983, p. 9). Son objet n'est pas « la femme » (ni même « les femmes ») dans la société coloniale ou

1. Dans ce texte, nous choisissons d'employer les termes « pays (sociétés) du Sud » ou « pays (sociétés) de la périphérie » plutôt que « pays en développement ». Si les frontières géographiques des territoires auxquels se réfère le « Sud » ou la « périphérie » sont imprécises, l'emploi de ces termes plutôt que celui de « pays en développement » est plus satisfaisant, car il permet de rappeler que la réflexion accorde une place importante aux rapports de pouvoir asymétriques entre les sexes, les classes et les territoires. En ce sens, le « Sud » ou la « périphérie » désignent une région qui a subi un processus historique de différenciation économique, sociale et politique dans le cadre d'un rapport de domination Nord/Sud ou centre/périphérie. Pour toutes ces notions, voir Braudel (1985) ; Wallerstein (1996). On pourrait également parler de « Sud économique » : Rhoda Reddock (2000).

précoloniale. Elle s'intéresse plutôt à « la question des femmes » dans des sociétés dites « en développement ». Les deux pôles « femmes » et « développement » se trouvent donc d'emblée formulés comme problématiques. Boserup rompt ainsi avec les ouvrages antérieurs sur les femmes dans les sociétés du Sud, dans la mesure où une de ses préoccupations est d'examiner le recul de l'émancipation des femmes sous la colonisation et dans les processus de développement contemporains. Elle s'intéresse plus précisément à l'impact du processus de modernisation agricole sur la population féminine des pays de la périphérie. Cette perspective nouvelle s'accompagne d'un souci nouveau, celui de la position des femmes au regard du droit et de la répartition de la charge de travail entre les sexes.

Boserup constate que plusieurs facteurs ont contribué à la dégradation du statut des femmes depuis l'implantation des politiques de modernisation au Sud : introduction de certains procédés agricoles modernes qui ont entraîné des changements dans la division du travail entre hommes et femmes au détriment de ces dernières ; reproduction du schéma culturel dominant par l'administration coloniale européenne qui ne s'adresse qu'aux hommes ; absence de préoccupation quant à l'accès des femmes aux emplois dans l'industrie (Boserup, 1983, p. 11).

Elle identifie ensuite les outils qui permettraient aux femmes de gagner un statut d'égales dans les sociétés du Sud. Le progrès technologique doit notamment servir à ouvrir l'horizon des possibles pour les femmes, à les libérer du cycle reproductif et à assurer leur indépendance sur le marché du travail (Kabeer, 1994, p. 18). Dans de nombreux pays, les femmes sont sous-représentées dans les secteurs industriels, or ce sont précisément ceux-là qui sont susceptibles d'octroyer aux femmes les moyens de s'émanciper, comme le suggère l'histoire des travailleuses européennes. Pour elle, l'absence des femmes dans l'industrie explique en partie leur marginalisation dans le processus de développement.

On notera également l'importance accordée par Boserup au changement des mentalités dans le processus d'émancipation des femmes. Il est étonnant de constater que chez elle, la tradition et l'immobilisme (habituellement situés du côté des femmes dans les théories sur la modernisation) sont placés du côté des hommes : ce sont eux qui tiennent l'émancipation des femmes captive. Le refus d'employer des femmes est par exemple, pour Boserup, dû à la culture et au comportement traditionnel des hommes (Boserup, 1983, p. 21). Elle déplace ainsi habilement les termes du problème

posé, dans le développement, par le rapport tradition/modernité. Elle reconnaît la complexité de cette relation et ne plaide pas pour une rupture, pas plus qu'elle ne considère avec mépris les sociétés traditionnelles ou paysannes. Elle envisage au contraire une transition progressive, une forme de rattrapage et, en cela, reste très proche de la théorie de la modernisation qui voit dans les valeurs défendues par les pays du Sud une des causes de leur « sous-développement » (Peemans, 2002). Elle se réfère d'ailleurs à deux paliers successifs du développement : « un premier palier » où les activités de subsistance d'usage familial sont remplacées par une production destinée à la vente ; un « second palier » où ces activités sont remplacées par la production en usine et des services modernes (Boserup et Liljenkrantz, 1975, p. 204). Mais elle ne cherche pas à savoir ce que devient le premier palier ni dans quels autres secteurs se déverse la main-d'œuvre qui y était occupée. Elle ignore par exemple la vaste économie populaire, et évite de questionner la modernisation sous l'angle des réflexions critiques qui se trouvent formulées par ailleurs, comme au sein de l'école de la dépendance.

À travers Boserup, la reconstruction d'une vision du développement s'effectue autour des femmes et en y intégrant les promesses de l'émancipation inspirée de l'expérience de l'industrialisation au Nord. Il n'est donc pas étonnant de retrouver chez Boserup un vigoureux plaidoyer pour l'instruction des filles et des femmes, pour l'emploi féminin au sein du secteur industriel. En cela, elle partage les prémisses du féminisme occidental, et plus particulièrement américain. Pourtant, l'égalité des sexes reste, chez Boserup, fonctionnelle par rapport à l'objectif plus global de la croissance : « *To integrate women in the development process is of vital importance for the chances of economic success* » (Boserup, 1983, p. 25). Le développement, dans sa conception, doit inclure une répartition égalitaire des emplois, des revenus, sans quoi il ne pourra aboutir (Boserup, 1983, p. 9).

Formulé ainsi, le paradigme d'un développement dont les effets bénéfiques en cascade (« *trickle down effects* ») parviendraient jusqu'aux femmes, et résumé par l'équation « incorporation des femmes dans l'industrie = efficacité accrue des dispositifs économiques = développement », n'a rien d'effrayant pour les institutions internationales en charge du développement. D'autres éléments exogènes ont certainement permis à Boserup de rencontrer un écho favorable : l'attention concomitante sur les besoins fondamentaux (« *basic needs* »), la lutte contre la croissance démo-

graphique, la question de l'alimentation. Rapidement, la question des femmes a constitué une porte d'entrée supplémentaire pour prendre en considération des préoccupations déjà anciennes (Kabeer, 1994, p. 7 ; Jackson, 1998).

Les années 1970 entament alors ce que Lourdes Beneria nomme « l'ère post-Boserup », une ère où son ouvrage sert de référence explicite aux projets et programmes de développement et qui voit se multiplier les travaux visant à mieux connaître la situation des femmes dans les pays du Sud (Beneria, 2003, p. XII) : *The Adverse Impact of Development on Women* d'Irene Tinker (1976) et *The Domestication of Women : Discrimination in Developing Societies* de Barbara Rogers (1980) marquent le début d'un véritable courant, structuré et systématique, celui de Women in Development (WID). On regroupera sous cette étiquette les différentes théories qui se préoccupent du processus d'infériorisation des femmes dans les pays de la périphérie, ainsi que de leur position et coopération dans les programmes ou activités tels que l'éducation, les politiques familiales, la modernisation agricole ou l'industrialisation. Si l'approche WID est bien le reflet de préoccupations féministes des années 1970, elle ne saurait se confondre pourtant avec le féminisme comme mouvement social (Jackson et Pearson, 1998). En effet, WID et ses courants héritiers restent animés par des intellectuel(le)s et des praticien(ne)s du développement dont la pensée, qui peut rencontrer un écho particulièrement favorable auprès des organisations internationales, n'épouse que très imparfaitement les contours des mouvements de femmes.

La confrontation de WID avec les théories économiques néo-classiques ou marxistes sur le développement a produit une réflexion sur l'impact, pour les femmes, des politiques de modernisation, et a généralement débouché sur des conclusions très favorables en termes d'amélioration de la condition des femmes dans les processus d'industrialisation *via* l'emploi salarié (Pearson, 1998, p. 178). Ces recherches reposent bien sur le postulat implicite que le salariat débouche sur l'émancipation. Il est important cependant de replacer dans son contexte cette réflexion WID. Elle semble effectivement coïncider avec la nécessité économique et la stratégie d'industrialisation des pays du Sud, reposant tant sur les stratégies d'exportation que sur celle de l'emploi féminin massif. Les années 1970 et 1980 sont marquées par une augmentation constante de la présence des femmes dans l'industrie des pays de la périphérie (Pearson, 1998, p. 173). Celles-ci sont généralement jeunes et sans enfants,

en provenance des zones rurales et employées pour une courte période de leur vie. Ruth Pearson avance l'idée d'un processus actif de libération de la main-d'œuvre féminine, conduit, dès les années 1970, en fonction des besoins accrus dans l'industrie d'exportation mais aussi de la nécessité, pour l'élite industrielle, de respecter les exigences des travailleurs masculins par rapport à l'accomplissement du travail reproductif des femmes dont ces derniers veulent continuer à bénéficier (Pearson, 1998, p. 175). La présence de travailleuses jeunes, employées temporairement, n'empiète pas sur la période et le travail de reproduction. Un examen critique de cette époque révèle donc l'instrumentalisation, par l'élite industrielle, des rapports de genre inégaux dans les pays du Sud (Piel, 2003, p. 31). Quant au consensus sur l'émancipation par le travail salarié, certains travaux comme ceux de Diane Elson et Cecile Jackson tendent par la suite à nuancer le propos (Elson et Pearson, 1981²). Selon elles, le processus industriel ne repose pas uniquement sur la massification de l'emploi féminin. Il s'appuie également sur la conversion des emplois industriels en emplois flexibles et mal payés, caractéristiques des postes de travail occupés par des femmes (Pearson, 1998, p. 176). Ainsi, l'industrialisation produit sur les femmes des effets contrastés : certaines sont chassées de leurs activités traditionnelles, d'autres se reconvertissent dans la petite production industrielle basée à domicile qui connaît un regain dans certains pays, ou bien travaillent comme sous-traitantes, et d'autres encore intègrent l'emploi salarié.

GENDER AND DEVELOPMENT (GAD) ET WOMEN, ENVIRONMENT AND DEVELOPMENT (WED)

Alors que les Nations unies accordent progressivement une place prioritaire aux femmes (Mestrum, 2003, p. 51), des chercheuses féministes marxistes, radicales ou issues de l'école de la dépendance continuent à produire une réflexion autour du concept de subordination des femmes qui s'inscrit dans une pensée critique de l'intégration des femmes dans la modernisation. La conférence financée par l'Institute for Development Studies de l'université du Sussex se tient en Angleterre en 1978 sur le thème « Subordination of Women ». Elle se veut d'ailleurs une réaffirmation par les chercheuses du caractère problématique de l'intégration des femmes

2. Cité par Pearson (1998), p. 178.

dans le développement. Cette intégration ne saurait se borner à la capture des effets positifs de l'industrialisation pour les femmes. Les travaux de cette conférence se démarquent de l'idée véhiculée au sein de la Commission de la condition de la femme de l'Organisation des Nations unies (ONU), par exemple, selon laquelle le progrès et le changement social amèneront nécessairement l'amélioration de la situation des femmes. Ils plaident au contraire en faveur d'un approfondissement du questionnement des rapports entre les sexes au sein des pays de la périphérie (Jackson et Pearson, 1998, p. 2).

Le reproche qui est alors adressé à WID porte sur le fait de considérer les femmes avant tout comme victimes du manque d'intérêt ou de l'incompréhension de la part des programmeurs du développement, et insuffisamment comme victimes d'un rapport de domination complexe au sein de leur société d'origine. Le registre féministe serait donc mobilisé pour ce qu'il offre d'espace à la plainte des femmes, non comme outil théorique de mise en cause du système de domination masculine ou des mécanismes de la hiérarchisation sexuelle.

Par ailleurs, d'autres thèmes de recherche apparaissent à partir de la fin des années 1970 et du début des années 1980, lorsque se développe progressivement un intérêt pour le travail accompli par les femmes dans l'économie de subsistance et le travail domestique, bref pour tous les éléments susceptibles d'éclairer, en creux, les contours de l'emploi féminin dans le secteur industriel. Ces thèmes reflètent largement les débats qui ont lieu au même moment, sur la scène féministe marxiste européenne, à propos du mode de production domestique, et également les préoccupations des féministes du Sud qui commencent à bénéficier d'une certaine visibilité à l'occasion de la Décennie des Nations unies pour la femme (Beneria et Sen, 1997). Si, dans WID, la question des femmes est posée à la pointe du projet de modernisation, dans le cadre de ces féminismes radicaux et du Sud, elle l'est à partir des pratiques de subsistance, et progressivement comme des pistes pouvant conduire à un autre développement. Ces interrogations donnent naissance à un autre courant, généralement appelé Gender and Development (GAD). La guerre du Vietnam, la contestation ouvrière, les mouvements tiers-mondistes et les guérillas dans le Sud contribuent à lui donner un écho particulier et, surtout, lui offrent une porte d'intégration dans le monde du développement à travers les organisations non gouvernementales (ONG) (Peemans, 2002, p. 84 et suiv.).

Les différentes tendances de GAD partagent certains présupposés théoriques – le choix notamment de parler du genre et non des

femmes – et une critique à l'égard du terrain de l'intégration de WID dans les programmes de développement. Le « genre », dans GAD, réoriente en effet le regard féministe vers la construction sociale des sexes masculins et féminins, au profit d'une plus grande intelligibilité des rapports entre les sexes, et donc des mécanismes qui font et défont la domination ou, inversement, de la façon dont ces rapports façonnent les institutions comme l'État, le mariage ou la culture. D'autre part, de nombreux programmes et projets de développement intégrant les revendications des femmes ont tenté de faire intervenir ces dernières dans des projets, souvent en reproduisant des stéréotypes propres à la vision modernisatrice. Les programmes de santé, par exemple, furent critiqués comme étant stéréotypés (on n'y considère la femme que dans son rôle de reproductrice) ou peu émancipateurs. L'approche GAD déplore ainsi le fait que les besoins des femmes aient souvent été théorisés à partir de ceux de la famille et, de ce fait, n'aient pas réellement attaqué le problème de redistribution des ressources intra ou interfamiliales (Kabeer, 1994, p. 8). D'autres projets, accessibles uniquement aux femmes, n'ont pas permis à celles-ci d'obtenir un revenu suffisant ou d'entrer dans des domaines non traditionnels d'activité (Scott, 1995, p. 78 ; Locoh, Labourie-Recape et Tichit, 1996, p. 3). Autrement dit, si l'approche WID a certainement aidé à penser la place des femmes, elle n'a pas réinterrogé fondamentalement les bases du processus dans lequel les « incorporer », ni surtout réfléchi à l'importance des rapports de pouvoir entre hommes et femmes dans les structures de production et d'échange.

Le courant GAD s'est également nourri d'une approche développée par des mouvements radicaux de femmes dans les pays du Sud, qui revendiquaient l'*empowerment* comme objectif de leur participation au projet de développement. La démarche de l'*empowerment* provient du besoin d'entendre les femmes, dont la voix était considérée comme écrasée dans les projets de développement issus de l'approche WID : « *The empowerment approach to women's development, which rejects top-down practices, emphasizes respect for the knowledge and experiences of the poor and marginalized, and calls for participatory development practices that will empower grassroots women (and men) : Moser, 1993 ; Kabeer, 1994 ; Rowlands, 1997* » (Parpart, 2000, p. 2). Précisément, GAD est apparu comme une critique des pratiques sommet-bas dans les projets inspirés par le courant WID. Ces derniers avaient, entre autres, permis à des expert(e)s de se faire entendre au niveau des institu-

tions internationales mais en négligeant souvent la voix des organisations de la base (Kabeer, 1994, p. 224). On peut se poser la question de la portée critique d'une alternative à partir du moment où celles qui ont contribué à la produire en parlent désormais d'un lieu autre que celui où cette alternative a été pensée, un lieu plus proche du « sommet » (Falquet, 2003b, p. 75-112 ; Hausler, 1994, p. 148). Inès Smyth, analysant les interactions entre le mouvement des femmes et les institutions responsables des politiques de populations dans les années 1990, revient aussi sur cette institutionnalisation des préoccupations féministes (Smyth, 1998, p. 231). Ne risque-t-elle pas de mener à une technicisation des problèmes des femmes et à une dépolitisation de leurs causes ? Influencé par ces débats, GAD a considérablement contribué à interroger le pouvoir des experts et, plus pratiquement, à lancer la question des rapports de pouvoir entre Nord et Sud qui existaient au cœur du mouvement international des femmes mais restaient invisibles.

Parallèlement, sur le terrain, des projets non centrés sur l'exportation et prenant davantage en considération les besoins des populations, ont commencé à se développer et à gagner la faveur des « développeurs » du Nord, confrontés aux limites des grands projets gouvernementaux. Ces projets ont contribué à l'assaut donné au paradigme de la modernisation étatique, au profit d'actions plus centrées sur les petites structures comme les ONG, plus proches des populations et considérées comme plus efficaces (Harcourt, 1994, p. 145). Les groupes de femmes ont bénéficié de cet intérêt pour le « terrain » et pour une approche plus centrée sur les « gens ». Cependant l'intégration de la critique GAD attire peu les bailleurs. Force est alors de constater un affaiblissement de sa portée critique et une confusion de plus en plus grande sur les frontières de ce courant qui va servir, progressivement, à recycler une partie des idées du courant WID, favorable à la modernisation.

Ainsi, l'intérêt porté par les institutions internationales et les ONG à la réduction de la pauvreté (via le New Poverty Agenda par exemple) s'est notamment concrétisé en visant les organisations de femmes. Établie comme une priorité, la lutte contre la « féminisation de la pauvreté » a alors justifié l'intervention des spécialistes du développement et des agences multilatérales à partir de la première moitié des années 1990 (Jackson, 1998, p. 39). Dans l'analyse du discours autour de ce concept, Cecile Jackson constate paradoxalement un recul de l'analyse en termes de genre : « *The unfortunate term "the feminisation of poverty" has come to mean not (as gender analysis*

would suggest) that poverty is a gendered experience, but that the poor are mostly women » (Jackson, 1998, p. 43). Autrement dit, le recours au genre permet d'introduire dans le langage sur le développement l'idée de subordination des femmes, sans l'associer toutefois à un problème de dépossession active par le groupe masculin.

Outre ce concept de « féminisation de la pauvreté » qui prépare mentalement à l'urgence d'une intervention, les institutions multilatérales d'aide au développement ont également trouvé là une légitimité nouvelle à leur intervention envers les femmes en matière de contrôle démographique et d'efficacité économique (Jackson, 1998, p. 40). Comme pour l'approche WID, élargir le choix des activités que peuvent exercer les femmes contribue à une meilleure spécialisation et division du travail entre les sexes. Il est toujours question ici de la définition par les élites des agences multilatérales des priorités du développement et de la désignation des acteurs susceptibles de combler leurs espoirs en termes de performance. Les femmes pauvres deviennent dès lors un moyen autant qu'une fin.

Le courant WED, qui émerge au début des années 1990, est probablement celui qui se revendique le plus d'une rupture avec l'approche WID (Harcourt, 1994, p. 3). L'intégration des questions environnementales, le rejet de l'équation « développement = croissance économique », de même que le retour à un certain radicalisme féministe en sont les principaux axes et offrent des perspectives intéressantes pour renouveler la pensée socio-économique sur le développement.

La crise pétrolière largement répercutée sur les économies du Nord et les sécheresses, par exemple dans le Sahel, de même que les diverses catastrophes écologiques qui ont émaillé les années 1980 et 1990 ont fait prendre conscience de la rareté des ressources naturelles et ont contribué à l'écho donné aux thèses écologistes. Au confluent des courants écologistes et féministes s'est développé l'éco-féminisme. Ce mouvement effectue un parallèle entre la domination économique de l'homme sur la femme et sur la nature. S'il est vrai que pour les théoriciens de la modernisation, l'association femme-nature-tradition, opposée à homme-culture-modernité invite à l'essentialisme, ici l'association entre femmes et nature n'est cependant pas effectuée dans la même optique, et les théoriciennes se défendent de soutenir cette vision essentialiste. Il s'agit pour elles d'intégrer les préoccupations écologistes et féministes dans une vision renouvelée du développement, afin de le rendre plus soutenable. Vandana Shiva prône un développement plus juste et égalitaire,

notamment par la redistribution des terres et des ressources naturelles (Shiva, 1997, p. 62³). Janice Jiggins affirme, quant à elle, que là où les femmes sont plus particulièrement dépendantes des ressources naturelles pour leur subsistance, elles construisent une forme de contrôle sur leur environnement à travers un souci marqué de préservation, et non à travers un comportement de prédateur (Jiggins, 1994, p. 35). Historiquement, le rapport de la plupart des femmes du Sud à leur environnement est donc un rapport de « nurturance », littéralement de « soin ». Dans leurs savoirs comme dans leurs pratiques de subsistance, les femmes respectent une certaine « proportionnalité » : elles gardent le contrôle d'un projet à l'échelle de leur capacité à le maîtriser. Le concept de « nurturance » vient se loger au cœur de la relation entre femmes et environnement. Ce lien, dit Jiggins, n'est pas qu'un problème économique d'accaparement de ressources naturelles par un groupe humain en vue d'une production, il vise un rapport d'entretien et de réparation suite aux dégâts de la croissance, de même qu'un rapport d'interprétation spirituelle des phénomènes naturels. Le spirituel est également un des supports fondamentaux du lien social et de la réciprocité des échanges. Ces pratiques, qui ne sont en rien assimilables à du folklore, remplissent la vie au sens d'une vie riche (« *meaningfull life* »), et associent de façon intense l'environnement humain et l'environnement naturel : « *In other words, it is a conception in which the subject-object and the nature-culture dualisms dissolve* » (Swantz, 1985, p. 99).

L'idée d'une action des femmes comme restauration du vivant suite aux dégâts provoqués par la croissance est également soulevée dans l'observation des pratiques populaires au Sud. Le développement vu comme croissance néglige le travail et le temps passé à restaurer les écosystèmes détruits. Or les femmes passent un temps non négligeable à restaurer leur environnement (Rocheleau, Thomas-Slayter et Wangari, 1996). Jiggins propose de désigner par « *restoration* » ce travail et le temps passé à réparer les dégâts des écosystèmes endommagés, et emploie le terme de « *reinhabitation* » pour désigner la redécouverte d'un niveau d'activité qu'une bio-région peut supporter si les habitants veulent s'adapter à l'environnement et non l'inverse (Jiggins, 1994, p. 243). Le dépassement de cette limite provoque des dégâts considérables, souvent assumés par les femmes (Jiggins, 1994, p. 244).

3. Pour la remise en cause du développement comme rattrapage, voir aussi Mies et Shiva (1998) chap. III.

Cette représentation du rôle des femmes dans les pratiques reproductives ou restauratrices contredit la représentation des femmes « bénéficiaires » du développement comme des victimes passives et soumises. Sans abandonner l'hypothèse féministe centrale des rapports de genre inégalitaires et de la subordination des femmes, elle propose l'hypothèse d'une multiplicité de facteurs influençant la vie des femmes des secteurs populaires, et invite à l'emploi éclairé et prudent du prisme de la domination. La domination, en effet, ne reste pas sans réponse de leur part⁴.

L'approche WED jette donc un regard critique sur les théories du développement ainsi que sur l'ensemble du processus de développement. Elle dénonce le savoir basé sur l'expérience occidentale et critique la façon dont les femmes et la nature sont envisagées dans les théories du développement, principalement à partir d'un regard prédateur. Les thèses WED mettent aussi fondamentalement en question la production du savoir occidental, hermétique aux autres formes de vérité et aux autres systèmes de représentation non linéaires du développement. Elles vont permettre à des féminismes ancrés nationalement, contestataires à la fois de la situation des femmes et du rapport de domination existant dans la pensée « femmes et développement », de se faire davantage entendre.

LE LOCAL FEMINISM

Malgré leur présence dominante dans les milieux du développement, ni WID, ni GAD, ni WED ne sauraient être pris pour la seule position féministe représentant la pensée sur le développement économique et les femmes dans les contextes du Sud. La mise en

4. Il n'y a évidemment pas lieu de tomber dans une fascination pour les pratiques populaires. Elles sont bien dans la reproduction sous contrainte d'une part, et restent porteuses de domination masculine, d'autre part. La réciprocité peut aussi être assimilée à une subordination des femmes aux « chefs » de famille qui s'arrogent, par différents mécanismes (la difficulté d'accès au travail professionnel rémunéré, le non-partage des tâches, etc.), la production domestique des femmes. Ces pratiques sont par ailleurs sans cesse menacées de destruction, s'inscrivant avec force dans l'histoire mais fragiles aussi. Néanmoins, elles sont la preuve de l'existence d'une autre logique autour de laquelle décliner le développement des populations. On est loin du développement vu comme modernisation, même dans son visage le plus humain. Il s'agit ici de pratiques hautement sensées, loin de ressembler à un paquet de biens pour répondre à des « besoins de base », ce qui nous laisse penser que l'on est bien dans la reconstruction d'une vision du développement.

valeur des luttes de femmes dans le Sud et de leur enracinement dans une histoire nationale ou locale (et n'ayant rien à voir avec l'insertion des femmes dans les politiques de modernisation) est devenue un enjeu majeur pour certain(e)s académiques du Sud, qui apportent ainsi une contribution importante à la redéfinition du développement.

Dans *The Challenge of Local Feminism*, Amrita Basu pose, comme enjeu majeur d'une reconstruction du développement, non seulement une meilleure connaissance de la situation différenciée des femmes du Sud mais également la mise en lumière de leur participation à des mouvements collectifs locaux (Basu, 2001). Elle consacre sa réflexion aux différents mouvements nationaux défendant les droits des femmes en Asie, Afrique, Amérique latine, Amérique du Nord et Europe. L'analyse plonge dans l'histoire et dans les formes multiples d'activisme développées par les milieux populaires comme par les classes moyennes. Dans le *local feminism*, il s'agit de recueillir la théorie des mouvements de femmes à partir de leurs pratiques concrètes et de la diversité de leurs discours, afin de repenser le développement « de l'intérieur ».

En Inde par exemple, l'histoire du mouvement féministe est ancienne (Kumar, 2001). Elle trouve son origine dans les luttes pour l'indépendance. Les années 1970 marquent un tournant cependant, dans la mesure où s'amplifie le militantisme des femmes au sein d'organisations mixtes ou de campagnes à caractère « non spécifique » (contre la hausse des prix ou les famines, par exemple) tout en soulevant des questions qui touchent plus particulièrement les femmes (violence domestique, alcoolisme). Le mouvement pour le droit des femmes se compose alors d'une constellation de petites organisations plus ou moins liées aux partis politiques ou aux syndicats, particulièrement dans les États du Gujarat et du Maharashtra. Une initiative importante est prise par la Textile Labour Association, de tendance socialiste, pour fonder l'équivalent d'un syndicat de femmes à Ahmedabad (Gujarat) : the Women Wing. Elle débouche, en 1972, sur la Self-Employed Women Association (SEWA), qui rassemble des femmes de milieux urbains extrêmement pauvres, travaillant chez elles ou dans de petits ateliers du secteur informel. En effet, en Inde, la part des femmes travaillant dans l'industrie textile a fortement chuté entre 1950 et 1970 (Sebstadt, 1982, p. 234⁵). À la place, elles prennent du travail à domicile, rémunéré sur la base d'un tarif à la pièce. SEWA se propose donc d'organiser

5. Cité par Kabeer (1994), p. 232.

ces travailleuses à domicile, afin d'obtenir un meilleur prix pour leur production et de leur donner une meilleure formation (Kumar, 2001, p. 58-86).

D'autres initiatives de femmes suivront, tel le mouvement Nav Nirman dans le Gujarat qui rassemble des femmes des classes moyennes contre la corruption et la hausse des prix, ou le Progressive Organization of Women (POW, fondé en 1974), proche de la mouvance maoïste, considéré comme la première apparition de la forme plus contemporaine du féminisme. L'oppression des femmes y est explicitement combattue. Les deux gros problèmes que sont la pratique du *sati* et la dot deviennent les thèmes privilégiés du mouvement des femmes indiennes, de même que la lutte contre le viol par des membres de la police, qui atteint des proportions énormes en Inde.

Le mouvement fait preuve d'une grande vitalité, des initiatives féministes bourgeonnent et se structurent progressivement en organisations indépendantes. La Journée internationale des femmes, le 8 mars 1975, est l'occasion d'un grand rassemblement, probablement encouragé par la déclaration onusienne de la Décennie des femmes. Une partie du mouvement féministe se rapproche également du mouvement des intouchables, créant des possibilités de luttes communes (Kumar, 2001, p. 63). L'enjeu national est évident.

En même temps, les organisations de femmes ne restent pas imperméables aux évolutions des organisations féministes à l'étranger. Si le féminisme indien s'est structuré sur des bases et des organisations locales, à partir de problèmes auxquels les Indiennes étaient quotidiennement confrontées, la transition des années 1970 a probablement été encouragée par les connections avec les idées féministes du Nord. On relèvera en particulier l'influence du mouvement féministe afro-américain d'Angela Davis qui s'adresse particulièrement aux femmes opprimées socialement et ethniquement. Radha Kumar insiste pourtant sur la continuité dans laquelle s'inscrit le mouvement féministe indien à partir des années 1970. Les organisations féministes prennent appui sur les organisations féminines de « *social welfare* » existant parfois depuis plusieurs décennies. Elles vont se généraliser et embrasser des problématiques plus nombreuses, qu'elles relient entre elles par un fil théorique, celui de l'oppression des femmes dans le système patriarcal. L'identité féministe de ces associations se superpose au départ à des identités politiques existantes mais elle s'en détache progressivement (Kumar, 2001, p. 64).

Par ailleurs, les associations féministes locales tentent elles-mêmes de construire une identité plus globale. Le féminisme indien est aussi une bonne illustration de la réinterprétation des images et des rôles traditionnels féminins. Loin de rejeter les contes, la religion ou la culture rurale, les groupes féministes ont fait émerger une interprétation beaucoup plus valorisante des déesses hindoues, telle Kali, ou des personnages féminins des chansons populaires. Les femmes, généralement associées à la tradition dans les esprits, démontrent par là leur capacité à la faire évoluer dans le but de briser le rôle de cette même tradition dans la reproduction des mécanismes de leur oppression. Dans ce cadre, les références à un tissu culturel et historique servent souvent à exprimer l'attachement des féministes du Sud à leur propre culture. Cette démarche fait d'ailleurs écho à celle des femmes migrantes en Europe, indiennes notamment, qui ont, dès les années 1970, dû s'organiser pour répondre aux attaques racistes et sexistes. Le slogan des Southall Black Sisters et des femmes du groupe Women against Fundamentalism, « *Our tradition : resistance not submission !* » dit bien la volonté commune de certaines féministes situées dans les périphéries d'opérer une réinterprétation du concept de tradition, au profit d'une représentation des femmes plus combative (Yuval-Davis, 1999, p. 10).

Le féminisme indien n'est pas un cas à part. Les féminismes latino-américains plongent également leurs racines dans l'histoire du XIX^e siècle et offrent un visage très varié (Marques-Pereira et Stoffel, 2004, p. 399-409). Les féminismes arabes sont eux aussi liés à l'histoire des luttes de libération nationale, ainsi qu'à la modernisation économique et politique, de même qu'au rapport entre la propriété de la terre dont les femmes sont exclues, et l'apparition d'un féminisme bourgeois et urbain (Al-Hassan Golley, 2004, p. 521-536).

Il ressort de ces histoires nationales méconnues dans les travaux WID, GAD ou WED que l'hypothèse de l'oppression globale doit être manipulée avec précaution. Amrita Basu s'oppose d'ailleurs à la thèse de la sororité, que développe Robin Morgan (1984) dans *Sisterhood is global*. Cette dernière défend l'idée d'une vision globale des femmes sur le monde, autorisée du fait de leur condition commune et d'une certaine interprétation essentialiste de l'expérience des femmes. Elles partagent l'oppression et la souffrance, et c'est ce sur quoi se construit l'idée de « *sisterhood* » ou « sororité ». C'est aussi, en partie, une idée défendue par l'éco-féminisme de Maria Mies et Vandana Shiva (1998). Basu réfute l'idée que les femmes se perçoivent elles-mêmes comme des sœurs. Le problème est de se rendre

compte que le mouvement des femmes est avant tout profondément lié à l'histoire locale, qu'il ne peut y avoir une définition unique et unifiée du féminisme pas plus que de la subordination et, surtout, qu'il est plus utile de chercher à comprendre comment les femmes construisent leur capacité d'action (« *agency*/agence ») que de savoir si elles se perçoivent comme opprimées. Dans cette optique, les mouvements de femmes doivent être compris à travers les enjeux « locaux » auxquels ils répondent. Ces enjeux ne sont pas forcément formulés en termes de domination des hommes sur les femmes mais ils correspondent à des problématiques historiques, qui « font » le développement.

Par ailleurs, le *local feminism* investit dans le Sud des champs que la modernisation a abandonnés. Certains ont été complètement déconsidérés, comme le religieux, les rites populaires ou, plus globalement, les pratiques visant à entretenir un sentiment d'appartenance communautaire. D'autres domaines font encore l'objet d'un conflit, comme les divers mécanismes de soutien économique, telles les tontines, qui persistent en dépit des tentatives d'imposer des pratiques plus marchandes. Le *local feminism* pousse clairement le raisonnement sur le développement au-delà de la présence des femmes dans l'économie capitaliste, et affirme l'intérêt de creuser les pratiques et leur enracinement historique. Il y a indéniablement une part d'oppression dans l'ensemble du système économique et social. Pourtant les femmes s'organisent, entre résistance et aménagement de l'oppression. Le vrai défi est précisément de comprendre cette logique d'organisation, de creuser l'hypothèse qu'elle est aussi porteuse d'une volonté de maîtrise de son environnement et de ses conditions de subsistance, bref de pousser plus loin le questionnement féministe, et pas seulement au Sud, de ne pas le limiter à la « simple » intégration des femmes dans un modèle économique. Il faut dès lors poser la question des femmes dans l'économie vue comme un ensemble disparate de pratiques et de registres économiques, à la fois marchands et non marchands.

Le *local feminism* doit donc être considéré comme une approche des sociétés de la périphérie qui se distingue, à la fois méthodologiquement et épistémologiquement, des conceptions « femmes et développement » évoquées ci-dessus. L'enjeu est bien d'attirer l'attention sur le caractère ancré, local, des mouvements, et de présenter le point de vue des femmes du Sud sur les problèmes de leurs propres sociétés et la façon dont elles ont structuré leur action en rapport avec la manière dont elles percevaient ces

problèmes. Il y a en effet un présupposé chez de nombreuses féministes du Nord, et aussi du Sud, qui consiste à lire la situation des femmes à partir de la situation de « sous-développement » des États. Or, la valorisation de la perspective locale sur le rôle des femmes et sur leurs luttes s'accompagne d'une remise en question du standard féministe occidental. Une meilleure connaissance des féminismes du Sud devrait ainsi aider à nuancer ce que certaines dénoncent comme un regard « misérabiliste » sur les femmes du Sud (Hirshman, 1995, p. 42-55 ; Mestrum, 2002).

Cette approche vient appuyer une tendance à l'œuvre par ailleurs dans le *black feminism* (Falquet, 2006 ; Dorlin, 2008) et dans la mouvance critique des années 1990 à l'intérieur des féminismes occidentaux. Frédérique Apffel-Marglin et Suzanne Simon se réclament ainsi, au début des années 1990, d'une rupture radicale avec l'approche WID et proposent de rassembler autour de la critique du développement une partie des pensées féministes du Sud (Apffel-Marglin et Simon, 1994, p. 26). Une de leurs critiques s'adresse à la façon dont l'approche WID a conceptualisé les femmes non occidentales, c'est-à-dire principalement à partir de l'identité de « victime » : la pauvreté, la tradition, l'ignorance seraient synonymes d'oppression. Plusieurs auteurs voient dans cet amalgame une confiscation de la parole des femmes au profit de celles des expert(e)s (Jackson, 1998, p. 55). Toute parole qui ne s'inscrit pas dans le discours de l'émancipation, au sens septentrional du terme, se trouve ainsi discréditée : « *When women's own self-perception concerning their well-being is not that of the autonomous, independant self, but rather a self embedded in kinship (and other social) webs, as well as in the local landscape, the women-in-development logic leads to invalidating these perceptions as not being true to reality* » (Apffel-Marglin et Simon, 1994, p. 33). C'est précisément ce type de réinterprétation qui a servi de caution à l'intervention occidentale, traduite en termes de politiques du développement, dans les pays de la périphérie.

Le *local feminism* instaure également une méfiance par rapport à ce qui se dit « moderne » et « émancipateur » pour les femmes. La représentation des femmes des pays du Sud comme victimes, pauvres et opprimées sexuellement, racialement et socialement, y est vigoureusement critiquée. Non seulement elle contribue à essentialiser l'expérience des femmes du Sud mais en outre, elle appelle une politique de justice qui puise ses fondements dans des « solutions » comme le salariat ou le droit, sur la base de l'hypothèse forte que l'expérience occidentale d'émancipation est elle-même aboutie

et non problématique pour les femmes. La littérature « femmes et développement » a totalement ignoré la mobilisation tant politique qu'intellectuelle à l'encontre de cette interprétation dominante du développement dans les pays du Sud (Molyneux, 1995, p. 65-88). La présence de plus en plus fréquente de militantes et de chercheuses du Sud lors des conférences onusiennes ou des colloques internationaux a certes permis l'expression et la diffusion de cette critique ; en revanche, la pensée des femmes du Sud force encore difficilement les portes des bibliothèques universitaires européennes.

On voit donc que le *local feminism* questionne la pensée « femmes et développement » à plusieurs niveaux : celui des pratiques comme expressions propres d'un territoire de vie et celui des concepts employés pour les analyser. C'est d'ailleurs sur ce terrain-là que cet article tente d'apporter une contribution. Au-delà des politiques et mesures de développement, ou encore des modèles qui les inspirent, Basu renvoie en effet la réflexion sur le terrain des concepts mobilisés dans WID pour analyser la situation des femmes du Sud. Elle emboîte le pas à Chandra Mohanty qui a posé la première cette question de l'applicabilité de certains concepts à des réalités non occidentales (Mohanty, 1991). Celle-ci s'interroge notamment sur la pertinence de la transposition de certains concepts comme la « division sexuelle du travail », qui occupe une place importante dans la théorie de l'oppression chez la plupart des féministes du Nord. Elle en souligne aussi les dangers : « *If such concepts are assumed to be universally applicable, the resultant homogenization of class, race, religious, and daily material practices of women in the third world can create a false sense of the commonality of oppressions, interests, and struggles between and among women globally* » (Mohanty, 1991, p. 67-68). Autrement dit, la théorisation d'un sujet « femmes du Sud » se poursuit aujourd'hui à travers d'autres voies qui sont celles, notamment, du féminisme postcolonial. Ce dernier poursuit la « reterritorialisation » des rapports de genre, en reconnaissant à la fois leur imbrication dans les rapports de « race » et de classe, et l'influence particulière de l'histoire coloniale – dans ses aspects économiques, politiques et culturels – sur ce processus de hiérarchisation complexe (Mohanty, 2003 ; Bacchetta, 2006 ; Falquet, 2008). Dans ce cadre, étudier le capitalisme transnational, les mouvements migratoires – et plus particulièrement leur historicité dans le cadre d'une mondialisation déjà ancienne – fait perdre au terme « développement » une partie de son intérêt. Le *local feminism* mais également les thèses de WED présen-

tées plus haut, largement « postdéveloppement », ne laissent donc pas l'ensemble « femmes et développement » intact.

Pourtant, cette pensée a trouvé dans de multiples thèmes des sources de renouvellement. Les études sur le microcrédit notamment, dont on ne peut que souligner les débats très contradictoires qu'il suscite au sein du mouvement des femmes (Peemans-Poullet, 2000 ; Hofmann et Marius-Gnanou, 2003), et la référence à l'*empowerment* prolongent certaines des préoccupations du courant WID : la différence fondamentale réside sans doute dans l'abandon de la référence à la modernisation qui préoccupait beaucoup Ester Boseur, au profit d'une approche plus pragmatique d'autonomisation des femmes pauvres, dont on peut se demander si elle vise principalement le rapport à leur conjoint, à leur famille ou à l'État.

LA QUESTION DE LA « REPRODUCTION »

L'approche WID occupe une place ambiguë dans les théories du développement. D'un côté, elle s'inscrit dans une critique de la pensée dominante qui ignore totalement la problématique des rapports entre hommes et femmes. De l'autre, elle contribue indirectement à renforcer certains des aspects du développement vu comme modernisation, en inscrivant la solution à l'infériorisation des femmes dans l'accumulation capitaliste. L'approche GAD a permis de reconstruire une autre vision des femmes dans le développement, dont la situation est davantage examinée au regard des rapports de genre. On constate toutefois la mise en pratique imparfaite sur le terrain des recommandations GAD, de même que l'échec de ce courant à repousser définitivement la vision modernisatrice incluse dans WID. Or, depuis les années 1990, de nombreuses voix ont exprimé le besoin de « dépasser la modernisation ». Cette interpellation doit être d'autant plus prise au sérieux que les contextes ont profondément changé depuis la période WID et même GAD. Les transformations engendrées par la mondialisation néolibérale obligent sans cesse les intellectuels et les mouvements sociaux à revoir leur position sur le type de développement et d'avenir désiré. De ce point de vue, les réflexions des féminismes du Sud, l'approche sous l'angle du *local feminism*, ainsi que la préoccupation environnementale de WED, déjà anciennes, offrent des pistes pour une reconstruction du rapport entre femmes et développement, même si leur mise en pratique est une tâche difficile et exigeante.

La principale contribution de ces langages théoriques sur le développement consiste certainement dans la déconstruction des oppositions fondamentales de l'imaginaire du développement, notamment celle qui renvoie dos à dos la production et la reproduction, sur le même mode que celui où s'opposent les répertoires de la modernité et de la tradition, du public et du privé, du mondial et du local. Il ne s'agit pas de nier à ces catégories leur utilité pour lire le monde, mais bien de critiquer l'usage qui est fait de leur opposition systématique et la dévalorisation qui accompagne nécessairement un des pôles de la paire. Avec le *local feminism* par exemple, il ne s'agit pas d'opposer « territoire » à « mondialisation », mais plutôt d'éviter de faire disparaître, dans l'analyse du développement, les conditions très locales de la reproduction d'un territoire de vie et le rôle économique, social et politique qu'y jouent les femmes. C'est la conclusion qui émerge de travaux récents sur les organisations d'économie solidaire dans le Sud, où les femmes sont au cœur d'une économie productrice de bénéfices collectifs, permettant la reproduction du lien social ou communautaire (Charlier, 2006b).

S'intéresser au reproductif comme ressource du développement implique d'assumer deux hypothèses fortes : celle d'une cohérence propre à ce qui se trouve en dehors du champ de l'économie moderne, d'une part, celle d'une possible émancipation des femmes dans et par le reproductif, d'autre part. Cet ensemble appelé « reproduction », faisant référence à ce qui est utile et « liant », n'a-t-il pas été dépouillé de son sens le plus intéressant dans la pensée féministe du Nord pour se retrouver exclusivement associé, dans l'imaginaire comme dans la vie matérielle, au domestique (Bähr et Degavre, 2006, p. 168-181) ? Pour sortir de ce piège de la pensée, il y a lieu de considérer les différentes activités historiques des femmes (telles que l'éducation, le soin, bref le *care* au sens large, partagées aujourd'hui entre services marchands et activités domestiques) comme un ensemble cohérent, visant la reproduction, au niveau de la société, du lien social, de la subsistance matérielle et, plus globalement, d'un territoire de vie. L'idée de reproduction, dans sa forme nouvelle, permet dès lors d'exprimer des phénomènes qui relèvent aussi bien de l'économique que du social ou du politique, tout en étant tournés vers des objectifs bien distincts de l'accumulation désencastrée des contraintes sociales.

Pour saisir le concept de « reproduction étendue » au Nord, il faut se départir de la vision éclatée que nous avons des activités

marchandes et non marchandes, monétaires et non monétaires. La modernisation telle qu'elle a été menée a induit un phénomène de marchandisation accompagné de la compartimentation des activités humaines en travail rémunéré, travail non rémunéré, loisirs, soins, etc. Dans ce sens, c'est bien un processus de « construction sélective » (Göle, 2003). La délimitation des activités dans l'imaginaire comme dans les processus réels a écrasé la logique de représentation qui cousait ensemble des sphères désormais séparées. Au Nord, la spécialisation professionnelle qui en découle s'est faite en même temps que le détricotage de la logique de reproduction élargie, dans le sens qu'une activité productive, marchande et parfois non marchande, est désormais soumise à l'impératif de productivité, soustraite aux rapports de réciprocité qui pouvaient lier les individus impliqués dans la production. Les activités ont de ce fait été détachées des mécanismes assurant le lien social. Ainsi, l'idée de « nurturance », qui revient dans plusieurs textes sur le rôle des paysannes d'Amérique latine, d'Afrique ou d'Asie dans le travail d'approvisionnement et de transformation des denrées comme dans le travail de réparation du tissu social agressé, parle de cette rupture : le travail de reproduction étendue est bien segmenté pour être renvoyé en partie au domestique, en partie aux métiers du social et en partie aux institutions comme la sécurité sociale.

Dans le Sud, l'étude des activités de production, particulièrement celles qui sont maîtrisées par les femmes, démontre que les liens « affectifs » et financiers sont fortement imbriqués, qu'il peut y avoir instrumentalisation du financier pour servir des intérêts de type familial ou collectif (Guérin, 2003, p. 46). Autrement dit, le concept global de « reproduction étendue du vivant » permet de comprendre la logique de circulation des femmes d'une sphère à une autre.

Le déplacement du regard que permet le concept de « reproduction » est le bienvenu dans la recherche d'autres modes de vie pouvant rencontrer le besoin de changement social, besoin exprimé à la fois par les populations en marge du projet global de modernisation et également par certains groupes au cœur même du projet de modernisation, y compris les femmes. Il faut bien entendu rester vigilant quant à la signification que peut revêtir la quête d'alternatives pour ces différentes populations. Il n'est pas sûr que leurs intérêts ou leurs aspirations se rejoignent. La reconnaissance de modes de vie préservant la diversité environnementale et respectueuse des liens sociaux qui permettent à chacun dans une société de trouver du sens collectif à sa vie est salutaire. Les

discours du *local feminism* ou de WED relevés dans cet article s'inscrivent dans la recherche de cette diversité et de sa valorisation, comme une des voies alternatives possibles au projet de néomodernisation capitaliste.

Reste que le défi qui se pose à présent est d'arriver à réconcilier les analyses féministes avec l'idée de la reproduction. Comment en effet réconcilier reproduction et émancipation avec la persistance des inégalités entre les sexes au sein des familles ? Il s'agit là d'une tâche plus politique sans doute. Nous avons surtout voulu démontrer ici combien le reproductif n'est pas le lieu du banal ou du monotone mais qu'il constitue une piste essentielle pour conceptualiser autrement le développement dans les espaces du Nord.

**LES INITIATIVES SOLIDAIRES :
RÉSISTANCES, *EMPOWERMENT*
OU INSTRUMENTALISATION**

Aurélie Damamme

La difficile reconnaissance du travail féminin au Maroc

Le cas des coopératives d'huile d'argan

Le Maroc contemporain reste caractérisé par de très fortes inégalités sociales, régionales¹ et de genre. Les relations entre les hommes et les femmes sont encadrées par un système puissant de normes patriarcales communes à l'espace méditerranéen (Tillion, 2001) ainsi que par codification rigide des rapports de genre dans la famille, issue de la religion musulmane (Mernissi, 1983). Au sein de la sphère économique, les inégalités de genre sont également flagrantes. C'est particulièrement le cas des activités artisanales, où l'exploitation des femmes a largement été documentée² (Mernissi, 1991 ; Mies, 1982 ; Rodary, 2007). Le savoir-faire des femmes dans les domaines de l'artisanat est apprécié mais très mal rétribué. Les femmes tisseuses de tapis, par exemple, sont rémunérées pour des montants dérisoires par les grossistes des principales villes marocaines (au premier rang desquelles Marrakech). Ceux-ci défendent

1. « En 1999, les 10 % les plus pauvres de la population gagnaient et consommaient 2,6 % du total national, alors que les 10 % les plus aisés représentaient 31 %. La tranche des 20 % les plus aisés consommait pratiquement la moitié du PIB (47 %) » (Vermeren, 2002, p. 71).

2. Les hommes ne sont pas à l'abri de cette exploitation, mais les femmes occupent généralement une position nettement inférieure.

ensuite devant leurs clients (principalement les touristes occidentaux) la valeur artistique de la production, ce qui leur permet de la vendre à un tarif élevé, en total décalage avec la faible reconnaissance pécuniaire du travail des femmes (Naji, 2007).

Depuis quelques années on assiste, au sein de la sphère du développement et de la part des bailleurs de fonds, à un intérêt croissant pour des projets visant à un meilleur contrôle des transactions par les travailleuses, à la suppression des intermédiations et la commercialisation directe sur les marchés national et international. C'est notamment le cas dans le secteur de l'arganier, étudié ici. Nous analyserons le fonctionnement et les enjeux des coopératives d'huile d'argan semi-mécanisées, en se focalisant sur les régions, à dominante berbérophone, de Tiout³ et Tamanar (sud-ouest du Maroc, voir carte en fin de chapitre) à partir de données recueillies lors d'enquêtes de terrain réalisées dans le cadre d'une thèse de doctorat entre 2001 et 2004⁴. Dans quelle mesure de tels projets parviennent-ils à contrer l'exploitation des femmes, si caractéristique des activités artisanales ? Quels sont les effets de la nouvelle organisation du travail sur la situation économique et sociale des participantes ?

L'analyse des coopératives d'huile d'argan mérite d'être replacée dans la réflexion générale sur les difficultés de la reconnaissance du travail féminin dans le contexte marocain. Si le déni du rôle de production des femmes est une constante qui traverse les époques et les frontières, il est particulièrement prononcé au Maroc. Et les « petits projets féminins », caractéristiques de la plupart des interventions dites de « genre » des dernières décennies, ne font que perpétuer cette invisibilité du travail des femmes. C'est l'objet de la première partie. Nous nous intéresserons ensuite aux moyens que déploient les coopératives pour tenter de lutter contre les biais de ce type d'approche. L'étude plus détaillée de deux coopératives féminines d'huile d'argan permettra de réfléchir aux pratiques d'intervenants qui déclarent vouloir combiner une activité économique et des objectifs de développement social. Si les expériences étudiées permettent de relever une certaine forme de reconnaissance du travail féminin, celle-ci est à moduler en fonction du type de tâche réalisée. Nous verrons enfin les difficultés de mise en

3. Tiout, ou Tioute, les deux orthographes peuvent se rencontrer pour cette localité.

4. L'Initiative nationale de développement humain (INDH), mise en place en 2005 par le gouvernement marocain, vise à donner un cadre commun aux multiples interventions qui se rapportent au développement sur l'ensemble du territoire du royaume.

œuvre du principe égalitaire de « participation » de tous les membres aux décisions.

ENJEUX DU TRAVAIL DES FEMMES DES CLASSES POPULAIRES

En dépit de stratégies diverses de lutte contre la pauvreté mises en place par l'État depuis le milieu des années 1990, la pauvreté au Maroc ne cesse de croître (El Kadiri, 2000). C'est particulièrement le cas pour le monde rural, du fait du déclin continu d'une agriculture familiale et traditionnelle de plus en plus soumise aux aléas climatiques et à la concurrence de l'agriculture productive (Troin, 2006). Face au déclin de l'emploi rural, la possibilité d'émigrer est elle aussi limitée, tant dans le contexte marocain du fait de la saturation du marché de l'emploi urbain qu'au niveau international avec l'accroissement des contrôles migratoires. L'implication dans l'économie informelle est de plus en plus forte, en particulier de la part des femmes qui sont contraintes de pallier la diminution des revenus du foyer en occupant les emplois les moins rémunérés.

L'invisibilité du travail féminin informel

Depuis deux décennies le travail informel est en recrudescence, nourri par la contraction du marché de l'emploi consécutive à l'adoption des politiques d'ajustement structurel des années 1980. D'après les statistiques officielles, l'informel concernerait environ 40 % de la population active (Direction de la statistique, Maroc, 2000). Certains économistes avancent des proportions beaucoup plus élevées. Selon Fouad Ammor (2003), l'informel contribuerait à 45 % de l'emploi urbain, et à 95 % en milieu rural. Concernant les femmes, les proportions sont encore plus élevées. Une écrasante majorité d'entre elles sont cantonnées à l'informel⁵, les femmes qui ont le taux d'activité le plus élevé se trouvant en milieu rural, dans le domaine agricole en particulier. Le taux d'activité des femmes rurales de 15 ans et plus est de 60,6 % en 1997-1998 contre 32,5 % pour les femmes citadines, d'après l'enquête nationale sur le budget-

5. Selon une estimation de Filali-Meknassi qui retient une acception large de la population active féminine (incluant notamment les aides familiales et les exploitantes agricoles), plus de neuf femmes sur dix ne sont pas concernées par la législation du travail et de la sécurité sociale (1994).

temps des femmes 1997-1998 (Direction de la statistique, Maroc, 1999). Les femmes urbaines sont plus nombreuses à avoir la possibilité de ne pas travailler. Le modèle de la femme « au foyer » reste une aspiration dominante, dans un contexte où le code du statut personnel (la *Moudawana*) qui règle le droit de la famille a, pendant plusieurs décennies⁶, conféré au mari la responsabilité d'être le pourvoyeur des revenus du ménage, l'épouse devant se consacrer à la gestion du foyer. Il était ainsi clairement mentionné qu'une épouse pouvait disposer de ses biens propres, sans aucun contrôle du mari (article 35). L'obligation d'entretien qui incombait au mari constituait le principe d'équivalence à l'obéissance de son épouse (Mernissi, 1983). Pourtant, les femmes ont toujours participé à la vie économique, en plus du travail domestique fourni. La « normativité élitiste » de la *Moudawana*, pour reprendre les termes d'Alain Rousillon et Fatima-Zahra Zryouil (2006, p. 84), ne correspondait guère au vécu des femmes des classes populaires qui ont toujours été contraintes de travailler. Aujourd'hui leur présence dans le secteur informel urbain ne fait que croître du fait du recul du travail salarié pour les femmes.

Hormis les femmes pauvres employées comme ouvrières ou domestiques, nombreuses sont celles qui participent à la gestion de l'exploitation sans en dégager des revenus directs. Cependant, la variété des activités menées en dehors de l'économie formelle empêche de donner des informations précises sur le montant des revenus dégagés, le seul constat étant leur grande variabilité⁷.

Le travail féminin est l'objet d'une relative « invisibilisation » et dévalorisation qui tend à ne faire entrer dans les statistiques que les formes salariées du travail, et principalement celles associées au « monde moderne ». Deux facteurs principaux se sont conjugués pour minorer le travail féminin au Maroc (Mernissi, 1991) : d'une part,

6. Le code du statut personnel, instauré en 1957, a finalement été réformé en 2004. Le nouveau code de la famille a supprimé plusieurs inégalités juridiques entre hommes et femmes au sein du foyer. Il a notamment supprimé la référence à l'obéissance de l'épouse au mari et chef de famille, y substituant la notion d'autorité parentale. La suppression de la notion de « tuteur » ainsi que l'encadrement des pratiques de répudiation permettent également une plus grande égalité devant le mariage et la rupture de l'union.

7. Selon les recherches de Meriem Rodary sur les *neggâfat* (ordonnatrices des cérémonies de mariage), certaines femmes peuvent même obtenir des rémunérations supérieures à celles des institutrices et être les pourvoyeuses principales de revenus dans leur famille (Rodary, 2007).

le dénigrement du travail manuel associé à la tradition ; d'autre part, la construction orientaliste d'une oisiveté des femmes arabes fondée sur l'image du harem. Bien décrite par Edward Said (1980), et par Fatima Mernissi (1991) concernant le Maroc, cette approche « véhicule l'idée selon laquelle les femmes marocaines, comme leurs consœurs maghrébines ou moyen-orientales, auraient "accédé" au travail avec l'avènement de la "modernité", dont on situe généralement la source aux premiers contacts avec l'Occident » (Rodary, 2007, p. 754).

Fatima Mernissi évoque avec humour cette image tenace à travers le titre d'un de ses ouvrages, paru en 1988 : *Chahrazad n'est pas marocaine : autrement, elle serait salariée*. L'idée stéréotypée d'un faible niveau du travail féminin au Maroc imprègne les représentations et les discours des Marocains comme ceux des intervenants étrangers, et influence le contenu des projets de développement. Un tel schéma – déjà partial et partiel pour décrire le milieu urbain – fait totalement abstraction du vécu des femmes rurales. D'ailleurs, les enquêtes sur le budget-temps permettent de corriger fortement à la hausse le taux d'activité des femmes, particulièrement en milieu rural, en se fondant sur un relevé des heures consacrées aux activités et non à la qualification par les femmes elles-mêmes ou leurs familles de leurs activités comme travail (Direction de la statistique, 1999).

Dans une économie informelle largement féminisée, il convient également de relever que les deux sphères ne sont pas étanches. « Un grand nombre de personnes sont insérées dans leur vécu à la fois dans le secteur formel et dans le secteur informel et il y a de l'informel dans le formel » (Mejjati, cité par Ammor, 2003). L'informalité des activités ne signifie par leur absence d'enregistrement par les pouvoirs publics⁸, mais bien leur situation d'« entre-deux » en termes de respect des critères de l'économie formelle, au premier rang desquels la réglementation du travail : « C'est bien un chevauchement de pratiques formelles et informelles qui est à l'œuvre au sein des activités informelles » (Ammor, 2003, p. 64).

Ces éléments de cadrage permettent ainsi de mieux évaluer les attentes possibles en termes de respect de la réglementation du travail, et de réflexion sur les droits sociaux de manière générale.

8. Les activités informelles ne sont pas toutes absentes de la comptabilité publique, car la grande majorité des microentrepreneurs sont enregistrés sur les patentes et donc connus des pouvoirs publics (Ammor, 2003).

Les femmes et le travail collectif

Dans le Maroc rural, le travail collectif féminin n'a rien de nouveau. La littérature fait mention de pratiques telles que les *twiza* (« *tiwizi* » en tachelhit, un des trois dialectes régionaux parlés par la population berbère) désignant un système d'entraide entre familles dans les villages, pour assurer la prise en charge de travaux agricoles notamment. Ces pratiques furent observées principalement dans le sud du Maroc et ont perduré jusqu'à une date récente (Roque, 2004).

On sait aussi que les femmes s'étaient organisées en corporations pour certaines activités comme celles des *neggâfat*, des *shikhât* (chanteuses-danseuses) et des cuisinières (Le Tourneau 1949, cité par Rodary, 2007, p. 762). L'organisation en corporations⁹ illustre une volonté de régulation de la profession, et notamment le souci de se défendre collectivement contre les abus.

D'autres expériences de travail en groupe existent mais n'ont pas fait l'objet de la même valorisation. Il en est ainsi des trajets collectifs de collecte du bois, souvent à plusieurs kilomètres des villages (Hajarabi, 1991). De même pour la fabrication de l'huile d'argan, au cours de laquelle certaines étapes, en particulier celle du concassage, donnent lieu à des veillées féminines au sein de la famille élargie. Probablement parce qu'elles appartiennent à la sphère « domestique », ces pratiques collectives n'ont guère suscité d'attention. La forte séparation entre l'espace privé, fortement associé au féminin, et l'espace public, relevant du masculin, n'incite pas les femmes à initier des actions organisées dans la sphère publique. Mernissi explique comment la séparation privé/public, observable dans toutes les sociétés, se décline sous la forme d'une véritable ségrégation spatiale dans les sociétés islamiques. L'islam instaure selon elle « une sexualité territoriale » (Mernissi, 1983).

Ce n'est donc pas tant l'absence de travail en groupe qui explique l'invisibilité du travail des femmes mais bien plus globalement la faible reconnaissance de la valeur économique et sociale de leurs activités. L'étude réalisée par Vanessa Maher (1974) sur les femmes du Moyen Atlas indique que les activités qui procurent le plus d'estime aux femmes sont celles qui sont réalisées dans la

9. Cela fait écho aux pratiques d'organisation collective qui sont signalées pour des métiers masculins, tels que celui des tanneurs de Fès, dans un rapport du Bureau international du travail effectué sous le protectorat français pour développer le système des coopératives (Colombain, 1937).

sphère domestique (préparer la cuisine ; le rituel du thé). La commercialisation puis les travaux effectués dans les champs sont, en revanche, classés parmi les activités qui fournissent le moins de reconnaissance sociale. Qu'il soit de nature domestique ou agricole, le travail effectué pour d'autres personnes que les membres de l'exploitation familiale est déconsidéré. Illustrant les difficultés économiques de la famille, qui n'ont alors d'autre choix – considéré comme dégradant – que celui de travailler « à l'extérieur », il fait pour cette raison l'objet d'un rejet massif de la part des femmes elles-mêmes (Belghiti, 1971).

Pour la production artisanale de l'huile d'argan, les femmes travaillent et s'entraident dans l'espace domestique sans que cela donne naissance à des organisations pérennes. De plus, jusqu'à la création de coopératives semi-mécanisées qui emploient les femmes toute l'année durant, les tâches étaient effectuées ponctuellement, en complément d'autres activités domestiques (notamment agricoles¹⁰).

Quant aux initiatives féminines qui combinent des revendications d'ordre social et politique à une action économique, elles sont souvent issues de responsables associatives originaires des grandes villes, même si l'on assiste à l'émergence de figures atypiques (Damamme, 2006). Elles bénéficient généralement du soutien des bailleurs de fonds qui influencent alors la nature des projets proposés.

Depuis le milieu des années 1990, les autorités politiques marocaines ont particulièrement encouragé les initiatives locales de développement économique alors que celles à vocation politique sont au contraire l'objet d'une vigilance soutenue¹¹. L'ouverture « sous contrôle » a favorisé l'émergence d'associations à tous les échelons. La croissance du nombre d'associations marocaines (avec un effectif actuel de 30 000 à 40 000 selon les estimations¹² du ministère de l'Intérieur) a donné lieu à une multiplication de projets menés dans les régions rurales pauvres. Ces projets tendent de plus en plus à

10. Dans les coopératives artisanales de l'Union des coopératives de femmes de l'arganaie (UCFA), les femmes rencontrent également des problèmes d'approvisionnement en noix, ce qui les empêche de mener leur activité avec la même régularité.

11. À titre d'exemple, le récépissé nécessaire à la création d'associations telles que Transparency Maroc, visant la lutte contre la corruption, a été accordé plusieurs années après la demande.

12. Ces estimations ont une valeur indicative sur l'expansion du phénomène, mais il est difficile de faire un état des associations en activité, les actes de dissolution des associations étant rares.

comporter une dimension économique pour améliorer les revenus des populations locales et leurs actions visent en particulier les femmes, en s'appuyant sur l'approche « femmes et développement ¹³ ». Les initiatives microéconomiques envisagées par les intervenants du développement concernent alors principalement les domaines artisanal et agricole.

Le discours dominant est celui de la « modernisation » des femmes et de leurs activités, visant à les sortir de la « tradition », et en particulier de l'analphabétisme, critère par excellence de retard et d'arriération. Le niveau d'analphabétisme des femmes rurales est certes très élevé – évalué à 65 % au niveau national pour les femmes âgées de plus de 15 ans (Direction de la statistique, 1999) –, mais l'opposition modernité/tradition peut aussi avoir pour effet une victimisation totale des bénéficiaires, considérées uniquement sous le prisme de leur écart à la norme moderne d'éducation. Leur capacité à agir est souvent sous-estimée, voire déniée (Dayan-Herzbrun, 2008).

En outre, dans la conception des projets locaux, se combinent la relative inexpérience de nombreux initiateurs en ce qui concerne le domaine artisanal ou agricole et une représentation de l'activité des femmes, à la fois comme un moyen d'occuper leur temps (Mies, 1982) et comme un « salaire d'appoint ». Cette situation entraîne la mise en place d'activités dont la capacité à générer les revenus escomptés est souvent faible. Les femmes qui s'y investissent sont intéressées par la perspective d'une augmentation de revenus et par l'idée de nouveaux cadres de sociabilité. Mais elles constatent souvent amèrement les difficultés auxquelles se heurtent les projets. La plupart des initiatives ont pour point commun de ne pas avoir suffisamment fait l'objet d'études de faisabilité préalables, qu'elles aient ou non bénéficié de financements extérieurs. Même quand une enveloppe financière existe ¹⁴, elle est généralement de petite taille (correspondant à la philosophie du « petit projet » pour les femmes) et est affectée à l'achat de la matière première nécessaire au lancement de l'activité (pour la broderie et la couture, notamment). Dans

13. Pour une description de l'approche « femmes et développement », voir le chapitre qu'y consacre dans le présent ouvrage Florence Degavre.

14. Les agences étatiques (comme l'agence de développement social), les ministères et fondations marocaines, ainsi que les agences de coopération internationale et les organisations non gouvernementales (ONG) internationales disposent de fonds pour soutenir ces initiatives locales.

ces regroupements, les femmes ont tendance à expérimenter chacune une nouvelle activité sans que cela donne lieu à une gestion commune. Il s'agit plus souvent d'une simple agrégation de femmes pratiquant une activité similaire que d'un réel collectif de travailleuses amenées à décider ensemble du contenu et de l'organisation de leurs occupations. Cette faible gestion collective est le reflet du mode dominant de gestion des revenus, le budget étant pensé à l'échelle de la famille¹⁵. La mise en commun – des produits comme des revenus – suscite souvent des résistances de la part des maris dans les lieux où elle est proposée.

Dans le paysage des initiatives socio-économiques à destination des femmes, les coopératives connaissent néanmoins un essor important, en raison de la volonté de donner un cadre juridique précis aux activités génératrices de revenus proposées aux femmes, telles que la broderie, la confection de tapis, l'élevage de poulets. Ainsi, entre 1997 et 2006, le nombre de coopératives féminines a plus que quadruplé¹⁶. L'importance prise par les interventions de développement à partir du milieu des années 1990 renforce le souci de formaliser les projets dans des structures juridiques définies. L'Office de développement de la coopération (ODCO) assure un soutien aux associations de développement dans le processus de création des coopératives.

LA MARGINALITÉ DES COOPÉRATIVES FÉMININES MAROCAINES

Les coopératives féminines sont plus envisagées comme une réponse juridique apportée à la gestion de l'entreprise que comme le mode d'organisation d'un modèle économique alternatif.

La législation sur les coopératives permet également de bénéficier de certaines exonérations¹⁷ qui ne sont pas négligeables quand il s'agit de promouvoir un produit sur un marché concurrentiel.

Cependant, les coopératives de femmes au Maroc posent des problèmes qui sont communs au phénomène coopératif dans son

15. Cette configuration est très différente de la gestion séparée des budgets dominante dans les régions ouest-africaines irriguées de petits projets féminins visant à promouvoir l'autonomie féminine.

16. En 2006, 465 coopératives sont recensées (ODCO, site web) contre 102 coopératives en 1997 (ODCO/GTZ/Oxfam Québec, 2000).

17. Les coopératives sont exonérées de l'impôt des patentes, de l'impôt sur le bénéfice professionnel ainsi que de la taxe urbaine.

ensemble : elles sont confrontées à des difficultés de gestion et d'administration, dues notamment à la faible signification du terme « coopérative » dans l'imaginaire marocain. De plus, les coopératives féminines, même si elles sont en expansion, restent minoritaires. En 2006, leur nombre s'élevait à 465, soit 9 % du total des coopératives existantes (ODCO, site web).

La majorité des coopératives féminines doivent en outre faire face à des problèmes spécifiques. Elles ont beaucoup plus de difficultés à trouver le capital nécessaire au démarrage que les coopératives masculines ou mixtes, pour deux raisons majeures. D'une part, les coopératives masculines sont en général issues d'organisations mises en place par l'État, notamment dans le domaine agricole, et bénéficient de débouchés relativement assurés, même si l'intervention étatique grève fortement leur autonomie de fonctionnement (Ghazali, 1990). D'autre part, la majorité des femmes des classes populaires ont un accès limité aux ressources financières du foyer comme à celles fournies par les institutions publiques et privées (tels les crédits bancaires), ce qui nuit à la constitution d'un capital de départ. Le niveau des capitaux libérés par les adhérentes pour la création est faible : le capital moyen au moment de la constitution est de 3 000 dirhams, soit environ 267 euros (ODCO/GTZ/Oxfam Québec, 2000).

À cette difficulté initiale s'ajoutent des problèmes d'approvisionnement, mais aussi de commercialisation des produits, les coopératives de femmes étant concernées au même titre que les autres par les obstacles rencontrés par les entreprises pour l'écoulement des produits artisanaux (Chiche et Kanoubi, 2002).

Les autres questions sociales qui entourent le travail des femmes, comme celle de la santé au travail, ou la difficile combinaison des différentes tâches, sont souvent trop peu prises en compte dans le montage des projets. L'insistance sur l'objectif de développement d'activités tend même à entretenir l'image d'une disponibilité des femmes rurales qui minimise leur implication déjà pourtant forte dans des activités multiples¹⁸.

18. Ce constat du travers des petits projets a souvent été dressé pour l'Afrique de l'Ouest mais a été plus rarement fait pour les pays du Maghreb, tant l'image de la femme oisive est tenace, malgré les études, certes encore trop rares, sur le travail des femmes durant la colonisation (Daoud, 1996 ; Mernissi, 1991).

Les coopératives féminines d'huile d'argan

Les coopératives productrices d'huile d'argan sont situées dans le sud-ouest du Maroc (voir carte), sur l'aire de distribution de l'arganier¹⁹ qui répond à des exigences écologiques très particulières.

Elles sont issues d'une rencontre entre un produit rare, qui a fait l'objet d'une valorisation récente, et une mobilisation de la part des bailleurs de fonds et des organisations non gouvernementales (ONG) qui ont investi des sommes conséquentes dans ces projets²⁰. Deux types de coopérative existent : celles qui gardent un mode de fabrication principalement manuel, à l'exception du filtrage et de l'embouteillage réalisés généralement dans un autre lieu²¹ (coopératives artisanales), et celles qui mettent en œuvre des méthodes faisant appel à des techniques mécanisées (coopératives semi-mécanisées).

Ces dernières requièrent des investissements coûteux dans l'achat de machines (machines pour le dépulpage, presses à huile, équipements de filtrage et d'embouteillage) qui assurent à la fois une meilleure « traçabilité²² » du produit tout en permettant un meilleur rendement ; la presse permet ainsi d'augmenter le rendement de l'extraction de près de 50 % (Lybbert et coll., 2004). L'achat des presses, particulièrement coûteuses, est ainsi un facteur limitant la création de coopératives semi-mécanisées²³.

19. L'arganier, *Argania spinosa* (L.) Skeels, est une espèce microendémique présente dans le sud-ouest du Maroc et de l'Algérie, de la même famille (Sapotacées) que le karité. Il joue un rôle déterminant dans l'équilibre écologique et la préservation de la biodiversité. Mais il est vulnérable naturellement de par sa rareté et sa situation bioclimatique et phytogéographique (zone aride, sols pauvres et salés) et est menacé par l'exploitation traditionnelle excessive par pâturage, à laquelle s'ajoute l'actuelle récolte continue et systématique de ses noix pour l'extraction de l'huile d'argan qui met en péril ses capacités de reproduction.

20. Dans les deux coopératives semi-mécanisées ici étudiées, l'achat des presses pour assurer l'extraction d'huile à partir des amandes a fait l'objet, en raison de son coût, d'un soutien financier par des bailleurs de fonds étrangers.

21. C'est le modèle de l'Union des coopératives de femmes de l'arganeraie (UCFA) initié par l'Agence allemande de coopération technique (Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit, GTZ) dans le début des années 1990.

22. La production en coopérative semi-mécanisée permet ainsi de contrôler la provenance des fruits. En les achetant avec leurs coques, les coopératives peuvent éviter la pratique courante de récupération de la noix dans les excréments des chèvres. De même, l'extraction manuelle donne souvent lieu à l'addition d'eau.

23. Six presses mécaniques en état de marche étaient comptabilisées en 1999. Leur valeur était estimée à 12 000 dollars (Lybbert et coll., 2004, rééd. à paraître).

Comme les infrastructures nécessaires au respect des normes de qualité sur les marchés occidentaux nécessitent des investissements lourds, le regroupement de capitaux locaux pour un contrôle de l'outil de production par les membres est difficile à réaliser.

Le mode de fonctionnement

Jusqu'à la création de l'entreprise Argan Oil Company et des coopératives dans les années 1990, l'extraction des noix de l'arganier restait principalement réalisée par des femmes des villages qui possédaient ce savoir-faire, l'huile étant stockée et échangée dans la famille élargie ou vendue par les maris ou parents masculins sur le marché local en cas de besoin. L'huile d'argan était principalement connue et consommée dans la région de production (voir carte). Depuis la mise en place des premières structures dans les années 1990, l'huile, qui est devenue une des plus chères du monde sur le marché international, concentre de nombreuses attentes en termes de développement régional. Le nombre de coopératives dans le secteur a crû considérablement en quelques années. L'analyse est centrée ici sur les coopératives semi-mécanisées, qui procèdent à une taylorisation du travail, les étapes du processus de transformation étant effectuées par des équipes distinctes. Les deux coopératives étudiées, situées à Tamarar et à Tiout, ont été initiées par Zoubida Charrouf, professeur de chimie à l'université Mohamed V de Rabat, dont les recherches portent sur les propriétés physico-chimiques de l'huile d'argan. Elle a créé l'association Ibn Al Baytar dont l'objectif est la valorisation de l'arganier sous toutes ses formes en tant qu'arbre à huile et un rejet des autres usages traditionnels, tels que la coupe du bois et le pâturage des chèvres, afin de permettre la sauvegarde de cette espèce. Charrouf a d'abord créé une première coopérative, à Tamarar en 1999, puis trois autres, dont une à Tiout en 2003. Elle a ensuite impulsé, en octobre 2003, la création d'un groupement d'intérêt économique (GIE) chargé de la commercialisation, et dénommé Targanine, qui réunissait les quatre coopératives semi-mécanisées.

Les coopératives d'huile d'argan sont présentées comme l'incarnation d'un souci de développement durable de la part des différents intervenants, alliant développement économique et social mais également préservation d'un arbre menacé d'extinction. Si les coopératives ont effectivement le mérite de fournir des revenus relativement réguliers aux femmes, elles adoptent un niveau de

rémunération nettement inférieur à celui couramment pratiqué pour les hommes²⁴ (Lybbert et coll., 2004). Elles semblent s'aligner plutôt sur la rémunération des ouvrières agricoles, type de salariat peu envié localement²⁵. La politique salariale de la coopérative ne se distingue donc pas des pratiques de rémunération des femmes en milieu rural.

Le processus de fabrication de l'huile d'argan dans ces coopératives laisse une large place à la mécanisation, des techniques nouvelles étant introduites pour couvrir les différentes étapes de la production de l'huile, à l'exception notable du concassage des noix. C'est sur la base d'une nouvelle organisation que se déclinent les identités féminines au travail, le poste de concasseuse se retrouvant au bas de l'échelle de qualification, celui de technicienne à un niveau bien supérieur et, enfin, celui de directrice occupant le plus haut niveau²⁶. Le travail des femmes chargées du concassage est le plus pénible. Il renvoie à la nature du travail féminin tel qu'il est socialement construit dans de nombreuses sociétés : répétitif et peu valorisé, requérant patience et précision (Brown, 1970 ; Burton, Brudner et White, 1977 ; Tabet, 1998). Après avoir libéré les noix de leurs écorces dans une machine « à dépulpage », les femmes doivent ensuite en extraire les amendons à l'aide d'une pierre. Elles sont ainsi occupées toute la journée à cette tâche unique. En n'étant chargées que de la première étape, les femmes perdent en partie la reconnaissance sociale attribuée à la maîtrise du savoir-faire féminin de l'extraction d'huile. La maîtrise du processus dans son ensemble signifiait également une appartenance communautaire – en atteste par exemple le travail collectif de concassage durant les veillées (Nouaim, 2005) – qui n'est pas directement valorisée dans l'organisation du travail.

La coopérative rassemble en effet des femmes qui possédaient déjà le savoir-faire et d'autres – souvent des jeunes femmes – qui s'initient « sur le tas » au concassage. La participation à la coopérative est néanmoins sélective. La postulante doit fournir cinq kilos de noix d'argan ou 200 dirhams, ce qui limite de fait l'accès des

24. La rémunération d'une journée de travail s'élève entre 35 et 40 dirhams pour un homme alors qu'elle plafonne ici à 25 ou 30 dirhams, étant donné que très peu de femmes parviennent à extraire un kilogramme d'amendons par jour.

25. Le salaire journalier d'une ouvrière agricole est estimé à environ 25 dirhams, ce qui est bien inférieur au salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) de l'époque, fixé à 8,78 dirhams par heure, soit une journée de travail de huit heures rémunérée environ 70 dirhams. *Nota* : en 2004, le SMIG connaîtra une réévaluation de 10 %.

26. La directrice n'est pas membre de droit de la coopérative.

femmes les plus démunies²⁷. Cependant, la coopérative semi-mécanisée se chargeant de l'approvisionnement en noix d'arganier, à la différence des coopératives artisanales, elle permet plus aisément une participation des femmes n'ayant pas un droit de collecte (Jaus-saud, 2003).

Dans les coopératives semi-mécanisées, les femmes constituent la majorité des membres affectés au cassage des noix. Cette surreprésentation s'explique par le temps nécessaire à y consacrer, soit, selon plusieurs évaluations, plus de 60 % du temps de travail requis pour produire un litre d'huile d'argan. Leur salaire mensuel est calculé sur la base de la quantité d'amandons concassés par chacune (à partir des noix d'arganier achetées par la coopérative), le montant variant, selon les coopératives, entre 25 dirhams à Tiout et 35 dirhams à Tamanar, par kilogramme, soit l'équivalent d'environ une journée de travail (Tamanar, coopérative plus ancienne, a ainsi opéré une sensible augmentation de la rémunération au kilogramme²⁸).

Les techniciennes sont en charge des opérations mécaniques (torréfaction, pressage, filtrage, mise en bouteille et étiquetage). Elles peuvent également assurer la vente directe à destination des touristes, comme c'est le cas dans la coopérative de Tiout. Elles reçoivent un salaire, journalier ou mensuel, fixe (35 dirhams par jour à Tamanar et 500 dirhams par mois à Tiout). Elles sont tenues pour responsables de la bonne fabrication de l'huile, et sont amenées à effectuer des heures supplémentaires pour honorer les commandes dans les temps impartis. Les techniciennes présentent toutes des caractéristiques communes : elles ont été scolarisées, au moins jusqu'au niveau élémentaire, et proviennent généralement de familles plus aisées.

Enfin, la personne chargée de la direction de la coopérative est, à Tamanar comme à Tiout, diplômée de l'enseignement supérieur et dispose d'un salaire mensuel fixe (1 500 dirhams à Tiout et 1 700 dirhams à Tamanar).

Malgré la faible différence de salaire entre une femme chargée du concassage payée à la tâche et une technicienne qui reçoit un salaire fixe, la parcellisation des tâches renforce les différences entre les femmes de la coopérative. En effet, les femmes chargées

27. Le mode de recrutement des membres diffère cependant des coopératives artisanales de l'UCFA qui ont des conditions plus strictes en termes de savoir-faire et d'accès à la ressource.

28. En moyenne, une femme peut extraire entre huit cents grammes et un kilo d'amandons dans une journée de huit heures.

du concassage doivent fournir un travail beaucoup plus pénible pour escompter un salaire comparable à celui des techniciennes, la pénibilité du travail manuel faisant l'objet, au Maroc comme dans de nombreux pays, d'une faible reconnaissance salariale. Quoi qu'il en soit, les salaires des membres des coopératives restent relativement peu élevés par rapport aux standards de rémunération des hommes. Toutefois, la présence et l'activité de ces femmes dans ce lieu atypique leur confèrent une certaine reconnaissance sociale au sein de la commune.

La perception qu'ont les femmes de leur nouvelle activité est ainsi éclairée par leur trajectoire individuelle.

La perception du travail

L'ensemble des femmes des coopératives qui ont été interrogées expriment une relative satisfaction à l'égard de leur travail, mais avec des différences significatives. Plusieurs facteurs entrent en ligne de compte pour saisir les différences d'appréciation. La première distinction apparaît entre celles qui sont chargées du concassage et les techniciennes. Ces dernières se déclarent généralement satisfaites de la nature même de leur poste, qui les dote en effet d'un statut social plus important que celui des femmes chargées du travail le plus éreintant. Leur poste leur assure une plus forte reconnaissance sociale, la maîtrise des techniques étant généralement un monopole masculin (Tabet 1998 ; Chabaud-Rychter et Gardey, 2000). Leur fonction valorise la maîtrise des techniques nécessaires à la transformation de l'arganier. Elles occupent ainsi une place stratégique dans la chaîne d'activités. Leur connaissance du fonctionnement des machines les place à un poste moins interchangeable (Tabet, 1998) que celui occupé par les concasseuses. Plusieurs se sentent investies d'une « responsabilité » nouvelle liée à la mission de contrôle du bon déroulement technique des opérations qui leur échoient. M., technicienne à la coopérative de Tiout, reprend ainsi à son compte le discours du travail salarié comme moyen d'émancipation féminine, la libérant de sa seule identification à la sphère domestique et à son « statut » de fille. Elle mentionne les nouvelles compétences acquises grâce à son emploi, et l'estime de soi que procure la responsabilité qui lui est donnée dans la coopérative²⁹. Son

29. Elle souhaite que cette notion de responsabilité soit clairement mentionnée dans notre journal de terrain.

discours se distingue de celui d'autres membres, puisqu'elle dit souhaiter poursuivre son activité quand bien même elle viendrait à se marier. Cette aspiration semble s'expliquer ici par la possibilité d'un nouveau positionnement social, ce qui n'est pas nécessairement permis par l'activité de concassage plus répétitive et moins valorisée.

Cependant, même si la parcellisation des tâches rend le concassage beaucoup moins valorisant que lorsque cette tâche s'insère dans une production sociale, il participe néanmoins d'une activité faisant l'objet d'une reconnaissance supérieure à celle de nombreuses activités menées à l'extérieur.

En effet, la nature de l'emploi occupé antérieurement distingue les perceptions des salariées. Parmi celles qui avaient déjà occupé une activité rémunérée exercée de manière régulière, une seule semble regretter son occupation antérieure. T., concasseuse puis technicienne dans la coopérative de Tamanar, travaillait auparavant dans un hammam et appréciait ce travail et sa rémunération (du fait des pourboires importants, notamment), mais sa fermeture l'a conduite à chercher d'autres activités. En revanche, une des femmes chargées du concassage faisait le ménage dans un restaurant et apprécie aujourd'hui de pouvoir travailler dans un lieu non mixte, qui fournit une meilleure image sociale. Pour toutes celles qui ont déjà été salariées, la description du changement d'activité concerne plus la perception sociale du travail que sa rémunération.

Celles qui n'avaient pas une activité rémunérée régulière, comme c'est le cas des jeunes filles de la coopérative de Tiout, expriment une relative satisfaction à obtenir des ressources pécuniaires dans un contexte de rareté des opportunités de travail salarié.

Ainsi, si toutes les femmes chargées du concassage s'accordent à reconnaître la pénibilité du travail, leur emploi dans la coopérative leur permet d'être assurées d'une rentrée d'argent relativement stable. Cette plus grande sécurité allège d'autant leur responsabilité de chercher en permanence des moyens d'assurer un minimum de revenus.

Un autre avantage fréquemment évoqué par les femmes chargées du concassage est la relative souplesse des horaires de travail rendue possible par leur rémunération à la tâche. À Tamanar par exemple, elles sont nombreuses à être des mères de famille et à avoir souvent d'autres parents à charge. Elles apprécient ainsi de pouvoir s'absenter une journée sans être renvoyées, à la différence du travail à l'usine ou chez un employeur particulier.

Une telle prise en considération de la spécificité du temps féminin pour les femmes chargées du cassage des noix est précieuse de leur point de vue, car leur temps est « morcelé, éparpillé par les contraintes multiples relevant de l'ordre de la reproduction » (Bisilliat, 2001, p. 121).

Les difficultés de participation

Parmi les membres de la coopérative, toutes ne se sentent pas également concernées par les règles de participation qui découlent de leur adhésion à une structure sociétaire. Plusieurs semblent ainsi considérer leur travail à la coopérative comme une activité salariée au même titre que n'importe quelle autre (Damamme, 2005). Elles ne sont de toute façon pas en mesure de s'engager davantage du fait de leurs multiples contraintes et de leur rémunération à la tâche. Les deux coopératives d'huile d'argan ne se distinguent pas des autres coopératives féminines et ont des difficultés à respecter strictement les règles du droit coopératif concernant les modes de gestion.

La coopérative est gérée au quotidien par une directrice, dont les décisions sont contrôlées par un bureau composé généralement des techniciennes. Si l'orientation de la coopérative est censée être beaucoup plus influencée par les travailleurs que celle d'une entreprise capitaliste, l'application des règles de consultation démocratique au rythme prévu par les textes est difficile. Le mode de rémunération des femmes chargées du concassage réduit d'autant plus leur disponibilité à suivre les réunions consacrées aux orientations de la coopérative.

Les femmes chargées du cassage des noix, qui effectuent un travail très fatigant, perçoivent leur présence aux réunions des instances de la coopérative comme une tâche supplémentaire, mais non rémunérée. Être membre du bureau prend un temps qu'il est difficile d'assumer matériellement sur la longue durée. T., chargée du concassage à la coopérative Amal, à Tamanar, évoque ainsi la somme de travail supplémentaire que représentait le poste de trésorière : « La trésorerie, c'est gratuit. Il faut faire son kilogramme pour l'argent et faire également le travail de la trésorerie³⁰. » De même, L., membre de la coopérative depuis sa création, ne se déclare pas inté-

30. Entrevue avec T., coopérative Amal, Tamanar, 23 janvier 2004.

ressée par une participation au conseil d'administration : « Non, je n'aimerais pas. Le concassage, c'est mieux pour moi. »

L'auto-exclusion s'explique par la combinaison de deux facteurs. En premier lieu, les femmes ressentent un complexe d'infériorité qui est accentué par la présence de femmes scolarisées aux postes techniques et décisionnaires. En effet, les femmes et les populations pauvres en général n'ont pas l'occasion de participer à des instances de délibération, tant elles sont peu associées au pouvoir local en général, et ne se perçoivent pas toujours comme suffisamment qualifiées pour donner leur avis. En second lieu, elles manquent de temps, de multiples autres contraintes viennent limiter leur disponibilité mentale pour ce type d'activité.

On remarque que l'implication des femmes dans la gestion des coopératives est soumise aux mêmes déterminations socio-économiques que celles qu'on observe dans les associations. En effet, l'analyse qui se centrerait sur une opposition a priori entre des comportements qui seraient intéressés et d'autres purement altruistes aurait pour défaut de surinterpréter les causes de non-engagement des femmes. Une telle analyse masquerait les contraintes sociales que subissent les femmes pour s'impliquer bénévolement dans une activité (Guérin, 2003).

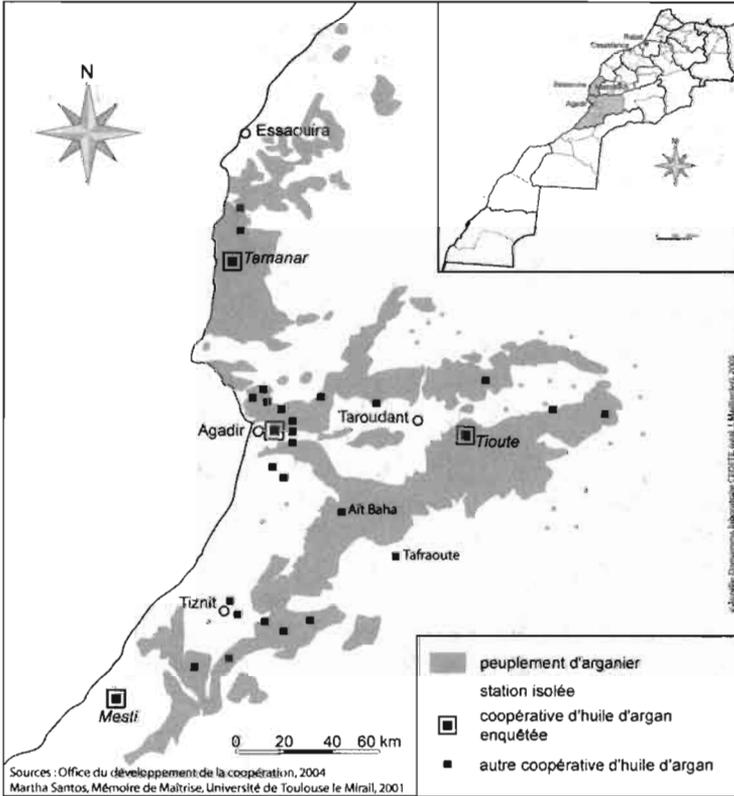
C'est pourquoi la concentration des plus hautes fonctions (techniques et gestionnaires) dans les mains de quelques femmes est généralement acceptée par la majorité des membres. La mise en œuvre pratique des principes coopératifs suppose en outre des compétences spécifiques, relatives à la logique coopérative, et dont les femmes sont dépourvues faute de formation appropriée³¹. La réalisation des tâches de production et de commercialisation tend largement à éclipser les projets d'activités sociales en direction des femmes. La directrice de la coopérative de Tiout, par exemple, très impliquée dans la vie associative marocaine, a évoqué à plusieurs reprises son souhait de mettre en place des cours d'alphabétisation, mais sans que cela se réalise. La mise en place de programmes sociaux, mais aussi de formation et d'accompagnement aux principes de l'action collective, parallèlement aux activités génératrices de revenus, semble pourtant indispensable (Guérin, 2006).

31. Les membres n'ont été informés du mode de fonctionnement des coopératives que durant de courtes sessions de sensibilisation assurées par l'Office de développement et de la coopération (ODCO).

CONCLUSION

Les femmes rurales marocaines sont au centre de nombreux projets socio-économiques de développement. Les coopératives d'huile d'argan sont une illustration des possibilités d'amélioration des revenus que certains projets permettent, mais révèlent également les limites de ce type d'intervention dès lors qu'ils ne sont pas articulés à des politiques économiques et sociales plus vastes. Ainsi, les coopératives d'huile d'argan ont permis une amélioration et une certaine stabilité des revenus familiaux ; plus significativement, elles ont aussi offert aux femmes membres d'y puiser la source d'une reconnaissance supérieure à celle qu'elles trouvaient dans des emplois de service mal considérés. Même si les sommes gagnées mensuellement sont insuffisantes pour faire face aux nombreuses charges qui incombent à ces femmes dans leurs familles (santé, éducation), cette relative sécurité est précieuse pour parer aux nombreux aléas de la vie. Cependant, alors que les intervenants du développement disent se préoccuper conjointement d'augmentation des revenus et de développement social, le travail artisanal féminin continue d'être sous-payé si l'on se réfère au standard local pour les hommes. En outre, les coopératives ne se donnent pas les moyens financiers et sociaux de permettre aux femmes qui effectuent le travail du concassage de participer aux prises de décision. Les femmes sont principalement préoccupées par la réalisation de leurs tâches quotidiennes. Dès lors que les intervenants du développement n'interrogent pas la situation des femmes au travail, les opportunités en termes d'accès à la citoyenneté sociale sont restreintes. Le cadre d'intervention du projet est ainsi dominé par des critères de rentabilité économique, qui rendent difficile l'investissement dans des activités sociales dont les effets ne peuvent se ressentir que de façon diffuse et à plus long terme. C'est dans cette perspective qu'on saisit également mieux les difficultés des coopératives à assurer une sauvegarde de l'arganeraie, contrairement aux objectifs affichés.

L'arganier dans le sud-ouest du Maroc et les coopératives d'huile d'argan



Magalie Saussey

Initiatives féminines et économie sociale et solidaire dans la production du beurre de karité au Burkina Faso

Nug yend pa wukd zomye.

« Une seule main ne ramasse pas la farine. »

Proverbe moose

En Afrique de l'Ouest francophone et plus particulièrement au Burkina Faso, la notion d'économie solidaire est récente (Baron, 2007). Pourtant, les pratiques sociales de type solidaire ainsi que les réseaux d'entraide existent depuis longtemps. Les formes les plus anciennes d'action collective sont les « associations de classes d'âge » (*naam*¹), les « groupes d'entraide pour les travaux des champs » (*sosoaga*), les tontines ainsi que d'autres formes d'entraide et de solidarité (*songtaaba*). Aujourd'hui, de nouvelles pratiques collectives émergent, telles que les coopératives d'épargne et de

1. Les autonymes sont écrits en italique. Lorsque nous ne précisons pas la langue dans le texte, il s'agit du *moore*, lorsque nous utilisons un terme dans une autre langue, nous l'indiquons systématiquement. Le *moore* est la langue commune à l'ensemble des Moose, groupe « ethnique » réparti sur une zone qui correspond approximativement au bassin de la Volta blanche.

crédit ou les mutuelles de micro-assurance santé (Soulama, 2003) ; nombre d'entre elles sont initiées par les femmes. Celles-ci se sont organisées et s'organisent encore aujourd'hui dans des réseaux de solidarité qui leur permettent non seulement de tisser des liens étroits et de garantir une cohésion sociale mais aussi d'assurer des investissements productifs et le maintien des cérémonies familiales comme le baptême, le mariage ou les funérailles (Ryckmans, 1997).

Depuis une vingtaine d'années au Burkina Faso, différents facteurs économiques, politiques et climatiques² se sont combinés, entraînant une accélération de la paupérisation des populations locales et une aggravation des inégalités structurelles entre hommes et femmes. Dans ce contexte, les femmes ont de plus en plus de difficultés à trouver des ressources leur donnant la possibilité de s'acquitter des responsabilités qui leur incombent. Pour faire face à cette situation de crise, les femmes burkinabè s'adaptent en donnant un contenu nouveau à leurs actions collectives. Ainsi, le nombre d'organisations féminines locales a considérablement augmenté ces dernières années au Burkina Faso, et ce de manière concomitante avec celui des organismes de développement intervenant dans le pays³ (organisations non gouvernementales (ONG), agences bilatérales et multilatérales d'aide au développement). Ces derniers, tout en centrant prioritairement leurs actions sur la promotion d'activités génératrices de revenus pour lutter contre la pauvreté, encouragent les femmes à formaliser leurs actions collectives sous la forme de groupements, d'unions de groupements ou d'associations.

Depuis le milieu des années 1990, plusieurs projets de développement financés par le Centre d'étude et de coopération internationale (CECI, Canada), l'Organisation néerlandaise de développement (SNV, Pays-Bas) ou le Centre écologique Albert-Schweitzer (CEAS, Suisse), ou initiés par les pouvoirs publics à travers le « Projet d'appui aux microentreprises rurales », (Pamer, ministère de l'Économie) ou le « Projet national charité » (PNK, ministère de la Promotion de la femme), appuient de nombreuses initiatives de valorisation du beurre

2. Parmi ces facteurs, nous pouvons mentionner les effets néfastes des politiques d'ajustement structurel, l'exode rural, la désertification, la dévaluation du franc de la Communauté financière d'Afrique (XOF)...

3. Son statut de « pays très pauvre », de « bon élève » des institutions financières internationales et sa relative stabilité politique expliquent pourquoi le Burkina Faso a bénéficié de flux d'aide croissants depuis les années 1990 et pourquoi de nombreux organismes de développement ont choisi ce pays comme bénéficiaire prioritaire de leur coopération.

de karité. Ces projets ont pour objectif de permettre aux femmes burkinabè, socialement et économiquement défavorisées, de bénéficier de la forte valeur ajoutée de ce produit sur les marchés internationaux⁴. En effet, en quelques années, le beurre de karité est devenu un produit « haut de gamme » très prisé par les industries cosmétiques telles que L'Occitane, Nature & Découvertes et The Body Shop qui l'intègrent dans leurs produits et soins corporels « naturels ».

L'objectif de ce chapitre est d'analyser les changements induits par le passage d'une production domestique, majoritairement individuelle et rurale, à une production collective dans des organisations féminines en milieu urbain. À travers l'exemple du beurre de karité, sont regardés les rapports de pouvoir qui peuvent émerger ou se consolider dans ce contexte de changement lié au passage d'une production locale à un marché mondial. La réflexion est centrée sur les inégalités entre hommes et femmes dans la sphère du travail, mais aussi dans l'accès et le contrôle des ressources comme des marchés.

Les données empiriques mobilisées dans cet article sont issues d'enquêtes de terrain réalisées en 2004 et 2006 au Burkina Faso dans le cadre d'un travail de thèse (Saussey, 2009), auprès de différents groupements et unions de groupements. Notre recherche s'est principalement déroulée au sein d'organisations collectives situées dans les provinces du Kadiogo (au centre) et du Gourma (à l'est), en milieu rural et en milieu urbain.

LE BEURRE DE KARITÉ: UN PRODUIT LOCAL POUR UN MARCHÉ MONDIAL

Vitellaria paradoxa (C. F. Gaertn.) – le karité – est un arbre de la famille des Sapotacées qui pousse dans une bande de végétation de plus de 5 000 km de long, allant du Sénégal à l'Éthiopie et à l'Ouganda. Le Burkina Faso est au cœur de cette aire de répartition, avec une forte densité d'arbres (Terpend, 1982). Ce ligneux caractéristique de la savane ouest-africaine pousse spontanément et malgré de

4. À titre indicatif, sur le marché local, le prix d'un kilo de beurre de karité brut varie selon les saisons entre 200 XOF (0,30 EUR) et 1 000 XOF (1,5 EUR) ; en France, des boutiques comme The Body Shop ou L'Occitane commercialisent du beurre brut entre 17 et 33 EUR les 200 millilitres.

nombreuses tentatives de domestication, il n'est toujours pas cultivé dans des plantations.

La collecte des fruits de *Vitellaria paradoxa* mais aussi le traitement des noix, des amandes, et la transformation en beurre de karité sont liés à un travail artisanal qui repose sur des savoirs anciens des femmes rurales burkinabè. Elles connaissent l'emplacement et l'histoire des arbres qui poussent dans les champs cultivés ou dans les zones de brousse (Elias et Carney, 2004). Suivant leur origine culturelle et géographique, les femmes produisent un beurre issu de procédés spécifiques reposant sur des savoir-faire transmis à l'intérieur des lignages depuis des générations. Le beurre de karité protège, revitalise, nourrit (Biquard, 1992). Les femmes s'en enduissent le ventre pendant la grossesse, ainsi que les mains pour masser les nouveau-nés. Il accompagne les rituels d'initiation et les funérailles. Le beurre de karité est aussi largement utilisé dans l'alimentation où il est très apprécié dans certains plats typiques (haricot, sauce, friture des beignets, etc.). Enfin, il peut être une source d'énergie lumineuse (lampe à beurre) dans les foyers.

Des savoir-faire anciens pour un travail solidaire féminin

La production du beurre de karité est une activité traditionnellement pratiquée par les femmes rurales et se fonde sur des liens de réciprocité et d'entraide inter et intragénérationnels. Pour s'approvisionner en amandes, les femmes s'appuient généralement sur leurs réseaux féminins fondés sur un système d'entraide et d'obligations ; le village d'origine des femmes mariées leur fournit des amandes de manière privilégiée. Ces réseaux permettent d'une part de pallier les manques liés à une saison médiocre (la production de l'arbre à karité est variable d'une année à l'autre et d'une localité à l'autre), et d'autre part de tisser, à travers les échanges économiques autour de l'approvisionnement, des liens étroits. Les transactions commerciales ne se réduisent donc pas ici à des aspects purement monétaires, elles traduisent à travers la mise en circulation de cette ressource l'importance des liens de solidarité pour les femmes.

La fabrication du beurre de karité repose également sur l'entraide féminine. Les femmes se rassemblent selon un principe de rotation où elles apportent leurs amandes à tour de rôle. Ce travail féminin s'inscrit dans un système de règles lignagères et générationnelles : les plus jeunes constituant la source de travail, les femmes en âge de procréer, la source de capital (matière première), et les femmes

ménopausées la source de connaissance (Chalfin, 2004). Dans ces conditions l'extraction du beurre de karité est alors le résultat d'un travail à la fois individuel et collectif, le groupe de femmes s'entraidant pour les étapes les plus difficiles, en particulier lors du concassage, du broyage des amandes ou pour le barattage. Le beurre obtenu est ensuite distribué à celle qui a fourni les amandes.

Enfin, après avoir produit leur beurre de karité, les femmes en réservent toujours une petite quantité qu'elles redistribuent à leur mère ou à leurs filles ; le beurre circule entre différentes concessions et même entre différents villages, à la fois comme un bien spécifique et comme un support social et symbolique de reconnaissance.

La production du beurre de karité est donc une activité féminine majoritairement effectuée dans les espaces domestiques pour répondre aux besoins familiaux d'autosubsistance, entretenir des réseaux d'alliance ou de sang, ou pour obtenir des revenus en le commercialisant sur les marchés locaux.

Le marché international du karité : chocolat et cosmétiques

Les descriptions des géographes arabes (XIV^e siècle) puis celles des explorateurs européens (fin XVIII^e-début XIX^e siècle) ont apporté de nombreuses informations démontrant l'ancienneté du commerce du beurre de karité en Afrique. Considéré comme un précieux oléagineux, parfois comme un bien de prestige⁵, le beurre de karité était aussi échangé contre du sel, des esclaves, du bétail, à travers les routes de commerce transsaharien (Meillassoux, 1971).

À partir de la fin du XIX^e siècle, le commerce du karité connaît un essor considérable sur le marché mondial en raison du fort intérêt des autorités coloniales pour cette ressource végétale. Les femmes africaines sont alors contraintes de fournir des amandes de karité pour alimenter les industries de la métropole au détriment de leurs travaux pour les cultures vivrières (Marchal, 1980).

Aujourd'hui, le beurre de karité est toujours très convoité dans les pays du Nord où il est intégré dans deux types de produits de

5. Dans l'économie *ashanti*, le beurre de karité n'était pas seulement une source importante de matières grasses pour les préparations alimentaires, il représentait également un produit rare et précieux que l'on conservait d'ailleurs dans des boîtes en bois finement décorées et l'on s'enduisait le corps de beurre de karité mélangé à des paillettes d'or lors des cérémonies. Le beurre de karité était donc un bien de prestige (Chalfin, 2004, p. 91).

consommation, cosmétiques et agroalimentaires, et spécialement le chocolat.

La quasi-totalité (95 %) des amandes exportées dans le monde sont à destination des industries agroalimentaires qui les triturent dans leurs propres usines, en Europe ou en Asie, et extraient le beurre de karité par raffinage chimique⁶ (Rantrua, 2004). En 2000, la directive européenne 2000/36/CE (*Journal officiel* des Communautés européennes, 2000) autorise, pour tous les pays membres, l'introduction dans le chocolat de matières grasses végétales (MGV) autres que le beurre de cacao, à hauteur de 5 %. Le beurre de karité étant très apprécié en tant que substitut au beurre de cacao, l'adoption de cette directive a suscité de nombreux espoirs pour les pays africains producteurs de beurre de karité, en particulier le Burkina Faso qui est l'un des principaux exportateurs (Chalfin, 2004).

Si le beurre de karité, intégré dans le chocolat commercialisé sur le marché de la grande distribution, n'est presque jamais spécifié sur les étiquettes (c'est pourquoi peu de consommateurs connaissent son existence), il va s'insérer au début des années 1990 dans une nouvelle niche économique en tant que produit cosmétique « haut de gamme », où il est encensé pour ses qualités réparatrices et nutritives. Ce nouveau marché du beurre de karité en forte augmentation – les industries cosmétiques consommeraient entre 2 000 et 8 000 tonnes de beurre par an (Masters, Yidana et Lovett, 2004, p. 47) – conduit les consommatrices⁷, de New York à Tokyo en passant par Paris, à utiliser cette ressource végétale africaine à travers de larges gammes de soins « naturels ».

Les 5 % restants d'amandes commercialisées dans le monde sont importés par les industries cosmétiques⁸. À l'heure actuelle, ces

6. Les principaux raffineurs pour l'agro-alimentaire sont : Aarhus / Karlshamn (Suède), Loders Crocklaan (Pays-Bas), India (Inde), Unilever (Grande-Bretagne), Fuji Oil (Japon). Notons que la société Aarhus / Karlshamn contrôle à elle seule 75 % des volumes d'amandes de karité importé dans le monde (Bourse du karité, 2005) : cette mainmise sur les circuits de vente des amandes de karité peut donc considérablement influencer le cours du marché mondial. Les raffineurs vendent ensuite le beurre de karité à des entreprises telles que Nestlé, Mars, Cadbury, Kraft Foods, Hershey, Ferrero, Barry Callebaut ou Danone.

7. Même si on observe de nombreuses évolutions, la consommation des produits cosmétiques est encore très largement le fait de femmes.

8. Les principaux raffineurs pour les cosmétiques sont : Teco Industries (France), Henkel (Allemagne). Ces derniers peuvent ensuite revendre leur beurre à des entreprises telles que Clarins, L'Oréal, The Shea Butter Institute, ou encore The Body Shop, Nature & Découvertes, L'Occitane bien que celles-ci annoncent clairement s'approvisionner en beurre artisanal provenant d'Afrique de l'Ouest...

dernières utilisent un beurre de karité produit à partir de deux types d'extraction : l'extraction mécanique, à l'aide de presses industrielles (les amandes sont triturées dans les pays importateurs) et l'extraction artisanale, pratiquée par les femmes africaines.

Au regard de cette double perspective de développement de la production de beurre de karité et de la valorisation sur un plan international, de l'artisanat féminin burkinabè, la promotion commerciale du beurre, en tant que produit à forte valeur ajoutée⁹, est devenue un symbole et une priorité pour le gouvernement burkinabè, dans le cadre de sa politique de lutte contre la pauvreté. Dans cette perspective et à la faveur de la dévaluation du franc de la Communauté financière africaine (XOF) en 1994, la valorisation du beurre de karité va devenir une des « six priorités » du président Blaise Compaoré¹⁰. L'ambition de la politique nationale de développement du beurre de karité est double : promouvoir une diversification des exportations du pays qui sont peu nombreuses en dehors du coton et du bétail, et améliorer les conditions de vie des femmes et de leurs familles en leur permettant d'accéder à de nouvelles sources de revenus. Médiatisation et institutionnalisation de la filière vont favoriser la concentration de l'aide au développement pour les projets « femmes et karité », alors que les projets étaient jusque-là majoritairement orientés vers l'alphabétisation ou à destination des « petites » activités génératrices de revenus, telles que le maraîchage ou l'assainissement.

Conditions de mise en œuvre et limites des projets de « bien-être » pour les femmes

Depuis le milieu des années 1990, de nombreuses organisations d'aide bilatérale et multilatérale mettent en œuvre au Burkina Faso des projets « femmes et karité », afin de faciliter la commercialisation internationale du produit et permettre aux femmes d'accroître leur productivité. Selon leur stratégie, « aider les femmes productrices à s'établir sur les marchés mondiaux du beurre de karité est un moyen d'assurer et de renforcer leur sécurité économique »

9. Le beurre est en effet vendu six fois plus cher que les amandes de karité.

10. Issu du cinquième engagement, le Projet national karité est mis en place en 1995 sous tutelle du ministère de la Promotion de la femme et non sous celle du ministère de l'Agriculture dont les budgets alloués sont bien plus importants. Ce choix permet donc de relativiser l'importance de l'investissement concret de l'État dans sa politique de valorisation du karité.

(propos de la directrice du Fonds de développement des Nations unies pour la femme – UNIFEM – recueillis dans Harsch, 2001).

Dans cette optique, l'accès au marché international est présenté comme une voie nécessaire pour que les femmes puissent « participer » au développement – considérant ainsi implicitement qu'elles n'y ont jamais participé. En outre, elles doivent non seulement adhérer à de nouveaux cadres réglementaires – leur organisation en groupements ou fédérations de groupements devient une condition *sine qua non* à l'octroi d'un soutien financier – mais aussi adopter de nouveaux procédés techniques – leur production du beurre doit désormais correspondre aux normes et aux critères des industries cosmétiques.

Les projets de développement présentent par conséquent le beurre de charité comme étant l'« or blanc des femmes africaines » (UNIFEM, 1997). Dans cette optique, les organisations collectives féminines sont considérées comme favorables au développement de « capacités¹¹ » tout en contribuant à l'émergence d'un *empowerment*¹² des femmes « pauvres ». Mot d'ordre des politiques actuelles de développement¹³, l'*empowerment* devrait avoir lieu grâce à un meilleur contrôle qu'obtiendraient les femmes sur les ressources matérielles et non matérielles, tout en élevant leur « estime d'elles-mêmes » (Moser, 1989). Par surcroît, l'amélioration du « bien-être », via la participation à des projets d'amélioration de leurs revenus, fournirait aux femmes un meilleur statut et un pouvoir de décision accru au sein du ménage et de la communauté. Dans cette perspective, l'*empowerment* et la réduction de la pauvreté se renforceraient mutuellement (Marques-Pereira et Raes, 2003).

Les femmes sont présentées dans ces projets de développement comme des individus passifs qui, grâce au travail de transformation du beurre de charité, prendraient enfin leur destin en main. L'engagement des femmes au sein d'organisations collectives est ainsi montré comme un facteur d'émancipation : « Le charité permet

11. Le mot anglais « *capability* » signifie : « capacité », « aptitude », « possibilités », etc. Chez Amartya Sen, il prend un sens très précis : l'ensemble des modes de fonctionnement humain qui sont potentiellement accessibles à une personne, qu'elle les exerce ou non. Il est d'usage d'exprimer ce concept en français par le néologisme « *capabilité* » (Sen, 2000).

12. Il n'existe toujours pas véritablement de consensus clair autour de la signification de ce terme, *empowerment* peut être traduit par « attribution du pouvoir » ou « augmentation du pouvoir ».

13. Voir dans cet ouvrage le chapitre de Benoît Prévost.

de "sortir" la femme du carcan habituel de ménagère confinée aux tâches domestiques » (Projet d'appui aux filières bio-alimentaires, PAF, 1999, p. 34). C'est pourquoi, grâce aux nouveaux cadres qui leur sont proposés, les femmes pourraient sortir du « monde clos » de la sphère domestique et de la tradition et accéder à la « modernité » en adoptant de nouvelles techniques de production conformes aux exigences du marché mondial.

Enfin, ces différents projets revendiquent l'adoption d'une approche « genre et développement¹⁴ » qui a été introduite assez tardivement au Burkina Faso, au début des années 2000, sous l'impulsion de la coopération canadienne, néerlandaise ou danoise (Helmfrid, 2004). Elle n'a pas été initiée par le gouvernement, pour qui l'intégration du genre dans les politiques de développement ne semble pas être une priorité – le projet d'élaboration d'une « politique nationale genre » (PNG) étant toujours à l'heure actuelle au stade de la formulation. Au final, la notion de « genre » dans les projets semble être davantage synonyme de « femmes », celles-ci étant les uniques « cibles » des actions de développement. De ce fait, les relations de genre et *a fortiori* celles des rapports de pouvoir qui y sont sous-jacents ne sont pas analysées. Pourtant leur compréhension et leur prise en compte sont indispensables pour cerner les opportunités et les contraintes des femmes dans le cadre de ces projets de développement.

La production du beurre de karité, une nouvelle activité mise en avant par les acteurs de l'économie sociale et solidaire au Burkina Faso

Contrairement aux pays d'Afrique francophone, peu d'acteurs au Burkina Faso se réclament de l'économie sociale et solidaire. Les organismes de développement comme les recherches universitaires n'y ont presque jamais recours, hormis les coopérations canadienne et belge (Soulama, 2006). Cependant, deux responsables d'unions de groupements de productrices de beurre de karité se mobilisent aujourd'hui au sein du Réseau national de promotion de l'économie sociale et solidaire (RENAPESS-Burkina). Ce réseau a vu le jour quelques mois avant la participation de sa présidente, Marceline Ouédraogo, également présidente de l'association Songtaab-Yalgré,

14. Voir dans cet ouvrage le chapitre de Florence Degavre.

à la Rencontre internationale de Dakar coordonnée par le Réseau international pour l'économie sociale et solidaire (RIPESS) en 2005. Depuis lors, ces femmes sont médiatisées pour leur nouvel engagement en faveur d'une économie sociale et solidaire définie par Antoinette Ouédraogo (secrétaire exécutive de l'association Buayaba, membre du RENAPESS) comme étant « un groupe de personnes et de structures qui se mettent ensemble pour essayer d'aider à résoudre l'injustice, à ce qu'il y ait moins d'écart entre les pauvres et les riches [car] depuis que nous avons lu les définitions internationales récentes de l'économie sociale et solidaire, nous nous sommes rendu compte que c'est ce que nous faisons depuis longtemps » (Mortier, 2006, p. 7-8). Dans ce contexte d'émergence d'une économie sociale et solidaire au Burkina Faso, on peut toutefois se demander si l'utilisation de ces notions par les acteurs du développement offre aux femmes qui s'engagent dans des actions collectives solidaires la possibilité d'avoir un accès plus juste aux droits économiques, sociaux et politiques de base, ou si elle n'est pas détournée à des fins politiques évidentes dans le but d'attirer des bailleurs de fonds¹⁵.

UN CONTRÔLE SEXUÉ DES ACTIVITÉS LIÉES AU BEURRE DE KARITÉ

Dynamiques des relations de genre au Burkina Faso

L'analyse des initiatives féminines ne peut être détachée de celles des relations de genre ; elle permet non seulement de cerner les contraintes culturelles, sociales et économiques auxquelles les femmes burkinabè doivent faire face au quotidien, mais aussi de mieux saisir les enjeux autour de l'engagement de ces femmes dans une organisation collective promettant d'améliorer ou de sécuriser leurs revenus.

Chez les Moose¹⁶, mais aussi dans beaucoup d'autres communautés présentes au Burkina Faso, l'autorité et la responsabilité de la famille et de la communauté sont détenues par les hommes. L'époux est considéré comme le « chef de famille » et détient le pouvoir de décision concernant l'organisation de l'agriculture, le

15. Sur ce point, voir Fraisse et coll. (2007a).

16. Les Moose sont majoritaires au Burkina Faso, les femmes moose sont également les plus nombreuses dans notre échantillon d'enquête, les femmes gulmanceba sont ensuite les plus représentées (les Gulmanceba sont les principaux habitants de cette région de l'est du pays. Les Moose et les Fulbe y vivent également).

travail des membres de la famille ou encore le nombre d'enfants qu'il aura avec son épouse. Au sein des concessions familiales, les femmes et les jeunes filles sont chargées d'effectuer le travail domestique (soins aux enfants, préparation des repas, ménage, approvisionnement en eau, en bois de chauffe, etc.). Si les épouses sont responsables de la production et/ou de l'achat des condiments pour la cuisine, le chef de famille est chargé d'apporter les rations quotidiennes en céréales (mil, maïs) et de couvrir les dépenses liées aux taxes, aux médicaments, à la scolarité et aux frais funéraires. Néanmoins, en pratique, ce sont les femmes qui payent une part importante de ces dépenses (scolarité, frais médicaux, habillement). Dans le cas des mariages polygames¹⁷, chaque femme à tour de rôle, et suivant une organisation variable, a la charge de la préparation des repas.

Pour faire face à leurs multiples tâches domestiques et agricoles ainsi qu'à leurs obligations familiales, les femmes pratiquent des activités comme le brassage de la bière, la fabrication du miel, l'achat du bois de chauffe, la fermentation des graines de néré (pour fabriquer le *soumbala*¹⁸), la restauration de rue, la collecte des fruits et la production du beurre de karité. Cependant, ces activités restent très souvent pratiquées dans le cadre d'une économie informelle (Lautier, 2004). Les femmes ont plus de difficultés à entrer dans le secteur formel plus lucratif, en partie par manque de scolarisation¹⁹, de moyens financiers (manque de capital de départ) et de connaissances en gestion, et en partie à cause de l'inégale répartition des rôles et des statuts selon le genre. Ainsi, hormis quelques rares grandes commerçantes, les hommes ont généralement davantage accès aux produits qui nécessitent un grand capital de départ ou qui sont commercialisés sur le marché régional ou international. Les femmes, qui ne peuvent par ailleurs généralement pas s'engager dans une activité si leur époux ne leur en donne pas l'autorisation,

17. D'après l'enquête sur les conditions de vie des ménages réalisée en 2003 par l'Institut national de statistique et de la démographie (INSD), 32,8 % des ménages sont polygames au Burkina Faso.

18. Le *soumbala* est le nom mandingue d'un condiment alimentaire préparé à partir de graines de néré (*Parkia biglobosa*). Le nom en moore est « *kalgho* », mais beaucoup de Moose utilisent le nom mandingue.

19. D'après les statistiques de l'UNESCO en 2005, le taux d'alphabétisme des femmes adultes est de 16,6 %, c'est l'un des taux les plus faibles au monde.

se trouvent à l'inverse plus souvent reléguées dans des activités de petite échelle, destinées au marché local.

La complexité de la structuration des relations de genre, soulevée ici très brièvement, met au jour le fait que les hommes et les femmes burkinabè n'ont pas un accès égal aux ressources ni à leur contrôle. Ce constat se révèle plus particulièrement en ce qui concerne les produits du karité.

Appropriation masculine des fruits du karité

Au sein des communautés qui pratiquent l'agriculture, et dans une moindre mesure pour celles qui pratiquent l'élevage²⁰, les normes sociales régissant la division sexuelle du travail assignent aux femmes, entre autres, la collecte des fruits du karité et leur traitement pour obtenir des amandes. Cette activité est dès lors « un travail de femmes » et ne peut être effectuée par un homme.

Or la période de maturation des fruits du karité coïncide avec celle des travaux des champs (cultures de rente et vivrière) auxquels les femmes participent ardemment. Elles sont cependant considérées comme main-d'œuvre et aide familiale dans cette production agricole essentiellement contrôlée par les hommes. Plusieurs contraintes se posent aux femmes pour l'approvisionnement en fruits du karité.

Étant donné le peu de temps dont disposent les femmes à cette période, ces dernières cherchent tout d'abord à ramasser les fruits des arbres poussant sur les champs cultivés. Cependant leur accès est régi par les hommes qui détiennent les droits de propriété foncière et ce en dépit de l'adoption d'une législation égalitaire²¹. Les pratiques coutumières subsistent et maintiennent les rapports inégalitaires entre les sexes. Sous l'effet de la prégnance de normes défavorables aux femmes, leurs droits formels ne s'accompagnent pas de droits réels. Ce qui pousse sur la terre continue d'appartenir aux hommes, les femmes n'ayant qu'un droit d'usage en vertu de ce principe.

20. Depuis quelques années, avec l'importance de plus en plus grande accordée aux amandes, certaines femmes fulbe ramassent et traitent les fruits des arbres à karité aujourd'hui, ces pratiques sont totalement nouvelles pour ces dernières (voir Saussey, 2009).

21. La réorganisation foncière a été adoptée en 1984, revue en 1991 et réactualisée en 1996 (loi n°014/96/ADP).

Les hommes déterminent donc l'accès des femmes aux fruits du karité sur les champs cultivés. Si la plupart d'entre eux ont laissé les femmes bénéficier de l'usufruit de ces ressources non ligneuses, avec l'introduction des produits du karité dans l'économie mondiale de marché et les campagnes de sensibilisation sur leur valeur marchande, ils ont ensuite cherché à renforcer leur contrôle. Ce phénomène a émergé durant les campagnes de collecte de l'ancienne Caisse de stabilisation des prix des produits agricoles²² (CSPPA), pendant lesquelles « les encadreurs et les vulgarisateurs agricoles s'adressaient aux hommes pour les sensibiliser sur l'importance économique du karité. Il en a résulté un intérêt croissant pour le produit, de sorte qu'aujourd'hui, dans certaines localités, [si] les amandes sont partagées entre les hommes et les femmes [...] les tâches de ramassage et de traitement des noix incombent toujours aux femmes » (Compaoré, 2000, p. 222).

Finalement, seuls les fruits des arbres à karité situés dans une zone de brousse très éloignée sont en libre accès. Et par suite, les femmes se heurtent à de nouvelles contraintes liées, d'une part, au manque de temps : les femmes doivent partir avant le lever du jour pour effectuer le ramassage (elles doivent ensuite revenir dans leur concession pour préparer le repas, et enfin regagner les champs pour les travaux des cultures) ; et, d'autre part, à l'absence de moyens de transport pour se rendre dans des zones distantes de plusieurs kilomètres de leur lieu de résidence et pouvoir ramasser de grandes quantités de fruits : à défaut de posséder des charrettes ou des vélos, les femmes se rendent à pied et rapportent les fruits ramassés dans des bassines.

Autrement dit, l'accès autorisé des femmes aux ressources ne signifie pas nécessairement qu'elles puissent en avoir le contrôle ni qu'il soit garanti dans le temps. C'est là un enjeu important des rapports hommes/femmes qui se traduit actuellement par des compétitions nouvelles autour de l'accès à cette ressource. Parce qu'elle n'exige aucun investissement monétaire, la collecte des fruits des arbres à karité est pourtant d'une importance décisive pour les femmes, surtout pour celles de condition économique très modeste (De Beij, 1985).

22. La CSPPA a été créée en 1964 et liquidée en 1994.

Une concurrence croissante des hommes dans la filière karité

Les politiques coloniales puis celles instaurées par la CSPPA, en mettant l'accent sur les exportations d'amandes, ont encouragé des acteurs masculins (qui connaissaient peu ou pas du tout ce produit) à commercialiser les amandes de karité. Ces nouvelles pratiques masculines, dans un domaine économique auparavant féminin, modifient logiquement les pratiques des femmes qui traitent les amandes ou transforment le beurre de karité. De plus, l'activité saisonnière de ramassage coïncide avec la période de soudure où, pour faire face aux greniers à mil vides, les femmes se trouvent souvent contraintes de revendre une partie ou la totalité de leurs amandes, et parfois leur beurre, à des prix très peu élevés (30 XOF par kilo d'amandes et 200 XOF par kilo de beurre²³).

Équipés de véhicules qui facilitent leurs déplacements et leur permettent de transporter de gros volumes, des hommes collecteurs sillonnent aujourd'hui de plus en plus les marchés villageois. Ces collecteurs, nouveaux acteurs dans la filière marchande, revendent ensuite les amandes ou le beurre de karité à des commerçants grossistes qui exportent à leur tour la marchandise vers les pays occidentaux (Europe, États-Unis, Japon), et plus particulièrement pour les industries agroalimentaires. Ces intermédiaires ont généralement d'importants moyens financiers et possèdent des réseaux établis depuis des décennies. Leurs nombreuses transactions marchandes leur offrent la possibilité d'exercer un contrôle sur les flux commerciaux tout en s'appropriant la plus-value des produits. Ces acteurs masculins ne confèrent pas de valeur ajoutée aux produits qu'ils font circuler (amandes et beurre), en outre, ils exercent un pouvoir de négociation économique considérable dans la formation des prix (et par conséquent au niveau des revenus) au détriment des femmes. Ces transactions masculines affectent fortement les femmes pour qui le coût de la matière première, pour la production de beurre de karité au niveau domestique, devient un paramètre difficile à contrôler, dépendant des mécanismes de formation des prix sur les marchés national et international : « Le problème, c'est que nous ne trouvons plus d'amandes pour faire notre beurre, les vendeurs préfèrent maintenant vendre les amandes aux Blancs pour faire plus de bénéfices. Ils savent qu'en nous les vendant à nous, les femmes burkinabè, ils n'auront pas autant de profit ! » explique une productrice, 50 ans, quatre enfants, veuve.

23. Soit, respectivement, 0,045 EUR par kilo et 0,30 EUR par kilo.

Les amandes et le beurre de karité ainsi que la détermination de leur valeur échappent au contrôle des femmes qui apparaissent de plus en plus comme des « sous-traitantes » affectées à l'exploitation des ressources secondaires, pour des marchés d'exportation contrôlés par des hommes (Saussey, Moity-Maïzi et Muchnik, 2008). La perte de contrôle féminin sur la ressource se traduit aussi par des problèmes de qualité de la matière première : fréquemment des amandes germées ou moisies sont mélangées aux amandes saines au cours des différentes transactions²⁴, et les commerçants stockent, souvent dans de mauvaises conditions, en attendant une hausse du prix des amandes.

Les hommes occupent aujourd'hui une position dominante dans la filière karité en pratiquant les activités les plus rémunératrices et les moins pénibles (par exemple, collecte et commerce en gros). Au contraire, les femmes, qui sont pourtant à la base de la filière, se trouvent cantonnées aux activités les moins rentables, nécessitant une force et un temps de travail très importants. Ce constat contredit donc radicalement l'idée répandue en particulier par les projets de développement, selon laquelle l'activité « appartient » exclusivement aux femmes.

Les projets de développement « femmes et karité », en encourageant les femmes à se structurer en groupements ou unions de groupements, entendent non seulement supprimer les nombreux intermédiaires masculins présents dans la filière mais aussi leur permettre d'améliorer leurs revenus issus de cette activité.

CHANGEMENTS DANS L'ORGANISATION DU TRAVAIL FÉMININ

Le groupement : une innovation organisationnelle pour les femmes

Au Burkina Faso, on compte aujourd'hui sept importantes unions de productrices. Ces groupements fédérés en une union sont caractérisés par des degrés divers d'autonomie intellectuelle et financière, de cohésion sociale et de dynamisme économique. Si quelques-uns se sont constitués rapidement pour pouvoir bénéficier des différents soutiens financiers et techniques mis à leur

24. La plupart des formations sur la qualité des amandes sont dispensées aux femmes mais aucun projet à ma connaissance ne sensibilise les transporteurs et les commerçants à ce sujet.

disposition par les bailleurs de fonds, la plupart des femmes étaient jusqu'à présent organisées en groupes d'entraide de travail ou de tontine²⁵ qui ont vu se succéder plusieurs générations, souvent d'un même lignage, parfois d'un même quartier. Les groupements ne sont pas composés d'une catégorie homogène de femmes. D'une part, les identités des femmes engagées dans ces collectifs sont traversées par des différences liées à leur statut social (âge, rang d'épouse, position du mari dans le lignage, nombre et sexe des enfants, etc.). D'autre part, les logiques sociales qui s'y déploient sont structurées par les rapports hiérarchiques entre aînées et cadettes. Ces normes sociales fondent également les comportements d'entraide entre femmes.

Rompant – tout du moins dans les énoncés – avec les pratiques antérieures, le fonctionnement de ces nouveaux collectifs se présente comme une innovation organisationnelle. Les cadres réglementaires établis sont fondés désormais sur le principe d'une adhésion libre et volontaire de l'individu permettant à des femmes que la « tradition » n'aurait pas autorisées à se regrouper, de s'engager dans ces collectifs. Ainsi, ces dernières peuvent s'affranchir de certaines normes et règles sociales établies par les sociétés locales burkinabè et négocier de nouvelles formes de solidarité féminine. Ces nouvelles reconfigurations sociales sont particulièrement visibles en milieu urbain où les femmes sont davantage confrontées à des situations d'isolement (Marie, 1997).

Par ailleurs, les membres doivent désormais nommer un bureau comprenant six à douze membres élus normalement sur la base de leurs qualités personnelles et de leurs compétences. Cette répartition des pouvoirs et des tâches est une nouveauté pour les femmes qui, dans les groupes d'entraide, désignaient d'habitude la seule présidente et quelquefois une trésorière. Cependant, dans la plupart des groupements, les postes clés de présidentes et de trésorières restent aux mains des aînées et de femmes proches d'hommes occupant des positions importantes dans le quartier ou dans le village²⁶. Dans ce cas, les changements institutionnels n'affectent

25. Les tontines sont à l'origine de nombreux groupements de femmes au Burkina Faso. Ces systèmes de solidarité sont anciens et permettent aux femmes qui y participent d'avoir non seulement accès à un crédit rotatif mais aussi de s'entraider à l'occasion des cérémonies familiales.

26. Toutefois dans certains cas, la persistance de cet ordre social fortement hiérarchisé doit aussi être mise en rapport avec l'influence personnelle de certaines femmes qui parviennent également à acquérir des positions de pouvoir.

pas la position d'autorité des femmes situées à la tête des groupements, qui en sont par ailleurs aussi souvent les fondatrices. Néanmoins, la nouvelle bureaucratisation de ces organisations collectives rend possible la valorisation des compétences de femmes qui ne pouvaient prétendre à un poste de décision collective de par leur âge et leur statut. Certaines, jeunes et alphabétisées, peuvent ainsi être élues au poste de secrétaire.

Difficultés de fonctionnement de l'action collective

Au cours d'une année, les commandes passées auprès des unions de groupements sont variables et dépendent largement de la demande des industries de cosmétiques. Dans leur perspective de réduire le nombre d'intermédiaires au sein de la filière karité, les projets de développement ont noué des partenariats avec des entreprises de cosmétiques pour faciliter la commercialisation du beurre de karité. Les unions « sélectionnées²⁷ » par l'entreprise répartissent ensuite la commande entre leurs différents groupements. Chaque union reçoit généralement une commande de beurre de karité variant entre vingt et soixante tonnes. Celle-ci peut être passée à différentes périodes de l'année et doit être satisfaite dans un délai souvent très court, allant de un à trois mois. Les changements qui en résultent dans l'organisation du travail sont considérables pour les productrices.

Tous les groupements adhérant à une union ne bénéficient pas des mêmes appuis ni des mêmes ressources. Dans la perspective de commandes importantes, des unités de production équipées de bâtiments et de différents outils techniques (moulins, concasseuses, fours améliorés, presses à karité²⁸) nécessaires à la fabrication d'un beurre de qualité standard, sont construites souvent dans les centres urbains. Les femmes membres des groupements urbains bénéficient

27. Les critères d'attribution des commandes auprès des unions de groupements sont assez flous. Dès lors, on perçoit la concurrence qui peut s'installer à la fois entre les différentes unions de productrices et entre chaque groupement au sein d'une union.

28. Depuis leur introduction au Burkina Faso à la fin des années 1980, le transfert technologique des presses à karité se solde généralement par un échec : leur maniement est souvent très pénible voire impossible pour les plus vieilles femmes, leur coût très élevé. Pour plus d'informations à ce sujet, voir par exemple le travail de Nestorine Comparé (2000). Par ailleurs, la seule presse qui semble fonctionner est motorisée ; en plus de son coût très élevé, les groupements situés dans des zones non électrifiées ne peuvent l'utiliser.

ainsi de nombreux soutiens, financier et technique, qui leur permettent d'assurer une grande capacité de production de beurre de karité. Logiquement, ce sont les groupements urbains qui reçoivent les plus grandes quantités de beurre à fabriquer lors des commandes passées par les entreprises de cosmétiques. Si ces derniers sont largement mis en avant comme « vitrine » et comme symbole de réussite des projets de développement – légitimant ainsi l'action des bailleurs de fonds –, ceux situés en milieu rural ne bénéficient pas des mêmes attentions. Moins visibles, car souvent moins accessibles par voie bitumée, les groupements ruraux sont aussi moins équipés en matériels et ne disposent la plupart du temps ni de local de production ni de moulins pour effectuer la mouture des amandes²⁹. Leur accessibilité réduite (exacerbée en saison des pluies) peut entraîner d'importantes difficultés dans l'acheminement du beurre de karité vers les groupements urbains, de même que leurs capacités de production sont souvent moindres à cause du manque d'équipements mais aussi des activités des femmes agricultrices qui peuvent difficilement répondre à une commande passée pendant la saison des travaux champêtres.

Conscientes de ces difficultés, les unions ont instauré un système d'entraide entre les groupements ruraux et urbains. Les premiers ont en charge prioritairement l'approvisionnement en amandes de karité des groupements urbains. Or l'accès aux amandes est de plus en plus réduit ; si les femmes rurales ne possèdent pas d'amandes en quantité suffisante pour, d'une part, permettre aux groupements urbains de produire de grandes quantités de beurre et, d'autre part, répondre dans les délais très courts à une commande passée à leur propre groupement, elles devront acheter les amandes des commerçants grossistes. La formalisation des groupements ne sert donc pas à pallier les difficultés d'approvisionnement en amandes, et le préfinancement des entreprises de cosmétiques pour l'achat de ces dernières ne fait que renforcer ce système. Surtout, les règles en vigueur procurent aux femmes des groupements urbains des revenus plus importants issus de la production de beurre de karité, au détriment des femmes rurales qui restent cantonnées à la vente des amandes et, dans une moindre mesure, à la production du beurre.

L'adhésion des femmes à ces organisations collectives entraîne également des changements et des contraintes en termes de mobilité. En milieu rural les espaces de production restent généralement

29. Ces derniers ne disposent, en outre, ni d'électricité ni de téléphone.

ceux dans lesquels les femmes ont toujours pratiqué l'activité. En milieu urbain en revanche, celles-ci doivent désormais se rendre dans les unités de production situées souvent à la périphérie ou à plusieurs kilomètres de la ville³⁰. Or, la grande majorité d'entre elles ne possèdent pas de moyens de déplacement et doivent marcher parfois plusieurs heures pour atteindre l'unité.

Si la plupart des femmes se heurtent à de telles difficultés pour leur déplacement vers leur nouvel espace collectif de travail, certaines doivent également faire face à des marges de manœuvre réduites, comme le précise une productrice :

« Chez nous, nos maris n'acceptent pas que l'on rentre tard le soir, tu es obligée d'aller faire la cuisine, acheter les condiments au marché, trouver le bois, préparer, je ne peux pas être du matin au soir au groupement. Mais lorsque nous avons eu notre grande commande, il fallait venir tous les jours, je lui ai demandé la permission, il a accepté, mais je devais rentrer à la maison après la prière de 14 heures » (la responsable chargée de la communication, 40 ans, six enfants, deuxième épouse, et pas de grande fille).

La mobilité des femmes est donc soumise à leurs obligations domestiques et au pouvoir masculin. Néanmoins, suivant leur situation matrimoniale et génésique, les femmes peuvent plus facilement se rendre dans des espaces de travail éloignés de leur domicile. La présence d'une coépouse, en permettant l'alternance de la préparation des repas en cas de bonne entente, peut faciliter leur investissement dans le groupement. Les femmes ménopausées n'ayant plus d'enfants à charge peuvent, avec l'autorisation de leur mari, se déplacer plusieurs jours pour participer à des formations ou à des foires. Les femmes qui ont des filles se trouvent prisonnières d'une contradiction importante, déjà observée par Jeanne Bisilliat il y a près de deux décennies (Bisilliat, 1992, p. 21) : « Elles sont obligées d'utiliser le travail de leurs filles pour pouvoir travailler elles-mêmes, répondant ainsi aux normes sociales et reproduisant l'ordre social. » Elles sont nombreuses à exprimer le souhait que leurs filles aillent à l'école afin d'acquérir des connaissances et devenir des femmes « éveillées », mais elles n'ont pas toujours le choix.

30. Le choix de l'emplacement des unités de production est complexe ; les bailleurs de fonds et les responsables d'unions les justifient en raison des difficultés d'accès à la propriété foncière en milieu urbain et périurbain. Cependant il ne faut pas sous-estimer le pouvoir et l'influence des femmes responsables ou de leurs époux dans le choix de ces espaces.

Les dirigeantes, entre autorité et obligations

Au sein des organisations féminines, l'équilibre entre aspirations personnelles et finalité collective peut être menacé par un renforcement des relations hiérarchiques (aînées/cadettes) et par l'émergence de nouvelles formes de hiérarchie (dirigeantes, expertes en promotion féminine) qui ne font que raffermir les liens de dépendance auxquels certaines femmes sont assujetties (Guérin, 2007).

Si les présidentes des groupements sont choisies pour leur charisme et leur dynamisme, elles sont aussi souvent élues grâce à leur position d'aînée. Leur statut social associé à leur position dans le groupe leur confère une position d'autorité et des prérogatives particulières, mais aussi des devoirs et responsabilités spécifiques envers le groupement de femmes.

Le pouvoir exercé par la présidente peut être analysé à partir de la dialectique du sacrifice et de la dette, du don et du contre-don (Nadal, 2000). Ces logiques s'affirment au moment de la fondation des groupements, car les démarches administratives, longues et incertaines, représentent un coût élevé en temps et en argent. Le dévouement prend alors la forme d'un don de soi, la dette n'en est que plus importante puisqu'elle devient symbolique. Ce « sacrifice » pour fonder le collectif attribue du prestige à la présidente. En occupant ce poste de responsabilité, la présidente pense qu'elle répond à une vocation, celle d'« éveiller les femmes ». Elle exige en retour obéissance et soumission. Dans ce contexte où la soumission est la seule manière pour les productrices d'honorer la dette qu'elles ont envers la fondatrice du groupement, l'alternance du pouvoir – telle que prescrite dans les règlements et statuts du groupement – ne fait plus sens. Dès lors, la présidente exerce un pouvoir absolu et les marges de manœuvre des autres femmes restent ainsi très limitées.

Mais la présidente doit également assumer son rôle de protectrice et de « mère nourricière » en redistribuant les bénéfices, quelles qu'en soient la forme et la quantité, aux autres membres du groupement.

Transformation du travail et rémunérations

Dans le cas de commandes importantes, la production du beurre de karité passe progressivement d'une forme individuelle et autonome, inscrite néanmoins dans un système d'entraide, à une forme nécessairement collective, liée à des engagements réciproques, du fait

notamment des modalités de financement imposées par les organismes de développement et des exigences du marché international. La nouvelle organisation du travail, au lieu de l'entraide et de la solidarité sociale qu'elle est censée valoriser, favorise l'esprit de concurrence dans une perspective individualiste où chaque femme cherche finalement à travailler plus pour obtenir le maximum de revenus personnels – les femmes âgées, ou faibles physiquement, sont ainsi souvent laissées de côté lors de la formation des équipes de travail.

Suivant les unions de groupements, le mode de rétribution des femmes diffère. Si certains rémunèrent les productrices en fonction du nombre de *tines*³¹ d'amandes transformées, d'autres les rétribuent selon la quantité de beurre produite. Pour toutes, leur rémunération reste en fin de compte tout aussi variable que celle des productrices traditionnelles. En effet, comme nous l'avons vu, l'activité de production de beurre de karité pour le marché mondial est soumise à une perte de contrôle sur l'approvisionnement, à une variabilité des commandes et à un faible pouvoir de négociation sur les prix.

Les femmes sont donc payées entre 500 XOF et 750 XOF par *tine* d'amandes transformées (soit entre 0,75 EUR et 1,15 EUR) ou bien 500 XOF par kilo de beurre obtenu (soit 0,75 EUR). Dans les deux cas, chaque groupe de femmes (dix à quinze) suit un roulement hebdomadaire. En un mois, une productrice peut percevoir entre 5 000 XOF (7,65 EUR) et 10 000 XOF (15,30 EUR), autrement dit pour une commande de vingt tonnes, les femmes peuvent gagner entre 15 000 XOF et 30 000 XOF³² selon leurs possibilités de présence à l'unité. Ce sont souvent les seuls revenus que les femmes obtiennent en une année. Par ailleurs, il arrive fréquemment que le paiement ne soit pas immédiat, les femmes devant attendre que le montant du règlement des commandes de beurre ait été versé au groupement (ce qui peut prendre parfois plusieurs mois). Au regard de ces rétributions faibles et incertaines, les productrices sont encore loin de bénéficier de la forte valeur ajoutée du beurre de karité commercialisé dans les pays du Nord. L'entreprise qui a passé cette commande revendique pourtant, comme d'autres qui s'approvisionnent aussi au Burkina Faso, de pratiquer un commerce solidaire...

31. La *tine* est une unité de mesure très utilisée par les commerçant(e)s au Burkina Faso, elle équivaut à environ dix-huit kilos d'amandes de karité.

32. D'après l'Institut national de statistique et de la démographie (INSD, 2003), le revenu mensuel moyen des travailleurs informels au Burkina Faso est de 23 600 XOF.

CONCLUSION

Si les femmes sont conscientes des inégalités de genre qui les touchent, elles ne s'engagent pas au sein d'un groupement dans le but de les combattre explicitement. En cela, elles s'éloignent des objectifs proclamés par les institutions de développement, qui voient dans ces organisations collectives féminines un tremplin vers l'égalité hommes-femmes, l'accès au marché international étant présenté comme la voie nécessaire pour permettre aux femmes d'être « intégrées économiquement » et d'atteindre « un bien-être familial et social ». Or l'engagement des femmes dans une action collective institutionnalisée s'accompagne plus d'une surcharge de travail, voire d'une participation croissante au budget familial, que d'un partage des tâches ou d'une redistribution des rôles selon le genre au sein de la famille. Les revenus que les productrices obtiennent en produisant un beurre de karité commercialisé dans les pays du Nord en tant que produit « haut de gamme » sont encore très faibles et ne s'accompagnent pas d'un changement significatif du statut des femmes.

De plus, les productrices organisées en groupements de production se heurtent à de nombreuses contraintes liées à la matière première, aux équipements, à leur mobilité, à leur disponibilité et surtout à une concurrence de plus en plus grande avec des acteurs que les projets n'ont pas pris en compte : les hommes commerçants. Dans le contexte de valorisation marchande du beurre de karité vers l'international, les femmes n'arrivent pas toujours à mobiliser leurs réseaux de solidarité pour s'approvisionner en amandes par exemple, de même qu'elles se trouvent confrontées au renforcement et à l'émergence de nouvelles formes de hiérarchie et de rapport de domination qui limitent aussi leurs marges de manœuvre.

Malgré l'orientation essentiellement productive des groupements, certaines pratiques d'entraide entre les femmes se maintiennent, par exemple la mise en commun de sommes d'argent pour une collègue malade ou la participation aux frais d'une cérémonie concernant l'une des membres (mariage des enfants, décès d'un proche). Toutefois, les comportements solidaires entrent parfois en tension, voire en contradiction avec les règles organisationnelles des groupements, notamment au niveau du travail et de sa rémunération. C'est pourtant cette notion de solidarité qui fait le cœur des messages promouvant les groupements de productrices engagées pour la valorisation de leur produit sur les marchés internationaux.

Isabelle Guérin et Santosh Kumar

L'ambiguïté des programmes d'*empowerment* : entre domination, résistance et instrumentalisation

De nombreuses féministes accusent les organisations non gouvernementales (ONG) d'être à la fois le symptôme et le véhicule d'une « technicisation » du développement en matière de lutte contre les inégalités de genre. Si elle était déjà présente lors de la conférence de Beijing en 1995, cette analyse se limitait alors à quelques mouvements féministes, en particulier ceux du Sud (Baden et Goetz, 1998). Elle est aujourd'hui très largement partagée (Cornwall et coll., 2007a et 2008 ; Falquet, 2008) et le scénario indien semble lui donner raison. Alors que les féministes revendiquent avant tout la révision des droits de propriété et la mise en place de mesures de protection sociale pour les femmes (dont la très grande majorité, plus de 90 %, travaille dans le secteur informel), les principales mesures des dernières décennies portent sur le microcrédit et l'appui à l'auto-emploi. Une étude récente portant sur l'État de l'Andhra Pradesh, considéré comme l'un des États les plus progressistes en matière de genre, confirme ce constat de manière empirique (Rao, 2008). L'étude montre que les dépenses publiques concernant directement les femmes (santé, habitat, alimentation, accès à l'eau, famille et développement rural) sont en baisse : la prin-

cipale mesure porte sur le soutien à des microprojets et au micro-crédit, *via* une approche « participative » et collective supposée favoriser l'action collective. Confirmant des travaux menés en Amérique latine (Molyneux, 2002) et au Népal (Rankin, 2002), Smriti Rao montre que la « participation » des femmes, véritable rhétorique considérée comme la garantie de l'adaptation des projets à leurs « besoins », permet surtout de réaliser des économies d'échelle et de reporter sur les femmes un certain nombre de coûts (Rao, 2008). De manière générale, les travaux que nous avons menés dans un autre État du sud de l'Inde (le Tamil Nadu) vont dans le même sens. Nous avons déjà eu l'occasion de décrire par ailleurs la manière dont les projets de développement instrumentalisent les femmes, leur déléguant un nombre croissant d'actions relevant de l'intérêt collectif ou général, au nom d'un prétendu *empowerment* (Guérin et Palier, 2005 ; Guérin et coll., 2009). Cet article vise à poursuivre la réflexion en changeant de niveau d'analyse et en privilégiant le point de vue des femmes. Nous avons cherché à comprendre comment ces projets sont compris, traduits, appropriés – et parfois détournés – par les femmes qui sont supposées en bénéficier. En bref, nos résultats peuvent se résumer de la manière suivante.

La question de l'*empowerment* se révèle éminemment subjective. Dans un contexte hautement patriarcal, l'objectif annoncé d'émancipation et d'affirmation de soi à l'égard des hommes et de la communauté locale ne rencontre pas les échos attendus : les femmes sont beaucoup plus dans une logique de contournement, de résistance et de compromis à l'égard de l'environnement masculin, tout en étant également impliquées dans des relations intraféminines ambiguës mêlant solidarité, rivalité et concurrence.

La rhétorique autour de l'*empowerment* et du genre se révèle parfaitement compatible avec la perpétuation, voire l'instauration, de relations de domination (entre hommes et femmes, entre castes, mais aussi entre femmes de même caste), dans un contexte « d'inégalité graduée intériorisée par tous », où chacun(e), même au plus bas de l'échelle, a intérêt à perpétuer le système afin de préserver ses privilèges (Herrenschmidt, 1996). Appréhender à leur juste valeur ces relations de domination implique néanmoins d'étudier l'imbrication, souvent étroite, des actions des ONG dans des réseaux communautaires, politiques et religieux locaux qui les englobent et sur lesquels elles ont parfois bien peu de prise. Dans un contexte où de multiples réseaux et organisations cherchent à contrôler les populations, et en particulier les femmes, les ONG se retrouvent nécessai-

rement prises dans des logiques d'alliances et d'affrontement dont les enjeux dépassent de loin l'appui à l'*empowerment* féminin.

En conclure à la perpétuation de relations préexistantes de domination serait toutefois réducteur. Certes, les objectifs annoncés peinent à se concrétiser, en particulier concernant la création d'activités génératrices de revenus dont les effets sont réservés à une minorité. Néanmoins, loin de se comporter comme des moutons de Panurge, les femmes raisonnent, jugent, pensent de manière critique et agissent. On assiste par exemple à un renforcement des circuits financiers féminins. Dans un contexte de pénurie permanente de liquidité, ceux-ci représentent une ressource indéniable dans la quête de respect et de dignité des femmes au sein de l'espace familial, même s'ils ne sont pas non plus exempts d'ambiguïtés puisqu'ils mélangent protection et hiérarchies intraféminines. Enfin, la domination exercée par les ONG suscite des pratiques de résistance, de contournement, voire de contestation qui sont également des opportunités d'acquisition de compétences, de savoir-être et parfois d'une certaine forme de pouvoir.

ÉLÉMENTS DE MÉTHODE

L'étude porte sur trois ONG qui se sont spécialisées au cours des vingt dernières années dans le soutien à un mouvement désormais très populaire en Inde, les *self-help groups* (SHG). Ces derniers se sont fortement développés ces dernières années : ils regroupent aujourd'hui plus de cinquante millions de personnes, principalement des femmes (Srinivasan, 2009). Ces groupes ont pour vocation première d'offrir aux femmes des services de microfinance – épargne et crédit – visant à les aider à mieux gérer leur budget quotidien et éventuellement à créer ou consolider une petite activité génératrice de revenus. Ces groupes ont également souvent pour objectif officiel d'encourager les femmes à prendre en charge un certain nombre d'actions d'intérêt collectif au niveau local et à défendre leurs droits (gestion de biens communs, type eau ou électricité ; entretien d'infrastructures diverses ; rôle d'intermédiation dans la mise en œuvre de programmes publics de lutte contre la pauvreté, etc.). Initiés dans les années 1980 par quelques ONG spécialisées dans le développement rural et la défense des droits, ce principe d'action collective combinant intermédiation financière, action collective et prise de parole a été fortement soutenu dans les années 1990 par des bailleurs de fonds internationaux puis par le gouvernement indien, qui

en est aujourd'hui le principal promoteur (Fouillet, 2009 ; Guérin et coll., 2008). Mais les ONG (principalement des ONG indiennes, créées et animées par des Indiens) continuent de jouer un rôle d'appui, de supervision et d'encadrement des groupes.

Les hypothèses proposées ici s'appuient sur un travail de terrain intensif, avec des données collectées depuis 2003 dans plusieurs villages situés au centre et au nord du Tamil Nadu (districts de Villipuram, Salem et Tiruvallur). Un très grand nombre d'ONG interviennent sur ces territoires. Au fil de l'enquête, trois d'entre elles ont été choisies comme « objet » d'analyse avec une forte diversité en termes de taille, de composition de caste, de proximité avec les autorités publiques et d'insertion dans différents réseaux politiques et religieux. Les femmes représentent la quasi-totalité de la population ciblée. Se limiter à trois études de cas n'épuise évidemment pas la diversité du secteur des ONG mais permet de l'illustrer. L'une d'entre elles ne s'adresse qu'à des femmes *paraiyar*, caste d'ex-intouchables considérée comme l'une des plus marginalisées du Tamil Nadu (Deliège, 2004), tandis que les deux autres ciblent une population plus hétérogène. Notre analyse est issue d'un suivi répété et régulier des actions menées par ces trois ONG (discussions informelles avec les responsables et les travailleurs sociaux, participation à des réunions internes, participation à des événements publics organisés par l'ONG, suivi du personnel sur le terrain). Des relations privilégiées ont été nouées avec une vingtaine de femmes (personnel ONG, leader de groupe ou simple membre) suivies de manière régulière. Quelques villages ont également fait l'objet d'une analyse approfondie (présence régulière permettant d'observer les relations établies entre les ONG, les femmes ainsi que d'autres acteurs locaux). Quelques éléments de statistique descriptive (questionnaire mené auprès de cent soixante-dix familles) permettent de caractériser la population étudiée, mais l'essentiel de l'analyse provient de l'approche qualitative.

LA DIMENSION SUBJECTIVE DE L'EMPOWERMENT

Le terme « *empowerment* » fait désormais partie du jargon du développement (Prévoist, 2005). Il a fait l'objet de débats et de controverses multiples, en particulier dans sa dimension normative. Pour beaucoup de féministes, la définition proposée repose sur une conception individualiste et économique du rapport au pouvoir. Celle-ci est par essence incompatible avec une quelconque perspective de

changement social (Falquet, 2008). Est également dénoncée l'ethnocentrisme du terme et de son appropriation par les politiques de développement, puisque nombre d'entre elles véhiculent implicitement une norme finalement très occidentale : la recherche d'un idéal de femme autonome à l'égard de son époux et de sa communauté (Cornwall, 2007). Les mouvements du *local feminism*, en particulier, plaident pour la prise en compte de la diversité locale des normes et des relations de genre¹.

Comme le suggère Naila Kabeer (2001a), la manière dont les femmes elles-mêmes, localement, comprennent et interprètent cette notion d'*empowerment* reste un sujet peu exploré. S'appuyant sur l'exemple du Bangladesh, l'auteur met en évidence la dimension éminemment subjective de l'*empowerment* et les décalages multiples entre les catégories exogènes, véhiculées par les ONG ou les chercheurs, et celles des femmes. Dans le contexte étudié ici, ce décalage est également tout à fait manifeste.

Commençons par une description très générale du contexte. L'Inde rurale du Sud est réputée pour être moins patriarcale que d'autres régions du pays. Par exemple, les pratiques de réclusion et de *purdah*² ne sont pas en vigueur et le taux d'emploi des femmes est plus élevé (Agarwal, 1994 ; Uberoi, 2006). Malgré tout, les femmes sont systématiquement considérées comme inférieures aux hommes. Cette infériorité s'exprime au quotidien et elle est présente dans la plupart des interactions familiales (Kapadia, 1996 ; Harriss-White, 2003). Les femmes ne mangent jamais en premier. Elles sont sommées d'exécuter les ordres de leur mari ou de la belle-famille. La violence domestique est plus une règle que l'exception et elle est parfaitement tolérée. Dès leur puberté, les femmes restent soumises à un contrôle étroit de leur sexualité et de leur mobilité, la « moralité féminine » restant un critère essentiel de l'honneur de la famille, du clan et de la lignée. Généralement, les femmes de basse caste jouissent d'une liberté de mouvement plus grande (Kapadia, 1996), simple réponse pragmatique à la nécessité de travailler. Cette liberté reste somme toute très relative.

Revenons à la question de l'*empowerment*. Les ONG emploient parfois le terme anglophone, mais très rares sont les femmes qui

1. Voir par exemple Basu (1995). Voir également la contribution de Florence Degavre dans cet ouvrage.

2. La pratique du *purdah* consiste à cantonner les femmes dans des espaces spécifiques et à exiger d'elles qu'elles se couvrent le corps et le visage.

connaissent l'expression, et même au sein du personnel des ONG son sens est inégalement compris. Dans les discours officiels, la traduction tamoule la plus fréquemment employée est celle de « liberté » (*suthanthiram*), notion large qui est ensuite déclinée en plusieurs composantes : l'indépendance économique (*munnetram*), l'égalité des droits (*sama urimai*) ou encore la capacité à agir (*thaguti*).

Du côté des femmes, des multiples discussions visant à cerner ce qui pourrait être « leur » conception de l'*empowerment*, émergent les idées suivantes. La première est celle d'un horizon normatif : être capable de se débrouiller seule même en cas d'abandon, de désertion, de coupure avec la famille d'origine. Dans un contexte où l'appartenance familiale assure une protection à la fois matérielle et identitaire, un tel scénario n'est évidemment pas souhaitable³. Bien des femmes considèrent néanmoins qu'un monde idéal devrait autoriser l'affranchissement de tous ces liens de dépendance. Lorsqu'on leur demande de se prononcer sur des objectifs réalistes, les réponses sont plus nuancées et renvoient plutôt à un vocable d'action. Les femmes parlent de « saisir des opportunités » (*vayippu* ou bien le terme anglophone *chance*), de « se déplacer » (*velliya pogaruthukku*), de « faire preuve de courage » (*thairiam*), d'« exercer des responsabilités » (*poruppu*). La question de la « bonne réputation » (*nallavaru*) est également évoquée.

Là encore, il s'agit d'idéaux normatifs dont la mise en œuvre est loin d'être évidente, et les femmes en ont parfaitement conscience. Dans leur action quotidienne les ONG reprennent également ces termes et invitent les femmes à être courageuses, actives et énergiques (*surusuruppu*), fortes (le terme anglophone *strong* ; ou bien l'expression *kalangathu* « ne pas trembler »). Entre l'incitation et le jugement il n'y a qu'un pas que le personnel de l'ONG franchit souvent, beaucoup trop souvent aux yeux des femmes, et nombre d'entre elles se disent irritées parfois exaspérées face à l'aveuglement dont font preuve les ONG. « On est en train de couler, on veut nous apprendre à nager » nous disait l'une d'entre elles pour rendre compte de ce décalage. Au vu de la multiplicité des contraintes auxquelles elles sont confrontées, certaines femmes proposent de définir l'*empowerment* tout simplement comme la capacité « à régler les problèmes », « à gérer la souffrance » (*pozhakkai therinjaval*).

3. Sur les 170 femmes interrogées, aucune n'est divorcée et une seule vit de manière séparée.

La question du pouvoir les fait sourire. Pouvoir sur quoi ? Pouvoir sur qui ? Une femme qui a du pouvoir fait peur, une femme qui domine est considérée comme un homme. Un homme qui n'en a pas suscite moqueries, mais aussi mépris et dédain. Ce constat n'empêche pas les femmes d'être intarissables sur les défaillances masculines. Par exemple, la « fainéantise » des hommes est au cœur de leurs préoccupations quotidiennes : non seulement ils travaillent de manière irrégulière, certains très peu, mais ils gardent une grande partie de leur salaire pour leur usage personnel (tabac, alcool, aide à leur propre famille⁴). Simultanément, l'honneur et la réputation de la famille nucléaire restent liés à cette image de l'homme travailleur, dominant, preneur de décisions. « Si les hommes n'ont pas le "contrôle" nous ne sommes pas considérées », disent-elles souvent. Elles reconnaissent que ce contrôle devrait découler de la capacité masculine à subvenir aux besoins de la famille et que la plupart le font peu ou mal. L'objectif ultime consiste néanmoins à les pousser dans cette direction. Quand on pose la question du patrimoine (« Quels types de biens possédez vous ? »), certaines répondent avec ironie : « Le bien le plus important que je possède, c'est mon mari », en référence à la sécurité matérielle mais aussi identitaire que le statut de femme mariée leur confère. « La réputation de mon mari, c'est la mienne et vice versa » disent-elles également. Dans un contexte de dépendance à la fois matérielle et affective, l'objectif des femmes ne vise guère à pallier les défaillances masculines et encore moins à se substituer aux hommes – ceci n'est qu'un pis-aller. Elles cherchent plutôt à faire en sorte que leurs époux assurent leurs obligations. « Si vous souhaitez réellement nous aider, faites travailler nos maris », disent-elles souvent !

Aux yeux des femmes, les questions de statut et du respect (*mariyaathai*) sont de toute évidence une priorité. Comment pouvons-nous être libres et avoir du pouvoir lorsque nous manquons de respect à ce point, nous disait l'une d'entre elles ? Au-delà des souffrances matérielles (pénibilité du travail, violence domestique) et des privations multiples, le manque de respect, l'humiliation, le mépris sont sans aucun doute les premières sources de souffrance. La violence verbale est souvent vécue de manière plus blessante que la violence physique : par exemple être accusée d'incapable, de mauvaise épouse/mère/belle-fille (ne pas « être faite pour la vie de

4. Ce constat fait écho à de multiples études réalisées dans diverses régions du monde au cours des trente dernières années.

famille » est l'expression la plus courante) ou encore de prostituée, injure très fréquente en cas de suspicion sur le comportement féminin, en particulier lorsqu'elles se déplacent.

Les relations hommes/femmes ne sont qu'une composante dans cette quête pour le respect au sein de l'espace familial. Celle-ci est également rythmée par la nature des relations entre femmes : celles de la maisonnée mais aussi des deux lignées. Ces relations intraféminines combinent complicité, entraide, solidarité mais aussi jalousies, concurrences et conflits (Cornwall, 2007), la recherche de respect étant précisément l'un des enjeux majeurs de cette rivalité incessante. L'organisation des cérémonies familiales impliquant les femmes (en particulier mariages et cérémonies de puberté) sont des moments privilégiés pour saisir l'antagonisme des relations. À la fois source de plaisir, de reconnaissance et de statut, ces cérémonies représentent des étapes majeures dans les trajectoires féminines, à condition d'avoir le droit à la parole. Être écartée des prises de décision est souvent considéré comme une forme extrême de mépris.

COMPROMIS, TENSIONS ET CONFLITS

Reconnaître la multiplicité et l'intensité des liens de dépendance ne signifie pas nécessairement y adhérer ou s'y soumettre. Les femmes ont la volonté de prendre des initiatives et d'agir : « *Ninachatha nadathanam* » disent-elles souvent – qui peut se traduire par « penser par soi-même et agir en conséquence » – et la présence des ONG leur en donne une opportunité nouvelle. Mais les objectifs et les actions menées supposent inévitablement des compromis et sont parfois sources de tensions et de conflits.

Quels que soient les contextes, les relations de genre se caractérisent par des compromis permanents. Deniz Kandiyoti (1988) propose la notion de « compromis patriarcal » (*patriarchal bargain*) pour rendre compte de l'ensemble des règles et des normes qui régulent les relations de genre dans un contexte donné (avec de fortes variations en fonction des milieux sociaux et des positions au sein du cycle de vie). Cet ensemble de normes et de règles est intériorisé par les hommes et les femmes, qui les acceptent ou tout au moins s'en accommodent : il conditionne en partie les comportements mais aussi les marges de manœuvre, les possibilités de résistance et leur dimension plus ou moins contestataire, plus ou moins ouverte ou, au contraire, dissimulée. Dans le contexte étudié ici, les femmes expriment très clairement cette notion de compromis

permanent. Qui dit « liberté » implique responsabilités (*poruppu*), et qui dit « responsabilités » implique souffrances (*avathipaduvathu*), nous disait l'une d'entre elles. Une autre comparait la relation avec les hommes à un élastique : il est possible de s'éloigner, mais plus on s'éloigne, plus le retour est rapide, violent et douloureux. Si on tire trop sur l'élastique, soit il casse – et là c'est le drame –, soit il se distend et finit par être inutilisable... Il faut donc arriver à l'assouplir sans le casser ni le distendre. Comme ailleurs, les femmes déploient de multiples stratégies pour supporter, parfois contourner les normes patriarcales⁵. Certaines se mettent en place de manière strictement individuelle : chantage, marchandage et pressions diverses (menacer de retourner dans la famille d'origine, de propager des rumeurs, de stopper toute relation sexuelle), mise en scène et duplicité (quelques-unes font preuve d'une naïveté déconcertante sur certains sujets afin de mieux manœuvrer secrètement). D'autres reposent sur une complicité entre femmes ou avec la famille d'origine : chansons et rites populaires mettant en scène l'impuissance masculine, activités clandestines multiformes reposant sur une certaine solidarité féminine. Citons par exemple les activités génératrices de revenus en lien avec la famille d'origine, les circuits financiers clandestins, les déplacements interdits mais couverts par la complicité du voisinage, etc.

Si les groupes exacerbent certaines contradictions, simultanément ils représentent des opportunités d'apprentissage de ces formes de résistance. Ici encore ce sont les femmes elles-mêmes qui soulignent l'ambiguïté de l'appartenance au groupe : participer au programme de microfinance résout des problèmes mais en crée d'autres, disent-elles souvent. Certaines femmes comparent les activités proposées par les ONG au fait de se ronger les ongles : c'est une source de soulagement à petite dose, mais en abuser provoque douleurs et irritations...

Suite à leur adhésion au SHG, une proportion non négligeable de femmes ont élargi leur espace physique et mental de déplacement, ont visité des lieux inconnus et considérés jusque-là comme inaccessibles. Elles insistent fortement sur l'ouverture sur le monde extérieur, faisant référence ici aux rencontres avec des services administratifs et institutionnels de quelque nature que ce soit (par exemple chez le *district collector*, sorte de « préfet » chargé de l'administration et de la collecte des impôts au sein de son district) et

5. Pour une revue de la littérature, voir Agarwal (1994).

avec des personnalités connues (députés, parfois ministres). Les observateurs familiers du monde rural tamoul le disent : la présence de femmes dans les espaces publics est un fait relativement nouveau. Mais cette liberté nouvelle ne se fait pas sans heurts. Elle suscite des reproches et des accusations multiples de la part de l'époux et de la belle-famille. Des femmes sont amenées à mentir pour justifier certains déplacements (par exemple, prétexter une visite chez le *district collector* afin de se rendre à un regroupement de femmes organisé par l'ONG, considéré comme moins légitime que la visite à des autorités officielles). Inversement, certaines femmes profitent de « l'argument SHG » pour s'autoriser certaines sorties (*shopping*, cinéma ou relations extraconjugales). Qu'elles aient moins de temps à dédier à la vie familiale est également une source de tension permanente. « Être faite pour la vie de famille », expression couramment utilisée à propos des devoirs féminins, c'est en premier lieu une question de disponibilité : les femmes sont supposées être au service des enfants et des personnes âgées, mais aussi prêtes à recevoir des invités à tout moment, y compris lors de visites impromptues, consacrer le temps socialement nécessaire aux cérémonies familiales. Certaines femmes compensent leur moindre présence au sein de la maisonnée par des cadeaux plus généreux ; elles admettent sans hésiter qu'elles « achètent » le silence de leur belle-mère, de leur époux ou de leurs enfants.

Le groupe comme lieu possible d'échange et de discussions autour de problèmes privés suscite également des effets contrastés. Nombre de femmes considèrent le groupe comme une échappatoire à la routine familiale, un lieu d'apaisement face à un espace familial confiné et souvent conflictuel. Dans un contexte où la réputation joue un rôle central, époux et belle-famille voient d'un très mauvais œil la propagation de rumeurs. Certaines femmes sont autorisées à participer à condition de ne rien divulguer de leur vie privée ni de s'intéresser à celle des autres. Les groupes sont souvent considérés par leurs promoteurs comme des plates-formes de discussions, mais ceci s'accommode mal des résistances des familles face à l'intrusion dans leur vie privée. Des reproches, d'abord latents, peuvent devenir plus vifs au cours du temps, lorsque les promesses annoncées par les femmes pour convaincre de l'intérêt du groupe (augmentation des revenus, prêts d'un montant conséquent) ne sont finalement pas tenues. La question de l'usage des microcrédits et ensuite des remboursements est également très conflictuelle. D'après nos observations, la moitié des femmes décident seules de l'usage du prêt,

dans 30 % des cas c'est leur époux et dans 20 % des cas il s'agit d'une décision commune. Parfois cette répartition des rôles va de soi, ailleurs elle constitue un sujet de discorde et de tensions, ou de compromis. Certaines donnent délibérément leur crédit à leur époux ou à leur belle-mère afin de pouvoir négocier plus facilement le temps qu'elles passent dans les actions collectives. La question des remboursements est également source de débats et de controverses permanentes : qui rembourse et avec quel argent ? L'ascension économique de certaines suscite souvent envies et jalousies de la part de l'entourage (époux, famille, voisinage). Notons bien que le groupe n'est parfois qu'un prétexte utilisé par l'entourage : il ne fait que cristalliser et exacerber des tensions préexistantes et peut facilement devenir un bouc émissaire.

Au sein des groupes, la sélection des bénéficiaires des prêts et les retards dans les remboursements suscitent de nombreuses disputes qui tendent à raviver des mésententes passées, de voisinage ou intrafamiliales (les liens de sang ou d'alliance sont présents dans de nombreux groupes). Les femmes elles-mêmes sont traversées par des conflits internes. Déjà au quotidien nombre d'entre elles sont tiraillées entre des aspirations multiples et parfois contradictoires : satisfaire simultanément les besoins et les requêtes des enfants, de l'époux, de la belle-famille, de la famille d'origine ou encore du voisinage, relève souvent d'une mission impossible et suppose régulièrement des arbitrages douloureux (Molyneux, 1998). Leur implication dans des activités collectives exacerbe ce type de tensions, en particulier pour les leaders de groupes qui consacrent souvent un temps considérable à leur engagement pour le collectif. Beaucoup évoquent la « fatigue mentale » provoquée par ces tiraillements permanents. Elles se sentent également écartelées entre les normes véhiculées par les ONG (accès au pouvoir, courage, mobilité, etc.) et celles en vigueur localement, selon lesquelles le statut et la réputation des femmes reposent sur leur capacité « d'ajustement », la discrétion, la modestie⁶... Elles sont nombreuses à jongler avec cette contradiction et font preuve d'une capacité de mise en scène remarquable, avec des comportements publics et privés (espace privé-domestique) parfois très différents. Par exemple, certaines simulent une grande naïveté au sein de l'espace privé-domestique concernant les questions financières tout en étant très actives par ailleurs.

6. David Mosse (2005) soulève aussi ce type de contradiction à propos d'un projet mené au Bihar, dans le nord de l'Inde.

Lorsque l'on interroge les femmes sur la notion d'*empowerment*, être autorisées à prendre part aux décisions concernant les cérémonies familiales est un indicateur majeur, nous l'avons vu plus haut. Les pratiques sont ici très inégales, et plusieurs facteurs semblent en être à l'origine. L'âge et le rang au sein de la famille sont de toute évidence un élément déterminant. On peut supposer que l'éducation joue au même titre de manière positive dans la capacité de prise de parole des femmes, même si ce n'est pas systématique. Certains époux supportent mal que leur épouse soit plus éduquée, d'autant qu'ils en ont parfois payé le prix (en recevant une dot de moindre valeur) sans que ce soit une garantie d'emploi. Un autre élément est ensuite déterminant : la contribution financière des femmes. La plupart d'entre elles le disent très clairement : n'ont leur mot à dire que ceux et celles qui participent financièrement à l'effort collectif. Cette participation peut prendre plusieurs formes. Les revenus du travail en sont une, mais importent également les transferts de la famille utérine (dot et cadeaux lors du mariage, puis dons réguliers) et enfin emprunts. Voyons quel rôle jouent les SHG sur ces différents aspects.

LES REVENUS DU TRAVAIL : LE MYTHE DE L'AUTO-EMPLOI

Si la plupart des femmes exercent une activité rémunérée (80 %), leurs revenus propres ne représentent qu'une maigre part des revenus familiaux. Non seulement les opportunités d'emploi sont limitées du fait d'une mobilité restreinte, mais à emploi égal les salaires féminins sont très souvent inférieurs à ceux des hommes. Pour le travail agricole journalier par exemple, le différentiel de salaire est généralement de 30 à 40 %.

Alors que la création d'auto-emploi est le principal objectif annoncé du mouvement des SHG, les effets en matière de création ou même de renforcement d'activités génératrices de revenus sont marginaux d'un point de vue quantitatif, en tout cas concernant l'entrepreneuriat « classique ». Plusieurs raisons expliquent ce décalage. Tout d'abord, on est dans un contexte où l'auto-emploi est relativement limité. Il concerne 13 % des femmes⁷ dans notre échantillon, principalement dans les secteurs suivants : petite épicerie, commerce ambulancier de produits alimentaires ou de vêtements,

7. On retrouve une proportion comparable à l'ensemble de l'Inde du Sud (entre 10 et 15 %). Voir par exemple Farrington et coll. (2006).

restauration (à domicile ou ambulante), confection artisanale textile (couture, broderie). L'activité principale est le salariat agricole journalier (64 %), suivie du salariat non agricole (environ 15 %) : il s'agit de salariat à la pièce, à la journée, parfois au mois ; les activités ont lieu à domicile (fabrication de bâtons d'encens, roulage de cigarettes en feuilles d'eucalyptus) ou dans une unité de production (exemple de la confection textile, avec plusieurs unités de production délocalisées dans les zones rurales à proximité des villages étudiés ici). Les autres activités sont l'élevage de bétail et l'exploitation agricole. Certaines familles ont un peu de terre, d'autres en louent. Outre le travail proprement agricole, les femmes sont parfois impliquées dans la gestion de l'exploitation.

Très peu de femmes souhaitent se lancer dans la création d'une activité d'auto-emploi. Mobilité réduite, réseau social limité, marché local déjà saturé, résistance de l'entourage familial sont autant d'arguments évoqués par les femmes pour justifier de leur frilosité à l'égard de la création d'activités nouvelles. La segmentation des secteurs d'activité en fonction de l'appartenance de caste (pour des raisons de normes sociales, mais aussi de savoir-faire et de réseaux) est également un facteur limitant. Par exemple la vente et la transformation de produits alimentaires sont très exceptionnellement assurées par les basses castes.

Non seulement une infime minorité de prêts (5 %⁸) est destinée à un usage générant un revenu direct, mais la proportion tend à décroître au cours du temps : les microcrédits sont principalement utilisés pour les dépenses de santé (22 %), l'éducation des enfants (16 %), le financement des cérémonies (15 %), le remboursement d'anciennes dettes (12 %).

Face à cette frilosité, les ONG (elles-mêmes souvent poussées par leurs bailleurs à démontrer des résultats positifs en matière de création d'emploi) engagent les femmes à « innover », souvent en les incitant à se regrouper afin de profiter d'économies d'échelle. On assiste ainsi à la création d'activités nouvelles diverses et variées : fabrication de bougies, de condiments, de *snacks*⁹, de produits d'entretien ménager, de vêtements, de briques en argile ; centre d'accès internet, de bureautique ou encore de soins de beauté ; produc-

8. D'après les enquêtes menées par l'équipe de l'Institut français de Pondichéry, cette proportion varie entre 5 et 20 % selon les organisations de microfinance et les territoires.

9. Les *snacks* sont des amuse-gueules et des friandises, salés ou sucrés.

tion de champignons ; élevage de poulets, de poissons, etc. Les ONG et leurs bailleurs ont bien conscience que l'entrepreneuriat ne s'improvise pas et que les femmes ont besoin de formation et d'accompagnement pour accéder aux marchés, mais les mesures prévues sont souvent de piètre qualité. Faute d'accompagnement adéquat, la plupart de ces activités échouent.

Parmi celles qui ont utilisé un ou plusieurs prêts pour démarrer ou renforcer une activité génératrice de revenus, deux cas de figure doivent être distingués. On trouve tout d'abord les activités familiales qui, généralement, sont antérieures à l'apparition d'un SHG. Les femmes profitent du soutien et parfois de l'expérience de l'entourage familial (époux, frères ou beaux-frères, père ou beau-père, etc.), avec de fait un accès privilégié au savoir-faire, à l'information et aux réseaux de clients et de fournisseurs qui assurent une certaine pérennité à l'activité. Les exemples les plus fréquents sont dans le commerce. Le microcrédit peut permettre d'investir, de stabiliser un fonds de roulement. Le fait qu'il soit attribué à une femme lui permet parfois de prendre plus de responsabilité au sein de l'entreprise familiale. Se trouvent ensuite des activités strictement individuelles, que les femmes mènent seules et souvent en opposition à l'entourage familial. Dès lors c'est la ténacité et la force de caractère des femmes qui conditionnent la pérennité des activités. C'est ici que l'appui de l'ONG et le microcrédit peuvent jouer un rôle déclencheur, mais que l'ambiguïté des ONG est également la plus manifeste. Utilisées comme exemples de *success stories* et comme « vitrines » (visite de bailleurs, participation à des manifestations publiques où elles sont sommées de décrire la réussite de leur expérience), ces femmes entrepreneuses accusent les ONG de s'approprier leur succès et souvent de l'enjoliver. Il est certain que les activités menées (commerce de vêtements, boutique de service internet, centre de soins de beauté) sont souvent fragiles et pas toujours très rentables. Elles ont également un coût social : journées interminables de travail, critiques incessantes de l'entourage qu'il faut compenser par un comportement irréprochable et une générosité accrue. Une commerçante qui a réussi se fait facilement traiter de « prostituée », références aux relations incontournables avec des fournisseurs et des clients masculins étrangers à la famille. Leur parcours entrepreneurial est souvent très chaotique, avec une alternance d'optimisme et d'excitation, et des phases de découragement et de lassitude. En dépit de toutes ces difficultés, nombre de ces femmes font preuve d'une ténacité, d'un acharnement et d'une

obstination remarquables. C'est une question d'honneur et de dignité personnelle. C'est aussi un goût nouveau pour une certaine forme d'indépendance. Ces femmes disent très clairement qu'un retour en arrière n'est pas envisageable. Le nombre de femmes concernées par ce type de trajectoires est probablement marginal. Ce sont très rarement des femmes de basse caste. Elles sont pourtant bien plus libres de leurs mouvements, mais les obstacles dans la création d'activité sont plus nombreux, et les ONG sont souvent plus réticentes dans l'octroi de sommes permettant d'investir. Malgré toutes ces limites, les expériences de ces femmes sont riches d'enseignements, car elles témoignent d'un élargissement du champ des possibles. On peut également supposer que ces femmes jouent un rôle de modèle et sont susceptibles de véhiculer de nouvelles normes de comportements.

En outre, il est probable que la participation au SHG incite les femmes à travailler davantage sous forme d'emploi salarié, puisqu'il faut bien rembourser les dettes. Par ailleurs, au-delà des activités entrepreneuriales « classiques », certaines femmes profitent du SHG pour renforcer et parfois créer des activités d'intermédiation et de courtage, y compris parmi les basses castes.

CIRCUITS FINANCIERS FÉMININS ET INTERMÉDIATION

Au-delà de leurs propres revenus, le rôle financier des femmes au sein de l'espace familial dépend pour une large part de leur capacité à mobiliser des sources complémentaires de financement. Le soutien de la parenté est décisif, à la fois pour les aléas du quotidien (en particulier les problèmes de santé) et le financement des rituels sociaux et religieux (cérémonies de puberté, de mariage des enfants, etc.). Les contributions financières de la famille utérine jouent un rôle central dans la reconnaissance des femmes par la famille agnatique¹⁰. L'importance de ce soutien rythme les hiérarchies entre belles-sœurs, les possibilités de déplacement (les femmes sont d'autant plus autorisées à rendre visite à leur famille d'origine que celle-ci se montre généreuse) ainsi que l'implication des femmes dans les décisions importantes. Elles investissent une énergie considérable à entretenir et maintenir ce réseau de solidarité, source d'interdépendance à la fois matérielle et affective.

10. Même si ce type de solidarité joue un rôle moindre que dans le nord de l'Inde où les femmes travaillent peu (Kabeer, 1994).

Entre ensuite en jeu la capacité des femmes à emprunter de l'argent. Comme dans bien d'autres contextes, la plupart des femmes (les trois quarts dans notre échantillon) ont la lourde responsabilité de gérer le budget familial : équilibrer dépenses et recettes, épargner en vue d'aléas ou de grosses dépenses, emprunter, rembourser et ainsi jongler avec diverses sources de liquidité. Or, nombre d'entre elles n'ont guère de contrôle sur les revenus (ceux des autres membres de la maisonnée mais aussi les leurs). Pour résoudre ce paradoxe, la plupart des femmes sont amenées à se débrouiller avec une très grande quantité de sources d'emprunt. Outre le réseau de la famille agnatique, elles empruntent auprès de prêteurs extérieurs (prêteurs sur gages, prêteurs ambulants, boutiquiers, propriétaires terriens, fonctionnaires du village, etc.). La plupart d'entre elles participent également à divers circuits financiers strictement féminins, généralement limités au voisinage proche : tontines, mais aussi échange d'argent, de biens, en particulier de bijoux (ensuite gagés et permettant d'obtenir du liquide). Elles épargnent peu sous forme monétaire liquide et davantage sous forme de bijoux, de tontines ou de « placements sociaux » (prêter à l'entourage). Nombre de ces pratiques se font de manière clandestine afin d'éviter ou de limiter le contrôle de l'entourage (masculin et belle-famille).

Ici encore, les effets des SHG sont décalés par rapport aux objectifs annoncés. Le discours officiel met souvent en avant un objectif de responsabilisation financière des femmes, or celle-ci est déjà considérable. On assiste en revanche à un renforcement et une intensification des circuits financiers féminins.

Source d'emprunt supplémentaire, le microcrédit améliore la gestion de la trésorerie familiale et facilite les pratiques de « jonglerie » financière. Une part importante des prêts est d'ailleurs consacrée au remboursement d'anciennes dettes, ce qui permet de maintenir la solvabilité et la réputation des femmes et/ou de leur famille auprès du cercle de créditeurs potentiels. Même lorsque l'époux exerce un droit de regard ou s'approprie le prêt, le fait que le microcrédit ait d'abord été octroyé à des femmes leur donne ensuite un pouvoir de négociation dans d'autres domaines. Au-delà du seul microcrédit – dont les montants restent limités par rapport aux besoins et à l'endettement global des familles¹¹ – la participation

11. Compte tenu de l'endettement en général élevé des familles, il ne représente en moyenne qu'un quart de leur endettement courant (entre 5 et 50 %).

au groupe est aussi un moyen de renforcer les circuits financiers féminins. Même si la plupart des groupes sont traversés de rivalités et d'antagonismes de toute nature, la solidarité financière entre femmes existe bel et bien. Plus de 60 % des femmes disent échanger régulièrement des prêts. Soit elles donnent une partie de leur prêt à une autre, membre du groupe ; soit elles remboursent plus rapidement et font profiter de leur prêt durant la période qui précède l'échéance finale de remboursement. La participation au groupe facilite également l'accès à d'autres sources d'emprunt. La quasi-totalité des femmes considèrent qu'elles ont aujourd'hui un meilleur accès au marché financier. C'est une question de réputation et beaucoup de prêteurs le confirment : ils visent désormais en priorité les membres de SHG, qui pourront toujours solliciter un microcrédit si elles peinent à rembourser. « Désormais on nous fait confiance » disent les femmes pour rendre compte de cet effet indirect du microcrédit. C'est également une question d'accès à l'information : à travers le groupe, l'information circule (quels sont les « bons » et les « mauvais » prêteurs ? Quels arguments faut-il utiliser pour négocier ?). Le groupe représente en quelque sorte un lieu d'apprentissage du savoir tacite permettant d'obtenir gain de cause auprès des prêteurs, bénéficier de plus gros montants, faire baisser les taux d'intérêt, repousser des échéances, etc. Si le système d'entraide n'a pas attendu le groupe pour exister, les obligations de remboursement et le principe de responsabilité conjointe propre au SHG renforcent ce type de pratiques. Le groupe est également un lieu d'apprentissage sur les astuces en matière de gestion et de contournement du contrôle familial. Les réunions, et surtout les discussions informelles qui ont lieu avant et après la réunion de groupe officielle, souvent en plus petit comité, sont une occasion d'échanger les pratiques et de mutualiser les expériences.

Là encore, le processus est loin d'être lisse et linéaire. D'une part cet accroissement des responsabilités financières est aussi source de tensions puisque les ONG tolèrent mal les retards de remboursement (contrairement au secteur informel qui est très souple). Plus de 60 % des femmes considèrent qu'elles ont davantage de pression du fait des obligations de remboursement. Le renforcement des hiérarchies entre femmes est également probable. Si toutes les femmes n'ont d'autre choix que de s'arranger et de combiner avec diverses sources de financement afin de joindre les deux bouts, l'accès à la liquidité est très inégal. Il suppose avant tout des relations et de l'entregent, à la fois pour accéder à des créateurs

potentiels et ensuite négocier des conditions acceptables (en termes de prix, de modalités de remboursement, de respect de la confidentialité). Cela suppose un accès à l'information (rares sont les prêteurs qui ont pignon sur rue), l'autorisation de se déplacer, une capacité à négocier et à marchander. Certaines femmes se contentent d'emprunter des sommes infimes circonscrites à leur entourage immédiat (socialement et physiquement), tandis que d'autres brassent des sommes considérables comparées à leurs revenus. Les plus actives jouent un rôle d'intermédiaire pour leurs consœurs. Cet accès à la liquidité repose sur des chaînes d'endettement faites d'un mélange de solidarité et de hiérarchie, puisque le rôle d'intermédiaire est rarement gratuit. Le fonctionnement du SHG s'appuie sur ces chaînes déjà solides d'endettement tout en les renforçant. Ces chaînes de dettes combinent relations horizontales (entre femmes de même caste) et verticales (des femmes de basse caste qui empruntent à des femmes de caste supérieure). Certaines femmes, en particulier les responsables de groupes, se sont remarquablement approprié le système. Elles jouent un rôle décisif d'animation de leur groupe mais profitent aussi de leurs responsabilités nouvelles pour développer, ou même créer, un rôle d'intermédiation et de courtage, source à la fois de revenus et d'une certaine forme de pouvoir. Elles conseillent sur les prêteurs potentiels, elles se portent caution, parfois se déplacent et obtiennent elles-mêmes les sommes, elles font des avances en cas de difficultés de remboursement.

QUI DONNE DU POUVOIR À QUI ? L'AMBIGUÏTÉ DES RELATIONS AVEC LES ONG ¹²

Les femmes se plaignent régulièrement du contrôle exercé par les ONG et, en référence au discours récurrent sur l'*empowerment*, elles demandent volontiers : « Comment pouvons-nous accéder au pouvoir, alors que nous sommes sans cesse évaluées, contrôlées, surveillées ? » Il est certain que quantité de situations s'apparentent à une relation de domination.

La manière dont les responsables d'ONG et certains agents de terrain parlent de « leurs » groupes est particulièrement révélatrice. La perte ou l'insuffisance de contrôle et d'emprise qu'ils ont sur tel ou tel territoire, telle ou telle communauté, et les stratégies qu'il

12. Ce point a déjà été développé dans Guérin et Kumar (2007).

convient de déployer pour y faire face sont au cœur des préoccupations quotidiennes. Officiellement, les groupes de microcrédit sont évalués en fonction d'un certain nombre de critères objectifs et quantifiés (montants d'épargne, qualité des remboursements, tenue des comptes, etc.). En pratique, les « bons » groupes sont effectivement ceux qui font preuve de rigueur et de transparence dans leur fonctionnement et leur comptabilité ; mais ce sont aussi ceux qui font preuve de disponibilité, de loyauté et de gratitude. Bien des agents de terrain le disent sans hésitation : leur propre temps étant compté (ce qui est effectivement le cas), la disponibilité des femmes est un critère déterminant. Qu'elles donnent leur temps sans compter semble être une contrepartie implicite des services rendus par l'ONG. Concrètement, cela signifie être disponible immédiatement lors de la visite de l'agent de terrain, quelle que soit l'heure. Inversement, les « mauvais » groupes sont ceux où il faut parcourir le village en long et en large pour rassembler les femmes. « Faire preuve de loyauté », cela signifie accepter de participer à tel ou tel événement (visite d'un bailleur de fonds, événement public organisé par l'ONG ou une de ses alliées) sans en questionner le bien-fondé et sans exiger (trop) de contrepartie. Faire preuve de loyauté, cela signifie également ne pas critiquer publiquement l'ONG. Enfin, le personnel des ONG est en attente forte de respect mais aussi de gratitude. Le sentiment de ne pas avoir été respecté est souvent ce qui provoque le plus de réactions de la part du personnel : questionner, critiquer, ne pas employer les termes de politesse appropriés (tutoyer au lieu de vouvoyer, ne pas apporter de chaise, s'asseoir et ne pas rester debout, ne pas venir saluer spontanément en cas de visite dans le village, etc.). Éventuellement tolérés en privé, les comportements déviants sont en revanche très mal acceptés lorsqu'ils s'inscrivent dans la sphère publique. Il est délicat d'analyser et encore plus de juger les fondements de ce type de comportement. Cette volonté délibérée de marquer une distance et d'affirmer l'asymétrie de la relation – plus ou moins prononcée selon les profils des agents de terrain – est un critère incontournable pour construire sa légitimité auprès de ses collègues et de la communauté locale – « les agents de terrain qui sont trop gentils ne sont pas efficaces », nous disait un responsable d'ONG. Pour beaucoup, cette gratitude est considérée comme la contrepartie naturelle de leur engagement. L'argument est très largement évoqué par les fondateurs ou les responsables d'ONG, particulièrement prolixes sur les sacrifices qu'ils ont faits leur vie durant pour le « bien-être » des populations. L'argument est tout aussi

valable, même s'il est plus implicite, pour le personnel de terrain, mal payé alors que les conditions de travail sont difficiles (journées longues, multiples déplacements pas toujours dédommagés) et parfois méprisé par ses supérieurs. Du côté des femmes, faire preuve de loyauté et de gratitude peut aussi être une stratégie délibérée pour obtenir des faveurs. En effet, les relations de patronage et de clientélisme (dont la spécificité consiste à combiner réciprocité et asymétrie de la relation) sont plutôt généralisées, et les relations établies par les ONG n'y échappent pas. Par ailleurs, comprendre le mode de fonctionnement des ONG suppose de tenir compte du climat de violence politique qui règne à l'échelle locale. Chaque territoire fait l'objet d'une lutte sans merci entre une multiplicité d'acteurs, d'organisations et de mouvements plus ou moins institués, qui essaient de contrôler les populations. L'État est au premier plan de cette lutte permanente, à travers une pléthore de programmes publics de nature diverse, mais toujours très opaques et donc difficilement accessibles. On trouve également les partis d'opposition, des associations de caste, des mouvements religieux, et les ONG. Or la frontière entre ces différents acteurs est souvent floue. Les ONG étudiées ici – mais il est probable qu'elles ne soient pas une exception – sont imbriquées de manière étroite (*via* leurs responsables ou leurs agents de terrain) dans des réseaux communautaires (associations de caste), politiques et religieux locaux. Cette imbrication se traduit par des échanges réciproques de services. La participation réciproque à des événements de masse en est une première illustration. Ces événements jouent un rôle déterminant dans la visibilité et la légitimité des organisations, quelles qu'elles soient (en particulier ONG, parti politique ou association de caste). Les femmes sont ainsi régulièrement sollicitées pour participer à des événements publics, dont elles ne connaissent pas nécessairement les tenants et les aboutissants, mais qu'elles considèrent comme une contrepartie naturelle des services dont elles bénéficient. L'accès à l'information (en particulier aux programmes publics) est également au cœur de ces échanges réciproques de services, de même que l'accès privilégié à certains territoires et règlements locaux de conflits.

Au final, cibler les femmes et leur proposer des activités, quel qu'en soit le contenu, répond souvent à des enjeux bien plus larges : mobiliser un électorat, influencer des conversions religieuses (nombre d'ONG ont une affiliation chrétienne et certaines font du prosélytisme), renforcer l'influence et la réputation de familles ou de communautés locales.

Donnons plus de détails sur les trois ONG étudiées ici. La première est une organisation de très petite taille (cinq à dix travailleurs sociaux, une cinquantaine de groupes, soit environ 750 femmes), créée au cours des années 1980. Elle se définit comme une organisation « communautaire » (*community based*), créée par et pour des femmes de basse caste. Elle opère dans une vingtaine de villages du district de Tiruvallur, caractérisé par une proportion relativement forte de basses castes et d'organisations de défense de celles-ci. Elle entretient des liens très étroits avec l'Église luthérienne par le truchement de sa fondatrice qui est pasteur. Celle-ci s'implique depuis plusieurs décennies dans des opérations de conversion de l'hindouisme au christianisme pour les basses castes. Considérée comme un moyen d'échapper à la discrimination des hautes castes et à l'intouchabilité, cette conversion se fait avec l'accord tacite et parfois le soutien d'associations de défense des basses castes (en l'occurrence il s'agit de l'Ambedkhar People Liberation Front). La fondatrice a semble-t-il arrêté tout prosélytisme, mais une partie des convertis sont désormais membres de SHG et bénéficient de microcrédit. Nombre d'entre eux sont liés à la fondatrice par une relation affective très forte, relation qui mélange gratitude, sentiment de dette et attachement à l'égard d'une personnalité qui jouit d'un certain charisme religieux. Or ce lien facilite de fait l'acceptation d'une certaine forme de contrôle (et de domination). L'organisation Ambedkhar People Liberation Front organise régulièrement des manifestations de revendication, par exemple pour l'accès aux services de base. L'ONG y participe en mobilisant ses propres groupes de femmes.

La deuxième est une organisation de taille moyenne (une trentaine de travailleurs sociaux, environ 500 groupes soit 7 500 femmes) créée en 1986. Ses fondateurs sont d'obédience chrétienne, et une partie des financements provient de réseaux chrétiens (en particulier Caritas), mais elle ne semble pas impliquée dans un quelconque prosélytisme. Elle aussi intervient dans le district de Tiruvallur mais ne tient pas compte de l'appartenance de caste dans son ciblage. Elle a acquis au cours du temps un rôle quasi officiel de courtage pour le gouvernement à l'échelle du district (équivalent du département). Elle bénéficie d'un accès privilégié aux programmes gouvernementaux (quel que soit le parti au pouvoir) : elle est la première à être informée et son éligibilité est quasi automatique. En retour, elle doit faire preuve d'une loyauté inconditionnelle (ne jamais critiquer officiellement le gouvernement, ne jamais participer à un événement anti-

gouvernemental). Elle doit également être capable de mobiliser des foules pour des événements publics organisés ou soutenus par le gouvernement, par exemple lors de l'inauguration de programmes publics ou la visite sur le terrain de telle ou telle personnalité (par exemple, ministre ou préfet). Elle joue également un rôle de courtage à l'égard d'autres ONG qui cherchent à bénéficier de fonds publics et leur transmet l'information sur les programmes gouvernementaux. Compte tenu du degré d'opacité de l'information, ce rôle est tout à fait essentiel : il consiste à la fois à diffuser les nouveautés auprès de l'organisation mais aussi à la conseiller, et à lui fournir (partiellement) le savoir-faire indispensable pour que sa candidature puisse avoir des chances d'être retenue. Cette ONG joue également un rôle de cooptation lors de la sélection d'autres ONG pour tel ou tel programme, officieusement par le biais des recommandations, ou officiellement, en tant que membre des commissions de sélection. En retour, les petites ONG sont invitées à participer aux événements de masse (*via* la présence de leurs propres groupes de femmes). La présence quasi permanente d'un membre de l'ONG dans les locaux du *district collector* garantit un échange continu d'informations dans les deux sens. Elle entretient des liens également étroits avec plusieurs associations de défense des basses castes (plusieurs petites organisations ainsi que l'Ambedkhar People Liberation Front, l'organisation la plus importante au niveau de l'État). Elle leur facilite l'accès aux programmes gouvernementaux, et en retour elle bénéficie d'un accès privilégié à certains territoires sur lesquels ces associations exercent un certain contrôle, et d'un soutien en cas de conflits locaux.

La troisième ONG a été créée par une élite urbaine de haute caste (famille brahmane implantée à Chennai, la capitale de l'État) au début des années 1990. Elle est à peu près de la même taille que la précédente (600 groupes, soit environ 9 000 femmes). Elle intervient dans le district de Kaverikappam et s'adresse à toutes les castes (les basses castes représentent environ la moitié de la population ciblée). Elle est financée en partie par une organisation mère installée à Chennai, elle-même dépendant de financements étrangers, spécialisée dans des questions de santé mais ayant étendu ses activités au développement rural. Son réseau (milieu médical, élite urbaine où se superposent appartenances de caste et de classe, et avec des connections fortes en zones rurales) joue sans aucun doute un rôle essentiel à deux niveaux. Le premier concerne l'organisation d'événements de masse qui sont financés et parrainés par des hommes

d'affaires (bijoutiers, financiers, médecins), le mécénat étant une pratique très courante pour ces *big men* locaux qui multiplient les activités permettant de consolider leur réputation et leur image de bien-faiteurs. Ce réseau joue ensuite un rôle évident dans l'insertion de l'ONG dans les villages et en particulier dans les *colonies* (zones réservées aux basses castes). Contrairement au territoire de Tiruvallur, où l'alliance avec les associations de défense des basses castes est difficilement contournable compte tenu de leur poids numérique et politique, ici ce sont les alliances locales avec les hautes castes qui facilitent l'implantation territoriale. Ou tout au moins elles représentent une stratégie possible, privilégiée par cette ONG. Ces alliances prennent des formes multiples : implication officielle des grandes familles locales dans les activités de l'ONG grâce à des donations, participation au conseil d'administration de l'ONG, implication officieuse au travers d'un accès privilégié à l'information, demande d'autorisation tacite avant toute activité nouvelle, etc.

Ces trois exemples montrent à quel point l'action de ces groupes de femmes est imbriquée dans des relations locales de pouvoir et de contre-pouvoir. Le contrôle exercé par les ONG sur « leurs » bénéficiaires est une réponse pragmatique à une situation de forte concurrence (on trouve souvent plusieurs ONG par village). Mais c'est aussi la nature politique (« politique » étant entendu au sens large du terme) des enjeux de l'action des ONG qui justifie ce contrôle.

Du côté des femmes, il est intéressant d'analyser la manière dont elles jouent de ce système. Nombre d'entre elles ne sont pas dupes quant aux stratégies de contrôle des ONG et critiquent amèrement le comportement du personnel, constatant « qu'il faudrait qu'on soit à leurs pieds », « qu'on les serve comme des esclaves », « qu'on les suive aveuglément ». Nombre d'entre elles sont également très lucides quant à la manière dont elles sont utilisées par les ONG. Elles n'hésitent pas à utiliser le terme anglophone de « marché » des SHG, référence à la manière dont les ONG s'accaparent ou se dessaisissent de leurs groupes au gré des opportunités et des circonstances (avec des échanges réguliers entre ONG), ou encore à la façon dont les ONG mettent en avant les groupes ou les femmes les plus dynamiques afin d'attirer les bailleurs. Citons également cette femme qui compare les relations de son groupe avec l'ONG à une histoire d'« abattoir, de poules et de poussins », pour rendre compte du fait que l'ONG les a effectivement aidées à « grandir », mais les aurait « détruites » dès qu'elles auraient été capables

de prendre leur autonomie. Certaines refusent ouvertement, à leurs risques et périls, toute forme de paternalisme : « Si je dois leur toucher les pieds, je ne veux pas de cet argent » nous disait une femme. D'autres acceptent de jouer le jeu de manière très opportuniste et considèrent que c'est « donnant donnant ». Ainsi ce groupe en attente d'un prêt, qui nous dit très clairement que dès que le prêt sera accordé, « on leur montrera qu'on n'est pas à leur service ». Certaines femmes procèdent à une comparaison permanente entre le comportement du personnel de l'ONG – la manière de s'exprimer, de juger, de respecter mais aussi de réprimander les femmes – et les services proposés. Elles sont prêtes à subir une certaine forme de contrôle et de hiérarchie, à faire preuve de discipline autant que de disponibilité ou de participation lors des réunions, et à faire montre de gratitude, à condition néanmoins que les services soient à la hauteur de leurs attentes.

Le suivi dans le temps permet d'observer des processus d'apprentissage dans la capacité à questionner, sélectionner, contourner, parfois refuser, les services proposés : demander des précisions sur l'objet d'une réunion ou d'un événement avant d'accepter d'y participer ; imposer des horaires ou s'autoriser à quitter les lieux avant la clôture ; exiger une contrepartie directe (par exemple réclamer un dédommagement) ; questionner l'absence de transparence sur les coûts du microcrédit, qui peuvent être très opaques ; négocier certains avantages en échange de services rendus (exemple de leaders de groupe qui acceptent de s'impliquer bénévolement mais en exigeant d'être prioritaires sur certains programmes), parfois sous forme de chantage en menaçant de quitter l'organisation ou de critiquer publiquement l'ONG et ses responsables. Des femmes finissent d'ailleurs par quitter l'ONG, certaines pour créer leur propre organisation. En d'autres termes, la question de l'accès au pouvoir se joue aussi dans un domaine beaucoup moins anticipé par les ONG : à leur propre égard. Cette capacité de négociation est très variable d'une femme à l'autre, en fonction de leur personnalité, de leur âge, de leur liberté de mouvement, de la qualité des relations intrafamiliales et du degré de soutien familial, etc. Certaines femmes ont toujours su questionner, tandis que d'autres acquièrent ce type de savoir-faire au fil de leur relation avec l'ONG. Certaines se focalisent avant tout sur les avantages matériels (microcrédit, mais aussi toute une gamme de services, formels et informels, assurés par le personnel de l'ONG et de temps en temps par les leaders de groupe). D'autres sont plus en attente de reconnaissance et de statut. Par

exemple, elles revendiquent une place d'honneur lors des événements de masse (journée de la Femme, visite du préfet ou d'un ministre) qui représentent des occasions publiques de remerciements et de valorisation.

CONCLUSION

On connaît l'ambivalence des chercheurs face aux pratiques populaires, qui oscillent souvent entre populisme et misérabilisme : glorifier les pratiques locales en occultant les rapports de domination ou, au contraire, les étudier en référence à la culture et aux groupes dominants et n'y voir que privations, manques et reproduction du pouvoir et de la hiérarchie (Passeron et Grignon, 1989). Il arrive aussi qu'un seul chercheur, ou groupe de chercheurs, éprouve des sentiments contradictoires face à une même réalité étudiée. C'est exactement ce que nous avons vécu ici. Nous avons tantôt été tentés d'éprouver de l'admiration, de l'enthousiasme devant le dévouement, l'humilité, l'entraide, l'esprit d'innovation et de créativité dont font preuve ces femmes. À d'autres moments, nous n'avons pu nous empêcher de ressentir un certain désabusement face à la reproduction de relations de pouvoir et de domination, le maintien de pratiques de corruption et de comportements hyperopportunistes, y compris dans des organisations réputées pour leur intégrité et leur bonne volonté. À cet égard, l'exemple des SHG indiens, dont les enjeux politiques sont aujourd'hui considérables, est un cas d'école. Il est probable toutefois que la récupération de groupes de femmes à des fins politiques ne soit pas une exception. Les SHG du Kenya (Oduol et Mukabi Kabira, 1995) ont connu la même histoire. Certains interprètent l'évolution des cantines péruviennes de manière analogue (Blondet, 1995), ce qui n'est pas pour autant incompatible avec des retombées positives, comme en témoignent dans cet ouvrage le chapitre de Nedda Angulo et celui de Miriam Nobre et Tais Viudes de Freitas.

Nous avons tenté ici de décrire l'extraordinaire complexité et ambiguïté des processus à l'œuvre, tout en repérant les espaces de marges de manœuvre, si infimes soient-ils, ce qu'Hirschman (1986) qualifierait de « possibilités d'action ». Nous avons souligné l'imbrication de ces actions dans des relations de pouvoir préexistantes, tant au niveau intrafamilial que territorial. Nous avons également souligné le poids de la dépendance et sa dimension à la fois matérielle, affective et identitaire. Nous avons décrit la diversité des liens de

dépendance dans lesquels les femmes sont insérées, dont la plupart sont un mélange permanent de protection et de domination. Nous avons insisté sur le décalage entre les objectifs poursuivis et annoncés et les effets observés. Si les « dérives » sont inhérentes aux projets de développement (Olivier de Sardan, 1995), force est de constater qu'ici elles sont particulièrement prononcées. Notre lecture laisse apparaître une instrumentalisation à tout crin de ces groupes féminins, tiraillés entre des intérêts multiples qui dépassent de très loin la question de l'*empowerment* des femmes. Mais il n'en reste pas moins que ces femmes agissent, prennent des initiatives, entreprennent, même si c'est de manière peu conforme avec les objectifs officiellement annoncés. Les femmes font preuve d'« agencéité » dans leur manière de s'approprier les SHG. Par « agencéité » (l'*agency* dont parlent les Anglo-Saxons) nous faisons référence à une capacité à définir des buts et à agir de façon cohérente et finalisée pour les atteindre. Mais cette agencéité est nécessairement relationnelle (Cornwall, 2007). La multiplicité des liens dans lesquels les femmes sont insérées participe des buts qu'elles se fixent, avec la volonté tantôt de renforcer tantôt de se détacher de ces liens, ces derniers jouant ensuite un rôle tantôt permissif tantôt contraignant dans la mise en œuvre des actions menées.

Sophie Charlier

*Empoderamiento*¹ des femmes par l'économie populaire solidaire : participation et visibilité des femmes en Bolivie

INTRODUCTION

La mondialisation de l'économie a mis à l'écart les débats sur les finalités du développement, les choix et les valeurs de société ; le bien-être et le lien social ne sont plus au centre des enjeux économiques. En Bolivie comme ailleurs, si les échanges ont toujours existé, ils ont évolué au cours des siècles. Ce chapitre vise à montrer comment les pratiques d'économie populaire et/ou solidaire – notamment des femmes – se situent tantôt en résistance, tantôt en lien avec le système économique mondialisé dominant. L'ancrage historique et l'évolution de ces pratiques sont compris à partir d'une approche substantive de l'économie, inspirée du cadre théorique de

1. Nous préférons employer le terme espagnol « *empoderamiento* », car nous utilisons le concept tel que développé par les mouvements de femmes latino-américaines. L'approche se différencie de celle utilisée par les institutions internationales sous le terme « *empowerment* ».

Karl Polanyi² et dans le prolongement d'auteurs comme Jean-Louis Laille, Marthe Nyssens et Louis Favreau³.

L'approche part du principe que l'économie solidaire est impulsée par l'économie « traditionnelle » fondée sur la réciprocité, et qu'elle s'articule avec des principes de marché et de redistribution. Elle permet de rendre visible la diversité des principes économiques qui s'instituent et s'entrecroisent sous des formes plurielles. Une telle approche se différencie d'une vision unique de l'économie dominante mondialisée, qui a tendance à ignorer le don, la réciprocité ainsi que le travail de reproduction (soins aux enfants, personnes âgées, etc.) comme principes d'une économie différente de l'économie d'échange⁴. Des femmes et des hommes se sont ainsi réunis autour d'associations, d'organisations⁵ formelles ou informelles pour améliorer leur vie quotidienne et répondre à des besoins de base, économiques et sociaux. Ces associations d'économie solidaire, dont la finalité n'est pas le gain, intègrent le bénéfice à la collectivité et permettent de rendre visible l'apport des femmes à l'économie.

Cet article s'appuie principalement sur une étude de cas réalisée en Bolivie⁶ et s'interroge sur l'*empoderamiento* des femmes au sein des associations d'économie solidaire. À partir d'une grille de lecture construite en concertation avec les acteurs et les actrices de ces associations, nous montrerons comment ces initiatives enclenchent des processus d'*empoderamiento* individuel et collectif. Même s'ils sont inégaux, chaotiques et conflictuels, les processus observés interpellent les rapports de genre, les rôles sociaux, économiques et politiques des hommes et des femmes. Nous soulignerons aussi l'im-

2. Voir notamment *La grande transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps* (Polanyi, 1944) et *Trade and Market in the Early Empire* rédigé avec ses disciples (Polanyi, 1957) où Karl Polanyi a développé son approche anthropologique de l'économie.

3. Laille (2003) ; Nyssens (2004), Nyssens et Larraechea (2000) ; Favreau et Fréchette (2002) ; Favreau (2003).

4. Contrairement à l'approche de Polanyi, la vision dominante de l'évolution de l'économie considère qu'il existe un développement linéaire de l'économie, depuis le troc jusqu'au commerce ; le don serait une forme archaïque de l'échange.

5. Nous utilisons les termes « associations » ou « organisations » économiques de manière interchangeable, les deux font référence à des groupements de personnes autour d'enjeux liés à l'économie solidaire.

6. Les résultats des recherches présentés dans cet article sont repris de la thèse de doctorat soutenue en décembre 2006 par Sophie Charlier, où ils sont largement développés (Charlier, 2006b).

portance de la culture et de l'identité andine, et la manière dont les organisations d'économie solidaire, tantôt les mobilisent pour justifier de leurs actions, tantôt s'en détachent, en particulier pour questionner les rapports de genre.

DES PRATIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES AU SEIN DE LA SOCIÉTÉ ANDINE FONDÉES SUR UNE REPRÉSENTATION DU MONDE OU « COSMOVISION »

La Bolivie, pays d'une très grande diversité géographique, culturelle et linguistique, est socialement très hétérogène. Le pourcentage de la population indienne y est élevé (proche de 70 %). Cette hétérogénéité se retrouve dans les différentes situations vécues par les femmes. Le niveau de pauvreté est plus élevé en milieu rural, ce qui a provoqué d'importants phénomènes de migration⁷.

L'approche de l'économie ainsi que les rapports de genre dans la société andine sont historiquement très riches, mais complexes et difficiles d'accès, que cette difficulté soit due à la barrière des langues (aymara et quechua) ou à l'interprétation de l'évolution des pratiques et des règles culturelles. Chercher à comprendre l'évolution de l'autonomie et de la participation des femmes andines, demande de placer le cadre d'analyse dans la réalité culturelle locale et de prendre en considération les principes à la base de la cosmo-vision andine tels que « l'échange », « la réciprocité » et « la complémentarité ». Dans les Andes, les relations entre les hommes et les femmes sont souvent décrites comme « complémentaires » et « égalitaires », prenant racine dans le mode de vie datant des époques incaïque et préincaïque. Le terme aymara « *chacha warmi* » désigne la complémentarité homme et femme et le fait qu'ils ne forment qu'un. La notion de complémentarité n'est pas envisagée uniquement d'un point de vue sexuel mais aussi par rapport aux activités économiques et sociales. Concrètement, le couple est pensé comme étant à la base de l'organisation sociale, ce qui influence largement la manière dont s'établissent les relations de genre. Selon

7. Le rapport 2004 de la Comisión Económica para América Latina y el Caribe (CEPAL) fait état pour 2002 d'un niveau de pauvreté de 56 % : 45 % en milieu urbain et 73 % en milieu rural (CEPAL, 2004, p. 52). Le pourcentage de pauvreté correspond au pourcentage des foyers pour lesquels les revenus sont inférieurs au double du coût du panier de la ménagère pour l'alimentation. Sont inclus les foyers d'indigents. Le recensement de 1992 en Bolivie a montré une très grande migration de la campagne vers les villes.

Roxana Liendo⁸, c'est seulement quand l'homme et la femme sont en couple – *jaq'i* – qu'ils peuvent être considérés comme dignes d'entrer dans le monde des autorités politiques. Une personne seule est vue comme irresponsable. En réalité, le *jaq'i* donne une égalité symbolique mais, en pratique, il existe, au sein du couple, des rapports hiérarchiques de domination en faveur des hommes.

De ce point de vue, en termes de complémentarité, les rôles entre les hommes et les femmes sont clairement déterminés. Dans une conception idéaliste de l'approche dualiste de la cosmovision andine, la complémentarité se perçoit comme une relation sans conflit : les hommes et les femmes sont égaux, ce ne sont pas deux personnes mais une seule. Cette représentation est développée notamment par Andrés Guerrero (1981) qui estime que si la domination masculine existe, elle est une conséquence directe de la colonisation. En revanche, des auteurs comme Teresita Hernández et Clara Murguialday (1992) montrent comment, au cours de l'histoire, hommes et femmes ont subi différemment, à la fois l'influence de la colonisation et celle de la modernisation, et comment les femmes boliviennes ont progressivement perdu leur autonomie économique et sociale :

[...] quant aux femmes, plusieurs d'entre elles qui étaient productrices autonomes deviennent dépendantes de l'homme, en même temps que l'image de leur rôle social s'assimile à celui de la ménagère de la société métisse nationale. Le rôle d'éducatrice familiale se réduit de plus en plus et finit par se limiter à leur propre survie et à celle des fils et filles (Hernández et Murguialday, 1992, p. 94-95).

Billie-Jean Isbell (1997, p. 253-254) considère que de nombreuses études relatives aux inégalités de genre dans les sociétés andines en termes de subordination présentent une interprétation réductrice, car fondée sur une compréhension monolithique du patriarcat. Isbell montre que de telles études passent à côté de certaines dimensions dans lesquelles les femmes se manifestent ou prédominent. Mais elle considère également que la théorie de la complémentarité comme le *chacha warmi* est une vision idéalisée

8. Entretien avec Roxana Liendo, économiste bolivienne, doctorante à l'université catholique de Louvain, le 20 novembre 2008. Xavier Albó et Mauricio Mamani (1972, p. 4) expliquent que l'homme et la femme « sont seulement *Jaq'i-personne-chacha-warmi*, quand ils se sont mariés et qu'ils ont leur propre terrain. Avant ils ont à peine le droit à la parole ou celui de voter dans la communauté » (trad. pers., S. Charlier).

des relations entre les hommes et les femmes. D'autres auteur(e)s confirment l'existence de rapports de hiérarchie et d'inégalité, car les relations « *por más que son complementarias, no son equitativas*⁹ ». Ceux-ci identifient notamment l'existence de hiérarchie et de domination masculine à travers le symbole de la *Pachamama* – la « terre mère » qui représente la fécondité et qui symbolise le couple « femme-mère » indissociable dans la mentalité andine¹⁰. Pour être reconnue socialement, une femme doit être mère. Magdalena León soutient l'idée que le couple « femme-mère » est une constante historique, ainsi que l'association « femme-famille », vue par l'État comme la base de la société latino-américaine. Les femmes sont donc identifiées par leur rôle de mères et de reproductrices (cité par Criales, 1995, p. 18).

Dans la réalité bolivienne, avec un gouvernement indien au pouvoir depuis 2006, l'évolution des rapports de genre et les politiques afférentes supposent une analyse spécifique. Il faut tout d'abord tenir compte de la diversité des positions des organisations de la société civile, avec, d'une part, les réseaux de femmes des organisations populaires et indigènes et, d'autre part, ceux de la classe moyenne. Les premiers parlent de rapports hommes/femmes à partir de la complémentarité andine tandis que les seconds conçoivent les rapports de genre comme une construction sociale, hiérarchisée et patriarcale.

Les réseaux de femmes du secteur populaire et indigène élaborent leurs positions [depuis la base] à côté des efforts bien intentionnés de femmes de la classe moyenne [...] ; les priorités et l'agenda varient. [...On rencontre] une fracture communicationnelle entre les mouvements de femmes du secteur populaire et indigène et les réseaux de femmes de la classe moyenne. Il existe une difficulté à articuler les discours, genre, ethnicité et classe au sein des institutions gouvernementales et non gouvernementales (Pamela Calla¹¹).

9. « Même si elles sont complémentaires, elles ne sont pas équitables » ; cité par Céline Geffroy Komadina (2002), p. 7.

10. María Eugenia Choque Quispe souligne : « En analysant la culture aymara, le corps de la femme est synonyme de fertilité et sa sœur est la Pachamama ; elle acquiert ainsi un statut de déesse, de là vient la relation étroite de la mère, la nature et ses connaissances viennent de là » (trad. pers., S. Charlier). http://machaca.cebem.org/documents/capacitacion_2007_equidad_genero.pdf, consulté le 11 juillet 2010.

11. Entretien avec Pamela Calla, vice-rectrice de l'université de la Cordillère, à La Paz, le 3 décembre 2008.

L'approche de l'économie telle que proposée par Karl Polanyi permet de situer notre réflexion sur les pratiques économiques du secteur indigène et populaire en Bolivie dans une double réalité : « traditionnelle » et « moderne ». Ces organisations économiques populaires ancrées dans des tissus locaux renvoient tantôt à des pratiques ancestrales liées à l'approche andine de l'économie, tantôt à la modernité, du fait notamment d'une présence sur les marchés nationaux et internationaux. L'histoire de ces pratiques d'économie populaire montre qu'elles empruntent aux pratiques ancestrales de réciprocité dont elles sont le prolongement (à travers notamment la notion d'*ayni*, qui renvoie à l'idée de travail solidaire et réciproci-taire) tout en s'inscrivant également dans le courant occidental du coopérativisme. On observe ensuite une diversité de formes d'organisations à forte connotation culturelle, économique (monétaire et non monétaire) et politique. En Bolivie, ces organisations d'économie populaire ou d'économie solidaire ont émergé face à une mondialisation croissante de l'économie et au manque d'attention portée par les gouvernements au secteur populaire. Certaines organisations sont nées du syndicat, comme la Corporación Agropecuaria Campesina (CORACA) – le bras économique de la Centrale syndicale unique de travailleurs paysans boliviens (CSUTCB) – ou de groupements d'artisans ; et d'autres, de la coopération internationale – ONG, Églises, etc. Dans la logique de la complémentarité, ces organisations économiques peuvent être constituées uniquement de femmes¹² ou être mixtes. Les associations mixtes montrent tantôt une certaine ouverture concernant la participation des femmes et l'évolution des rapports de genre, tantôt un frein justifié par la culture – les femmes y sont présentes mais sans pouvoir. Ces organisations sont ainsi marquées d'une triple identité (inspirée des valeurs de la cosmovision andine) : indienne, économique et politique. C'est dans ce creuset culturel que s'inscrit le processus d'*empoderamiento* des femmes boliviennes indiennes.

12. Lors de son congrès de fin novembre 2008, la Federación Nacional de Mujeres Campesinas de Bolivia – las « Bartolina Sisa » (branche féminine affiliée au syndicat paysan CSUTCB) – a décidé d'adopter un statut indépendant de la Centrale paysanne pour fonder la Confederación Nacional de Mujeres Campesinas, Indígenas, Originarias de Bolivia « Bartolina Sisa » (CNMCI OB « BS »). En quelque sorte, deux syndicats paysans égaux et complémentaires.

Nous avons travaillé avec des dirigeant(e)s et des femmes de la base¹³, paysannes ou artisanes, qui participent à des organisations d'économie solidaire. Elles commercialisent leurs produits sur différents types de marchés locaux : conventionnel, biologique ou encore celui du commerce « équitable », « juste » (*fair trade*). Une partie du commerce se fait également sur des marchés internationaux appartenant aux mêmes catégories. Généralement, le commerce sur le marché international se fait par le biais d'une organisation faitière.

Notre recherche visait à analyser les effets de la participation des femmes des Andes boliviennes à ces organisations en matière d'*empoderamiento*, défini comme l'accès à une certaine forme de pouvoir et à une autonomie individuelle et collective. Une première étape a consisté à construire une grille d'analyse, reprenant les dimensions multiples, individuelle et collective de l'*empoderamiento*, et proposant des éléments permettant de suivre le processus. Cette grille a permis de tirer une interprétation originale des enquêtes de terrain (voir tableau 1, p. 164).

UNE APPROCHE DE L'EMPODERAMIENTO À PARTIR DES MOUVEMENTS DU SUD

L'acquisition d'*empoderamiento* des femmes est directement en lien avec les rapports de genre et permet également de revisiter la notion de pouvoir. En réalité l'*empoderamiento* n'est pas un nouveau concept. Plusieurs auteurs s'accordent pour dire que tel qu'il

13. Le recueil des données, c'est-à-dire les moments des interviews dans les organisations, s'étale principalement sur deux périodes ; la première en juin et août 1997 et la seconde en août 2004. Nous avons choisi de travailler dans la région des Andes boliviennes (qui correspond à une culture homogène basée sur la cosmovision andine) et plus précisément dans les zones de La Paz (milieu urbain et rural), de Oruro (province du Sud Lípez), de Sucre et de Potosí (milieu urbain et rural) ainsi que de Los Yungas (province de Sud Yungas et région de l'Alto Beni). Nous avons travaillé avec dix-huit organisations d'économie solidaire, de base ou faitières, d'artisanes et de paysannes (production de café et de cacao) et réalisé en tout une centaine d'entretiens (80 % de femmes, 20 % d'hommes), principalement individuels (d'une heure minimum) et certains collectifs. Pour plus de détails, voir Charlier (2006a). Les deux organisations paysannes étaient mixtes ; en revanche, parmi les organisations artisanes (urbaines et rurales) une grande partie de celles-ci était des organisations de femmes ou à majorité de femmes. Le secteur de l'artisanat en Bolivie est majoritairement aux mains des femmes. Il existe aussi un artisanat typiquement masculin (avec lequel nous n'avons pas travaillé). Les noms des personnes citées ont été modifiés, seul le nom de l'association a été conservé.

est défendu par les mouvements de femmes du Sud, il prend ses racines dans les années 1960, notamment dans le travail communautaire développé par Paulo Freire¹⁴. Selon Jules Falquet (2003, p. 63) : « On peut trouver les premières références à l'*empowerment* dans le radicalisme noir nord-américain des années 1960 et dans le travail communautaire de "conscientisation" inspiré notamment par Paulo Freire au Brésil puis dans de nombreux pays du Sud. » C'est à partir de 1985 que les mouvements féministes, ONG et organisations de femmes du secteur populaire, en Amérique latine et aux Caraïbes, vont revendiquer la notion d'*empoderamiento*, en mettant l'accent principalement sur le renforcement de la confiance en soi, de l'estime de soi, individuelle et collective. Ils critiquent les précédentes approches du développement et du mouvement féministe occidental qui ont tendance à présenter de façon homogène la situation des femmes du « tiers monde » et à en faire des victimes. Ils vont rappeler les causes de l'oppression des femmes, qui trouvent leurs sources dans le patriarcat et les rapports de dépendance issus de la colonisation¹⁵.

L'*empoderamiento* est fondé sur une approche plurielle du pouvoir, telle que développée par Michel Foucault (1975) et reprise par les mouvements de femmes du Sud. Une vision du pouvoir qui ne se limite pas au pouvoir « sur », soit le pouvoir qu'un individu et/ou une institution peut avoir sur d'autres. L'*empoderamiento* est ainsi défini comme un processus d'acquisition de plusieurs formes de pouvoir : un pouvoir « intérieur », qui renforce l'individu, son identité ou celle du groupe ; un pouvoir « de », qui permet de développer des connaissances, un savoir-faire et un savoir critique mais également un savoir être ; et enfin, un pouvoir « avec », pouvoir de nature

14. Il est impossible de dissocier l'avènement et le développement du concept d'*empowerment-empoderamiento* des travaux de Paulo Freire, parmi lesquels, dans sa traduction anglaise, on peut citer *Pedagogy of the Oppressed* (1970), *Education as the Practice of Freedom* et *Extension of Communication* publiés dans *Education for Critical Consciousness* (1973). L'un des postulats de fond de l'approche de Paulo Freire est que « l'humain est capable de réflexion et d'action pour transformer sa situation, pour se libérer. Cette capacité s'avère libératrice dans la mesure où l'action et la réflexion se nourrissent mutuellement pour amener l'individu au stade de la conscience critique, c'est-à-dire au point où il constate l'existence des rapports de classes, mais aussi ses capacités d'agir en vue de sa propre libération et envers ses oppresseurs » (Freire, 1973, p. 46-47).

15. Nous avons largement expliqué l'approche théorique de l'*empoderamiento* des femmes à partir du regard des organisations du Sud (Charlier, 2006a).

collective qui provoque des changements dans les différentes sphères de la société. La double dimension de l'*empoderamiento* est ici essentielle : celle d'un pouvoir individuel, c'est-à-dire une capacité de choisir et d'agir sur sa propre vie, et celle d'un pouvoir collectif d'actions orientées vers des changements sociaux (qui mettent en question les rapports de genre), économiques et politiques¹⁶.

Cette acquisition d'*empoderamiento* suppose une remise en cause collective des rapports de genre, résultat d'une construction socioculturelle, aussi bien dans la sphère proche de l'individu, en particulier familiale et de voisinage, que dans la sphère socio-économique et politique. L'*empoderamiento* permet de remettre en cause les rôles liés à la reproduction, à la production et à la participation aux activités sociales, mais également le rôle et la place des femmes dans l'organisation économique, le conseil communal, un comité de quartier, etc.

UNE GRILLE POUR ANALYSER LE PROCESSUS D'EMPODERAMIENTO DES FEMMES

Une grille d'analyse a été élaborée avec des dirigeant(e)s des organisations d'économie solidaire sous la forme d'ateliers¹⁷, qui ont permis de faire émerger, à partir du vécu de femmes et d'hommes, différentes dimensions et éléments de perception de la prise d'*empoderamiento* pour chaque niveau de pouvoir (voir tableau 1, p. 164).

16. Sur cette double approche, voir notamment Kabeer (2001) ; León (2000) ; Rowlands (1995).

17. Nous avons réalisé trois ateliers avec des organisations économiques qui s'identifient au commerce équitable. Deux ateliers se sont déroulés à La Paz. Le premier a été mené avec les dirigeant(e)s et artisan(e)s membres de l'association faitière des artisans, ComArt (Comunidad de Artesanos, dix-sept personnes) ; le second avec les dirigeant(e)s et membres du personnel d'une coordination d'organisations paysannes (le Comité intégrateur des organisations économiques paysannes et artisanes, CIOEC) : cet atelier a réuni quinze personnes, représentant(e)s d'organisations économiques paysannes. Un autre atelier a eu lieu à Sucre avec les dirigeantes et membres de la coordination d'artisans d'Inkapaya (dix personnes, artisanes). Au sein des ateliers, nous avons travaillé en sous-groupes de cinq personnes au maximum durant une demi-journée, avec une mise en commun en fin d'atelier. Pour plus de précisions sur la méthode, voir Charlier (2006b).

Tableau 1. Grille d'analyse de l'empoderamiento

Les dimensions du « pouvoir intérieur », pouvoir individuel	Éléments de perception du « pouvoir intérieur »
<p>1. Estime de soi, confiance en soi</p> <p>2. Impression d'être</p>	<p>1.1. Évolution du regard de la personne sur elle-même (amour de soi)</p> <p>1.2. Auto-reconnaissance de ses propres aptitudes (confiance en soi)</p> <p>1.3. Prise de parole en public</p> <p>1.4. Reconnaissance de son aptitude par les autres (le groupe lui confie des responsabilités)</p> <p>2.1. Éléments de changement par rapport à son développement personnel ; dignité ; choix par rapport à l'utilisation de son temps</p> <p>2.2. Impression de changement dans le regard des autres : éléments de valorisation à travers le regard des autres (mari, enfants, famille, voisinage, organisation, etc., en lien avec le point 1.4)</p>

Les dimensions du « pouvoir de », nécessaire au pouvoir individuel et collectif	Éléments de perception du « pouvoir de »
<p>1. Capacités techniques, aptitudes et compétences techniques et pratiques (savoir)</p> <p>2. Capacité de développer une conscience critique (savoir critique)</p> <p>3. Capacité d'influence, de changement, de se positionner à l'égard de ses relations proches (savoir-faire)</p> <p>4. Avoir</p>	<p>1.1. Formations techniques</p> <p>1.2. Niveau d'apprentissage général de base (langues, alphabétisation, etc.)</p> <p>2.1. Capacité de formuler des idées, une opinion (apprendre, analyser et agir)</p> <p>3.1. Éléments de changement dans la distribution des tâches familiales</p> <p>3.2. Éléments de changement dans la relation avec son mari (changement par rapport à des situations de violence conjugale)</p> <p>3.3. Éléments de changement dans ses relations avec sa famille et son voisinage</p> <p>3.4. Rêves pour le futur personnel (et/ou pour les autres)</p> <p>4.1. Amélioration du revenu individuel</p> <p>4.2. Amélioration du revenu familial</p> <p>4.3. Gestion des revenus</p> <p>4.4. Propriété de la maison, de la terre, des outils et d'autres ressources naturelles et productives</p> <p>4.5. Objets utilisés dans la maison et/ou pour le travail</p> <p>4.6. Appréciation de sa qualité de vie</p>

Les dimensions du « pouvoir avec », pouvoir collectif	Éléments de perception du « pouvoir avec »
1. Capacité de conscience critique collective	1.1. Conscience que les problèmes de genre ne sont pas qu'individuels (elles ne sont pas les seules) mais sociétaux, culturels et politiques, et qu'ils peuvent changer
2. Capacité d'influence, de changement au niveau de l'association	2.1. Formation du groupe sur des enjeux locaux, nationaux et internationaux 2.2. Autonomie de l'association, gestion par ses membres 2.3. Positionnement social de leader 2.4. Influences sur le groupe
3. Impact sur le développement (local ou national)	3.1. Responsabilités au niveau local (et/ou plus largement) 3.2. Activités développées ayant un impact sur le développement local 3.3. Influences d'ordre politique et/ou juridique (au niveau de la communauté, sur le plan national et international) 3.4. Rêves au niveau collectif

LA SPIRALE DE L'EMPODERAMIENTO INDIVIDUEL AU SEIN DES PRATIQUES D'ÉCONOMIE SOLIDAIRE

Cette grille a ensuite permis d'analyser nos entretiens.

On observe tout d'abord que les motivations de participation des femmes ne se limitent pas à l'aspect économique et à la recherche de gain. Bien d'autres avantages difficilement quantifiables apparaissent lors des entretiens. Une motivation double les incite au départ à sortir de chez elles : la possibilité d'apporter un complément de revenus à la cagnotte familiale – motivation qui permet d'ailleurs de justifier son absence à l'égard du conjoint – mais aussi la volonté de briser l'isolement, « de sortir de chez soi ».

Plusieurs femmes parlent de leur solitude au domicile, du besoin de parler et de partager avec d'autres, surtout en milieu rural. Culturellement, il n'est pas autorisé de raconter à l'extérieur les difficultés, ou les situations conflictuelles, relatives à la sphère familiale. Or le groupement économique va favoriser des espaces de rencontre et de discussion. Les débats au sein du groupe permettent aux femmes de prendre conscience qu'elles ne sont pas seules à vivre des situations difficiles. Les femmes découvrent un espace où elles peuvent partager des soucis personnels tels que solitude,

violence intraconjugale, difficultés matérielles, éducation des enfants, etc. Elles réalisent aussi que leurs problèmes ne sont pas une fatalité, qu'en s'appuyant les unes sur les autres elles vont construire ensemble des solutions, se donner des arguments pour se défendre et/ou faire appel à l'extérieur.

En participant à ces organisations, le regard que les femmes portent sur elles-mêmes évolue. Elles se construisent par des discussions avec les autres, par l'image positive d'elle-même qui leur est renvoyée. C'est finalement le groupe qui contribue à développer une vision positive de soi.

Isabelle Guérin parle d'un « agir communicationnel » en montrant comment les femmes accèdent finalement à elles-mêmes par le truchement de la communication : « La socialisation, l'intégration dans un groupe et la constitution de la personnalité s'opèrent par le langage et la narration » (Guérin, 2003, p. 155). Cette construction d'une identité positive à travers le groupe, nous l'avons appelée « l'effet miroir pour se construire », qui constitue le moteur de l'*empoderamiento*. Les femmes prennent conscience de leur importance, que ce qu'elles font est intéressant, que ce qu'elles disent a de la valeur aux yeux des autres.

Le groupe suscite ainsi des changements par rapport aux besoins et aux stéréotypes sociaux. Par exemple, c'est au cours des discussions entre femmes qu'elles prennent conscience que les rapports inégalitaires de genre sont une construction culturelle et sociale, et surtout qu'ils ne sont pas immuables. Les réunions sont un espace où les femmes peuvent apprendre des autres, par les échanges et les formations. Elles réalisent où se situent les différents pouvoirs et comprennent que le changement est possible. C'est aussi un espace où, petit à petit, elles affirment leur position. Nous sommes dans la construction d'un savoir critique par rapport à l'image traditionnelle des femmes. « En participant au groupe d'artisanes, nous avons compris que nous avons le droit de parler, nous avons appris à avoir plus confiance en nous. À travers les groupes nous pouvons nous réunir et parler d'autres choses, ce qui nous donne plus de force pour participer aux lieux collectifs de la communauté » (Micaela, Muñecas).

C'est ainsi qu'au sein du groupe, les femmes peuvent construire leurs idées, leur argumentaire. Certaines évoquent le fait d'arriver à « dépasser ses peurs » et « oser prendre la parole » en public. Ce qui ressort le plus régulièrement des entretiens, c'est la prise de conscience du droit à la parole et le sentiment d'avoir « quelque

chose à dire ». Plus de 60 % des femmes ont insisté sur l'importance d'avoir osé prendre la parole en public : « J'ose parler » ; « Je n'ai plus peur » ; « Ce que je pense a de l'importance » ; « Même si mon mari n'est pas d'accord, j'ai continué à participer à l'organisation. » Cette prise de conscience du droit à la parole des femmes dans l'espace public constitue un changement important, surtout dans la culture aymara où leur place en ces lieux est encore non reconnue et où l'on rit de ce qu'elles disent. Dès lors, l'intérêt de participer à une organisation économique solidaire prend d'autres dimensions :

Ma qualité de vie n'a peut-être pas fort changé, mais j'ai appris à dépasser mes peurs. Maintenant je peux discuter avec des professionnels et j'aime cela. Je me sens fière. Pour mon association je suis une dirigeante. Au début je ne voulais pas, je n'avais pas envie, mais les femmes m'ont dit que je devais y aller. On ne peut pas refuser (Rufina, Qhantati).

Nous pouvons relever qu'au centre de l'*empoderamiento*, il y a le développement de l'estime de soi, l'impression d'être une personne à part entière, ce que nous avons qualifié de « pouvoir intérieur ».

Les impacts positifs sur l'identité et l'estime de soi seront renforcés par les possibilités de formation qui sont offertes au sein d'une organisation économique, en particulier le développement d'un certain savoir technique, sur la qualité de la production et de la commercialisation par exemple. Les objectifs le plus souvent énoncés concernent « le développement des capacités de la personne », « l'amélioration de la qualité de la production », « l'apprentissage de la gestion et de l'autonomie commerciale ». Pour la majorité des artisanes et agricultrices, les attentes en formation sont souvent directement liées aux enjeux économiques et visent à améliorer leur compétences techniques en économie, marketing et gestion d'entreprise. La majorité des organisations d'économie sociale commercialisent sur le marché du commerce équitable, or il s'agit d'un marché, en particulier le marché international, de plus en plus exigeant en termes de qualité, de respect des normes, des agendas, etc. Les besoins en formation et technique commerciales sont donc importants, et sont surtout exprimés par les femmes dirigeantes. Nombre d'entre elles estiment que c'est un effort non négligeable mais indispensable. « J'ai appris à coudre, j'ai appris à faire des dessins ancestraux [...] L'association m'a permis d'être indépendante » (Hermína).

Elles deviennent des interlocutrices économiques à part entière, dénichent de nouvelles parts de marché pour leurs produits, même si ces avancées restent faibles et fragiles.

La formation est aussi l'occasion d'apprendre l'espagnol et, par conséquent, celle d'une ascension sociale. La langue espagnole est un moyen de s'imposer dans les espaces publics au sein de la communauté, les conseils communaux, les *cabildos*¹⁸, etc. Plusieurs femmes espèrent qu'en ayant une meilleure qualification, elles trouveront plus facilement un emploi ailleurs, mieux rémunéré, peut-être moins fatigant. Si le groupe reste important pour le réseau social, l'espoir réside aussi dans l'amélioration de leur statut.

Selon les pratiques culturelles liées à la cosmovision andine, les valeurs de réciprocité et de complémentarité sont centrales et justifient un mode de fonctionnement participatif. Ainsi, à tour de rôle, les femmes et les hommes sont confrontés à l'obligation de s'engager envers la communauté, par exemple comme président(e), trésorier ou trésorière, responsable du contrôle de qualité, responsable commercial(e), etc. Généralement, ce sont les hommes qui occupent les postes à plus haute responsabilité (comme la présidence) et les femmes ceux à responsabilité subalterne (comme trésorière). Sur la base du processus d'*empoderamiento*, dans les organisations économiques, les femmes vont être amenées à prendre des responsabilités au sein de la direction et à remettre en cause leur rôle social et culturel. D'un point de vue collectif, la participation des femmes à des postes de responsabilité est source de changements de rapports de genre, et ceci à différents niveaux. Elles sont visibles, estimées et reconnues comme interlocutrices par les autres membres de l'association mais également par leur entourage social proche – la famille, le voisin, le quartier. Elles prennent ainsi confiance en leurs capacités. Portées par un sentiment de dignité, elles expriment la possibilité de choisir ce qu'elles veulent faire de leur temps et de leur vie.

Certaines femmes ont mis en évidence comment leur participation à l'organisation économique a permis de se positionner autrement au sein de la société, ce que nous appellerons le « savoir être », et de modifier certains rapports de genre. Les femmes ne s'identifient plus exclusivement à leur rôle de mère. Elles expliquent comment le regard de leurs enfants a changé depuis qu'elles ont

18. Le *cabildo* est l'organe de gestion politique traditionnel à l'époque coloniale qui aujourd'hui, très souvent, se confond avec le conseil municipal.

acquis certaines responsabilités dans l'organisation économique ou parfois dans d'autres espaces sociaux. « Ici, j'ai été valorisée. Aujourd'hui, même mes enfants me valorisent. Ils me disent que j'ai appris beaucoup de choses et que c'est important. Ils m'ont aussi appuyée quand mon mari voulait que je quitte la maison » (Rufina).

Ces propos, nous les avons surtout retrouvés chez des dirigeantes ou celles qui ont eu l'occasion d'avoir un poste de responsabilité dans l'organisation économique. Se met en place un processus allant de la prise de conscience d'être une personne actrice qui a des idées à défendre, à l'élaboration de la pensée puis à la prise de parole en public dans le but de défendre son point de vue. Ces différentes étapes font partie du processus d'*empoderamiento*.

Enfin, dans une organisation d'économie solidaire, il est utile de s'interroger sur l'amélioration du revenu. Plusieurs études montrent l'importance de l'augmentation des revenus des femmes pour le développement de leur autonomie et l'*empoderamiento*.

Dans les Andes boliviennes, en milieu rural, la gestion des revenus, leur distribution au sein de la famille, constituent un système très complexe. Les revenus familiaux s'administrent habituellement d'un commun accord au sein du couple. Une partie, parfois la totalité, est mise en commun pour la gestion des besoins de la famille. À côté du compte familial, chacun(e) peut garder une partie de son revenu pour ses besoins personnels, pour autant qu'il ou elle ait un revenu propre. Cependant, dans l'agriculture, les revenus figurent encore comme « revenus familiaux », généralement gérés par les hommes. Le travail des femmes est considéré comme un revenu d'appoint et elles n'ont pas ou peu de regard sur les montants liés à la commercialisation des produits agricoles. L'organisation économique devient dès lors pour elles une possibilité d'avoir des revenus propres. Nombre de femmes disent que ces nouvelles formes de revenu, même si elles sont de montants limités, leur ont cependant permis d'augmenter leur autonomie. « Le fait d'être dans l'association a changé beaucoup dans ma vie, je peux acheter pour mes enfants, pour moi, et aussi pour manger » (Alejandra).

Le milieu urbain répond à d'autres critères. Les contributions des uns et des autres sont plus facilement identifiables ; les femmes estiment investir l'ensemble de leurs revenus dans le panier familial, en tant que principales responsables de l'achat d'aliments, des vêtements pour les enfants et aussi pour elles-mêmes.

L'organisation d'économie solidaire répond ainsi à un besoin d'autonomie financière même si, finalement, une grande partie des

revenus des femmes est investie dans le budget familial. Le fait d'avoir un revenu personnel permet à la femme de se positionner autrement au sein de sa famille. Cependant, pour aborder la question de l'augmentation du niveau de vie et la qualité de vie en lien avec la participation à une organisation d'économie solidaire, nous devons replacer les résultats de nos entretiens dans un contexte global et prendre en considération les différentes stratégies développées par les familles. S'il existe, dans une certaine mesure, des possibilités d'augmentation des revenus des femmes (ou familiaux), ceux-ci ne représentent qu'une partie des moyens de subsistance. Outre le revenu du conjoint, les femmes vont élaborer d'autres stratégies de survie pour la famille, comme la recherche de sources de revenus en dehors de l'organisation. En milieu urbain, les femmes maintiennent une relation forte avec les membres de la famille qui vivent à la campagne (une sorte d'entraide mutuelle entre ceux qui vivent en ville et ceux qui vivent à la campagne). De plus, il est difficile de mesurer la part du revenu familial qui provient du travail réalisé au sein de l'association et celle imputable à la « débrouille ». Les femmes entremêlent leurs activités, par exemple, le temps consacré au travail artisanal doit être comptabilisé en plus des activités liées aux tâches domestiques, aux soins des enfants et au travail agricole. Cependant, nos enquêtes ont montré que si les femmes, après quelques années, arrivent à investir leur argent dans des outils de production ou parfois même à acheter une maison, cela ne signifie pas qu'elles ont le contrôle de ces nouveaux biens. Encore trop souvent, même si les moyens proviennent en partie de leur travail, la maison, par exemple, reste traditionnellement au nom du conjoint (ce qui est par ailleurs socialement tout à fait normal dans la vision du *jaq'i*). Malgré une certaine augmentation des revenus, le contrôle des ressources n'est pas nécessairement assuré par les femmes. C'est pourquoi nous parlons de revenus qui restent assez faibles et laissent les familles dans des situations d'équilibre fragile.

DIFFICULTÉS ET LIMITES DU PROCESSUS D'EMPODERAMIENTO

Les processus d'autonomisation et d'estime de soi ne sont pas identiques pour toutes les femmes. Nous avons ainsi identifié des facteurs et des limites au processus d'*empoderamiento* individuel.

Le fait de s'associer entraîne des obligations qui ne sont pas toujours évidentes à vivre pour les femmes. C'est ainsi que plusieurs

d'entre elles ont souligné le poids de la tradition andine dans la vie d'une association de type économique, qui impose à chacune de prendre à tour de rôle des responsabilités. De telles responsabilités peuvent signifier de grands sacrifices, les charges collectives pouvant être lourdes : « Nous ne sommes pas toutes égales vis-à-vis du temps que nous pouvons consacrer au groupe » (Magdalena).

C'est particulièrement le cas lorsqu'elles ne peuvent pas compter sur l'appui de leur conjoint. En effet, il joue un rôle essentiel dans la prise d'autonomie des femmes, le rôle qu'elles peuvent assumer au sein de l'organisation économique, la prise de responsabilités ainsi que d'éventuels investissements dans d'autres lieux. Même si le groupe les soutient, le fait de compter sur leur compagnon les renforce dans leurs choix et leur position sociale. Nombreuses sont celles qui expriment cette nécessité de pouvoir compter sur leur partenaire : « Mon mari me soutient » ; « Il me pousse à y aller » ; « Il est content que je sois ici » ; « Je peux partager les discussions avec lui » ; « Il me donne des idées. » Elles soulignent également l'importance du partage des tâches familiales, le fait que les rôles puissent être renégo-ciés différemment, que le conjoint puisse prendre des responsabilités au sein du ménage et que ce ne soit pas seulement l'entourage féminin qui endosse un rôle de dépannage. Il est plus difficile pour les femmes ayant l'entière charge du fonctionnement de la maison d'accepter des responsabilités. S'il existe des solutions dans la sphère familiale, elles reposent généralement sur d'autres femmes, comme la fille aînée, une sœur ou une petite cousine venue de la campagne...

Une autre limite est le temps disponible face aux formations proposées. Si les entretiens montrent l'intérêt des femmes à suivre des formations, le temps qu'elles doivent y consacrer leur demande de gros efforts. Elles acceptent de suivre les formations pour différentes raisons. Il y a certes l'intérêt d'apprendre et d'améliorer sa production. Mais les femmes insistent aussi sur l'importance de respecter les exigences de la vie associative pour ne pas se faire exclure. S'il est relativement facile d'entrer dans ces organisations, l'adhésion dans la durée est plus compliquée. L'obligation de suivre les formations fait partie des conditions, ce qui entre parfois en conflit avec une qualité de vie. « La condition pour entrer dans l'association c'est d'aller aux cours, donc nous y allons. [Tu aimes y aller ?] Oui, mais j'aimerais avoir plus de temps pour faire autre chose et m'occuper de ma famille » (Victoria).

Dans les enquêtes, les femmes ont évoqué l'importance de se voir autrement que comme mères, d'être des personnes qui

travaillent et qui prennent des responsabilités sociales. Ceci bouleverse la vision traditionnelle de la femme au sein du couple. On constate un dilemme similaire, entre la peur de remettre en cause une valeur symbolique sacrée – le *chacha warmi* évoqué plus haut – et une prise de conscience des réalités sociales vécues qui nécessite des changements. Cette remise en cause de l'identité culturelle des femmes a des conséquences sur les hommes, bousculant également leur identité masculine et remettant en cause leur propre rôle social.

Même si la remise en cause des rapports de genre s'est imposée comme une réalité, les freins et les contraintes sociales sont évidemment encore très vivaces. Elle n'est par conséquent possible que s'il existe une ouverture dans le milieu familial et social proche. La nouvelle répartition des rôles, loin d'être acquise, existe encore trop souvent uniquement dans le champ des consciences.

Enfin, la perception de la qualité de vie varie d'une personne à l'autre. Pour aborder ce thème, nous avons voulu dépasser l'approche quantitative (l'augmentation des revenus) et prendre en considération la manière dont les personnes perçoivent leur vie. Nous savons pertinemment que cette approche qualitative a ses limites, mais elle permet de voir comment les individus se projettent dans l'avenir, rêvent de leur futur. La participation à une organisation économique demande un investissement personnel important pour les femmes. Outre le poids des responsabilités, parfois des formations, la commercialisation sur le marché international entraîne également des exigences qui peuvent être très lourdes. La filière du commerce équitable impose une série de contraintes des organisations du Nord à l'égard des organisations du Sud, qui se répercutent sur la qualité de vie des femmes : elles doivent produire davantage, de meilleure qualité, avec une certaine homogénéité dans le rythme de production, le respect des échéances. À cela s'ajoutent les charges familiales. À plusieurs reprises, les femmes se sont plaintes d'une surcharge de travail, de journées qui leur semblaient interminables. Dans certains cas, les femmes expriment un sentiment d'autonomie mais au prix de responsabilités croissantes et d'une vie stressante, même si elles soulignent la possibilité d'une flexibilité de travail dans les organisations d'économie solidaire. Elles évoquent la souplesse des horaires, la possibilité du travail à domicile ou celle d'emmener les enfants au travail, etc. Elles considèrent qu'elles ne pourraient bénéficier de telles facilités en travaillant dans des ateliers semi-

industriels ou en usine. Selon elles, l'organisation sociale favorise dans une certaine mesure la conciliation du travail et de la vie de famille : « Nous pouvons venir ici avec nos enfants » ; « Les horaires sont assez souples, s'il le faut nous pouvons rentrer. »

Nous pouvons dès lors représenter de manière schématique le processus d'*empoderamiento* individuel sous la forme d'une spirale (voir figure 1, p. 174), afin de figurer non pas un processus linéaire mais plutôt irrégulier, construit à partir d'avancées et de difficultés, lié au socioculturel et au territoire sur lequel vivent les individus.

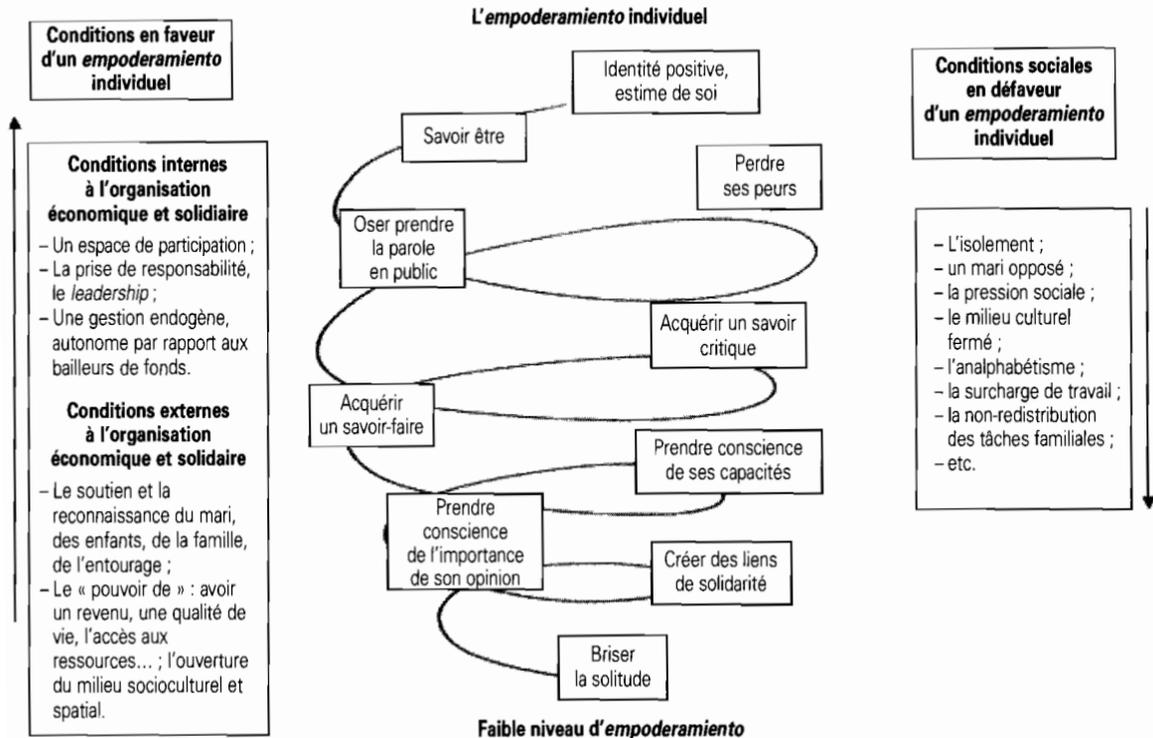
SE MOBILISER POUR LE CHANGEMENT : L'EMPODERAMIENTO COLLECTIF

Nos enquêtes montrent que les changements décrits précédemment se produisent, du moins dans un premier temps, dans des espaces spécifiquement féminins, où les femmes se sentent en confiance. Dans ces espaces, elles peuvent partager et débattre des questions taboues. Elles prennent conscience de manière critique du mode historique de construction des rapports de genre et des rôles attribués au sein de leur société. Ce n'est que dans un second temps, sur la base de cette prise de conscience critique, qu'elles élaborent des stratégies collectives de changement et portent ces questions dans d'autres lieux officiels, mixtes.

Une réinterprétation des rôles sociaux et des valeurs culturelles

Régulièrement, les femmes se plaignent qu'au sein des instances collectives mixtes (dans les associations paysannes, les syndicats, les assemblées communales, etc.), elles manquent d'espaces de participation et de possibilités de s'exprimer. Leur avis est pris en considération mais de manière indirecte, à travers la parole des hommes. Dès lors qu'il existe un espace spécifique de femmes (comme la branche féminine d'un syndicat, ou une organisation d'économie solidaire à majorité féminine, par exemple), la situation évolue. Dans ces espaces de femmes, se développe une possibilité de libre expression. C'est le cas par exemple sur le thème de la violence intrafamiliale. Il s'agit d'un problème important dans les familles boliviennes, non seulement entre époux mais aussi de la part des pères, frères et fils, dans leurs relations avec leurs filles, leurs sœurs ou leurs mères. Selon les traditions, la résolution des problèmes et conflits familiaux relève de la famille, ensuite des auto-

Figure 1. Le processus en spirale de l'empoderamiento individuel



rités communales – plus précisément du *Jilaqata*¹⁹ – et enfin de la justice officielle. Les questions relatives au vol ou à la violence entre familles, très sévèrement codifiées, sont l'objet d'une vigilance stricte de la part de la justice indienne traditionnelle, mais la violence intra-familiale reste encore trop souvent du domaine de la loi du silence²⁰. Ignorés dans des organisations mixtes, ces problèmes émergent et sont parfois discutés dans des espaces exclusivement féminins. Entre elles et ensemble, les femmes élaborent diverses stratégies de résolution des conflits. Parfois, le simple fait d'acquiescer de l'assurance, une image positive de soi, leur permet de se positionner différemment et d'affirmer leurs choix lors de confrontations familiales, ce qui a pour effet de diminuer la violence. Dans d'autres cas, faire connaître la situation dans les instances ad hoc de la communauté, avec l'appui de l'organisation économique, peut suffire à arrêter le processus de violence. Dans des cas plus rares, quand il faut aller jusqu'au tribunal, une personne du groupe accompagne la victime afin de poursuivre la plainte jusqu'à son terme. L'exemple de la violence intrafamiliale (qui demanderait de plus amples développements) illustre la nécessité de prendre en charge un problème de manière collective, afin d'aboutir à un changement des mentalités. Il met également en exergue l'importance de déployer, dans un premier temps, des stratégies entre femmes pour amener ce changement.

Un autre exemple est celui des stratégies développées entre femmes pour faire entendre leur voix et accéder à des espaces de pouvoir généralement entre les mains des hommes. Au sein d'espaces exclusivement féminins, elles peuvent aiguïser leurs arguments pour les défendre ensuite dans un groupe mixte. Le groupe leur permet de préciser, de tester et d'affirmer leur opinion ainsi que d'apprendre à la défendre. Les débats et formations qu'elles ont pu suivre au sein du groupe les arment pour aller plus loin dans le processus de construction et d'affirmation de leurs idées. Le processus d'*empoderamiento* permet de rendre les femmes visibles dans les espaces mixtes. Celles-ci remettent ainsi en cause les pratiques

19. Dans sa description des autorités locales et du droit indigène aymara, Marcelo Fernández explique que les syndicats seront chargés des conflits liés à la terre ; les autorités communales quant à elles s'occupent des conflits individuels ou familiaux ; généralement c'est le *Jilaqata* (autorité traditionnelle, on parle du représentant « du pouvoir de l'histoire longue ») qui s'en charge (Fernández, 2004, p. 110-114).

20. La non-prise en considération des violences intraconjugales par les autorités locales ou les autres associations communautaires peut s'expliquer par la manière dont se gèrent traditionnellement les conflits familiaux (Fernández, 2004, p. 190-196).

culturelles qui ont tendance à laisser la parole aux hommes. C'est aussi ce qu'évoquent Denise Arnold et Alison Spedding (2005) dans leur étude sur les femmes dans les mouvements sociaux en Bolivie :

Afin de développer les formes les plus appropriées pour obtenir un changement à court terme, la participation de la femme pourrait avoir lieu dans des organisations mixtes, des organisations parallèles (l'une de femmes et l'autre d'hommes dans le même groupe ou la même campagne globale) ou encore dans des organisations de femmes exclusivement (Arnold et Spedding, 2005, p. 201).

Nous avons cependant rencontré des organisations mixtes pour lesquelles l'*empoderamiento* des femmes, ainsi qu'une reconsidération des rôles sociaux et des rapports inégalitaires entre les hommes et les femmes, font partie des priorités. Afin de stimuler la participation de tous et toutes aux prises de décision, elles peuvent mettre en place des stratégies spécifiques. Leur mode de fonctionnement révèle une sensibilité au genre et cherche à inciter les femmes à une plus grande participation aux assemblées et aux organes de décision. Ces organisations mettent en avant le concept culturel de complémentarité andine (*chacha warmi*) pour justifier l'importance des rôles, tant des hommes que des femmes, au sein de l'organisation²¹. Certaines imposent des systèmes de quotas garantissant une représentation mixte au sein des instances de décision. C'est le cas, par exemple, pour El Ceibo ou Coraca Irupana, qui exigent la représentation de chaque communauté à l'assemblée générale par deux hommes et une femme. Au sein du comité de gestion de Coraca Irupana, il y a plusieurs femmes, dont au moins une représentante de la branche féminine du syndicat. Certaines organisations appuient des programmes de formation identifiés par les femmes et pour les femmes. Cependant, la lutte pour le pouvoir, même si elle est justifiée par la tradition, reste âpre et rend le résultat fragile : « Il ne faut pas croire que les hommes vont nous donner un espace de pouvoir comme cela, du jour au lendemain. Nous devons nous battre » (Louisa).

Arnold et Spedding questionnent les limites de l'application du principe de *chacha warmi* (complémentarité) et montrent qu'il existe

21. L'accent mis sur la place des femmes est probablement également influencé par les institutions internationales qui prônent l'importance du genre dans le développement, mais la manière dont les femmes vont être amenées à occuper des postes de responsabilité est propre à la société andine.

à un niveau idéologique, symbolique mais qu'en pratique, ce sont les hommes qui occupent encore la majorité des fonctions politiques extérieures, ou qui y placent eux-mêmes les femmes. « Par exemple, à Luribay (province de Loayza), selon Calixta Choque, n'importe quelle épouse, sœur ou fille d'un syndicaliste homme peut être nommée sans que la base l'élise » (Arnold et Spedding, 2005, p. 160-161 ; trad. pers., S. Charlier).

Une réinterprétation des rôles politiques

L'idée développée ici est que la participation à un réseau d'organisations économiques permet aux femmes d'obtenir une certaine influence au niveau des politiques nationales. Certaines organisations d'économie solidaire intègrent dans leur logique d'action des combats politiques qui peuvent aller de la défense du secteur (combat de type corporatiste) à des luttes plus globales concernant des problématiques politiques locales, nationales et/ou régionales. Les organisations deviennent par ce biais des actrices politiques, qui visent à impulser des changements politiques structurels à plusieurs niveaux : celui du plaidoyer, par le rôle de représentation de leur secteur auprès du gouvernement et/ou du Parlement grâce à la formation de dirigeant(e)s politiques, et aussi celui des contenus de formations proposées aux producteurs et productrices sur des enjeux politiques.

De plus en plus, réseaux et groupements sociaux participent à l'action politique sur les enjeux nationaux. La Coordinadora de Organizaciones Económicas Campesinas (CIOEC, « Coordination des organisations économiques paysannes »), par exemple, joue un rôle de représentation du secteur dans les débats politiques, entre autres liés à l'agriculture (notamment le commerce équitable). La CIOEC a, depuis l'an 2000, réuni plusieurs fois les organisations de petits producteurs agricoles conjointement avec des représentants municipaux et des ONG. Les organisations faïtières d'artisans – ComArt, Inkapaya, la Red de Organizaciones Economicas de Productores Artesanos con Identidad Cultural (OEPAIC) – se battent depuis plusieurs années pour obtenir du gouvernement un système de sécurité sociale et de pensions pour l'ensemble du secteur artisanal²². Ces organisations revendiquent le droit de cotisation à une

22. À longue échéance, l'artisanat entraîne notamment de gros problèmes pour les yeux, le dos et les genoux.

caisse de sécurité sociale reconnue par le gouvernement bolivien, et dont seuls les fonctionnaires bénéficient pour l'instant.

Ces mêmes organisations se retrouvent dans des forums et des conférences internationales pour défendre leurs positions. La CIOEC fut la première institution à définir les dangers des accords internationaux et de l'ouverture des marchés pour la petite paysannerie en Bolivie. Suite à différentes formations offertes par la Coordination sur le thème, les membres ont porté des propositions au gouvernement bolivien en vue de protéger leur secteur. Au-delà des enjeux régionaux, l'engagement de certaines organisations en Bolivie dans la lutte contre l'Área de Libre Comercio de las Américas (ALCA, ou ZLEA : Zone de libre-échange des Amériques) s'accompagne de prises de positions politiques sur d'autres problématiques, régionales comme les traités de libre-échange (TLC) et internationales, comme l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Enfin, l'organisation économique est également un tremplin pour certaines dirigeantes. De par la formation qu'elles ont acquise, les luttes sociales qu'elles ont menées, et avec l'appui d'autres membres (souvent des femmes) de l'organisation économique, elles peuvent prétendre à des postes politiques à différents niveaux. Notre étude montre que ces femmes élues à un poste de pouvoir politique, souvent après un long cheminement et un engagement avec des responsabilités dans une organisation économique, ont tendance à mettre à l'agenda politique des points qui relèvent des besoins pratiques et spécifiques des femmes, et à développer des programmes ou des projets qui répondent à des spécificités locales. Leur présence permet aussi une lente progression, dans la perception des hommes, du rôle et des capacités des femmes. Nous avons ainsi suivi l'exemple de Natividad. Cette femme a été élue au conseil communal de la communauté d'Irupana (2000-2005), longtemps dirigeante au sein de l'organisation paysanne de producteurs de café, ainsi qu'au sein du bras féminin de cette organisation (elle s'engage à Coraca Irupana en 1992, devient dirigeante en 1997 et présidente en 1998). Natividad s'est battue pour la construction d'une *albergue*²³ destinée spécifiquement aux paysannes. Désormais, se rendre en ville et y rester quelques jours seule, pour la commercialisation de ses productions et acheter le nécessaire, n'est

23. *Albergue* : correspond ici à un centre d'accueil et d'hébergement qui sert de lieu de résidence aux paysans et paysannes lorsqu'ils ou elles viennent en ville quelques jours pour vendre leur production.

plus un problème pour une femme et est mieux accepté par la famille. Aujourd'hui, le projet initial va plus loin, et le lieu d'accueil est devenu aussi un espace de formation pour les femmes ainsi qu'un magasin de produits de première nécessité.

Il faut cependant rester prudent sur les acquis, lorsque les femmes parviennent à obtenir un poste à responsabilités, elles se plaignent encore très souvent des pressions morales, et parfois physiques, exercées sur elles pour les pousser à démissionner et laisser leur place à un homme²⁴. En effet, malgré le système de quotas, certains dirigeants persistent dans une vision traditionnelle du rôle des femmes : elles « assistent les hommes dans leur fonction » ; ils estiment que « les femmes n'ont pas droit à la parole, elles sont incapables de gérer une association ou de faire de la politique ». Marcelo Fernández (2004), à travers son étude sur le canton de Sita (communauté aymara), montre que les autorités juridiques excluent les femmes malgré un discours qui soutient l'importance du dualisme (et de la complémentarité) du couple ; il explique que la société andine juge les femmes dépourvues d'éducation et incapables de participer aux décisions²⁵. Le phénomène tend à se reproduire dans les organisations paysannes mixtes, en dépit d'un discours qui vise le changement.

Finalement, l'*empoderamiento* politique se joue à différents niveaux : défense d'un secteur professionnel, défense d'enjeux plus globaux au niveau local, national et/ou international.

24. Phénomène mis en évidence notamment lors d'une étude réalisée dans le cadre du Programa de Investigación Estratégica en Bolivia (PIEB, « Programme de recherche stratégique en Bolivie ») en 2003. L'étude décrit les différentes pressions exercées sur les femmes pour les amener à renoncer à leurs responsabilités politiques dans les conseils communaux : 25 % de femmes élues considérées dans l'étude ont subi des pressions explicites pour renoncer ; 8,3 % d'entre elles ont enduré des agressions physiques durant leur représentation politique et 58,3 % des agressions morales (insultes, dénégations, diffamations, discriminations, cris, etc.) : Velasquez et coll., 2003, p. 39-41.

25. Marcelo Fernández reprend les propos tenus par Don Ramón Apaza, dirigeant dans la communauté Kullu Uma, le 8 juin 1999 : « La femme ne pourrait pas avoir de poids dans l'administration de la justice, elle n'a pas non plus le raisonnement, ni les idées pour pouvoir entrer dans ce secteur, vu son manque d'éducation. Ici, seul l'homme sert d'autorité, la femme n'est qu'une assistante qui s'occupe d'apporter le goûter (le café) et dit aux visiteurs qu'il n'est pas ici, qu'il va arriver demain, qui leur dit de revenir demain, elle n'est pas obligée de suppléer l'homme. La femme ne peut rendre justice, pas plus la femme du chef que celle du secrétaire à la justice ne peut rendre la justice ; que la femme résolve des conflits ne correspond ni à la coutume ni à la tradition » (2004, p. 86, trad. pers., S. Charlier).

Une réinterprétation des rôles économiques

Quelle que soit leur forme, les organisations d'économie solidaire que nous avons rencontrées font toutes l'effort de former leurs membres et leur personnel à la question du commerce équitable²⁶. En effet, elles le perçoivent comme un moyen pour les « petits » producteurs et « petites » productrices du Sud d'acquérir un *empoderamiento* économique permettant de prendre en charge leur propre développement, d'acquérir une plus grande autonomie économique et de lutter contre la vulnérabilité. Elles partent du fameux slogan désormais célèbre « *Trade but not aid*²⁷ ».

Des organisations faïtières voient le jour dans le but de chercher des marchés pour écouler leurs produits, agricoles et/ou artisanaux. Tantôt par le biais du commerce équitable, tantôt par le biais du commerce conventionnel, elles vont commercialiser leurs produits sur le marché international et sur le marché local. Elles vont devoir répondre aux critères et exigences de ces marchés tout en maintenant parallèlement en leur sein des principes d'échange ancestraux de type troc et don/contre-don. Ce qui nous intéresse ici n'est plus l'impact sur le revenu et la reconnaissance sociale individuelle – nous en avons déjà parlé en présentant l'*empoderamiento* individuel – mais la façon dont une organisation en tant que telle développe une véritable compétence pour atteindre une reconnaissance comme actrice économique tant sur les marchés locaux qu'internationaux (voir encadré p. 181). Les organisations doivent adopter les pratiques et les normes des marchés internationaux et se soumettre à leurs exigences quantitatives, qualitatives et commerciales, ou négocier les modalités des transactions pour les rendre compatibles avec leurs propres pratiques et intérêts. Cette évolution comporte des intérêts et des risques. Les intérêts sont évidemment économiques et marchands, *via* des débouchés accrus, bien que fragiles dans la durée et dépendants du marché. Ils sont aussi socioculturels et

26. Une partie des résultats de notre recherche reprise dans ce point a été utilisée dans l'étude sur le commerce équitable à laquelle nous avons participé ; cette étude (2004-2006) est intitulée : *Le commerce équitable face aux nouveaux défis commerciaux : évolution des dynamiques d'acteurs*.

27. Ce slogan (« Du commerce, pas de l'assistance »), à la base du mouvement du commerce équitable, est apparu pour la première fois en 1964, à Genève, dans le cadre de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED). Il répondait au souhait formulé par certains participants du Sud.

organisationnels, puisque poussés par les exigences du marché, ces organisations acquièrent des compétences, des savoir-faire ainsi qu'un statut d'actrice économique à part entière.

La centrale des coopératives El Ceibo

À titre d'exemple, prenons le cas de la centrale des coopératives El Ceibo, née en 1977 à l'initiative de petit(e)s producteurs et productrices de base de cacao autour de Sapecho (région de l'Alto Beni). En 2005, la production annuelle était de 698 tonnes dont 300 à 360 tonnes partaient à l'exportation, soit environ 50 % de la production²⁸. La production commercialisée correspond à de la matière première et à des produits transformés (cacao en grain, beurre de cacao et cacao en poudre). En vingt-huit ans, El Ceibo a noué des contacts à l'extérieur du pays pour commercialiser actuellement sur le marché équitable des produits biologiques ; ses clients les plus importants sont : en Allemagne (Gepa, Rapunzel y El Puente) ; en Suisse (Claro A.G., Chocolat Bernrain AG) ; en Italie (CTM et Commerce Alternative) ; en Australie (EZA) ; au Japon (Gloval Village) ; en France (Alter Eco) ; en Belgique (Wereldwinkels) et dans d'autres pays d'Europe et d'Amérique du Nord²⁹. Sur le marché national, la vente des produits transformés est en croissance, El Ceibo commercialise plus de quarante produits différents à base de cacao.

Si nous pouvons parler du développement d'un certain *empoderamiento* économique des femmes (surtout des dirigeantes) au sein des organisations, il ne faut cependant pas négliger la fragilité de leur situation, étant donné leur dépendance envers le marché international. En effet, l'adaptation à des marchés quantitativement et qualitativement plus exigeants suppose des formes d'organisation plus différenciées, plus spécialisées, dites « professionnelles ». Nos enquêtes ont montré que ce besoin de spécialisation provoque certaines tensions au sein de l'organisation, soucieuse de répondre aux différentes attentes des membres qui – comme signalé précé-

28. Repris sur le site de Max Havelaar : <http://www.maxhavelaarfrance.org/quizaine/ressources/ficelceibo.pdf> (dernière mise à jour mars 2005, consulté en juin 2006).

29. Repris sur le site El Ceibo : <http://elceibo.org> (mai 2010).

demment – vont des besoins économiques aux besoins politiques, sociaux et culturels. De plus, l'exigence toujours croissante des organisations à l'égard des productrices et producteurs a pour conséquence l'exclusion de celles et ceux qui, pour diverses raisons, ne peuvent suivre le rythme.

La figure 2 présente le schéma de l'*empoderamiento* collectif. Cette représentation est non linéaire, d'où l'image d'une spirale.

Figure 2. Le processus en spirale de l'*empoderamiento* collectif



CONCLUSION

Les organisations boliviennes d'économie populaire solidaire offrent des potentialités pour les femmes d'un certain *empoderamiento* individuel et collectif. Cet *empoderamiento* leur permet de remettre en cause la manière traditionnelle de considérer les relations entre les hommes et les femmes ainsi qu'une seule économie dominante basée uniquement sur le profit.

L'approche de l'économie solidaire inspirée du cadre polanyien permet de comprendre la complexité des organisations d'économie populaire et solidaire en Bolivie, quant à leur manière de fonctionner et de se situer sur les différents marchés (conventionnels ou parallèles) ou encore relativement aux services qu'elles proposent, en

particulier aux femmes. Ces organisations offrent un système de fonctionnement tantôt lié aux pratiques ancestrales – par rapport aussi bien au système de pouvoir, de gestion que du maintien d'un artisanat ayant une connotation culturelle forte – tantôt fondé sur une remise en cause de ces pratiques culturelles. À partir de leur vécu, les femmes réinterprètent l'idée de complémentarité andine dans une perspective d'autonomie et de libération qui remet en question les rapports de genre.

Les femmes ont des attentes multiples envers ces organisations, bien au-delà de leur intérêt économique. Elles sont non seulement dans une logique productive, mais également privée et sociale. Elles y trouvent une possibilité de formation, d'autonomie, d'estime de soi et de participation à la sphère politique. Au sein des pratiques économiques, les femmes font constamment des liens entre les stratégies de survie qu'elles développent, leur rôle reproducteur et leur capacité d'engagement individuel et social. La gestion de ces différentes contraintes les amène à dépasser les questions de survie et à proposer des manières nouvelles d'aborder la vie quotidienne. En Bolivie, les initiatives économiques solidaires des femmes renvoient à un concept très large de l'économie solidaire. L'économie fait partie d'un tout où s'entremêlent économie, culture et société, où cohabitent accumulation monétaire et échanges régis par le principe de réciprocité, où la rationalité socio-économique n'est pas dissociable de l'ensemble de la socialité. Les femmes comptent sur l'association pour défendre leurs droits (défense des intérêts du secteur, d'une sécurité sociale, notamment). La force du groupe leur permet de développer une plus grande autonomie mais aussi d'assurer leur visibilité dans la sphère publique. C'est ainsi que l'*empoderamiento* collectif se joue dans la capacité de former des représentant(e)s, des dirigeant(e)s qui s'impliqueront dans des enjeux de développement au niveau local, au sein des communautés.

Cette approche de l'économie nous permet d'y intégrer les spécificités de l'économie féministe. En effet, bien que présente dans l'économie formelle, monétaire, beaucoup de femmes se retrouvent dans l'économie informelle ou non monétaire, ignorées et non « visibles » dans le cadre d'une approche économique traditionnelle. Seule une production limitée des activités économiques des femmes est prise en considération, alors qu'une grande partie est soit occultée, invisible et non rémunérée (comme les soins aux enfants, aux personnes âgées, la sécurité alimentaire, la santé, etc.), soit sous-valo-

risée et sous-payée³⁰. L'approche par l'économie féministe met en évidence que les pratiques économiques populaires des femmes n'entrent pas dans les cadres traditionnels d'analyse économique, car ces pratiques cherchent à concilier les besoins économiques – le travail – et ceux liés au rôle reproducteur – la vie de famille – ainsi que leur rôle au sein de la communauté (Yépez et Charlier, 2004 ; Ferber et Nelson, cité par Bisilliat et Verschuur, 2001, p. 20).

Notre recherche montre également que si les pratiques d'économie solidaire permettent un processus d'*empoderamiento*, ce n'est pas un processus linéaire mais chaotique. Les organisations d'économie solidaire sont un lieu où les femmes vont mettre en place des changements vers l'égalité tout en préservant certaines valeurs culturelles de la cosmovision andine. Au sein de ces organisations, à travers la formation, la recherche, la communication interne, les femmes vont maintenir et développer des valeurs symboliques et culturelles, comme dans le domaine de la production. Simultanément, les pratiques fondées sur la réciprocité et la complémentarité sont réinterprétées, notamment par rapport au déterminisme culturel du pouvoir entre les hommes et les femmes.

Il faut également souligner la relation circulaire qui existe entre l'*empoderamiento* individuel et collectif. Si, au sein de l'organisation, les femmes peuvent acquérir une formation qui leur donne accès à une certaine forme de pouvoir, il est nécessaire que l'organisation progresse dans l'analyse des rapports de genre et clarifie les besoins collectifs des femmes. Le développement individuel est favorisé par l'organisation, mais l'organisation progresse également en fonction des capacités de ses membres. Nous retrouvons ainsi la notion de « cheminement vécu simultanément par la collectivité et les individus qui en sont membres », pour arriver à l'*empoderamiento* tel que le décrit William Ninacs (2003, p. 28).

Que ce soit en termes économiques ou sociaux, l'acquisition de l'*empoderamiento* pour les femmes reste balbutiante et fragile. Au niveau individuel ou collectif, l'*empoderamiento* permet des changements identitaires qui dépendent certes des personnes, mais aussi de leur entourage et de l'évolution des valeurs de la société. Le bouleversement sociologique quant aux rôles des femmes et des hommes au sein de la famille et de la société demande de trouver de nouveaux repères : c'est une question d'identité féminine et masculine.

30. Voir notamment le rapport du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) de 1995, sur le développement humain.

Christine Verschuur

Mouvements et organisations populaires en milieu urbain : identités de genre et brèches pour le changement

Avec le modèle néolibéral, qui s'impose partout dans le monde, les États se désengagent de nombreux services publics (infrastructures et services sociaux), notamment dans les pays du Sud et de l'Europe de l'Est. Ce sont en grande partie des femmes qui compensent cette « décharge » de l'État et assument le travail indispensable dans ce domaine, à un niveau individuel ou associatif.

L'urbanisation croissante entraîne de rapides transformations des conditions de vie et des rapports sociaux, en particulier ceux entre hommes et femmes. Si en 1950, seulement 30 % de la population mondiale était urbaine, en 2030 on devrait compter 60 % de citadins. La population urbaine des pays moins développés devrait passer de 1,9 milliard en 2000 à 3,9 milliards en 2030. Au cours de ce processus, avec la mondialisation néolibérale, les inégalités sociales s'approfondissent, et les incidences sont considérables sur les transformations dans le domaine du travail, sur l'accès aux services de base et sur l'environnement.

Pour des raisons qui tiennent à la constitution des identités et des rapports de genre, selon leur appartenance de classe ou ethnique, les femmes sont particulièrement affectées par ces chan-

gements. Dans l'urgence, et devant le manque de services publics ou d'opportunités économiques, on constate que des femmes interviennent activement dans les mouvements de base pour s'organiser, se défendre, proposer des solutions. Dans cette entreprise, elles sont soumises à de multiples difficultés (manque de moyens, résistances) et à des pressions (menaces, déconsidération) qui entravent leur action. Cependant, on observe qu'elles revendiquent et obtiennent l'ouverture de nouveaux espaces de négociation et d'intervention, de remise en question des rapports de pouvoir entre hommes et femmes au niveau domestique, dans les organisations, les instances politiques.

Partant de ces constats, une recherche sur les mouvements populaires urbains a été initiée en 1995, avec un réseau d'équipes de chercheurs et de chercheuses¹ dans sept pays du Sud et d'Europe de l'Est, dans le cadre du programme « Management of Social Transformations » (MOST) de l'UNESCO, avec le soutien de la Direction pour le développement et la coopération (DDC) suisse. La recherche s'est intéressée aux réponses apportées par des organisations de quartier à l'accroissement des inégalités économiques et sociales et à la détérioration de l'environnement engendrées par ce processus d'urbanisation dans sept pays d'Amérique latine, d'Afrique de l'Ouest et d'Europe de l'Est, avec une perspective de genre. Les membres de ce réseau ont travaillé ensemble jusqu'en 2005 et ont transmis leurs résultats lors d'un colloque international². Dans cet article, seuls certains des terrains d'étude situés en Afrique de l'Ouest et en Amérique latine seront abordés.

La recherche a porté sur les réponses locales et collectives, traduisant le rejet de situations inacceptables et promouvant la lutte pour des conditions de vie plus dignes et pour l'obtention de droits : organiser l'accès à des revenus propres ; mettre en place un système

1. Le réseau est constitué par Mohamadou Abdul, Sonia Alves Calió, Marta Cassaro da Silva, Iskra Dandolova, Norberto Inda, Isabel Rauber, Ana Cosima Rughinis, Álvaro San Sebastián, Germán Solinis, Kadidia Tall, et coordonné par François Hainard et Christine Verschuur.

2. Colloque de clôture des travaux du réseau international de recherche-action MOST sur « Villes, environnement et rapports sociaux hommes-femmes », à l'Institut universitaire d'études du développement (IUED) à Genève (Suisse), les 24 et 25 novembre 2005. À cette occasion, eut lieu le lancement de l'ouvrage collectif *Mouvements de quartier et environnements précaires, la prise de pouvoir des femmes dans les pays du Sud et de l'Est*, sous la direction de François Hainard et de Christine Verschuur (2005). Cet article reprend des éléments de cet ouvrage.

de collecte des déchets ; réclamer l'accès à l'eau ou à l'électricité à des tarifs abordables ; revendiquer un environnement immédiat non nuisible et des espaces verts ; obtenir un droit de propriété de son logement ; s'opposer aux violences domestiques ; prendre le droit à la parole et participer aux choix économiques et sociaux dans la ville. Les réponses entremêlent les domaines d'action et s'appuient sur une démarche globale. Ainsi, par exemple, on a pu remarquer au Sénégal que la volonté de consolider un groupement d'activités économiques allait de pair avec une volonté de participer aux choix politiques, d'introduire une mutuelle de santé, de résoudre des problèmes d'assainissement. En Argentine, l'engagement des femmes dans un programme de distribution alimentaire allait de pair avec des actions de lutte contre les inondations dans le quartier, pour améliorer l'accès à des tarifs abordables à l'eau potable et à l'électricité, et avec des interventions pour protéger les femmes victimes de violences domestiques.

Tout au long de cette enquête, guidée par les principes de la recherche-action, nous avons accompagné et soutenu les lents cheminements dans les prises de conscience et les revendications – ou non – de droits liés à la mise en œuvre d'actions pour améliorer, dans l'immédiat, la vie quotidienne, au niveau public tout comme au niveau domestique, dans différents domaines touchant à la vie dans le quartier.

Nous présenterons ici diverses études de cas en analysant la manière dont le genre structure les mouvements populaires urbains. Ces exemples illustrent comment les identités de genre sont mises en scène pour ouvrir des brèches dans les rapports de pouvoir ou résister aux changements, comment les changements au niveau du quartier permettent des changements au niveau domestique, et réciproquement, quels sont les liens entre les changements, au niveau local et au niveau global. D'ores et déjà, le fait que des initiatives populaires urbaines comportent une dimension économique semble être un élément favorable à des transformations durables.

Dans les mouvements de quartier étudiés, le façonnement asymétrique de la féminité et de la masculinité se traduit en inégalités dans l'accès aux droits. Mais nous avons pu observer comment la prise de conscience de ces asymétries ouvre des brèches pour instaurer dans ces mouvements de quartier, même si c'est de manière fugace, de nouveaux rapports sociaux, et pour construire, sur ces territoires de vie, une autre façon de penser le politique et de faire l'économique.

LES JEUX AUTOUR DES IDENTITÉS DE GENRE

Le concept « genre » s'est développé, à partir des années 1970, comme un outil analytique nécessaire pour comprendre pourquoi les femmes et les hommes agissent et interagissent comme ils le font, et pourquoi les structures qui produisent les inégalités (de genre, mais pas seulement) persistent, à tous les niveaux de la société. « Le genre est un élément constitutif de rapports sociaux fondés sur des différences perçues entre les sexes et le genre est une façon première de signifier des relations de pouvoir. [...] Le concept de genre structure la perception et l'organisation concrète et symbolique de toute la vie sociale » (Scott, 2000, p. 56).

Introduire dans une recherche la perspective de genre signifie montrer l'importance de la dimension symbolique des représentations liées au genre et indiquer comment cette dimension traverse les institutions ; s'attacher à montrer que les femmes et les hommes peuvent être des sujets, et non pas seulement des « porteurs de structures ». « La notion de sujet implique l'existence d'une prise de conscience concrète de la nécessité de changement, l'existence de la volonté de changement, et la capacité pour réussir à construire ces changements » (Rauber, 2003, p. 45).

Pour Judith Butler, qui parle de la « discipline du genre » (Butler, 2005), les actes et gestes qui font de nous un « homme » ou une « femme » sont des pratiques de genre produisant des identités « masculine » ou « féminine ». Ilana Löwy parle de l'« emprise du genre » et rappelle comment chacun et chacune intériorise des normes de féminité et de masculinité (Löwy, 2006). Même si la discrimination est interdite par la loi, une série de règles et de principes implicites – des « autorités invisibles » – fonctionnent pour maintenir l'écart entre hommes et femmes. Cela n'est pas sans générer des sentiments de culpabilité, car comment expliquer sinon, autrement que par sa propre incapacité, la persistance des inégalités...

Pour autant, si les inégalités persistent, ni les identités ni les rapports de genre ne sont immuables.

Accompagner les changements des identités et des rapports sociaux de genre permet de repérer les résistances. Dans la démarche de recherche-action suivie dans cette recherche, le principe « changer pour comprendre » est intrinsèque. Nous avons pu suivre sur les différents terrains comment les rapports de pouvoir dans les sphères domestique et publique se modifient, comment les changements obtenus dans une sphère semblent difficiles à conser-

ver s'il n'y en a pas dans l'autre. Nous avons observé comment les représentations des rapports de genre perdurent parfois, même si ces rapports se sont transformés dans la réalité, et semblent être une entrave à des changements durables et globaux. Nous avons relevé combien la réflexion sur les identités, incluant les identités masculines, est fondamentale, car sans remise en question des identités de genre, l'accès inégal aux décisions semble difficile à modifier, les mouvements de base s'essouffent, et la fatigue s'installe chez des femmes sans le soutien de leurs compagnons de vie ou de lutte, et plus généralement sans soutien extérieur. Analyser de quelle manière les asymétries de genre traversent les organisations permet de comprendre les obstacles aux transformations sociales.

Durant sept années, les membres de ce réseau ont suivi les cheminements de divers mouvements et organisations de quartier dans leur lente et paradoxale évolution, en étudiant comment les asymétries féminin-masculin les structuraient. Des avancées locales dans la prise de conscience et la revendication des droits ont été relevées, mais sans relais au niveau de la législation ou de politiques économiques sensibles à ces initiatives et aux inégalités de genre, elles sont souvent insuffisantes et éphémères. L'inverse est vrai aussi, et l'on constate que des législations avancées en termes d'équité de genre et de justice sociale n'introduisent pas par elles-mêmes de transformation des rapports de genre, si elles ne sont pas ancrées dans des pratiques de prise de conscience et de revendication de droits. Le travail sur les identités de genre, pour comprendre en quoi l'intériorisation des normes représente un obstacle aux transformations, est une tâche de longue haleine et néanmoins essentielle aux changements durables. Les identités de genre, produites par les actes et les gestes, ne sont pas figées ni uniques, et chacun a des marges pour « mettre en scène » son genre.

Nous avons pu observer, sur des terrains très différents, comment des femmes, en mettant en scène et en jouant avec leurs identités féminines, obtiennent des avantages et renforcent leur pouvoir de négociation auprès des municipalités, des associations de base ou de leurs compagnons de vie. L'identité de « mère », de « chargée des soins et de l'attention aux autres » (« *carer* ») ou de « gardienne stable du foyer », est parfois instrumentalisée par les femmes elles-mêmes pour obtenir des résultats dans l'espace public qui soient en leur faveur et au bénéfice des personnes dont elles se sentent en charge. La conquête de ce terrain de revendication dans la sphère publique sert également de levier pour réclamer des chan-

gements dans l'espace privé. Ce lien nous semble être un des éléments intéressants des changements observés sur les différents terrains.

S'intéresser aux mouvements populaires urbains demande aussi de se pencher sur la constitution de la masculinité traversée, comme celle de la féminité, par les inégalités de classe et de « race ». Avec les changements économiques globaux s'accroît dans certains contextes le chômage masculin, se développent de nouvelles activités économiques féminines, augmentent les revenus des femmes par rapport à ceux des hommes. Pour diverses raisons, les hommes ont du mal à être conformes au modèle de masculinité hégémonique.

Le concept de « masculinité hégémonique », avancé par Raewyn Connell (1987), permet de comprendre que certaines manières d'être un homme sont plus valorisées que d'autres. Une pression sociale s'exerce sur les hommes pour qu'ils soient conformes aux idées dominantes sur l'identité masculine.

Il y a souvent un décalage entre la réalité économique, qui a changé, et les représentations du féminin et du masculin. On constate par exemple que des femmes qui sont pourtant devenues le principal soutien économique de la famille sont malgré tout représentées comme étant sous la tutelle de leur compagnon. Dans certains des contextes étudiés, chacun sait que cela n'est qu'une illusion, que ces identités ne correspondent plus à la réalité, mais chacun continue de faire comme si rien n'avait changé, tout en sachant que de nouveaux rapports de pouvoir sont en négociation.

Divers scénarios ont pu être étudiés, parfois réunis : la création d'« espaces de parole » où les hommes peuvent aborder la crise des identités masculines ; le « faire-semblant » que les hommes correspondent toujours au modèle hégémonique et que les femmes sont toujours soumises ; la constitution d'« espaces féminins incontestés » où sont mises en scène des identités qui correspondent à la perception qu'ont les habitants du quartier ou les autorités de ce qui est féminin ou masculin, ou à ce que les « actrices » veulent mettre en avant comme identités. Ces espaces, perçus comme non menaçants, donnent des marges de manœuvre plus grandes, en évitant des confrontations plus ouvertes de remise en question des rapports de pouvoir entre hommes et femmes.

MOUVEMENTS DE QUARTIER ET GENRE SUR SIX TERRAINS DIFFÉRENTS

Les femmes sont présentes de manière centrale dans les mouvements de quartier. Disposant de peu de ressources et de soutiens extérieurs, elles prennent pourtant en charge des services, développent des activités économiques, maintiennent des liens sociaux, pour assurer ce qu'elles considèrent être de leur responsabilité principale, le bien-être de la famille. Elles développent toute une « gamme d'activités qui s'inscrit dans ce que certains ont nommé "l'économie sociale", au sens où les motivations des citoyens qui s'impliquent dans ces formes de coopération ne sont pas prioritairement, voire pas du tout, matérielles » (Molyneux, 2007, p. 386). Ce « travail », « naturellement » attribué aux femmes, n'a pas pour motivation principale ou unique « leur seul intérêt personnel » ou des « motifs matériels, comme celui de recevoir de l'argent ». « La motivation est bien plus complexe et met en jeu des questions d'identité et des formes de gratification qui échappent à ces catégories matérielles » (Molyneux, 2007, p. 390). L'économie féministe a justement remis en question les paradigmes dominants de l'économie classique pour analyser les comportements des acteurs économiques.

La division sexuelle des tâches, qui traduit les inégalités de genre, repose sur une attribution prioritaire des tâches reproductives aux femmes (*care*, en anglais), non seulement au foyer mais, par extension, dans le quartier, dans les mouvements de base. Les identités de genre s'inscrivent de cette manière aussi dans ces organisations. Les hommes – même si certains le souhaiteraient – ont souvent du mal à s'investir dans les mouvements de quartier, dans des activités connotées féminines, et à ce titre considérées, tant par des hommes que par des femmes, comme des activités enfreignant l'ordre dans la division sexuelle des tâches. Les hommes ont plus tendance à s'engager dans les réseaux liés au travail ou à la politique, domaines associés à la sphère publique, qui est connotée masculine.

En s'engageant à l'extérieur de leur foyer, dans des mouvements, dans des organisations, les femmes des quartiers étudiés se trouvent confrontées à diverses attentes : les leurs, celles de leur compagnon, de leur famille, de la société. Elles doivent parfois aussi livrer des combats très concrets, contre les autorités locales qui ne les soutiennent pas dans leurs initiatives, contre les difficul-

tés administratives, matérielles, quotidiennes pour aller au bout de leurs projets, voire affronter de manière violente la police ou des trafiquants.

En République dominicaine par exemple, dans les quartiers La Ciénaga et Los Guandules de la ville de Saint-Domingue, les femmes ont mené diverses luttes très dures. D'abord pour résister au projet d'éviction de la population du quartier, car celui-ci, situé en centre-ville, suscitait les convoitises des spéculateurs fonciers. Ensuite pour tenter d'empêcher, dans leur secteur, l'installation d'une unité de purification des eaux usées qui empesterait l'air, au seul bénéfice d'un quartier voisin puisque le leur ne jouissait d'aucun approvisionnement en eau potable. De multiples batailles ont également été menées pour améliorer leur logement (par exemple : négocier avec les soldats qui assiégeaient le quartier et empêchaient l'introduction des matériaux de construction), ou assainir les ruelles et les espaces verts. Malgré leur combativité, leur activité de premier plan dans les mouvements de quartier, les femmes considèrent elles-mêmes que leur rôle est mineur, qu'elles n'ont fait qu'« aider ». Alors qu'elles sont généralement chefs de famille, responsables économiques de leur foyer – car souvent les hommes sont absents, « dans la rue » ou au chômage –, elles n'ont pas remis en question la distribution des pouvoirs associée aux identités de genre. Leur rêve est d'être entretenues par leurs maris et de pouvoir rester au foyer. On observe ici un exemple de ces contradictions entre les identités de genre et la réalité de la place des hommes et des femmes dans la division sexuelle du travail, dans les luttes et dans les mouvements.

Dans certains des quartiers étudiés, c'est par la lutte autour d'enjeux de la vie quotidienne (prix de l'eau, collecte des déchets, par exemple), que les habitants sont amenés à faire une analyse plus globale des causes socio-économiques de leurs problèmes. C'est également en raison de l'engagement dans des luttes pour faire valoir leurs droits – à un environnement sain, à l'accès à des services publics, à un soutien à leurs initiatives économiques, etc. – qu'apparaissent des thèmes auparavant tus et relatifs aux rapports inégaux entre hommes et femmes dans le cadre domestique (des thèmes comme la violence domestique, l'alcoolisme, par exemple). Les processus en cours dans les quartiers permettent d'aborder des problèmes globaux, mais aussi de passer de l'analyse des causes des problèmes du niveau public au niveau personnel.

Le cas des femmes *manzaneras* du quartier San Cayetano, dans la ville industrielle de Campana (province de Buenos Aires), en Argen-

tine, illustre notamment ce lien entre des mobilisations autour de questions locales et l'analyse des problèmes globaux. Les *manzanas* font partie d'un vaste programme, de type paternaliste et mis en place par le pouvoir central, le plan Vida, qui permet à la municipalité de recruter des femmes du quartier, bénévoles, pour remplir des fonctions reproduisant les stéréotypes de genre. Elles sont appelées, par petits groupes, à s'occuper de la distribution des aliments aux femmes enceintes et aux familles ayant des enfants de moins de 5 ans, dans le pâté de maisons du quartier où elles résident.

Le fait d'être regroupées a favorisé l'émergence d'autres initiatives de leur part. Ce sont elles qui ont organisé la mobilisation de tous pour empêcher une inondation dans le quartier, elles encore qui dénoncent le prix excessif de l'électricité, récemment privatisée, ou pour avoir un réseau d'approvisionnement en eau potable, jusque-là inexistant.

La fierté d'avoir accompli des tâches importantes pour le quartier, le fait d'avoir suivi des cours de formation, de faire partie d'une organisation et d'avoir participé à des réunions en dehors même de la ville, d'avoir rencontré des responsables politiques ou d'autres femmes actives dans l'organisation, d'avoir eu une influence auprès des responsables municipaux, a insufflé un sentiment fort d'estime de soi. Par leur seule participation à ce mouvement, elles ont pu créer des espaces de rencontre où échanger sur leurs problèmes quotidiens, comme le thème de la violence conjugale, dont elles n'avaient jamais eu auparavant le courage de parler ouvertement entre elles. Elles défendent celles qui en sont victimes, devant la police ou les tribunaux. Elles sentent que leur participation à ce mouvement a compté pour prendre conscience du droit à participer aux débats sur l'amélioration de leur environnement, pour connaître certains de leurs droits, pour améliorer leur image d'elles-mêmes, pour s'amuser aussi entre elles, tout simplement. « Devenir *manzanera* est ce qui m'est arrivé de plus important dans ma vie », dira l'une d'elles.

L'exemple argentin illustre également comment les changements globaux affectent l'image de soi au niveau local. Alors que les femmes de San Cayetano trouvent des emplois de travailleuses domestiques en ville, les hommes de ce quartier n'ont pour beaucoup d'entre eux plus de travail, ne peuvent plus faire valoir leur masculinité dans leurs activités extérieures. Ils doivent compter sur leurs épouses pour survivre, et constatent qu'elles occupent une place croissante dans les décisions, familiales et du quartier. Les hommes vivent une crise de leur identité. Certains se sont montrés

intéressés à participer aux activités dans le quartier, mais ils ont été raillés par d'autres hommes, ou par des femmes, qui jugeaient qu'ils effectuaient des tâches considérées comme féminines.

Des espaces de parole ont été ouverts par les chercheurs avec les hommes, pour se rencontrer en dehors de l'espace domestique, comme le font les femmes dans le mouvement des *manzaneras*. Ces espaces ont créé des opportunités pour que soient abordés les problèmes liés à la crise de l'identité masculine, notamment la violence domestique ou les souffrances liées au chômage masculin et à la dépendance économique à l'égard de leurs compagnes.

Une démarche similaire a pu être observée à Santhiaba, quartier de Thiaroye-sur-Mer, à Pikine, au Sénégal. Dans ce quartier, les femmes ont maintenant un rôle prépondérant dans les groupements d'intérêt économique (GIE), où elles déploient des activités d'une relative importance (transformation halieutique ou commerce). Il ne s'agit pas de structures coopératives, les moyens de production ne sont pas communs, mais d'un regroupement d'intérêts économiques qui permet de partager et de gérer un espace de production commun et de défendre des intérêts collectifs entre certains groupes de femmes. Les femmes sont devenues les principales pourvoyeuses économiques de la famille.

Des femmes du GIE sont très actives au niveau du quartier, par exemple dans la création d'une mutuelle de crédit, dans un projet de mutuelle de santé, dans un programme d'assainissement, dans les réunions municipales, où elles prennent la parole. Petit à petit, leur place est reconnue et respectée. Des conseillères municipales ont été élues, les autorités politiques locales veulent se les associer, ainsi que le conseil des aînés.

De nombreux hommes, de leur côté, ne remplissent plus le rôle qui leur est socialement attribué, et l'on pourrait évoquer, ici aussi, une crise de la masculinité. Dans cette situation en mutation, les femmes et les hommes évitent la confrontation, la remise en question des rapports de pouvoir. Les femmes affirment respecter l'autorité de l'époux, tout comme les jeunes respectent l'autorité traditionnelle des aînés. La création d'un nouvel espace de rencontre dans le quartier, le Comité de développement intégré de Santhiaba (CODIS), permet d'aborder des questions comme les rapports de pouvoir entre hommes et femmes, entre aînés et jeunes. Il a permis à des femmes et à des jeunes de suivre des formations, d'aborder les problèmes du quartier et de comprendre leurs causes. Pour les hommes, l'espace du CODIS a servi de facilitateur à l'analyse des

rapports de genre en transformation, la reconnaissance de la nouvelle place des femmes dans les instances de prise de décision, pour discuter des enjeux économiques des diverses initiatives locales. C'est, de manière imperceptible, tout un travail de déconstruction et de reconstruction d'identités qui s'est développé dans cet espace.

À Ouagadougou (Burkina Faso), dans un quartier très affecté par l'insalubrité, c'est à la faveur de la mobilisation relative à un problème environnemental et de la mise en place d'une initiative économique que l'on peut observer une prise de conscience des droits. L'exemple illustre également comment une initiative associative féminine locale a été écrasée par la puissance des acteurs économiques privés extérieurs.

Une association de femmes, Lagem Yam³, a développé une activité de gestion des déchets, entreprise au demeurant très dévalorisée au départ, et par ce fait même « naturellement » prise en charge par les femmes. Les réalisations de l'association se sont développées, avec création d'emplois, diversification des activités productives, programme de formation environnementale. Après des années de travail, on a pu constater une certaine reconnaissance sociale par la municipalité et des institutions d'appui aux initiatives locales. Les femmes ont gagné en estime, auprès d'elles-mêmes, mais aussi des hommes et des habitants du quartier. Elles ont été reçues à des rencontres municipales et y ont pris la parole.

Un processus de privatisation de la filière de gestion des déchets dans la capitale Ouagadougou a été entrepris ensuite, sous l'impulsion de la Banque mondiale. Les femmes de l'association Lagem Yam se sont organisées pour être présentes lors de la privatisation, en se regroupant avec des associations d'autres quartiers en une fédération d'associations, pour essayer de disposer de plus de moyens, d'être plus crédibles et d'obtenir ainsi des parts de marché.

Cependant, les entrepreneurs privés, disposant de moyens matériels et symboliques plus importants que les associations, ont bénéficié d'un accès privilégié à l'État. Si le regroupement d'associations a obtenu une part de marché, c'est dans des conditions qui permettent de prévoir à court terme leur éviction (interdiction d'utiliser la traction asine, éloignement entre le lieu de collecte des déchets et le lieu de résidence des membres de l'association, manque d'alphabétisation, etc.). L'exemple illustre le

3. L'expression, en langue nationale mooré, peut se traduire en français par : « Unissons nos intelligences ».

processus de privatisation des services de l'État à travers lequel des intermédiaires obtiennent des bénéfices auprès de celui-ci. Une majorité de ces intermédiaires est constituée d'hommes entrepreneurs, mais on observe également la présence de femmes entrepreneures aisées. Si leurs objectifs sont différents de ceux des femmes des associations de base, on constate parfois des alliances entre ces différentes catégories de femmes. Ainsi avons-nous pu observer l'intérêt des membres de l'association Lagem Yam pour bénéficier des atouts et des compétences d'une femme entrepreneure (sa capacité de gestion et présentation de dossiers techniques, ses réserves financières, ses capacités de mobilisation de réseaux dans les milieux économiques et politiques décisionnaires, ses ressources symboliques). Cela montre une volonté de poursuivre une activité rémunératrice et par ailleurs diversifiée, nécessaire à la vie du quartier, et gratifiante pour les membres de l'association. Par ailleurs, ces femmes ont fait montre de leurs ressources, en cherchant à s'allier à une femme entrepreneure pour « rester dans la course ». Le processus de prise de conscience des droits et l'apprentissage pour les revendiquer se poursuivent, avec un programme d'alphabétisation politique mené par les chercheuses avec les femmes de l'association.

Prise de conscience des droits et apprentissage pour les revendiquer font partie des méthodes d'éducation populaire inspirées du travail de Paulo Freire, au Brésil. Cet « héritage » est encore vivace dans la manière de travailler de certaines associations ou municipalités brésiliennes, dont celle de Santo André, durant les années où la ville a été gouvernée par une équipe sensible aux problèmes d'exclusion sociale. Cette équipe a encouragé un processus de participation des habitants des favelas aux choix dans la planification des actions pour le quartier (notamment en mettant en place les « budgets participatifs »). Dans la favela Gamboa, des associations de quartier ont lutté durant des années pour obtenir le transfert de la population vivant dans cette favela – située sous des pylônes à haute tension, aux habitations précaires, sans accès à l'électricité ou à l'eau (sauf par des moyens piratés) – vers un quartier plus sain.

Il est reconnu que le logement a une valeur différente pour la femme que pour l'homme. Pour la femme, il est le lieu autour duquel sont tissés des réseaux d'entraide dans le quartier, essentiels pour assurer la survie ; pour l'homme il représente un capital, qui peut être échangé à n'importe quel moment en cas de besoin de numéraire.

Parmi les multiples revendications des associations de quartier figurait celle du droit au logement. S'appuyant sur les changements favorables aux droits des femmes inscrits dans la nouvelle Constitution brésilienne, les associations proposaient que soient délivrés des titres conjoints de propriété des nouveaux logements⁴ sur lesquels le nom de la femme serait inscrit en premier lieu, pour insister, symboliquement, sur les droits de propriété des femmes. Les nouveaux logements proposés sont des maisons-bases de vingt-quatre mètres carrés.

Les associations de quartier insistaient pour que l'accent soit mis sur le nom des femmes en tant que copropriétaires pour favoriser divers changements. D'une part, cela les protégerait un peu mieux du risque d'expulsion du logement par le mari, et des conséquences que cela entraîne pour leurs enfants dont elles ont la charge, ou en termes d'interruption de l'accès aux programmes sociaux liés au lieu d'habitation. D'autre part, cela leur faciliterait l'accès à d'autres droits (comme l'obtention d'un crédit, pour lequel le titre conjoint de propriété peut servir de garantie).

Cette proposition soulève cependant plusieurs difficultés. D'une part, elle pose un certain nombre de problèmes juridiques, non résolus. D'autre part, cette mesure n'incite pas à remettre en question la division sexuelle des tâches domestiques, qui attribue de manière prioritaire les soins de la famille aux femmes. Cependant, insister sur la priorité donnée au nom de la femme dans les titres conjoints de propriété constitue effectivement, symboliquement, un changement important. La représentation que les femmes ont d'elles-mêmes, ou que les divers partenaires ont d'elles, est plus valorisante. En même temps, les femmes, en jouant sur leur identité féminine de « gardienne stable du foyer », se protègent et obtiennent un point d'appui à partir duquel elles peuvent négocier des changements dans les rapports de genre au niveau domestique.

Le fait de jouer sur certaines identités dites « féminines » pour obtenir des espaces de changement a également été observé sur le terrain étudié à La Havane, dans le quartier de Cayo Hueso.

Dans le cas particulier de Cuba, où ont incontestablement été décrétés des droits politiques, économiques et sociaux en faveur de l'égalité entre hommes et femmes, et où des avantages symboliques

4. Avec la nouvelle Constitution (1998), au Brésil, la propriété foncière n'est plus réservée aux hommes (chefs de famille), et il est possible de délivrer des titres conjoints de propriété.

et concrets ont été obtenus par les femmes, les rapports de genre restent inégaux au niveau domestique. La division sexuelle du travail n'y est pas remise en question, la charge de travail reste inégale, les rapports de domination entre hommes et femmes persistent. Pourtant, certaines femmes actives dans le quartier ont des occupations professionnelles à forte valeur symbolique (instructrice militaire ayant participé à la révolution de 1959, médecins, artistes, etc.). Dans le quartier étudié, l'organisation appelée « Ateliers de transformation intégrale de Cayo Hueso », en charge des consultations et de la planification locale, compte sur une participation importante de femmes, mais aussi d'hommes, aux discussions. Les enquêtes ont révélé le souhait de discuter de thèmes comme la violence conjugale, les méfaits de l'alcoolisme parmi les hommes, ainsi que la prostitution et le sida parmi les jeunes, liés au développement du tourisme sexuel de ces dernières années. Néanmoins, les limites politiques pour soulever certains sujets ou exprimer les priorités locales, auxquelles s'ajoutent les limitations matérielles pour mettre en œuvre des projets, empêchent des changements concrets dans le quartier. Un espace a été aménagé, où des activités économiques typiquement féminines devaient être déployées (salons de coiffure, de maquillage !), et que l'on peut analyser comme un « espace féminin incontesté ». Cet espace non menaçant devait permettre de développer une initiative économique autogérée (se démarquant des politiques économiques alors en vigueur) et d'ouvrir un lieu de rencontres et de parole inhabituel et transformateur, afin de débattre dans un cadre non contraignant de thèmes sensibles apparus à l'occasion de la consultation, mais que les autorités rechignent à aborder. Les politiques économiques et les conditions politiques en vigueur au moment de l'enquête n'ont pas permis que cet espace se déploie.

CHANGEMENTS ET RÉSISTANCES

Analyser l'emprise du genre sur la structure et le fonctionnement des associations éclaire certaines résistances au changement ainsi que les brèches qui permettent de l'entrouvrir. Les processus en cours dans les organisations de quartier sont chargés de paradoxes.

Dans le cas burkinabè, l'organisation Lagem Yam s'est constituée en association gérée exclusivement par des femmes. Durant une première période mixte, les femmes avaient constaté que les hommes occupaient les postes de direction, refusaient de mettre la

main à la pâte, laissant le « sale » travail aux femmes (ramassage des ordures, brassage des matériaux de compost, soins aux ânes, etc.). La division sexuelle des tâches reproduisait celle en vigueur dans la famille et la société, selon les asymétries de genre. Les femmes ont remis en question cette division inégale du travail, qui leur attribuait des places moins valorisées dans l'organisation. Des conflits ont éclaté, et les hommes ont été évincés, l'association ne gardant que quelques jeunes hommes salariés. Les femmes ont alors occupé des postes de responsabilité et partagé le travail, elles ont pu s'exprimer plus librement, sans la présence d'hommes. Cependant, avec la privatisation de la filière des déchets, malgré son regroupement dans une fédération d'associations, mixtes, l'organisation a de grandes difficultés à se maintenir, désarmée devant la puissance des entrepreneurs privés. Les membres de Lagem Yam, qui entretiennent des réseaux dans le quartier et y ont établi des liens de confiance et de proximité, voient ces atouts, caractéristiques de leur identité de genre, exploités lors de la réorganisation de la filière des déchets. À nouveau, une division du travail selon les asymétries de genre s'instaure : c'est aux femmes de s'occuper du travail ingrat de porte à porte, pour recouvrer les taxes de ramassage et enlever avec des charrettes à traction asine les ordures, pour ensuite les acheminer vers un lieu central où des camions – emblématiques de la puissance masculine – vont les récupérer.

L'initiative économique de l'association Lagem Yam n'a pas résisté à l'attribution de la filière à des acteurs privés, faute de l'appui de politiques sociales et économiques. Un travail de remise en question de ce qu'une femme était supposée pouvoir faire ou non, avoir le droit de faire ou non, avait pourtant été amorcé dans cette association et dans le quartier.

En Argentine, le programme des *manzanas* était, lors de son lancement, par définition, réservé à des femmes pour réaliser des activités considérées comme féminines (distribution d'aliments aux enfants et femmes enceintes). En développant par la suite des activités qui traversaient les frontières du domaine dit « féminin » (comme mobiliser des tracteurs de la municipalité pour endiguer l'inondation), les *manzanas* ont ouvert des espaces de réflexion pour aborder les inégalités entre hommes et femmes. Nous avons vu que l'implication des hommes dans les activités communautaires présentait des difficultés, l'organisation ayant une connotation féminine et les activités pour le bien-être de la communauté étant généralement aussi associées au domaine féminin.

Dans le quartier Cayo Hueso de La Havane, à Cuba, l'ouverture d'un espace économique collectif tournait autour d'activités « typiquement féminines » et « non menaçantes » (maquillage et coiffure), espace féminin incontesté. Cette initiative, sous couvert d'une activité économique, aurait permis de créer des espaces pour remettre en question les rapports en hommes et femmes, très empreints de machisme malgré près de cinquante ans de révolution.

Dans la favela de Gamboa, au Brésil, l'association – mixte – des habitants du quartier, en réclamant l'attribution prioritaire des titres de propriété aux femmes (mesure symbolique), exploite l'argument selon lequel la mère est la gardienne stable du foyer, garante de la pérennité des programmes sociaux.

Dans ces diverses situations, en mettant en scène leur féminité, leur identité de mère, les membres des organisations revendiquent des droits qui, tout en les protégeant, ouvrent aussi des opportunités et permettent de remettre en question l'ordre de genre.

Dans le quartier La Ciénaga et Los Guandules, en République dominicaine, l'organisation de quartier a une composition mixte, mais les femmes n'y occupent aucune place de direction. Elles ont eu un rôle décisif et central lors des luttes ou pour introduire des améliorations dans le quartier, elles sont responsables économiques *de facto* de leur famille. Mais dans leur imaginaire, qui ne correspond plus à la nouvelle réalité, elles ne font qu'« aider » leurs compagnons à subvenir aux besoins économiques de la famille et à développer des actions au niveau du quartier dans le domaine de l'environnement ou d'autres domaines. Ainsi, malgré les contradictions entre la réalité des rapports sociaux et leur vision imaginaire, le discours dominant reste : « Les femmes ne font qu'aider. »

À Santhiaba, au Sénégal, les femmes également disent respecter l'autorité des maris et déclarent presque unanimement qu'elles « aident » leurs époux, quand bien même elles prennent en charge une partie substantielle, ou la totalité, des besoins économiques de la famille. La constitution de GIE féminins ayant un certain poids économique, couplée avec un espace de dialogue comme le CODIS, a introduit des remises en question des asymétries de genre, mais sans confrontation ouverte des rapports de pouvoir entre hommes et femmes.

Pour aplanir les résistances, favoriser les ruptures, ouvrir des brèches dans les rapports inégaux de pouvoir, les études semblent montrer l'intérêt de soutenir la dimension économique de la struc-

ture organisationnelle et la constitution d'espaces de questionnement des asymétries de genre.

Cela est apparu en Afrique, aussi bien à Ouagadougou qu'à Pikine, où les programmes menés par des femmes dans le quartier sont de nature économique et collective, et permettent d'aborder des questions sur les inégalités entre hommes et femmes, tant au niveau domestique que dans les organisations et le quartier. En Amérique latine, à Campana, La Havane, Saint-Domingue ou Santo André, les cas étudiés semblent plus dynamiques mais aussi plus fragiles, du fait peut-être, entre autres, d'une moindre assise économique.

MOUVEMENTS ET ORGANISATIONS DE QUARTIER À L'ÉPREUVE DU GENRE

Dans les politiques sociales et économiques, dans les recherches sur les mouvements sociaux ou sur les organisations de base, la présence majoritaire des femmes et la division inégale des tâches en leur sein sont rarement reconnues. Lorsque les femmes se chargent de préparer les repas de milliers de *piqueteros*⁵, assurant au mouvement *piquetero* la possibilité de réaliser une action d'éclat, cette tâche est considérée comme allant de soi pour des femmes, comme une extension de la division des tâches domestiques ; elle n'est ni reconnue ni valorisée et les femmes n'accèdent pas aux postes de responsabilité dans le mouvement. Pourtant, sans leur présence massive, sans leurs encouragements, sans leur aide concrète, ces mouvements auraient fait long feu (Rauber, 2002).

Elles s'investissent parfois, dans ces mouvements et organisations, dans des activités ayant une dimension économique et collective qui contribue à modifier les rapports de pouvoir entre hommes et femmes, au niveau domestique et public.

L'engagement des femmes dans des organisations de quartiers n'ayant pas un objectif économique immédiat va bien au-delà des intérêts utilitaires, fussent-ils collectifs. Paradoxalement, cette surcharge de travail est aussi source de satisfaction, car elles se retrouvent entre elles, sortent de leur confinement, s'amusent, partagent joies et peines, prennent conscience de situations oppressives similaires mais souvent tues, car touchant à l'intimité des

5. En Argentine, mouvement social de chômeurs dont les actions consistaient à établir des barrages et des campements dans les rues, des « *piquetes* », pour faire entendre leurs revendications.

rapports entre hommes et femmes. Sans que l'on puisse nier des situations d'exclusion, voire d'oppression, l'image de « victimes » est loin de convenir. Ce sont des valeurs et des objectifs différents qui animent ces activités.

Lorsqu'elles s'engagent dans des organisations à objectif économique, elles ne se limitent pas à une activité économique, mais interviennent dans divers aspects de la vie quotidienne dans le quartier, conformément à leur vision et à leur réalité vécue, qui sont structurées par leur identité de genre.

Le processus de prise de conscience de droits, y compris sur un plan personnel, modifie le sens de leur engagement. L'élargissement de leur action de l'espace domestique, fermé, vers un espace de quartier, public, qui permet d'apprendre à revendiquer des droits non seulement au niveau public mais également privé, est un passage qui ouvre la voie à des possibilités de changements des identités, de transformations sociales.

Certaines activités associatives ou d'organisations non gouvernementales (ONG) correspondent à un redéploiement de l'État à travers des modalités indirectes (Hibou, 1998), avec des possibilités par les intermédiaires de prélèvements de bénéfices, tant symboliques que matériels. Ces situations ne constituent pas des espaces remettant en question les mécanismes de reproduction des inégalités entre hommes et femmes ou entre femmes.

Les organisations de quartiers que nous avons étudiées sont également traversées par des rapports de pouvoir entre femmes, plus ou moins marqués et reflétant des inégalités d'accès aux ressources. Ainsi en est-il de l'expérience à Ouagadougou, où une femme entrepreneure, non membre du groupement féminin de gestion des déchets, s'est associée pour bénéficier des atouts et compétences des membres de l'association en échange de ses ressources symboliques et de son savoir-faire entrepreneurial. À Santhiaba également, le processus en cours fait apparaître et se renforcer des inégalités entre femmes, avec des écarts de revenus qui ne sont pas sans incidence sur les positions des unes et des autres dans le jeu politique local ou l'accès aux bénéfices de l'État-ressource à travers les politiques de décentralisation. Sur le plan de la distribution des bénéfices, matériels ou symboliques, du renforcement des capacités de négociation et de la prise de conscience des droits, il n'est pas dit que toutes les femmes soient également gagnantes. Les activités déployées dans les quartiers ne sont pas nécessairement solidaires.

Dans d'autres cas, nous assistons, au sein des mouvements de base, parmi les sujets – hommes et femmes – qui y sont engagés, à la prise de conscience et à l'affirmation de nouvelles valeurs, à un engagement qui s'articule autour de la prise de conscience de droits. Il s'agit non seulement du droit à avoir de l'eau ou de l'électricité à un tarif abordable, un environnement non nuisible à la santé, un travail dignement rémunéré, mais aussi un droit pour les femmes à ne pas être battues, à ne pas être expulsées de leur maison, à sortir librement de chez elles, à participer à la vie politique.

CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Aborder la problématique du développement demande de se pencher aussi sur les rapports inégaux de genre. L'économie domestique, comme l'indiquait déjà Meillassoux en 1975, appartient à la sphère de circulation du capitalisme, qu'elle approvisionne en force de travail et en denrées, mais reste en dehors de la sphère de production capitaliste. C'est en maintenant ces liens organiques entre économie capitaliste et domestique que la première assure sa croissance et sa prospérité. Les enjeux actuels des politiques néolibérales sont de maintenir cette articulation, en préservant l'une pour continuer à lui soustraire sa substance, sans la détruire, pour alimenter l'autre. Les rapports de genre inégaux permettent de maintenir ce lien organique entre l'économie capitaliste et l'économie domestique.

Les organisations de base et les initiatives économiques locales permettent-elles de modifier ce rapport inégal ou ne font-elles que le perpétuer ?

Dans la mesure où les sujets sociaux prennent conscience de la manière dont la constitution de la féminité et de la masculinité structure la réalité, et en particulier l'accès aux droits, nous avons pu observer sur les terrains étudiés une démarche transformatrice.

Cela permet d'appréhender d'une autre manière le politique, le sens de l'engagement dans une pratique de transformation sociale, pour toutes et tous, femmes et hommes, au niveau local et global. Cette démarche porte un regard fondamentalement critique sur la société et le système de reproduction des inégalités en général, et non seulement des inégalités entre hommes et femmes.

L'instauration fugace de nouveaux rapports sociaux, la mise en lumière d'interstices par lesquels peuvent s'introduire des femmes – et des hommes – pour modifier le système de reproduction des inégalités, la constitution de nouvelles identités, contribuent à remettre en question les inégalités sociales et de genre.

L'objectif des femmes qui sont actives dans les mouvements de base que nous avons étudiés n'est pas de renverser un ordre patriarcal qui maintient la subordination des femmes. Ces mouvements ne cherchent pas non plus à renverser le système capitaliste, sous la direction d'une structure politique ou d'un guide idéologique. Certaines initiatives locales profitent plus à certaines femmes qu'à d'autres, et des inégalités entre femmes se développent.

Le travail sur les identités de genre, et sur la manière dont ces identités sont mises en scène et structurent les mouvements de quartier, a été entrepris sur certains des terrains étudiés, et semble ouvrir des pistes de réflexion et de subtiles transformations.

Dans certains mouvements populaires urbains, qui participent d'un travail de prise de conscience et de revendication des droits, dont économiques, des brèches semblent s'ouvrir pour envisager des alternatives, sur ces territoires de vie, sans plus attendre. Ce sont des lieux de réinvention culturelle du politique.

Les résultats de cette recherche-action montrent que le soutien aux transformations des rapports de genre suppose un nouveau paradigme de développement, avec des actions à trois niveaux : le renforcement des capacités économiques de manière collective, des capacités d'organisation et de la formation. Cela implique un travail de réflexion sur la manière dont sont constituées les identités de genre et dont se construit l'apprentissage des droits, en stimulant notamment la prise de conscience de situations d'inégalités ainsi que la volonté de changer, et en renforçant les capacités pour le faire.

**LA DIFFICILE MARCHE
VERS L'INSTITUTIONNALISATION**

Madeleine Hersent
et Pierrette Rita-Soumbou

Initiatives de femmes en migration dans l'économie solidaire

L'économie solidaire croise souvent la question de l'immigration, en particulier celle des femmes, qui y voient une possibilité d'émancipation sociale et professionnelle et d'intégration sur les territoires de vie. L'articulation de ces deux champs induit des potentialités, des freins et des obstacles particuliers.

En France, depuis plusieurs années, émergent des projets d'activités solidaires initiés par des groupes de femmes, fréquemment d'origine immigrée. La plupart du temps, ceux-ci voient le jour dans des territoires où les besoins en services sont criants : zones rurales désertifiées, quartiers sensibles en périphérie des grandes villes. Face aux contraintes d'un marché du travail de plus en plus sélectif, les femmes essaient d'inventer des solutions pour gagner leur vie en répondant à des besoins que ne couvre ni le marché ni les services publics. La création d'activités représente une piste fructueuse pour répondre à des questions relevant de la recherche d'un mieux-vivre ensemble et à l'aspiration à une société plus égalitaire. Dans les quartiers en grande paupérisation qui subissent une situation socio-économique préoccupante, quartiers appelés aussi « zones sensibles urbaines » dans le cadre de la « politique de la ville », les femmes s'organisent en créant des collectifs et des associations. Les conditions de vie dans ces quartiers sont très dégradées. Beaucoup de femmes

considèrent qu'il est urgent d'agir pour changer le cours des choses. Elles sont souvent obligées de travailler pour assurer leurs besoins et ceux de leurs enfants, les maris ayant été licenciés ou ne trouvant pas de travail. Elles développent des initiatives pour satisfaire des besoins fondamentaux mais aussi pour changer la vie du quartier et créer leur propre emploi. Ce sont des femmes immigrées qui se mobilisent volontiers sur ces actions. Elles subissent une triple discrimination due à leur situation de femme, d'immigrée et de personne vivant dans des conditions socio-économiques difficiles. Elles voient dans ces projets une manière dynamique de se projeter dans l'avenir et dans des modèles positifs d'intégration. On trouve des femmes aux histoires très différentes : certaines sont venues en France dans le cadre du regroupement familial, d'autres sont étudiantes ; d'autres encore sont des femmes « aventurières » et des réfugiées politiques ; certaines sont françaises issues de l'immigration, d'autres sont des femmes françaises autochtones ou « de souche », de condition modeste. Ces profils ne sont pas un frein à la réalisation commune, ils permettent au contraire de dépasser leur origine communautaire, de s'investir dans la vie de la cité avec une volonté consciente ou inconsciente d'œuvrer pour l'acquisition des droits.

Nombre de ces activités se situent dans le champ des services, notamment la restauration, la couture mais aussi des services de garde d'enfants, de transport collectif. Ces initiatives citoyennes se retrouvent dans la mouvance de l'économie solidaire (Laville, 2006). Par exemple, un restaurant comme Le Flamboyant, ouvert à Creil en 1989, a permis à six femmes d'origine étrangère (espagnole, africaine, cap-verdienne) de se créer un emploi à mi-temps, en réalisant une quarantaine de repas par jour. Elles ont installé un lieu de convivialité dans un quartier particulièrement touché par la paupérisation comme le Plateau Rouher de Creil, qui a subi de plein fouet les difficultés économiques des usines Chausson, spécialisées dans les équipements pour automobiles. Ces activités fonctionnent à partir d'agencements complexes qui articulent l'engagement des femmes, un aspect commercial et une fonction de redistribution à travers les aides des pouvoirs publics pour le rôle social qu'elles assument. Par exemple, un restaurant de quartier assure des prestations marchandes par son activité de restauration et son service traiteur. Il fait appel aux contributions volontaires des femmes de l'association pour des événements ponctuels et a besoin d'un financement public pour le rôle de prévention sociale qu'il assure dans le quartier. Beaucoup de ces activités produisent des effets sociaux positifs sur

les personnes et sur l'environnement. Les femmes réenclenchent des parcours professionnels. Elles se regroupent dans des associations interculturelles qui leur permettent de lutter contre la montée des communautarismes. Elles créent des espaces de rencontres interculturelles et intergénérationnelles. Mais les financements de la redistribution font l'objet de négociations permanentes et rien n'est jamais acquis pour garantir la pérennité de ces structures.

UNE DÉMARCHE SINGULIÈRE

La création d'activités solidaires est une histoire singulière. Il ne s'agit pas de faire du profit mais de créer des emplois en répondant à des besoins sociaux par la mise en place de services solidaires ouverts à tout public. Les femmes s'inscrivent dans des projets collectifs pour compenser les faiblesses et les fragilités individuelles (Hersent et Zaidman, 2004). Ces projets d'initiatives économiques ne naissent pas par « génération spontanée ». Pour initier un projet sortant des sentiers battus, déroutant, se mettre en collectif représente une solution parce qu'on est plus fort tous ensemble pour faire évoluer les mentalités. On affronte mieux les déboires, démoralisations, remises en cause et aléas divers qu'on rencontre dans un processus de création. En effet, seule une dynamique collective donne les forces suffisantes pour se lancer dans des démarches ardues. En mutualisant les compétences, les promotrices peuvent résister aux pressions et développer des stratégies efficaces. Ces projets peuvent mûrir longtemps au sein d'associations, de collectifs, qui regroupent des habitantes des quartiers. Tous les échanges, toutes les rencontres, les confrontations nécessaires au montage d'un projet renforcent les capacités, les motivations des acteurs et leur donnent le désir et la force de sortir de l'assistanat en s'inscrivant dans des démarches professionnelles. Ces initiatives représentent une expérience de valorisation positive des savoirs pour s'extraire des expériences négatives vécues en général suite à la perte de certains repères et à la confrontation à des situations d'échec et d'exclusion. Dans ces actions, les femmes retrouvent une dignité, une légitimité, une place sociale. Elles insistent beaucoup sur l'importance de se faire reconnaître sur la base de leurs savoirs et savoir-faire, et sur le fait qu'elles se projettent de manière positive dans l'avenir. Au cours de leurs différentes expériences, des rencontres, des « galères », elles ont acquis cette culture de l'aléatoire, « l'art de faire avec peu » (Rouilleau-Berger, 1999) qui est absolument nécessaire dans les

démarches entrepreneuriales. Une cohérence singulière sous-tend ces projets, car ils répondent à des problèmes que les femmes veulent résoudre à leur manière avec leur propre mode de fonctionnement et d'organisation. Elles souhaitent mettre en place des lieux où la distinction entre exécutants et concepteur est abolie. C'est ce mode coopératif, où les femmes ont la maîtrise de leur outil de travail et de production, qui leur donne la volonté de continuer malgré les différentes contraintes. Le statut coopératif ou associatif leur permet de prendre collectivement les décisions stratégiques, économiques et pratiques. L'entrepreneuriat collectif favorise le partage des responsabilités et des tâches, la polyvalence, la répartition du travail des salariés. Avoir la maîtrise du projet, savoir ce que l'on veut, aide les femmes à vaincre les obstacles, à réunir les conditions de réussite, et à le mener à terme de la manière souhaitée.

Sur le plan financier, les femmes ont d'habitude économisé avant le montage de l'activité, parfois sous forme de tontines ou en épargnant les gains des différentes actions au lieu de se rémunérer. Les femmes décident collectivement des salaires. Quand les finances viennent à manquer, elles choisissent si elles remboursent en priorité les crédits, comme les femmes du Flamboyant l'ont fait à plusieurs reprises, et combien elles vont se rémunérer en fonction des décisions prises. Dans ces organisations, le collectif de travail prend les décisions importantes en termes de responsabilités, de stratégies financières ou commerciales et d'organisation du travail. Pour la participation à des rencontres ou à des colloques où est présentée l'activité, le choix d'une porte-parole est négocié collectivement ; l'implication dans les réseaux résulte également d'un choix collectif.

Dans de nombreuses activités que nous avons observées, les femmes ont fait le choix de travailler à temps partiel. Ce mode de partage du travail leur permet à la fois de gérer les contraintes familiales et de répondre à la nécessité d'assurer un revenu. Cela leur donne une relative indépendance économique et les moyens de vivre ainsi que la possibilité de continuer à s'occuper de la famille, des enfants et des tâches quotidiennes qui incombent encore trop souvent aux femmes. De même, dans le choix d'installer une activité dans le quartier où l'on vit, à proximité du lieu d'habitation, il y a incontestablement un désir fort de pouvoir continuer à assumer l'éducation des enfants, petits ou adolescents, tout en travaillant. Ces activités installées sur le lieu de vie des femmes leur permettent de concilier vie familiale et vie professionnelle, d'assurer des passerelles entre sphère privée et sphère professionnelle. Les

projets favorisent leur épanouissement à la fois personnel et professionnel par le renforcement de leur potentiel, mais aussi celui de leur environnement familial et social.

Par la création d'espaces intermédiaires, ils permettent également aux femmes de reconquérir l'espace public (Hersent, 2003). Dans ces lieux, les femmes trouvent de la force pour « redevenir visibles au sein de la cité ». Par exemple, pour le 8 mars, Journée internationale de la femme, une association rouennaise a organisé un rassemblement sur une place habituellement plutôt fréquentée par le public masculin. Les femmes voient dans ces démarches une manière de s'inscrire de manière constructive dans une dynamique de démocratie participative. Elles ont appris, lors du montage du projet, les différents rouages administratifs et politiques, se sont rodées aux réunions de concertation mises en place par la politique de la ville. Elles ont acquis des capacités de négociation, discuté avec les pouvoirs publics, élus et administrations, et se sont fait reconnaître comme des interlocuteurs à part entière. En revendiquant une place d'acteur économique, elles acquièrent aussi les moyens d'expression nécessaires pour affirmer leur spécificité ainsi qu'une maîtrise des enjeux politiques, au minimum locaux.

LES ENJEUX DE NOUVELLES SINGULARITÉS COLLECTIVES

L'apport des associations de femmes dans ces quartiers est déterminant (Hersent, 2003). Les femmes initient des dynamiques interculturelles pour contrebalancer le poids des cultures traditionnelles. Elles ouvrent des espaces de cohésion sociale, des lieux de rencontres interculturelles et intergénérationnelles avec leurs propres moyens d'action, leurs stratégies propres. Elles veulent véritablement jouer un rôle de dynamiseur social, passeur, intercesseur entre différentes cultures.

Les femmes veulent changer leurs conditions de vie et celles de leur environnement. Elles tentent de faire un pont entre culture d'origine et culture du pays d'accueil, et de lutter contre la montée des intégrismes et la dégradation de la vie sociale. L'une des fondatrices explique l'origine de la création de son association comme une réelle volonté de prendre en main la situation pour changer la vie et le quartier : « On a créé une association de femmes pour changer la vie de chacune d'entre nous, mais aussi la vie d'une communauté de femmes et de familles. » Les femmes puisent une force certaine dans l'attachement à l'association d'origine, au réseau de relations

qu'elles ont tissé au cours des années en s'inscrivant dans une économie de vie, intégrant l'ensemble des éléments qui sous-tendent leur quotidien, la santé, l'éducation des enfants, les rapports au travail, à la famille, au savoir, aux « constellations » (famille élargie, communautés culturelles, coreligionnaires, sensibilité politique, etc.). Elles souhaitent favoriser l'intégration de leurs enfants en leur donnant des images positives d'intégration et en leur ouvrant le chemin : « Pour les initiatives économiques de femmes, surtout dans les territoires pauvres, l'association mère est l'outil indispensable, il faut une association mère, c'est cette association militante où les femmes vont se ressourcer, c'est l'association où il y a quête du droit », déclare la présidente d'une association de quartier.

« En fait, c'est parce que Femmes sans frontières était une association forte sur le quartier que la mairie a bien voulu se porter caution. Même si certaines personnes n'étaient pas pour, nous étions très motivées et on voulait leur montrer qu'on pouvait y arriver. » De plus l'association permet de garder l'autonomie de son projet. « Souvent, quand les femmes n'ont pas l'expérience de l'association, elles se font déposséder de leur initiative. »

Les associations restaurent des liens disparus de solidarité, de convivialité entre les habitants des quartiers. Elles sont l'occasion de débats, d'échanges, de prise de conscience. Les femmes initient des projets là où elles vivent, les « territoires du cœur », selon leur expression.

« L'association joue un rôle tout à fait différent de celui de l'entreprise marchande ou de celui de l'institution publique ; elle contribue à l'intégration des individus, non seulement par une prise en charge et en offrant un emploi, mais par une socialisation autour de valeurs et d'objectifs communs » (Barthélémy, 2001).

Ces associations permettent d'ouvrir des espaces de possible, de redonner de la confiance, de « parler de stratégie, entendant par là, la possibilité de choisir certaines options, de prendre des initiatives, de développer des projets » (Castel et Haroche, 2001). « L'association mère », premier jalon de l'initiative économique, est un tremplin pour l'émergence des entités économiques créées et gérées par elles. Elle tire son essence de l'associationnisme, pratique particulière du lien social basée sur la solidarité (Chaniel et Laville, 2001). Les compétences collectives des femmes occupent une place centrale. Celles-ci s'appuient sur différentes ressources : connaissances scolaires et celles issues des stages, savoirs cognitifs, savoir-faire relevant principalement d'une expérience profes-

sionnelle et sociale, mais aussi ressources et qualités personnelles mobilisables à tout moment.

À partir d'un constat sur les difficultés d'emploi, les collectifs de femmes ont vu l'importance de développer d'autres modes de faire pour qu'elles trouvent une place sur le marché du travail et aient accès à une existence socialement reconnue.

Dans ces initiatives, les associations produisent de l'intelligence collective. Elles développent des capacités stratégiques prospectives qui permettent à leurs membres de recouvrer l'estime de soi parfois mise à mal, le développement de soi et la capacité d'autonomie. Elles mettent à jour une capacité à retourner les cartes, à transformer les faiblesses en force, les expériences de la vie en savoirs prospectifs (Hersent, 2006).

Des associations locales, féminines et multiculturelles, sont, en France, les contextes qui favorisent la mobilisation de ressources sociales et culturelles et de dispositions acquises pendant les socialisations antérieures. L'engagement dans ces collectifs électifs est le ressort de l'action de ces femmes. Il leur permet de construire des projets et de tenter d'accéder à plus d'individuation, même si celle des femmes, et en particulier celle des migrantes, révèle un processus inachevé, fragile et menacé par la précarisation sociale. Dans des quartiers populaires, il est une voie spécifique d'individuation qui joue la carte de la citoyenneté (Veith, 2005).

L'appartenance à ces regroupements singuliers permet aux femmes d'exister de manière authentique pour ensuite s'émanciper de trop de contraintes. C'est dans cette perspective que Marcel Schwob (1894) décline l'articulation entre individu et collectif : « être soi-même en masse ». Les femmes créent des modes d'intervention innovants qui donnent des éléments de compréhension du monde par la mise en œuvre d'une expertise collective citoyenne.

DES RÉSISTANCES AU CHANGEMENT

La place des femmes, leur implication dans l'économie solidaire, témoignent d'un dynamisme, d'une énergie et d'une recherche de solutions pragmatiques et politiques. Alors qu'ils engagent l'avenir, qu'ils sont des lieux d'un mieux-vivre ensemble, ces projets doivent toujours convaincre dans la mesure où ils n'entrent ni dans les cadres, ni dans les représentations dominantes. Ils dérangent, ils perturbent. Les montages sont fort complexes, car ces projets, ancrés dans une économie de vie, sont transversaux et dépassent la

séparation persistante entre l'économique et le social. Ils ont du mal à entrer dans les cases préétablies et dans la catégorisation par public qui caractérise les politiques de l'emploi aujourd'hui. Ils articulent de manière dynamique des questions liées à la santé, l'éducation, la culture, et au politique dans le sens étymologique du terme. La complexité endémique des dispositifs publics demande une bonne connaissance des circuits administratifs et des pouvoirs publics. Pour une petite association de quartier de femmes d'origine immigrée, monter un projet devient une véritable course d'obstacles. Savoir monter les dossiers, les rédiger dans les normes culturelles et administratives de chaque institution, nécessite des savoirs particuliers, qui font défaut aux personnes non rodées à la culture et au langage administratifs. Or des groupes de femmes, même s'ils ont les savoir-faire, l'énergie, le désir de travailler, l'envie de transformer leurs conditions de vie, ne sont évidemment pas des spécialistes de ces dispositifs.

UNE DIFFICILE ADÉQUATION ENTRE INITIATIVES SOLIDAIRES DES FEMMES ET ACTION PUBLIQUE

Pour toutes ces raisons, ces décalages territoriaux, temporels et culturels, la dynamique « femme » a du mal à s'articuler avec les logiques de la politique de la ville et de l'emploi. Tous ces dysfonctionnements se traduisent par l'inadaptation des moyens mis en œuvre pour mener à bien ces actions. La question de la professionnalisation est rarement posée comme condition nécessaire pour la réussite d'une activité économique. On surévalue les compétences techniques des actrices, comme si le savoir familial était garant d'un savoir professionnel, mais on sous-évalue systématiquement leur capacité à organiser et gérer leur activité. On est en permanence dans le trop ou le trop peu. Les femmes ne seraient pas en capacité de gérer leur activité, « pas capables » en un mot. Peu de partenaires souscrivent à l'idée d'une formation qualifiante. Pour la formation à l'entrepreneuriat collectif, la tâche se complique encore. Le temps des administrations et des politiques est difficile à harmoniser et à coordonner avec celui des individus et des groupes soumis de près à l'urgence de situations problématiques, mais aussi à la durée nécessaire des apprentissages. Monter une activité économique demande une période de maturation, de préparation. Cela nécessite de travailler au rythme du public concerné, qui a besoin de durée pour maîtriser réellement de nouvelles connaissances et pour gérer la transformation sociale ; or dans la réalité, il faut s'adapter en permanence aux

contraintes administratives et financières annuelles, et parfois aux calendriers électoraux. Il faut intégrer les logiques de programmes, les logiques budgétaires, même si elles sont en décalage ou parfois même en contradiction avec l'initiative. Un projet doit suivre les directives administratives, s'y soumettre, alors qu'on pourrait imaginer que les programmes s'adaptent aux nécessaires transformations sociales. Une autre inadéquation de la politique de la ville porte sur le temps des discours et des palabres, qui ont tendance à s'étendre et à limiter de manière dramatique le temps de l'action. Dans cette situation, en particulier, les groupes de femmes se démobilisent, perdant tout désir d'action dans cet étalement du temps qui ne leur permet pas de faire aboutir leur projet dans des délais raisonnables. On constate aussi une tendance au déclaratif, avec un décalage entre le discours et le réel. Le développement de la capacité d'action des personnes n'est pas prioritaire. Alors les habitants, en particulier les femmes immigrées, se sentent peu à l'aise, peu écoutés dans les nombreuses réunions où se retrouvent l'ensemble des acteurs concernés. Mettre autour d'une table un ensemble d'acteurs, habitants et institutionnels en faisant comme s'ils étaient les mêmes, comme s'ils avaient le même capital social, est un leurre. Un préfet n'a pas le même capital social, intellectuel, administratif et culturel qu'une femme immigrée maîtrisant mal la langue et les codes institutionnels. Les femmes ont du mal à se situer dans une galaxie dont elles entrevoient mal les frontières. Beaucoup d'actions sont de fait des histoires de rencontres, d'alliances, de croisements, de synergie. Mais, actuellement, pratiquement toutes les initiatives ont des problèmes de place et de positionnement face aux différents intervenants sociaux (Ion, 1998). Nous avons pu constater à de nombreuses reprises une véritable difficulté pour ceux-ci à se situer face aux nouveaux acteurs. Un intervenant social aide un groupe à émerger, à s'organiser puis à se structurer. Ensuite, compte tenu de l'évolution du travail social et de la complexité endémique qui caractérise le système, les travailleurs sociaux montent les opérations, remplissent les dossiers, négocient pour les femmes. Évidemment, cette prise en main ne facilite pas la nécessaire démarche d'autonomisation des collectifs de femmes. Or, l'indépendance et un partage clair des rôles sont essentiels pour le développement d'un projet de création d'activité économique. Cette difficulté de partage des responsabilités amène parfois à endiguer ou à refréner les initiatives. Le succès même des entreprises est minoré, financeurs, intermédiaires et autres s'en attribuant facilement la paternité.

DE NOMBREUX FREINS ET OBSTACLES

Freins et obstacles ne manquent pas pour celles qui sont l'objet des trois discriminations majeures de notre société : sociale, ethno-culturelle et sexuelle.

Les femmes étrangères sont davantage exposées aux inégalités sociales pour différentes raisons liées au statut social et professionnel, aux problèmes de la langue, aux méconnaissances des procédures administratives, à l'absence de protection syndicale, mais aussi à la peur de perdre un emploi, dans un contexte où c'est l'emploi qui donne la légitimité de la présence en France (Frigul, 1999).

Ces femmes sont discriminées, soit de par leur origine, leur situation socio-économique ou par le fait de vivre dans un quartier de relégation, quelles que soient leurs compétences et leurs qualifications. En effet, dans ces quartiers, les salaires, quand ils existent, sont extrêmement faibles ; les seules autres ressources légales sont des emplois précaires, ponctuels et le produit de la redistribution. « La discrimination "ethnique" se surajoute à la discrimination sociale sans que l'on puisse bien sûr distinguer le poids de chacune » (Bentchi et Bouamama, 2000). Pourtant, la situation des femmes d'origine immigrée est très diverse. Par exemple, de nombreuses femmes d'origine africaine ont fait des études supérieures, mais souffrent d'une non-reconnaissance de leurs diplômes. Alors que leur maîtrise des codes des systèmes devrait faciliter le montage des projets, nous constatons paradoxalement des résistances plus lourdes et plus ambiguës de la part des institutions. Être femme, jeune, intelligente, élégante et vivre dans un quartier sensible dérange et génère des réactions de l'institution dont la violence nous surprend toujours. De plus, les politiques d'immigration en direction des mères de famille se sont concentrées sur l'alphabétisation ou bien la médiation entre culture d'origine et administration, mais peu sur l'émancipation sociale et professionnelle des femmes de ces quartiers. Ainsi, les actions en direction des femmes n'ont guère favorisé la création d'emplois, ni la formation professionnelle, et se sont plutôt orientées vers l'économie domestique (couture, cuisine, etc.) ou l'insertion sociale. Lors d'un bilan réalisé en 1990 pour le ministère des Droits des femmes, nous avons constaté qu'il n'existait aucune action d'insertion professionnelle. De fait, la majorité des activités ont porté sur des actions d'insertion sociale, connaissance des institutions, services sociaux, école, alphabétisation. Cette politique se maintient et prend sa forme la plus actuelle dans le nouveau contrat d'intégration. Le seul programme

d'insertion professionnelle en direction d'un public féminin migrant a été celui des médiatrices interculturelles, ou « femmes relais », qui a fait naître de nombreux débats, sinon conflits, sur la question de la professionnalisation de ces postes.

LA RECONNAISSANCE : UN ENJEU MAJEUR

Le point fort pour la réussite des projets est la légitimité et la crédibilité des associations. Les résistances sont nombreuses face à un public atypique et l'économie solidaire est encore mal identifiée. Par exemple, l'Association interculturelle des femmes actives à Rouen et Femmes sans frontières à Creil sont des associations qui mènent des activités diversifiées et qui sont reconnues comme légitimes au sein du quartier, de vrais collectifs et non des associations vitrines. De nombreuses femmes s'y mobilisent, y militent, fait assez rare dans les quartiers très paupérisés. Cette mobilisation associative représente un atout important pour les négociations nécessaires à la réalisation d'un projet, car elle permet d'être identifié comme un interlocuteur crédible. Pour beaucoup de ces femmes, le processus d'intégration personnelle effective dans la vie de la cité a commencé, bien avant le restaurant, par le travail au sein de l'association support. Cet investissement se renforce dans la volonté de créer son emploi et de développer des relations sociales de qualité tant dans le travail que dans le quartier et dans la ville. Les femmes puisent une grande énergie dans le sentiment de responsabilité qu'elles éprouvent à l'égard de l'association dont elles sont encore membres actifs, comme envers tous ceux qui les ont soutenues depuis l'origine de leur projet. Les projets de création d'activités solidaires réussissent lorsqu'ils s'ancrent dans le territoire, irrigués par une mémoire collective : histoire d'intégration, tradition associative, culture ouvrière, présence d'autres initiatives similaires. Le Plateau Rouher, à Creil, est marqué par une histoire ouvrière qui l'a structuré, ainsi que par différentes vagues d'immigration. Les femmes de l'association Femmes sans frontières attachent une grande importance à leurs racines ouvrières, à la solidarité dans le quartier, au fait de pouvoir s'adresser à l'ensemble des habitants.

L'ACQUISITION DES COMPÉTENCES SOCIALES ET PROFESSIONNELLES, CLÉ DE LA RÉUSSITE

Mais le point le plus important pour la réussite des actions concerne l'acquisition des compétences. L'aspect de consolidation

et de renforcement des ressources humaines est essentiel dans le montage des activités solidaires. La formation et l'accompagnement sont les pierres angulaires des projets. En plus de se sentir soutenu dans sa démarche, il faut acquérir des compétences particulières pour devenir créateur d'entreprise et naviguer dans le maquis administratif. Pour démarrer une activité, de nombreux paliers sont à franchir : comprendre le marché, organiser la production et la commercialisation, trouver un local, convaincre les banques pour obtenir des prêts, apprendre à remplir l'ensemble des papiers administratifs, les déclarations sociales, ne pas faire d'erreur sur le choix fiscal, négocier avec les différents organismes de cotisation sociale. En France, le droit à l'erreur ou à l'expérimentation est assez peu accordé. En cas de mauvais choix de fiscalisation entre exonération des charges salariales ou choix du bon calcul des diverses taxes, le couperet tombe, les charges à payer peuvent varier du simple au double selon que l'on choisit une imposition au réel ou au forfait ; ensuite, on ne peut pas revenir en arrière et l'on est obligé d'en assumer les conséquences pendant longtemps. Une erreur stratégique peut mettre en péril l'avenir. Il est implicitement entendu, lorsqu'on crée son activité, qu'on doit bien connaître et maîtriser le champ administratif et fiscal. Beaucoup de dirigeants d'entreprise sont entourés d'experts-comptables, de conseillers financiers pour survivre dans la jungle administrative, mais il est largement admis qu'un public en difficulté socio-économique possède les compétences nécessaires pour gérer une activité économique... S'il n'y a pas un soutien spécifique qui favorise l'acquisition de connaissances particulières du milieu de l'entrepreneuriat, les risques d'échec sont nombreux pour les publics peu rodés aux circuits administratifs et qui ne sont pas toujours suffisamment vigilants sur les questions de gestion administrative. Il est nécessaire de se faire conseiller par des personnes impliquées dans des démarches participatives et de construction d'axes stratégiques. Le rôle d'accompagnateur est essentiel dans les démarches collectives, car il favorise l'émergence d'un acteur citoyen collectif apte à gérer et à faire fonctionner l'activité comme il le souhaite. Pour un public qui n'a pas le capital social, le réseau social qui fait le succès des créations d'entreprises, un accompagnement formatif de longue durée est nécessaire pour acquérir et maîtriser des savoirs institutionnels, organisationnels et techniques utiles pour gérer collectivement une activité. Or, comme nous l'avons évoqué, les compétences techniques des femmes sont surévaluées, tandis que les compétences entrepreneuriales

sont systématiquement sous-estimées. Régulièrement, on leur propose de s'adjoindre un gestionnaire homme qui serait garant du bon fonctionnement, les femmes devenant de simples exécutantes, ce que, bien entendu, elles refusent. Les restaurants Cannelle et Piment dans la région lyonnaise et l'Atelier mandarine à Aix-en-Provence ont été confrontés à cette situation. Ces initiatives s'appuient sur une démarche spécifique avec ses temporalités propres, ses rythmes d'apprentissage. Laisser le temps de maturation nécessaire au montage des projets est essentiel pour que ces derniers aient les moyens de se construire de manière durable. Passer du bricolage de survie à une véritable activité professionnelle modifie les relations, les organisations familiales. Il faut intégrer le temps de nouvelles recompositions permettant d'acquérir progressivement des nouveaux rythmes et de réguler le changement de positionnement entre la sphère privée et la sphère professionnelle. Par exemple, les changements d'horaires et la nécessité de temps de présence important dans les activités de service nécessitent des réorganisations au niveau de la garde des enfants, des charges qu'il faut négocier avec les autres membres de la famille, et particulièrement avec le conjoint. La prise en compte de ces éléments nécessite une pédagogie adaptée.

Ces initiatives d'économie solidaire sont au cœur des questions sociales qui se posent aujourd'hui dans nos sociétés et qui restreignent la portée des principes d'égalité et de liberté : exclusion, discrimination, précarité. En recréant des lieux de paroles et d'activités où l'intérêt collectif circule (Rancière, 2005), elles jouent un rôle d'intercesseur nécessaire dans la construction d'une société plus équitable où chacun peut développer son potentiel créateur. « La création, c'est les intercesseurs. Sans eux, il n'y a pas d'œuvre » (Deleuze, 1990). Beaucoup de ces associations se sont regroupées dans un réseau plus vaste pour faciliter la création et le développement d'initiatives citoyennes par la capitalisation des expériences, la mutualisation des méthodes et pour intervenir dans les politiques publiques. Elles ont mis en place un mouvement national non revendicatif ni agressif mais propositionnel, qui permet aussi un échange d'expérience sur le plan national et international. Il s'agit de dépasser les résistances et véritablement de jouer un rôle de dynamiseur social, passeur, intercesseur entre différentes cultures pour la construction d'une société plus juste, plus égalitaire et plus respectueuse des droits humains. Le réseau Ré-actives rend visible et lisible le travail effectué dans diverses régions par les femmes des quartiers en difficulté

socio-économique. Ce regroupement est une force de proposition pour faire reconnaître que les femmes ont le droit de se former dans la durée, afin d'accéder à une professionnalisation effective. Ré-actives a organisé de nombreuses rencontres, participé à des regroupements internationaux.

POUR CONCLURE

Au Nord comme au Sud, le rôle des femmes est important dans la production et dans les réalisations, mais encore très insuffisant dans les circuits de décision et de représentation même dans les réseaux d'économie solidaire ou dans le milieu des ONG. Leur apport spécifique est encore insuffisamment visible et reconnu pour véritablement agir comme agent de transformation sociale et politique. La reconnaissance de leur place et de leur rôle dans la construction d'autres modèles de développement est un défi majeur. Dans des travaux plus récents qui s'appuient sur des confrontations internationales d'initiatives et l'analyse de leurs apports aux transformations sociales, Isabelle Guérin resitue les enjeux essentiels de ces initiatives collectives :

En tant que support de l'expression et de la revendication des besoins des femmes, c'est ce type d'action collective qui peut permettre à la justice sociale, non seulement de s'exercer, mais aussi de se construire dans une perspective démocratique et égalitaire. Les condamner ou les mépriser revient à privilégier le statu quo. Il faut plutôt s'interroger sur les conditions nécessaires à l'expression de leur potentiel de transformation (Guérin, 2005a, p. 16).

Dans ces espaces se recompose une nouvelle manière d'articuler individuel et collectif sur le respect des singularités. Ces initiatives s'inscrivent dans la construction de singularités collectives à partir « des subjectivités qui s'autonomisent dans les processus de résistance et de constructions d'alternatives » (Donnard, 2007).

Compte tenu de leur ancrage social et de leur origine, la contribution de collectifs de femmes en migration à un mieux-vivre ensemble est insuffisamment reconnue aujourd'hui. Pourtant, ces initiatives se retrouvent à l'intersection de plusieurs problématiques (Crenshaw, 2005) ou de plusieurs mouvements sociaux (Fraser, 2005), en articulant de manière dynamique les trois composantes de genre, d'origine et de différence sociale (Dorlin, 2005). La reconnaissance de leur potentiel de transformation sociale est un véritable enjeu démocratique.

Nedda Angulo

Cantines populaires : sécurité alimentaire et exercice de la citoyenneté au Pérou

CONTEXTE ET CONDITIONS DE LA CRÉATION DES CANTINES POPULAIRES : LE PÉROU, UN PAYS EN CRISE

Saisir pleinement les enjeux des *comedores populares* – les cantines populaires – suppose d’avoir en tête le contexte de crise chronique que vit le Pérou depuis déjà plusieurs décennies. Selon les statistiques officielles récentes, le Pérou compte plus de 27 millions d’habitants¹. Plus de la moitié de la population (54,3 %) vit dans des conditions de pauvreté, et près d’un quart (23,9 %) dans des conditions de pauvreté extrême. L’espérance de vie à la naissance est d’approximativement 71 ans. Le taux de mortalité infantile est de 33 ‰ enfants nés vivants². La dénutrition endémique touche 25,4 % des enfants de moins de 5 ans³. Le chômage atteint 7,4 % de la population en âge de travailler, chiffre qui occulte un problème de fond : le sous-emploi frappe 47,6 % de la population.

Les conditions socio-économiques désastreuses que connaît le Pérou résultent des stratégies diverses dites de « croissance écono-

1. Instituto Nacional de Estadística e Informática (INEI, 2008a).

2. *Ibid.*

3. INEI (2004b).

mique » promues dans le pays au cours des dernières décennies. De la fin des années 1950 au milieu des années 1970, l'application d'un modèle de substitution des importations (le pays était alors essentiellement exportateur de produits de l'agriculture et des mines) visait à transformer le Pérou en un pays industriel. Mais cette transformation n'a jamais vraiment vu le jour, et a eu pour conséquence principale l'engorgement de la ville de Lima et un sous-emploi chronique. La centralisation de l'appareil productif à Lima s'est traduite en effet par la concentration d'un tiers de la population du pays dans cette ville. L'industrie, dont l'expansion est restée limitée en raison de sa dépendance technologique, n'a jamais su absorber cet afflux de main-d'œuvre. Localisés dans des zones périphériques de la ville, les migrants n'ont eu d'autre choix que de se prendre en charge, à la fois pour tenter d'accéder aux services de base et pour survivre au quotidien. Nombre d'entre eux se sont lancés dans des micro-unités de production de biens et de services, évitant ainsi le chômage mais souffrant de manière permanente du sous-emploi. Au milieu des années 1970, la crise internationale a exacerbé les difficultés en provoquant inflation, chute des prix à l'exportation et augmentation des importations destinées à la consommation et à la production industrielle et agricole. Alors que la dette extérieure, supposée développer l'industrie, était déjà lourde, cette nouvelle donne a entraîné la faillite de la balance des paiements. Un virage vers les politiques de libre-échange a alors été amorcé, conduisant à la fois à l'ouverture des frontières et au retour progressif au modèle ancien d'exportation des matières brutes, en particulier des produits miniers. Ceci s'est fait au détriment d'un grand nombre de petites et de moyennes entreprises nationales, incapables de résister à la concurrence internationale. Ex-ouvriers ou ouvrières et employé(e)s désormais au chômage sont venus gonfler le secteur populaire des quartiers marginaux, condamnés à chercher leur survie dans la microentreprise et dans des pratiques communautaires.

**L'émergence des cantines populaires :
des femmes s'organisent pour la sécurité alimentaire.
L'exemple de la zone métropolitaine de Lima**

Le contexte de crises à répétition a incité les femmes des *distritos* (districts) populaires de la zone métropolitaine de Lima – la plupart migrantes issues des zones rurales où l'action de l'État est faible ou inexistante et les pratiques ancestrales de réciprocité bien

ancrées – à mettre en œuvre de nouvelles formes d'organisation destinées à remédier de manière collective au problème de l'alimentation des familles. À partir de décembre 1978 apparaissent les premières cantines populaires dans les districts liméniens Comas et El Agustino, initialement prévues pour la préparation et la distribution de petits-déjeuners pour les enfants ; ce service s'est ensuite étendu à la préparation et à la distribution de repas. De telles initiatives sont dues à la fois à la volonté des femmes concernées et aux conseils d'agents pastoraux et de créatrices d'organisations non gouvernementales (ONG) œuvrant dans ces localités (Lora, 1996, p. 15).

À partir du milieu des années 1980, avec l'appui d'entités liées aux différentes Églises et d'ONG, les cantines populaires autogérées ont été reliées entre elles, et avec les « cuisines familiales » (aidées par l'État), jusqu'à constituer des « centrales », c'est-à-dire des instances de coordination et de représentation dans différents districts et secteurs de la zone métropolitaine de Lima⁴.

LES ACTIVITÉS ET LE FONCTIONNEMENT DES CANTINES POPULAIRES

Premier objectif : la sécurité alimentaire

Les cantines populaires sont des unités économiques de service, qui assurent la préparation des aliments et la distribution de repas. Elles contribuent à réduire les coûts de la consommation alimentaire des familles grâce à quatre éléments : l'achat d'aliments et de matériel à plus grande échelle ; l'obtention de dons de l'État sous forme d'aliments et de subventions ; la force de travail des femmes organisées ; enfin, la logique de subsistance – et non de profit – qui régit leur fonctionnement.

Une étude comparative consacrée aux organisations communautaires dédiées à la résolution du problème de l'alimentation des familles a été menée sur les districts liméniens de Comas, d'El Agustino et de Villa El Salvador (Angulo, 2007). Elle permet d'apprécier les services qui sont offerts à la population de ces zones défavorisées.

4. La zone métropolitaine de Lima porte le nom de « Lima Metropolitana » ou « Lima-Callao » : elle comprend les 49 *distritos* des provinces de Lima et Callao et compte une population de près de 8,5 millions d'habitants d'après le recensement de 2007 (INEI, 2008b).

Les cantines populaires ne fonctionnent pas le dimanche (sauf exception) et sont ouvertes en majorité du lundi au samedi, même si un peu plus de 40 % sont fermées ce jour-là.

Dans les cantines populaires, les membres travaillent généralement par équipes hebdomadaires et reçoivent quotidiennement à titre de rétribution trois à quatre repas préparés. Dans 71,5 % des cantines populaires, le temps de travail est de six à huit heures par jour en moyenne.

La majorité des cantines populaires (58,2 %) produisent quotidiennement entre 71 et 120 « rations » alimentaires, repas principalement, et un peu plus d'un quart, entre 121 et 200.

Au total, 77,7 % des cantines populaires destinent leurs services à leurs membres et au public. Les autres en font bénéficier leurs seuls membres. Le prix de vente des repas diffère selon qu'ils sont distribués aux membres ou à tout autre public. Par rapport au prix du marché pour un menu équivalent, les prix pratiqués permettent aux membres d'économiser entre 33,3 % et 66,7 %, et au public, de 16,7 % à 66,7 % (Angulo, 2007, p. 65-68).

Il faut également insister sur une autre spécificité des cantines populaires : on compte parmi leurs bénéficiaires ce qu'on appelle les « cas sociaux », qui sont exonérés du paiement des rations alimentaires. Le nombre qui leur est destiné varie dans près de la moitié des cas de 1 à 5, et de 6 à 10 dans un peu plus du tiers. Ces exonérations de paiements sont applicables essentiellement aux personnes en situation d'extrême pauvreté, à celles qu'une maladie empêche de travailler, enfin, aux personnes du troisième âge. Dans de moindres proportions, les mères célibataires ou abandonnées, les personnes handicapées et les enfants abandonnés sont dispensés de paiement.

Les cantines populaires autogérées, espaces de socialisation et de formation

Bien que la sécurité alimentaire constitue l'activité principale des cantines populaires, celles-ci effectuent également d'autres tâches afin d'améliorer la qualité de vie de leurs membres et de la communauté, comme l'organisation et l'animation d'activités de loisirs et d'ateliers de santé (Angulo, 2007, p. 63-72).

Depuis la fin des années 1980, avec l'appui d'organismes gouvernementaux et d'ONG, la plupart des cantines populaires ont aussi été des espaces de formation et de mise en œuvre d'activités

génératrices de revenus au profit de leurs membres et de l'organisation (Angulo, 1999). De même, étant donné la quasi-inexistence de programmes gouvernementaux de prévision sociale, ces organisations ont fourni une aide financière pour les cas de situation d'urgence sanitaire à leurs membres et à leurs parents ainsi que, éventuellement, à d'autres personnes de la communauté. Ces ressources proviennent d'activités payantes, comme en général la préparation et la vente de repas, et permettent de couvrir les consultations médicales, les frais de médicaments et les frais funéraires.

Durant les années 1990, l'encouragement et le soutien d'agents gouvernementaux et non gouvernementaux ont incité de nombreux membres des cantines populaires à prendre part à la création d'organisations nouvelles, consacrées à l'amélioration de la santé et à la prévention de la violence familiale.

Ces unités économiques ont comme organe de gestion une assemblée, constituée par l'ensemble des membres associés, où toutes les questions relatives à son fonctionnement sont résolues en dernier ressort, et un comité élu par l'assemblée, organe chargé d'organiser le plan de travail de la cantine et de coordonner les activités menées à bien avec chaque centrale respective, instance qui réunit et représente les cantines populaires d'un secteur déterminé.

Espaces de socialisation, de formation et de responsabilisation, les cantines, de par leur processus historique de création, ont permis à leurs membres de renforcer l'auto-estime et leurs capacités à exercer un rôle actif de citoyennes. C'est cet aspect de l'expérience des cantines populaires autogérées qui a contribué le plus à la pratique et à l'acquisition du pouvoir par les femmes (*empoderamiento*).

FORCES, FAIBLESSES ET DIFFICULTÉS DU MOUVEMENT DES CANTINES POPULAIRES

Bref historique

Durant les années 1980, les cantines populaires se sont multipliées dans le pays grâce à des soutiens de nature diverse : programmes sociaux gouvernementaux, Églises (catholique, adventiste et évangéliste), partis politiques, ONG, fondations philanthropiques ou encore coopérations internationales. Le soutien prenait la forme de dons, en nature ou monétaire, et parfois d'une aide sous forme de conseils (Blondet, 1995, p. 31-50). L'État a joué un rôle

déterminant pour la diffusion de ces expériences dans les zones urbaines marginales et rurales, par le biais de mesures en faveur des *cocinas familiares* (« cuisines familiales ») sous le gouvernement de l'Acción Popular, et des *clubes de madres* (« clubs de mères ») sous le gouvernement de l'Alianza Popular Revolucionaria Americana (APRA). À la différence des cantines populaires autogérées, les cuisines familiales et les clubs de mères ont reçu dès le départ des subsides de l'État sous forme d'infrastructures, d'équipements et de vivres ; toutefois, elles ont dû, à cette fin, adapter leur structure et leur mode de fonctionnement aux normes établies par les entités gouvernementales d'aide et se soumettre à la supervision de celles-ci. Au début des années 1990, les répercussions du choc économique résultant de l'application du programme d'ajustement structurel, mis en place par le gouvernement d'Alberto Fujimori, ont entraîné l'apparition d'un nouveau contingent de cantines populaires, constituées par des secteurs de population subitement appauvris, ce qui a déterminé l'incorporation dans les cantines de femmes aux conditions différentes, c'est-à-dire de femmes en majorité non migrantes et d'un niveau d'éducation plus élevé (Lora, 1996, p. 31).

En juillet 1986, à l'initiative de ces groupes, le premier Encuentro Nacional de Comedores Populares Autogestionarios (« Rencontre nationale des cantines populaires autogérées ») a été organisé, et a abouti à la constitution de la Comisión Nacional de Comedores Populares (CNC, « Commission nationale des cantines populaires »). Les cantines populaires se sont qualifiées elles-mêmes « d'autogestionnaires » en raison de l'important déploiement de ressources propres qui préside à leur constitution, mais également pour signifier leur volonté d'autonomie quant à la définition de leur mode de fonctionnement.

Jusqu'en octobre 1991, la CNC a joué un rôle clef dans le cadre des négociations qui ont eu lieu avec l'État en vue de leur reconnaissance et dans le soutien apporté à leurs actions.

À cette date, s'est tenue la Primera Convención Metropolitana de Comedores Populares Autogestionarios (« Première convention métropolitaine des cantines populaires autogérées »), donnant naissance à la Federación de Mujeres Organizadas en Centrales de Comedores Populares Autogestionarios y Afines de Lima y Callao (FEMOCCPAALC, « Fédération des femmes organisées en centrales de cantines populaires autogérées et assimilées de Lima et Callao »). À son tour, la FEMOCCPAALC a conduit à la création de la Confederación Nacional de Mujeres Organizadas por la Vida y el Desarrollo Integral

(CONAMOVIDI, « Confédération nationale des femmes organisées pour la vie et le développement intégral ») en janvier 2005.

Pour leur part, les clubs de mères ont constitué des espaces d'organisation représentatifs, comme la Asociación Coordinadora de Clubes de Madres de Lima Metropolitana (« Association de coordination des clubs de mères de la zone métropolitaine de Lima ») et la Coordinadora Nacional de Clubes de Madres y Comedores Populares (« Coordination nationale des clubs de mères et des cantines populaires »).

Aujourd'hui : évolutions et perspectives

Trente ans après le début du processus de création des cantines populaires⁵, on constate à l'évidence des changements dans leur dynamique organisationnelle initiale. On observe tout d'abord au fil du temps une diminution de la participation des membres dans les assemblées et la faible rotation des membres dans le cadre des équipes de la cuisine. L'aggravation de la crise économique a obligé de façon croissante les femmes des secteurs populaires à chercher un emploi ou des revenus, y compris à titre temporaire, ce qui a restreint leur participation aux organisations communautaires. De ce fait, la production des services des cantines est demeurée principalement à la charge des associations et des femmes ayant le plus de mal à s'insérer sur le marché de l'emploi : personnes âgées, femmes ayant un grand nombre d'enfants à charge ou des qualifications moindres. Certaines implications sont positives. Les cantines permettent à nombre de leurs membres de chercher et de trouver un emploi rémunéré (en les déchargeant de la préparation des repas) tout en offrant aux femmes exclues du marché du travail une garantie en matière de sécurité alimentaire, avec les rations reçues en contrepartie de leur travail dans les cantines. *A contrario*, de moins en moins de femmes membres des cantines sont disposées à effectuer le travail de direction et de représentation de l'organisation.

Si l'on observe à la base un partage et une permutation des tâches spécifiques des cantines populaires, ce n'est pas le cas de

5. D'après les statistiques officielles du ministère de la Femme et du Développement social et du Programa Nacional de Asistencia Alimentaria (PRONAA, « Programme national d'aide alimentaire »), publiées en 2006, il existe au Pérou 7 086 cantines populaires, qui offrent leurs services à 569 976 personnes au total.

la représentation politique. Principalement pour des raisons économiques, les femmes sont de moins en moins nombreuses à pouvoir consacrer du temps à cet exercice et faire face aux dépenses nécessaires. Non seulement l'activité de représentation est bénévole, mais elle implique également un investissement en temps (du fait de réunions périodiques) ainsi que des frais de déplacement. Outre les ressources en temps et en argent, pouvoir s'impliquer suppose de la motivation, des compétences ainsi que l'acceptation de ce rôle par sa famille. On observe aussi une communication insuffisante entre les niveaux supérieurs et la base de l'organisation, ici encore en raison des coûts que cela suppose (rendre visite aux cantines populaires de base), avec par conséquent un rôle multiplicateur limité de ces femmes sur les plans de la formation et de l'information.

À partir de la fin des années 1980, et pour pallier les difficultés financières, des cantines se sont lancées dans la création d'activités génératrices de revenus. Ces initiatives d'autofinancement ont été promues par des entités gouvernementales et des ONG, principalement dans les domaines de la production et de la commercialisation de denrées alimentaires et de vêtements. Toutefois, la plupart n'ont pas réussi à se maintenir du fait de marchés insuffisants et d'échelles de production limitées. Actuellement, la majorité des cantines restent centrées sur les services de sécurité alimentaire. Seules continuent de fonctionner quelques boulangeries de Lima parvenues à se constituer comme fournisseurs au titre du programme gouvernemental national, complétant ainsi le travail des cantines populaires sur le plan alimentaire. L'autofinancement reste une question en suspens, avec un double défi : avoir une activité non seulement rentable mais permettant de dégager des marges suffisantes pour garantir une juste participation de l'organisation sociale mère et des travailleuses membres (Angulo, 1999, p. 163).

La participation à la sphère publique représente un autre défi pour les cantines populaires. Depuis la chute du régime de Fujimori, la société civile a acquis une place centrale dans le domaine des politiques publiques au Pérou. Avec le processus de décentralisation mis en œuvre en 2001, ont été mis en place des conseils de coordination État-société et des budgets participatifs aux niveaux régional et local. Ont également été instaurés des comités de gestion dans les municipalités provinciales. Dans le cadre de l'administration du Programa Nacional de Asistencia Alimentaria (PRONAA, « programme

national d'aide alimentaire⁶ »), les comités de gestion impliquent les organisations dites « de base », dont les cantines populaires.

Il est intéressant d'observer que la FEMOCCPAALC dispose d'une école, dont les responsables sont d'anciennes dirigeantes, où est dispensée une formation sur des sujets de participation citoyenne à des déléguées des différentes centrales de cantines populaires de Lima. La CONAMOVIDI, pour sa part, et face aux difficultés rencontrées dans le cadre du fonctionnement de certains comités de gestion de l'intérieur du pays, où les fonctionnaires des gouvernements locaux ne connaissent pas, ou mal, les normes autorisant la participation sociale et se refusent à rendre des comptes, a mis en place un observatoire de ces espaces de participation et offre à ses membres une formation dans le domaine juridique, de même que des renseignements sur le budget destiné à chaque province par le programme gouvernemental de complément alimentaire.

De ce point de vue, il apparaît que la FEMOCCPAALC rencontre des difficultés quant à son droit à intervenir dans l'attribution du budget national relatif au programme alimentaire destiné aux cantines populaires : les textes qui réglementent la participation des organisations sociales de base à la gestion de ces programmes gouvernementaux prévoient bien la constitution de comités de gestion aux niveaux national, régional et local (six ans après la promulgation des normes en question). Or si des comités ont bien été mis en place dans le cadre de municipalités de province et de gouvernements régionaux, ils ne le sont toujours pas au niveau national.

Plus généralement, la réelle reconnaissance des pouvoirs publics reste aujourd'hui un enjeu majeur. Les cantines populaires autogérées ont bénéficié d'un soutien public significatif à la fin des années 1980. Elles font alors irruption sur la scène publique pour négocier avec l'État des subventions alimentaires face à l'épuisement de l'aide qu'elles recevaient de la part d'organismes proches des Églises. En 1988, à la demande du ministère de l'Agriculture, la CNC, a formulé, avec les conseils de professionnels d'ONG, une proposition d'aide alimentaire envisageant le principe d'un subventionnement direct, sur la base d'un panier de produits nationaux à bas prix et d'une valeur nutritionnelle élevée. L'enjeu consistait aussi à appuyer les petits producteurs et à générer des emplois. Il a été proposé que l'État prenne en charge 58 % du panier, et chaque

6. Sur ce programme instauré par le gouvernement péruvien, voir Azpur et coll. (2006, p. 14-16).

famille, les 42 % restants. Il a été aussi question que l'État rémunère le travail des femmes des cantines populaires. Malgré les manifestations massives qui ont eu lieu, la CNC n'a pas réussi à influencer sur le gouvernement d'Alan García ; pour toute réponse, ce dernier a en effet augmenté les subventions gouvernementales destinées aux clubs de mères, discriminant ainsi les cantines populaires. La CNC a renoué le dialogue politique en octobre 1990, peu après l'installation du gouvernement d'Alberto Fujimori, lors de la présentation au Parlement d'un projet de loi reconnaissant le travail des organisations populaires dans le domaine alimentaire et octroyant des subventions directes, finalement voté et promulgué en février 1991 en tant que loi n° 25307 (Lora, 2006).

Selon les termes de ladite loi, le travail effectué par les clubs de mères mais aussi par les cantines populaires autogérées (entre autres organisations sociales de base impliquées dans le domaine de la sécurité alimentaire) était reconnu d'intérêt national prioritaire. De plus, la loi n° 25307 prévoyait l'élaboration d'un programme gouvernemental d'appui au travail de ces organisations sur le plan alimentaire, appui sous forme de dons d'aliments à hauteur d'au moins 65 % de la ration quotidienne par tête offerte aux bénéficiaires. Ce programme devait en outre promouvoir des activités qui puissent être génératrices de revenus et d'autres éducatives et de formation, en relation avec les questions de nutrition et de santé. Sur le plan de la gestion, il était envisagé un comité composé de fonctionnaires publics et de représentants des organisations sociales de base. La mise en œuvre de cette loi était soumise à la publication de décrets d'application, dans un délai de soixante jours. Bien que le PRONAA remonte à 1992, la loi n° 25307 n'est pas entrée en vigueur et les mécanismes participatifs prévus pour sa gestion n'ont pas été appliqués, ce qui a facilité la manipulation des critères de sélection selon des affinités politiques.

Après la chute de Fujimori, les cantines populaires autogérées ont renoué le dialogue politique menant à la mise en application de la loi. Durant la campagne électorale présidentielle, le candidat Alejandro Toledo s'est engagé auprès des dirigeantes de la FEMOCCPAALC à régler le problème au cours des premiers mois de son mandat. Cependant, près d'un an après le début de son entrée en fonction, aucune mesure majeure n'avait encore été concrétisée. Avec l'appui d'une députée de la majorité parlementaire, les responsables des cantines ont fait pression pour impulser la réglementation de la loi. Elles ont également menacé de mobilisations afin d'inciter le prési-

dent à respecter son engagement. En réponse, le président Toledo a chargé le ministère de la Femme de réglementer cette loi dans les plus brefs délais ; pour ce faire, il a créé une commission composée de fonctionnaires du ministère, de représentantes des cantines populaires autogérées, et de conseillers d'organismes d'aide. Le décret suprême établissant la réglementation de la loi n° 25307 a été promulgué en mai 2002. Il est précisé dans ses dispositions que les comités de gestion prévus pour l'administration des programmes d'aide alimentaire de l'État doivent être constitués aux niveaux national, régional et local. Il y est signalé également que l'État s'engage à couvrir progressivement 65 % du coût des services alimentaires, dont les facteurs de production et le travail effectué par les femmes.

La veille, à l'initiative d'une députée membre du parti APRA qui, lors du premier gouvernement de celui-ci, avait encouragé la formation des clubs de mères, la loi n° 27731 a été promulguée, normalisant la participation des clubs de mères et des cantines populaires autogérées à la gestion et au contrôle des programmes d'aide alimentaire, avec voix délibérative au sein des organes administratifs centraux et décentralisés. En vertu de cette loi, font partie des fonctions des comités de gestion la conception de la politique et les objectifs annuels du programme, la détermination de la population bénéficiaire, la définition du panier intégral d'aliments à accorder aux bénéficiaires, le contrôle des ressources, ainsi que l'évaluation de leur efficacité sur le plan de l'aide fournie aux secteurs les plus démunis, et de la façon dont l'acquisition des aliments est liée à l'activité productive interne.

De façon complémentaire, une nouvelle campagne de la FEMOCCPAALC, cette fois-ci auprès du ministère de la Femme et du Développement social chargé de définir les critères visant à transférer les programmes sociaux de ce secteur aux gouvernements locaux, a abouti à l'élaboration d'une résolution ministérielle comprenant la signature d'un acte d'engagement de la part des municipalités de province en vue de la mise en place de comités de gestion, dont la composition est établie par la loi, dans un délai maximal de trente jours à compter de l'approbation du transfert des programmes aux gouvernements locaux.

Toutefois, malgré ce cadre normatif institutionnel de reconnaissance et d'appui au travail effectué par les cantines populaires au Pérou, de même que pour l'ensemble des droits sociaux de la population en général, les garanties accordées par l'État pour sa mise en œuvre sont insuffisantes. L'une des revendications centrales des

cantines populaires, à savoir l'augmentation progressive de l'aide de l'État à hauteur de 65 % des coûts de production des rations alimentaires, y compris le travail des mères, reste une question en suspens. Selon un calcul effectué en 2006 par la FEMOCCPAALC, les subventions de l'État en termes de ration par tête ont été de 19 % (FEMOCCPAALC, 2005, p. 52). Ce pourcentage est demeuré inchangé. Non seulement le budget national consacré aux programmes de complémentation alimentaire n'augmente pas, mais en valeur réelle il diminue compte tenu de l'augmentation continue du cours des denrées alimentaires.

QUELS RÉSULTATS ET QUELS IMPACTS SUR LES FEMMES ET LEURS FAMILLES ?

D'après divers travaux de recherches effectués sur les cantines populaires, et au-delà de l'amélioration de la sécurité alimentaire, un impact essentiel de ces expériences d'autogestion concerne l'acquisition du pouvoir des femmes impliquées, au sens large du terme. Grâce à des apprentissages multiples, les femmes développent des capacités, renforcent leur estime de soi, se sensibilisent aux pratiques démocratiques et à l'exercice de la citoyenneté.

Il existe une abondante information secondaire selon laquelle les cantines populaires constituent de nouveaux espaces de socialisation pour les femmes des secteurs populaires : elles peuvent en effet échanger expériences et connaissances d'égal à égal, et bénéficier d'informations et d'interventions d'entités étatiques et d'ONG en faveur des femmes. La persistance de la crise économique et de la nécessité de résoudre au niveau communautaire les questions d'alimentation des familles ne peut à elle seule expliquer la pérennité des cantines populaires. C'est aussi parce que ce sont des lieux qui répondent à d'autres besoins. On observe, par exemple, que nombre de membres qui réussissent à s'insérer durablement sur le marché du travail et à augmenter leur revenu familial, continuent de participer aux cantines alors même qu'elles cessent de recourir aux services alimentaires. Il s'agit avant tout d'une question d'identité par rapport à un espace qui leur a donné l'occasion d'accéder à l'information, à la formation, à la prise de décisions, aux exercices démocratiques, au développement personnel, ce dont elles se sentent redevables⁷.

7. Entrevues respectivement avec Relinda Sosa, présidente de la CONAMOVIDI, et María Bozeta, présidente de la FEMOCCPALC, avril 2008.

Permettre aux femmes de libérer du temps de travail domestique et créer les conditions propices à un travail rémunéré représente un autre impact majeur des cantines populaires. Selon différents témoignages de femmes membres de cantines populaires ayant réussi à s'insérer dans le monde du travail, la possibilité de contribuer au revenu du foyer les valorise davantage au sein de la cellule familiale. Ceci a généralement pour effet une redistribution des tâches domestiques visant à faciliter leur travail à l'extérieur, une plus grande prise de parole ainsi qu'une plus grande participation aux prises de décision en ce qui concerne leur vie et leur famille (Angulo, 1999, p. 149-159).

QUELLE CONTRIBUTION À LA LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS ET À LA TRANSFORMATION DES RELATIONS DE GENRE ?

Nul doute que l'expérience des cantines populaires a contribué à l'équité sociale et à l'égalité entre les hommes et les femmes sur trois plans centraux : l'apparition de responsables sociales pour la défense des droits et intérêts des femmes des secteurs populaires ; la mise en œuvre de conditions propices à l'insertion de ce public dans le monde du travail et, par conséquent, son indépendance économique ; et enfin, l'arrivée en masse sur la scène politique des femmes issues de ces organisations.

La croissance et la centralisation des cantines populaires au Pérou ont créé un tissu social capable de garantir et de défendre le droit à l'alimentation de vastes secteurs de la population aux faibles revenus. Compte tenu du contexte de crise chronique à laquelle la population péruvienne est confrontée depuis plusieurs décennies, ce rôle mérite déjà d'être souligné. La FEMOCCPAALC regroupe 300 *comedores populares* de base dans quatorze districts de Lima, couvrant ainsi environ 26 000 familles. Pour sa part, la CONAMOVIDI comporte 4 000 cantines populaires dans quinze régions du pays, couvrant environ 100 000 familles. Cette vaste couverture a permis à ces organisations de devenir un interlocuteur auprès de l'État. Non seulement pour obtenir une aide alimentaire pour les secteurs sociaux aux revenus faibles (même si une reconnaissance complète reste à obtenir), mais aussi pour participer au rétablissement (ou à l'introduction) d'un État de droit et ainsi dépasser les pratiques clientélistes caractéristiques d'une culture politique « patrimonialiste » encore en vigueur au Pérou, selon laquelle les questions et les biens de l'État sont traités comme s'ils appartenaient exclusivement au parti au

pouvoir. C'est dans le cadre d'une participation citoyenne encore fragile, en particulier de la part des segments sociaux à faibles revenus, que les cantines populaires, par leurs pratiques de cogestion et de surveillance des programmes gouvernementaux de complémentation alimentaire, contribuent à ce que les femmes organisées se perçoivent comme membres d'une communauté politique, se reconnaissent en tant que personnes ayant des droits et la possibilité d'être autonomes, mais aussi contribuent à la transparence de la gestion publique.

En les libérant d'une partie du travail domestique et en favorisant le développement des capacités, le fonctionnement des cantines populaires a permis également à nombre de ses membres de faire partie de ce qui est communément appelé « la population active ». Les possibilités offertes en termes de situation personnelle et d'estime de soi, ainsi que les relations établies avec d'autres femmes, ont abouti à ce que la plupart proposent de rompre leur dépendance économique en tentant d'obtenir un emploi rémunéré ou du moins des revenus temporaires, ou de mettre en œuvre des initiatives d'activités non salariées. Dans de nombreux cas, les cantines populaires ont permis à leurs membres d'accéder à des offres de qualification de main-d'œuvre de la part d'organismes gouvernementaux et d'ONG qui, en outre, ont pu faciliter leur emploi par des entreprises du secteur formel, essentiellement dans le domaine de la confection et de l'artisanat. En général, il s'agit de services de production destinés à l'exportation, dont la rémunération justifie rarement le temps et les efforts investis. Cependant, pour beaucoup de femmes de l'organisation, ces contacts sont l'occasion de générer des revenus tout en restant chez elles et donc en continuant de vaquer à leur travail domestique. Dans une moindre mesure, les cantines populaires ont des ateliers de production constitués par leurs membres qui ont mis à profit l'existence de machines éventuellement données par l'État, ou leur propre savoir, et ont ainsi commencé à produire des biens et des services destinés au marché, surtout dans les domaines de la confection, de l'artisanat, de la production alimentaire et des services de préparation des repas. Comme l'ensemble des microentreprises fonctionnant au Pérou, ces unités sont habituellement confrontées à des problèmes d'absence de constitution légale, de financement, de développement technologique et de marché. Les expériences d'entreprises gérées par des centrales de cantines populaires constituées légalement et ayant réussi à demeurer sur le marché sont encore plus restreintes.

Il s'agit spécifiquement de boulangeries qui ont appliqué des stratégies de coopération productives et commerciales avec des entreprises de même nature, ont introduit un nouveau type de négociation de l'organisation sociale avec l'État – cette fois considéré comme client – et sont ainsi parvenues à se faire une place sur le marché malgré un contexte de récession.

Après trois décennies de travail soutenu, par le biais de revendications et de propositions, les cantines populaires ont trouvé un espace sur la scène publique du Pérou. Cela leur a permis, notamment face aux conjonctures électorales, de capter l'intérêt de différentes forces politiques qui ont estimé opportun de faire figurer sur leur liste de candidats les noms des dirigeantes de ces organisations. Dans de nombreux cas, les responsables de cantines populaires ont fait des incursions dans l'arène politique, même si c'est essentiellement vrai au niveau local. Nombre de celles qui ont eu un rôle de « dirigeantes sociales » de leur communauté n'ont pas réussi à s'imposer comme dirigeantes politiques, ni à avancer dans leur course vers le pouvoir. Dépasser le niveau local se révèle difficile faute de formation politique suffisante, mais aussi faute de conseils et de soutien de la part des groupes de pouvoir (Blondet, 2004).

De ce point de vue, demeure en suspens la définition d'un ordre du jour qui prenne en compte les intérêts des femmes organisées dans le cadre des cantines populaires et qui permette aux responsables sociaux de dialoguer avec les forces politiques pour la mise en place d'interventions et de directions politiques réellement représentatives.

Miriam Nobre et Taís Viudes de Freitas

Possibilités et limites de la construction de l'égalité de genre dans l'économie solidaire

Il est difficile de dater l'émergence du débat sur les femmes et l'économie solidaire en Amérique latine. En 2001, l'Alliance pour un monde responsable, pluriel et solidaire réalisait un atelier régional à La Havane (Cuba). En 2003, *A Outra Economia*, le dictionnaire de « l'autre économie », intégrait pour la première fois une entrée « Femmes et économie solidaire » (Nobre, 2003). Deux ans plus tard, le livre d'Isabelle Guérin, *Les femmes et l'économie solidaire*, était publié en portugais aux éditions Loyola (Guérin, 2005c).

Auparavant, des organisations non gouvernementales (ONG) et des réseaux comme la Red de Educación Popular entre Mujeres (REPEM, « Réseau d'éducation populaire entre femmes ») faisaient connaître des expériences de femmes entrepreneuses ou de groupes de femmes dans la production de revenus. Ces initiatives, même si elles ne font pas directement référence aux concepts politiques sous-tendant aujourd'hui le mouvement et le champ théorique de l'économie solidaire, ont contribué à la réflexion sur les « questions des femmes ».

Au cours de cette période, s'est dessiné un vaste consensus entre les personnes qui participent aux initiatives d'économie soli-

naire, celles qui les soutiennent en tant qu'appui technique et les chercheurs. Un grand nombre d'expériences d'économie solidaire sont animées par des femmes ou leur sont destinées. Les femmes évaluent leur participation du point de vue de la rémunération économique, mais elles valorisent également l'apprentissage, la cohabitation ainsi que la possibilité de traiter des thèmes comme la violence domestique ou la santé. Il est reconnu que les femmes qui y participent se sentent plus fortes, valorisées, et recouvrent la confiance en elles grâce à leurs connaissances et à leur capacité à innover. Elles affirment leur citoyenneté et s'autorisent à revendiquer leurs droits. L'économie solidaire non seulement crée une justice de proximité, où l'accès aux droits se concrétise dans le quotidien des communautés, mais elle permet aussi aux femmes d'investir des espaces publics, nationaux et internationaux ainsi que de participer à des mouvements et à des réseaux.

L'implication des femmes dans l'économie solidaire pose la question controversée du rapport entre le travail et la famille. Certains auteurs et certains militants décrivent ce lien de manière positive. D'autres, en revanche, questionnent le renforcement des rôles traditionnels et la charge de travail accrue des femmes.

Ces dernières années, les enquêtes de terrain sur les expériences d'économie solidaire menées sous l'angle du genre se sont multipliées. Parallèlement, les efforts militants visant à traiter de la présence des femmes et à débattre du genre dans les rencontres du mouvement de l'économie solidaire se sont amplifiés.

La force de l'économie solidaire réside dans l'articulation du politique et de l'économique. Il est par conséquent nécessaire de savoir si ces expériences contribuent à l'autonomie économique des femmes sans mettre en péril les avancées obtenues dans les champs politique et culturel.

Ce chapitre met en lumière, à partir de diverses études et observations empiriques portant sur la présence des femmes dans différentes expériences menées en Amérique latine, la manière dont des thématiques comme la division sexuelle du travail et de la rémunération sont traitées. Par rapport aux limites observées à cet égard, des pistes sont proposées pour renforcer l'articulation entre l'économie solidaire et le politique, avec l'ensemble des mouvements sociaux comme avec l'État.

DIVISION SEXUELLE DU TRAVAIL ET RÉMUNÉRATION : DES QUESTIONS QUI INTERPELLENT L'ÉCONOMIE SOLIDAIRE

L'économie solidaire intéresse l'économie féministe en tant que possibilité de rupture avec la division sexuelle du travail, qui associe les hommes au travail productif et à l'espace public, et les femmes au travail reproductif et à la sphère privée. Cette division, même si elle est plus présente dans l'imaginaire social que dans la réalité¹, définit des possibilités, des responsabilités et des attentes différentes pour les femmes et les hommes.

En 2008, la *Sempreviva Organização Feminista* (SOF), une ONG brésilienne, a procédé à des enquêtes, ateliers et séminaires portant sur les expériences des *comedores populares* (« cantines populaires ») au Pérou et en Argentine, sur le mouvement « Vaso de leite » (« verre de lait ») au Pérou, et sur un restaurant collectif intégrant une coopérative du Mouvement des travailleurs ruraux sans terre (MST) du Brésil. L'objectif était d'étudier des formes d'articulation entre production et reproduction qui aillent plus loin que le paradigme de conciliation (Silveira et Tito, 2008). Nous pointerons les informations qui vont dans le sens de l'approche proposée dans cet article.

Ensuite, nous nous intéresserons aux expériences brésiliennes de production de biens et de services. Le secrétariat national à l'Économie solidaire, institution du gouvernement brésilien, a dénombré, pour l'année 2007, plus de 21 000 entreprises solidaires dans le pays dont 48 % étaient rurales, 35 % urbaines, et 17 % mixtes. Les femmes représentaient 37,4 % des participants et 18 % des groupes étaient uniquement composés de femmes². Nombre de militantes questionnent la sous-représentation des femmes dans ces données. L'une des hypothèses est que, dans les entreprises rurales où le travail est traditionnellement familial, il n'y a que les hommes, pères ou maris, qui apparaissent dans les décomptes. D'autres données – en particulier celles recueillies par Angela Araújo et présentées lors du séminaire franco-brésilien « Économie solidaire et nouvelles confi-

1. Alors que la participation des femmes au travail augmente presque partout dans le monde – à l'exception du Maghreb et du Moyen-Orient – les hommes, en tant que groupe social, sont toujours très peu impliqués dans les tâches ménagères (OIT, 2007).

2. Données disponibles dans le système national d'informations en économie solidaire, sur le site du ministère du Travail et de l'Emploi : <http://www.mte.gov.br/ecosolidaria/sies.asp#> (consulté le 03/09/2009).

gurations du travail », qui eut lieu à Campinas (État de São Paulo) en août 2009 – montrent une présence plus importante des femmes dans les secteurs de la confection et du recyclage (Araújo et Ferreira, 2009). C'est pourquoi nous nous intéresserons à des études portant sur ces secteurs. Nous reviendrons également sur des expériences de femmes dans la construction et le bâtiment, secteur traditionnellement masculin.

INITIATIVES DE FEMMES EN ÉCONOMIE SOLIDAIRE EN AMÉRIQUE LATINE

Expériences dans le domaine de l'alimentation

Comedores populares au Pérou

Les *comedores populares*, ou « cantines populaires », sont apparus au Pérou³ lorsque la situation économique de nombreux pays latino-américains s'est aggravée et que les résistances populaires se sont amplifiées. Leur importance découle de leur persistance dans le temps – les premiers *comedores* datent de la fin des années 1970 – et de leur étendue – en 2006, on comptait 7 086 *comedores populares* servant un total de 569 976 repas⁴.

Après de nombreuses années de mobilisation, de marches et de négociations avec les autorités législatives et exécutives nationales, les participantes au mouvement des *comedores populares* ont obtenu la promulgation d'une loi qui prévoit que l'État s'engage à financer progressivement 65 % du coût des repas, en incluant le travail réalisé par les femmes. Dans la pratique, l'État n'assume que 19 % des coûts, le reste étant assuré par le travail bénévole des femmes, la vente des repas et les diverses activités de collecte de fonds (Altea, 2007).

La place qu'occupent les femmes dans les *comedores populares* au Pérou est à l'image de la division traditionnelle par genre : les hommes producteurs, et les femmes « maîtresses de maison ». Lorsque leurs femmes ont investi les *comedores*, les hommes se sont néanmoins sentis humiliés, parce qu'à leurs yeux cela signifiait qu'ils étaient incapables d'assurer la subsistance de la famille. À l'inverse, les femmes ont apprécié ces nouvelles tâches qui leur ont permis de

3. L'expérience de ces cantines populaires péruviennes est analysée dans la troisième partie du présent ouvrage et présentée par Nedda Angulo.

4. Ces *comedores* sont des endroits de production et/ou de distribution des repas.

contribuer aux revenus de la famille en réduisant les coûts de l'alimentation⁵. Pour les femmes des *comedores populares* :

L'absence de rémunération fait qu'elles n'ont pas d'argent propre, ce qui les conduit à être dépendantes financièrement de leurs maris mais aussi d'autres membres de la famille. D'un autre côté, le travail dans les *comedores* permet le développement d'autres activités avec des emplois rémunérés, une fois que les repas journaliers des familles sont garantis (Freitas, 2008, p. 38).

Dans un certain sens, les *comedores* contribuent à concilier les activités rémunérées et les responsabilités familiales attribuées aux femmes. Ils jouent aussi un rôle d'assistance à l'égard des plus démunis. Actuellement, de nombreux groupes fournissent des repas à bas prix, ou même gratuits, à des personnes malades ou âgées, y compris d'anciennes participantes du mouvement. En l'absence de l'État, au prix d'une surcharge de travail supplémentaire, les femmes recueillent les personnes les plus fragiles de leur communauté.

Les femmes des *comedores* ont une vie associative intense qui englobe la gestion, la pression pour les politiques publiques ainsi que la participation aux mouvements des femmes, et d'autres articulations comme les manifestations contre le traité de libre-échange avec les États-Unis.

Outre les revendications concernant le subventionnement public⁶, les *comedores* sont confrontés à l'heure actuelle à plusieurs enjeux majeurs. Le nonaccès à une rémunération, dans nos sociétés où les droits sont liés au travail rémunéré, a des conséquences directes sur le droit d'accès à la sécurité sociale. Une des revendications des femmes des *comedores* est de pouvoir bénéficier d'une sécurité sociale publique. Mais s'il y a consensus concernant la demande de sécurité sociale, ce n'est pas le cas pour la rémunération du travail. En effet, le principe de la rémunération, et son niveau, n'est ni vécu ni débattu sur les critères inclusifs d'appartenance à un groupe qui caractérisent la revendication à une protection sociale ; bien au contraire, il est l'objet de discussions visant à déterminer qui doit participer activement à la production des repas : les personnes les plus capables, les plus efficaces ? Ainsi posé, ce choix est contradictoire avec la pers-

5. Les cuisinières travaillent par équipe six à huit heures d'affilée. Les jours où elles travaillent, elles reçoivent comme rétribution trois à quatre repas. Le reste de la semaine, elles bénéficient de prix préférentiels.

6. Voir, dans cet ouvrage, le chapitre de Nedda Angulo.

pective du mouvement social qui souhaite intégrer toutes celles qui veulent s'y inclure. Un autre enjeu actuel des *comedores* concerne les modes de production, avec des réflexions visant à établir des liens directs avec des paysannes pour l'approvisionnement, ou encore à affirmer des savoirs et des cultures alimentaires.

Comedores populares en Argentine

Comme le Pérou, l'Argentine a également vu surgir des *comedores populares* au moment de la crise. Contrairement au Pérou, ils ont été d'emblée intégrés à la politique d'assistance sociale menée par le gouvernement fédéral. Bien souvent, le travail dans les *comedores* était une contrepartie liée aux subventions reçues par les femmes, soit l'équivalent d'un peu moins de 50 dollars (USD).

Les femmes cuisinent tous les jours, s'occupent de leurs enfants, nettoient, collectent des fonds auprès des commerçants du quartier. Dans un entretien cité par Taís Freitas (2008), on apprend que, dans certains *comedores*, les hommes participent aux activités. Cependant, l'espace de la cuisine étant considéré comme celui des femmes, ils prennent en charge des tâches dites « plus masculines » comme les réparations et les petits travaux d'électricité. Ils ne mettent pas un pied dans la cuisine et ne s'occupent pas des enfants, à de rares exceptions près, qui sont le fait d'hommes jeunes. Les hommes participent aux réunions et aux ateliers de formation professionnelle qui permettent d'obtenir des habilitations débouchant sur d'autres activités.

Les *comedores* sont devenus des espaces de socialisation, où l'on peut résoudre collectivement les problèmes du quotidien et discuter entre femmes sur des sujets nouveaux comme la santé ou la violence domestique. Certains avaient des liens avec les partis politiques traditionnels ou, comme celui de Barrios de Pie, avec des organisations communautaires. Selon des militantes de Barrios de Pie, les femmes ont réalisé que les tâches effectuées dans les *comedores* correspondaient à un travail et se sont interrogées sur la raison pour laquelle ce travail n'était que la contrepartie de la distribution de bénéfices sociaux. Pourquoi exiger des contreparties en heures de travail pour les femmes dans une société marquée par un appauvrissement rapide, si les objectifs politiques sont de diminuer les impacts de la forte concentration de revenus lors d'une crise économique ou d'éviter que la concentration de revenus ne se stabilise à des niveaux insoutenables dans une société démocratique ? Elles ont ainsi

commencé à revendiquer plus de financements, ainsi qu'une rémunération et une reconnaissance sociale (Freitas, 2008).

Restaurant collectif dans un assentamento du MST, au Brésil

Le MST existe depuis 1984 et intéresse près de 500 000 familles, dont 350 000 établies dans des *assentamentos*⁷, et 150 000 dans des campements. Outre la lutte pour la terre, le MST encourage le travail sous ses formes coopératives, la reprise des traditions paysannes comme le *mutirão*⁸ pour défricher les terres, la petite agro-industrie et les coopératives de crédit.

Les *assentamentos* sont pensés non seulement du point de vue de la production agricole, mais aussi en tant que façon d'organiser la vie, en prenant en compte l'accès à l'éducation, à la culture, à la santé, ce qui permet théoriquement une meilleure relation entre production et reproduction. L'occupation du territoire va dans le même sens. Lorsqu'il est demandé, par exemple, que les parcelles de terre des *assentamentos* soient découpées en forme de roue de bicyclette, c'est pour rapprocher les maisons les unes des autres ainsi que des services communautaires (écoles, lieux de réunions, etc.). Un autre exemple est constitué par les *comunas da terra*, petits *assentamentos* proches des grandes villes, qui permettent une intégration plus grande par le biais d'échanges réciproques entre la grande ville et ces petites communes périurbaines, notamment grâce à la vente de la production maraîchère et à la participation aux événements sociaux et aux activités culturelles de toute nature.

Dans certains *assentamentos*, il existe des réfectoires collectifs, comme dans celui de Santa Maria, à Paranacity, dans l'État du Paraná. Cet *assentamento* s'est formé en 1993 et est actuellement composé de vingt-quatre familles. Dès la conquête de la terre, une coopérative fut créée pour rendre possible l'autosubsistance des familles.

Le réfectoire a été mis en place dès le début de la coopérative, afin de libérer la force de travail des femmes et optimiser le temps de travail. Les participantes affirment que le réfectoire leur enlève une épine du pied, car il assure leur alimentation ainsi que celle de leurs enfants et des autres membres de la famille. La restauration collective permet également une diminution des dépenses, ainsi qu'une

7. Les *assentamentos* sont des communautés rurales nées de la distribution de terres lors de la réforme agraire.

8. *Mutirão* : travail collectif d'entraide mutuelle, de nature bénévole.

certaine forme d'égalité puisque les familles ont accès à des repas de même qualité nutritionnelle pour tous. On observe aussi que le réfectoire est un lieu propice à la convivialité entre les familles, un espace d'échange d'informations et de discussions sur des sujets relatifs à la coopérative. D'un autre côté, les femmes continuent à préparer chez elles, seules, le dîner et les repas du week-end, et à se charger des autres tâches domestiques. Mais elles pensent que le changement viendra avec les nouvelles générations qui auront grandi dans cet environnement communautaire et vécu ces expériences collectives (Freitas, 2008).

Selon Iracema Moura et Pedro Ramos (2006), la valeur de l'heure travaillée dans cette coopérative a évolué de 0,24 à 1,09 real brésilien (BRL⁹) entre 1994 et 2004. Et c'est sur ces bases horaires successives qu'ont été rémunérées les deux femmes employées dans le restaurant collectif Santa Maria à Paranacity. À titre de comparaison¹⁰, en 2004, ce montant est légèrement inférieur à celui de son équivalent horaire calculé sur la base du salaire minimum (260 BRL¹¹), soit 1,17 BRL. Mais on doit aussi noter que 27,6 % des travailleurs brésiliens touchaient à l'époque un revenu inférieur ou égal au salaire minimum et que, surtout, en milieu rural comme ici, beaucoup de femmes travaillent sans rémunération.

L'accès aux repas du restaurant collectif est une forme indirecte de rémunération. La quantité consommée par chaque membre de la coopérative est notée et, à la fin du mois, le total correspondant est soustrait de sa rémunération. Cela représente environ 10 % des rémunérations mensuelles de chaque famille, valeur inférieure à la moyenne du reste du pays. L'enquête sur les budgets familiaux, réalisée en 2003, révèle que 17 % des dépenses courantes des familles brésiliennes sont consacrées à l'alimentation (Instituto brasileiro de geografia e estatística, IBGE, 2004).

9. NDT: 1 real (BRL selon le code ISO des monnaies ; se transcrit aussi, en forme locale abrégée, par R\$) vaut environ 0,38 euro. Un euro vaut environ 2,6 BRL. Pour avoir un ordre de grandeur en euro d'un montant en real, il faut diviser par trois.

10. Pour simplifier, dans les différents cas étudiés ici, le référent commun qui servira de base de comparaison avec la rémunération perçue par les participants des groupes de l'économie solidaire sera le salaire minimum mensuel, dont la valeur, fixée chaque année, résulte d'une proposition gouvernementale et d'un vote de l'Assemblée législative.

11. Entre 2004 et 2009, l'évolution du salaire minimum mensuel, qui est calculé sur la base de 44 heures de travail hebdomadaires, est la suivante : 2004 : 260 BRL ; 2005 : 300 BRL ; 2006 : 350 BRL ; 2007 : 380 BRL ; 2008 : 415 BRL ; 2009 : 465 BRL.

Expériences de production de biens et de services

Les femmes font partie des catégories de la population les plus touchées par le chômage et le travail précaire et informel (IBGE, 2001 et 2006). Face à cette situation, le travail en coopérative apparaît comme une opportunité d'accès au travail et au revenu pour les femmes. Le travail qu'elles exercent dans ces espaces fait l'objet d'une tout autre reconnaissance, rompant avec les préjugés qui assimilent les salaires féminins à un « salaire d'appoint ».

De la même manière, la participation aux espaces autogérés contribue au développement de leur pouvoir de décision et de leur autonomie et ces deux facteurs favorisent leur émancipation.

Ces expériences mettent également en évidence les difficultés rencontrées pour rompre avec les inégalités entre les sexes. Les femmes, dans certains cas, continuent à recevoir une rémunération inférieure à celle des hommes. Leurs qualifications sont considérées comme des aptitudes « naturelles », ce qui justifierait une rémunération moindre. Cette « naturalisation » des qualifications féminines fait que les femmes se concentrent dans certaines activités et segments, comme la couture, la cuisine, le ménage et l'artisanat (Wirth, 2009).

Coopératives de couture

Divers auteurs décrivent le processus de sous-traitance au sein des industries de confection dans les années 1990 au Brésil (Lima, 2002 ; Araújo et Ferreira, 2009). Les entreprises utilisent différentes stratégies comme le licenciement d'employées..., qui continueront d'effectuer les mêmes tâches en se transformant en microentreprises, le recours à des coopératives sous-traitantes, le déménagement vers des zones rurales, ou encore la collaboration avec des coopératives formées majoritairement de femmes.

Jacob Lima (2002) étudie trois coopératives de couture dans la région du Nordeste. Les femmes se sont organisées en coopérative à la demande de l'entreprise, poussées par la nécessité de trouver un revenu. Beaucoup de femmes travaillaient déjà dans la couture et la broderie à domicile, une activité qui n'était pas reconnue comme un travail à part entière mais plutôt comme un simple complément des gains de l'époux. Dans une coopérative, le travail réalisé par les femmes est plus valorisé. En revanche, l'auteur pointe du doigt le fait que certaines activités, comme la couture, sont encore associées à une « aptitude naturelle » des femmes, cette référence à une qualité inhérente étant utilisée pour justifier une moindre rémunération de la force de travail féminine.

Lima attire également l'attention sur le fait que, dans certaines coopératives, les femmes ont fait grève contre le paiement à la pièce et ont revendiqué l'application de la législation du travail, ce qui montre leur pouvoir de mobilisation en tant que sujet collectif.

Pourtant, la majorité des coopératives de couture se situent à la frontière entre, d'un côté, le travail précaire au service d'entreprises qui définissent les modèles et fournissent les tissus en plus d'imposer le rythme de travail et les modalités du paiement, et, de l'autre, la possibilité d'explorer des formes de production et de commercialisation alternatives. La quête d'un revenu place les femmes en contradiction avec d'autres vertus reconnues dans l'économie solidaire, comme la valorisation des savoirs et un plus grand contrôle du processus de travail.

La coopérative de couturières Univens (« Unies nous vaincrons »), formée en 1996 par un groupe de femmes de Porto Alegre, dans l'État du Rio Grande do Sul, est une exception. Univens a été le sujet de la thèse, en 2005, de Cris Fernández Andrada qui l'a également présentée au XIII^e Congrès brésilien de sociologie en 2007. Elle a aussi été l'objet d'une étude réalisée par Tânia Wolf, publiée l'année suivante. La première dénombrait pour cette coopérative vingt-deux membres dont vingt femmes (Andrada, 2007) ; la seconde, vingt-quatre femmes et un homme (Wolf, 2008). Les principales activités de ces femmes sont la couture mais également la sérigraphie, alors que cette dernière tâche est traditionnellement dévolue aux hommes jeunes.

La coopérative s'insère dans un réseau de relations qui lui permet d'avoir des commandes de tee-shirts, pour les mouvements sociaux, ou d'uniformes, pour les hôpitaux publics. Ces femmes se sont fait connaître en répondant à une commande de 60 000 sacs pour le Forum social mondial de 2005.

Andrada relate que « sur les trois dernières années, l'Univens présente une activité et une stabilité économique admirables pour le secteur et, avec un chiffre d'affaires mensuel moyen de 30 000 BRL, elle génère un revenu stable pour tous ses membres » (Andrada, 2007). Wolf (2008) parle d'une rémunération mensuelle moyenne oscillant entre 500 et 1 000 BRL, selon les mois, pour des journées de travail de neuf heures¹².

12. Rappel : le salaire minimum mensuel est de 415 BRL pour 44 heures de travail hebdomadaires. En 2008 également, on peut noter que, parmi les personnes occupant un emploi, 34 % des femmes et 25 % des hommes avaient un revenu inférieur ou égal au salaire minimum.

L'accès à un revenu stable n'est pas obtenu aux dépens des valeurs d'autogestion et de solidarité. Les études précitées, ainsi que celle d'Aline Mendonça dos Santos (Santos, 2010), considèrent comme positifs les indicateurs de participation, d'apprentissage, de convivialité et d'épanouissement personnel.

En 2004, Univens a mis en place un réseau de coopératives et d'associations de travailleurs regroupant tous les maillons de la chaîne de confection, incluant des producteurs de coton agro-écologiques de l'État du Ceará et une coopérative de production de fils de Nova Odessa, dans l'intérieur de l'État de São Paulo. Univens a également créé une nouvelle marque : Justa Trama (« Juste trame »). Ce réseau permet de payer les producteurs de coton à un peu plus du double du prix du marché conventionnel. Dans les associations de production familiale de coton, les femmes nettoient, plantent et cueillent, mais leur travail est invisible. Cependant, dans certaines associations collectives de producteurs, les femmes sont la référence et bénéficient de l'augmentation de revenu assuré par le projet (Bloch, 2008).

Coopératives de recyclage

L'augmentation de la part du travail féminin dans les coopératives de recyclage de déchets solides est de plus en plus manifeste. Magda Neves et Bianca Costa (2007) ont étudié deux coopératives de recyclage à Belo Horizonte, dans l'État du Minas Gerais. Dans les deux cas, les membres sont en majorité des femmes. Leur participation est due à la nécessité de survie face au chômage frappant le marché formel du travail. Leur implication dans ces initiatives autogérées favorise leur émancipation ainsi que leur autonomie financière et leur assure une indépendance relationnelle, à l'égard de la famille en particulier.

La COMARP (Communauté associée pour le recyclage de matériaux de la région de Pampulha) a initié ses activités en mars 2004. Le groupe, composé de 10 personnes dont 7 femmes, recycle près de 10 tonnes par mois, pour un revenu moyen de 150R\$. La Coopersoli (Coopérative solidaire des recycleurs et groupes productifs de Barreiro et de la région), composée de 21 personnes, dont 16 femmes, recycle près de 39 tonnes de matériaux par mois, ce qui représente une moyenne de 350 R\$ en régime partiel de travail¹³ (Neves et Costa, 2007).

13. Rappel : en 2007, le salaire minimum mensuel est de 380 BRL pour 44 heures de travail. Le « régime partiel » correspond à six heures journalières.

Certaines des femmes ayant participé à l'étude ont décrit l'amélioration de leurs conditions de vie : achat d'un réfrigérateur, d'un four, ou de meubles, possibilité de subvenir aux besoins de la maison et d'avoir une indépendance financière.

De nombreuses femmes membres des coopératives étaient auparavant au chômage et avaient peu de chance de trouver un emploi vu leur faible qualification et leur âge (plus de 40 ans). Pour d'autres, il s'agit d'un changement d'activité volontaire. Certaines travaillaient comme employées domestiques et ont préféré une « expérience sans patron » et les relations plus horizontales de ces coopératives fonctionnant en autogestion.

Ioli Wirth (2009), quant à elle, souligne certaines difficultés rencontrées par les femmes dans les coopératives de recyclage lorsque le travail est divisé entre hommes et femmes. Après avoir étudié quelques expériences menées dans la ville de Campinas, État de São Paulo, l'auteur a constaté que, dans les coopératives mixtes, les femmes recevaient une rémunération 30 % inférieure à celle des hommes.

Travaux de construction

Une autre façon de remettre en question la division sexuelle du travail apparaît lorsque les femmes réalisent des activités considérées comme masculines.

Au Brésil, la participation des femmes à la construction de maisons en *mutirão* (autogestion) est chose commune. Mais peu à peu, une division du travail est réapparue dans laquelle les femmes réalisent les travaux minutieux, comme la pose de carrelage sur les murs. Des militants du mouvement de lutte pour le logement à Diadema, État de São Paulo, rapportent que de nombreuses femmes ont ainsi obtenu la qualification de carreleuse et ont ensuite été recrutées par des entreprises du bâtiment. Les entrepreneurs affirmaient que les femmes travaillaient mieux, de manière moins salissante et plus responsable. Pour autant, elles n'ont pas été mieux rémunérées. Les qualifications développées par les femmes dans le travail en *mutirão* ont été attribuées à leur nature, dans un discours affirmant qu'elles sont de fait plus adroites, plus appliquées. Il serait intéressant de savoir si la fonction de carreleur s'est féminisée dans certaines villes et si sa rémunération a été revue à la baisse.

La forte participation des femmes dans les mouvements de lutte pour le logement a joué un rôle fondamental dans le dévelop-

pement de politiques du logement sensibles au genre. Dans l'État de São Paulo, une loi de 2004 donne la priorité aux femmes pour le bénéfice des programmes de logements d'intérêt social. En plus de l'enregistrement du logement au nom de la femme, sont prévues l'habilitation et la formation des femmes à la gestion collective des subventions publiques, à toutes les phases du processus de production des logements.

Dans le cadre des programmes de construction de citernes pour la récupération de l'eau de pluie dans les régions semi-arides du Nordeste, des organisations non gouvernementales (ONG) comme le Centro Feminista 8 de Março (CF-8), dans l'État du Rio Grande do Norte, ou le Movimento de Organização Comunitária (MOC), dans l'État de Bahia, habilitent et accompagnent des groupes de femmes (CF-8, 2006 ; MOC, 2006). Dans le coût d'une citerne sont inclus 205 BRL pour la rémunération de la force de travail. Comme chaque citerne est construite par deux femmes en cinq jours de travail en moyenne, cela assure un salaire journalier de 20,50 BRL. Il faut noter qu'en 2006, le salaire minimum mensuel étant de 350 BRL, la valeur du salaire journalier équivaut à environ 15,90 BRL.

Les citernes garantissent l'accès à l'eau de qualité pour la consommation de la famille et la préparation des aliments, diminuant ainsi le travail des femmes qui, sans l'existence de ces réservoirs, devraient marcher jusqu'aux sources d'eau potable ou attendre longuement dans les queues formées à l'arrivée des camions-citernes.

Isolda Dantas, technicienne travaillant pour CF-8, nous a raconté que la demande de construction de citernes n'est pas constante sur l'année, ce qui empêche les femmes de vivre pleinement de ce travail. La construction est en effet impossible durant les périodes de pluie. Les femmes rencontrent des difficultés s'il faut se déplacer pour satisfaire aux besoins d'autres communautés. De plus, la méfiance est encore importante quant à leur capacité de travail. Lors d'un récent programme de restauration de maisons dans les *assentamentos* – financé par le gouvernement fédéral –, les femmes habilitées comme maçons dans la construction de citernes n'ont presque pas été sollicitées.

LES ENJEUX : DES QUESTIONS ÉCONOMIQUES À LA DIMENSION POLITIQUE

En ce qui concerne la division sexuelle du travail, la plus grande partie des activités rapportées ci-dessus reproduit la présence des

femmes dans les activités dites « féminines », même si ce n'est pas systématique. On peut citer, par exemple *a contrario*, le cas des femmes des coopératives de couture qui travaillent également dans la sérigraphie. La division sexuelle du travail ne va pas non plus sans questionnements. Ainsi, certains groupes de femmes du mouvement « Vaso de leche » au Pérou optent pour ne pas préparer le lait, mais seulement distribuer les ingrédients. Dans des propos recueillis par Taís Freitas (2008), elles posent la question : « Vu que l'on parle d'égalité de genre, allons-nous continuer à cuisiner toute notre vie ? »

Dans la construction, l'arrivée des femmes recrée la division sexuelle – elles sont cantonnées aux travaux de finition, et prisonnières du schéma de « naturalisation » des qualifications. En 2007, au Brésil, 55 000 femmes sont entrées dans le secteur d'activité du bâtiment. Selon un reportage du *Jornal de Brasília* publié sur le site internet d'une entreprise de matériaux de construction¹⁴, le secteur de la construction utilise la main-d'œuvre féminine pour les finitions, le carrelage, les joints et le nettoyage ; la raison avancée est qu'elles « sont plus organisées et appliquées », et qu'elles « ne laissent pas tout en pagaille », comme le dit un ingénieur responsable de l'ouvrage.

La plus grande innovation réside dans la participation des femmes à la gestion des entreprises, et particulièrement dans l'implantation de relations horizontales, ce qui rompt avec l'association des activités féminines aux activités serviles ainsi qu'avec l'absence habituelle de femmes aux postes de décision.

En ce qui concerne la rémunération, on assiste à des expériences très diverses. Malgré les exemples positifs relatés ici, en général, les entreprises de l'économie solidaire (EES) ont des difficultés à assurer des revenus stables et suffisants pour faire vivre une famille, car la majorité des participant(e)s ont des personnes à charge.

Les difficultés soulevées ne peuvent se résoudre que de manière politique. Leur résolution dépend des formes d'interaction des entreprises de l'économie solidaire avec l'État et les mouvements sociaux. Elles ne se résolvent pas avec les entreprises qui considèrent l'économie solidaire comme un moyen de surexploiter la force de travail ou de gagner une légitimité sociale. Aracruz Celulose, par exemple, soutient la réalisation de cours de formation pour

14. Voir « Mulheres na construção civil : Profissionais na obra », consultable sur <http://www.casteloforte.com.br/sociedade3.htm> (consulté le 15 juin 2010).

les femmes dans le bâtiment et, en même temps, est dénoncée par les femmes de la *Vía Campesina* pour son caractère autoritaire sur le plan social, et destructif sur le plan environnemental¹⁵.

Relations avec l'État

La nécessité de politiques publiques de soutien portant sur les financements, le développement, la reconnaissance, les achats gouvernementaux et d'autres formes de commercialisation, fait consensus dans le mouvement de l'économie solidaire. À cela s'ajoutent les demandes d'autres mouvements sociaux, par exemple, celle du mouvement féministe, qui réclame un appui à la socialisation des tâches reproductives par des politiques publiques favorisant les garderies, les restaurants collectifs, et les services qui peuvent être réalisés par les associations et les coopératives.

En Amérique latine, il existe un espace de débat ainsi que des actions publiques qui peuvent aller au-delà de ces demandes et contribuer au questionnement du modèle de développement. Les alternatives menées dans cette région du monde réhabilitent d'autres formes d'organisation économique et sociale présentes parmi les paysans, les Indiens et les communautés *quilombolas* (ruraux descendants d'Africains). En Amérique latine, les paysans (près de 65 millions) et les Indiens (40 à 50 millions) sont très nombreux. Ces derniers, avec près de 800 ethnies répertoriées, sont majoritaires dans la population de plusieurs pays (Guatemala, Pérou, Bolivie, Équateur) et occupent parfois d'énormes territoires (Toledo, 2009).

La force politique de ces communautés s'exprime dans les nouvelles Constitutions de la Bolivie et de l'Équateur qui sont rédigées sur la base du principe du « bien vivre », le *sumak kawsay* (León, Irene, 2009). Ce principe reconnaît la diversité des pratiques économiques, rejette la hiérarchie du productif sur le reproductif, étend la notion de travail, avec des répercussions concrètes dans l'ac-

15. Sur le fonctionnement de l'entreprise Aracruz Celulose et les conflits sociaux, voir : « Les femmes de la *Vía Campesina* occupent une hacienda au sud du Brésil », 8 mars 2006, consultable sur http://www.viacampesina.org/fr/index.php?option=com_content&task=view&id=87&Itemid=27 (consulté le 15 juin 2010) ; voir aussi « Solidarité avec les femmes de la *Vía Campesina* de Rio Grande do Sur (Brésil) », 25 avril 2006, consultable sur http://www.viacampesina.org/fr/index.php?option=com_content&view=article&id=94:solidaritvec-les-femmes-de-la-via-campesina-de-rio-grande-do-sur-br&catid=22:biodiversitt-resources-gtiques&Itemid=37 (consulté le 15 juin 2010).

cès à une sécurité sociale et dans la redistribution des richesses créées par le travail :

L'économie pour la vie est présente dans notre société, mais de manière soumise, marginale, et dans des conditions défavorables. Ce qui devrait se passer maintenant, face à la crise et à la recherche d'un autre paradigme, c'est que, précisément à partir de ces expériences, soit reconnu, stimulé, et apprécié ce type d'économie. Et, en vertu de cette approche où les décisions sont prises pour prendre soin de tous les cycles de la vie, il y a beaucoup de choses qui peuvent changer. Par exemple, les décisions concernant quoi produire : la politique économique devrait favoriser la production de ce qui permet la reproduction des cycles de vie et ne pas commettre de pillages (León, Magdalena, 2009).

Relations avec les mouvements sociaux

Même si la participation des femmes dans le mouvement de l'économie solidaire est importante, l'incorporation de questions comme l'inégalité dans la participation des femmes et des hommes ou la confrontation à la division sexuelle du travail, n'est pas automatique. Madeleine Hersent décrit comment les conclusions des groupes de travail sur les questions des femmes et du genre, formalisées dans le cadre des rencontres organisées par le Réseau international de promotion de l'économie sociale et solidaire (RIPESS), ne sont pas prises en compte par le collectif (Hersent, 2009). Elle montre également les difficultés des relations avec le mouvement féministe quand ce dernier se limite à des engagements considérés comme « spécifiques » telles la santé reproductive, la violence sexuelle, ou l'égalité salariale.

Cependant, Elsa Beaulieu, à l'occasion de son étude sur des groupes de production agro-écologique, situés dans des petites communes de la région ouest de l'État du Rio Grande do Norte et qui participent à la Marche mondiale des femmes (MMF), note des avancées dans cette relation et décrit des articulations porteuses entre des groupes locaux de femmes et la Marche mondiale : « Par exemple, bon nombre des subventions et des crédits disponibles pour les femmes et les groupes de femmes rurales relèvent du gouvernement fédéral et sont le fruit de luttes nationales, dont la Marcha das Margaridas de 2000 et 2003 » (Beaulieu, 2007, p. 128).

L'auteur souligne le fait que les femmes ont rencontré toute une série d'obstacles pour concrétiser l'accès au crédit (documents manquants, exigences techniques, discrimination de la part

des banquiers), mais que leur appartenance à un collectif plus large, ici en l'occurrence la MMF, a joué un rôle facilitateur.

Il a fallu qu'une coalition de femmes issues de différents groupes et organismes étudie le programme, négocie avec les banques, et organise de vastes « campagnes de documentation » pour que les femmes acquièrent des papiers d'identité. [...] Grâce à leur appartenance à la Marche mondiale des femmes, ces groupes mettent leurs membres en relation avec un monde social et géographique plus vaste et créent un contexte où elles ne sont pas marginalisées et où elles peuvent passer à l'action (Beaulieu, 2007, p. 128).

Même si son appropriation est différente selon les régions du monde, la MMF a comme revendication pour 2010 « le renforcement de l'économie solidaire avec des taux de crédit peu élevés, le soutien à la distribution et à la commercialisation et l'échange de connaissances et de pratiques locales » (MMF, 2009a). L'engagement est pris de « créer et renforcer les liens entre les femmes des milieux urbain et rural au travers d'expériences de vente directe, de marchés de producteurs, de la préparation et de la distribution collective d'aliments » (MMF, 2009b).

L'articulation entre les mouvements de l'économie solidaire et les autres mouvements sociaux ne peut pas se faire uniquement au niveau des idées : elle doit passer par des pratiques concrètes de soutien à ces initiatives, avec des actions coordonnées d'achat anticipé et de renforcement des circuits courts entre production et consommation.

Ces pratiques renvoient à un questionnement de l'ordre économique néolibéral. Les femmes du mouvement « Vaso de leche » au Pérou, mouvement que beaucoup qualifient d'« assistancialiste », se sont mobilisées et ont manifesté contre la signature du traité bilatéral de libre-échange entre le Pérou et les États-Unis. Ce traité établit que les entreprises nationales et étrangères doivent être considérées de la même manière, ce qui a pour conséquence d'empêcher une décision politique d'achat aux producteurs locaux. Actuellement, elles se mobilisent contre la transnationale Nestlé qui négocie avec le gouvernement la distribution de son lait en poudre, alors que les femmes défendent l'achat aux entreprises nationales qui traitent le lait de petits producteurs.

La contribution du mouvement anti-globalisation va, au-delà des questions thématiques, vers une rénovation des pratiques. Les contre-sommets, campements et manifestations parallèles aux expressions du capital (sommets du G8, Fonds monétaire interna-

tional, Banque mondiale, Organisation mondiale du commerce) favorisent de nouvelles pratiques d'organisation dans la lutte politique et dans le quotidien à l'intérieur de ce que l'on appelle les « zones d'autonomie temporaire ». Les acteurs de ce mouvement pensent que ces territoires ne sont réellement autonomes que parce que temporaires. L'enjeu actuel consiste à chercher comment accumuler les forces pour protéger et élargir des territoires, espaces géographiques ou temporels, qui soient autonomes et opposés à la société de marché. Si les expériences d'économie solidaire poursuivent cette vocation, elles connaissent encore cependant de nombreuses limites et contradictions. L'autogestion comme principe suppose la création de relations entre égaux. Mais comment est-elle possible si on retrouve des situations de violence contre les femmes, même au sein de groupes d'économie solidaire, ou si les femmes continuent à être surchargées par le travail ménager et de soins, tâches qui viennent s'ajouter à l'activité rémunérée ?

CONCLUSION

Les différentes expériences que nous avons évoquées donnent des pistes pour penser les formes alternatives d'économie et l'inégalité dans les relations entre les sexes. Les femmes sont présentes dans diverses expériences d'économie solidaire, celles qui promeuvent une socialisation du travail reproductif, ou celles tournées spécifiquement vers le travail productif. Cela met en évidence leur recherche d'alternatives visant à un « bien vivre ».

Même si elle rencontre des difficultés, pour ne pas dire des entraves, dans ses expériences qui refusent la logique du marché et qui tentent d'instaurer des relations non hiérarchisées et plus égalitaires, on l'a vu, l'économie solidaire offre des pistes pour trouver des modèles autres que ceux sur lesquels repose l'exploitation capitaliste des sujets et de leurs corps. Les limitations rencontrées peuvent être réduites et même dépassées à partir du moment où ces expériences se mettent en relation avec d'autres mouvements sociaux et font pression sur l'État pour obtenir des politiques redistributives et justes.

Naila Kabeer

Emploi informel, initiatives syndicales et genre

Alors que la globalisation continue de croître, les mutations de l'organisation de la production et du marché du travail mettent clairement en avant les nouveaux défis qui attendent les travailleurs dans leur lutte pour un meilleur droit d'expression et une meilleure représentativité dans les décisions collectives affectant leurs moyens de subsistance. Il est devenu de plus en plus évident que les anciennes formes de syndicalisme, qui privilégiaient l'activisme des travailleurs et la négociation collective au sein d'une relation reconnue employeur/employé, n'ont jamais été appropriées à l'amélioration des conditions de vie de la main-d'œuvre planétaire, et que cet état de fait tend à s'amplifier de plus en plus avec la déréglementation du travail. Les vieilles armes du mouvement ouvrier reposaient sur le pouvoir du nombre, associé à la concentration de masse des travailleurs, sur l'utilisation de la fermeture de sites pour amplifier ce pouvoir et sur le recours aux grèves, piquets et manifestations en cas d'échec des négociations. Ces formes d'action sont devenues de plus en plus inefficaces face à la mobilité des capitaux, capables de se délocaliser pour contrer ces menaces. Pour les femmes travailleuses, d'autres difficultés apparaissent. La plupart des syndicats n'ont pas réussi à prendre en compte les injustices au foyer au même titre que les injustices au travail. Ceci peut expliquer pourquoi, par le passé, les syndicats ont échoué à attirer des membres féminins.

Dans de nombreuses régions du monde, on observe aujourd'hui des évolutions. D'un côté les syndicats réalisent que s'ils ne se penchent pas sur les conditions des travailleurs de l'économie informelle, ils courent le danger de devenir obsolètes. De l'autre, parmi les travailleurs de l'économie informelle, on assiste à des tentatives de développement du droit collectif d'expression et des mouvements sociaux : nombre de ces actions sont menées par et pour des femmes et l'objectif prioritaire est souvent la mise en place de dispositifs de protection sociale.

Comment expliquer les ressorts de l'action collective promue par des groupes de travailleurs en situation extrêmement précaire ? L'objectif de ce chapitre est d'analyser ces nouvelles formes de mobilisation, leurs stratégies, leurs objectifs ainsi que le sens des actions qui s'y rapportent.

DROITS, CODES ET NORMES

La question du droit des travailleurs portée au premier plan du débat public est un résultat direct du processus de mondialisation. Elle met en avant la nécessité de mesures de protection pour les groupes les plus vulnérables. Les peurs d'une « course à la régression » sont de plus en plus souvent formulées, en particulier par les organisations syndicales du Nord et du Sud qui constatent une évolution négative de leur protection sociale au fur et à mesure que les gouvernements dérégulent les marchés du travail, en quête des avantages liés à la mondialisation.

L'Organisation internationale du travail (OIT), agence de l'ONU directement responsable du droit du travail, a joué un rôle majeur dans les délibérations mondiales traitant de cette détérioration du droit et des conditions de travail à travers le monde. En 1998, la Conférence internationale du travail a adopté la résolution de l'OIT sur les « Droits et principes fondamentaux du travail », qui établissait quatre principes cardinaux de normes du travail, applicables à l'ensemble des travailleurs, sans considération pour la spécificité du travail ou pour le niveau de développement du pays.

Pendant, cette résolution est intervenue à un moment où la capacité des gouvernements à renforcer ces normes – en supposant une volonté politique de leur part – s'est trouvée affaiblie par des politiques d'ajustements structurels liées au poids du remboursement de la dette qui affectait leurs ressources. Les syndicats ont aussi dû faire face à une diminution de leurs effectifs, et donc à un affaiblissement de leur force traditionnelle. D'après une étude de l'OIT de

1996 menée sur 92 pays, le nombre de syndiqués a chuté dans 72 d'entre eux : il n'a jamais dépassé 10 % de la masse salariale dans la plupart des pays développés, mais est descendu à 13 % aux États-Unis et atteint seulement 25 % dans certains pays européens.

Une des réponses des syndicats, et particulièrement de ceux affiliés à la Confédération internationale des syndicats libres (CISL), a été de demander que l'Organisation mondiale du commerce (OMC) exige une « clause sociale » en tant que partie intégrante des lois du commerce international. Elle permettrait d'imposer des sanctions commerciales aux gouvernements qui échouent dans l'application des principes de normes du travail dans leur pays. Cependant, la plupart des gouvernements des pays développés ont refusé cette « clause sociale », considérée comme une forme de protectionnisme. La demande a aussi divisé le mouvement ouvrier international. Une autre réponse a été la mise en place de nombreuses campagnes « grand public » qui ont conduit à des coalitions mobilisant syndicats, organisations non gouvernementales (ONG), groupements de consommateurs concernés, communautés religieuses, associations de femmes, militants des droits de l'homme et étudiants. Ces coalitions ont utilisé la contre-publicité pour dénoncer et publier les noms des gouvernements trop bien disposés à l'égard des groupes de pression, ainsi que le boycottage destiné à attirer l'attention sur les pratiques de surexploitation de certaines multinationales et pour inciter ces dernières à se conformer aux principes des normes de travail, sans considération de la situation géographique des travailleurs dans la chaîne de valeur globale.

Les entreprises ont répliqué à cette contre-publicité en développant leurs propres codes de conduite qui combinent généralement les normes de l'OIT, avec celles nécessaires à leurs besoins, leur sécurité et leur croissance. La prolifération rapide de ces codes propres à chaque entreprise a, à son tour, conduit à un effort d'uniformisation, avec un nombre restreint de codes normalisés que peuvent signer les entreprises. La Social Accountability 8 000 (SA 8 000) aux États-Unis et la Ethical Trading Initiative (ETI) au Royaume-Uni¹, en

1. NDE : SA 8000 est une norme, à vocation universelle, mise au point par l'ONG Social Accountability International (1997). Elle porte sur les droits individuels et collectifs ainsi que sur les conditions du travail dans l'entreprise à laquelle elle entend proposer un code de conduite et de responsabilité sociale qui permettrait sa certification. La Ethical Trading Initiative (ETI) a rédigé un code analogue (1998) qui s'appuie sur les conventions de l'Organisation internationale du travail et résulte de négociations menées entre des syndicats, des ONG et des entreprises.

sont deux exemples ; ils ont amené des représentants des entreprises, des ONG et des syndicats à réfléchir ensemble et à formuler des codes de conduite fondamentaux utilisables au niveau mondial.

Cependant, la tendance des campagnes internationales a été d'organiser leur stratégie autour de chaînes de valeur globales, concentrant leur attention sur les salaires des travailleurs dans les secteurs commerciaux de l'économie mondiale. De plus, alors que des codes de conduite avaient été constitués pour influencer les intermédiaires et les fournisseurs en relation avec les multinationales, cet effet tend à s'amenuiser jusqu'à faire disparaître purement et simplement certaines étapes dans la chaîne de valeur où sont localisés les travailleurs les plus pauvres (Kabeer et Mahmud, 2004). Cela a parfois conduit au licenciement de ces travailleurs. Une étude d'impact récente réalisée par Ethical Trading Initiative en Inde, au Vietnam, au Costa Rica et en Afrique du Sud atteste de la nature partielle de ces impacts. Certaines clauses (sécurité et croissance) du code ETI sont probablement plus mises en application que d'autres (droit d'association, discrimination sexuelle). La mise en application varie considérablement selon les secteurs, les entreprises et les pays, et la plupart des changements ne touchent pas les classes précaires de la force de travail, situées au plus bas de la chaîne de valeur (Barrientos et Smith, 2006).

GENRE, PRINCIPES ET DROITS EN MATIÈRE DE TRAVAIL : PERSPECTIVES DE L'ÉCONOMIE INFORMELLE

Lors de ces vastes campagnes menées par les pays du Nord pour promouvoir des normes de travail, on a accordé très peu, voire pas du tout, d'attention aux travailleurs de l'économie informelle, particulièrement à ceux se trouvant déjà au bas de l'échelle sociale, souvent au ban des chaînes de valeur globales ou même locales, avec des chances minimales de réinsertion. Les recherches concernant les travailleurs informels, dans leur ensemble, donnent à penser que ceux-ci ne sont que partiellement considérés par les discours internationaux sur les normes de travail et les codes de conduite (Blowfield et Jones, 1999 ; Hale, 1996 ; Unni, 2004 ; Kabeer et Mahmud, 2004). D'autre part, il est difficile de croire que les hommes et les femmes du secteur informel partageront les mêmes besoins et les mêmes priorités, étant donné la grande diversité des situations dans l'ensemble des secteurs du marché du travail (Hale, 1996).

De manière générale, les difficultés des femmes sont influencées par l'instabilité de leurs revenus, la précarité de leur emploi et leur haute concentration dans les secteurs du travail indépendant et du travail à domicile. Elles ont pour obligation de conjuguer un rôle de mère avec des tâches ménagères et une activité économique. Nombreuses sont celles qui gagnent leur vie et assument les charges familiales sans l'aide d'un soutien de famille masculin. Suite à une étude à grande échelle menée sur les travailleuses de l'économie informelle en Inde (Unni, 2004), il a été suggéré qu'une charte pour les droits de ces travailleuses inclue le droit au travail ainsi que le droit à un revenu minimum, la sécurité sur le lieu de travail et des droits sociaux de base comprenant santé, nourriture, éducation, logement, soutien des enfants et des personnes âgées.

Certains de ces droits ont fait leur chemin dans les constitutions, lois et politiques de différents pays. Mais une reconnaissance officielle n'implique pas nécessairement une mise en application pratique. Quand ces systèmes de protection sociale existent, les élites, les fonctionnaires et les secteurs les mieux organisés du monde ouvrier les ont détournés pour se les approprier. Selon la formulation de l'OIT : « La population de travailleurs informels représente la plus large concentration de nécessiteux sans moyen d'expression, la majorité silencieuse de l'économie mondiale » (OIT/ILO, 2002, p. 71). C'est dans ce sens que le « droit d'expression » doit être considéré comme une dimension essentielle de la protection sociale, particulièrement pour cette majorité la plus vulnérable.

« Droit d'expression » renvoie à la capacité d'un groupe social à exprimer et revendiquer ses besoins et avantages, et à influencer les processus de décisions qui affectent ses moyens de subsistance. Nous nous intéressons ici aux expressions organisées plutôt qu'aux revendications individuelles, en raison de leur importance cruciale dans le pouvoir de négociation collective des travailleurs pauvres avec les autres acteurs du marché. Une expression organisée est essentielle aussi pour garantir les revendications des besoins et avantages dans les discours politiques et l'élargissement des droits existants aux groupes exclus. Lorsqu'on analyse les échecs des politiques et des projets concernant ces groupes, on observe que l'absence de discussion lors de la conception et de l'application des mesures de protection sociale contribue fréquemment à perpétuer cette exclusion (Kabeer, 2007).

De quelque manière que ce soit, les travailleurs marginalisés et vulnérables semblent faire face à un problème insoluble. D'un côté,

n'ayant aucune garantie minimale de sécurité, toute tentative d'exercer leur droit d'expression comporte un risque de compromettre leurs rapports avec les propriétaires, employeurs, intermédiaires, sous-traitants, policiers et autorités locales dont leur survie et leur sécurité dépendent. De l'autre côté, en l'absence de revendication, on voit mal comment ils pourront modifier les conditions de ces rapports ou bénéficier d'un accès à des relations alternatives comportant des formes moins extrêmes de dépendance.

Le fait qu'il y ait de plus en plus de signes d'organisation parmi les travailleurs de l'économie informelle sous-entend que le problème n'est pas insurmontable. Alors que l'adhésion aux syndicats traditionnels est probablement sur le déclin, il existe une prolifération de nouvelles formes d'organisation ouvrières. Certaines émergent précisément en réponse au défi d'atteindre les travailleurs de l'économie informelle.

Abordons maintenant l'étude de cas de certaines de ces organisations afin d'examiner les leçons à en tirer, avec deux principales questions. Premièrement, quelles sont les motivations qui poussent les travailleurs de l'économie informelle à engager des mouvements sociaux, susceptibles d'être une menace pour leur travail et leurs ressources ? Deuxièmement, considérant que ces mouvements sociaux permettent aux ouvriers de faire pression et d'agir sur leurs droits, qu'apprend-on sur les formes plus exhaustives que pourraient prendre les stratégies de protection sociale ?

EXPRESSION, VISIBILITÉ ET MOUVEMENTS SOCIAUX DANS L'ÉCONOMIE INFORMELLE

Les syndicats ont joué un rôle historique dans la représentation et le développement des intérêts des travailleurs. Ils ont évolué en réponse aux besoins et priorités d'une force de travail qui a pris naissance durant la phase primaire d'industrialisation des pays développés, lorsque les productions de masse généraient de larges concentrations d'ouvriers dans les locaux des usines. Ils se fiaient à des méthodes telles que les fermetures de sites, les négociations collectives et les grèves, afin de lutter pour les intérêts de leurs adhérents. Les syndicats, en tant qu'organisations, pouvaient s'implanter assez facilement dans les pays développés, compte tenu du grand nombre d'entreprises du secteur public et des moyens de production intensifs du capitalisme, associés à la tendance précoce, dans les stratégies d'industrialisation de ces pays, de basculer vers l'ex-

portation. Ils ont cependant échoué à toucher la grande majorité des travailleurs de ces pays alors employés dans des activités informelles caractérisées par l'absence de relations bien définies entre employeur et employé. Logiquement, l'adhésion aux syndicats resta confinée à une petite minorité de travailleurs formels, relativement privilégiée et largement masculine.

Travailleurs informels et limites du syndicalisme traditionnel

Les syndicats ont été « victimes de leurs privilèges² ». Leur répugnance à relever le défi de structurer les travailleurs de l'économie informelle, et le fossé grandissant entre leurs salaires et avantages et ceux d'une force de travail livrée à elle-même, les ont rendus vulnérables face à la mondialisation, aux évolutions technologiques et à la dérégulation du marché du travail. La libéralisation croissante du capital a permis à celui-ci de profiter de la fragmentation du processus de production pour exploiter à bas prix, dans les pays en voie de développement, les grandes réserves d'une main-d'œuvre désorganisée et, dans les pays développés, le flux de travailleurs immigrés pour, dans les deux cas, contourner les organisations de travailleurs.

Il est devenu de plus en plus clair pour les syndicats que l'économie informelle n'est pas seulement le résidu de quelque mode pré-moderne de production, mais une partie intégrante et croissante du processus actuel de mondialisation. Leur mode d'organisation traditionnel est en décalage avec l'actuelle organisation du travail. Nombreux sont ceux qui rejoignent l'hypothèse de Gallin « qu'il est impossible à l'heure actuelle de concevoir une organisation de travailleurs à l'échelle mondiale, sans sérieux aménagements dans le secteur informel » (Gallin, 2001, p. 532). D'un autre côté, la pression des mouvements féminins internationaux et des femmes au sein même des syndicats a conduit à la mise en place de secrétariats et de commissions pour attirer une plus grande attention sur la discrimination sexuelle.

La Confédération internationale des syndicats libres en est un très bon exemple. La CISL a été le leader des confédérations de syndicats au niveau international depuis sa création en 1949, résultat d'une volonté de scission d'avec la Fédération syndicale mondiale

2. Citation empruntée à S. Friedman (1987), citée dans Horn (2002).

(FSM), accusée alors d'être sous domination communiste. Durant la seconde moitié du XX^e siècle, la CISL a été dominée par l'American Federation of Labor and Congress of Industrial Organization (AFL-CIO) et la politique de la guerre froide. Toutefois, elle a subi de nombreux changements depuis la faillite du communisme dans la plupart des pays du monde et la fin de la guerre froide. Son échec dans l'obtention d'un siège à la conférence officielle du sommet social de l'ONU, à Copenhague en 1995, lui a fait réaliser qu'en dehors de l'OIT, dans laquelle elle jouit d'une position privilégiée en tant que corps électoral de la structure tripartite, elle était considérée par l'ONU comme une ONG. Elle a commencé à se considérer en tant que telle dans ses journaux internes, à tenter de se détacher de son passé politique lié à la guerre froide et à répondre positivement aux nouvelles formes de syndicalisme dans le tiers monde³. Néanmoins, elle reste principalement implantée dans le Nord et est dominée par ses syndicats et particulièrement l'AFL-CIO.

Elle a aussi entrepris un effort délibéré pour inclure les femmes. En 1995, l'année de la conférence de Pékin, elle a publié un document proclamant son engagement à :

[...] un monde qui ne serait pas divisé par la discrimination sexuelle, raciale et xénophobe : ce sont de telles divisions qui affaiblissent notre capacité à travailler ensemble pour un meilleur avenir. Nous ne réaliserons notre potentiel humain que lorsque nous aurons créé les conditions de liberté et de respect mutuel qui mettront fin à la domination et à l'exploitation (cité dans Waterman, 1998, p. 279).

Le site de la CISL parle d'« égalité » et a adopté le langage de l'intégration sur le statut social des hommes et des femmes : « Assurer l'intégration complète des femmes au sein des syndicats et favoriser la parité des sexes dans les activités et dans les prises de décisions à tous les niveaux est l'un des objectifs constitutionnels de la CISL. »

En 2002, l'AFL-CIO, la Coalition of Labour Union Women (CLUW), et la CISL ont lancé un programme de trois ans pour aider les femmes du monde entier à s'organiser et doubler le nombre des travailleuses syndiquées. En 2006, la CISL a fusionné avec la Confédération mondiale du travail pour former une nouvelle confédération internationale des syndicats qui fédère 166 millions de travailleurs, 309 orga-

3. Pourtant son soutien à la cause sociale continue à diviser les mouvements sociaux internationaux (Waterman, 1997).

nisations affiliées dans 150 pays. Elle représente donc le nombre de travailleurs le plus important à l'échelle mondiale et détient un potentiel considérable pour être l'instrument d'une plus grande justice face à la mondialisation.

Des efforts identiques pour influencer les syndicats dans le sens de la parité des sexes sont aussi en cours dans d'autres parties du monde. Par exemple, l'Union Women Network (UWN) a été fondée à Mexico avec l'aide du Fonds de justice sociale des travailleurs canadiens de l'automobile (Canadian Auto Workers, CAW), pour enrayer les discriminations sexuelles et renforcer le rôle des femmes à l'intérieur des syndicats. Constituée comme un réseau de multiples syndicats, l'UWN a participé aux débats politiques sur l'égalité des sexes sur le lieu de travail et sur les droits des travailleuses, particulièrement en matière de harcèlement sexuel. Le réseau a aussi collaboré avec un collectif de travail comprenant des ONG, des intellectuels et des syndicats féminins, contre le harcèlement sexuel, et a été invité par le dispositif de parité du gouvernement à diriger des stages sur les problèmes de discrimination sur les lieux de travail. Les membres du réseau ont attesté de l'importance de réunir les femmes des différents syndicats, afin de provoquer des changements dans la structure d'un syndicat national, « retranché dans ses idées, non démocratique et patriarcal » (Brickner, 2006, p. 65). Mais les progrès sont lents : les femmes sont toujours sous-représentées dans les postes à responsabilités et rencontrent des réticences auprès des mouvements sociaux susceptibles de promouvoir l'égalité des sexes.

Plus généralement, les syndicats continuent d'avoir des problèmes d'image. En 2001, une étude sur les femmes menée par le Comité des femmes de la CISL a montré que les cinq raisons majeures pour lesquelles les femmes n'adhéraient pas aux syndicats étaient les suivantes : elles ne voient pas en quoi les syndicats peuvent les aider ; elles n'ont pas le temps, compte tenu de leurs responsabilités familiales ; personne ne les a contactées ; les syndicats ne répondent pas à leurs besoins ; elles ont une image négative des syndicats. Divers travaux réalisés dans les pays du Sud aboutissent à la même conclusion (Shaw, 2002, p. 38 ; Chen et coll., 2001).

L'échec passé des syndicats à s'ouvrir à l'économie informelle et la lenteur de leurs progrès ont donné naissance à toute une variété d'organisations syndicales de travail formel (internes, associées ou même externes, par rapport au syndicat mère) qui ont tenté de s'adapter aux contraintes et besoins spécifiques des travailleurs informels. Certaines ont essayé de s'attaquer aux préju-

gés sexistes du passé, tandis que d'autres ont concentré leurs efforts sur les organisations d'ouvrières.

Le nouveau syndicalisme et les travailleuses du secteur de l'export

Une de ces formes émergentes d'organisations est « le nouveau syndicalisme », qui est apparu comme une réponse à la présence grandissante des travailleuses dans l'économie de l'export. Bien que les entreprises dans lesquelles on trouve ces travailleuses puissent être officiellement classées comme formelles, la plus grande partie de leur force de travail est employée, comme nous l'avons vu, dans des conditions hautement informelles, sans contrat écrit, ni sécurité sociale, ni défense juridique. Dans le contexte des zones franches aux Caraïbes, Leith Dunn a montré que l'implantation de ces nouveaux syndicats renforçait les relations entre les ouvrières sur leur lieu de travail, et que leur expansion dans la communauté s'amplifiait grâce aux visites des membres du syndicat et aux réunions chez les travailleurs. Elle a suivi l'histoire du syndicat de la zone franche de San Pedro de Macoris, en République dominicaine, depuis sa création lors de meetings officieux, jusqu'à sa lutte pour sa reconnaissance par le gouvernement. Une telle reconnaissance permet de jeter les bases de la construction d'un syndicat national regroupant les autres syndicats du pays. Ce succès est en partie dû à l'aide de l'une des onze fédérations syndicales du pays qui l'assista sans discontinuer en termes d'aide juridique, d'éducation et d'organisation du travail.

Les problèmes des femmes sont liés à leurs multiples rôles, d'ouvrières, de mères, de conjointes et de syndicalistes, ainsi qu'au stress engendré par l'incompatibilité entre maternité et travail. Ce qu'elles attendent du syndicat est qu'il prenne en compte aussi bien leur développement personnel, leur bien-être et leur sécurité, que leur salaire et leurs conditions de travail. Leurs problèmes concrets incluent la sécurité sur le chemin du travail, particulièrement le soir tard et sur les longues distances, le harcèlement sexuel au travail, les violences conjugales et les luttes pour une assistance et des structures maternelles. Nombre d'entre elles se sont senties intimidées par « le style agressif traditionnel des syndicats à dominance masculine », style probablement moins efficace avec les directeurs des zones franches. Une approche plus négociée serait plus utile pour l'amélioration des salaires et des conditions de travail, et réduirait les risques de licenciement (Dunn, 1996, p. 222).

Mendez fournit un compte rendu détaillé de l'histoire du *Movimiento de Mujeres Trabajadoras y Desempleadas* (« Mouvement des femmes travailleuses et sans emploi ») « *María Elena Cuadra* » (MEC), au Nicaragua, dont l'action est concentrée autour de l'organisation des travailleuses au pays des *maquiladoras*⁴, d'un point de vue explicitement féministe. Fondée en 1994 par des ouvrières en sécession avec la *Central Sandinista de Trabajadoras* (CST, « Centre des travailleurs sandinistes »), en réaction à la culture patriarcale très ancrée de ses dirigeants, le mouvement « *María Elena Cuadra* » a tenté de construire une organisation plus en harmonie avec la vie des travailleuses. Son équipe dirigeante est composée de femmes des classes pauvres ou ouvrières vivant encore dans des quartiers défavorisés. Le MEC est organisé en réseau avec des groupes implantés dans les différentes régions du pays et financé en grande partie par les ONG internationales et par les mouvements ouvriers européens et canadiens.

La politique des fondatrices du mouvement a été très influencée par le refus de la CST de soutenir une grève en 1993 dans laquelle elles étaient impliquées. Si dans les usines des améliorations ont été obtenues, ce fut au prix de nombreux licenciements. Les organisatrices du MEC sont extrêmement attentives aux peurs des travailleuses des *maquilas* et aux manœuvres qui menacent leur emploi, car pour nombre d'entre elles ce travail constitue l'unique revenu de la famille. En conséquence, elles évitent les « vieilles » stratégies de confrontations – telles que les manifestations et les grèves qu'elles considèrent inappropriées aux réalités de la libéralisation du capitalisme mondial – et refusent de suivre les campagnes de boycottage des pays du Nord, qui ont souvent conduit à des licenciements. Comme le dit l'une de ses membres : « Nos concitoyens sont fatigués de ces méthodes de confrontation. Nous devons leur proposer des alternatives » (Mendez, 2005, p. 136).

Le slogan du MEC est : « Des emplois, oui, mais dans la dignité », et ses stratégies s'orientent vers la négociation et le

4. NDE : Le terme provient de la définition que donnent les Mexicains de « *maquilar* » : importer des matières premières, les traiter et les exporter. Les *maquiladoras* (abrégé en *maquilas*) sont des usines installées dans des zones territoriales latino-américaines qui bénéficient d'exonérations douanières (zones dites « franches », *export processing zones*). Leur production, réalisée à moindre coût, est en général destinée à l'exportation. Elles sont nées au Mexique et se sont répandues dans plusieurs pays d'Amérique centrale (Guatemala, Honduras, Panama, Salvador).

lobbying, les campagnes médiatiques et une volonté de changement au moyen des voies institutionnelles telles que la législation du travail et les procédures légales. Le mouvement fait une utilisation habile des données politiques, en tirant profit de son vaste réseau au sein des usines pour réunir des informations précises, et en utilisant ses soutiens dans les médias pour les publier. Lorsqu'il juge judicieux de susciter la sympathie d'un large public, le MEC insiste sur l'identité des femmes en tant que femmes et mères (souvent mères célibataires), plutôt qu'en tant que travailleuses. Il propose en outre une variété de formations et de programmes éducatifs, tant pour les employées que pour les chômeuses, concernant aussi bien la réorientation professionnelle, le droit, les problèmes sociaux – comme la violence domestique et le harcèlement sexuel sur le lieu de travail – que la légitime défense par les arts martiaux, en réponse à des demandes de participantes. Les travailleuses ayant participé à ces formations peuvent rejoindre l'organisation en tant que promotrice des droits de l'homme.

Au Bangladesh, la croissance rapide de la main-d'œuvre féminine dans l'industrie textile spécialisée à l'export a permis de s'opposer aux modes d'action traditionnels des organisations de travailleurs, et a conduit à l'émergence de nombreux syndicats, pour la plupart féminins et affiliés aux principales fédérations de travailleurs. On peut citer la Bangladesh Independent Garment Workers' Union Federation (BIGUF), soutenue par le Solidarity Center qui est affilié à l'AFL-CIO aux États-Unis, et Kormojibi Nari (« Les travailleuses »), financé par des ONG internationales et affilié à l'un des partis politiques progressistes du pays. Tandis que la BIGUF concentre son activité sur les travailleuses de l'industrie d'exportation, suivant en cela les préoccupations des syndicats américains, Kormojibi Nari a étendu son activité organisatrice vers les travailleuses syndiquées et non syndiquées, et le travail formel et informel. La principale différence entre ces organisations et les grands syndicats du pays, avec lesquels elles coopèrent de plus en plus sur les vastes problèmes de l'industrie, est leur intérêt particulier pour les associations de quartier, ainsi que leur obstination à dispenser une formation juridique et à informer sur les procédures judiciaires pour faire valoir les droits des travailleurs. Elles collaborent aussi avec tout un éventail d'ONG et d'organisations humanitaires sur les discours politiques et unissent leurs efforts éducatifs. À la suite de son succès au tribunal des prud'hommes, la Bangladesh Garment Manufacturers and Employers Association a établi ses propres procédures d'arbi-

trage, en coopération avec les syndicats et le patronat. L'activisme généré autour des droits des travailleurs du textile peut aussi expliquer la préparation d'un nouveau Code du travail qui, au regard des réalités économiques du Bangladesh, élargit ses droits aux travailleurs de l'économie informelle pour la première fois dans l'histoire du pays.

Dans son examen de l'émergence des syndicats dans les zones franches du Sri Lanka, des Philippines et de la Malaisie, Kumudhini Rosa (1994) observe que les travailleuses de ces zones, qui sont souvent logées dans des dortoirs et foyers par leurs employeurs, ont développé un sens de l'unité fondé sur le partage des problèmes quotidiens aussi bien économiques que personnels. Cela a donné naissance à une vague de mouvements sociaux spontanés, en réaction aux situations d'urgence sur le lieu de travail. Leur activisme attira l'attention des syndicats, qui utilisèrent leurs comités de femmes en tant qu'intermédiaires entre les travailleurs et les leaders syndicaux. Rosa fait remarquer que, outre les actions d'aide au quotidien, les principales énergies de ce mouvement auront été canalisées dans une lutte pour le droit des travailleuses à se syndiquer. Aussi, le Kilusang Manggagawang Kababaihan (KMK) aux Philippines – affilié au plus grand des syndicats, le May First Movement (KMU) qui a écloré au début des années 1980 durant la lutte pour la démocratie philippine – peut apparaître comme une exception. Il est né de la volonté de ses membres d'aller au-delà des revendications traditionnelles des syndicats, en soutenant aussi les exigences et les besoins spécifiques des femmes, en ce qui concerne le harcèlement sexuel au travail, l'utilisation des tests de grossesse et toutes les formes de discrimination sexuelle.

Rosa insiste en outre sur la diversité des organisations communautaires, ayant elles aussi créé des centres dédiés aux travailleuses dans les zones franches, certaines associées à des groupes religieux, d'autres à des syndicats. Le Sahabat Wanita Friends of Women et le Tenaganita Women's Workforce Action Group en Malaisie sont tous deux explicitement dédiés aux droits des travailleuses. L'un et l'autre combinent éducation et services sociaux afin de fournir une assistance et de développer la confiance de ces dernières. Ils proposent aussi bien des cours de santé et de sécurité que des crèches à proximité des logements. Ils offrent aussi des cours d'anglais, de dactylographie, de couture et d'expression orale pour les femmes, ainsi que des logements temporaires pour les nouvelles immigrées. Le Tenaganita s'est de plus en plus impliqué dans la promotion des droits des travailleuses immigrées, comme nous aurons l'occasion de le voir.

La Chine reconnaît uniquement le All China Federation of Trade Unions en tant qu'entité syndicale légale. Les syndicats indépendants sont illégaux et les tentatives d'en créer de nouveaux peuvent être considérées comme des actes de trahison. Les groupes basés à Hong-Kong, tels que le Christian Industrial Council, ont borné leurs efforts à soutenir les travailleurs des zones franches, en leur fournissant des services d'assistance juridique et d'aide médicale. Ils ont aussi travaillé avec des multinationales de la chaussure en leur proposant des formations sur la santé et la sécurité, afin de se rapprocher des travailleurs des usines. Leur but n'est pas tant de régler les problèmes courants des ouvriers : « Notre défi est de faire perdurer les évolutions chez les travailleuses lorsqu'elles retournent vers l'ancien schéma rural et patriarcal, grâce notamment à la mobilisation des consciences et au microcrédit » (cité dans *Maquila Solidarity Network*, 2001).

À l'intérieur de la zone franche de Shenzhen, le Chinese Working Women Network (NGAI) utilise aussi le modèle d'organisation des associations communautaires pour promouvoir les droits des travailleurs immigrés. Le Centre for Women Workers fut fondé en 1996 afin de fournir des formations en droit du travail, des protections contre les discriminations sur le lieu de travail, des programmes d'éducation sexuelle et des formations sur le retour des immigrés dans leur pays. L'Occupation Health Education Centre a monté une unité spécialisée d'assistance juridique pour les travailleurs immigrés. Le Health Express itinérant propose une aide médicale aux femmes immigrées en les informant des risques liés à leur profession et en prônant des conditions de travail moins dangereuses pour la santé. Il a aussi lancé une coopérative pour aider les femmes qui souhaitent quitter leur travail à l'usine et s'engager dans des activités économiques alternatives.

ENTRE LUTTE ET DÉVELOPPEMENT :

SELF-EMPLOYED WOMEN'S ASSOCIATION ET LE MODÈLE HYBRIDE

Un second genre d'activisme s'intéressant aux travailleuses est représenté par des associations qui ne se cantonnent pas à des secteurs particuliers, mais tentent de fédérer l'économie informelle. Elles ont dû s'adapter à des formes hybrides de stratégies syndicales afin de prendre en compte l'étendue des besoins et contraintes signalés par les travailleuses dans les différents secteurs d'activité. La Self-Employed Women's Association (SEWA) fournit le principal

prototype d'action. Renana Jhabvala met en avant les interconnexions entre trois principaux modes d'action selon l'approche de SEWA : l'activisme syndical, la création de coopératives et la fourniture de prestations de services à ses membres.

Les syndicats et les coopératives sont deux organisations capables de faire persister ce mouvement. Les syndicats comme les coopératives ont un passé de défenseurs des faibles et des travailleurs pauvres et de promoteurs de l'esprit de camaraderie et de démocratie. Le but des syndicats et des coopératives est le même, mais leurs méthodes diffèrent. Les syndicats symbolisent la lutte alors que les coopératives représentent le développement. Les syndicats se battent et les coopératives construisent (Jhabvala, 1994, p. 127).

Depuis sa création, la SEWA fournit une formation juridique et une aide à ses membres qui relèvent le défi des affrontements cycliques avec la police et la loi. L'association dirige un centre de conseil juridique qui traite les plaintes et les affaires de ses membres. Certaines de ses prestations sont réalisées par l'intermédiaire de la structure coopérative. La banque SEWA est sa plus grande coopérative ; elle propose des crédits et des produits d'épargne ainsi que des polices d'assurance globales en partenariat avec des compagnies d'assurances publiques. Il existe aussi des garderies et des maternités coopératives.

De plus, l'association utilise des coopératives pour garantir les ressources de ses membres, depuis que la sécurité de leur subsistance est menacée par l'usage du droit de négociation et d'expression. Par exemple, les responsables de l'association ont découvert, en travaillant avec les ramasseurs d'ordures d'Ahmedabad (État du Gujarat), que ceux-ci ne possédaient aucun espace de stockage et étaient donc obligés de vendre le produit de leur collecte d'ordures aux négociants, quel que soit le prix proposé, alors que ces derniers pouvaient stocker leur marchandise en attendant que les prix montent. La SEWA a organisé des espaces de stockage pour ses adhérents afin qu'ils puissent eux aussi profiter de la montée des prix. Par la suite, ils ont créé une coopérative avec certains des ramasseurs pour nettoyer les bureaux et récupérer le papier usagé pour un salaire fixe. Un autre groupe a créé une coopérative pour livrer et servir de la nourriture dans des lieux de réceptions ainsi qu'à des cantines et cafétérias d'entreprises.

Les activités de la SEWA englobent la lutte pour les salaires, la sécurité de l'emploi, l'amélioration des conditions de travail, la sécurité sociale, les services sociaux et les évolutions politiques et juri-

diques. Cependant, comme le font remarquer Sharit Bhowmik et Meena Patel, ces luttes évitent les formes conflictuelles généralement associées aux activités commerciales en Inde. Une action de la SEWA débute par la constitution d'un groupe professionnel spécifique afin d'identifier les principaux problèmes des adhérents, suivie d'un processus informel de formation pour discuter de ces problèmes et des droits y ayant trait. Ces discussions permettent le plus souvent d'identifier les problèmes pour lesquels les travailleurs sont préparés à agir de façon collective. Dans un rapport sur les efforts de la SEWA pour syndiquer les travailleurs de l'industrie du tabac, Bhowmik et Patel racontent comment un des responsables de la SEWA a découvert que, plusieurs années auparavant, de nombreuses femmes s'étaient fait renvoyer après s'être plaintes au ministère du Travail qu'elles ne touchaient pas le revenu minimum. Cette intimidation servit à faire taire leurs collègues. Les responsables persuadèrent les travailleuses de présenter leurs griefs contre le ministère du Travail, mais plutôt que de s'engager dans un procès classique et interminable, ils engagèrent l'affaire en écrivant au président de la Cour suprême. La Cour décida de traiter cette lettre comme une pétition. Son président ordonna une enquête et les femmes furent réintégrées. Ce cas créa une réaction en chaîne des employeurs des environs et beaucoup d'autres travailleuses obtinrent le revenu minimum.

La loi sur le salaire minimum est l'une des rares lois du travail en Inde qui s'appliquent aux travailleurs informels, y compris certaines catégories de travailleurs à domicile. L'approche de la SEWA concernant la législation du revenu minimum est pensée selon les besoins d'un adhérent qui compte sur ses maigres revenus, provenant de plusieurs formes de travail non standardisées, pour joindre les deux bouts. La SEWA a conscience que si elle exige un revenu minimum officiel pour ses adhérents, les industries les plus mobiles peuvent aisément délocaliser leurs activités dans d'autres États de l'Inde, où les minima de salaires sont inférieurs et les ouvriers moins syndiqués. La démarche de la SEWA consiste d'abord à faire campagne pour obtenir une législation sur les salaires minimaux dans des secteurs d'activité qui ne sont pas encore couverts, puis à négocier avec le gouvernement et le patronat pour trouver un accord sur un niveau de salaire qui n'incitera pas les employeurs à abandonner ou délocaliser leur activité. De nouvelles négociations sont menées tous les deux ans environ.

Ainsi que le remarque un économiste néoclassique, après sa visite à la Self-Employed Women's Association :

Mon jugement professionnel concernant les salaires minimaux et les avantages sociaux a changé suite à ce que j'ai vu sur le terrain. Ayant en tête le modèle classique de l'économie du travail, je m'inquiétais des conséquences négatives en termes de licenciements pour les femmes que cela était censé aider. Pourtant dans ce contexte, le salaire minimum n'agit pas comme un plancher. Il agit comme une cible idéale. Si les rouleurs de *bidis* gagnent 36 roupies pour 1 000 *bidis* et que le salaire minimum est fixé à 80 ou 90 roupies, il y aura probablement de nombreux licenciements. Mais l'équipe de SEWA est suffisamment astucieuse pour prendre en compte ce paramètre, et donc pour négocier des salaires minimaux, tout en sachant qu'ils ne seront pas payés, en tout cas pas maintenant. Pourtant, le simple fait d'avoir fixé un salaire minimum à un (relativement) si haut degré, renforce sa position dans les négociations.

En conséquence, dans le contexte de ce marché, le « salaire minimum » ne correspond pas au taux usuel de salaire horaire. C'est plutôt un prix négocié à la pièce. Parallèlement, une caisse de prévoyance approvisionnée par les employeurs et les salariés est mieux perçue qu'une augmentation du prix à la pièce. En observant les patrons durant les négociations, ils paraissaient peu préoccupés du coût de cette caisse de prévoyance sur leurs dépenses. Il m'a semblé qu'ils continueraient à acheter la quantité maximale de *bidis* produits par les femmes, au prix négocié (Fields, 2004, p. 36).

La SEWA a négocié avec de nombreux tenants du pouvoir qui interviennent directement sur les moyens de subsistance de ses adhérents, tels que les employeurs, les policiers, les autorités locales, les intermédiaires et les commerçants. L'association a influencé l'approche du gouvernement concernant la sécurité sociale. Ses membres dirigeants ont participé à de nombreuses commissions du gouvernement central traitant de problèmes liés à l'économie informelle. La SEWA a aussi été active au niveau international en encourageant des réseaux de syndicats de travailleuses (dont nous parlerons ultérieurement). Elle a joué un rôle influent en 1996, lors de la Convention des travailleurs à domicile de l'OIT, et en 2002 avec sa résolution concernant l'économie informelle.

En Afrique du Sud, la Self-Employed Women Union (SEWU) s'est inspirée des expériences de la SEWA et de la longue expérience du syndicalisme de ses fondateurs. La SEWU s'est toujours considérée comme un syndicat et, depuis sa création en 1993, souhaitait être affiliée à la Confédération des syndicats sud-africains (COSATU, Congress of South African Trade Unions). Elle échoua dans cette tentative à cause de la résistance des dirigeants de certaines

branches de la COSATU qui l'accusaient de discrimination envers les hommes, et ne fut jamais affiliée.

La SEWU a été conçue sur les principes de la démocratie directe, avec l'élection de ses dirigeantes dans les sections, les comités syndicaux, les comités directeurs régionaux et le comité directeur national. Le syndicat est ouvert à toute femme adulte, impliquée dans une activité économique et subvenant à ses besoins, sans salaire régulier ni contrat de travail, et n'ayant pas plus de trois emplois à durée indéterminée. La plupart de ses adhérentes sont des femmes noires travaillant au plus bas de l'échelle de l'économie informelle. Le syndicat a enregistré des mutations concernant l'origine de ses adhérentes. La majorité était urbaine et est devenue rurale, et la prédominance des vendeuses de rue a été remplacée par celle des travailleuses à domicile. Il est de plus en plus dirigé par des adhérentes ayant gravi les échelons au sein de la structure syndicale.

À ses débuts, compte tenu du large pourcentage d'adhérentes vendeuses de rue, la SEWU s'est concentrée sur les négociations avec les autorités publiques locales, obtenant des aménagements tels que des abris pour les commerçants des rues et l'installation de points d'eau et de toilettes. Elle insista fortement sur les politiques de *lobbying* à différents niveaux, mais sa plus grande victoire fut à Durban (province du KwaZulu-Natal). Ses revendications concernant les indemnités d'hébergement, l'assistance maternelle et les espaces de stockage, apparaissent clairement dans la palette globale de prestations fournies par le conseil municipal de Durban.

La SEWU s'est aussi orientée vers la formation de ses adhérentes. L'offre correspond à deux types distincts : les formations de compétences liées aux moyens de subsistance, dispensées par des formateurs externes accrédités et dont une partie est à la charge des adhérentes, et les formations de développement général et d'autonomisation, dispensées en interne et gratuites pour toutes les adhérentes. Les données de la SEWU montrent comment le syndicat a réussi à inciter ses adhérentes à acquérir des compétences traditionnellement masculines. Sur 2 613 formations dispensées entre 1995 et 2003, un tiers (879) l'ont été dans ces domaines. Ses programmes éducatifs mettent l'accent sur le développement des compétences organisationnelles : le *lobbying* et la négociation, la gestion de comptes bancaires et d'épargne, les connaissances juridiques, le traitement du harcèlement sexuel et de la violence, ainsi que les ateliers sur la médecine du travail et les problèmes relatifs au virus du sida.

Le syndicat s'employa à faciliter l'accès aux marchés de ses adhérentes. Compte tenu de la réticence de celles-ci aux prêts collectifs, il a cherché à accroître l'accès individuel au crédit et à l'épargne, en tâchant de convaincre des organismes déjà existants de s'ouvrir aux travailleurs informels. Il constata que les prêts à taux progressif de la Land Bank étaient plus en conformité avec l'intérêt de ses adhérentes. Il essaya aussi d'accentuer l'épargne et joua un rôle important dans une campagne nationale d'incitation des établissements financiers à s'ouvrir aux pauvres.

La stabilité financière fut un problème majeur continu du syndicat. Il a été fondé grâce à un financement provenant de sources internationales non gouvernementales, mais a mis particulièrement l'accent sur son autonomie, depuis sa création. Ses adhérentes doivent payer un droit d'entrée et une cotisation mensuelle de 8 roupies. La peur du délit et de la corruption interne a conduit la SEWU à évoluer vers un système de paiement par virement qui obligea ses membres à ouvrir des comptes en banque. Malgré cela, la réticence du secteur bancaire à traiter avec les clients les plus pauvres a entraîné une chute des adhésions au syndicat en 1998. Même s'il a progressivement remonté, le nombre d'adhérentes n'a jamais dépassé les 5 000. En 2004, la SEWU a été liquidée suite à une mise en redressement judiciaire.

En 2005, après la liquidation de la SEWU, la COSATU décida de créer un nouveau syndicat dans l'économie informelle en développement, en partie pour relancer ses propres adhésions stagnantes.

LES « DEUX FOIS EXCLUS » DE L'ÉCONOMIE INFORMELLE

Des groupes difficiles à fédérer

Le travail informel ne constitue pas un secteur homogène, mais possède sa hiérarchie propre, reflétant la nature du travail et l'identité du travailleur. Le sexe est seulement un des aspects de cette identité. Les formes les plus exploitantes et humiliantes de travail ne sont pas seulement exécutées, pour de bas revenus, par les femmes plutôt que par les hommes ; elles le sont aussi par des travailleurs de caste, de « race » et de religion marginalisées. Ces groupes de travailleurs sont souvent moins apparents et plus difficiles à atteindre. La plupart du temps ils n'apparaissent pas dans les principaux documents de protection sociale, bien que l'urgence de leurs besoins soit proportionnelle à leur absence dans le discours public. La lutte pour fédérer ces travailleurs a été longue et difficile, mais l'in-

térêt croissant pour l'économie informelle a favorisé l'émergence de ces luttes dans le domaine public.

Les employées de maison font partie de ces groupes de travailleurs deux fois exclus. Elles ont dû se battre plus durement que la plupart des autres groupes de femmes pour obtenir le soutien des syndicats dominants. À Trinidad, la National Union of Domestic Employees (NUDE) s'est battue depuis le milieu des années 1970, pour être reconnue par l'Industrial Relations Act du pays (loi sur les relations entre employeurs et employés dans l'industrie), permettant aux syndicats et aux travailleurs de présenter leurs doléances à un tribunal de commerce et de tenir les employeurs pour responsables des pratiques d'emploi dans le pays (Karides, 2002). Vu que les employés à domicile sont régis par la loi « Masters and Servants » (« maîtres et domestiques »), mise en place par les Britanniques pour réglementer les relations entre les employeurs et les employés à domicile après l'abolition de l'esclavage, ils ne jouissent pas des mêmes garanties que les autres travailleurs. La NUDE a fait valoir de nombreux accords internationaux signés par le gouvernement afin d'être de plus en plus partie prenante dans la « Campagne pour le salaire des employés de maison », dans le but de renforcer ses revendications. Ses adhérent(e)s ne sont pas seulement des employé(e)s de maison (cuisine et ménage), mais aussi des serveurs et autres travailleurs (hommes et femmes) de restaurants à emporter, épiceries et boulangeries. La NUDE a aussi été consultée par des femmes évincées de l'industrie textile et exécutant des travaux de couture à domicile. Elle lutte contre les abus des employeurs, depuis le viol et le harcèlement sexuel, jusqu'à la rétention de salaire et les licenciements sommaires, au travers des tribunaux et des médias.

En Afrique du Sud, plus d'un million de personnes, principalement des femmes noires, travaillent comme employé(e)s de maison. La South African Domestic Workers Union (SADWU) a été fondée en 1986 avec l'aide de la COSATU. Toutefois, elle a dû faire face à de continus problèmes d'organisation et de budget et, sur le conseil de la COSATU, fut dissoute en 1996 (Devenish et Skinner, 2004). L'ironie est que ce fut l'année où la loi institutionnalisant les conditions de travail des employés de maison (Labour Relations Act, LRA) fut votée par le gouvernement démocratique nouvellement élu. La loi de 1994 sur les conditions d'emploi exigea des contrats de travail pour les travailleurs à plein temps et fut le premier document législatif à prendre en compte le travail domestique dans ses mesures protectrices. Cependant, dans une étude menée en 2000 et portant sur soixante-quinze

contextes de travaux domestiques, Jennifer Fish nota que seulement trois travailleurs étaient protégés par des contrats formels, dont deux étaient des leaders syndicaux.

En 2000, une seconde tentative de créer un syndicat, la South African Domestic Service and Allied Workers Union (SADSAWU), fut tentée entre les anciennes organisations dominantes de SADWU et déboucha sur l'inscription d'environ 11 000 adhérent(e)s dans l'année. Réunir les droits d'adhésion dans un secteur sans employeur principal posa un réel problème, exacerbé par les fortes pressions privées exercées dans les environnements de travail isolés et de bas salaires. Pourtant, les relations étroites des travailleurs avec la COSATU leur donnèrent un sentiment d'autorité individuelle qui les accompagna jusque dans leur contexte professionnel.

La première initiative importante de la SADSAWU en tant que syndicat fut de chercher pour les employé(e)s de maison un accès au Fonds national de l'assurance chômage (Unemployment Insurance Fund, UIF), qui offrait un réseau de protection sociale, crucial pour les travailleurs durant les périodes de chômage, et était considéré comme l'une des plus importantes initiatives sociales de la nouvelle démocratie, notamment si on la rapporte à un taux de chômage de 40 %. Lors de la révision de la loi, la revendication des employés de maison d'être inclus au bénéfice de cette loi fut d'abord ajournée, au motif de la nécessité de recherches plus approfondies. À la troisième présentation du projet pour approbation, la demande des employés de maison n'en faisait plus partie. Les dirigeants de SADSAWU cherchèrent alors des alliances avec les figures dominantes du dispositif national sur les disparités entre les sexes et avec des ONG, pour s'engager activement dans le processus de réforme de la loi. Ils s'unirent à la coalition mise en place par la Commission sur l'égalité des sexes (CGE : Commission for Gender Equality) et connue sous le nom de « Gender Monitoring and Advocacy Coalition for Unemployment Insurance » (GMACUI). Onze observations émanant de la GMACUI démontrèrent la nature anticonstitutionnelle et discriminatoire de la loi, concernant l'exclusion des employés de maison des droits aux indemnités de chômage. Elle interpella le gouvernement sur la nature contradictoire de son engagement à protéger les plus pauvres des pauvres, alors qu'il excluait le secteur le plus vulnérable de son budget de prévoyance. Sa revendication sur l'engagement de l'État s'est fondée principalement sur l'adoption par le gouvernement des conventions internationales, telles que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW : Convention on the Elimination of Discrimination

against Women). Des membres de la coalition, incluant ceux de SADSAWU, s'exprimèrent sur ce sujet lors d'un débat public. Une semaine plus tard, le gouvernement annonçait l'extension de la couverture de l'UIF aux travailleurs employés de maison.

L'alliance de la SADSAWU avec la CGE et les ONG influentes, ainsi que le fait remarquer Jennifer Fish :

[...] fournit un enseignement précieux aux groupements internationaux de femmes et aux syndicats d'employés de maisons dans les divers contextes de mondialisation en démontrant le potentiel considérable que représentent la collaboration et l'action collective pour faire évoluer les institutions relatives aux employés de maison. Tout comme en Afrique du Sud, dans de nombreux autres contextes et dans différents pays, cela nécessitera un alignement des femmes de races et de classes diverses (Fish, 2006, p. 126).

Elle ajoute : « Ce procédé a le potentiel de défier la réalité spécifique pour laquelle travailleurs et employeurs s'entendent à maintenir un "apartheid social", dans la sphère isolée de l'économie domestique » (Fish, 2006, p. 127).

Dans le secteur du ramassage des déchets, où les femmes sont généralement fortement impliquées, on observe aussi diverses formes d'action collective innovantes, combinant mutualisation des biens et des services et lutte pour la défense des droits. C'est le cas, par exemple, des actions menées par l'ONG Social Foundation en Colombie, avec la création d'une centaine de coopératives depuis le début des années 1990. L'ONG propose des prêts ainsi que divers services d'assistance administrative, juridique et commerciale.

En Inde, outre les activités de la SEWA décrites plus haut, il existe d'autres initiatives. Par exemple à Pune (État du Maharashtra), à l'initiative d'un groupe de femmes militantes de la Shreemati Nathibai Damodar Thackersey (SNDT) Women's University dans les années 1990, le Kagad Kach Patra Kashtakari Panchayat (KKPKP) a mis en place une série d'actions visant à améliorer les conditions et l'image des travailleurs tout en accordant une attention permanente aux risques de leurs actions (en particulier contre les éventuelles mesures de rétorsion de la part des acheteurs, évidemment menacés par ce type d'action collective) : création d'un syndicat, obtentions de soutiens divers de la part des autorités municipales sur la base d'une analyse rigoureuse des effets positifs de ce type d'activité sur la qualité environnementale, création d'une coopérative d'épargne-crédit et d'une coopérative de travailleurs, partenariats avec des compagnies d'assurance santé et d'assurance décès, etc.

Lorsque le gouvernement central envoya une directive aux municipalités afin qu'elles prennent les mesures nécessaires pour faciliter l'apprentissage par les citoyens du tri sélectif et assurer l'enlèvement des déchets au seuil des maisons, lui laissant le soin d'en organiser la collecte, le KKKPK y vit l'opportunité de transformer le statut de ses adhérent(e)s pour passer de la condition de ramasseurs d'ordures à celle de prestataires de services, et d'améliorer leurs conditions de travail et leurs revenus. Les membres s'organisèrent pour fournir ce qu'ils nommèrent « l'unique service écologique de collecte des ordures à domicile de Pune » et obtinrent le soutien municipal.

Le KKKPK est partie constituante d'une grande structure, l'Angamehnati Kashtakari Sangharsh Samiti (Action Committee of the Organisations of Unorganised Labour). Il s'est mobilisé autour de différents thèmes politiques, économiques et sociaux de l'État du Maharashtra, notamment l'apprentissage du droit de vote – exigeant des candidats aux élections une participation à des séances de questions-réponses avec les travailleurs durant les rassemblements et les manifestations contre la division des forces communautaires – et le droit pour les travailleurs informels de poursuivre leurs activités de subsistance et d'avoir une protection juridique ainsi qu'une couverture sociale. Le syndicat agit aussi sur les problèmes sociaux tels que la violence domestique, le travail et le mariage des enfants. Il suit des procédures pour traiter les griefs individuels, généralement lors de discussions de groupe.

Le cas des travailleurs immigrés

Au sein de la société civile, les syndicats n'ont pas été des acteurs majeurs de l'organisation des droits des travailleurs immigrés. Dans les pays d'émigration, ils ont eu tendance à concentrer leur peu de temps et de ressources sur les travailleurs locaux plutôt que sur les émigrants (considérés comme favorisés), tandis que dans les pays d'immigration, ils avaient plutôt tendance à être la tête de pont de la résistance à cette immigration, envisagée comme une menace pour les emplois locaux. Du coup, les principales formes d'action menées pour les travailleurs immigrés l'ont été par des associations et organisations locales (Piper, 2006). Certaines ont été créées par des émigrés eux-mêmes, dans leur pays d'origine, afin d'agir en tant que groupe de pression sur leur gouvernement pour une meilleure prise en compte de l'intérêt de leurs travailleurs à l'étranger (Sidiqqui, 2003).

Les chances de revendiquer des droits pour les travailleurs dépendent clairement de l'existence d'un espace démocratique. Ceci est d'autant plus évident pour les travailleurs immigrés, compte tenu de leur statut légal ambigu et de la réticence des pays d'accueil à les prendre en charge. Lenore Lyons (2006) propose les exemples contrastés de Singapour et de la Malaisie, pour illustrer la marge de manœuvre tolérée par les différentes cultures politiques. Alors que les deux pays ont des gouvernements très autoritaires, la Malaisie possède un réseau d'ONG plus grand, plus varié et plus énergique que celui de Singapour. Le gouvernement de Singapour a transmis à la société civile un message implicite mais néanmoins manifeste de « non-ingérence » concernant divers problèmes, y compris les droits des femmes immigrées employées à domicile. De nombreuses personnes, dont des militants catholiques et des membres de l'Association of Women for Action and Research (AWARE, la principale organisation féministe de la cité-État) qui ont agi dans cette région dans les années 1980 en défendant les augmentations de salaires, les avantages de la sécurité sociale, la sécurité de l'emploi et de meilleures conditions de travail pour les travailleurs immigrés, ont été arrêtées et emprisonnées sous l'accusation de « conspiration marxiste ». Depuis, AWARE s'abstient de s'occuper des problèmes des travailleurs immigrés. Le mouvement ouvrier, tout comme les syndicats de femmes financés par le gouvernement, sont restés silencieux. Ce fut essentiellement le Fonds de développement des Nations unies pour la femme (UNIFEM, United Nations Development Fund for Women), l'une des rares organisations internationales agissant dans le pays, qui s'occupa des travailleurs immigrés avec des formations et des plans de réintégration, et des campagnes contre le trafic humain.

En 2001, suite au décès d'une employée de maison indonésienne violemment agressée par ses employeurs durant plusieurs mois et à l'égard de laquelle les voisins ont avoué leur non-intervention, un groupe de citoyens singapouriens s'est réuni pour fonder The Working Committee 2 (TWC2), afin de promouvoir le sens du respect dû aux employées de maison et un meilleur traitement grâce à la législation et à d'autres moyens. Son approche a été influencée par le discours des ONG concernées par le droit des travailleuses, et le TWC2 a tenté de remplacer la terminologie dégradante de « domestiques » par celle d'« employées de maison » et de les faire bénéficier de l'application de l'Employment Act. Il a cependant échoué à considérer les problèmes spécifiques des travailleuses

immigrées et à traiter des violations de leurs droits en matière sexuelle et de maternité, tels le contrôle et la limitation de leur sexualité à travers l'interdiction de grossesse à laquelle sont astreintes les employées de maison. Néanmoins, le TWC2 a mené campagne contre la violence au nom des employées de maison. L'hostilité manifestée par une partie de l'opinion publique quant aux conséquences dommageables provoquées par l'action de TWC2 pour la réputation internationale de Singapour a également inhibé toute tentative d'actions communes avec les mouvements internationaux pour le droit des travailleurs immigrés.

Les organisations de travailleurs de Malaisie ont été beaucoup plus actives dans l'organisation du travail immigré. La législation syndicale permet aux travailleurs immigrés d'adhérer officiellement aux syndicats, même si leurs employeurs cherchent à le leur interdire. De plus, il existe plus de 250 organisations de femmes en Malaisie, dont la plupart affichent une orientation féministe explicite dans leur travail. Sahabat Wanita, une organisation nationale de travailleuses, redirige les travailleurs immigrés vers les associations concernées mais se considère comme chargée d'éduquer et de faire évoluer les mentalités des travailleurs locaux à l'égard des conditions de travail et des besoins des travailleurs immigrés, perçus comme des concurrents sur le marché de l'emploi local. D'un autre côté, la vocation de Tenaganita est de « promouvoir et protéger les droits des travailleuses et des immigrées dans un monde globalisé ». Cela a débuté, en 1991, par le soutien aux luttes des travailleuses dans les plantations et dans l'industrie puis s'est étendu dans le temps aux travailleuses les plus marginales telles que les mères célibataires, les femmes revendues, les employées de maison, les travailleuses de l'industrie du sexe, les travailleuses immigrées et les personnes atteintes du sida. En outre, alors qu'elle avait débuté en tant qu'organisation pour les travailleuses, le nombre d'immigrés masculins demandeurs d'aide l'a conduite à devenir une organisation accueillant les travailleurs immigrés.

Le Tenaganita fonctionne avec des bénévoles et utilise les cotisations pour adhérer à des programmes spécifiques intégrant le partage de l'information, comme un service juridique et un service d'aide à la santé à destination des travailleurs immigrés, des interventions communautaires pour favoriser les soins de santé et réduire l'expansion du VIH, un programme à l'intention des employés de maison, une assistance juridique et des campagnes pour aider les personnes arrêtées, emprisonnées ou déportées, et un bureau d'in-

formations pour les femmes et les enfants victimes de trafic humain. Lorsque l'organisation publia un rapport sur le non-respect des droits de l'homme concernant les travailleurs immigrés, sa fondatrice fut emprisonnée et accusée de « publication d'informations fallacieuses avec préméditation ». Elle fut condamnée en 2003, puis remise en liberté sous caution, dans l'attente du procès en appel. Son procès devint le point de ralliement d'un activisme national et transnational intensif concernant les problèmes des femmes et les droits des travailleurs. Quatre-vingt-onze organisations malaisiennes comprenant des syndicats, des associations de consommateurs et des organisations de femmes et des droits de l'homme se réunirent pour manifester pour sa liberté.

ACTIVISME TRANSNATIONAL

Les luttes autour des droits des immigrés, y compris leur droit d'association et de représentation, contiennent en elles les germes de l'activisme transnational, presque par définition. Alors que des organisations comme le TWC2 ont cherché à limiter leurs efforts aux travailleurs étrangers à l'intérieur de leurs frontières, d'autres, comme le Tenaganita, ont, depuis leur création, délibérément relié les droits des travailleuses, citoyennes ou immigrées, aux processus de mondialisation et ont créé des liens avec de nombreuses associations régionales et internationales.

Le Asia Pacific Forum on Women, Law and Development (APWLD) est une de ces associations régionales qui utilise la loi pour les luttes des femmes pour la paix, l'égalité et la justice. La Coordination of Action Research on AIDS and Mobility (CARAM-Asie) a été particulièrement influente dans la promotion des droits des employés de maison étrangers. En 2002, profitant d'un sommet régional sur les employés de maison, elle a lancé une campagne d'information sur la violation de leurs droits pour promouvoir leur protection sociale et juridique et faire pression afin que les emplois de maison soient reconnus en tant que travail à proprement parler. Lancé à la fin des années 1970, le Committee for Asian Women fut une réponse directe aux problèmes des travailleuses dans les zones franches, mais s'élargit ensuite aux travailleuses de l'économie informelle.

Alors que de nombreux pays (dont beaucoup des principaux pays d'accueil) n'ont pas signé la Convention internationale sur le droit des travailleurs immigrés, il existe de multiples conventions de l'ONU touchant aux diverses dimensions de l'identité des immigrés

– comme le sexe, la race, le métier, etc. – qui ont apporté un soutien juridique utile. La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, par exemple, ne contient aucun article spécifique sur l'immigration. Cependant, cette convention représente un soutien considérable en faveur de l'action au nom des travailleuses immigrées. Ce n'est pas la lecture spécifique de ses articles, mais plutôt sa rédaction méthodologique et philosophique fondée sur les principes de l'égalité substantielle, de la non-discrimination et de l'obligation étatique, la matière des articles et des mesures propres aux intérêts des femmes immigrées durant les différentes étapes du processus d'immigration ainsi que la jurisprudence développée par le comité CEDAW et le Convention's Optional Protocol qui offrent à la SEWA un vaste champ d'application dans sa riposte aux discriminations contre les travailleuses immigrées.

Les efforts pour promouvoir la capacité des travailleurs à se faire entendre et à exprimer leurs revendications à un niveau transnational ne sont bien sûr pas cantonnés aux problèmes des immigrés. Les organisations de travailleuses ont monté leurs réseaux et leurs fédérations sur une base transnationale de problèmes les concernant. Certains sont des réseaux constitués à une échelle régionale. L'organisation nicaraguayenne MEC faisait partie du Central American Network of Women in Solidarity with Women Workers in the Maquilas, qui fut créé en 1996 dans le but de servir de « parapluie » à un groupe autonome d'organisations de femmes travaillant avec les ouvrières des *maquilas* pour « effectuer les demandes et propositions, et faire valoir leurs revendications concernant les droits des femmes en tant que travailleuses » (Mendez, 2005, p. 126). Toutes les organisations membres travaillent au sein de communautés locales et proposent des programmes pour améliorer les conditions de vie et de travail des ouvrières des *maquilas*. Elles ont très rapidement réalisé que leur lutte était à la fois régionale et mondiale. Elles utilisent leur réseau pour partager les informations concernant la situation des usines et les délocalisations, et pour créer des centres de documentation qui enregistrent les activités des entreprises transnationales et les violations des droits du travail.

Le réseau a développé son propre code d'éthique – en quatre points – qu'il utilise dans les négociations avec les employeurs :

- garantie du droit au travail des femmes enceintes et au maintien de leur poste, sans harcèlement ;
- garantie que les travailleurs des *maquilas* recevront leur salaire légal et le paiement des heures supplémentaires ;

- garantie qu'ils ne souffriront d'aucune forme de violence ;
- garantie qu'ils seront inscrits à la sécurité sociale et pourront bénéficier des droits y afférents.

Par la suite, le réseau adopta des points supplémentaires de l'accord « Apparel Industry Partnership » (AIP, « partenariat de l'industrie du vêtement ») : code de conduite concernant la sécurité des conditions de travail et affranchissement de toutes sortes de discriminations. Bien qu'AIP inclue aussi la reconnaissance du droit des travailleurs à la liberté d'association et à la négociation collective, les limites concernant le travail supplémentaire obligatoire et les interdictions relatives au travail des enfants, le réseau décida de ne pas les incorporer à son propre code, mais plutôt de laisser chaque organisation membre choisir ses propres clauses additionnelles. De façon intéressante, l'introduction du code d'éthique du MEC conduisit la CEDAW à définir le sens de la discrimination.

Le réseau a effectué de nombreuses campagnes pour attirer l'attention sur les conditions des travailleurs des *maquilas* et pour inciter les propriétaires à signer un code d'éthique garantissant le maintien des droits des travailleurs et l'application des lois nationales du travail. L'action conjointe avec les médias amplifia la publicité. Cependant, il rejette explicitement les boycotts internationaux comme moyens de pression sur les entreprises et les travailleurs à cause des risques de licenciements.

Ainsi que nous l'avons déjà noté, la SEWA a inspiré et activement développé la croissance des organisations de travailleurs de l'économie informelle, particulièrement celles de femmes à l'intérieur et entre les pays. En 1990, elle soutint la création de deux organisations régionales de travailleurs à domicile, HomeNet South Asia et HomeNet South East Asia, qui devinrent membres de HomeNet International, et la création d'une alliance de vendeurs de rue, StreetNet International. Ces organisations possèdent leurs sièges à la SEWA. Une des principales activités de HomeNet International a été d'intercéder auprès de l'OIT pour la reconnaissance des droits des travailleurs à domicile. Cette campagne porta ses fruits en 1996, sous la forme de la convention de l'OIT sur le travail à domicile (C177). Puis HomeNet poursuivit son effort en obtenant la ratification de la convention dans plusieurs pays.

D'après Ela Bhatt, fondatrice de la SEWA, ce fut le pouvoir des statistiques, que les militants de base ont été capables de mettre en avant pour appuyer leurs arguments, qui favorisa l'adoption de la Convention 177 (site WIEGO). La campagne fit ainsi prendre

conscience du besoin d'un réseau hybride, intégrant non seulement des organisations de travailleuses, mais aussi de la recherche, des universités et des instituts de statistiques aussi bien que des agences internationales de développement, gouvernementales et non gouvernementales, capables de soutenir la production des travailleurs informels et la diffusion des informations nécessaires à une défense juridique factuelle, et d'exercer une influence au sein des principales organisations internationales. Women in the Informal Economy : Globalizing and Organizing (WIEGO) fut fondé en 1997 en tant que réseau international de recherches politiques pour les femmes dans le travail informel. D'après son site web, ses objectifs sont :

[...] d'améliorer les statuts des travailleurs pauvres, particulièrement les femmes, dans l'économie informelle. Il agit en mettant en valeur la taille, la composition, les caractéristiques et les contributions de l'économie informelle au moyen de statistiques perfectionnées et de recherches, en aidant les organisations-membres de travailleurs informels et en soutenant les dialogues politiques et les méthodes qui intègrent des représentants des organisations de travailleurs informels.

Le réseau WIEGO poursuit actuellement cinq programmes représentant ses domaines prioritaires de défense et de lutte : marchés mondiaux, organisation et représentation, protection sociale, statistiques et politiques urbaines.

Actuellement, WIEGO est composé de 150 membres actifs et de plusieurs centaines d'associés provenant de plus de cent pays différents. Ensemble, les vingt organisations-membres du réseau WIEGO ont syndiqué un million de travailleurs informels. Pour chacun de ses cinq programmes, WIEGO est administré par un comité d'organisation de quinze personnes et par des commissions consultatives provenant de ses trois circonscriptions. En fait, WIEGO agit comme un laboratoire d'idées pour les fédérations internationales d'organisations-membres de travailleurs informels inspirées de la SEWA. Cela a engendré un vaste intérêt international dans la collecte de meilleures statistiques sur les travailleurs informels, en fonction de leurs liens avec l'économie formelle et les processus élargis de globalisation. Cet intérêt s'est concrétisé par le soutien à l'idée de fédérer les organisations-membres pour contrer les accusations de non-représentativité de la part des ONG, l'organisation de conférences, meetings et ateliers pour partager les expériences et développer l'aide juridique, par la localisation de ceux qui organisent les travailleurs informels, et par la collecte d'exemples des meilleures mesures de protection sociale. Même si l'intérêt croissant des chercheurs et des responsables

politiques autour de l'économie informelle ne peut lui être entièrement attribué, WIEGO a joué un rôle décisif en cristallisant les problèmes des travailleurs informels et en fournissant un réseau nodal international pour exprimer leurs intérêts.

Le réseau considère sa large réussite à imposer les besoins, intérêts, priorités et droits des travailleurs informels, comme le résultat des valeurs ajoutées de ces trois éléments caractéristiques :

- l'écoute de la base, la force collective et l'autorité morale des organisations-membres de travailleurs informels ;
- les découvertes rigoureuses et les analyses éclairées des instituts de recherches et de statistiques ;
- l'influence et le soutien des responsables politiques expérimentés ⁵.

CONCLUSION

Quelles leçons peut-on tirer de ces différentes expériences ? La valeur attachée au travail salarié, même précaire, est particulièrement forte ainsi que la réticence inhérente à le mettre en danger par des actions susceptibles de rompre les relations de travail établies. Cela a permis de définir les différentes stratégies utilisées par les organisations cherchant à promouvoir l'action collective ainsi que les formes de cette action. Cela peut aussi aider à expliquer l'autre thème important qui ressort de cette analyse, à savoir l'extrême importance attachée aux lois de sécurité sociale plutôt qu'à l'amélioration des salaires et des conditions de travail. Pour soutenir et étendre les mesures de protection telle la législation du travail, la pression est plus souvent exercée sur l'État que sur les employeurs privés.

Bien que les travailleuses des usines de l'export mondial soient classées comme formelles et se rapprochent de la masse des travailleurs caractéristique des syndicats à leurs débuts, elles ne disposent pas des deux protections dont profitent ces travailleurs : protection juridique de leurs droits et protection contre la compétition mondiale. De plus, les efforts pour syndiquer ces travailleurs présentent souvent certaines similitudes avec les efforts pour syndiquer les femmes dans l'économie informelle plus généralement. Une de ces similitudes est le passage de l'organisation basée sur l'emploi à une organisation au sein de la communauté et du voisinage. Dans le cas des ouvriers d'usine, cela reflète partiellement l'hostilité

5. Consulter : www.wiego.org/about/definingfeatures.php

des employeurs à l'égard des activités syndicales, mais dans d'autres cas cela reflète les problèmes de mobilité des femmes dus à leurs responsabilités domestiques et maternelles.

L'organisation fondée sur le voisinage est aussi facilitée par le fait que les travailleurs informels ont tendance à se concentrer dans des quartiers de bas salaires, et dans le cas des ouvriers des usines d'export, dans des dortoirs et hôtels. Cette situation de voisinage peut en partie expliquer pourquoi de telles organisations abordent des problèmes qui vont au-delà de la dichotomie public/privé. Mais probablement aussi, la plupart des organisations travaillant avec des femmes sont conscientes de l'artificialité de cette distinction dans leur quotidien.

L'importance attachée aux emplois et la peur des risques de licenciement signifient que la plupart de ces organisations ont évité les confrontations et opté pour une série de stratégies impliquant négociation, formation des travailleuses et mobilisation de l'opinion publique. La pression sur le gouvernement concernant la législation protectrice est combinée avec une grande confiance dans les mécanismes légaux de promotion des droits des travailleurs et avec des revendications mesurées. « L'information politique » (Mendez, 2005) joue un rôle important dans ces efforts : que ce soit au moyen de la surveillance de l'état des usines, de l'action ou de la recherche formelle, elle est utilisée pour connaître, comprendre, communiquer, convaincre et mobiliser.

De plus, de nombreuses organisations cherchent aussi à renforcer la capacité de leurs membres à se mobiliser pour leurs droits, en développant et renforçant leurs ressources fondamentales. Ceci peut être réalisé en développant les opportunités de rémunération grâce à des formations sur la tendance des marchés et sur les aptitudes professionnelles, des investissements dans des biens collectifs tels que dépôts et débouchés commerciaux, des créations de coopératives permettant aux adhérents de profiter des économies d'échelle, et grâce à un encouragement à l'épargne.

Les alliances de différentes origines sont d'une importance cruciale pour permettre aux travailleurs de s'exprimer. Dans certains cas, ils sont officiellement affiliés à des syndicats ou des partis politiques. Dans d'autres cas, ils ont formé des coalitions stratégiques avec les dispositifs nationaux pour les femmes ou avec les mouvements de femmes plus classiques. Alors que les syndicats continuent à fonctionner en tant que structures institutionnelles, il semblerait que les organisations sous forme de réseau soient plus appropriées à la

situation des travailleurs informels, compte tenu de l'absence d'un lieu de travail fixe et des difficultés de recrutement au travail. Les réseaux permettent à des organisations ayant des objectifs communs, mais des formes différentes propres à leurs caractéristiques locales, de travailler ensemble d'une manière semi-structurée. La structure légère de ces réseaux permet à des organisations ayant des perspectives, des priorités et des passés différents, de se réunir pour trouver des solutions consensuelles aux problèmes courants (Mendez, 2005).

Dans de nombreux cas, elles ont recherché le soutien des organisations internationales. La solidarité internationale, autant des syndicats du monde entier que des sociétés civiles, a été une source de financements, de compétences et de soutiens. Dans certains cas, les réseaux se sont eux-mêmes transnationalisés. Plusieurs se sont inspirés des conventions internationales pour défendre les droits des femmes, en tant que travailleuses et en tant qu'êtres humains. La mondialisation et les nouvelles technologies ont donc aidé les organisations locales à mobiliser des ressources et des soutiens au-delà des frontières nationales et à interpeller l'opinion internationale concernant leur cause.

Une dernière série de thèmes se rapporte aux différentes priorités que révèlent ces efforts d'organisation. Nous avons observé la valeur attachée au travail et l'importance du droit au travail qui en découle dans la vie des travailleurs. Nous avons aussi noté la priorité qu'ils donnent aux différentes formes de protection sociale couvrant l'incapacité pour maladie, la mort et les accidents. Il semble qu'il y ait une attention moindre portée à la discrimination sexuelle qui touche les salaires, et un intérêt accru pour le niveau et la régularité de ces mêmes salaires ainsi que pour la nécessité d'un revenu minimum. Il existe une préoccupation pour la sécurité au travail et sur le chemin du travail, y compris des inquiétudes concernant le harcèlement sexuel, qui débouchent sur des exigences de moyens de transport sécurisés et, dans un contexte particulier, de leçons d'auto-défense. Il semble que l'accent soit plus mis sur l'assistance maternelle et moins sur la condamnation du travail des enfants : la SEWA a fait de l'assistance maternelle un cheval de bataille, tandis que le MEC ne la demande pas aux employeurs mais insiste sur les droits à la sécurité de l'emploi pour les femmes enceintes et les mères célibataires.

De plus, on remarque l'importance accordée aux problèmes de respect et de reconnaissance dans les stratégies de mobilisation des

travailleurs informels, spécialement pour les formes de travail les plus critiques. Considérant la puissance de l'idéologie du « soutien-de-famille-mâle », le travail des femmes est souvent sous-évalué lorsqu'il est réalisé dans l'économie informelle et sur des bases indépendantes. Pour les travailleuses de l'économie informelle, appartenir à une organisation est souvent le premier pas vers la reconnaissance de ce qu'elles font et de ce qu'elles sont. La possession d'une carte d'identité, d'une carte de rationnement, ou comme c'est le cas au Brésil d'une carte « Bolsa Familia », est souvent le symbole d'une telle reconnaissance.

Les organisations de travailleuses dans les secteurs de l'emploi informel ont ainsi opté pour un système d'approches plus flexibles et plus variées, au lieu des stratégies bien définies associées au syndicalisme traditionnel. Comme le dit l'une des travailleuses citées, elles sont plus intéressées par la recherche de solutions que par les manifestations. Elles ont permis de remettre en question le sens premier de ce que signifiait une organisation de travailleurs et ont donné naissance à des structures et à des stratégies plus appropriées pour construire une expression collective et une action parmi les travailleuses de l'économie informelle – et peut-être aussi parmi les travailleurs en général dans l'économie mondialisée. Ainsi que le dit une militante :

Au MEC (Movement for Employed and Unemployed Women in Nicaragua), nous concevons notre travail comme un encouragement à la résistance consciente et organisée des travailleuses. Pour réaliser cela, nous ne pensons pas qu'il existe un modèle unique. Avec ou sans syndicat, les droits des travailleuses doivent être défendus. Le syndicalisme est un moyen et non une fin. L'objectif final est de jouir des droits du travail, de la non-discrimination sexuelle [...]. Notre responsabilité est d'accompagner les femmes dans les processus d'organisations et de résistance consciente afin qu'elles puissent faire des choix avisés concernant les organisations dont elles veulent faire partie et qu'elles désirent construire (*Maquila Solidarity Network*, 2001).

Denyse Côté

Difficiles convergences : mouvement des femmes et économie sociale, l'expérience québécoise ¹

Au Québec comme ailleurs les expériences concrètes d'économie sociale sont apparues bien avant que son concept, son mouvement ou sa philosophie ne se répandent. Nous présenterons ici une expérience de construction de ce secteur ainsi que celle d'une politique de soutien à l'économie sociale au Québec, dont le mouvement des femmes a été un catalyseur important bien qu'écarté assez rapidement. Il ne s'agit pas uniquement d'un devoir de mémoire, ni d'une discussion sur les paradoxes contemporains liés à l'économie sociale. Il s'agit plutôt d'analyser la difficulté d'insertion de paradigmes féministes au sein de l'économie sociale, celle d'arrimer les mesures gouvernementales aux mouvements sociaux qui les ont réclamées, la prévalence de préjugés antiféministes, d'une masculinisation des processus économiques et institutionnels et, enfin, de la protection de champs ou territoires d'intervention. Il s'agit d'un exemple de reproduction du paradigme classique de césure entre l'économique et le social, dont le discours féministe qui lui a donné naissance réclamait l'abolition.

1. Nous tenons à remercier chaleureusement Valeria Sago et Emilio Comerón.

Il est nécessaire d'entrée de jeu de présenter le contexte québécois dans lequel cette expérience a vu le jour, et de distinguer en premier lieu la réalité « terrain » de création, de financement et de survie d'expériences de production collective, et les philosophies, paradigmes et politiques publiques relatifs à la nouvelle économie sociale. Ces derniers sont fluctuants et s'imbriquent au sein de climats et de structures politico-économiques déterminées. Ainsi, au Québec, les mouvements sociaux ont été centraux à l'apparition d'expériences et de politiques de soutien en économie sociale. Ces projets et politiques ont évolué dans leur structure interne, leur nature ainsi que leurs projections identitaires et symboliques. Souvent citées en exemple d'expériences réussies ou de fleuron de l'économie sociale québécoise, les garderies préscolaires² ont ainsi vu le jour sous forme d'un mouvement d'inspiration féministe au milieu des années 1970, sous le vocable identitaire de « garderies communautaires³ autonomes ». Ce « mouvement des garderies » a revendiqué pendant vingt ans et obtenu à l'arraché un financement partiel, consolidé lors de la mise en place d'un réseau parapublic universel à la fin des années 1990. Les 975 centres de la petite enfance (CPE⁴) se sont ensuite associés et identifiés à l'économie sociale. Les parents participent en effet pour une faible part – 7 dollars canadiens (CDN) par jour⁵ – au financement de ces CPE largement soutenus par l'État, ce qui justifie pour ces centres le titre d'« entreprise d'économie sociale ».

2. Ces garderies étaient destinées à prendre en charge les enfants de moins de 6 ans. Elles ont constitué un des enjeux de la transformation du rôle des mères de jeunes enfants suite à la « Révolution tranquille » et à l'apogée du mouvement féministe des années 1970. La maternité constituait jusqu'alors, dans sa configuration ultraconservatrice et religieuse, un des piliers du système sociopolitique.

3. Contrairement à son usage européen, le terme « communautaire » désigne au Québec à la fois les communautés locales et leurs structures associatives (les groupes communautaires), la profession d'« organisateur communautaire » et la mouvance critique dont sont issues des expériences autonomes et autogérées (« mouvement communautaire autonome »).

4. Ils ont perdu depuis lors le vocable plus militant de « groupe communautaire ».

5. Sept dollars canadiens (CDN) correspondent à environ 4 EUR.

QUELQUES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE ET DE MORPHOLOGIE ⁶

Le Québec a été influencé à différents moments de son histoire par la philosophie française de l'économie sociale. Qu'il suffise ici de rappeler l'essor du mouvement coopératif québécois au tournant du XIX^e et au début du XX^e siècle qui a vu apparaître, entre autres, les caisses populaires Desjardins, source importante de financement de l'économie sociale contemporaine. L'Église catholique, alors omniprésente, tire parti d'ailleurs de cette philosophie comme rempart contre les idées laïques et anticléricales du marxisme et du républicanisme français ⁷.

Après une baisse d'influence, le paradigme de l'économie sociale a repris pied au Québec, suite à la chute du mur de Berlin et dans le contexte de la reconfiguration de l'État providence québécois. Il occupe alors le vide créé par la chute des idéologies de gauche inspirées du marxisme, et catalyse d'importants secteurs sociaux à la recherche de réponses collectives aux problèmes sociaux amplifiés par la crise économique. Suite à des pressions exercées par ces secteurs, le gouvernement du Québec découvrit à son tour dans l'économie sociale une solution lui permettant de développer une offre de services tout en diminuant la taille du secteur public et en assainissant les finances publiques : l'économie sociale devint ainsi, en l'espace de quelques mois, une « troisième voie », une voie de sortie de crise.

Sur le terrain, dont la logique, rappelons-le, ne peut et ne doit être confondue avec la logique politique, les expériences sont nombreuses et variées. Les mouvements sociaux québécois ont créé

6. Ce chapitre s'appuie sur une connaissance du mouvement communautaire québécois à titre militant et professionnel (organisatrice communautaire, enseignement pratique en organisation communautaire) et est basé sur trois collectes de données quantitatives et qualitatives dans sept régions québécoises, entre 1997 et 2008. Pour une description plus détaillée des méthodologies de recherche, voir Côté et coll. (1998) ; Côté (2005) ; Côté et Maurice (2005).

7. L'« économie sociale » désignait au XIX^e siècle un projet de société s'opposant au capitalisme naissant et prônant la libération des exclus par le biais d'entreprises ou d'institutions contrôlées par ceux-ci, leur assurant ainsi une autonomie économique et sociale (Gislain et Deblock, 1989). Le coopérativisme et le mutualisme en furent les axes centraux jusqu'au moment où se sont formées les nouvelles entreprises d'économie sociale. Soulagée de son aile radicale par l'hégémonie du marxisme au XX^e siècle, l'économie sociale fut récupérée par le corporatisme social émanant, entre autres, au Québec, de l'aile conservatrice de l'Église catholique.

des centaines de groupes communautaires⁸ suite à la Révolution tranquille⁹, dont plusieurs ont survécu et interviennent encore aujourd'hui, générant des discours de défense des droits, mobilisant les moins nantis, dispensant des services.

L'année 1996 fut une année charnière dans l'émergence du « secteur » de la nouvelle économie sociale. La plupart des groupes communautaires, qui ont pignon sur rue depuis vingt ans et sont fortement ancrés dans le tissu social québécois, ont acquis un rythme de croisière où la mobilisation militante, quoique toujours active, côtoie un nouveau type de professionnalisme « communautaire » ou « alternatif ». Ils ont développé une culture organisationnelle et un discours propres, soutiennent des causes sociales dans plusieurs domaines, les traduisent en demandes spécifiques, nourrissent et consolident des expériences de terrain. Ces 6 000 groupes communautaires sont affiliés à une quarantaine de fédérations et trouvent écho aussi bien au sein des communautés locales que dans la nation toute entière. La mouvance de l'économie sociale telle qu'on la connaît aujourd'hui au Québec s'est construite sur la base de cette constellation de groupes communautaires, rattachés à différentes organisations issues de ce que certains auteurs ont nommé les « trente glorieuses » (Vaillancourt et Lévesque, 1996) ou la période de formation de l'État providence québécois. Répondant à des besoins locaux criants, ayant formé un mouvement social fort, la pérennité de ces groupes communautaires s'explique par la motivation de ses leaders, la conviction de ses membres mais aussi par un mode de financement public qui, quoique insuffisant, rend disponibles les ressources minimales nécessaires à leur survie.

À l'origine de l'enracinement des groupes d'économie sociale au Québec se retrouve plus spécifiquement la mouvance du développement économique communautaire, d'inspiration états-unienne

8. Ces associations sans but lucratif interviennent dans des domaines variés en matière de services et de revendications : chômage et sécurité du revenu, accidents du travail, logement, endettement, santé, développement économique communautaire, agressions sexuelles, violence conjugale, interruption de grossesse, etc.

9. L'expression « Révolution tranquille » désigne au Québec une période de modernisation accélérée de l'appareil d'État qui a eu lieu à partir de 1960. Il s'agit aussi d'un « printemps politique » semblable à celui qu'ont connu le Portugal à la chute de Salazar (1974) et l'Espagne postfranquiste (1975), ou certains pays latino-américains lors de transformations démocratiques majeures. La Révolution tranquille a permis la mise en place d'outils collectifs sociaux et économiques de type keynésien suite au départ de Maurice Duplessis, Premier ministre farouchement opposé à ce type de mesures et dont le gouvernement répressif a été qualifié de « grande noirceur ».

et canadienne-anglaise¹⁰. Et, à partir de 1997, l'État québécois réoriente ses programmes de soutien direct vers l'économie sociale et introduit des modifications législatives à cet effet.

Des influences variées ont permis l'émergence du concept d'économie sociale, relativement inconnu au Québec jusqu'à la moitié des années 1990. D'une part, ces expériences de terrain rattachées à divers mouvements sociaux lui ont servi de catalyseur auquel s'est superposé le concept d'économie sociale ; le même phénomène s'est produit quelques années plus tard en Afrique francophone (Baron, 2007). L'économie sociale s'est taillée par la suite une identité et une cohésion propres à l'aide d'un noyau d'acteurs, de praticiens et d'intellectuels ayant gravité préalablement au sein du champ du développement économique communautaire et du thème de la démocratisation de l'économie (Côté et coll., 1998 ; Groulx, 1998 ; Lamoureux, 1998). Jouissant d'une volonté politique et de dispositifs financés de façon récurrente (permettant entre autres la création et la pérennité du Chantier de l'économie sociale), l'économie sociale québécoise s'est construite un sens et est devenue en moins de dix ans un des axes centraux du modèle québécois post-fordiste ; avec, en coulisse, cette tension avec le mouvement des femmes et le mouvement communautaire, qui sans avoir fait les manchettes, a été présente sur l'ensemble du territoire québécois.

Plus précisément, cette mouvance contemporaine de l'économie sociale québécoise comprend :

- un champ d'activité : des groupes communautaires qui produisent des biens et services vendus sur le marché ; des coopératives de travail, caisses populaires, ou coopératives de logement ; des expériences de développement économique communautaire dans des quartiers appauvris ; des nouvelles coopératives de solidarité, créées dans la foulée des réformes législatives et de la consolidation du paradigme de l'économie sociale au Québec (D'Amours, 2007¹¹).

10. Le développement économique communautaire est une stratégie d'action mise en œuvre par une communauté locale afin d'assurer son développement social et économique durable. Selon Martine D'Amours (2007), l'économie sociale s'intéresse à l'entreprise plutôt qu'au territoire, qui reste en revanche au cœur du développement économique communautaire.

11. D'Amours identifie quatre façons de définir l'économie sociale : « par ses composantes ; par ses règles de fonctionnement ; par ses valeurs ; par la dynamique de ses acteurs et ses formes économiques » (2007, p. 9 et suiv.). La définition la plus couramment retenue est empirique, et ceci illustre la difficulté ou la réticence à

Contrairement à d'autres auteurs, Martine D'Amours y inclut également les « groupes communautaires [du secteur non-marchand] » (2007). Hétéroclite, l'économie sociale demeure certes mieux cernée empiriquement qu'au niveau conceptuel (Graefe, 2005) ; elle renvoie à plusieurs secteurs économiques, à des organisations hétérogènes dans leur mode organisationnel et leur philosophie (Malo et D'Amours, 1999) ;

– les intellectuels analystes et promoteurs de l'économie sociale comme expérience et comme troisième voie politique articulée à la réingénierie de l'État providence. L'économie sociale est alors vue comme une façon de « socialiser » les forces néolibérales réclamant le désinvestissement de l'État en matière de développement social et de redonner un champ d'initiative aux moins nantis dans le domaine économique ;

– les politiques d'État d'appui à l'économie sociale.

LE MOUVEMENT FÉMINISTE ET L'ÉCONOMIE SOCIALE QUÉBÉCOISE

Mais qu'en est-il du mouvement des femmes¹² ? En premier lieu, rappelons que les femmes sont nombreuses au sein du mouvement communautaire québécois, du mouvement coopératif et de l'économie sociale, quoique en proportions variables. Le taux de féminité est beaucoup plus élevé à la base, chez les employés et les bénévoles ou les militants, et dans les secteurs traditionnellement féminins (aide domestique, logement social, garde d'enfants, ménage à domicile, caissières, pour ne citer que ces exemples). Le taux de masculinité est plus élevé dans le secteur du coopératisme, des affaires, de la production de biens manufacturés et de ressources naturelles ainsi qu'au sommet de la pyramide décisionnelle. Soulignons aussi le nombre élevé de leaders féminins au sein du mouvement communautaire et du mouvement de l'économie sociale, où elles se retrouvent dans une proportion plus importante, par exemple,

identifier les bases théoriques du phénomène. Ainsi, selon Aubry et Charest (1995, p. 21) : « Si l'expression semble nouvelle, la réalité qu'elle recouvre ne l'est pas. Afin de nous permettre de saisir l'essentiel des caractéristiques propres aux activités qui relèvent de ce secteur, tout en évitant de nous embourber dans des définitions théoriques, il peut être utile de partir d'un exemple concret, celui de la mise sur pied du réseau de garderie sans but lucratif au Québec. »

12. Au Québec, les expressions « mouvement des femmes » et « mouvement féministe » s'utilisent souvent de façon interchangeable.

qu'au sein des partis politiques ou des conseils d'administration des entreprises.

Mais l'insertion des femmes dans ces espaces sociaux ne peut être confondue avec la dynamique d'un mouvement social, celle en l'occurrence du mouvement féministe. Le champ de l'économie sociale reçut une impulsion déterminante du mouvement féministe lorsque sa mobilisation de 1995 permit d'arracher au gouvernement du Parti québécois la promesse de financer le secteur de l'économie sociale. Conjuguée à l'enracinement préalable du développement économique communautaire dans plusieurs quartiers urbains appauvris ainsi qu'à leurs entrées politiques, cette étincelle ouvrit la voie à la reconnaissance formelle de l'économie sociale par l'État québécois. Certes, la nécessité de s'assurer du vote de la mouvance communautaire et féministe quelques semaines avant la tenue du référendum sur l'indépendance du Québec joua dans la balance. Ajoutons à ce panorama la présence d'intellectuels québécois (Favreau et Lévesque, 1996) liés à la France, la renaissance en France du paradigme de l'économie sociale suite à une riche réflexion sur la vie associative, les services de proximité, la démocratisation des services publics, l'exclusion sociale, l'emploi, le travail et la cohésion sociale (Laville et coll., 2005 ; Laville, 2005 ; Laville, Caillé, Chaniel et coll., 2001 ; Laville, 1994 ; Laville, 1992). Le recours à ces analyses françaises, dont la réalité associative diffère grandement de la réalité québécoise, s'est aussi fait en lien avec le mouvement syndical québécois, à la recherche de solutions à la crise de l'emploi et ayant développé depuis longtemps des liens avec le mouvement communautaire (Aubry et Charest, 1995).

L'essor du paradigme de l'économie sociale ne fait pas exception à cette réalité propre aux mouvements sociaux (Touraine, 2001) : ils connaissent des flux et des reflux ; l'essor de nouveaux paradigmes crée à la fois victoires, défaites et tensions internes souvent bien connues des protagonistes mais gardées dans l'ombre pour des raisons stratégiques et d'image. Dans le cas qui nous intéresse, l'essor du paradigme de l'économie sociale a constitué une défaite symbolique et matérielle pour le mouvement des femmes qui en avait été le catalyseur.

Mais comment ceci s'est-il produit ? Il est nécessaire de rappeler que les groupes de femmes sont nombreux au Québec et que, ayant survécu au reflux du mouvement féministe des années 1970, ils forment un secteur consolidé, reconnu par l'État principalement en regard des services qu'ils dispensent et qui constituent un

complément des services publics¹³. Ils sont juridiquement et politiquement indépendants du réseau public, habituellement constitués sous forme d'organismes à but non lucratif régis par la partie III de la loi sur les compagnies dans le Code civil du Québec. Parfois auto-gérées mais d'ordinaire dirigées par un conseil d'administration, ces associations sont largement subventionnées par l'État quoique généralement sous-financées. Une quinzaine de regroupements nationaux assurent la cohésion d'autant de secteurs et les groupes de base sont actifs dans les dix-sept régions administratives du Québec. Chaque secteur a développé des revendications dirigées vers l'État québécois, un discours, une identité propre, une culture organisationnelle, une vie associative et des entrées dans le monde technocratique et politique.

La légitimité du mouvement féministe a été acquise grâce à des mobilisations sociales nationales variées. Leur relative stabilité est liée à leur offre de services désormais considérés comme essentiels : appui aux victimes d'agression sexuelle ou de violence conjugale, éducation à l'égalité, insertion professionnelle, etc. Ils ont connu différents modes d'institutionnalisation et de professionnalisation (Lamoureux, 1990 ; Lévesque, 1994¹⁴) et sont aujourd'hui parties prenantes de l'échiquier politique, tant et si bien qu'on leur confère souvent plutôt qu'à l'État le rôle de « chiens de garde » de l'égalité (Martineau, 2009).

L'appel à la mobilisation générale de la Fédération des femmes du Québec (FFQ¹⁵), en 1995, permit de renouveler la cohésion interne ainsi que l'image du mouvement féministe dans l'opinion publique. Il eut un large retentissement : la marche de dix jours large-

13. À titre d'exemple, l'expertise et les services de *counselling* pour victimes d'agression sexuelle sont concentrés au sein des centres d'aide et de lutte pour victimes d'agressions à caractère sexuel – CALACS – implantés sur tout le territoire québécois ; il s'agit de « collectives » ayant adopté l'approche de la thérapie radicale féministe.

14. Le mouvement des femmes québécois s'est organisé en mimétisant certains des dispositifs auxquels il s'est confronté : découpé en champs d'intervention sectoriels, il s'est doté de structures fédératives dont les centres décisionnels et stratégiques sont concentrés dans la métropole. Les groupes de base sont présents dans toutes les régions du Québec.

15. Il existe environ 600 groupes de femmes au Québec, actifs dans plus de vingt secteurs d'activité. Ils sont regroupés en autant de fédérations nationales (FFO, fédérations de maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale, regroupement de centres de femmes, regroupement des CALACS, regroupement de centres de planification des naissances, d'éducation à l'égalité, etc.).

ment médiatisée par la chaîne de nouvelles continues convergea sur l'Assemblée nationale où se rassembla une foule à qui le Premier ministre de l'époque, Jacques Parizeau, répondit positivement. Cette marche des femmes baptisée « Du pain et des roses » avait adapté ses revendications au discours néolibéral ambiant. Ainsi l'exigence de meilleures *infrastructures sociales*¹⁶ se révéla une initiative porteuse. Traduisant en termes économiques les contributions informelles des femmes à leurs familles et à leurs communautés locales, elle réclamait un financement de ces activités au même titre que les généreux programmes publics d'infrastructures routières subventionnés en temps de crise par les gouvernements pour créer des emplois, généralement destinés aux hommes (voir encadré 1).

**Encadré 1. Une revendication originale
de la Marche « Du pain et des roses » :
le financement de travaux d'infrastructures sociales**

Rémunérer certains aspects du travail familial et socio-communautaire assumé par une grande majorité de femmes à travers des travaux d'*infrastructures sociales* diminuerait leur surcharge de travail tout en reconnaissant la valeur de ces contributions à la société et à l'économie. Cette revendication du mouvement féministe auprès du gouvernement québécois est la dernière en lice visant la reconnaissance du travail informel des femmes. Ce mouvement avait par le passé fait reconnaître la contribution des épouses au patrimoine familial, la nécessité de recenser le travail domestique, pour ne citer que ces exemples.

16. Il s'agit des « ressources mises en place par des collectivités pour améliorer leur qualité de vie et qui se donnent des missions diverses : combattre les inégalités et la discrimination, briser l'isolement des personnes, favoriser l'entraide, la prise en charge, l'éducation populaire, le sentiment d'appartenance et la participation, venir en aide aux personnes malades, âgées ou handicapées, garder les enfants, alphabétiser, accueillir, intégrer, etc. On parle donc d'économie sociale, de qualité dans les rapports humains plutôt que de surconsommation de produits manufacturés. Cette économie sociale est une alternative à l'exclusion marquée de beaucoup de femmes de l'économie de marché » (Guay, 1997). En 2009, la division chargée des questions liées au genre de la Commission économique pour l'Amérique latine (CEPAL) proposait aux gouvernements latino-américains le thème des *infrastructures sociales* comme stratégie de sortie de crise économique.

La mise en œuvre de la promesse gouvernementale ne tarda pas, mais s'articula dans un nouveau contexte, celui de la défaite référendaire¹⁷ et de la présence d'un nouveau Premier ministre du même parti, Lucien Bouchard, ancien négociateur patronal du secteur public. D'une main de maître, celui-ci parvint à articuler trois objectifs en apparence contradictoires : reconnaître formellement pour la première fois de l'histoire québécoise (lors du Sommet sur l'économie et l'emploi de 1996) le *leadership* féministe national et l'inclure, au même titre que les syndicats, au sein des mécanismes de concertation nationale ; obtenir l'appui de tous les secteurs sociaux et économiques à la diminution des dépenses publiques ; et finalement mettre en œuvre des mesures de soutien public à l'économie sociale.

LA « COCONSTRUCTION¹⁸ » DES MESURES D'APPUI À L'ÉCONOMIE SOCIALE

La promesse de financement de l'économie sociale fut interprétée par le mouvement des femmes comme une réponse à sa revendication des *infrastructures sociales*. Les groupes de femmes régionaux s'investirent alors, entre 1996 et 1999, dans la gestion régionale de ces fonds, en collaboration avec les autorités gouvernementales régionales. Parallèlement, au niveau national, le Sommet de l'économie et de l'emploi créa le Chantier de l'économie sociale qui, en lien avec d'importants dispositifs de recherche, articule encore à ce jour le discours québécois sur l'économie sociale et regroupe les initiatives, les organismes, les professionnels et les intellectuels de l'économie sociale. Ces deux initiatives furent mises en place de façon parallèle et ne furent consolidées qu'au moment de

17. Lors d'un deuxième référendum en 1995, l'indépendance du Québec fut rejetée par moins de 1 % des voix.

18. Emprunté à la linguistique, le concept de « coconstruction » désigne une activité conjointe de création de sens. Elle n'identifie ni ce qui est construit, ni le rôle des acteurs dans l'activité de construction, ni la nature de la relation entre acteurs (coopération, collaboration, coordination, opposition, appropriation). De plus en plus présente dans le discours de l'économie sociale, cette expression réfère habituellement aux rapports entre l'État et la société civile dans l'articulation de mécanismes législatifs, administratifs et financiers de soutien à l'économie sociale. Nous avons recours aux guillemets pour signaler que le préfixe de ce concept renvoie une image de rapports de collaboration alors que, dans un domaine aussi complexe et vaste que celui de l'économie sociale et du développement local, il serait erroné de laisser croire que tel est toujours le cas. Dans le cas à l'étude, il renvoie à des rapports d'exclusion.

l'implantation, en 1999-2000, des Centres locaux de développement (CLD), ce qui entraînera la disparition des groupes de femmes régionaux comme acteurs au sein de ce programme et même comme promoteurs de projets.

De nombreux mécanismes de concertation entre l'appareil technocratique d'État et la société civile québécoise sont mis en place à cette période (Côté et Simard, 2010). Ils ont conféré à certaines organisations, dont le Chantier en économie sociale, la légitimité et le financement nécessaires pour représenter ce secteur auprès de la structure du pouvoir.

Et c'est justement sur ce front, celui du contrôle des ressources (discours, légitimité et financement) en matière d'économie sociale, que le mouvement féministe perdit la « bataille » et ce, malgré la participation du gouvernement québécois à la IV^e Conférence mondiale sur les femmes à Beijing en 1995, et son adhésion officielle à la Déclaration et au programme d'action issus de cet événement. En effet, comme dans bien des cas, ces accords internationaux ne trouvèrent pas rapidement écho au niveau local.

Les regroupements régionaux féministes¹⁹ furent désignés en 1997 par le gouvernement du Québec à titre de coresponsables de l'application locale des nouvelles mesures d'appui à l'économie sociale. Les groupes de femmes de toutes les régions du Québec se mirent donc à l'œuvre afin de rendre opérationnelles ces « mesures d'appui à l'économie sociale », ayant en main le rapport d'une Commission gouvernementale sur l'économie sociale où avaient siégé certaines leaders féministes reconnues au niveau national (Gouvernement du Québec, 1996a) et où la vision féministe de l'économie sociale avait été adoptée. Elles œuvrèrent en l'absence de directives gouvernementales claires quant aux normes de ce programme à financement limité²⁰, en l'absence de contacts

19. Il s'agit ici des structures de concertation territoriale des groupes de femmes présentes dans chacune des régions administratives québécoises.

20. En fait, la conception de lignes directrices de financement pour l'économie sociale en région québécoise fut confiée à des comités bipartites régionaux dont 50 % des membres provenaient de groupes de femmes ou de représentantes régionales du Conseil du statut de la femme, l'autre moitié étant constituée au départ de fonctionnaires issus de représentants régionaux de différents ministères (Ninacs, 1998 ; Graefe, 2001). Ces fonds provenaient de programmes préexistants de la Société québécoise de développement de la main-d'œuvre, du ministère des Régions, du ministère de la Sécurité du revenu, de la Régie régionale de la santé et des services sociaux et du Fonds de lutte contre la pauvreté.

interrégionaux continus²¹ et d'un appui réel du *leadership* féministe national. Car, contrairement aux processus antérieurs de mise en rapport du mouvement féministe avec le gouvernement du Québec, ces mesures ne furent pas négociées au niveau national et un seul regroupement national s'intéressa réellement au thème de l'économie sociale (Relais-femmes et coll., 1997). C'est donc aux niveaux local et régional que le thème de l'économie sociale sera porté par les groupes de femmes, tout comme les thèmes associés au développement économique et territorial. Y voyant avec raison une nouvelle source d'accès aux ressources matérielles (financement) et non matérielles (légitimité, pouvoir) dans un monde politique de plus en plus décentralisé, les groupes de femmes régionaux maintinrent leur mobilisation et leur combativité autour du thème de l'économie sociale pendant trois ans.

Soulignons également que ces groupes de femmes détenaient au départ peu d'expertise ou de légitimité dans le champ du développement économique communautaire, au sein duquel intervenait la majorité des groupes locaux qui s'identifieront par la suite à l'économie sociale. La période de 1996 à 2000 permit cependant aux groupes de femmes de se faire une place auprès des fonctionnaires, politiciens et leaders régionaux en économie sociale, qu'ils délaissèrent par la suite (Côté et Maurice, 2005). Pendant cette période, ils participèrent bénévolement et de façon intensive à des comités bipartites et multipartites, initièrent et formèrent les fonctionnaires régionaux à l'économie sociale et créèrent des cadres de financement en économie sociale sensibles au genre et au champ d'activité des groupes de femmes (voir encadré 2).

Ce travail a permis la reconnaissance des groupes de femmes comme acteurs politiques régionaux, mais non pas leur pérennisation à titre de leaders dans le champ de l'économie sociale. L'articulation politique novatrice de la reconnaissance du travail communautaire gratuit des femmes, d'une part à titre de revendication d'*infrastructures sociales* et, d'autre part, à titre de politique de soutien de l'économie sociale, eut un autre effet pervers. Elle a en effet bous-

21. À cette époque, les rencontres intersectorielles entre regroupements régionaux de groupes de femmes étaient moins régulières, le *leadership* féministe national (les leaders des fédérations nationales sectorielles) ne s'intéressait que superficiellement à la question de l'économie sociale et n'y intervint que de façon intermittente. Enfin, le courriel n'était pas encore utilisé par les groupes de femmes. La concertation et la cohésion interrégionales s'en sont trouvées très réduites.

**Encadré 2. Les projets en économie sociale
appuyés par le programme gouvernemental :
des résultats inquiétants**

Les caractéristiques des projets financés pendant les deux périodes étudiées sont très différentes. La deuxième période débute après l'exclusion des groupes de femmes de la définition des critères d'octroi et d'approbation des projets. Dans cette période, on constate la présence d'un nombre supérieur de projets d'immobilisation (auparavant absents). De plus, beaucoup moins d'emplois permanents ont été créés ou consolidés. La nature des projets financés correspond désormais aux objectifs nationaux en économie sociale ; les projets innovateurs issus des localités, pourtant nombreux lors de la première période, se font beaucoup plus rares. Enfin, les groupes de femmes ne reçoivent plus de subventions en économie sociale alors que la majorité des emplois créés, toutes périodes confondues, sont occupés par des femmes.

culé la géopolitique du mouvement communautaire ainsi que les paradigmes fondateurs de l'action gouvernementale : car l'économie en général et l'économie sociale en particulier n'étaient pas conçues jusqu'alors par le mouvement communautaire ou le gouvernement québécois comme partie prenante du « champ d'intervention » du mouvement féministe. Elle suscita ainsi une réaction défensive à laquelle les groupes de femmes régionaux ne purent répondre adéquatement. Les autres acteurs publics, politiques et communautaires se positionnèrent pour leur part en regard de la pression provenant des groupes de femmes, ainsi que de leur volonté de continuer à occuper le champ discursif et d'intervention que constituait maintenant l'économie sociale²². Les groupes communautaires mixtes, puis les entreprises d'économie sociale, enfin les leaders traditionnels issus du milieu des affaires et les politiciens locaux occu-

22. L'incursion des groupes de femmes dans le champ de l'économie sociale se produisit encore une fois à un moment historique où les autres acteurs impliqués (tant gouvernementaux que communautaires, locaux et nationaux) méconnaissaient les lignes directrices des instances internationales (Fonds monétaire international, Banque mondiale) en matière de microfinance et de stratégie de réduction de la pauvreté féminine.

pèrent finalement tout le champ de l'économie sociale, en y excluant les groupes de femmes ainsi que les paradigmes féministes.

LA DIFFICILE INTÉGRATION DU PARADIGME FÉMINISTE À L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Par sa revendication des *infrastructures sociales*, le mouvement des femmes conteste la césure entre l'économique et le social, et réclame un changement paradigmatique qu'il ne réussira à opérer que l'espace de quelques années. Comment se sont articulées ces discussions au sein des comités régionaux en économie sociale (CRÉS) mis sur pied par le gouvernement du Québec en 1997 ? Comment les processus d'exclusion d'une vision féministe des politiques publiques s'est-elle « coconstruite » avec le mouvement de l'économie sociale ? L'enjeu principal du travail de concertation de la première année des CRÉS fut justement celui d'une définition de l'économie sociale et solidaire pouvant recevoir l'assentiment des acteurs tant gouvernementaux que communautaires de chaque région. De cette définition découleraient les critères de financement des projets en économie sociale et, partant, l'inclusion (ou l'exclusion) de projets spécifiques. L'analyse de cette mise en rapport s'avère très révélatrice.

Les débats autour de la définition de l'économie sociale, et menés dans chacune des régions, s'étendirent sur dix-huit mois. Le CRÉS de chacune des régions québécoises adopta sa propre définition ainsi que les critères d'allocation de fonds correspondants. La vision féministe de l'économie sociale fut discutée dans toutes les régions et même adoptée pour un temps dans plusieurs cas.

Lors de l'implantation des CRÉS en 1996, trois définitions de l'économie sociale circulent : celle du gouvernement du Québec, celle du Chantier de l'économie sociale issu du *Sommet socio-économique* de 1996, et celle du mouvement des femmes élaborée en 1997. Ces différentes définitions de l'économie sociale se rejoignent autour des principes devant encadrer les projets d'économie sociale : autonomie de gestion des organismes et groupes (par rapport à l'État), processus de décision démocratique impliquant les usagers, les participants, les membres et les travailleurs, primauté de la personne et du travail sur le capital dans la répartition des revenus et surplus, et enfin, activités basées sur la participation, la prise en charge et la responsabilité individuelle et collective (Gouvernement du Québec, 1998).

Pour les groupes de femmes, l'économie sociale devrait englober les activités économiques informelles, des hommes, certes,

mais aussi, et en particulier, celles des femmes. Car les femmes sont celles qui s'investissent le plus dans la construction des communautés locales, par le biais de leur travail familial et communautaire non rémunéré : elles créent les conditions *sine qua non* de toute activité économique, y compris de l'économie sociale. « [Pour ces groupes, l'économie sociale doit être prise] dans son sens très large, très global, comprenant toutes les infrastructures sociales et tout ça, qui n'a pas été retenu par le gouvernement » (Entretien avec un représentant du ministère des Régions, de la région A).

Pour les groupes de femmes, les échanges informels entre acteurs sociaux constituaient une activité économique, même s'ils sont exclus de comptes nationaux et de la conception classique de la science économique. Conçue comme une alternative aux inégalités sociales et économiques, l'économie sociale engloberait ainsi le travail informel et des activités non marchandes qui, quoique non monétarisés, détiennent une valeur économique : l'économie sociale, c'est « faire économiquement des choses avec les femmes » (Répondant du CRÉS, de la région D).

Les définitions des CRÉS ont donc été variables, fruits d'une mise en rapport singulière à chaque région. À titre d'exemple, le CRÉS de Lanaudière²³ adopta une définition féministe ; on y retrouve le concept de « rentabilité sociale », développé par le mouvement communautaire et féministe pour faire contrepoids au concept de « rentabilité économique » recevant de plus en plus l'aval des pouvoirs publics.

Le concept d'« économie sociale » [...] combine [...] « économie » (ou la) production concrète de biens et services (et) « social » (ou) la rentabilité sociale [...] évaluée en fonction de l'amélioration de la qualité de vie et du bien-être de la population, des emplois créés pour des personnes dont bon nombre seraient autrement exclues de l'accès à un emploi, des économies dans l'offre d'un grand nombre de services publics (aide aux personnes, protection de l'environnement, etc.) ou dans les prestations sociales (Lanaudière-CRÉS, 1998).

Fidèle à sa tradition conceptuelle, la définition féministe questionne ainsi un des fondements du paradigme contemporain de l'économie sociale : celui de la rupture entre l'« économique » et le

23. La région de Lanaudière est contiguë à la grande région métropolitaine de Montréal et comporte à la fois d'importantes zones urbaines et des zones rurales étendues.

« social », entre le public et le privé que postulent les acteurs gouvernementaux et syndicaux comme fondement de l'économie sociale :

Dans sa signification actuelle, plus pragmatique et surtout moins globalisante, l'économie sociale vise toujours à remédier à la *coupure constatée entre l'économique et le social*²⁴ [...] (Gouvernement du Québec, 1996b).

L'économie sociale ou solidaire se réfère à cette partie de la réalité économique et sociale qui se situe *ni dans la sphère privée traditionnelle* (entreprises à but lucratif) *ni dans la sphère publique*²⁵ (Aubry et Charest, 1995).

D'ailleurs, les féministes ne sont pas les seules à questionner cette césure entre l'économique et le social. Ainsi pour Mark Granovetter (1992), toute activité économique constitue une forme sociale et s'imbrique dans une série de relations ethniques, politiques, de parenté, de réseaux de connaissances. De ce point de vue, on pourrait identifier différentes formes sociales d'économie se définissant par leurs propriétés sociologiques plutôt qu'économiques : types de circulation, espaces et réseaux sociaux constitutifs des activités, finalités, types de savoirs dont ces formes procèdent. Autrement dit, on pourrait considérer que les formes sociales d'économie renvoient aux manifestations spécifiques que prennent les activités sociales concrètes constituant l'économie, plutôt qu'à une conception abstraite relevant du modèle des sciences économiques (Côté, 2005 ; voir également l'encadré 3).

Or, cette césure entre l'économique et le social constitue un des paradigmes fondateurs de la science économique et des politiques publiques. Marilyn Waring (2004), Christine Delphy (2001) et Colette Guillaumin (1992), entre autres, ont démontré qu'elle rend possibles justement l'« invisibilisation » du travail féminin et l'appropriation des produits de l'économie domestique. Et la logique gouvernementale tout comme la logique émanant du secteur de l'économie sociale sont ancrées dans ce paradigme classique de l'économie. En essayant de le déconstruire au sein des CRÉS, les groupes de femmes se heurtèrent sans le savoir à des forces qu'elles ne pourraient vaincre.

Bref, le gouvernement du Québec reconnut assez rapidement l'économie sociale comme tiers secteur où des activités socialement rentables seraient créées sans expansion du secteur public, ce qui

24. Souligné par nous.

25. Souligné par nous.

Encadré 3. Un débat épistémologique sur la nature de l'économie sociale

Les projets de nature sociale ont-ils une incidence économique ? Les groupes féministes québécois contestent la rupture imposée par la science économique classique entre la société et l'économie, car celle-ci relègue le social au champ du non-productif et conçoit en revanche l'économique comme le seul domaine capable de générer une productivité. Les mesures sociales sont au contraire nécessaires à la reproduction de la main-d'œuvre ainsi qu'à la mise en place des conditions préalables à la production économique. Plus concrètement, le champ de l'économie sociale ne devrait pas se limiter à celui des projets qui génèrent des biens ou services vendus sur le marché. Il devrait au contraire, selon ces groupes féministes, comprendre toutes les activités de prestation de services produites par les associations et qui ne donnent souvent pas lieu à un échange d'argent. À titre d'exemple, les maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale ou les groupes de soutien pour femmes victimes d'agression sexuelle sont nécessaires à la production économique, car elles permettent aux femmes victimes d'exercer une activité génératrice de revenus. En plus de profiter à leur famille et à leur communauté, ils permettent de réduire la charge assistantielle de l'État et rend ces employées plus disponibles.

permettrait le respect des nouveaux paramètres fiscaux et budgétaires. « Le contexte social et économique actuel ainsi que le questionnement du rôle de l'État par suite de la crise des finances publiques conduisent à rechercher des façons moins habituelles de faire du développement économique et social » (Gouvernement du Québec, 1996b).

Pour le gouvernement du Québec, l'enjeu de l'économie sociale serait donc à la fois celui d'une réponse à la mobilisation du mouvement féministe et celui d'une gestion des demandes du milieu communautaire pour la création d'emplois et le maintien des services sociaux. « [Il] réside en sa capacité à [répondre au] mouvement des femmes et [au] mouvement communautaire, [réduire] conjointement [...] le déficit budgétaire, maintenir les services de santé et les services sociaux et créer de nouveaux emplois » (Ninacs, 1998).

Assez rapidement, le discours gouvernemental se limita à la vision d'une économie sociale productrice de biens et de services ayant une valeur marchande. Les « entreprises collectives » (plutôt que les groupes communautaires²⁶) comprendraient, certes, certaines caractéristiques sociales.

Le concept « économie » renvoie à la production concrète de biens ou de services ayant l'entreprise comme forme d'organisation et contribuant à une augmentation nette de la richesse collective. Le concept « social » réfère à la rentabilité sociale et non purement économique de ces activités. Cette rentabilité s'évalue par la contribution au développement d'une citoyenneté active, par la promotion des valeurs et d'initiatives de prise en charge individuelle et collective (Gouvernement du Québec, 1998, p. 8).

Pour sa part, le nouveau secteur de l'économie sociale conçoit plutôt celle-ci simplement comme un mode de production non régi par la quête du profit, et s'accommode bien des critères de rentabilité économique que lui imposent les politiques de soutien.

La vision dominante à laquelle adhèrent les milieux patronaux et gouvernementaux veut que [...] les activités du secteur privé sont [...] les seules pouvant créer véritablement de la richesse alors que celles de l'État ne sont que parasitaires, certes utiles socialement, mais improductives et strictement dépendantes du dynamisme du secteur privé. De ce point de vue, le social est non seulement séparé de l'économique, il y est soumis. [...] Il s'agit d'une] conception erronée des relations entre le secteur privé et le secteur public, entre l'économique et le social et qui oublie ce tiers secteur qu'est l'économie sociale [...] Dans les faits, rien n'est strictement privé et rien n'est strictement public en matière de développement [...] (Aubry et Charest, 1995).

QUAND L'ÉCONOMIQUE PREND LE PAS SUR LE SOCIAL

Le débat ne fut pas purement théorique, car de la définition paradigmatique de l'économie sociale adoptée par les CRÉS découlerait sa définition opérationnelle. Conscient de cet enjeu, le mouvement des femmes articula justement en 1997 une définition opérationnelle de l'économie sociale : celle-ci devrait viser la création d'emplois durables, liés à la consolidation du tissu social, d'une durée minimale

26. Ce changement de terminologie n'est pas anodin.

de trois ans, offrant des conditions de travail décentes dont un salaire plus élevé que le salaire minimum (Relais-femmes et coll., 1997).

Les définitions du Chantier et du gouvernement du Québec continuèrent à référer à des « entreprises » et à des « organisations identifiées à leur milieu », alors que la définition du mouvement des femmes en appelait plutôt à des « initiatives issues de collectivités », correspondant aux besoins des communautés locales et mises en place par ces dernières (Côté et Maurice, 2005). La différence se situe dans la philosophie retenue : la philosophie entrepreneuriale, pilier du mouvement coopératif et du Chantier de l'économie sociale, est complètement étrangère à la mouvance communautaire et féministe. Le Chantier relia la « rentabilité sociale » au « développement d'entreprises communautaires », et le gouvernement du Québec commença à parler de « rentabilité sociale viable financièrement », liée à l'atteinte d'un équilibre financier. Pour le mouvement des femmes, les finalités sociales continuèrent plutôt à signifier « travailler avec et pour ses membres », dans une optique de « changement social », soutenir financièrement des initiatives de la communauté jugées essentielles au développement d'une société en termes d'entraide et de solidarité (Relais-femmes et coll., 1997, p. 34-35), et non baliser une rentabilité économique (Gouvernement du Québec, 1998). Bref, la définition gouvernementale en vint à viser la création d'emplois et la rentabilité économique, alors que la définition féministe relia clairement la création d'emplois durables à la rentabilité sociale ainsi qu'à une diminution de la pauvreté et à l'amélioration de la qualité de vie (Côté et Maurice, 2005).

Au terme de la période étudiée, la position gouvernementale avançait qu'un projet d'économie sociale devrait « générer des revenus autonomes, c'est-à-dire des revenus provenant de la vente de son produit ou de son service », encourageant ainsi le « virage entrepreneurial des organismes communautaires » (Gouvernement du Québec, 1998). Le Chantier concevait que les « entreprises communautaires [devraient générer] des revenus » (Chantier de l'économie sociale et de l'emploi, 1996), alors que les groupes de femmes soulignaient plutôt qu'il ne devrait pas y avoir « d'obligation de tarification²⁷ » (Relais-femmes et coll., 1997, p. 34-35). La tarification

27. On entend par « tarification » la vente d'un bien ou d'un service, une définition qu'ont rejetée par principe plusieurs groupes communautaires et féministes offrant des services d'aide et d'appui aux populations exclues.

deviendra obligatoire à partir de 1999 et signera la fin de la participation des groupes de femmes au financement en économie sociale (voir encadré 4).

**Encadré 4. Des critères de sélection qui imposent
une conception classique de l'économie :
l'exemple de la tarification**

Les comités de sélection locaux mis sur pied après l'exclusion des groupes de femmes ont imposé dans toutes les régions québécoises un critère de « tarification » pour déterminer l'éligibilité des projets d'économie sociale au financement gouvernemental. La « tarification » a été définie comme suit : il s'agit de la vente de biens ou de services produits par un projet d'économie sociale, même si ce tarif s'avère en deçà du prix de production. L'idée était sans doute de retenir un critère mesurable, facilement identifiable, pour s'assurer de la nature économique du projet. Mais ce critère a éliminé par la même occasion les projets à incidence économique, mais de nature plus sociale. Il a aussi imposé une conception de l'activité économique se limitant à celles où il y a échange d'un produit ou d'un service contre de l'argent. Or, la vente d'un service est contraire à l'éthique dans le cas de services rendus aux populations les plus vulnérables. Ce critère a donc *de facto* exclu du champ de l'économie sociale le travail socio-communautaire des groupes de femmes.

Certains CRÉS ont souligné leur volonté « de faire progresser l'économie sociale dans le sens de la marche "Du pain et des roses" [de 1995] » (Répondant du ministère des Régions), mais les représentants régionaux de différents ministères se sont rapidement employés à souligner que la tarification des biens et services serait une condition incontournable pour reconnaître une activité d'économie sociale. Le ministère des Régions intervint même directement à cet effet. « Nous autres, on a toujours axé [notre action] sur [notre définition] et moi je leur ai dit très clairement : [...] c'est vers ça qu'on va aller pour éviter l'ambiguïté » (Répondant du ministère des Régions).

En fin de parcours, on constate que les critères, généralisés à tout le Québec à partir de 2000, conçoivent la rentabilité d'un projet d'économie sociale selon une grille économique ; les critères sociaux

y sont secondaires. « La rentabilité d'un projet d'économie sociale est double. Du point de vue économique, elle peut s'évaluer en fonction du nombre d'emplois créés, par la contribution de l'entreprise à l'économie sociale et bien sûr par les surplus qu'elle génère » (Gouvernement du Québec, 1998, p. 14).

Cela dit, pendant leur courte existence, les CRÉS auront tout de même permis le financement de projets à forte rentabilité sociale et à faible rentabilité économique (en termes de revenus monétaires). Certains CRÉS auront même adopté une définition opérationnelle de l'économie sociale incluant ces organisations ou des projets à forte rentabilité sociale (CRÉS, 1998 ; voir également l'encadré 5).

Encadré 5. Les critères féministes de sélection de projets : des résultats probants

Les projets financés pendant la première période étudiée, celle où des comités bipartites dirigés par les groupes de femmes ont adopté et appliqué des critères de sélection féministes, et ont généré plus de création et de consolidation d'emplois pour des femmes que ceux financés pendant la seconde période. Lors de cette seconde période, la « création d'emplois » n'a pas été retenue comme critère de sélection. De plus, la taille de chaque subvention accordée à un projet a été considérablement réduite, ce qui explique sans doute le fait que plusieurs groupes de femmes aient décidé de ne pas présenter de projet à ces appels à financement.

En outre, la concertation intersectorielle aura été intéressante dans certaines régions, quoique difficile dans d'autres. « [Le résultat aura été d'insérer] l'économie sociale à l'intérieur de la dynamique du développement régional, ce qui n'était pas le cas auparavant. [...] Moi, je pense qu'il y a des liens à faire entre tous ces [acteurs] » (Entretien avec un représentant du Conseil régional de développement de la région C).

Paradoxalement, ces nouvelles mises en rapport auront ainsi marqué l'intégration des groupes de femmes à l'espace public régional, leur meilleure mise en réseau tout comme leur exclusion du champ de l'économie sociale. Il semble que la volonté politique initiale du gouvernement québécois de placer les groupes de femmes régionaux au cœur des mesures d'appui à l'économie sociale n'aura

été que transitoire. Tant et si bien qu'aujourd'hui le point de vue féministe sur l'économie sociale ne circule plus dans les milieux de pratique ou dans les agences gouvernementales.

On est en train d'institutionnaliser l'économie sociale, on est en train de la normer, alors qu'au départ on voulait quelque chose de plus idéologique peut-être, on était peut-être utopiste dans le temps. [...] Maintenant, on ne critique plus les normes ; quand on a affaire à des fonctionnaires, les gens disent : « Ah bien c'est ça, on ne peut pas passer autrement, on est en déficit budgétaire, il le faut. » (Entretien avec un représentant du Conseil régional en économie sociale de la région B).

VERS UN MODÈLE QUÉBÉCOIS ANDROCENTRIQUE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ?

Il s'avère important de produire des études empiriques sur des expériences particulières puisque les contextes locaux et nationaux déterminent la nature ainsi que l'articulation des politiques publiques (Graefe, 2005). Dans le cas étudié, la distinction entre l'économie sociale comme stratégie politique, comme secteur socio-économique et comme phénomène productif ancré dans les communautés et les familles s'avère centrale pour la compréhension du phénomène, mais se trouve trop souvent absente des analyses (Côté et Fournier, 2005). Les stratégies du mouvement féministe, du Chantier de l'économie sociale et du gouvernement du Québec ont convergé dans un moment historique, contribuant chacune à sa façon à l'essor de ce que d'aucuns appellent maintenant le « nouveau modèle québécois de gouvernance ». Cette rencontre de mouvements sociaux avec l'État a généré des politiques sociales ainsi qu'une nouvelle structuration des rapports entre la société civile et l'État. Ce cas illustre bien comment les choix et les luttes politiques autour de la finalité du développement, de la répartition des ressources et du pouvoir déterminent la forme de l'intervention de l'État (Graefe, 2001).

À travers cette expérience, l'État québécois aura réussi à générer une nouvelle politique publique en s'appuyant sur la résurgence de l'utopie de l'économie sociale, et en y intégrant ses propres objectifs de désinvestissement social. Le recours gouvernemental à ce discours utopique s'est avéré une stratégie astucieuse de nouvelle gouvernance et a permis d'harnacher les demandes de changement issues de mouvements sociaux (Graefe, 2005).

Le cheminement des revendications des groupes de femmes ainsi que la genèse de leur participation à la « coconstruction » de politiques de soutien à l'économie sociale au sein des CRÉS illustrent l'émergence d'une nouvelle génération de politiques publiques québécoises ancrée dans le concept de « gouvernance décentralisée ». Caractérisée par un flou dans la démarcation entre société civile et État, la variété des jeux d'influence, par la multiplication et la complexification des processus décisionnels, elle est en constante construction de balises et de mandats. Elle est nettement inspirée du paradigme économique classique et marque la disparition du discours des droits sociaux qui avait caractérisé l'État québécois en émergence. Ces politiques publiques marquent aussi la prise en compte par l'État de la présence, de la prégnance et de la force des mouvements sociaux endogènes.

Cela dit, en économie sociale, le gouvernement québécois établit désormais ses priorités au niveau de la mission (de préférence économique) et du mode de production des biens et services (finalité économique plutôt que sociale) des entreprises collectives. La grande majorité des organismes communautaires autonomes et des groupes de femmes n'ont donc plus accès aux subventions en économie sociale, car leurs projets ne sont pas de nature assez économique pour répondre aux critères de financement. Cette expérience illustre donc, par la même occasion, la façon dont le régime québécois intègre les revendications du mouvement des femmes en les « neutralisant », en reléguant dans l'ombre, mais en douceur, le paradigme féministe de l'économie ainsi que l'analyse de genre, dans cette société québécoise qui se targue pourtant d'avoir adopté l'égalité entre les hommes et les femmes comme valeur fondamentale (Bouchard et Taylor, 2008).

Les conséquences de cette « coconstruction » de mesures décentralisées en économie sociale sur les groupes de femmes régionaux et locaux auront été multiples. La militance féministe a développé, certes, de nouvelles configurations en région (Côté, 2003). Ayant consenti d'importants investissements formels et informels dans cette « coconstruction », les groupes de femmes auront appris à partager avec les représentants gouvernementaux des responsabilités décisionnelles importantes. Ils auront aussi développé de nouvelles expertises et de nouvelles entrées politiques, mais le caractère éphémère des retombées concrètes comptabilisées en termes de revenus, de création d'emplois ou d'appui à des projets spécifiques, aura créé un inconfort certain. En effet, les groupes de femmes n'ont plus

accès aux subventions locales en économie sociale parce qu'ils refusent, dans la majorité des cas, d'imposer une tarification aux services d'aide et de soutien (appui aux femmes appauvries, aux femmes victimes de violence, pour ne citer que ces exemples), et parce qu'ils ne partagent pas la philosophie entrepreneuriale qui est maintenant au cœur des programmes de soutien à l'économie sociale. L'égalité hommes-femmes doit-elle encore aujourd'hui être un champ d'intervention chroniquement sous-financé ? Pourquoi les groupes de femmes sont-ils encore condamnés à vivre d'amour et d'eau fraîche alors que de nouvelles entreprises d'économie sociale connaissent un essor économique important ?

Par ailleurs, un regard rapide sur la géomorphologie des groupes communautaires des quarante dernières années nous indique que le « secteur femmes » s'est développé en autarcie et a occupé son « champ d'intervention » propre, distinct de celui de l'économie ou du développement économique communautaire. Ceci aura sans doute en soi été un facteur négatif dans la mise en place de la politique de soutien en économie sociale. Erreur stratégique de la part du mouvement féministe ? Possiblement, car elle a favorisé la perte de contrôle du mouvement féministe sur la réponse positive apportée par les pouvoirs publics à la revendication qu'il avait générée et portée. Mais cette erreur aurait-elle pu être évitée ? La réception positive de l'opinion publique et de plusieurs secteurs politiques à la vision féministe de l'économie portée par la Marche des femmes de 1995 ne laissait pas présager une telle fermeture.

Force est de constater enfin que ces nouvelles politiques de soutien de l'économie sociale semblent avoir ouvert la voie à une plus grande pénétration des rapports marchands et quasi marchands dans le tissu social (Graefe, 2005). Car malgré l'optimisme incessant des promoteurs québécois de l'économie sociale quant à son potentiel transformateur, la défense des droits, l'adoption de formes de travail plus démocratiques et la mise en œuvre d'une gestion participative, d'objectifs de développement durable et socialement équilibrés du territoire, restent souvent d'une importance secondaire par rapport aux objectifs de croissance économique et de pérennisation de l'entreprise sociale (Graefe, 1999 ; Côté et Fournier, 2005). Pour emprunter l'expression de Diane Lamoureux (2008), il resterait encore à « démocratiser ces processus démocratiques » liés à l'économie sociale québécoise, tout particulièrement à l'égard d'une meilleure intégration d'objectifs liés à l'égalité, mais aussi de l'expertise du mouvement féministe en matière de rapports de genre.

Madeleine Hersent, Isabelle Guérin
et Laurent Fraisse

Pour conclure : comment passer de la résistance à la transformation sociale ?

L'ouvrage témoigne de la diversité et de l'hétérogénéité des initiatives prises par des femmes dans différents contextes géographiques, socio-économiques et politiques. Mais il montre également des éléments de convergence.

Nous avons choisi le terme « initiative », car il nous paraît fidèle aux objectifs des actions poursuivies. Il fait référence à la capacité d'entreprendre dans un temps et un espace précis. Il renvoie à des démarches où les acteurs sont sujets de leur propre histoire à travers leurs réalisations. Le projet provient des femmes elles-mêmes et ne s'inscrit pas dans une logique de réponse à une contrainte institutionnelle. Ces réalisations traduisent l'énergie, la volonté et le désir de changement pour soi et son environnement. Les femmes mènent l'action comme elles la conçoivent, tant au niveau des objectifs que du mode d'organisation. Le terme « initiative » est souvent considéré comme sulfureux, car il fait référence à la capacité d'auto-organisation d'acteurs à qui on ne reconnaît pas volontiers cette compétence, notamment quand il s'agit de femmes.

Les cantines populaires et les coopératives latino-américaines, les nouvelles formes d'action syndicale asiatiques ou sud-africaines,

les groupements d'intérêt économique en Afrique ou encore les restaurants de quartier en France sont révélateurs de cette créativité. Chaque action produit sa propre histoire. Les formes d'organisation ainsi que les relations avec les partenaires ou les pouvoirs publics sont très liées aux circonstances locales. Certains contextes paraissent particulièrement complexes et plus défavorables aux initiatives féminines. Pourtant, au-delà des histoires singulières, des lignes de force émergent et donnent à réfléchir sur ces initiatives et leurs capacités de transformation. Nombre d'études de cas présentées dans l'ouvrage démontrent comment ces dynamiques sont productrices de changement mais aussi de déstabilisation, dans la mesure où elles réinterpellent les rôles, les représentations et dévoilent des rapports de domination.

La reconnaissance de ces initiatives passe par leur visibilité et l'analyse de leurs enjeux comme des oppositions auxquelles elles sont confrontées. L'avancée des changements et des transformations dépend de la capacité de mobilisation des femmes soutenues par des alliés qui les confortent, relaient leurs démarches et valorisent leurs actions à travers des grilles d'analyse adaptées.

Cette publication répond à plusieurs enjeux croisés. Elle vise tout d'abord à rendre visible la contribution économique des initiatives de femmes et à apporter des éléments de connaissance et de compréhension de leurs démarches. Elle témoigne d'une volonté partagée de faire reconnaître les dynamiques à l'œuvre sur les différents continents. Elle révèle l'énergie de collectifs et d'individus qui résistent et se battent au quotidien pour trouver des solutions adaptées aux situations vécues, faire valoir leurs droits mais aussi amorcer des changements. Fruit d'une collaboration entre acteurs de terrain et chercheurs, cette publication rend compte aussi de la capacité d'alliance entre deux mondes qui tendent trop souvent à s'ignorer. Elle prouve qu'il est possible de dépasser les places attribuées et de coconstruire un objet singulier permettant d'ouvrir des espaces de réflexion et de négociation.

Les initiatives des femmes tentent souvent de répondre à des questions de survie et à des besoins vitaux tout en élaborant des formes nouvelles de pratiques économiques et politiques. Trois questions sont essentielles et traversent (de manière inégale) les initiatives : la division sexuelle du travail, la défense des droits et la conception de la richesse. Elles se posent différemment selon les contextes tout en soulevant des enjeux communs. Au Nord, la question prioritairement posée est celle du respect du Code du travail, des

conditions décentes de l'exercer et de la compatibilité avec une vie familiale et les activités dites de « reproduction ». Au Sud, les questionnements sont plus variés en raison de la faiblesse des États de droit, mais cette question épineuse de l'articulation production/reproduction est également centrale. La formule de Naila Kabeer résume de manière très synthétique l'un des enjeux principaux de ces initiatives et qui traverse les frontières : « Les problèmes des femmes sont liées à leurs multiples rôles, d'ouvrières, de mères, de conjointes et de syndicalistes, ainsi qu'au stress dû à l'incompatibilité entre maternité et travail. » Un grand nombre d'initiatives visent à permettre aux femmes de mieux concilier ces différentes activités. La question de l'accès aux droits est ici essentielle. Nombre d'entre elles ne font ni plus ni moins que pallier l'incomplétude, voire l'absence, de droits économiques, sociaux et politiques de base : elles jouent donc un véritable rôle en matière de justice sociale et participent à ce titre à l'intérêt général (*Nobre et Freitas ; Verschuur*). Ce rôle semble parfois imperceptible tant les besoins sont grands, mais il faut imaginer ce que serait la vie locale sans ces formes de mobilisation. Il s'agit bien souvent de formes souterraines et permanentes de mobilisation, parfois de harcèlement, auprès des autorités publiques, pour garantir un minimum de biens collectifs ou refuser des inégalités qui leur semblent trop abjectes. C'est également une mobilisation continue auprès des populations locales – les hommes mais aussi de nombreuses femmes – pour faire évoluer les systèmes de représentation réfractaires au changement. Enfin, certaines initiatives ne se contentent pas de pallier les défaillances du système, elles plaident pour la reconnaissance et la visibilité du rôle assumé majoritairement par les femmes en matière de reproduction des familles et des territoires (*Angulo ; Côté*). Elles dénoncent la hiérarchisation et la dimension fondamentalement sexuée d'une série d'oppositions qui se recoupent et se confortent mutuellement : production/reproduction, public/privé, marchand/non marchand, professionnel/familial, etc. (*Kabeer ; Nobre et Freitas*).

Cette publication a également pour ambition de questionner les faiblesses et les dérives de ces initiatives. L'exercice est délicat compte tenu des décalages permanents entre discours annoncés et pratiques de terrain, entre idéaux à atteindre et contraintes d'action. Le système de contraintes dans lequel évoluent ces initiatives économiques est lourd, parfois paralysant. Leurs finalités sont pourtant fondamentales, car elles misent sur l'aptitude des personnes à devenir des sujets politiques capables d'enclencher une démarche trans-

formatrice et visant l'instauration de nouveaux rapports sociaux dans le moment présent. Ces démarches permettent aussi de sortir des logiques de victimisation très en vogue actuellement. L'exercice d'analyse est également délicat compte tenu d'évolutions dans le temps : soit le potentiel transformateur n'opère qu'au bout de plusieurs décennies, voire plusieurs générations, soit inversement il finit par être étouffé ou disparaître. Mais le détournement et la dilution des objectifs poursuivis, que l'on observe très fréquemment, ne remettent pas en cause la pertinence des analyses et des actions. Comme le fait observer Jules Falquet (2008, p. 84), en incitant les femmes à « participer » au développement, les ONG et les institutions internationales « ont construit une véritable stratégie de récupération du travail matériel des femmes et de la légitimité morale du mouvement féministe¹ ». Ce dévoiement existe, plusieurs chapitres l'ont souligné. Cela ne doit pas empêcher de soutenir des initiatives, ni se limiter à des critiques en fonction de leurs risques de dérive. Au contraire, les tensions, les contradictions entre les besoins et les souhaits de transformation socio-économique et la précarité des situations, l'hostilité de l'environnement, la crainte de perdre un revenu ou un statut, demandent à être investiguées et analysées pour avancer. Ces initiatives sont particulièrement intéressantes dans une époque où « on observe une tendance à la globalisation qui touche la production et la reproduction, qui transcende les frontières des États nations » (Beck, 1989, p. 26).

L'analyse empirique montre qu'en fonction des contextes et des périodes de leur histoire, la plupart des initiatives oscillent entre deux pôles. Le premier est celui de la « résistance », au sens d'une contestation discrète d'un ordre dominant qui permet l'accommodation mais se révèle dépourvue de capacité de transformation. Le second est celui de la « transformation sociale », dans la mesure où ces initiatives préfigurent d'autres manières de travailler, de produire, de consommer et de vivre ensemble et bousculent les rapports sociaux, dont ceux de sexe. Il est évident que les initiatives locales n'ont de légitimité qu'articulées avec un projet global de société. Se limiter à des actions locales éparpillées peut éventuellement susciter des effets positifs d'amélioration du quotidien mais interdit toute possibilité de changement structurel. Cela revient à maintenir le

1. Voir également la thèse d'Anna Jarry-Omarova (2010) pour le cas particulier de la Mongolie.

statu quo sur la question du pouvoir et de la conception de la richesse, à entretenir la vision apolitique mise en avant par les politiques de développement contemporaines (*Prévoist*), à maintenir le projet « moderniste » des approches « femmes et développement », selon lequel l'émancipation des femmes suppose simplement leur incorporation à la société de marché (*Degavre*).

Nous sommes convaincus que ces initiatives de femmes ont un potentiel réformateur, de par leurs capacités à questionner les frontières, à repenser le rapport à l'économie et au politique, la conception même de la richesse et, notamment, tout ce qui relève de la « reproduction » (*Degavre*). Ce potentiel réformateur reste néanmoins entravé par de multiples contraintes. En guise de conclusion, nous proposons de revenir sur les spécificités de ces initiatives, les écueils et les oppositions auxquels elles se heurtent, pour ensuite faire deux propositions majeures. La première s'inscrit dans une politique de la reconnaissance et suggère de multiplier et de consolider les alliances. La seconde proposition consiste à généraliser et à systématiser ce que certaines initiatives appellent déjà de tous leurs vœux et qui fait également écho à diverses réflexions contemporaines : une nouvelle conception de la richesse, qui considérerait les activités de lien et de soin non pas comme des activités subalternes, invisibles et féminines, mais comme des activités essentielles pour l'épanouissement des individus, femmes et hommes, et pour la pérennité de nos sociétés et de notre planète.

UN RAPPORT SINGULIER À L'ACTION ET AU POLITIQUE

Un rapport singulier à l'action

Beaucoup de ces initiatives se reconnaissent dans la mouvance de l'économie solidaire autour de la définition proposée par Bernard Eme et Jean-Louis Laville :

Composante spécifique de l'économie au côté des sphères publique et marchande, l'économie solidaire peut être définie comme l'ensemble des activités économiques soumis à la volonté d'un agir démocratique où les rapports sociaux de solidarité priment sur l'intérêt individuel ou le profit matériel ; elle contribue ainsi à la démocratisation de l'économie à partir d'engagements citoyens (Eme et Laville, 2005, p. 253.)

L'ensemble des acteurs qui se retrouvent dans la mouvance du Réseau international de promotion de l'économie sociale et solidaire

(RIPESS) tente de construire une organisation internationale à partir d'une capitalisation des expériences et d'une mutualisation des méthodologies. Le Forum brésilien, le Chantier de l'économie sociale au Québec ou le Mouvement pour l'économie solidaire en France témoignent de cette dynamique. Les initiatives d'économie solidaire mettent en œuvre des formes de fonctionnement qui entrent en tension avec le modèle dominant de la réussite individuelle.

En réintégrant les principes de réciprocité et de redistribution à côté du marché (Polanyi, 1983), l'économie plurielle et solidaire (Charlier ; Hillenkamp 2009 ; Servet, 2007) propose un cadre conceptuel qui permet, d'une part, de déconstruire l'imaginaire économique et, d'autre part, d'étudier des expérimentations variées qui conjuguent initiative et solidarité. L'analyse vise en quelque sorte à questionner les frontières de ce qui relève ou non de l'économique, en prenant en considération des pratiques au croisement entre le légitime et l'illégitime, le légal et l'illégal, la sphère privée et la sphère publique ou encore le monétaire et le non-monétaire.

Une conception plurielle et solidaire de l'économie permet d'analyser la particularité des initiatives, que l'on retrouve dans la plupart des études de cas de l'ouvrage. La pluralité des comportements économiques est une première spécificité : ceux-ci ne se réduisent pas à la seule poursuite d'intérêts matériels mais englobent la recherche de bien-être et de bien-vivre, le souci d'autrui et l'engagement. Une autre spécificité concerne la mobilisation des ressources non marchandes et non monétaires et leur hybridation avec celles du marché dans la consolidation des activités. La dimension collective des initiatives est également une composante forte, ce qui suppose de rompre avec des conceptions individualistes en termes d'entrepreneuriat, d'*empowerment* ou de « capacités ». Sophie Charlier insiste sur l'importance de l'*empowerment* collectif dans les processus de changement. Madeleine Hersent et Pierrette Sombou relèvent également l'importance de l'entrepreneuriat collectif. L'organisation polyvalente et partagée qui prévaut dans de nombreuses activités initiées par des collectifs de femmes se heurte aux conceptions hiérarchiques classiques du modèle dominant. Les femmes s'inscrivent dans des projets collectifs qui leur permettent de compenser les faiblesses et les fragilités individuelles. Cette démarche aide les femmes à vaincre les obstacles, à réunir les conditions de réussite. C'est le fait d'avoir la maîtrise du projet, de savoir ce qu'elles veulent et de le mener à terme de la manière souhaitée qui leur donne l'énergie et la force de se lancer dans des démarches

complexes. Elles ne veulent pas d'un dirigeant, mais souhaitent maîtriser le processus de construction et diriger collectivement l'entreprise et organiser le travail de manière partagée. Sans action collective, le changement des mentalités a également peu de chance d'aboutir : certains comportements, considérés comme « déviants », ne sont acceptés qu'insérés dans une dynamique collective, dont le poids finit par avoir raison des pesanteurs et des résistances locales.

Un rapport singulier au politique

Face à l'hétérogénéité et à la fragilité des initiatives solidaires de femmes dont les effets demeurent discutés, la reconnaissance de leur potentiel de transformation sociale suppose de comprendre et de reconnaître dans quels contextes ces initiatives sont porteuses d'un rapport singulier à la politique et à l'utopie.

Les initiatives s'efforcent de « construire au quotidien une autre mondialisation », selon les termes employés dans la synthèse de la conférence sur l'économie solidaire au Forum social mondial de Porto Alegre, en 2002. Elles favorisent « une invention du quotidien » (De Certeau, 1990). Dans une période de crise où les frontières sont de plus en plus poreuses entre le champ des certitudes et celui des interrogations, ces initiatives proposent des alternatives concrètes. Les promotrices inscrivent leurs actions dans une double dimension politique : celle de l'accroissement de la capacité d'action et du développement individuel et celle des changements sociaux. Le texte de Sophie Charlier insiste fortement sur ce point, mais bien d'autres études de cas peuvent être abordées à travers cette double dimension.

L'implication des femmes dans le renouvellement des formes d'actions collectives témoigne également d'un rapport très pragmatique au politique, au sens d'une capacité d'agir sur les normes et sur les règles. Dans ces initiatives se joue une autre manière de faire de la politique, faisant ainsi écho aux propos d'Ulrich Beck : « On observe une inversion précaire du politique et du non-politique. Le politique devient apolitique, et ce qui est apolitique devient politique » (Beck, 1989, p. 405). C'est cet agencement singulier qui fait leur force et leur faiblesse et les rend parfois vulnérables.

Cette référence à une autre manière de concevoir et de faire de la politique a amené de nombreux acteurs à inscrire leurs professionnalisations sous l'égide de valeurs et de modes d'intervention spécifiques. L'importance est alors donnée aux transformations

sociales « agies » ici et maintenant, et non aux réussites individuelles qui sont réinterpellées à partir d'une grille de lecture articulée sur les mobilisations. Ceci demande de débusquer et d'étudier les démarches collectives trop souvent ignorées ou rendues invisibles. Cette vision nécessite d'appréhender les acteurs comme sujet collectif. Les processus de constructions collectives avec l'exigence du respect des singularités sont interrogés. Comme le relève l'introduction de cet ouvrage, ces initiatives se construisent dans le pragmatisme et non dans le radicalisme. Il s'agit de manière concrète de lutter contre le marasme ambiant et les pathologies sociales. De nombreuses initiatives revendiquent la dignité, le respect et la lutte contre le mépris comme principal ressort. Dans la synthèse du Chantier « Femme et économie », qui est à l'origine de cet ouvrage, il est souligné que les initiatives économiques de femmes « jouent un véritable rôle en termes de justice sociale et participent à ce titre à l'intérêt général » (Guérin, 2005a, p. 15). Cette exigence de justice et d'égalité est un axe fort de ces démarches. Ceci implique la reconnaissance des logiques propres des initiatives.

Le rapport à l'utopie est aussi un élément essentiel. L'utopie peut être considérée comme un outil critique permettant d'identifier un horizon à atteindre, et l'idéologie comme un modèle intellectuel favorisant une justification du réel. En un mot, l'utopie se situe dans un ailleurs revendiqué. La définition qu'en propose Antonio David Cattani (Laville et Cattani, 2005, p. 652) dans le *Dictionnaire de l'autre économie* nous paraît particulièrement pertinente : « L'utopie, écrit-il, est le désir d'altérité, la recherche de l'émancipation sociale, la conquête de la liberté. L'utopie n'est pas un concept ni un cadre théorique, mais une constellation de sens et de projets. Elle est une vision critique du présent et proposition pour le transformer positivement. » Déjà Paul Ricœur, en 1997, dans son ouvrage *Utopie et idéologie*, relevait les différences entre ces deux concepts.

Reconnaître et assumer cette dimension normative des initiatives solidaires de femmes nous semble la seule manière de surmonter les écueils et les résistances que les différents chapitres de cet ouvrage n'ont pas manqué de mettre en évidence.

UN DÉFICIT DE RECONNAISSANCE

Les initiatives de femmes sont confrontées à différents freins qui peuvent être contrecarrés si des stratégies adaptées sont mises en place. La non-reconnaissance de leurs spécificités nous semble

un écueil central. Ces initiatives souffrent d'un déficit de crédibilité ou de discrimination négative, comme le font observer Jean-Louis Laville et Genauto Carvalho de França Filho (2005, p. 368). Cette « invisibilisation » institutionnelle est partagée par l'ensemble des initiatives solidaires à cause de leur caractère hybride. À la dimension économique de réponses auto-organisées aux besoins de la vie quotidienne se combine une dimension sociopolitique de reconnaissance, dans l'espace public, de personnes et de pratiques socialement invisibles. La légitimité de choisir leur démarche d'émancipation, d'autonomisation et le mode d'organisation nécessaire pour la réaliser leur est déniée. Si cela est vrai pour l'ensemble des initiatives, quand il s'agit d'initiatives féminines cette situation est encore renforcée et confortée par les mécanismes de discrimination de genre qui traversent nos sociétés. La légitimité des femmes est contestée quand il s'agit de choisir leur propre démarche d'émancipation, d'autonomisation et le mode d'organisation. Et elle leur est contestée tant sur les plans symbolique, économique que politique.

Discrimination symbolique et économique

La première des discriminations est symbolique. Elle prend racine dans la non-reconnaissance : aux femmes, on ne reconnaît pas le droit de prendre des initiatives hors de l'action sociale sinon au sein de la sphère familiale. L'accès à la parole publique est a priori disqualifié par les pouvoirs technocratiques et communicationnels.

La non-reconnaissance de leur contribution à l'intérêt général et de leur impact en termes économiques ainsi que le rabatement systématique de ces initiatives sur l'action sociale ne facilitent pas leur développement. Les femmes sont le plus souvent considérées comme les auxiliaires du travail social, bénévoles qui s'autofinanceraient en assurant les fonctions liées au *care*. Les initiatives féminines sont évaluées par rapport à leurs effets sur la santé ou l'éducation, mais rarement quant à leur fonction économique ou à leur dimension collective. Comme le fait remarquer Benoît Prévost, sous l'angle économique l'essentiel des progrès à réaliser du point de vue des institutions d'aide au développement réside dans l'accès individuel des femmes à l'autonomie financière.

Pourquoi les initiatives de femmes sont-elles économiquement si peu visibles ? D'un point de vue cognitif, elles échappent aux catégories d'analyse et aux représentations dominantes de l'économie. Du moins, elles se heurtent à une incompréhension de leurs spéci-

ficités par déficit de signifiants largement répandus. D'un point de vue plus pratique, leur petite taille, leur atomisation ou la forme peu spectaculaire qu'elles peuvent revêtir contribuent à leur discrétion. Les représentations dominantes de l'économie tendent par construction à discréditer la dimension économique des initiatives de femmes. Les distinctions opérées entre travail productif et improductif, entre richesse monétaire et non monétaire, entre biens et services rares et abondants, entre économie officielle et souterraine, produisent, explicitement ou implicitement, des formes de disqualification de modes de production et d'échanges.

La spécificité collective des initiatives, qui constitue pourtant l'essence même de leur action, est peu reconnue et soutenue. Être exécutant, rester à sa place sociale ne pose pas de problème. En revanche, créer et gérer collectivement une activité en questionnant les places assignées et la distribution des rôles fait l'objet de nombreuses réserves ou critiques (Hersent, 2003, p. 250). Vouloir créer une activité collective où les femmes partagent de manière égalitaire les responsabilités et les tâches en répondant à la fois aux besoins identifiés et aux capacités collectives des personnes génère de très fortes oppositions. Défendre dans les faits un droit à l'initiative économique pour toutes et tous, se mettre en capacité de transgresser les rôles assignés par des démarches innovantes, engendre de la violence institutionnelle. Dans son ouvrage *La stratégie du choc*, Naomi Klein (2008) montre comment la répression en Amérique latine s'attaque en tout premier lieu à ceux qui mènent des luttes économiques et développent des solidarités concrètes. Vouloir mettre en cohérence le triptyque « valeurs, pratiques, modes d'organisation », dépasser les discours lénifiants par des actes et des réalisations concrètes suscitent méfiance et hostilité.

Discrimination politique

La dénégation systématique de la singularité de ces initiatives vise à les intégrer dans des programmes élaborés par des « technocrates ». Cet état de fait nous paraît révélateur d'un impensé largement partagé sur la capacité d'auto-organisation des personnes en difficulté socio-économique. Faire émerger des espaces de possible avec leurs lots de négociations et de compromis n'a pas bonne presse dans un moment où il est de bon ton d'avoir des positions tranchées. La construction d'alternatives axées sur une pédagogie de la réussite demeure difficile à revendiquer. Investiguer des

voies singulières où les personnes construisent ici et maintenant un autre rapport à l'économie fait l'objet de nombreuses critiques. Les initiatives sont regardées et critiquées à l'aune des risques de dérive et de remise en cause des « acquis » (Vacquin, 2008), et ne sont pas vues dans ce qu'elles représentent comme potentialités et éléments contributifs à un autre modèle de société. La construction d'alternatives en rupture avec la norme est difficile dans une époque où règne en maître le discours, l'important étant de dire et non de faire. Dans cette période de communication outrancière, la priorité est donnée à la représentation des choses. Dans la prolongation de « la société du spectacle » dénoncée par Guy Debord en 1967, on observe une tendance lourde à utiliser des mots décalés de leur sens premier dans un langage propre, que certains qualifient de « novolange », avec « une dynamique propre, un caractère performatif qui fait sa force : plus elle est parlée et plus ce qu'elle défend – sans jamais l'exprimer clairement – a lieu » comme le décrit Éric Hazan (2006, p. 21). L'essentiel est de raconter, non d'agir. Dans cet environnement, il n'est pas facile de faire reconnaître des alternatives. Déjà Claude Lefort relevait cette tension entre « mise en scène » et « mise en sens », dans son essai sur le politique en 1986.

L'action est déconsidérée, car sujette à polémique. « Il est urgent de ne rien faire » est un slogan largement partagé. Dans les secteurs encore fragiles institutionnellement, ayant du mal à se faire reconnaître, les réalisations, et même le réel, ne sont pas considérés comme importants, la ligne d'un horizon vertueux est promue. Ceci est renforcé par les discriminations de genre. On sait que les milieux économiques et politiques demeurent encore très imperméables aux problématiques genrées ; il n'en va pas autrement pour les sphères institutionnelles et administratives, le nombre de femmes dans les postes de représentation en témoigne. Or cette imperméabilité se retrouve également dans les secteurs contestataires ou alternatifs : les initiatives de femmes sont également marginalisées par les mouvements altermondialistes et ceux de l'économie solidaire.

Marginalisation par les mouvements altermondialistes

Cette question de domination masculine se retrouve dans l'ensemble du mouvement social. Dans le mouvement altermondialiste, la question du genre est complexe à intégrer. Alors que de nombreux participants scandent « Changeons le monde ! » dans

les forums sociaux, dans le même temps, on constate de grandes difficultés à modifier les rapports au pouvoir et au savoir pour faire respecter la parité et intégrer systématiquement un questionnement de genre dans les débats. Le mouvement altermondialiste demeure globalement sur un modèle d'opposition au système, axé sur les mêmes représentations que le modèle dominant en ce qui concerne l'égalité entre les femmes et les hommes. La question des « initiatives » est également méprisée. La ligne politique dominante est celle de la critique radicale et de ses conséquences en termes de contestation et d'opposition. « Il est en effet rare, écrit Axel Honneth, que les mouvements sociaux surgissent immédiatement avec des objectifs positifs car ils apparaissent la plupart du temps en réaction à des expériences négatives et formulent des états de fait négatifs plus qu'ils n'expriment des visées positives » (Honneth, 2006, p. 35). Dans les divers regroupements de l'altermondialisation, les forums internationaux, les alternatives ainsi que les mouvements de femmes (et d'autres « minorités ») ont eu du mal à se faire entendre.

Marginalisation par les mouvements de l'économie solidaire

On observe aussi une marginalisation au sein des mouvements de l'économie solidaire. Même si un grand nombre d'initiatives de femmes s'en réclament ou pourraient s'en réclamer du fait de principes communs d'action, et même si les acteurs de l'économie solidaire tentent de se différencier de l'économie dominante, un long travail reste à faire concernant la question de la place et de la position des femmes. Alors qu'on constate dans ce champ les mêmes inégalités qu'ailleurs en termes de représentation des femmes dans les instances de décision ou d'égalité professionnelle, le secteur a tendance à se penser naturellement vertueux sur cette question. L'appel incantatoire aux valeurs universelles masque des pratiques très inégalitaires. La question de la place et du rôle des femmes demeure complexe à traiter. Le chapitre de Denyse Côté sur l'expérience québécoise est très éclairant sur ce sujet. Il montre comment les initiatives féminines ont été laminées dans le temps dans le processus d'institutionnalisation de l'économie sociale et solidaire, alors qu'elles ont joué un rôle fondamental au démarrage des dynamiques et des mouvements. L'auteur met en évidence la défaite symbolique et matérielle du mouvement des femmes au sein de celui de l'économie sociale et solidaire québécoise.

Les rencontres de « Globaliser la solidarité », qui réunissent tous les quatre ans différents acteurs internationaux de l'économie sociale et solidaire, sont l'occasion renouvelée de constater les difficultés qu'ont les femmes à faire entendre leur voix. Les instances organisationnelles responsables de ces événements renâclent avec une énergie constante à l'émergence de cette problématique. En 2005, l'intégration de la parité entre les femmes et les hommes a fait l'objet d'âpres luttes. Lors des dernières rencontres de Luxembourg, en avril 2009, l'atelier consacré à l'entrepreneuriat solidaire féminin n'a pas été repris dans la synthèse des rencontres, car il se déroulait le dernier jour, trop tard pour être intégré aux conclusions générales. Le milieu de l'économie sociale et solidaire résiste sur la question du pouvoir et de la juste place à faire aux femmes, et rechigne à se doter d'un système d'organisation adapté pour cela. Pourtant, de nombreuses activités sont initiées par des femmes mais elles restent cloisonnées et de petite taille, sans trouver de relais politique qui permettraient leur développement. Dans l'économie solidaire, comme dans le reste de l'économie, l'accès aux postes de décision demeure largement fermé aux femmes, qui sont encore trop souvent cantonnées dans les rôles de salariées. Si quelques femmes sont en poste de responsabilité, l'égalité tant en termes de représentation que d'égalité salariale n'est pas encore construite.

Marginalisation par les mouvements féministes

Un autre écueil concerne les difficultés de reconnaissance par la mouvance féministe. En Europe, le militantisme féministe est dans une posture de contestation comme le mouvement social en général et hésite à entrer en débat avec les alternatives. Parfois, il les considère comme un élément affaiblissant les luttes.

Le dialogue avec les mouvements féministes est difficile pour des raisons historiques. Si on prend l'exemple français, d'abord le mouvement lui-même a eu des difficultés à faire reconnaître ses logiques propres. Claude Zaidman, titulaire du poste d'études féministes à l'université Diderot à Paris, interroge cette question et son impact sur la création du mouvement féministe. « C'est donc, non sur l'absence des femmes comme actrices dans le mouvement social de 68, mais sur leur absence comme "sujet collectif", qu'il faut s'interroger pour comprendre le mouvement des femmes en 1970 en France » (Zaidman, 2007, p. 50). Par ailleurs, la constitution du mouvement des femmes s'est faite sur des sentiments d'apparte-

nance où ce qui rassemblait était privilégié par rapport à ce qui séparait. « La lutte contre la domination masculine pensée comme universelle est posée comme principale par rapport aux luttes des "minorités" » (Zaidman, 2007, p. 47). Cette situation n'a pas facilité la prise en compte des différences sociales ou « raciales ». Les questions d'égalité en politique et de lutte contre les violences ont mobilisé d'abord les mouvements de femmes. La question économique et du travail des femmes est arrivée dans un second temps, et a souvent été étudiée du point de vue du salariat et des conditions de travail dans l'entreprise. La création d'activité n'a pas été considérée comme une possibilité émancipatrice pour les femmes mais, au contraire, a fait l'objet de nombreuses critiques, car elle se situe souvent à la frontière entre travail productif et reproductif. La confusion entre la création d'entreprise et son fantasme de réussite individuelle, et la création d'activité répondant à d'autres objectifs et à l'intérêt collectif n'a pas non plus aidé à la reconnaissance de ces dynamiques.

Récupérations économiques et politiques

Le positionnement des initiatives de femmes dans la sphère publique oscille entre déni et récupération. Dès lors qu'elles atteignent une certaine taille, qu'il s'agisse du nombre de femmes mobilisées ou de la richesse produite, elles courent un risque permanent de récupération, économique et/ou politique.

Les femmes expliquent la complexité de monter une activité transgressant les rôles et les habitudes. Elles questionnent la difficulté de changer d'échelle. Dès que les initiatives fonctionnent, elles sont détournées de leur objectif premier. Les exemples du beurre de karité au Burkina Faso (*Saussey*) et de l'huile d'argan au Maroc (*Damamme*) l'illustrent de manière exemplaire. Ce sont les hommes qui maîtrisent les techniques de distribution ou de commercialisation alors que les femmes assurent seulement la distribution au niveau local, ce qui ne leur permet pas de se développer et de dégager des bénéfices. Lorsque les initiatives prennent leur essor économiquement, elles sont fortement sollicitées pour intégrer des formes d'organisation et de commercialisation plus classiques que celles utilisées au démarrage. Plusieurs exemples montrent que deux dynamiques jouent dans ce processus d'appropriation des démarches économiques des femmes : le système patriarcal et le système libéral, démarches différentes mais qui peuvent se révéler

complémentaires pour déposséder les femmes de leur réussite (*Charlier ; Nobre et Freitas*). Parfois c'est également l'État qui vient déposséder les femmes. Lorsque les initiatives mobilisent des femmes en masse, alors la récupération est davantage de nature politique, par des réseaux ou organisations de nature diverse (politique, religieuse, communautaire, etc.) qui cherchent à contrôler les populations féminines pour en faire des sympathisantes, des votantes, des partisans ou des fidèles (*Guérin et Kumar*).

LES DÉFIS À RELEVER

Revendiquer les spécificités d'une approche en termes d'économie solidaire et de genre

Faire reconnaître les particularités de l'économie solidaire est un véritable défi, car le modèle de l'entreprise classique reste dominant dans l'imaginaire collectif et dans les faits.

Le modèle de la création d'entreprise est régulièrement appelé et pris comme unique référence. Il est très différent des alternatives collectives et solidaires qui s'inscrivent non pas dans la recherche de profit financier mais dans la préoccupation du bien commun, et qui se dotent d'une organisation de travail en cohérence avec l'objectif. On ne peut utiliser ni les mêmes références ni les mêmes outils. Les plans d'affaires et les montages financiers sont peu adaptés à la culture des initiatives solidaires et peuvent avoir des effets dévastateurs et démobilisateurs. Les évaluer sur des critères seulement économiques est inadapté. Il est nécessaire d'intégrer des critères plus sociaux que la seule rentabilité économique, comme la contribution non marchande ou la réciprocité, porteuses d'une logique différente. Au Brésil les acteurs évoquent le terme de « méthodologie sociale » pour expliciter la singularité des démarches de l'économie sociale et solidaire, comme le soulignait un intervenant à la conférence de Campinas (État de São Paulo) dont le thème portait sur le genre et l'économie solidaire. De nombreux travaux tentent d'intégrer ces différents critères d'évaluation en s'inspirant des nouveaux indicateurs de richesse. Quand il s'agit d'initiatives féminines, la démarche est encore plus complexe, parce qu'elle remet en cause le modèle dominant en modifiant les rôles traditionnels. Les caractéristiques de ces activités, qui allient souvent production et reproduction en réinterrogeant les frontières entre sphère publique et privée, sont complexes à faire reconnaître. Mais c'est un véritable

enjeu. La vision entrepreneuriale classique est insensible au genre, car elle est construite autour d'un modèle masculin de puissance fondé sur l'accumulation de richesse et le respect de la hiérarchie. Et souvent quand il s'agit de femmes, le profil d'exception de la *superwoman* est encensé, car il peut se calquer sur le modèle masculin sans contester le système.

Revendiquer les spécificités des initiatives suppose en outre de reconnaître l'importance de compétences qui sont également singulières. On a trop souvent tendance à penser que ce type d'initiatives relève uniquement de la bonne volonté. Or l'accès à des formations adaptées est pourtant un enjeu capital, comme le soulignent les textes de Madeleine Hersent et Pierrette Soumbou, ainsi que celui de Christine Verschuur.

Se mobiliser pour une politique de la reconnaissance : le rôle central des alliances

Il nous semble fondamental de se mobiliser pour une politique de la reconnaissance. Cette publication s'inscrit dans cet objectif. Dans cet ouvrage nous nous intéressons à ce qui fait mouvement, avec l'idée que c'est par la production de cette mise en marche que les femmes acquièrent des capacités d'émancipation et de responsabilisation, sources de changement. Ce qui nous paraît important à faire valoir, c'est la capacité à s'auto-organiser dans les lieux de production et d'expression, et de se mettre en position de réactivité en prenant appui sur des compétences acquises dans l'action et dans les trajectoires de vie des personnes.

Le cumul des incompréhensions auquel sont confrontées les initiatives nous amène à développer une stratégie visant à leur reconnaissance. Or pour se faire reconnaître, les initiatives ont besoin d'alliés dans différents domaines stratégiques. Certaines alliances renforcent la capacité d'action : ce sont celles entre acteurs et mouvements sociaux. D'autres renforcent la visibilité : ce sont les alliances avec les chercheurs. D'autres enfin facilitent la création ou le développement des initiatives, et parfois les justifient (lorsqu'il s'agit de revendiquer la mise en œuvre des droits) : ce sont les alliances avec les pouvoirs publics. Le rôle de l'État et des lois sociales doit être considéré comme central et ainsi déterminer les priorités : les alternatives solidaires ne sont pas là pour se substituer aux politiques publiques mais au contraire se construisent en complémentarité, et ont souvent pour objectif la mise en œuvre effective de

ces politiques. Elles jouent un rôle de pression sur l'État comme élément régulateur et garant de la défense des droits (*Kabeer ; Nobre et Freitas ; Verschuur*). Les alliances avec les médias sont également importantes pour la visibilité et la reconnaissance. C'est la conjonction de ces différentes alliances qui peut être moteur de changement. La frilosité des pouvoirs publics, leur tentative de récupération de toute action citoyenne non contrôlée ajoutée aux divers immobilismes et conservatismes impose des stratégies adaptées. Il nous semble important de commencer à faire la preuve par l'action des possibles, ensuite de les faire connaître par les médias, puis de les analyser avec des chercheurs, et enfin de les croiser avec d'autres mouvements.

Des alliances chercheurs/acteurs

Le milieu de la recherche est un allié important pour cette politique de la reconnaissance des initiatives, dans la mesure où il peut élaborer des outils facilitant l'analyse d'objets actuellement trop peu identifiés. Deux champs de recherche nous semblent prioritaires : l'économie solidaire et les études féministes. Pour les raisons déjà mentionnées plus haut, les grilles théoriques de l'économie solidaire offrent des pistes permettant de mieux comprendre la spécificité de ces initiatives, en particulier le réagencement entre famille, marché, autorité publique et société civile (Guérin, 2003). Mais cette articulation entre pratiques solidaires et espace privé-domestique est encore très peu analysée. De nombreux chercheurs de l'économie sociale et solidaire interviennent dans des programmes d'échanges internationaux, mais comme dans les réseaux d'acteurs, et à quelques exceptions près, la dimension genrée est insuffisamment prise en compte.

D'un autre côté, la recherche féministe est importante pour apporter des éléments de connaissance, d'analyse et de légitimation à ces initiatives. En 2007, la revue des *Nouvelles questions féministes* a consacré un numéro aux perspectives féministes en sciences économiques. L'éditorial en traçait les contours : « Ces instances marquent une nouvelle phase dans l'analyse féministe de l'économie, une phase caractérisée par l'ambition d'occuper le champ de ces sciences et non pas de lancer des critiques à partir de ses marges » (Alvarez et coll., 2007, p. 5). Un entretien avec Nancy Folbre en souligne les enjeux : « Les mêmes forces économiques qui ont créé les conditions d'une prise de conscience de la nécessité

d'une plus grande égalité en matière de genre sont en train de créer les conditions pour une transformation de l'État providence et pour un investissement plus sérieux dans le développement des capacités humaines » (Folbre, 2007, p. 117). C'est par le croisement de ces deux approches que la question peut évoluer.

Des alliances entre acteurs

Les actrices se regroupent dans des modes d'organisations en réseau, en marge des hiérarchies institutionnelles qu'il faut consolider. Ces actions sont portées par des acteurs atypiques relativement en marge des circuits traditionnels.

Quand il s'agit de femmes, l'invisibilité institutionnelle est encore plus forte. C'est ce qui fait leur force et leur faiblesse. Leur force réside dans la vitalité, la créativité et l'énergie des initiatives, mais la faiblesse de leur surface sociale représente un véritable handicap dans un monde clivé entre les puissants, les notables et les autres. Pour se faire entendre et intervenir, elles se regroupent, car elles sont plus fortes à plusieurs. Elles veulent une reconnaissance centrée sur les actions et les réalisations elles-mêmes, plus que sur le réseau d'appartenance et le système relationnel qui prévalent dans de nombreux regroupements. Les initiatives de femmes souhaitent des regroupements respectueux de leur identité et de leur dynamique qui permettent un renforcement des actions et des organisations par les échanges réflexifs, la capitalisation des actions et la mutualisation des méthodes. Les initiatives se regroupent souvent dans des réseaux qui leur semblent un mode d'organisation en adéquation avec leur finalité, car pour elles « la reconnaissance sociale passe moins par l'accès aux postes officiels que par l'investissement effectif de ses membres dans des actions concrètes », comme le souligne Laurent Fraisse (2002). Les initiatives solidaires sont dans une dynamique axée sur le renforcement des interventions et sur les démarches démocratiques et participatives. Compte tenu d'une grande diversité de champs et d'acteurs, le regroupement a pris une forme singulière d'organisation transversale et horizontale, une forme plus rhizomatique (Deleuze et Guattari, 1976) comme celle choisie par le réseau Réactives, en France, ou la Red de Mujeres Transformando la Economía (REMTE), en Amérique latine.

Des alliances avec les mouvements sociaux

Les actions collectives ont besoin d'être relayées par des réseaux élargis. Les initiatives solidaires féminines ont cherché des alliances. D'abord avec les mouvements de l'économie solidaire mais ceux-ci, nous l'avons vu, demeurent insuffisamment sensibles à la question du genre. Cette situation ne favorise pas le développement des initiatives de femmes, quand elle ne les freine pas, car la non-reconnaissance de leur spécificité ne permet pas d'utiliser les méthodologies adaptées ni de développer des stratégies facilitatrices. Pourtant, cette acculturation est un enjeu majeur pour un développement harmonieux de ce secteur. Les différentes composantes du mouvement – en particulier le mouvement associatif et coopératif – doivent s'emparer de cette question de manière transversale, tant sur les questions de parité dans les postes de responsabilité que sur la question de l'égalité salariale. Il est urgent que l'économie sociale et solidaire développe des pratiques en cohérence avec les modèles qu'elle revendique. L'alliance avec les syndicats et le mouvement altermondialiste demande également à être confortée.

Des alliances avec les réseaux féministes

L'alliance avec les mouvements féministes nous paraît essentielle. Elle représente une première étape pour faciliter d'autres convergences. Nous partageons ici les suggestions d'un document des Nations unies : « Pour empêcher la justice entre les sexes de descendre encore dans les préoccupations mondiales, les mouvements féministes auront besoin de conclure de nouvelles alliances, avec des institutions gouvernementales, des mouvements sociaux et des partis politiques » (UNRISD, 2005).

Cette alliance est indispensable. Pour diverses raisons historiques évoquées plus haut, elle est complexe à construire. Mais actuellement les mentalités évoluent et les croisements commencent à s'effectuer.

Miriam Nobre revendique le féminisme comme mode de pensée et comme mouvement social. « La visibilité des expériences crée des références positives, les renforce en tant que sujets et contribue à introduire la problématique du genre » (Nobre, 2005, p. 399). Elle souligne l'importance de la capitalisation des pratiques en réinterrogeant la division sexuelle du travail et en soulignant l'élargissement de la notion de travail au rapport social ainsi qu'à la

production et à la reproduction. La « boîte noire » de l'économie et des femmes commence à être explorée par les mouvements féministes. Myriam Nobre et Tais Viudes de Freitas insistent sur les nouvelles orientations de la Marche mondiale des femmes (MMF) pour 2010 :

Même si son appropriation est différente selon les régions du monde, la Marche mondiale des femmes a comme revendication en 2010 le renforcement de l'économie solidaire avec des taux de crédit peu élevés, le soutien à la distribution et à la commercialisation et d'échanges de connaissances et pratiques locales [...] L'engagement est pris de créer et renforcer les liens entre les femmes des milieux urbain et rural au travers d'expériences de vente directe, de marchés producteurs, de la préparation et de la distribution collective d'aliments (MMF, 2009, cité par Nobre et Freitas).

Dans un texte récent, Julie Matthaei tente de démontrer les liens entre le féminisme et l'économie de solidarité et analyse les interactions entre les deux dynamiques (Matthaei, 2009). De nombreux ponts sont en train de se construire pour fédérer les énergies.

Des alliances avec les médias

L'alliance avec les médias est fondamentale pour la visibilité des initiatives et des enjeux de société qu'elles soulèvent. Ici aussi les choses évoluent sur l'intégration de questions longtemps considérées comme périphériques. Par exemple, après une première tentative, en mars 2005, avec la publication d'un dossier « Mauvais genre », la revue française *Altermondes*, revue de la solidarité internationale, en a réalisé un second, en 2008, intitulé « Un genre à déconstruire », élaboré en partenariat avec le réseau Genre en action. Il est centré sur une sensibilisation à la notion de genre et à la défense des droits et aborde seulement dans les dernières pages la question économique. Si ce dossier présente donc de nombreuses limites, il a néanmoins le mérite de poser les termes du débat. Plusieurs articles ont paru dans des revues et dans des quotidiens. Des émissions télévisuelles ont présenté les initiatives solidaires de femmes et favorisé la sensibilisation d'un public plus large. Diverses publications sont en cours, en particulier en France, au Brésil et au Canada.

Saisir les crises actuelles comme opportunités

La prise en compte de la notion de genre dans différentes directives européennes et internationales a représenté une avancée certaine dans de nombreuses configurations, car elle a permis de penser et d'agir selon des logiques articulées sur les besoins de la population. Mais actuellement, les avancées ou les résolutions dans la mise en œuvre des politiques d'égalité entre les femmes et les hommes sont affaiblies par les politiques d'ajustement structurel qui provoquent des reculs dans des secteurs paraissant pourtant bien construits. Rien n'est jamais acquis. Force est de constater que la montée de la crise socio-économique a remis en cause les fragiles avancées que les femmes avaient réussies dans le domaine de l'égalité. Comme le fait remarquer un rapport des Nations unies paru en 2005 :

Il est un domaine dans lequel les femmes n'ont pas pu étendre leur influence, c'est celui de la politique économique. La raison est que l'ouverture du processus décisionnel aux femmes a coïncidé avec un recul de l'influence des parlements sur la politique macroéconomique en particulier [...]. L'ironie veut que ce soit précisément au moment où les femmes commencent à décrocher des sièges parlementaires que ces institutions mondiales viennent affaiblir le pouvoir national (UNRISD, 2005).

Cette situation ne facilite pas la reconnaissance de démarches complexes à construire dans des milieux encore très largement patriarcaux.

Alors qu'il faudrait renforcer les actions visant à transformer l'économique et le politique pour pouvoir observer de véritables changements, l'arrivée de la crise financière de 2008 a fragilisé davantage les initiatives. On aurait pu imaginer que cette crise soit productrice de changement, or jusqu'à présent elle a surtout limité les marges de manœuvre et freiné les dynamiques. Loin de favoriser les prises de conscience, elle a limité les espaces de possible en renvoyant les femmes dans la sphère privée et la précarité (Elson, 2010b).

Il faut pourtant se saisir des crises actuelles et les transformer en opportunités pour revendiquer la nécessité absolue du changement (Matthaei, 2009). Au-delà de la crise économique et financière et de ses conséquences en termes de pauvreté et d'exclusion sociale, les incertitudes sur le changement climatique, les problèmes graves d'insécurité alimentaire et de patrimonialisation des ressources, sont autant de facteurs qui plaident pour une transfor-

mation en profondeur des pratiques économiques, et plus largement, de nos conceptions de la richesse. Les initiatives doivent se saisir de ce contexte de crise généralisée pour faire valoir le caractère innovant de leurs démarches.

POUR UNE AUTRE CONCEPTION DE LA RICHESSE

Enfin, ces initiatives n'ont de sens que si elles sont articulées à un combat de fond : repenser la richesse, non seulement en tenant compte de l'utilité sociale des initiatives mais en valorisant tout ce qui relève de la reproduction. C'est probablement sur ce thème que les alliances évoquées à l'instant peuvent se construire et engager une lutte commune.

Repenser la richesse est le seul moyen d'éviter un risque majeur, souligné tout au long de l'ouvrage : la mise en place d'une « économie de femmes » (Maus, 2010) et d'une « société civile de femmes » (Jarry-Omarova, 2010). Le risque est grand, en effet, et déjà à l'œuvre dans certains pays, que les initiatives prennent en charge collectivement les questions de *care* et de reproduction sans aucune compensation en provenance de l'État ou du marché (Guérin, 2003). Certes, ce type de scénario permet de soulager le quotidien des femmes et facilite leur accès à l'emploi, comme les cantines populaires péruviennes (*Angulo*). Mais il ne règle en rien le déséquilibre production/reproduction et le fait que ce soit uniquement les femmes qui en aient la charge. Ce scénario est même un recul lorsque les initiatives se substituent, contre leur gré, à des politiques publiques de socialisation du *care*, par exemple au Québec (Mendell et Tremblay, 1998). La question de la reproduction a été abordée dans cet ouvrage surtout dans sa dimension sociale, or elle doit être considérée de manière large « comme un ensemble cohérent, visant la reproduction, au niveau de la société, du lien social, de la subsistance matérielle et, plus globalement, d'un territoire de vie » (*Degavre*). La question de l'environnement, en particulier, mérite d'être abordée, à la fois compte tenu des enjeux que comportent les questions environnementales mais aussi de la place ambiguë qu'y tiennent les femmes. On observe que celles-ci, individuellement et en groupe, sont souvent les premières à jouer un rôle local de préservation de l'environnement, non pas nécessairement parce qu'elles sont plus enclines à préserver la nature, mais tout simplement parce que leur survie en dépend directement (Agarwal, 2002). Il est donc tentant d'encourager les groupes de femmes

à persévérer dans cette fonction de protection de la nature, ce qui a pour conséquence directe de décharger les États et le marché de leurs responsabilités tout en renforçant l'essentialisation des différences de genre.

Promouvoir une autre conception de la richesse est le seul moyen d'éviter les biais d'une vision « moderniste », qui se contente d'intégrer les femmes au système préexistant. Il faut agir autrement mais aussi penser autrement (Ferber et Nelson, 1993 ; Matthaei, 2009). Les enjeux d'une redéfinition de la richesse sont doubles. Le premier porte sur les rapports de genre : il s'agit de revaloriser la contribution des femmes à l'intérêt général et de lutter contre l'une des formes centrales d'injustice, celle de l'inégale répartition des activités de soin. Le second enjeu concerne la capacité de nos sociétés à avancer vers une économie durable, une économie qui reconnaît et développe les activités et les services qui « prennent soin », tant des personnes (santé, éducation, culture, bien-être) que de la nature (Degavre ; Gadrey, 2010).

Depuis les origines de la comptabilité nationale – et en dépit des critiques récurrentes dont elle a fait l'objet – la richesse reste limitée à la production de biens et de services vendus ou susceptibles d'être vendus. Les multiples travaux d'économistes féministes, en particulier le féminisme écologique, ont permis des avancées conceptuelles considérables dans l'analyse de la diversité des formes de richesse, d'échange et d'organisation, tant positives que négatives du point de vue de l'égalité et de la préservation de l'environnement (Merchant, 1990). Le *local feminism* s'inscrit également dans cette optique lorsqu'il considère le « reproductif » comme ressource du développement, à la fois en tant que source d'émancipation possible pour les femmes et contribution au développement socio-économique des territoires (Degavre).

La conception economiciste de la richesse a consacré l'invisibilité du travail domestique des femmes ainsi que sa dénégation, et ceci de deux manières : tant au niveau des compétences nécessaires, supposées « naturelles » et « innées », qu'au niveau des satisfactions que ce type de travail peut procurer, les tâches domestiques étant reléguées à une « obligation » féminine aliénante et en aucun cas source d'épanouissement personnel. « L'ennemi principal » est la formule désormais célèbre de Christine Delphy (1998) pour définir les activités de reproduction. C'est évidemment vrai pour nombre d'entre elles – comment parler d'épanouissement pour des activités physiques et répétitives telles que la corvée de bois et le

puisage de l'eau ? Mais repenser la répartition de ces activités suppose de tenir compte de leur hétérogénéité (Méda, 2001, p. 83). Les activités dites « de proximité » (activités de soins à autrui) – maladroite traduction du terme anglophone « *care* » – recouvrent des soins tant matériels qu'affectifs, à travers du temps passé à la discussion et à l'écoute de l'autre (Folbre, 1997). Un grand nombre d'initiatives solidaires de femmes agissent pour la socialisation du *care* tout en revendiquant la revalorisation de ces formes de travail invisible : cette revendication, on l'a vu, se heurte à de multiples résistances, tout en condamnant les initiatives au déni et à la non-reconnaissance.

Au cours du *xx*^e siècle et malgré les revendications des féministes de l'époque, agents recenseurs et statisticiens se plient aux définitions proposées par les économistes : seules les activités susceptibles d'être échangées sur un marché acquièrent le statut d'activité « productive » et les activités dites « domestiques » en sont évincées. Les femmes sont alors considérées comme « improductives » et reléguées dans la catégorie des « inactives » et des « dépendantes » (Folbre, 1997). Alors que le sens originel grec du terme « économie » renvoyait à « l'organisation de la maisonnée », celle-ci est désormais évacuée des préoccupations de la théorie du même nom. Les implications théoriques et politiques de cette mutation sont considérables. Pour le statut des femmes, cela va sans dire, mais aussi pour la société dans son ensemble. C'est un véritable modèle de société qui se met en place : cette classification amorce une conception hyperindividualiste et matérialiste du bien-être, qu'illustre le fameux « produit intérieur brut » (PIB), supposé refléter le niveau de richesse nationale.

Toute notion d'utilité sociale, qu'elle soit d'ordre individuel ou collectif, est désormais niée. Tout ce qui « fait lien » – et dont les femmes sont en large partie responsables – est dorénavant ignoré. Il en va de même des coûts et des externalités négatives issues de la production – en particulier dégradation de l'environnement et épuisement des ressources naturelles. Les questions de répartition – et donc d'inégalités – sont également occultées. Éducation, santé et, plus généralement, facilités et qualités d'accès aux services publics – pourtant ô combien essentiels au bien-être – connaissent le même sort, et on pourrait multiplier les lacunes du système (vitalité de la démocratie, solidarité, etc.). Une double hiérarchisation se met en place, dénoncée par le féminisme écologique : les femmes et le monde non humain (la nature) sont en dessous des hommes

(Agarwal, 2002). Bien au-delà des mouvements féministes, l'absurdité, les aberrations et les impasses de ce mode de comptabilité sont aujourd'hui dénoncées par toutes celles et tous ceux qui s'insurgent contre une vision matérialiste et individualiste du bien commun. Il ne s'agit que d'un outil, arguent encore certains, puisque tout outil suppose des choix et des arbitrages. La neutralité est une chimère. Derrière la prétendue technicité des indicateurs, ce sont des choix de société qui se dessinent et qui finissent par s'imposer puisque progrès et bonheur sont actuellement mesurés à l'aune du niveau de consommation. Il est urgent de rompre avec « la religion du taux de croissance » (Gadrey, 2002). Si de tels outils ont pu être partiellement justifiés dans le contexte de l'époque – rappelons que les outils de comptabilité nationale, à commencer par le PIB, ont été conçus dans les logiques de puissance de guerre et de reconstruction matérielle –, de nos jours, ils sont complètement aveugles à des logiques d'échange, d'égalité et de développement socialement durable. Or c'est bien cela dont nous avons besoin aujourd'hui.

Des analyses alternatives et innovantes de la richesse et de la productivité existent déjà (Gadrey et Jany-Catrice, 2007). Elles réfléchissent à d'autres étalons de mesure et proposent de tenir compte de l'ensemble des « coûts cachés », tant positifs (activités de socialisation, de soins à autrui, de construction et de maintien de réseaux sociaux, de partage de l'information, etc.) que négatifs (empreinte écologique, stress, violence, pollution et nuisances diverses, inefficiences marchandes résultant de situations de monopoles, d'alliances politiques, etc.). On ne peut que plaider en faveur de débats publics sur ces questions de mesure de la richesse, de la systématisation de leur application empirique, et enfin, de leur adaptation à une diversité d'environnements socioculturels et politiques. C'est le seul moyen de valoriser la multifonctionnalité des activités humaines et donc de lutter contre leur infériorité supposée en démontrant leur contribution majeure au bien-être individuel et collectif. C'est également le seul moyen de rendre compte du rôle capital des initiatives décrites ici et de les sortir du déni. C'est enfin le seul moyen de sensibiliser progressivement les décideurs et l'opinion publique – hommes et femmes – aux impasses d'une conception matérialiste et individualiste de la richesse, et à l'impérieuse nécessité de se centrer sur des objectifs de bien-être, de bien-vivre et de soin, qu'il s'agisse de soin à l'égard d'autrui ou de la nature.

Bibliographie

- AGARWAL, B. 1994. *A Field on One's Own. Gender and Land Rights in South Asia*, Cambridge et New Delhi, Cambridge University Press, 572 p.
- AGARWAL, B. 2002. « Le débat sur le genre et l'environnement », dans D. Haase-Dubosc et coll. (sous la direction de), *Enjeux contemporains du féminisme indien*, Paris, MSH Editions, p. 155-180.
- ALBÓ, J. Y. ; MAMANI, M. 1972. *Esposos suegros y padrinos entre los Aymaras*, La Paz, Centro de investigación y promoción del campesinado (CIPCA), 72 p.
- AL HASSAN GOLLEY, N. 2004. « Is feminism relevant to arab women ? », *Third World Quarterly*, vol. xxv, n° 3, p. 521-536.
- ALKIRE, S. 2002. *Valuing Freedoms*, Oxford et New York, Oxford University Press, x + 340 p.
- ALSOP, R. (sous la direction de). 2004. *Power, Rights and Poverty : Concepts and Connections*, Washington DC, World Bank et Department for International Development (DFID), 157 p.
- ALTEA, S. 2007. *Las mujeres organizadas en comedores populares y su defensa de la soberanía alimentaria*, Red Latinoamericana de Mujeres Transformando la Economía (REMTE - Pérou), mimeo, 11 p.
- ALTERMONDES. 2005. N° 1 (revue trim.), dossier « Mauvais genre ».
- ALTERMONDES. 2009. N° 17 (revue trim.), dossier « Un genre à déconstruire ».
- AMMOR, F. M. 2003. « L'État à l'épreuve du social : cas du Maroc », *Revue marocaine d'administration locale et de développement* (REMALD), coll. « Manuels et travaux universitaires » n° 44, 173 p.
- ANDERSON, E. 2003. « Sen, ethics and democracy », *Feminist Economics*, vol. IX, n° 2-3, p. 239-261.
- ANDRADA, C. F. 2007. « A política encontra o trabalho : história e repercussões psicossociais da experiencia de autogestão da Cooperativa Univens », Communication au XIII^e Congresso Brasileiro de Sociologia

- Desigualdade, Diferença, Reconhecimento*, Recife (PE), 29 mai-1^{er} juin, 15 p. ; consultable sur : http://www.sbsociologia.com.br/congresso_v02/papers/GT29%20Trabalho,%20Precariza%C3%A7%C3%A3o%20e%20Pol%C3%ADticas%20P%C3%ABlicas/Texto_Andrada_2007_-_XIII_CBS.pdf
- ANGULO, N. 1999. *Organización social y empresa : experiencias de las centrales de comedores populares de El Agustino y Santa Anita*, Lima, Servicios educativos El Agustino (SEA), 193 p.
- ANGULO, N. 2007. *La producción de servicios de bienestar desde la sociedad civil. Cuidado de la salud en distritos populares de Lima Metropolitana*, Lima, Grupo Red de Economía Solidaria del Perú (GRESPE) et Instituto de Salud, MSC Cristóforis Deneke (ISDEN), 122 p.
- ANGULO, N. 2009. *Comedores populares : seguridad alimentaria y ejercicio de ciudadanía en el Perú*, mimeo.
- APFFEL-MARGLIN, F. ; MARGLIN, S. A. (sous la direction de). 1990. *Dominating Knowledge. Development, Culture and Resistance*, Oxford, Oxford University Press, 312 p.
- APFFEL-MARGLIN, F. ; SIMON, S. L. 1994. « Feminist orientalism and development », dans W. Harcourt (sous la direction de), *Feminist Perspectives on Sustainable Development*, Londres et New Jersey, Zed Books et Society for International Development, p. 26-45.
- APSAN FREDIANI, A. 2007. « Amartya Sen, the World Bank, and the redress of urban poverty : A brazilian case study », *Journal of Human Development*, vol. VIII, n° 1, p. 133-152.
- ARAÚJO, A. ; FERREIRA, V. 2009. « Gênero, Terceirização e Informalidade », Communication au Séminaire franco-brésilien *Economia solidária e as novas configurações do trabalho*, Universidade de Campinas (SP), 26-27 août, vol. I, p. 1-16 ; consultable sur : http://www.fcc.org.br/seminario/ecosol/Araujo_Ferreira-INformalidadeTerceirizacao_06-09.pdf (consulté le 17 juin 2010).
- ARNOLD, D. Y. 1997. *Más allá del silencio, Las fronteras de género en los Andes. Parentesco y género en los Andes*, t. I, La Paz, Corporación de investigación y acción social y económica (CIASE) et Instituto de lengua y cultura aymara (ILCA), 584 p.
- ARNOLD, D. Y. ; SPEDDING, A. 2005. *Mujeres en los movimientos sociales en Bolivia, 2000-2003*, La Paz, Centro de información y desarrollo de la mujer (CIDEM) et Instituto de lengua y cultura aymara (ILCA), 242 p.
- AUBRY, F. ; CHAREST, J. ; 1995, *Développer l'économie solidaire. Éléments d'orientation*, Montréal, Confédération des syndicats nationaux (CSN), 50 p.
- AUDIER, S. 2008. *Aux origines du néolibéralisme. Le colloque Lippmann*, Paris, Le Bord de l'eau, 354 p.
- AZPUR, J. ; BALLÓN E. et coll. 2006, *La descentralización en el Perú, Un balance de lo avanzado y una propuesta de agenda para una reforma*

- imprescindible*, Lima, Consorcio de Investigación Económica y Social (CIES) et Grupo Propuesta Ciudadana, 38 p.
- BACCHETTA, P. 2006. « Quand des mouvements lesbiens à Delhi questionnent les "théories féministes transnationales" », dans J. Falquet, E. Lada et A. Rabaud, (sous la direction de), (*Réarticulation des rapports sociaux de sexe, classe et « race »*). *Repères historiques et contemporains*, Paris, Cahiers du Centre d'enseignement, d'études et de recherches pour les études féministes (CEDREF), n° 14, sér. « Colloques et travaux », université Paris Diderot-Paris 7, p. 173-204.
- BADEN, S. ; GOETZ, A.-M. ; 1998. « Who needs [sex] when you can have [gender] ? Conflicting discourses on gender at Beijing », dans C. Jackson et R. Pearson (sous la direction de), *Feminist Visions of Development Gender Analysis and Policy*, Londres et New York, Routledge, p. 19-38.
- BAGAYOKO-PENONE, N. ; HOURS, B. (sous la direction de). 2005. *États, ONG et production de normes sécuritaires dans les pays du Sud*, Paris, L'Harmattan, coll. « Questions contemporaines », 313 p.
- BÄHR, K. ; DEGAVRE, F. 2006. « Reproduction contre accumulation : pour une nouvelle intégration des problématiques "Femmes" et "Développement" », dans G. Froger (sous la direction de), *La mondialisation contre le développement durable*, Bruxelles, Presses interuniversitaires européennes (PIE)-Peter Lang, coll. « Ecopolis », p. 168-181.
- BALLET, J. ; DUBOIS, J.-L. ; MAHIEU, F.-R. ; 2004. « À la recherche du développement socialement durable : concepts fondamentaux et principes de base », *Revue Développement durable et Territoires* (dossier 3 : « Les dimensions humaine et sociale du développement durable ») ; mis en ligne le 22 juin 2004 sur : developpementdurable.revues.org/document1143.html
- BANQUE MONDIALE. 2001a. *Rapport sur le développement dans le monde 2000-2001 : Combattre la pauvreté*, Paris, Eska, 382 p.
- BANQUE MONDIALE. 2001b. *Engendering Development, Through Gender Equality in Rights, Resources, and Voice*, New York, Oxford University Press, 364 p.
- BANQUE MONDIALE. 2002. *Empowerment and Poverty Reduction : A Sourcebook*, Washington DC, World Bank, 272 p.
- BANQUE MONDIALE. 2004. *Rapport sur le développement dans le monde 2004 : Des services pour les pauvres*, Paris, Eska, 272 p.
- BANQUE MONDIALE. 2005. *Empowering People by Transforming Institutions : Social Development in World Bank Operations*, Washington DC, World Bank, 61 p.
- BANQUE MONDIALE. 2006. *Rapport sur le développement dans le monde 2006 : Équité et développement*, Paris, Eska, 280 p.

- BARON, C. 2007. « Transfert du concept d'économie solidaire en Afrique francophone », *Revue Tiers Monde*, n° 190, « Économie solidaire : des initiatives locales à l'action publique », août, p. 325-342.
- BARRIENTOS, S. ; SMITH, S. 2006. *The ETI Code of Labour Practice : do Workers Really Benefit ? Ethical Trading Initiative Impact Assessment Report*, Brighton, université du Sussex, Institute of Development Studies ; site consultable : www.ethicaltrade.org/d/impactreport
- BARRO, R. J. 2000. *Les facteurs de la croissance économique : une analyse transversale par pays*, Paris, Economica, 120 p.
- BARTHELEMY, M. 2001. « Y a-t-il une spécificité du mouvement associatif des populations issues de l'immigration ? », Contribution au colloque *1901-2001 Migrations et vie associative : entre mobilisation et participation*, Institut du monde arabe, 8 octobre.
- BASU, A. (sous la direction de). 1995. *The Challenge of Local Feminism. Women's Movements in Global Perspective*, Boulder (Colorado), Westview Press, 493 p.
- BASU, A. (sous la direction de). 2001 [1995]. *The Challenge of Local Feminisms. Women's Movements in Global Perspective*, New Delhi, Kali for Women, 510 p.
- BATLIWALA, S. ; DHANRAJ, D. 2007. « Gender myths that instrumentalise women : a view from the indian front line », dans A. Cornwall et coll. (sous la direction de), *Feminisms in Development. Contradictions, Contestations and Challenges*, Londres et New York, Zed Books, p. 21-34.
- BEAULIEU, E. 2007. « Échelles et lieux d'actions collectives dans la Marche mondiale des femmes au Brésil », *Lien social et Politiques* (Montréal), n° 58, automne, p. 119-132.
- BECK, U. 1989. *La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*, trad. L. Bernardi, Paris, Alto Aubier, 521 p.
- BELGHITI, M. 1971. « Les relations féminines et le statut de la femme dans la famille rurale dans trois villages de la Tessaout », dans A. Khatibi et coll., *Études sociologiques sur le Maroc*, Rabat, Société d'études économiques et sociales et statistiques, p. 289-361.
- BENERIA, L. 2003. *Gender, Development and Globalization, Economics as if All People Mattered*, Londres et New York, Routledge, 232 p.
- BENERIA, L., 2010. « Travail rémunéré, non rémunéré et mondialisation de la reproduction », dans J. Falquet et coll. (sous la direction de), *Le sexe de la mondialisation. Genre, classe, race et nouvelle division du travail*, Paris, Presses de Science Po, p. 71-78.
- BENERIA, L. ; BISNATH, S. (sous la direction de). 2001. *Gender and Development : Theoretical, Empirical and Practical Approaches*, 2 vol., Cheltenham, Edward Elgar, 1 200 p.
- BENERIA, L. ; SEN, G. 1997. « Accumulation, reproduction and women's role in economic development : Boserup revisited », dans N. Visvanathan,

- L. Duggan, L. Nisonoff et N. Wieggersma, *The Women, Gender and Development Reader*, Londres et New Jersey, David Philip, Fernwood Publishing, Zed Books.
- BÉNICOULT, E. 2007. « Amartya Sen, un bilan critique », *Cahiers d'économie politique*, n° 52, p. 57-81.
- BENTACHI, A. ; BOUAMAMA, S. 2000, *Les discriminations dans l'emploi et leurs impacts, l'exemple roubaisien*, Roubaix, Voix de Nanas.
- BESSIS, S. 2001. « L'approche genre et les organisations internationales, du discours à l'action », Communication au colloque international *Genre, population et développement en Afrique* (session 1 : « Genre et développement : théories et mises en œuvre des concepts dans le développement »), Abidjan, 16-21 juillet.
- BIQUARD, A. 1992. « Femmes et innovation technologique : pertes sans profit », dans J. Bisilliat (sous la direction de), *Relations de genre et développement. Femmes et sociétés*, Paris, Institut français de recherche scientifique pour le développement en coopération (ORSTOM), p. 169-185.
- BISILLIAT, J. 1992. « Introduction », *Relations de genre et développement. Femmes et sociétés*, Paris, Orstom, p. 11-23.
- BISILLIAT, J. 2001. « La participation des femmes aux coopératives mixtes : temps et idéologie », dans J. Bisilliat et C. Verschuur (sous la direction de), *Genre et économie : un premier éclairage*, Genève et Paris, L'Harmattan, coll. « Cahiers genre et développement », n° 2, p. 121-124.
- BISILLIAT, J. (sous la direction de). 2003. *Regards de femmes sur la globalisation. Approches critiques*, Paris, Karthala, 320 p.
- BISILLIAT, J. ; VERSCHUUR, C. (sous la direction de). 2000. *Le genre : un outil nécessaire. Introduction à une problématique*, Genève et Paris, Association femmes et développement (AFED), Espace femmes international (EFI) et L'Harmattan, coll. « Cahiers genre et développement », n° 1, 264 p.
- BISILLIAT, J. ; VERSCHUUR, C. (sous la direction de). 2001. *Genre et économie : un premier éclairage*, Genève et Paris, Association femmes et développement (AFED), Espace femmes international (EFI) et L'Harmattan, coll. « Cahiers genre et développement », n° 2, 482 p.
- BLOCH, D. 2008. *Agroecologia e acesso a mercados : Três experiências na agricultura familiar da região Nordeste do Brasil*, Recife, Oxfam, 193 p.
- BLONDET, C. 1995. « Out of the kitchens and on to the streets : Women's activism in Peru », dans A. Basu (sous la direction de), *The Challenges of Local Feminisms. Women's Movements in Global Perspective*, Boulder, Westview Press, p. 251-275.
- BLONDET, C. 2004. *Lecciones de la participación política de las mujeres*, Institut de recherche des Nations unies pour le développement social (UNRISD), 29 p.

- BLONDET, C. ; MONTERO, C. 1995. *Hoy : Menú popular, comedores en Lima*, Lima, United Nations of International Children's Emergency Fund (UNICEF) et Instituto de Estudios Peruanos (IEP) Ediciones, 152 p.
- BLOWFIELD, M. ; JONES, K. 1999. *Ethical Trade and Agricultural Standards : Getting People to Talk*, Natural Resources Institute, Chatham, University of Greenwich ; consultable sur : http://www.nri.org/NRET/FAS_papr.htm
- BOSERUP, E. 1983 [1970]. *La femme face au développement économique*, trad. de l'angl. *Women's Role in Economic Development* (1970), Paris, (PUF), coll. « Sociologie d'aujourd'hui », 315 p.
- BOSERUP, E. ; LILJENCRANTZ, C. 1975. *Integration of Women in Development, why, when, how*, New York, United Nations Development Programme (PNUD), 42 p.
- BOTCHWAK, K. 2001. « Paradoxes of empowerment : Reflections on a case study from Northern Ghana », *World Development*, vol. XXIX, janvier, p. 135-153.
- BOUCHARD, G. ; TAYLOR, C. 2008. *Fonder l'avenir, le temps de la conciliation*, Québec, Gouvernement du Québec, 307 p.
- BOURDARIAS, F. ; HOURS, B. ; LE PALEC, A. (sous la direction de). 2003. « Les ONG : médiations politiques et globalisations », *Journal des Anthropologues* (numéro spécial), n° 94-95, 309 p.
- BOURSE DU KARITÉ. 2005. *Stratégies d'achat des amandes au niveau local*, Présentation orale, 17-18 novembre 2005, Bobo-Dioulasso.
- BRAUDEL, F. 1985. *La dynamique du capitalisme*, Paris, Arthaud, 120 p.
- BRICKNER, R. K. 2006. « Mexican union women and the social construction of women's labour right », *Latin American Perspectives*, vol. XXXIII, n° 151, p. 55-74.
- BROWN, J. K. 1970. « A note on the division of labor by sex », *American Anthropologist*, vol. LXXII, n° 5, p. 1073-1078.
- BRUSCHINI, C. 1998, « Trabalho feminino no Brasil : novas conquistas ou persistência da discriminação ? », Communication au Congrès de la Latin American Studies Association (LASA), Chicago (Illinois), 24-26 septembre.
- BURTON, M. ; BRUDNER, L. A. ; WHITE, D. R. 1977. « A model of the sexual division of labour », *American Ethnologist*, vol. IV, n° 2, p. 227-251.
- BUTLER, J. 2005 [1990]. *Trouble dans le genre. Pour un féminisme de la subversion*, trad. fr. de la 2^e éd. (1999), Cynthia Kraus, Paris, La Découverte, 280 p.
- BUVINIC, M. ; MORRISON, A. R. ; OFOSU-AMAAH, A. W. ; SJÖBLOM, M. (sous la direction de). 2008. *Equality for Women Where Do We Stand ?*, Washington DC, The World Bank et The Organisation for Economic Co-operation and Development, 88 p.

- CASTEL, R. ; HAROCHE, C. 2001. *Propriété privée, propriété sociale, propriété de soi : entretiens sur la construction de l'individu moderne*, Paris, Fayard, 215 p.
- CATTANI, A. D. 2005. « Utopie », dans J.-L. Laville et A. D. Cattani, *Dictionnaire de l'autre économie*, Paris, Desclée de Brouwer, p. 525-532.
- CENTRO FEMINISTA VIII DE MARÇO (CF-8). 2006. *Construindo cisternas, desconstruindo tabus : mulheres capacitando mulheres para o acesso à água*, Mossoró, Centro Feminista 8 de Março, Cadernos n° 7, 40 p.
- CERTEAU, (de) M. 1990. *L'invention du quotidien*, tome I. : *Arts de faire*, Paris, Gallimard, 347 p.
- CHABAUD-RYCHTER, D. ; GARDEY, D. 2000. « Techniques et genre », dans H. Hirata, F. Laborie, H. Le Doaré, D. Senotier (sous la direction de), *Dictionnaire critique du féminisme*, Paris, PUF, coll. « Politique d'aujourd'hui », p. 215-220.
- CHALFIN, B. 2004. *Shea Butter Republic*, New York et Londres, Routledge, 295 p.
- CHANIAL, P. ; LAVILLE, J.-L. 2001. « Société civile et associatinnisme : une analyse socio-historique du modèle français d'économie sociale et solidaire », *Politique et sociétés* (Société québécoise de science politique), vol. XX, n° 2-3, « Gouvernance et société civile », p. 9-36.
- CHANTIER DE L'ÉCONOMIE ET DE L'EMPLOI. 1996. *Osons la solidarité !*, Rapport du groupe de travail sur l'économie sociale, Sommet sur l'économie et l'emploi, Montréal, 64 p.
- CHANTREL, L. ; PRÉVOST, B. 2004. « Léon Walras, la concurrence et la rémunération du travail selon la justice : une équation impossible ? », *Les Cahiers du Centre de recherche et d'action sociales* (CERAS), hors série, n° 3, mai.
- CHARLIER, S. 2006a. « L'analyse de l'empowerment des femmes qui participent à une organisation de commerce équitable. Une proposition méthodologique », dans C. Auroi et I. Yépez del Castillo, *Économie solidaire et commerce équitable. Acteurs et actrices d'Europe et d'Amérique latine*, Genève et Louvain-la-Neuve, Presses universitaires de Louvain et Institut universitaire des études sur le développement (IUED), p. 87-109.
- CHARLIER, S. 2006b. *L'économie solidaire au féminin : quel apport spécifique pour l'empoderamiento des femmes ? Une étude de cas dans les Andes boliviennes*. Thèse présentée en vue de l'obtention du grade de docteur en sciences sociales (population-environnement-développement), UCL et Presses universitaires de Louvain.
- CHARLIER, S. ; HAYNES, I. ; BACH, A. ; MAYET, A. ; YÉPEZ, I. ; MORMONT, M. 2006. *Le commerce équitable face aux nouveaux défis commerciaux : évolution des dynamiques d'acteurs*, Bruxelles, Politique scientifique fédérale, 141 p.
- CHARLIER, S. ; NYSSSENS, M. ; PEEMANS, J.-Ph. ; YÉPEZ DEL CASTILLO, I. (sous la direction de). 2004. *Une solidarité en actes, gouvernance locale*,

- économie sociale et pratiques populaires face à la globalisation*, Louvain-la-Neuve, Presses universitaires de Louvain, 388 p.
- CHAVANCE, B. 2007. *L'économie institutionnelle*, Paris, La Découverte, 119 p.
- CHEN, M. ; JHABVALA, R. ; LUND, F. 2001. « Supporting workers in the informal economy : a policy framework », Communication à *International Labour Organisation Task Force on the Informal Economy*, WIEGO.
- CHICHE, J. ; KANOUBI, H. 2002, *La participation des femmes dans les programmes de développement de l'élevage de chèvres laitières au Maroc. Considérations sociales et économiques*, Rabat-Ouarzazate (Maroc), non publié, 10 p.
- CHOQUE QUISPE, M. E. 2007. *Equidad de género en las culturas aymaras y qhichwa*, 10 p. ; consultable sur : http://machaca.cebem.org/documents/capacitacion_2007_equidad_genero.pdf ; consulté le 11 juillet 2010.
- CHOQUET, C. ; DOLLFUS, O. ; LE ROY, E. ; VERNIERES, M. (sous la direction de). 1993. *État des savoirs sur le développement. Trois décennies de sciences sociales en langue française*, Paris, Karthala, 229 p.
- CLING, J.-P. ; COGNEAU, D. ; LOUP, J. ; NAUDET, J.-D. ; RAZAFINDRAKOTO, M. ; ROUBAUD, F. 2006. « Development, a question of opportunity ? A critique of the 2006 world development report : Equity and Development », *Development Policy Review*, vol. XXIV, n° 4, p. 455-476.
- CLING, J.-P. ; RAZAFINDRAKOTO, M. ; ROUBAUD, F. (sous la direction de). 2002. *Les nouvelles stratégies internationales de lutte contre la pauvreté*, Paris, Economica, 406 p.
- COASE, R. 2000. « L'économie néo-institutionnelle », *Revue d'économie industrielle*, vol. XCII, n° 2/3, p. 51-54.
- COLLIER, P. ; DERCON, S. 2006. « Review article : the complementarities of poverty reduction, equity and growth : a perspective on the world development report 2006 », *Economic Development and Cultural Change*, p. 223-236.
- COLOMBAIN, M. 1937. *Rapport sur l'introduction de sociétés coopératives parmi les populations indigènes du Maroc*, Genève, Bureau international du travail (non publié).
- COMÉLIAU, C. 1999. *Planifier le développement : illusion ou réalité*, Louvain-La-Neuve et Paris, Academia Bruylant et L'Harmattan, 118 p.
- COMITÉ RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE SOCIALE DE LANAUDIÈRE (CRÉSL). 1998. *Comité avisé du Conseil régional de développement de Lanaudière, 1996-1998 : deux années de concertation et d'action*, Annexe II, Joliette, septembre.
- COMPAORE, N. 2000. *Femmes, développement et transfert de technologies. Le cas des presses à karité au Burkina Faso*, Thèse de doctorat en sociologie, université de Montréal, 354 p.
- CONNELL, R. W. 1987. *Gender and Power : Society, the Person, and Sexual Politics*, Cambridge (G.B.), Polity Press et B. Blackwell, XVII + 334 p.

- CONNELLY, M. P. et coll. 2000. « Feminism and development : theoretical perspectives », dans J. L. Parpart et coll., *Perspectives on Gender and Development*, Ottawa, International Development Research Centre, p. 51-160.
- COQUERY-VIDROVITCH, C. 1994. *Les Africaines. Histoire des femmes d'Afrique noire du XIX^e au XX^e siècle*, Paris, Éditions Desjonquères, 395 p.
- COQUERY-VIDROVITCH, C. 2001. « Des femmes colonisées aux femmes de l'indépendance, ou du misérabilisme au développement par les femmes : approche historique », Communication au colloque international « Genre, population et développement en Afrique », session 2 : « Nouvelles approches méthodologiques », Abidjan, 16-21 juillet.
- CORNWALL, A. 2003. « Whose voices ? Whose choices ? Reflections on gender and participatory development », *World Development*, vol. XXXI, n° 8, p. 1325-1342.
- CORNWALL, A. 2007. « Myths to live by ? Female solidarity and female autonomy reconsidered », *Development and Change*, vol. XXXVIII, n° 1, p. 149-168.
- CORNWALL, A. ; HARRISON, E. ; WHITEHEAD, A. (sous la direction de). 2007a. *Feminisms in Development. Contradictions, Contestations and Challenges*, Londres et New York, Zed Books, 253 p.
- CORNWALL, A. ; HARRISON, E. ; WHITEHEAD, A. 2007b. « Gender myths and feminist fables : the struggle for interpretative power in gender and development », *Development and Change*, vol. XXXVIII, n° 1, janvier, p. 1-20.
- CORNWALL, A. ; HARRISON, E. ; WHITEHEAD, A. 2008. *Gender Myths and Feminist Fables. The Struggle for Interpretative Power in Gender and Development*, Oxford, Blackwell Publishing, 184 p.
- CÔTÉ, D. 2003. « Espaço regional, relaciones de poder y estrategias de posição : reconfiguração do discurso y das practicas feministas en las regioas do Quebec », *Labrys, Estudos Feministas*, n° 3, janvier-juin.
- CÔTÉ, D. ; FOURNIER, D. 2005. « Les femmes et l'économie sociale : le "modèle québécois" est-il sensible au genre ? », *Making Waves*, vol. XVI, n° 3, automne, p. 62-65.
- CÔTÉ, D. ; GAGNON, É. ; GILBERT, C. ; GUBERMAN, N. ; SAILLANT, F. ; THIVIERGE, N. ; TREMBLAY, M. 1998. *Qui donnera les soins ? Les incidences du virage ambulatoire et des mesures d'économie sociale sur les femmes du Québec*, Ottawa, Condition féminine Canada et Association féminine d'éducation et d'action sociales (AFÉAS), 132 p.
- CÔTÉ, D. ; MAURICE, M.-P. 2005. *Genre et gouvernance décentralisée au Québec : le cas de l'économie sociale dans la région de Lanaudière*, Cahiers de recherche et publication web, Alliance de recherche IREF/Relais-femmes sur le mouvement des femmes québécois (ARIR) et Observatoire sur le développement régional et l'analyse différenciée selon les sexes (ORÉGAND), 33 p.

- CÔTÉ, D. ; SIMARD, É. 2010. « De l'utopie radicale à la bonne gouvernance : le cas du Québec », *AmeriQuests*, vol. VII, n° 1, p. 42-53.
- CRENSHAW, K. W. 2005, « Cartographies des marges : intersectionnalité, politique de l'identité et violences contre les femmes de couleur », dans E. LÉPINARD, *Féminisme(s) : Penser la pluralité*, Paris, L'Harmattan, coll. « Cahiers du Genre », n° 39, p. 51-82.
- CRIALES, L. 1995. *Construyendo la vida : pautas de crianza en la cultura aymara urbana*, El Alto - La Paz, Mujer y Cultura, Centro de promoción de la mujer Gregoria Apaza, 107 p.
- CSÁSZÁR, F. 2004. « Understanding the concept of power », dans R. Alsop (sous la direction de), *Power, Rights and Poverty : Concepts and connections*, Washington, World Bank, p. 137-147.
- D'AMOURS, M. 2007. *L'économie sociale au Québec. Cadre théorique, histoire, réalités et défis*, Montréal, Éditions Saint-Martin, 150 p.
- DAMAMME, A. 2005. *Le genre à l'épreuve du développement. Discours et pratiques concernant la place des femmes dans les projets*, Thèse de doctorat en géographie, aménagement, environnement, université d'Orléans, 462 p.
- DAMAMME, A. 2006. « L'engagement des femmes dans les associations de développement au Maroc : un mode d'action spécifique ? » dans M. Melyani (sous la direction de), *Ingénierie du lien social. Développement et associations*, Amiens, Éditions Licorne, p. 245-280.
- DAOUD, Z. 1996. *Féminisme et politique au Maghreb : sept décennies de lutte*, Rabat, Eddif, 409 p.
- DAUPHIN, S. ; SÉNAC-SLAWINSKI, R. (sous la direction de). 2008. *Gender Mainstreaming. De l'égalité des sexes à la diversité*, Paris, L'Harmattan, coll. « Cahiers du Genre », n° 44, 264 p.
- DAVIS, A. 1983. *Femmes, race et classe*, Paris, Des femmes, 341 p.
- DAYAN-HERZBRUN, S. 2008. « De l'autonomie des femmes en pays d'Islam. Perspectives postcoloniales », *Contretemps*, n° 21 « Capitalisme, crises et développement », p. 120-130.
- DE BEIJ, I. 1985. *Femmes et karité. L'importance du karité pour les femmes d'un village gourounsi du Burkina Faso*, Leyde, université de Leyde, 243 p.
- DEBORD, G. 1967. *La société du spectacle*, Paris, Buchet/Chastel, 176 p.
- DEFOURNY, J. ; DEVELTERE, P. ; FONTENEAU, B. (sous la direction de). 1999. *L'économie sociale au Nord et au Sud*, Paris et Bruxelles, De Boeck université, coll. « Jalons / Ouvertures économiques », 278 p.
- DEGAVRE, F. 2005. *Enjeux du développement dans les contextes Nord. Le rôle des femmes dans le care et la reproduction du lien social*, Thèse de doctorat, Faculté des sciences économiques, politiques et sociales, Louvain-la-Neuve, université catholique de Louvain, mars, 299 p.
- DELEUZE, G. 1990. *Pourparlers 1972-1990*, Paris, Éditions de Minuit, 249 p.
- DELEUZE, G. ; GUATTARI, F. 1976. *Rhizome*, Paris, Éditions de Minuit, 74 p.

- DELIÈGE, R. 2004. *La religion des Intouchables de l'Inde*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 165 p.
- DELPHY, C. 1998. *L'ennemi principal. Économie politique du patriarcat*, Paris, Éditions Syllepse, coll. « Nouvelles questions féministes », 293 p.
- DELPHY, C. 2001. « Penser le genre, quels problèmes ? », dans C. Delphy, *L'ennemi principal, penser le genre*, t. II, Paris, Syllepse, 390 p.
- DESAI, M. 2001. « Amartya Sen's contribution to development economics », *Oxford Development Studies*, vol. XXIX, n° 3, p. 213-223.
- DESAI, M. 2002. « Transnational solidarity. Women's agency, structural adjustments and globalisation », dans N. A. Naples et M. Desai (sous la direction de), *Women's Activism and Globalisation. Liking Struggles and Transnational Politics*, New York et Londres, Routledge, p. 15-33.
- DEVENISH, A. ; SKINNER, C. 2004. *Organizing Workers in the Informal Economy : the Experience of the Self-Employed Women's Union 1994-2004*, School of Development Studies, University of KwaZulu-Natal.
- DIRECTION DE LA STATISTIQUE (Royaume du Maroc, Haut Commissariat au plan). 1999. *Les emplois du temps de la femme au Maroc. Enquête nationale sur le budget-temps des femmes 1997-1998*. Rapport de synthèse, vol. II, Rabat, 198 p.
- DIRECTION DE LA STATISTIQUE (Royaume du Maroc, Haut Commissariat au plan). 2000. *Enquête nationale sur le secteur informel non agricole (ENSINA) 1999-2000*, Rabat.
- DONNARD, G. 2007 [1992]. « L'urgence à développer une citoyenneté planétaire », *Multitudes*, n° 29, p. 203-208.
- DORLIN, E. 2005. « De l'usage épistémologique et politique des catégories de "sexe" et de "race" dans les études sur le genre », dans E. Lépinard, *Féminisme(s) : Penser la pluralité*, Paris, L'Harmattan, coll. « Cahiers du Genre », n° 39, p. 85-107.
- DORLIN, E. 2008. *Black Feminism, Anthologie du féminisme africain-américain, 1975-2000*, textes choisis et présentés par l'auteur, Paris, L'Harmattan, coll. « Bibliothèque du féminisme », 260 p.
- DRUELLE, A. 2002. « Femmes engagées sur la scène mondiale pour défendre leurs droits », *Femmes et engagement, Cahiers de recherche sociologique*, Département de sociologie, université du Québec à Montréal, n° 37.
- DUBY, G. ; PERROT, M. (sous la direction de). 1991. *Histoire des femmes en Occident*, tome IV : *Le XIX^e siècle*, Paris, Plon, 627 p.
- DUNN, L. L. 1996. « Women organising for change in caribbean free zones », dans A. Chhachhi et R. Pittin (sous la direction de), *Confronting State, Capital and Patriarchy : Women Organising in the Process of Industrialisation*, Basingstoke, MacMillan Press, p. 205-243.
- DWORKIN, R. 1995. *Prendre les droits au sérieux*, trad. de l'anglais (1977), Paris, PUF, 520 p.

- EHRHART, C. 2008. « Développement économique et répartition des revenus : une revue de la littérature empirique sur la courbe de Kuznets », *Économies et Sociétés*, n° 44, avril, p. 737-769.
- ELIAS, M. ; CARNEY, J. 2004. « La filière féminine du karité : productrices burkinabè, "éco-consommatrices" occidentales et commerce équitable », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. XLVIII, n° 133, p. 71-88.
- EL KADIRI, N. 2000. *Éducation, pauvreté et développement rural au Maroc*, non publié, 13 p.
- ELSON, D. 2010a. « Commerce international, égalité des sexes et avantage compétitif », dans J. Falquet et coll. (sous la direction de), *Le sexe de la mondialisation. Genre, classe, race et nouvelle division du travail*, Paris, Presses de Science Po, p. 57-70.
- ELSON, D. 2010b. « Capitalism through a gender lens : finance, production and reproduction », Contribution au colloque *The Economy of Tomorrow*, XII^e Annual Conference of the Association of Heterodox Economics, université Montesquieu IV, Bordeaux, 7-10 juillet.
- ELSON, D. ; PEARSON, R. 1981. « The subordination of women and the internationalization of factory production », dans K. Young et coll. (sous la direction de), *Of Marriage and the Market : Women's Subordination in International Perspective*, Londres, CSE Books.
- EME, B. 2005. « Gouvernance territoriale et mouvements d'économie sociale et solidaire », *Revue internationale de l'économie sociale (RECMA)*, n° 296, p. 42-55.
- EME, B. ; LAVILLE, J.-L. 2005. « Économie solidaire (2) », dans J.-L. Laville et A. D. Cattani, *Dictionnaire de l'autre économie*, Paris, Desclée de Brouwer, p. 253-261.
- ESCOBAR, A. 1995. *Encountering Development : the Making and Unmaking of the Third World*, Princeton (N.J.), Princeton University Press., 290 p.
- FALQUET, J. 2003a. « Genre et développement : une analyse critique des politiques des institutions internationales depuis la conférence de Pékin », dans F. Reysoo et C. Verschuur (sous la direction de), *On m'appelle à régner. Mondialisation, pouvoirs et rapports de genre*, Genève, Institut universitaire des études sur le développement (IUED), Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Direction du développement et de la coopération (DDC), p. 59-87.
- FALQUET, J. 2003b. « Femmes, féminisme et "développement" : une analyse critique des politiques des institutions internationales », dans J. Bisilliat (sous la direction de), *Regards de femmes sur la globalisation. Approches critiques*, Paris, Karthala, p. 75-112.
- FALQUET, J. 2006. « Le Combahee River Collective, pionnier du féminisme noir. Contextualisation d'une pensée radicale », dans J. Falquet, E. Lada, A. Rabaud, *(Ré)articulation des rapports sociaux de sexe, classe et « race »*. *Repères historiques et contemporains*, Paris, Cahiers du CEDREF, université Paris Diderot, p. 69-104.

- FALQUET, J. 2008. *De gré ou de force. Les femmes dans la mondialisation*, Paris, Éditions La Dispute, coll. « Le genre du monde », 214 p.
- FALQUET, J. ; FREEDMAN, J. ; RABAUD, A. ; SCRINZI, F. (sous la direction de). 2006. *Femmes, genre, migrations et mondialisation : un état des problématiques*, Paris, Cahiers du Centre d'enseignement, d'études et de recherches pour les études féministes (CEDREF), n° 16, sér. « Colloques et travaux », université Paris Diderot-Paris 7, 295 p.
- FALQUET, J. ; HIRATA, H. ; KERGOAT, D. ; LABARI, B. ; LE FEUVRE, N. ; SOW, F. (sous la direction de). 2010. *Le sexe de la mondialisation. Genre, classe, race et nouvelle division du travail*, Paris, Presses de Science Po, 277 p.
- FARRINGTON, J. ; DESHINGKAR, P. ; JOHNSON, C. ; START, D. (sous la direction de). 2006. *Policy Windows and Livelihood Futures. Propects for Poverty Reduction in Rural India*, New Delhi, Oxford University Press, xvii, 512 p.
- FARVAQUE, N. 2008. « Faire surgir des faits utilisables. Comment opérationnaliser l'approche par les capacités ? », dans J. de Munck, B. Zimmermann (sous la direction de), *La liberté au prisme des capacités. Sen au-delà du libéralisme*, Paris, École des hautes études en sciences sociales (EHESS), coll. « Raisons pratiques », n° 18.
- FAVREAU, L. 2003. « Les enjeux américains », *Hermès* n° 36, « Économie solidaire et démocratie », Paris, Éditions du Centre national de la recherche scientifique (CNRS), p. 37-44.
- FAVREAU, L. ; FRECHETTE, L. 2002. *Mondialisation, économie sociale, développement local et solidarité internationale*, coll. « Pratiques et politiques sociales et économiques », Presses universitaires du Québec.
- FAVREAU, L. ; LÉVESQUE, B. 1996. *Développement économique communautaire, économie sociale et intervention*, Sainte-Foy, Presses de l'université du Québec, 230 p.
- FEDERACIÓN DE MUJERES ORGANIZADAS EN CENTRALES DE COMEDORES POPULARES AUTOGESTIONARIOS Y AFINES DE LIMA METROPOLITANA (FEMOCCPAALM). 2005. *Mujeres organizadas vigilando e incidiendo en programas sociales*, Lima, FEMOCCPAALM, 115 p.
- FEMINIST ECONOMICS. 2003. Numéro spécial, vol. IX, n° 2-3.
- FERBER, M. ; NELSON, J. (sous la direction de). 1993, *Beyond Economic Man : Feminist Theory and Economics*, Chicago, University of Chicago Press, 178 p.
- FERGUSON, J. 1994. *The Anti-politics Machine : Development, De-politicisation and Bureaucratic Power in Lesotho*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 320 p.
- FERNÁNDEZ OSCO, M. 2004. *La ley del ayllu. Práctica de jach'a justicia y jisk'a justicia (justicia mayor y justicia menor) en comunidades aymaras*, 2° éd., La Paz, Programa de investigación estratégica (PIEB), 364 p.

- FIELDS, G. 2004. « Kalvatiben », dans M. Chen, R. Jhabvala, R. Kanbur, N. Mirani et K. Osner (sous la direction de), *Realities and Analysis : Personal and Technical Reflections and the Working Lives of Six Women*, Document de travail, n° 2004-2006, Department of Applied Economics and Management, Ithaca (NY), Cornell University.
- FILAL-MEKNASSI, R. 1994. *Femmes et travail*, Casablanca, Le Fennec, 119 p.
- FISH, J. N. 2006. « Engendering democracy : domestic labour and coalitions building in South-Africa », *Journal of Southern African Studies*, vol. XXXII, n° 1, p. 107-127.
- FOLBRE, N. 1997. *De la différence des sexes en économie politique*, (recueil de textes), trad. E. Ochs, Paris, Éditions Des femmes, 238 p.
- FOLBRE, N. 2001. *The Invisible Heart, Economics and Family Values*, New York, The New Press, 267 p.
- FOLBRE, N. 2007. « C'est qui, "nous" ? », Entretien réalisé et traduit par Ellen Hertz, *Nouvelles Questions Féministes*, vol. XXVI, n° 2, « Perspectives féministes en sciences économiques », p. 110-115.
- FONTAINE, L. 2008. *L'économie morale. Pauvreté, crédit et confiance dans l'Europe préindustrielle*, Paris, Gallimard, coll. « Essais », 437 p.
- FOUCAULT, M. 1975. *Surveiller et punir : naissance de la prison*, Paris, NRF Gallimard, 318 p.
- FOUILLET, C. 2009. *La construction spatiale de la microfinance en Inde*, Thèse de doctorat en sciences économiques et de gestion, Bruxelles, université libre de Bruxelles.
- FRAISSE, L. 2002. « S'organiser en réseau : une mutation de l'espace public associatif », dans J. Haeringer et F. Traversaz (sous la direction de), *Conduire le changement dans les associations d'action-sociale et médico-sociale*, Paris, Dunod, p. 123.
- FRAISSE, L. 2003. « Économie solidaire et démocratisation de l'économie », *Revue Hermès* (Économie solidaire et démocratie), n° 36, p. 137-146.
- FRAISSE, L. 2009. « From grassroots initiatives to local initiatives : potential and ambivalent effects on neighbourhood development in the age of globalisation », *Social Polis* (Plate-forme sociale sur les villes et la cohésion sociale) ; http://www.socialpolis.eu/index.php?option=com_content&view=article&id=93&Itemid=68 (consulté le 10 juillet 2010).
- FRAISSE, L. ; GUERIN, I. ; LAVILLE, J.-L. 2007a. « Introduction », *Revue Tiers Monde*, n° 190, « Économie solidaire : des initiatives locales à l'action publique », août, p. 245-253.
- FRAISSE, L. ; GUÉRIN, I. ; LAVILLE, J.-L. (sous la direction de). 2007b. *Revue Tiers Monde*, n° 190, « Économie solidaire : des initiatives locales à l'action publique », août, p. 243-462.
- FRASER, N. 2005. « Multiculturalisme, anti-essentialisme et démocratie radicale : genèse de l'impasse actuelle de la théorie féministe », dans E. Lépinard, *Féminisme(s) : Penser la pluralité*, Paris, L'Harmattan, coll. « Cahiers du Genre », n° 39, p. 27-50.

- FREIRE, P. 1973 [1970]. *Pedagogy of the Oppressed*, New York, Seabury Press, 186 p.
- FREITAS, T. V. 2008. « Experiências de socialização do trabalho doméstico na América Latina », dans M. L. Silveira et N. Tito (sous la direction de), *Trabalho doméstico e de cuidado : por outro paradigma de sustentabilidade da vida humana*, São Paulo, Sempreviva Organização Feminista, p. 27-53.
- FRIGUL, N. 1999. « Inégalités sociales et parcours professionnels. Des femmes étrangères doublement discriminées », *Plein Droit* (revue du Groupe d'information et de soutien des immigrés, GISTI), n° 41-42, avril, p. 12-15.
- FROBERT, L. ; FERRATON, C. 2003. *L'enquête inachevée : Introduction à l'économie politique d'Albert Hirschman*, Paris, PUF, 270 p.
- GADREY, J. 2002. « Croissance et productivité, des indicateurs en crise », *Travail et Emploi*, n° 91, p. 9-17.
- GADREY, J. 2010. « Une économie postcroissance riche en emplois », *Alternatives Économiques*, n° 288, février, p. 66-69.
- GADREY, J. ; JANY-CATRICE, F. 2007 [2005]. *Les nouveaux indicateurs de richesse*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », 122 p.
- GALLIN, D. 2001. « Propositions on trade unions and informal employment in times of globalisation », *Antipode*, vol. XXXIII, n° 3, p. 531-549.
- GASPER, D. ; STAVEREN, I. van. 2003. « Development as freedom, and what else ? », *Feminist Economics*, vol. XCII, n° 2-3, p. 137-161.
- GEFFROY KOMADINA, C. 2002. *La invención de la comunidad. Economía de solidaridad en Huancarani*, La Paz, Programa de investigación estratégica (PIEB), Cuaderno de resumen. Actores e identidades culturales, 24 p.
- GHAZALI, A. 1990. « Droit, État et coopération au Maroc », *Revue juridique politique et économique du Maroc*, n° 24, Faculté des sciences juridiques économiques et sociales de Rabat, p. 151-175.
- GILLIGAN, C. 1982. *In a Different Voice : Psychological Theory and Women's Development*, Cambridge, Harvard University Press, 216 p.
- GISLAIN, J.-J. ; DEBLOCK, C. 1989. « L'économie sociale en perspective : émergence et dérive d'un projet de société », dans B. Levesque et coll., *L'autre économie : une économie alternative ?*, Sainte-Foy, Presses de l'université du Québec, p. 55-87.
- GOETZ, A.-M. ; SANDLER, J. 2007. « Swapping gender : from cross-cutting obscurity to sectoral security ? », dans A. Cornwall et coll., (sous la direction de), *Feminisms in Development. Contradictions, Contestations and Challenges*, Londres et New York, Zed Books, p. 161-176.
- GÖLE, N. 2003 [1993]. *Musulmanes et modernes, voile et civilisation en Turquie*, coll. « Sciences humaines et sociales », Paris, La Découverte, 190 p.

- GONDARD-DELCROIX, C. ; ROUSSEAU, S. 2003. « Vulnérabilité et résilience, Analyse des entrées et sortie de la pauvreté : le cas des Observatoires ruraux de Madagascar », Colloque *From Sustainable Development to Sustainable Freedom*, université de Pavie, 6-9 septembre.
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (Comité d'orientation et de concertation sur l'économie sociale). 1996a. *Entre l'espoir et le doute*, Québec, 89 p.
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (Conseil du statut de la femme). 1996b. *L'économie sociale et les femmes : garder l'œil ouvert*, Québec, 37 p.
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (Ministère des Régions). 1998. *Conjuguer l'économie et le social : document d'information à l'intention des Centres locaux de développement* (résumé), Québec, 55 p.
- GRAEFE, P. 1999. « Repenser l'économie sociale face à l'État », *Lien social et politiques*, n° 41, p. 129-141.
- GRAEFE, P. 2001. « Whose social economy : debating new state practices in Québec », *Critical Social Policy*, vol. XXI, n° 35, p. 35-58.
- GRAEFE, P. 2005. « Roll-out neoliberalism and the social economy », Communication à Annual Meeting of the Canadian Political Science Association, University of Western Ontario, 2 juin.
- GRANIÉ, A.-M. ; GUÉTAT-BERNARD, H. (sous la direction de). 2006, *Empreintes et inventivités des femmes dans le développement rural*, Toulouse, Presses de l'université du Mirail et Institut de recherche sur le développement (IRD), 332 p.
- GRANOVETTER, M. 1992. « The social construction of economic institutions », *Acta Sociologica*, vol. XXXV, n° 1, p. 3-11.
- GROULX, L. 1998. « L'économie solidaire en débat : points de vue en présence », *Canadian Review of Social Policy*, n° 41, p. 17-31.
- GUAY, L. 1997. *Le mouvement communautaire : « entre l'espoir et le doute » face à l'économie sociale*, Montréal, Fédération des femmes du Québec.
- GUÉRIN, I. 2003. *Femmes et économie solidaire*, Paris, La Découverte, 234 p.
- GUÉRIN, I. 2005a. *Femmes et économie : quels enjeux ? Pratiques économiques solidaires : entre résistance et justice sociale*, Synthèse du chantier « Femmes et économie » du Pôle de socio-économie solidaire (PSES), Alliance pour un monde responsable, pluriel et solidaire, septembre, 20 p. http://womeneco.socioeco.org/fr/documents.php#list_docs_id_doc_7408 ; consulté le 10 juillet 2010.
- GUÉRIN, I. 2005b. « Femmes et économie solidaire (2) », dans J.-L. Laville et A. D. Cattani, *Dictionnaire de l'autre économie*, Paris, Desclée de Brouwer, p. 343-350.
- GUÉRIN, I. 2005c. *Mulheres e Economia Solidária*, São Paulo, Edições Loyola, 239 p.

- GUÉRIN, I. 2006. « Women and money : lessons from Senegal », *Development and Change*, Institute of Social Studies, p. 549-570.
- GUÉRIN, I. 2007. « Économie solidaire et rapports de genre », dans J.-L. Laville (sous la direction de), *L'économie solidaire. Une perspective internationale*, Paris, Hachette Littératures, p. 245-276.
- GUÉRIN, I. ; FOUILLET, C. ; ROESCH, M. 2008. « La microfinance indienne : l'heure du bilan », *Transcontinentales*, vol. VI, n° 1, p. 125-146.
- GUÉRIN, I. ; KUMAR, S. 2007. « Clientélisme, courtage et gestion des risques en microfinance. Étude de cas en Inde du Sud », *Revue Autrepart*, n° 44, p. 13-26.
- GUÉRIN, I. ; PALIER, J. (sous la direction de). 2005. *Microfinance Challenges : Empowerment or Disempowerment of the Poor ?*, Pondichéry, Institut français de Pondichéry, coll. « Sciences sociales », n° 10, 385 p.
- GUÉRIN, I. ; PALIER, J. ; PRÉVOST, B. 2009. *Femmes et microfinance. Espoirs et désillusions de l'expérience indienne*, Paris, Agence universitaire de la francophonie (AUF) Editions.
- GUERRERO, A. 1981. *Communautés andines : alternatives politiques du développement*, Quito, Centro Andino de Acción Popular (CAAP).
- GUILLAUMIN, C. 1992. *Sexe, race et pratique du pouvoir*, Paris, Côté femmes, 239 p.
- HAINARD, F. ; VERSCHUUR, C. 2001. *Femmes dans les crises urbaines. Relations de genre et environnements précaires*, Paris, Karthala et Management of Social Transformations (MOST), 300 p.
- HAINARD, F. ; VERSCHUUR, C. 2005. *Mouvements de quartier et environnements urbains. La prise de pouvoir des femmes dans les pays du Sud et de l'Est*, Paris, Karthala et ENDA Diapol, 374 p.
- HAJJARABI, F. 1991. « Sauver la forêt ou sauver les femmes : la corvée de bois chez les Ghmara », dans Collectif, *Jbala : histoire et société. Études sur le Maroc du Nord-Ouest*, Paris, Éditions du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) et Casablanca, Wallada, p. 373-394.
- HALE, A. 1996. « The de-regulated global economy : women workers and strategies of resistance », *Gender and Development*, vol. IV, n° 3, p. 44-53.
- HARCOURT, W. (sous la direction de). 1994. *Feminist Perspectives on Sustainable Development*, Londres et New Jersey, Zed Books et Society for International Development, 256 p.
- HARRISS-WHITE, B. 2003. *India Working. Essays on Society and Economy*, Cambridge, Cambridge University Press, 316 p.
- HARSCH, E. 2001. « Un commerce qui aide les femmes pauvres », *Afrique Relance*, vol. XV, n° 4, décembre, p. 6.
- HAUSLER, S. 1994. « Women and politics of sustainable development », dans W. Harcourt (sous la direction de), *Feminist Perspectives on Sustainable Development*, Londres et New Jersey, Zed Books et Society for International Development, p. 148.

- HAYEK, F. 1982. *Droit, législation et liberté*, t. II : *Le mirage de la justice sociale*, trad. de l'anglais (1976), Paris, PUF, 221 p.
- HAZAN, E. 2006. *LQR : La propagande du quotidien*, Paris, Raisons d'agir, 122 p.
- HELMFRID, S. 2004. *Vers l'égalité entre les genres au Burkina Faso*, Stockholm, Agence suédoise de coopération internationale au développement (ASDI/SIDA), 91 p.
- HERNÁNDEZ, T. ; MURGUIALDAY, C. 1992. *Mujeres indígenas, ayer y hoy. Aporte para la discusión desde una perspectiva de género*, Madrid, Talasa Ediciones, 138 p.
- HERRENSCHMIDT, O. 1996. « L'inégalité graduée ou la pire des inégalités : l'analyse de la société hindoue par Ambedkar », *Archives européennes de sociologie*, vol. XXXVII, n° 1, p. 3-22.
- HERSENT, M. 2003. « Coopération et autonomie des femmes de banlieue », *Multitudes* n° 13, p. 109-116.
- HERSENT, M. 2006. « L'exemple de l'entrepreneuriat collectif des femmes dans les zones sensibles urbaines », *Les Cahiers du DSU* (Centre de ressources et d'échanges pour le développement social et urbain, CR-DSU), n° 44, « Genre et politiques urbaines locales : il est temps ! », p. 19-21.
- HERSENT, M. 2009. « Coopération et autonomie des initiatives de femmes en économie sociale et solidaire : une dure reconnaissance ! », Communication au séminaire franco-brésilien *Economia solidária e as novas configurações do trabalho*, Universidade de Campinas (SP), 26-27 août.
- HERSENT, M. ; ZAIDMAN, C. (sous la direction de). 2004. *Genre, travail et migrations en Europe*, Cahiers du Centre d'enseignement, de documentation et de recherches pour les études féministes (CEDREF), n° 12, sér. « Colloques et travaux », université Paris Diderot-Paris 7, 159 p.
- HIBOU, B. 1998. « Retrait ou redéploiement de l'État ? », *Critique internationale*, n° 1, automne, p. 151-168.
- HILLENKAMP, I. 2009. *Formes d'intégration de l'économie dans les « démocraties de marché ». Une théorie substantive à partir de l'étude du mouvement d'économie solidaire dans la ville d'El Alto (Bolivie)*, Thèse de doctorat, université de Genève, Institut de hautes études internationales et du développement.
- HIRSCHMAN, A. 1971. *A Bias for Hope : Essays on Development and Latin America*, New York, Yale University Press, x + 374 p.
- HIRSCHMAN, A. O. 1986. *Rival Views of Market Society and Other Recent Essays*, New York, Viking Penguin, 212 p.
- HIRSHMAN, M. 1995. « Women and development. A critique », dans J. L. Parpart, M. H. Marchand, *Feminism, Postmodernism and Development*, Londres et New York, Routledge, p. 42-55.

- HOFMANN, E. ; MARIUS-GNANOU, K. 2003. « Le microcrédit pour les femmes pauvres – Solution miracle ou cheval de Troie de la mondialisation ? », dans J. Bisilliat (sous la direction de), *Regards de femmes sur la globalisation. Approches critiques*, Paris, Karthala, p. 123-145.
- HONNETH, A. 2006. *La société du mépris. Vers une nouvelle théorie critique*, trad. O. Voirol, P. Rusch et A. Dupeyrix, Paris, La Découverte, 349 p.
- HORN, P. 2002. « Voice regulation and the informal economy », Communication à *Informal Consultation on Reconceptualizing Work*, Organisation internationale Du travail (OIT/ILO), Genève, 12-13 décembre.
- INSTITUT DE RECHERCHE DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL (UNRISD). 2005. *Égalité des sexes. En quête de justice dans un monde d'inégalités*, Genève, UNRISD, XIX + 331 p.
- INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DE LA DÉMOGRAPHIE (INSD). 2003. *Analyse des résultats de l'enquête burkinabè sur les conditions de vie des ménages*, Ouagadougou : INSD, 45 p.
- INSTITUT NACIONAL DE ESTADÍSTICA E INFORMÁTICA (INEI). 2004. *Indicadores del Milenio : Línea de Base, Informe Final*, mars, Lima, INEI-UNDP.
- INSTITUT NACIONAL DE ESTADÍSTICA E INFORMÁTICA (INEI). 2005. *Encuesta Demográfica y de Salud Familiar 2004-2005*, Lima, INEI.
- INSTITUT NACIONAL DE ESTADÍSTICA E INFORMÁTICA (INEI). 2008a. juin : <http://censos.inei.gob.pe/censos2007/documentos/ResultadoCPV2007.pdf>
- INSTITUT NACIONAL DE ESTADÍSTICA E INFORMÁTICA (INEI). 2008b. *Perfil Socioeconográfico del Perú. Censos Nacionales 2007 : XI de Población y VI de Vivienda*, août, Lima, INEI.
- INSTITUTO BRASILEIRO DE GEOGRAFIA E ESTATÍSTICA (IBGE). 2001. *Mapa do Mercado de Trabalho no Brasil*, Rio de Janeiro.
- INSTITUTO BRASILEIRO DE GEOGRAFIA E ESTATÍSTICA (IBGE). 2004. *Pesquisa de Orçamentos Familiares 2002-2003*, Rio de Janeiro.
- INSTITUTO BRASILEIRO DE GEOGRAFIA E ESTATÍSTICA (IBGE). 2006. *Síntese de Indicadores Sociais 2005*. Rio de Janeiro.
- ION, J. 1998. *Le travail social au singulier*, Paris, Dunod, 152 p.
- ISBELL, B. J. 1997. « De inmaduro a duro : lo simbólico femenino y los esquemas andinos de género », dans D. Y. Arnold, *Más allá del silencio. Las fronteras de género en los Andes*, t. I, La Paz, Corporación de investigación y acción social y económica (CIASE) et Instituto de lengua y cultura aymara (ILCA), p. 253-302.
- JACKSON, C. 1998. « Rescuing gender from the poverty trap », dans C. Jackson et R. Pearson (sous la direction de), *Feminist Visions of Development Gender Analysis and Policy*, Londres et New York, Routledge, p. 39-64.
- JACKSON, C. ; PEARSON, R. (sous la direction de). 1998. *Feminist Visions of Development Gender Analysis and Policy*, Londres et New York, Routledge, 294 p.

- JARRY-OMAROVA, A. 2010. *Genre du pouvoir et démocratie libérale en Mongolie. Analyse de l'échec du mouvement associatif des femmes, entre espace politique, nomadisme et ONG internationales*, Thèse de doctorat en sociologie, École des hautes études en sciences sociales (EHESS), 574 p.
- JAUSSAUD, B. 2003. *La participation des femmes au développement local en zone rurale marocaine*, Mémoire de diplôme d'études supérieures spécialisées « Ingénierie des organisations de l'économie sociale et solidaire », Marseille, université de la Méditerranée - Aix-Marseille II.
- JHABVALA, R. 1994. « Self-employed women's association : organising women by struggle and development », dans R. Rowbotham et S. Mitter (sous la direction de), *Dignity and Daily Bread : New Forms of Economic Organising among Poor Women in the Third World and the First*, Londres, Routledge, p. 114-138.
- JIGGINS, J. 1994. *Changing the Boundaries. Women-Centered Perspectives on Population and Environment*, Washington DC, Island Press, 311 p.
- JOURNAL OFFICIEL DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES. 2000. Directive 2000/36/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 juin 2000 relative aux produits de cacao et de chocolat destinés à l'alimentation humaine, JO L 197 du 3 août 2000, p. 19-25.
- KABEER, N. 1994. *Reversed Realities. Gender Hierarchies in Development Thought*, New Delhi, Kali Press for Women ; Londres et New York, Verso, 330 p.
- KABEER, N. 2001a. « Conflicts over credit : re-evaluating the empowerment potential of loans to women in rural Bangladesh », *World Development*, vol. XXIX, n° 1, p. 63-84.
- KABEER, N. 2001b. « Resources, agency, achievements : reflections on the measurement of women's empowerment », dans Swedish International Development Cooperation Agency (SIDA), *Discussing women's Empowerment. Theory and Practice*, Stockholm, SIDA studies, n° 3, p. 17-57.
- KABEER, N. 2003. *Gender Mainstreaming in Poverty Eradication and the Millennium Development Goals. A Handbook for Policy-Makers and other Stakeholders*, Laval, Commonwealth Secretariat, International Development Research Center (IDRC) et Agence canadienne de développement International (ACDI/CIDA), 260 p.
- KABEER, N. 2004. « Labor standards and women's rights », *Feminist Economics*, vol. X, n° 1, p. 3-35.
- KABEER, N. 2005. « Gender equality and human development : the instrumental rationale », *Human Development Report 2005*, Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), 18 p.
- KABEER, N. 2007. « A vision thing? Debate and difference within the OECD-DAC poverty network approaches to social protection », *Institute of Development Studies (IDS) Bulletin*, vol. XXXVIII, n° 3, p. 51-53.

- KABEER, N. ; MAHMUD, S. 2004. « Globalisation, gender and poverty : Bangladeshi women workers in export and local markets », *Journal of International Development*, vol. XVI, n° 1, p. 93-109.
- KANBUR, R. 2002. « Economics, social science and development », *World Development* vol. XXX, n° 3, p. 477- 486.
- KANBUR, R. ; LUSTIG, N. 1999. « Why is inequality back on the agenda ? », *Annual Bank Conference on Development Economics*, World Bank, Washington DC, 28-30 avril.
- KANBUR, R. ; SQUIRE, L. 2001. « The evolution of thinking about poverty », dans G. M. Meier et J. E. Stiglitz (sous la direction de), *Frontiers of Development Economics*, Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD/IBRD), Oxford University Press.
- KANDIYOTI, D. 1988. « Bargaining with patriarchy », *Gender and Society*, vol. II, n° 3, p. 274-290.
- KAPADIA, K. 1996. *Siva and her Sisters. Gender, Caste and Class in Rural South India*, New Delhi, Oxford University Press, 244 p.
- KARIDES, M. 2002. « Linking local efforts with global struggle trinidad's National Union of Domestic Employees », dans M. Desai et N. A. Naples, (sous la direction de), *Women's Activism and Globalization : Linking Local Struggles and Transnational Politics*, Londres et New York, Routledge, p. 156-171.
- KERR, J. 1999. « Responding to globalization : can feminists transform development ? », dans M., Porter et E., Judd (sous la direction de), *Feminists Doing Development. A Practical Critique*, Londres, Zed Press, p. 190-205.
- KLEIN, N. 2008. *La stratégie du choc*, Toronto, Léméac et Actes Sud, 668 p.
- KRUGMAN, P. R. 2000. *La mondialisation n'est pas coupable : vertus et limites du libre-échange*, Paris, La Découverte, 218 p.
- KUMAR, R. 2001 [1995]. « From Chipko to Sati : the contemporary indian women's movement », dans A. Basu (sous la direction de), *The Challenge of Local Feminisms. Women's Movements in Global Perspective*, New Delhi, Kali for Women, p. 58-86.
- KYMLICKA, W. 2003 [1990]. *Les théories de la justice – Une introduction*, trad. de l'anglais par M. Saint-Upery, 2^e éd. (1^{re} éd., 1999), Paris, La Découverte, 364 p.
- LAMOUREUX, D. 1990. « Les services féministes : de l'autonomie à l'extension de l'État-providence », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. III, n° 2, p. 33-43.
- LAMOUREUX, D. 1998. « La panacée de l'économie sociale : un placebo pour les femmes ? », dans L. Boivin et M. Fortier, *L'économie sociale, l'avenir d'une illusion*, Boucherville, Éditions Fides, p. 25-53.
- LAMOUREUX, D. 2008. « Démocratiser radicalement la démocratie », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. XXI, n° 1, p. 121-136.
- LATOUCHE, S. 1986. *Faut-il refuser le développement ?*, Paris, PUF, 216 p.

- LATOUCHE, C. 2004. *Survivre au développement. De la décolonisation de l'imaginaire économique à la construction d'une société alternative*, Paris, Éditions Mille et une nuits, 126 p.
- LAUTIER, B. 2004 [1994]. *L'économie informelle dans le tiers monde*, Paris, La Découverte, 122 p.
- LÉGÉ, P. 2005. « Friedrich Hayek critique de John Stuart Mill : une réflexion sur la notion de justice sociale », *Économies et Sociétés*, sér. PE, n° 37, octobre, p. 1819-1848.
- LAVILLE, J.-L. 1992. *Les services de proximité en Europe*, Paris, Syros, 248 p.
- LAVILLE, J.-L. 2003. « Avec Mauss et Polanyi, vers une théorie de l'économie plurielle », *Revue du MAUSS*, n° 21, premier semestre, « L'alter-économie. Quelle "autre mondialisation" ? », p. 237-249.
- LAVILLE, J.-L. 2005. *Sociologie des services, entre marché et solidarité*, Toulouse, érès, 184 p.
- LAVILLE, J.-L. 2010. *Politique de l'association*, Paris, Le Seuil, 368 p.
- LAVILLE, J.-L. (sous la direction de). 1994. *L'économie solidaire : une perspective internationale*, Paris, Desclée de Brouwer, 334 p.
- LAVILLE, J.-L. ; CAILLÉ, A. ; CHANIAL, P. et coll. 2001. *Association, démocratie et société civile*, Paris, La Découverte, 252 p.
- LAVILLE, J.-L. ; CARVALHO DE FRANÇA FILO, G. 2005. « Conclusion », dans J.-L. Laville, G. Carvalho de França Filo, J.-P. Magnen et A. Medeiros, (sous la direction de), *Action publique et économie solidaire, une perspective internationale*, Toulouse, érès, p. 365-376.
- LAVILLE, J.-L. ; CARVALHO DE FRANÇA FILO, G. ; MAGNEN, J.-P. ; MEDEIROS, A. (sous la direction de). 2005. *Action publique et économie solidaire, une perspective internationale*, Toulouse, érès, 416 p.
- LAVILLE, J.-L. ; CATTANI, A. D. (sous la direction de). 2005. *Dictionnaire de l'autre économie*, Paris, Desclée de Brouwer, 564 p.
- LEÓN, I. *La tierra, el sumak kawsay y las mujeres* ; consultable sur le site de la Fundación de estudios, acción y participación social (FEDAEPS, Équateur) : <http://www.fedaeps.org/cambio-civilizatorio-y-buen-vivir/la-tierra-el-sumak-kausay-y-las> ; consulté le 15 juin 2010.
- LEÓN, M. 2000 [1997]. « El empoderamiento en la teoría y práctica del feminismo », dans M. León, *Poder y empoderamiento de las mujeres*, Santa-Fé de Bogotá, TM Editores, Universidad Nacional-Facultad de Ciencias Humanas, p. 1-26.
- LEÓN, M. 2009. « Repensar el cambio estructural desde el feminismo », *América Latina en movimiento* (Quito), n° 441, février, p. 24-26 ; consultable sur : <http://alainet.org/images/alai441w.pdf> ; consulté le 15 juin 2010.
- LE TOURNEAU, R. 1949. *Fès avant le Protectorat : étude économique et sociale d'une ville de l'Occident musulman*, Casablanca, Institut des hautes études marocaines (XLV), 668 p.

- LÉVESQUE, B. 1994. « Québec : des expériences à l'institutionnalisation », dans B. Eme et J.-L. Laville (sous la direction de), *Cohésion sociale et emploi*, Paris, Desclée de Brouwer, p. 229-245.
- LIMA, J. C. 2002. *As artimanhas da flexibilização : o trabalho terceirizado em cooperativas de produção*, São Paulo, Terceira Margem, 160 p.
- LOCOH, T. ; LABOURIE-RACAPÉ, A. ; TICHIT, C. 1996. « Genre » et développement, *des pistes à suivre*, Paris, Documents et manuels du Centre population et développement (CEPED) n° 5, École des hautes études en sciences sociales (EHESS), Institut national d'études démographiques (INED), Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), Institut français de recherche scientifique pour le développement en coopération (ORSTOM) et université Paris VI (Pierre et Marie Curie), 154 p.
- LORA, C. 1996. *Creciendo en dignidad, Movimiento de Comedores Auto-gestionarios*, Lima, Instituto Bartolomé de las Casas / Rimac et Centro de Estudios y Publicaciones (CEP), 217 p.
- LÖWY, I. 2006. *L'emprise du genre. Masculinité, féminité, inégalité*, Paris, La Dispute, coll. « Le genre du monde », 227 p.
- LYBBERT, T. J. ; BARRET B. C. ; NARJISSE H. 2004. *Commercializing Argan Oil in Southwestern Morocco : Pitfalls on the Pathway to Sustainable Development*, nvelle éd. à paraître.
- LYONS, L. 2006. « The limits of transnational activism : organising for migrant worker rights in Malaysia and Singapore », Communication à *Transnationalisation of Solidarities and Women Movements*, Political Science Department, University of Montréal, 27-28 avril.
- MALO, M.-C. ; D'AMOURS, M. 1999. *Le modèle de Desroches et le modèle québécois de l'économie sociale*, Communication au colloque annuel du Centre interdisciplinaire de recherche et d'information sur les entreprises collectives (CIRIEC) Canada, au LXVII^e Congrès de l'Association francophone pour le savoir (ACFAS), université d'Ottawa, Ottawa, 10-12 mai.
- MAHER, V. 1974. *Women and Property in Morocco : Their Changing Relation and the Process of Social Stratification in the Middle Atlas*, Londres et New York, Cambridge University Press, xii + 238 p.
- MAQUILA SOLIDARITY NETWORK. 2001. *Women Behind the Labels. Workers Testimonies from Central America*, Toronto, Maquila Solidarity Network.
- MARCHAL, J.-Y. 1980. *Chroniques d'un cercle de l'AOF*, Paris, Office de la recherche scientifique et technique outre-mer (ORSTOM), 215 p.
- MARCHAND, M. H. ; PARPART, J. L. (sous la direction de). 1995. *Feminism, Postmodernism and Development*, Londres et New York, Routledge, 304 p.
- MARCHE MONDIALE DES FEMMES (MMF). 2009a. *Troisième action internationale*, « Autonomie économique des femmes » ; consultable sur http://www.mmf2010.info/action-areas-fr/action-areas?set_language=fr ; consulté le 15 juin 2010.

- MARCHE MONDIALE DES FEMMES (MMF). 2009b. *Troisième action internationale*, « Bien commun et services publics » ; consultable sur : <http://www.mmf2010.info/action-areas-fr/the-common-good-and-public-services> ; consulté le 15 juin 2010.
- MARIC, M. 1996. « Égalité et équité : l'enjeu de la liberté. Amartya Sen face à John Rawls et à l'économie normative », *Revue française d'économie*, vol. XI, n° 3, p. 95-125.
- MARIE, A. 1997. « Du sujet individuel au sujet communautaire », dans A. Marie (sous la direction de), *L'Afrique des individus*, Paris, Karthala, p. 53-110.
- MARQUES-PEREIRA, B. ; RAES, F. 2003. « Genre, femmes et développement », dans F. Nahavandi (sous la direction de), *Repenser le développement et la coopération internationale*, Paris, Karthala, p. 141-160.
- MARQUES-PEREIRA, B. ; STOFFEL, S. 2004. « Féminismes d'Amérique latine », dans E. Gubin, C. Jacques, F. Rochefort, B. Studer, F. Thébaut, M. Zancarini-Fournel (sous la direction de), *Le siècle des féminismes*, Paris, Éditions de l'Atelier et Éditions ouvrières, p. 399-409.
- MARTEU, E. 2009. « Relations entre associations féminines palestiniennes des deux côtés de la Ligne verte », *Echogeo*, n° 8, Revue en ligne <http://echogeo.revues.org/11003>, consulté le 10 juillet 2010.
- MARTINEAU, R. 2009. « Le silence des féministes », *Franc-parler*, 9 juillet ; consultable sur : <http://martineau.blogue.canoe.ca/2007/07/09/> ; consulté le 10 juillet 2010.
- MARTINS, N. 2007. « Ethics, ontology and capabilities », *Review of Political Economy*, vol. XIX, n° 1, p. 37-53.
- MASTERS, E. T. ; YIDANA, J. A. ; LOVETT, P. N. 2004. « Rendre la gestion plus rationnelle grâce au commerce : les produits du karité en Afrique », *Revue internationale des forêts et des industries forestières*, FAO, vol. LV, n° 219, p. 46-52.
- MATTHAEI, J. 2009. « Beyond economic man : economic crisis, feminist economics, and the solidarity economy », Contribution à la conférence 2009 de International Association for Feminist Economics, Boston, 26-28 juin.
- MAUS, Z. 2010. « Quelle place pour les savoirs minoritaires dans l'économie sociale : quelques pistes pour une lecture féministe », *Contribution aux X^{es} Rencontres internationales du Réseau interuniversitaire de l'économie sociale et solidaire*, université du Luxembourg, Luxembourg, 2, 3 et 4 juin.
- MCNEILL, D. 2007. « Human development : the power of the idea », *Journal of Human Development*, vol. VIII, n° 1, p. 5-22.
- MÉDA, D. 2001. *Le temps des femmes. Pour un nouveau partage des rôles*, Paris, Flammarion, 199 p.
- MEILLASSOUX, C. 1971. « Introduction », dans C. Meillassoux (sous la direction de), *The Development of Indigenous Trade and Markets in West Africa*, 444 p., Oxford, Oxford University Press, p. 3-48.

- MEILLASSOUX, C. 1975. *Femmes, greniers et capitaux*, Paris, Maspero, 254 p.
- MENDELL, M. ; TREMBLAY, D.-G. 1998. « L'économie sociale, la démocratie économique et l'emploi des femmes : enjeux et défis », Atelier de recherche sur l'économie sociale et la lutte contre l'appauvrissement des femmes, Document de travail, Montréal, p. 39-45.
- MENDEZ, J. B. 2005. *From the Revolution to the Maquilodaras : Gender, Labour and Globalisation in Nicaragua*, Durham, Duke University Press, 304 p.
- MERCHANT, C. 1990 [1980]. *The Death of Nature : Women, Ecology and the Scientific Revolution*, San Francisco, Harper et Row, 384 p.
- MERNISSI, F. 1983. *Sexe, idéologie, islam*, Paris, Éditions Tierce, 198 p.
- MERNISSI, F. 1988. *Chahrazad n'est pas marocaine : autrement, elle serait salariée*, Casablanca, Le Fennec, 130 p.
- MERNISSI, F. 1991. *Le monde n'est pas un harem. Paroles de femmes du Maroc*, Paris, Albin Michel, 264 p.
- MESTRUM, F. 2002. *Mondialisation et pauvreté. De l'utilité de la pauvreté dans le nouvel ordre mondial*, Paris. L'Harmattan, 300 p.
- MESTRUM, F. 2003. « De l'utilité des femmes pauvres dans le nouvel ordre mondial », dans J. Bisilliat (sous la direction de), *Regards de femmes sur la globalisation. Approches critiques*, Paris, Karthala, p. 35-73.
- MIES, M. 1982. *The Lace Makers of Narsapur. Indian Housewives produce for the World Market*, Londres, Zed Books, xii + 196 p.
- MIES M. ; SHIVA, V. 1998. *Ecoféminisme*, trad. de l'anglais par E. Rubinstein, Paris et Montréal, L'Harmattan, coll. « Femmes et changements », 363 p.
- MILL, J.-S. 1871. *L'utilitarisme*, trad. fr. Philippe Folliot, sur la 4^e éd. anglaise (Londres : Longmans, Green, Reader et Dyer), édition électronique 2008, http://classiques.uqac.ca/classiques/Mill_john_stuart/utilitarisme_trad_folliot/utilitarisme.html.
- MOHANTY, C. T. 1991. « Under western eyes : feminist scholarship and colonial discourses », dans C. T. Mohanty, A. Russo et L. Torres, (sous la direction de), *Third World Women and the Politics of Feminism*, Bloomington, Indiana University Press, p. 51-80.
- MOHANTY, C. T. 2003. *Feminism without Borders : Decolonizing Theory, Practicing Solidarity*, Durham et Londres : Duke University Press, 312 p.
- MOLYNEUX, M. 1985. « Mobilisation without emancipation ? Women's interests, the state and revolution in Nicaragua », *Feminist Studies*, vol. XI, n° 2 (été), p. 227-254.
- MOLYNEUX, M. 1998. « Analysing women's movements », dans C. Jackson et R. Pearson (sous la direction de), *Feminist Visions of Development Gender Analysis and Policy*, Londres et New York, Routledge, p. 65-88.
- MOLYNEUX, M. 2002. « Gender and the silences of social capital », *Development and Change*, vol. XXXIII, n° 2, p. 167-188.

- MOLYNEUX, M. 2007. « Organisations populaires et réseaux de solidarité de femmes : la redécouverte d'une ressource pour les politiques », dans C. Verschuur (sous la direction de), *Genre, mouvements populaires urbains et environnement*, Genève et Paris, Institut universitaire des études sur le développement (IUED), Espace femmes international (EFI) et L'Harmattan, coll. « Cahiers genre et développement », n° 6, p. 385-403.
- MONIMART, M. 2010. « Sans terre pour les femmes, quel avenir pour l'agriculture familiale sahélienne ? Cas du Niger et du Mali », Contribution au séminaire international et interdisciplinaire du Laboratoire « Dynamiques rurales » et du Laboratoire interdisciplinaire « Solidarités Sociétés Territoires » (LISST, CNRS) *Genre, gestion des ressources (eau, terre) et droits communautaires*, université de Toulouse Le Mirail, Toulouse, 23 juin.
- MORGAN, R. 1984. *Sisterhood is Global, The International Women's Movement Anthology*, Garden City et New York, Anchor Books et Doubleday, 815 p.
- MORRISSON, C. 2008. « Lectures du rapport sur le développement dans le monde 2006 : équité et développement », *Revue d'économie du développement*, vol. XXII, n° 1, p. 125-143.
- MORTIER, Q. 2006. « Un nouveau réseau se crée », *Journal Terre*, n° 115, p. 5-9.
- MOSER, C. 1989. « Gender planning in the third world : meeting practical and strategic gender needs », *World Development*, vol. XVII, n° 11, p. 1799-1825.
- MOSER, C. 1993. *Gender Planning and Development. Theory, Practice and Training*, New York, Routledge, 285 p.
- MOSSE, D. 2005. *Cultivating Development. An Ethnography of Aid Policy and Practice*, Londres et Ann Harbor (MI), Pluto Press, 315 p.
- MOURA, I. FERREIRA DE ; RAMOS, P. 2006. « Assentamentos rurais : agregação de valor e comercialização : o caso do assentamento Santa Maria (Paranacity/PR) », Communication au VII^e Congresso latinoamericano de Sociologia Rural *La Cuestión Rural en América Latina : Exclusión y Resistencia Social. Por un agro con soberanía, democracia y sustentabilidad*, Quito (Équateur), 20-24 novembre, Associação Latinoamericana de Sociologia Rural (Alasru), 17 p. ; consultable sur : <http://www.alasru.org/cd alasru2006/05%20GT%20Iracema%20Ferreira%20de%20Moura,%20Pedro%20Ramos.pdf> ; consulté le 15 juin 2010.
- MOVIMENTO DE ORGANIZAÇÃO COMUNITARIA (MOIC). 2006. *Trilhando caminhos para a convivência com o semi-árido*, Rapport annuel, Feira de Santana, 96 p.
- MUKHOPADHYAY, M. 2007. « Mainstreaming gender or "streaming" gender away : feminist marooned in the development business », dans A. Cornwall et coll., (sous la direction de), *Feminisms in Development. Contradictions, Contestations and Challenges*, Londres et New York, Zed Books, p. 135-149.

- MUNCK, J. de. 2008. « Qu'est-ce qu'une capacité ? », dans J. de Munck et B. Zimmermann (sous la direction de), *La liberté au prisme des capacités – Sen au-delà du libéralisme*, Paris, École des hautes études en sciences sociales (EHESS) coll. « Raisons pratiques », n° 18, p. 21-49.
- MUNCK, J. de ; ZIMMERMANN, B. (sous la direction de). 2008. *La liberté au prisme des capacités – Sen au-delà du libéralisme*, Paris, École des hautes études en sciences sociales (EHESS), coll. « Raisons pratiques », n° 18, 334 p.
- MUNOZ-DARDÉ, V. 2000. *La justice sociale : le libéralisme égalitaire de John Rawls*, Paris, Nathan, 128 p.
- NADAL, M.-J. 2000. « Les présidentes des coopératives féminines du Yucatan », *Revue Tiers monde*, t. XLI, n° 164, p. 865-884.
- NAJI, M. 2007. « Valeur des tapis marocains : entre productrices d'artisanat et marchands d'art », dans S. Sofio (sous la direction de), *Genre, féminisme et valeur de l'art*, Paris, L'Harmattan, coll. « Cahiers du Genre », n° 43, p. 95-111.
- NAPLES, N. A. 2002. « Changing the terms. Community activism, globalisation and the dilemmas of transnational feminist praxis », dans N. A. Naples et M. Desai (sous la direction de), *Women's Activism and Globalisation. Liking Struggles and Transnational Politics*, New York et Londres, Routledge, p. 3-14.
- NAPLES, N. A. ; DESAI, M. (sous la direction de). 2002. *Women's Activism and Globalisation. Liking Struggles and Transnational Politics*, New York et Londres, Routledge, 288 p.
- NEVES, M. de ALMEIDA COSTA ; LIMA, B. A. 2007. « Empreendimentos de reciclagem : as mulheres na economia solidária », Communication au XIII^e Congresso Brasileiro de Sociologia *Desigualdade, Diferença, Reconhecimento*, Recife (PE), 29 mai - 1^{er} juin, Actes du Congrès, 15 p. ; consultable sur : http://www.sbsociologia.com.br/congresso_v02/papers/GT29%20Trabalho,%20Precariza%C3%A7%C3%A3o%20e%20Pol%C3%ADticas%20P%C3%ABlicas/Microsoft%20Word%20%20Empreendimentos_de_reciclagem_as_mulheres_na_economia_solidaria%20-%20final-1.pdf (consulté le 15 juin 2010).
- NINACS, W. A. 1998. *L'économie sociale au Québec, le point de vue d'un praticien*, Ottawa, Caledon Institute of Social Policy.
- NINACS, W. A. 2003. *L'empowerment et l'intervention sociale*, Document d'accompagnement des Journées d'animation 2003 du Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine (CDEACF), 39 p. ; consultable sur : http://bv.cdeacf.ca/EA_PDF/1159.pdf
- NIVEDINI, A *Journal of Gender Studies*. 1998. Vol. VI, n° 1, juin ; vol. VI, n° 2, décembre, (double numéro), Women's Education and Research Center, Colombo (Sri Lanka).
- NIVEDINI, A *Journal of Gender Studies*. 1999. Vol. VII, n° 1, juin, Women's Education and Research Center, Colombo (Sri Lanka).

- NOBRE, M. 2003. « Mulheres e economia solidária », dans A. D. Cattani (sous la direction de), *A Outra Economia*, Porto Alegre (RS), Veraz et Unirbalho, p. 205-211.
- NOBRE, M. 2005. « Femmes et économie solidaire », dans J.-L. Laville et A. D. Cattani (sous la direction de), *Dictionnaire de l'autre économie*, Paris, Desclée de Brouwer, p. 333-342.
- NORTH, D. C. 2005, *Understanding the Process of Economic Change*, Princeton University Press, xi + 187 p. ; trad. fr., *Le processus du développement économique*, Paris, Éditions d'organisation, 238 p.
- NOUAIM, R. 2005. *L'arganier au Maroc, entre mythes et réalités*, Paris, L'Harmattan, 230 p.
- NOUVELLES QUESTIONS FÉMINISTES. 2007. N° 2, Numéro spécial « Perspectives féministes en sciences économiques », vol. 26.
- NUSSBAUM, M. C. 2000a. *Women and Human Development. The Capabilities Approach*, Cambridge, Cambridge University Press, xxi + 312 p.
- NUSSBAUM, M. C. 2000b. « Women's capabilities and social justice », *Journal of Human Development*, vol. 1, n° 2, p. 219-247.
- NUSSBAUM, M. C. 2001. « Adaptive preferences and women options », *Economics and Philosophy*, n° 17, p. 67-88.
- NUSSBAUM, M. C. 2003. « Capabilities as fundamental entitlements : Sen and social justice », *Feminist Economics*, vol. IX, n° 2-3, p. 33-58.
- NYSENS, M. 2004. « Quels enjeux pour les dynamiques d'économie sociale ? Une perspective Nord-Sud », dans S. Charlier et coll., *Une solidarité en actes. Gouvernance locale, économie sociale, pratiques populaires face à la globalisation*, UCL/Presses Universitaires de Louvain, p. 129-148.
- NYSENS, M. ; LARRAECHEA, I. 2000 [1994]. « L'économie solidaire, un autre regard sur l'économie populaire au Chili », dans J.-L. Laville (sous la direction de), *L'économie solidaire, une perspective internationale*, Paris, Desclée de Brouwer, p. 177-222.
- ODUOL, W. ; MUKABI KABIRA, W. 1995. « The mother of warriors and her daughters : the women's movement in Kenya », dans A. Basu (sous la direction de), *The Challenges of Local Feminisms. Women's Movements in Global Perspective*, Boulder/San Francisco/Oxford, Westview Press, p. 131-162.
- OFFICE DE DÉVELOPPEMENT DE LA COOPÉRATION (ODCO, Royaume du Maroc), OXFAM QUÉBEC et GESELLSCHAFT FÜR TECHNISCHE ZUSAMMENARBEIT (GTZ). 2000. *Atelier national sur les coopératives de femmes*, 5-8 octobre 1999 à Mehdia, *Résultats des travaux*, Rabat, Éditions Okad, 71 p.
- OFFICE DE DÉVELOPPEMENT DE LA COOPÉRATION (ODCO, Royaume du Maroc), site web : www.odco.gov.ma/index.php?lang=fr
- OFFICE DE DÉVELOPPEMENT DE LA COOPÉRATION (ODCO, Royaume du Maroc) (s. d.), *Cadre juridique des coopératives au Maroc*, Rabat, ODCO, 52 p.

- OKIN, S. M. 2003. « Poverty, well-being and gender : what counts, who's heard ? », *Philosophy and Public Affairs*, vol. XXXI, p. 280-316.
- OLIVIER DE SARDAN, J.-P. 1995. *Anthropologie et développement. Essai en socio-anthropologie du changement social*, Marseille, Association euro-africaine pour l'anthropologie du changement social et du développement (APAD) et Paris, Karthala, 221 p.
- ONG, A. 1988. « Colonialism and modernity : feminist representations of women in non-western societies », dans D. Gordon (sous la direction de), *Inscriptions, vol. 3 et 4 : Feminism and the Critique of Colonial Discourse*, Santa Cruz (CA), Center for Cultural Studies, p. 79-93.
- ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL (OIT/ILO). 2002. *Decent Work and in the Informal Economy, VI^e rapport*, International Labour Conference, XC^e session, Genève, 129 p.; consultable sur : <http://www.ilo.org/public/english/standards/relm/ilc/ilc90/pdf/rep-vi.pdf>
- ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL (OIT/ILO). 2007. *Tendencias mundiales del empleo de las mujeres 2007*, Genève ; consultable sur : http://www.oit.org.pe/index.php?option=com_content&view=article&id=891:tendencias-mundiales-del-empleo-de-las-mujeres-2007&catid=117:ultimas-noticias&Itemid=1305&showall=1 ; consulté le 15 juin 2010.
- PALIER, J. ; PRÉVOST B. 2007a. « Le développement social : nouveau discours et idéologie de la Banque mondiale », *Économie appliquée*, n° 4, p. 27-50.
- PALIER, J. ; PRÉVOST B. 2007b. « Vulnérabilité et gestion des risques : potentialités et limites de la microfinance. L'exemple de l'Inde du Sud », *Mondes en développement*, n° 138, p. 103-118.
- PAQUEROT, S. 2010. « Au-delà de l'étude des conséquences spécifiques pour les femmes des modes de gestion de l'eau : analyse féministe de la problématique mondiale de l'eau », Contribution au séminaire international et interdisciplinaire du Laboratoire « Dynamiques rurales » et du Laboratoire interdisciplinaire « Solidarités Sociétés Territoires » (LISST, CNRS) *Genre, gestion des ressources (eau, terre) et droits communautaires*, Toulouse, université de Toulouse-Le Mirail, 23 juin.
- PARPART, J. L. 2000. « Rethinking participatory empowerment, gender and development in a global/local world », Communication à la conférence organisée par le Centre for Developing-Area Studies, *Development : the Need for Reflection*, Mc Gill University, 20-23 septembre.
- PARPART, J. L. ; CONNELLY, M. P. ; BARRITEAU, V. E. 2000. *Theoretical Perspectives on Gender and Development*, Ottawa, International Development Research Centre, 217 p.
- PASSERON, J.-C. ; GRIGNON, C. 1989. *Le savant et le populaire. Misérabilisme et populisme en sociologie et en littérature*, Paris, Le Seuil, 260 p.
- PEARSON, R. 1998. « Nimble fingers revisited : reflections on women and Third World industrialisation in the late twentieth century », dans

- C. Jackson et R. Pearson, *Feminist Vision of Development, Gender Analysis and Policy*, Londres et New York, Routledge, p. 171-188.
- PEEMANS, J.-P. 2002. *Le développement des peuples face à la modernisation du monde, Essai sur les rapports entre l'évolution des théories du développement et les histoires du « développement réel » dans la seconde moitié du XX^e siècle*, Louvain-la-Neuve et Paris, Academia-Bruylant et L'Harmattan, 534 p.
- PEEMANS-POULLET, H. 2000. « La miniaturisation de l'endettement des pays pauvres passe par les femmes », *Cahiers marxistes*, n° 4, p. 91-106.
- PIEL, R. 2003. « Le capitalisme a besoin des femmes », dans J. Bisilliat (sous la direction de), *Regards de femmes sur la globalisation. Approches critiques*, Paris, Karthala, p. 31.
- PIPER, N. 2006. « Enhancing the migration experience : gendering political advocacy and migrant labour in Southeast and East Asia », Ottawa, International Development Research Center (IRDC/CRDI), sér. Women's Rights and Citizenship, Document de travail n° 2, 38 p.
- POLANYI, K. 1975. « L'économie en tant que procès institutionnalisé », dans K. Polanyi et C. Arensberg, *Les systèmes économiques dans la théorie et dans l'histoire*, Paris, Librairie Larousse, p. 239-260 ; 1^{re} éd. angl., K. Polanyi, C. Arensberg et H. Pearson, (sous la direction de), 1957, *Trade and Market in the Early Empires. Economies in History and Theory*, New York, Free Press et Falcon's Wing Press.
- POLANYI, K. 1983 [1944]. *La grande transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps*, trad. fr. C. Malamoud et M. Angeno, Paris, Gallimard, XIX + 399 p.
- POLANYI, K. ; ARENSBERG, C. (sous la direction de). 1975 [1957]. *Les systèmes économiques dans la théorie et dans l'histoire*, trad. fr. Cl. et A. Rivière, Paris, Librairie Larousse, 348 p.
- PRÉVOST, B. 2005. « Les fondements philosophiques et idéologiques du nouveau discours sur le développement », *Économies et Sociétés*, n° 4, mars, p. 477-496.
- PRÉVOST, B. 2008. « Aux sources des réformes de seconde génération. Quelques réflexions sur la nouvelle économie institutionnelle et l'usage qui en est fait », *Économies et Sociétés*, sér. F, n° 44, p. 713-735.
- PRÉVOST, B. 2009. « Sen, la démocratie et le marché, portée et limites d'une critique », *Revue Tiers Monde*, n° 198, « Sen, libertés et pratiques du développement », juillet, p. 269-284.
- PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT (PNUD). 1995. *Rapport sur le développement humain 1995, Genre et développement humain*, Paris, Éditions Economica, X + 251 p.
- PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT (PNUD). 2000. *Droits de l'homme et développement humain, Rapport sur le développement humain*, Bruxelles, De Boeck et Larcier, 291 p.
- PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT (PNUD). 2007. *Rapport mondial sur le développement humain 2007-2008*, Paris et New York, PNUD et La Découverte, 382 p.

- PROJET D'APPUI AUX FILIÈRES BIO-ALIMENTAIRES (PAF). 1999. *La filière karité*, Rapport définitif Sicarex, Ouagadougou, 71 p.
- PUTNAM, H. 2002. *The Collapse of the Fact / Value Dichotomy and Other Essays*, Cambridge, Harvard University Press, ix + 190 p.
- RAI, S. M. 2002. *Gender and the Political Economy of Development, from Nationalism to Globalization*, Cambridge (GB), Polity Press, 263 p.
- RANCIÈRE, J. 2005. *La haine de la démocratie*, Paris, La Fabrique, 108 p.
- RANKIN, K. N. 2002. « Social capital, microfinance and the politics of development », *Feminist Economics*, vol. VIII, n° 1, p. 1-24.
- RANTRUA, S. 2004. « Un marché, une concentration d'acteur », *Marchés tropicaux*, 9 avril, p. 792-794.
- RAO, S. 2008. « Reforms with a female face : gender, liberalization and economic policy in Andhra Pradesh, India », *World Development*, vol. XXXVI, n° 7, p. 1213-1232.
- RAUBER, I. 2002. « Argentine : les femmes "piqueteras" », dans C. Verschuur (sous la direction de) et F. Reysoo, *Genre, mondialisation et pauvreté*, Genève et Paris, Institut universitaire des études sur le développement (IUED), Espace femmes international (EFI) et L'Harmattan, coll. « Cahiers genre et développement », n° 3, p. 159-167.
- RAUBER, I. 2003, *Movimientos sociales y representación política. Articulaciones*, 3^e éd. augmentée, La Havane (Cuba), Ed. Ciencias Sociales, ix-xv + 126 p.
- RAWLS, J. 1997 [1971]. *Théorie de la justice*, trad. de l'angl. par C. Audard, 2^e éd. fr., Paris, Le Seuil, 666 p.
- RAWLS, J. 2003 [2001]. *La justice comme équité, Une reformulation de la théorie de la justice*, trad. de l'anglais par B. Guillaume, Paris, La Découverte, 288 p.
- REDDOCK, R. E. 2000. « Why gender ? Why development ? », dans L. Parpart et coll., *Perspectives on Gender and Development*, Ottawa, International Development Research Centre, p. 23-50.
- RELAIS-FEMMES, FÉDÉRATION DES FEMMES DU QUÉBEC ET COMITÉ NATIONAL DES FEMMES EN SOUTIEN À L'ÉCONOMIE SOCIALE. 1997. *L'économie sociale du point de vue des femmes*, Montréal.
- RICCIUTELLI, A. ; MILES, A. ; MCFADDEN, M. H. (sous la direction de). 2005. *Feminist Politics, Activism, and Vision. Local and Global Challenges*, Londres et New York, Zed Book, 320 p.
- RICŒUR, P. 1997. *L'idéologie et l'utopie*, Paris, Le Seuil, 410 p.
- RIST, G. 1996. *Le développement, histoire d'une croyance occidentale*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, coll. « Références inédites », 426 p.
- RIST, G. (sous la direction de). 2002. *Les mots du pouvoir. Sens et non-sens de la rhétorique internationale*. Paris et Genève, PUF et Les nouveaux cahiers de l'Institut universitaire d'études du développement (IUED) n° 13, 212 p.

- RIST, G. 2007. *Le développement. Histoire d'une croyance occidentale*, 3^e éd. revue et augmentée, Paris, Les Presses de Sciences Po, 483 p.
- RITZEN, J. ; EASTERLY, W. ; WOOLCOCK, M. 2000. *On « Good » Politicians and « Bad » Policies : Social Cohesion, Institutions and Growth*, Document de travail n° 2448, Washington, World Bank.
- ROBEYNS, I. 2003. « Sen's capability approach and gender inequality : selecting relevant capabilities », *Feminist Economics*, vol. IX, p. 61-92.
- ROBEYNS, I. 2005. « The capability approach : a theoretical survey », *Journal of Human Development*, vol. VI, n° 1, p. 93-114.
- ROBEYNS, I. 2007. « Le concept de capacité d'Amartya Sen est-il utile pour l'économie féministe ? », *Nouvelles questions féministes*, vol. XXVI, n° 2, p. 45-59.
- ROCHELEAU, D. ; THOMAS-SLAYTER, B. ; WANGARI, E. 1996. *Feminist Political Ecology. Global Issues and Local Experiences*, Londres et New York, Routledge, 329 p.
- RODARY, M. 2007. « Droit au travail ou accès aux bénéfiques ? Travail des femmes et domination masculine dans le Maroc précolonial », *Cahier d'études africaines*, vol. XLVII, n° 187-188, p. 753-780.
- RODRIG, D. 2008. *Nations et mondialisation : les stratégies nationales de développement dans un monde globalisé*, Paris, La Découverte, 280 p.
- ROEMER, J. E. 2006. « Review Essay, *The 2006 World Development Report : Equity and Development* », *Journal of Economic Inequality*, vol. IV, p. 223-244.
- ROGERS, X. 1980. *The Domestication of Women : Discrimination in Developing Societies*, Londres, Kogan Page, 200 p.
- ROQUE, M.-A. (sous la direction de). 2004. *La société civile au Maroc. L'émergence de nouveaux acteurs de développement*, Paris, Éditions Publisud, 325 p.
- ROSA, K. 1994. « The Conditions and Organizational Activities of Women in Free Trade Zones : Malaysia, Philippines and Sri Lanka, 1970-1990 », dans S. Rowbotham et S. Mitter (sous la direction de), *Dignity and Daily Bread : New Forms of Economic Organising among Poor Women in the Third World and the First*, Londres, Routledge, p. 73-99.
- ROULLEAU-BERGER, L. 1999. *Le travail en friche : Les mondes de la petite production urbaine*, Paris, Éditions de l'Aube, 245 p.
- ROUSSEAU, S. 2008. « Éditorial. L'égalité hommes-femmes : un outil d'augmentation (générale) du temps de travail ? » *Revue française de socio-économie*, n° 2, p. 3-6.
- ROUSSILLON, A. ; ZRYOUIL, F.-Z. 2006. *Être femme en Égypte, au Maroc et en Jordanie*, Paris, Le Caire, Rabat, Aux Lieux d'être, 141 p.
- ROWLANDS, J. 1995. « Empowerment examined », *Development in Practice*, vol. v, n° 2, Oxford, Oxfam.
- RUIZ-BRAVO LÓPEZ, P. 2003. *Identidades femeninas, cultura y desarrollo. Un estudio comparativo en el medio rural peruano*, Thèse présentée en vue de l'obtention du grade de docteur en sciences sociales à l'uni-

- versité catholique de Louvain, Louvain-la-Neuve, Presses universitaires de Louvain, 284 p.
- RYCKMANS, H. 1997. « Les associations féminines en Afrique », dans J. Bisilliat (sous la direction de), *Face aux changements, les femmes du Sud*, Paris, L'Harmattan, p. 195-219.
- SABOURIN, C. ; BELLEAU, J. ; DUVAL, M., 2000. « Atelier de réflexion et d'échange sur le renouvellement de la théorie économique d'un point de vue féministe et écologique », Montréal, Document non publié.
- SAID, E. 1980. *L'orientalisme : l'Orient créé par l'Occident*, trad. de l'américain par C. Malamoud, Paris, Le Seuil, 392 p.
- SAINT-HILAIRE, C. 1996. « La production d'un sujet-femme adapté au développement. Le cas de la recherche féministe aux Philippines », *Anthropologie et sociétés*, vol. XX, n° 1, université de Laval, Québec.
- SALAI, R. 1998. « À la recherche du fondement conventionnel des institutions économiques », dans R. Salais, E. Chatel et D. Rivaud-Danset, (sous la direction de), *Institutions et conventions. La réflexivité de l'action économique*, Paris, Éditions des hautes études en sciences sociales, p. 255-292.
- SANTOS, A. M. dos, (sous la direction de). *Univens : nove anos de história concretizando uma outra economia*, 42 p. ; consultable sur : http://www.tau.org.ar/upload/89f0c2b656ca02ff45ef61a4f2e5bf24/Trabalho_Aline_Public.pdf ; consulté le 15 juin 2010.
- SAUSSEY, M. 2009. *Les organisations féminines au Burkina Faso : limites et paradoxes des dispositifs de valorisation d'un produit local, le beurre de karité*, Thèse de doctorat en socio-économie du développement, École des hautes études en sciences sociales (EHESS), 17 mars, 454 p.
- SAUSSEY, M. ; MOITY-MAIZI, P. ; MUCHNIK, J. 2008. « Nouvelles formes de reconnaissance des femmes burkinabè dans la production collective de beurre de karité », *Cahiers Agricultures*, vol. XVII, n° 6, p. 582-596.
- SCHWOB, M. 1894. *Le livre de Monelle*, Paris, Léon Chailley, 155 p. ; rééd. 1959, Paris, Mercure de France, 157 p.
- SCOTT, C. V. 1995. *Gender and Development, Rethinking Modernization and Dependency Theory. Women and Change in the Developing World*, Boulder (CO), Lynne Rienner Publishers, vi + 151 p.
- SCOTT, J. 2000 [1986]. « Genre, une catégorie utile d'analyse historique », dans J. Bisilliat et Chr. Verschuur (sous la direction de), *Le Genre, un outil nécessaire*, Genève et Paris, Association femmes et développement (AFED), Espace femmes international (EFI) et L'Harmattan, coll. « Cahiers genre et développement », n° 1, p. 41-69.
- SCOTT, J. ; TILLY, L. 1987 [1978]. *Les femmes, le travail et la famille*, trad. de l'anglais par M. Lebailly, Paris, Rivages-Histoire, 269 p.
- SEBSTADT, J. 1982. *Development and Struggle amongst Self-Employed Women : A Report on Self-Employed Women's Association of India*, Washington, Agence des États-Unis pour le développement International (USAID).

- SÉLIM, M. 1998. « Les politiques de l'islamisme au Bangladesh : entre libération et collaboration », dans G. Heuzé et M. Sélim (sous la direction de), *Politique et religion dans l'Asie du Sud contemporaine*, Paris, Karthala, p. 41-76.
- SÉLIM, M. 2005. « Fragmentations et sécurisations du triangle parenté/origine/ biologie », dans N. Bagayoko-Penone et B. Hours (sous la direction de), *États, ONG et production de normes sécuritaires dans les pays du Sud*, Paris, L'Harmattan, coll. « Questions contemporaines », p. 237-250.
- SEN, A. 1999. *Development as Freedom*, New York, Anchor Books, 366 p.
- SEN, A. 2000 [1992]. *Repenser l'inégalité*, Paris, Le Seuil, 287 p.
- SEN, A. 2001a [1987]. « Éthique et économie », dans A. Sen, *Éthique et économie*, trad. de l'anglais, Paris, PUF, p. 5-83.
- SEN, A. 2001b [1987]. « La distinction des sexes et les conflits de coopération », dans A. Sen, *Éthique et économie*, trad. de l'anglais, Paris, PUF, p. 229-270.
- SEN, A., 2003, *Un nouveau modèle économique, Développement, justice, liberté*, Paris, Odile Jacob, 480 p.
- SEN, A. 2005. « Marchés et libertés », dans A. Sen, *Rationalité et liberté en économie*, Paris, Odile Jacob, p. 395-416.
- SERVET, J.-M. 2006. *Banquiers aux pieds nus, La microfinance*, Paris, Odile Jacob, 505 p.
- SERVET, J.-M. 2007. « Le principe de réciprocité chez Karl Polanyi », *Revue Tiers Monde*, n° 190, « Économie solidaire : des initiatives locales à l'action publique », août, p. 255-274.
- SERVET, J.-M. 2010. *Le grand renversement. De la crise au renouveau solidaire*, Paris, Desclée de Brouwer.
- SHAW, L. 2002. *Refashioning Resistance : Women Workers Organising in the Global Garment Industry*, Manchester, Women Working Worldwide.
- SHIVA, V. 1997. « Women in nature », dans N. Visvanathan, L. Duggan, L. Nisonoff et N. Wiegiersma (sous la direction de), *The Women, Gender and Development Reader*, Londres, Zed Books, p. 62-67.
- SIDIQQUI, T. 2003. « Migration as a livelihood strategy of the poor : the Bangladesh case », Communication à la Conférence régionale *Migration, Development and Pro-poor policy choices in Asia* de The Refugee and Migratory Movements Research Unit (RMMRU) de l'université de Dhaka et du Department for International Development (DFID), Dhaka (Bangladesh), 22-24 juin, 23 p.
- SILVEIRA, M. L. DA -, TITO, N. (sous la direction de). 2008. *Trabalho doméstico e cuidados. Por outro paradigma de sustentabilidade da vida humana*, São Paulo, Sempreviva Organização Feminista (SOF), 132 p.
- SILVERA, R. 2002. *Articuler vie familiale et vie professionnelle en Europe. Un enjeu pour l'égalité*, Paris, la Documentation française, coll. « Droits des femmes », 144 p.

- SMYTH, I. 1998. « Gender analysis of family planning : beyond the « feminist versus population control » debate », dans C. Jackson et R. Pearson, *Feminist Vision of Development, Gender Analysis and Policy*, Londres et New York, Routledge, p. 217-238.
- SOULAMA, S. 2003. « Le groupement villageois : pertinence d'une organisation d'économie sociale au Burkina Faso », *Économie et solidarités*, vol. XXXIV, n° 1, p. 136-155.
- SOULAMA, S. 2006. « Économie sociale et solidaire au Burkina Faso, un regard universitaire », *Journal Terre*, n° 115, p. 10-11.
- SOW, F. 2001. « La recherche africaine en sciences sociales et la question du genre », Communication au colloque *Genre et développement : théories et mises en œuvre des concepts dans le développement* (session 1), Abidjan, 16-21 juillet, 17 p.
- SRINIVASAN, N. 2009. *Microfinance in India. State of the Report 2008*, New Delhi et Thousand Oaks (CA), Sage, XVI + 155 p.
- STIENSTRA, D. 1994. *Women's Movements and International Organizations*, New York, St. Martin's Press, XVI + 201 p.
- STIGLITZ, J. 1998a. « More instruments and broader goals : moving toward the Washington consensus », WIDER Annual Lecture, Helsinki, 7 janvier.
- STIGLITZ, J. 1998b. « Towards a new paradigm for development : strategies, policies, and processes », *Prebisch Lecture*, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED/UNCTAD), Genève, 19 octobre.
- STIGLITZ, J. 2002. « Information and the change in the paradigm in economics », *The American Economic Review*, vol. XCII, n° 3, p. 460-501.
- SWANTZ, M.-L. 1985. *Women in Development : a Creative Role denied ? The Case of Tanzania*, New York et Londres, St. Martin's Press et C. Hurst Publishers, 188 p.
- TABET, P. 1998. *La construction sociale de l'inégalité des sexes. Des outils et des corps*, Paris et Montréal, L'Harmattan, 206 p.
- TERPEND, M. N. 1982. *La filière karité. Produit de cueillette, produit de luxe*, Paris, Les dossiers Faim Développement, 91 p.
- TILLION, G. 2001. *À la recherche du vrai et du juste*, Paris, Éditions du Seuil, 415 p.
- TILLY, C. ; TARROW, S. 2008. *Politique(s) du conflit. De la grève à la révolution*, Paris, Les Presses de Sciences Po., 400 p.
- TINKER, I. 1976. « The adverse impact of development on women », dans I. Tinker et M. Bramsen, *Women and World Development*, Washington DC, Overseas Development Council, p. 22-34.
- TOLEDO, V. M. 2009. « Ecología política, sustentabilidad y poder social en Latinoamérica », *América Latina en movimiento* (Quito), n° 445, juin, p. 6-10 ; consultable sur : <http://alainet.org/images/alai445w.pdf> ; consulté le 15 juin 2010.
- TOURAINÉ, A. 2001. *La voix et le regard : sociologie des mouvements sociaux*, Paris, Le Seuil, coll. « Sociologie permanente », n° 1, 309 p.

- TROIN, J.-F. 2006. *Le Grand Maghreb (Algérie, Libye, Maroc, Mauritanie, Tunisie) : mondialisation et construction des territoires*, Paris, Armand Colin, coll. « U », 383 p.
- UBEROI, P. 2006. *Freedom and destiny. Gender, Family and Popular Culture in India*, New Delhi, Oxford University Press, xix + 309 p.
- UNIFEM (Fonds de développement des Nations Unies pour la femme). 1997. *Le karité : l'or blanc des Africaines*, Dakar, UNIFEM, 41 p.
- UNNI, J. 2004. « Globalisation and securing rights for women informal workers in Asia », *Journal of Human Development*, vol. LIII, n° 3, p. 335-353.
- VACQUIN, H. 2008. *Mes acquis sociaux*, Paris, Le Seuil, 216 p.
- VAILLANCOURT, Y. ; LÉVESQUE, B. 1996. « Économie sociale et reconfiguration de l'État-Providence », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. IX, n° 1, p. 1-17.
- VEITH, B. 2005. « Engagement associatif et individuation de femmes migrantes », *Revue européenne des migrations internationales* (Cahiers de la REMI), vol. XXI, n° 3, p. 53-67.
- VELASQUEZ, G. ; LUNA, C. ; VELASQUEZ, G. 2003. *Participación política de las mujeres en los concejos municipales rurales. Empoderamiento, desempeño y liderazgo*, La Paz, Programa de investigación estratégica (PIEB), 101 p.
- VERMEREN, P. 2002. *Histoire du Maroc depuis l'indépendance*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », 122 p.
- VERSCHUUR, C. 2005. « Mouvements de base, genre et justice sociale. Réinvention culturelle du politique par les femmes », dans F. Hainard et C. Verschuur (sous la direction de), *Mouvements de quartier et environnements urbains. La prise de pouvoir des femmes dans les pays du Sud et de l'Est*, Paris, Karthala et ENDA Diapol, p. 50-82.
- VERSCHUUR, C. 2009. « Quel genre ? Résistances et mésententes autour du mot "genre" dans le développement », *Revue Tiers Monde*, n° 200, « Les mots du développement », déc., p. 785-803.
- VERSCHUUR, C. ; REYSOO, F. (sous la direction de). 2003. *Genre, pouvoirs et justice sociale*, Genève et Paris, Institut universitaire des études sur le développement (IUED), Espace femmes international (EFI) et L'Harmattan, coll. « Cahiers genre et développement », n° 4, 283 p.
- VERSCHUUR, C. (sous la direction de). 2007. *Genre, mouvements populaires urbains et environnement*, Genève et Paris, Institut universitaire des études sur le développement (IUED), Espace femmes international (EFI) et L'Harmattan, coll. « Cahiers genre et développement », n° 6, 404 p.
- VISVANATHAN, N. 1997. « Theories of women, gender and development » dans N. Visvanathan, L. Duggan, L. Nisonoff, et N. Wiegiersma (sous la direction de), *The women, gender and development Reader*, Londres et New Jersey, David Philip, Fernwood Publishing, Zed Books, 395 p.
- WALLERSTEIN, I. 1996. *Le capitalisme historique*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », n° 29, 123 p.

- WALSH, V. 2000. « Smith after Sen », *Review of Political Economy*, vol. XII, n° 1, p. 5-25.
- WALSH, V. 2003. « Sen after Putnam », *Review of Political Economy*, vol. XV, n° 3, p. 315-394.
- WARING, M. 2004. *In the Lifetime of a Goat : Writings 1984-2000*, Wellington, Bridget Williams Books, XIII + 158 p.
- WATERMAN, P. 1998. *Globalisation, Social Movements and the New Internationalism*, Londres, Mansell Publishing, 302 p.
- WEEKES-VAGLIANI, W. 1986. *L'intégration des femmes dans les projets de développement*, Paris, Centre de développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), 84 p.
- WIERINGA, S. (sous la direction de). 1995. *Subversive Women ; Women's Movements in Africa, Asia, Latin America and the Caribbean*, Londres et New Delhi, Zed Books et Kali for Women, 256 p.
- WILLIAMSON, O. 1985. *The Economic Institutions of Capitalism*, New York, Free Press, 450 p. ; trad. fr. : *Les institutions de l'économie*, Paris, Inter-Éditions, 1994, 404 p.
- WIRTH, I. G. 2009. « A Economia Solidária diante do desafio de igualdade de gênero », XI^o Encontro nacional da Associação Brasileira de Estudos do Trabalho (ABET), Universidade Campinas (SP), 28 septembre-1^{er} octobre.
- WOLF, T. 2008. *O empoderamento das mulheres da Cooperativa Univens através da inclusão digital*, Universidade Federal do Rio Grande do Sul (UFRGS), 45 p. ; consultable sur : <http://www.lume.ufrgs.br/handle/10183/16632> ; consulté le 15 juin 2010.
- WOLFENSOHN, J. D. ; SEN, A. 1999. « Development : a coin with two sides », *New York Times*, 5 mai.
- WOODFORD-BERGER, P. 2007. « Gender mainstreaming : what is it (about) and should we continue with it ? », dans A. Cornwall et coll. (sous la direction de), *Feminisms in Development. Contradictions, Contestations and Challenges*, Londres et New York, Zed Books, p. 122-134.
- YÉPEZ DEL CASTILLO, I. ; CHARLIER, S. 2004. « Genre et pratiques populaires des femmes, contradictions et enjeux. Introduction », dans S. Charlier et coll., *Une solidarité en actes. Gouvernance locale, économie sociale, pratiques populaires face à la globalisation*, Louvain-la Neuve, université catholique de Louvain, Presses universitaires de Louvain, p. 295-308.
- YUVAL-DAVIS, N. 1999. « National spaces and collective identities : borders, boundaries, citizenship and gender relations », *Nivedini, A Journal on Gender Studies*, Colombo, Women's Education and Research Centre, vol. VII, n° 1, juin, p. 10.
- ZAIDMAN, C. 2007. *Genre et socialisation, un parcours intellectuel*, Cahiers du Centre d'enseignement, d'études et de recherches pour les études féministes (CEDREF), n° 15, sér. « Colloques et travaux », université Paris Diderot-Paris 7, 370 p.

Présentation des auteur(e)s

Nedda ANGULO est licenciée en sociologie, diplômée d'études en anthropologie et titulaire d'une maîtrise en gestion de projets et de programmes sociaux. Elle a travaillé plus de vingt ans à promouvoir des initiatives et des projets d'économie solidaire dans les zones rurales et urbaines du Pérou. Elle a réalisé des recherches et rédigé des articles sur les thèmes de l'économie solidaire, de la participation sociale et du genre. Elle est membre du Grupo Red de Economía Solidaria del Perú (GRES, « Groupe-réseau d'économie solidaire du Pérou ») et assure la postcoordination de la Red Intercontinental de Promoción de la Economía Social Solidaria (RIPESS, « Réseau intercontinental de promotion de l'économie sociale et solidaire »).

Sophie CHARLIER est chargée de cours invitée à l'université catholique de Louvain, chercheure au Groupe de recherches interdisciplinaires sur l'Amérique latine (GRIAL) et chargée de mission de l'ONG Le Monde selon les femmes. Ses recherches et publications ont surtout porté sur le thème « genre, développement durable et sécurité alimentaire » et, plus spécifiquement, sur l'*empoderamiento* des femmes dans des pratiques d'économie solidaire.

Denyse CÔTÉ est sociologue, directrice de l'Observatoire sur le développement régional et l'analyse différenciée selon les sexes (ORÉGAND) et professeure titulaire à l'université du Québec en Outaouais (UQO).

Aurélié DAMAMME est sociologue, postdoctorante au Groupe de sociologie politique et morale (GSPM) de l'institut Marcel-Mauss l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS). Elle travaille sur la thématique de l'intervention pour et sur autrui dans différents contextes (actions de développement au Maroc, travail de *care* en France).

Florence DEGAVRE est socio-économiste, chargée de cours à la Faculté ouverte de politique économique et sociale (FOPES) et chercheure au Centre interdisciplinaire de recherche « Travail, État et société » (CIRTES) à l'université catholique de Louvain (Belgique). Elle enseigne les études

de genre et l'histoire de la pensée économique. Ses intérêts de recherche se situent dans le domaine du *care* selon une approche polanyienne et féministe.

Laurent FRAISSE est socio-économiste et membre du Laboratoire interdisciplinaire pour la sociologie économique (LISE) du Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) et du Centre national de la recherche scientifique (CNRS), depuis 2004. Ses domaines actuels de recherche portent sur l'économie sociale et solidaire, les services à la petite enfance et aux personnes âgées, la gouvernance et la coordination des politiques sociales et de lutte contre l'exclusion. Il est membre du réseau de recherche européen EMES (www.emes.net). Il a été l'un des coordinateurs du réseau Pôle de socio-économie solidaire (PSES) qui a soutenu notamment les travaux du groupe de travail international « Femmes et économie » (www.socioeco.org/fr).

Isabelle GUÉRIN est socio-économiste, chargée de recherche à l'Institut de recherche pour le développement (IRD), membre de l'unité mixte de recherche « Développement et sociétés » (Paris I / Panthéon-Sorbonne et IRD) et associée à l'Institut français de Pondichéry. Elle travaille sur les questions d'accès à l'emploi et à la finance dans les pays en développement, en accordant une attention particulière aux inégalités, dont celles de genre.

Madeleine HERSENT est consultante et chercheuse. Elle est fondatrice et responsable de l'Agence pour le développement local (ADEL), depuis 1983. Elle accompagne des projets de création d'activités initiés par des femmes éloignées du marché de l'emploi. Elle est cofondatrice et a été coprésidente du Mouvement pour l'économie solidaire en France jusqu'en 2009.

Naila KABEER est professeure au Département d'études du développement (*Development Studies*) à la School of Oriental and African Studies (Royaume-Uni). Elle a mené de nombreuses recherches, formations et expertises dans le domaine du genre et du développement. Elle travaille également sur des questions de la pauvreté, de la protection sociale, de l'action collective et de la citoyenneté.

Santosh KUMAR est chercheur indépendant et militant dans le milieu des ONG indiennes depuis environ quinze ans. Il collabore depuis plusieurs années avec l'Institut français de Pondichéry.

Miriam NOBRE est agronome et titulaire d'une maîtrise dans le cadre du « Programme d'études sur l'intégration en Amérique latine » de l'université de São Paulo (Brésil). Au sein de la Sempreviva Organização Feminista (SOF), elle a travaillé comme formatrice et analyste sur les thèmes de l'économie féministe, l'agro-écologie et l'économie solidaire, entre 1993 et 2006. Militante féministe et actuelle coordinatrice du Secrétariat international de la Marche mondiale des femmes établi à São Paulo.

Benoît PRÉVOST est maître de conférences en sciences économiques à l'université Montpellier 3. Il est historien de la pensée économique et économiste du développement, chercheur au Laboratoire de sciences économiques de Richter.

Magalie SAUSSEY est docteure en socio-économie du développement (École des hautes études en sciences sociales, EHESS, Paris) et chercheuse associée au laboratoire « Dynamiques rurales », à Toulouse. Elle mène des recherches sur les organisations féminines au Burkina Faso et sur l'intégration du genre dans les projets de développement.

Pierrette RITA-SOUMBOU est directrice de l'association Initiatives Femmes Développement (IFD). IFD a pour objectif de développer, accompagner et promouvoir les initiatives des femmes particulièrement dans les zones économiquement et socialement sensibles. Elle est également présidente du réseau Ré-actives, qui regroupe des activités d'économie solidaire et fédère des associations de femmes nées dans des quartiers sensibles en France, en région parisienne, dans le Nord et en Normandie.

Christine VERSCHUUR est anthropologue, chargée d'enseignement et de recherche en genre et développement à l'Institut des hautes études internationales et du développement (IHEID, Genève) où elle est responsable du Pôle « Genre et Développement ». Elle dirige la collection « Cahiers genre et développement », publiée depuis 2000 chez L'Harmattan. Ses recherches portent, en particulier dans les pays du Sud, sur les mouvements de femmes, les mouvements populaires urbains, les migrations et le développement rural.

Tais VIUDES DE FREITAS est titulaire d'une licence de sociologie, actuellement en maîtrise à l'université d'État de Campinas (UNICAMP, État de São Paulo, Brésil). Elle a pour centre d'intérêt les thèmes qui portent sur le genre et le travail.

Table des matières

INTRODUCTION

Isabelle Guérin, Madeleine Hersent et Laurent Fraisse.... 7

FEMMES, GENRE ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE : LES RENOUVELLEMENTS RÉCENTS DE LA THÉORIE

Le genre dans les nouvelles stratégies de lutte
contre la pauvreté : de Sen à la Banque mondiale
Benoît Prévost..... 31

La pensée « femmes et développement »
Florence Degavre..... 63

LES INITIATIVES SOLIDAIRES : RÉSISTANCES, EMPOWERMENT OU INSTRUMENTALISATION

La difficile reconnaissance du travail féminin au Maroc
Aurélié Damamme..... 87

Initiatives féminines et économie sociale et solidaire
dans la production du beurre de karité au Burkina Faso
Magalie Saussey 107

L'ambiguïté des programmes d' <i>empowerment</i> : entre domination, résistance et instrumentalisation <i>Isabelle Guérin et Santosh Kumar</i>	129
<i>Empoderamiento</i> des femmes par l'économie populaire solidaire : participation et visibilité des femmes en Bolivie <i>Sophie Charlier</i>	155
Mouvements et organisations populaires en milieu urbain : identités de genre et brèches pour le changement <i>Christine Verschuur</i>	185

LA DIFFICILE MARCHÉ VERS L'INSTITUTIONNALISATION

Initiatives de femmes en migration dans l'économie solidaire <i>Madeleine Hersent et Pierrette Rita-Soumbou</i>	207
Cantines populaires : sécurité alimentaire et exercice de la citoyenneté au Pérou <i>Nedda Angulo</i>	221
Possibilités et limites de la construction de l'égalité de genre dans l'économie solidaire <i>Miriam Nobre et Taís Viudes de Freitas</i>	237
Emploi informel, initiatives syndicales et genre <i>Naila Kabeer</i>	255
Difficiles convergences : mouvement des femmes et économie sociale, l'expérience québécoise <i>Denyse Côté</i>	289
Pour conclure : comment passer de la résistance à la transformation sociale ? <i>Madeleine Hersent, Isabelle Guérin et Laurent Fraisse</i>	313
BIBLIOGRAPHIE.....	339
PRÉSENTATION DES AUTEUR(E)S.....	377

Déjà parus dans la collection
SOCIOLOGIE ÉCONOMIQUE

Daniel Cérézuelle, Guy Roustang

L'autoproduction accompagnée
Un levier de changement

Matthieu de Nanteuil

La démocratie insensible
Économie et politique à l'épreuve du corps

Sous la direction de

Christian Hoarau et Jean-Louis Laville

La gouvernance des associations
Économie, sociologie, gestion

Sous la direction de

Bruno Colin, Arthur Gautier

Pour une autre économie de l'art et de la culture

Gilles Herreros

Au-delà de la sociologie des organisations
Sciences sociales et intervention

Cyrille Ferraton

Associations et coopératives

Laurent Gardin

Les initiatives solidaires
La réciprocité face au marché et à l'État

Christian Arnsperger

L'économie, c'est nous
Pour un savoir citoyen

Sous la direction de

**Jean-Louis Laville, Jean-Philippe Magnen,
Genauto Carvalho de França Filho, Alzira Medeiros**

Action publique et économie solidaire
Une perspective internationale

Jean-Louis Laville

Sociologie des services
Entre marché et solidarité

Sous la direction de

Matthieu de Nanteuil-Miribel, Assaâd El Akremi

La société flexible
Travail, emploi, organisation en débat

Achevé d'imprimer par
l'Imprimerie France Quercy, 46090 Mercuès
N° d'impression : 01862 - Dépôt légal : décembre 2010



Imprimé en France

A lors que les inégalités entre hommes et femmes font preuve d'une résistance remarquable, une multitude d'initiatives locales animées par des femmes mêlent actions économiques et solidarités en vue d'un accès plus juste aux droits économiques, sociaux et politiques de base. Entrepreneurat collectif, coopératives de production ou de consommation, commerce équitable, finance solidaire, services de proximité, gestion de services collectifs... : partout dans le monde les femmes se mobilisent. Comment interpréter de telles initiatives ? Faut-il y voir uniquement de la résistance ou esquissent-elles un meilleur développement et une plus grande justice sociale ? Palliatif des défaillances du marché et des échecs des politiques publiques ou réinvention de l'économie et du développement ? Lutte contre les inégalités entre hommes et femmes ou maintien du *statu quo* ? Ces questions sont au centre de cet ouvrage, où des acteurs sociaux et des chercheurs croisent réflexion théorique et études de cas.

À partir d'exemples tirés d'Amérique du Sud, d'Afrique, d'Asie et d'Europe, cet ouvrage met en évidence la force et le dynamisme de ces initiatives, leur potentiel d'innovation et de créativité mais aussi leur extrême vulnérabilité, leurs incertitudes et leurs contradictions.

Dans un contexte d'inégalités grandissantes, la question du rôle et de la place de ces initiatives de femmes est un enjeu fondamental pour la construction sociale d'une alternative à la mondialisation libérale.

Isabelle Guérin est socio-économiste, chercheur à l'Institut de recherche pour le développement (unité Développement et sociétés), responsable du programme « Travail, finances et dynamiques sociales » de l'Institut français de Pondichéry ; **Madeleine Hersent** est directrice de l'association ADEL (Association pour le développement économique local) ; **Laurent Fraisse** est socio-économiste, chercheur au Laboratoire interdisciplinaire pour la sociologie économique.

Avec la participation de : **Nedda Angulo, Sophie Charlier, Denyse Côté, Aurélie Damamme, Florence Degavre, Naila Kabeer, Santosh Kumar, Miriam Nobre, Benoît Prévost, Magalie Saussey, Pierrette-Rita Soumbou, Christine Verschuur, Taís Viudes de Freitas.**



ISBN : 978-2-7492-1298-2
Prix : 30 €
Imprimé en France

www.editions-eres.com



9 78 2 7492 1298 2